This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

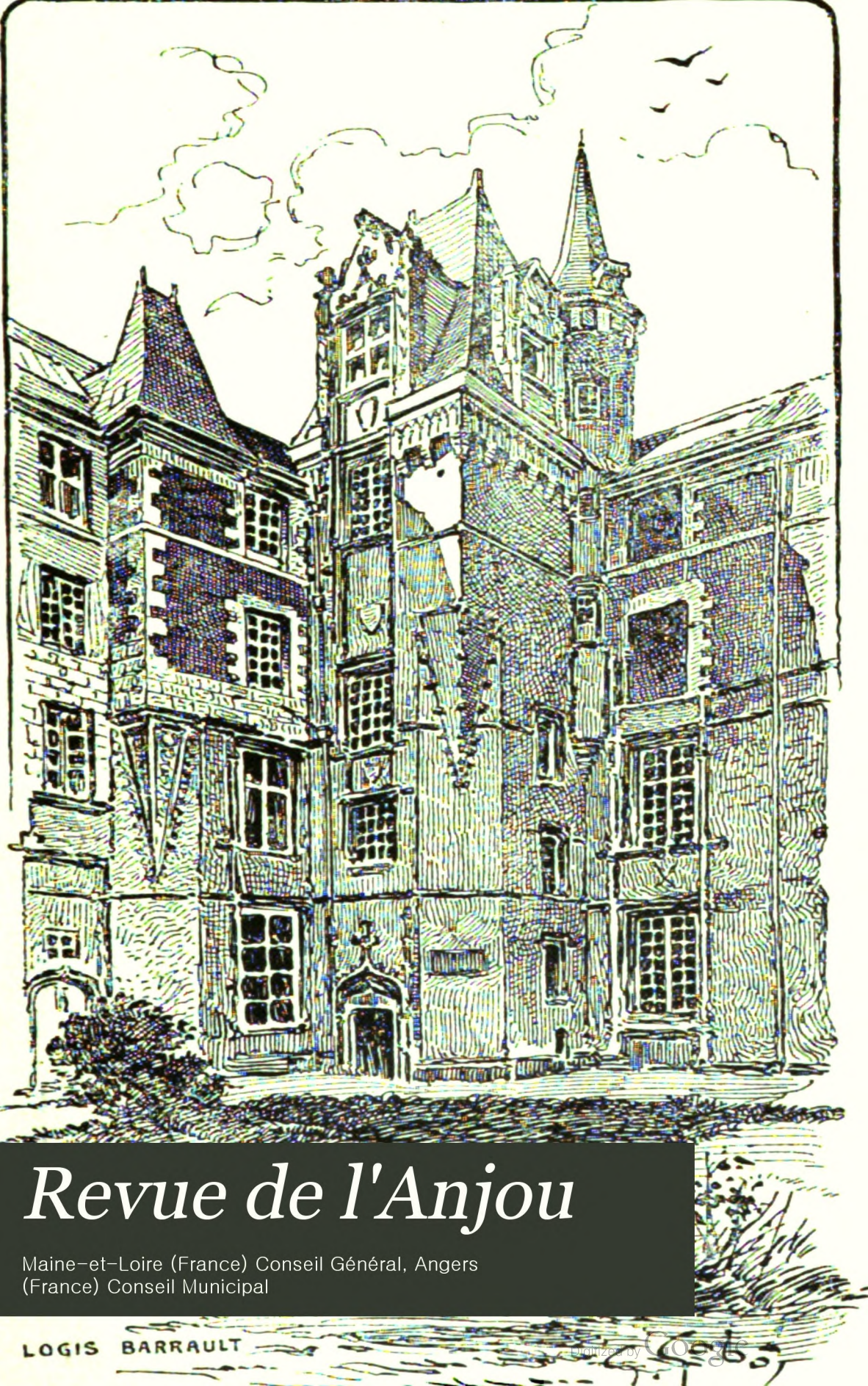


# Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

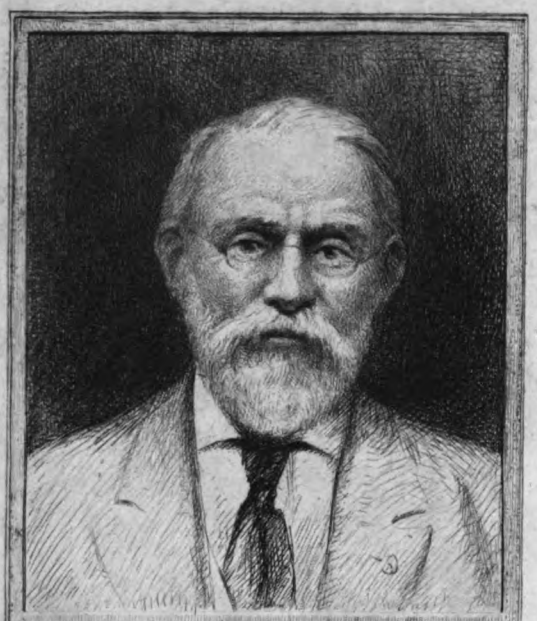

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

קשה ס ארדכניס SOLIDORUM 60 NUMMUS. קשה ס ארדכניס

# COUPON D'ASSIGNAT.

## CAISSE PATRIOTIQUE D'ANGERS.

*N°. 3893 Mandat de Trois Livres.*

Le Présent bon pour Trois Livres, remboursable en Assignat, lorsque le Porteur en présentera pour le montant d'un, soit de Deux ou Trois Cents Livres.

NUMÉRO

Chesneau

MUNICIPALITÉ D'ANGERS.

DE LA VILLE

Digitized by Google

# NOTES

SUR

# LES BILLETS DE CONFIANCE

## émis par la Municipalité d'Angers

## (1790-1793)

---

La rareté du numéraire, si grande en France pendant les premières années de la Révolution, causait un grand préjudice au commerce et à l'industrie nationales[1]. Dès l'année 1790, les entrepreneurs, les manufacturiers, tous ceux qui occupaient des ouvriers payés à la journée, éprouvaient les plus grandes difficultés à se procurer l'argent nécessaire pour le règlement de ceux qu'ils employaient.

Le 28 septembre 1789, Charles-Michel Maupetit, député du Maine à l'Assemblée Nationale, écrivait à un de ses amis, M. Dupont Grandjardin, juge criminel à Mayenne, une lettre où il constate dès cette époque la disparition de l'argent monnayé : « Il paraît certain qu'on accapare aujourd'huy l'argent monnoyé comme on a accaparé les grains. On se met à genoux devant un écu. On n'en voit plus. L'or est plus commun que les écus de six francs. Est-ce la suite de l'argent qu'il a fallu porter à l'étranger pour les grains? de celui qui est sorti à la suite des émigrations? Est-ce l'effet du traité avec l'Angleterre qui procure à cette nation une exportation immense, sans que nous acquittions un sol pour nos macrhandises qu'ils ne veulent pas consommer? Est-ce la suite du complot des gens à argent qui veulent maintenir les abus. On ne sait à quelle cause attribuer la disette de l'argent, mais elle est à son comble. Elle doit refluer dans les provinces et le commerce doit en être singulièrement gêné partout. »

Digitized by Google

Cette pénurie d'espèces monnoyées tenait à diverses causes. La disette des subsistances, suite d'une mauvaise récolte qui avait produit le renchérissement du blé et des denrées de toute nature ; l'argent emporté de France par les membres de la noblesse qui commençaient à émigrer ; enfin, le peu de confiance inspiré par les assignats de nouvelle création, qui, bien que garantis, en principe, par les biens du clergé, n'étaient reçus qu'avec méfiance par la masse de la population. En outre, tous ceux qui possédaient quelques sommes en or ou en argent les réservaient ou les cachaient en prévision des circonstances plus difficiles encore qu'ils supposaient ne pas devoir tarder à se produire.

D'un autre côté, les premiers assignats émis par l'Assemblée Nationale, d'une valeur de 300 livres chacun, ne pouvaient être employés aux dépenses quotidiennes d'un ménage, par la difficulté de s'en procurer la monnaie.

C'est alors que l'on songea, dans plusieurs villes manufacturières, à créer une monnaie fiduciaire qui permît aux patrons de solder les salaires de leurs ouvriers et à ces derniers d'acheter et payer les denrées et les objets de petite valeur nécessaires à la nourriture de leur famille et à son entretien.

La ville de Lyon, l'une des premières, eut recours à ce moyen pour procurer aux fabricants l'argent dont ils avaient besoin. Une société se forma pour créer une caisse patriotique qui devait émettre des coupures d'assignats de petite valeur. Chaque actionnaire qui se présentait à la caisse pour obtenir la remise de ces coupures déposait une somme égale en gros assignats. Ceux-ci demeuraient le gage des coupures mises en circulation ou étaient donnés aux fournisseurs qui, après avoir reçu ces bons, venaient les rapporter à la caisse.

Ces coupures, étant toujours représentées par une somme égale en gros assignats, contre lesquels on pouvait les échanger à tout instant, ne pouvaient manquer d'inspirer con-

Digitized by Google

fiance. Aussi ce système de banque eut-il le plus grand succès. Toutes les villes industrielles voulurent, à l'envi l'une de l'autre, créer des caisses semblables. Les statuts de la Société lyonnaise furent imprimés et distribués aux municipalités qui en demandèrent communication. Ils servirent de modèle à toutes les Sociétés instituées dans le même but.

La ville d'Angers devait être l'une des premières à souffrir de la gêne produite par la raréfaction du numéraire, en raison des importantes industries qui y étaient établies : fabriques de toiles à voiles, de mouchoirs, d'indiennes, carrières d'ardoises, etc... Tous ces établissements employaient un grand nombre d'ouvriers et périclitaient par suite des difficultés éprouvées par les patrons pour trouver l'argent nécessaire pour régler le salaire de leurs employés. Ces derniers même s'inquiétaient de cet état de choses et redoutaient qu'un moment vînt où ils ne pourraient plus être payés du tout.

C'est alors que M. Joûbert-Bonnaire[1], propriétaire des fabriques de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, après s'être assuré le concours des principaux négociants de la ville, résolut de provoquer la création d'une Caisse patriotique qui devait, dans une certaine mesure, atténuer la crise dont souffrait l'industrie locale.

Après s'être procuré les statuts de la Société créée à Lyon au mois de septembre 1790, il adressait, au mois de novembre suivant, au Conseil général du département, une pétition pour demander l'autorisation de former une Société ayant pour but l'émission de coupures d'assignats de petite valeur.

Le Département transmit cette pétition au District et à la

[1] Joûbert Joseph-François, né à Noirmoutiers, le 10 août 1760, époux de Françoise-Marie Bonnaire, fille du fondateur de la manufacture de toiles à voiles, juge consul en 1787, maire d'Angers de 1801 à 1807, mort le 6 juin 1822.

Digitized by Google

Municipalité d'Angers, en les invitant à faire connaître leurs sentiments sur l'utilité de cette création.

Le 5 décembre 1796, M. de Houlières[1] soumettait cette proposition au Conseil général de la commune.

« Le Maire fait donner lecture d'une délibération du département de Maine-et-Loire portant que le sieur Joûbert-Bonnaire, entrepreneur de la manufacture de toiles à voile de cette ville, aurait déclaré qu'il ne pouvait trouver de numéraire en échange d'assignats ; qu'il lui était impossible de payer la majeure partie de ses ouvriers avec les assignats, à raison des payes extrêmement modiques qu'il a à leur faire individuellement ; qu'il craint que le défaut de paiement de sa part n'ait des suites ; que les ouvriers de carrières ont témoigné la plus vive inquiétude sur les paiements en assignats qui doivent leur être faits par les intéressés propriétaires desdites carrières, ce qui avait porté le Département à arrêter que la municipalité vérifierait et constaterait la disette du numéraire dans cette ville, entendrait les intéressés des carrières et le commerce sur les moyens efficaces de faire paraître le numéraire avec la circulation, pour, l'avis de la Municipalité et celui du District rapporté, être statué par le Département ce qu'il appartiendra pour la chose publique.

« M. le Maire a ajouté que la circonstance pressante et la connaissance particulière qu'ont tous les citoyens du défaut de circulation du numéraire exigent que la Municipalité prenne un parti ; que, pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de la difficulté qu'ont les entrepreneurs des manufactures et carrières d'échanger leurs assignats en numéraire pour payer à leurs ouvriers les petites sommes

[1] Louis-Charles-Auguste de Houlières, né à Cherré, le 26 janvier 1750, ancien officier au régiment de Flandre-infanterie, élu maire d'Angers le 1er février 1790, nommé député à l'Assemblée Législative, le 7 septembre 1791, réélu à la Convention Nationale en 1792, mort à Angers le 14 mars 1802.

Digitized by Google

qu'ils leurs doivent individuellement et mettre ces derniers en état de se procurer les denrées de première nécessité, il serait nécessaire d'établir une Caisse patriotique qui fournirait à ces entrepreneurs des mandats de 3 livres qu'ils emploieraient à payer leurs ouvriers ; ces derniers s'en serviraient à payer de gré à gré les fournisseurs des différentes denrées dont ils ont besoin ; et, pour parvenir à cet établissement, il serait formé un nombre indéterminé d'actions de 400 livres chacune, dont les actionnaires fourniraient la valeur en petits assignats de 2 et 300 livres et recevraient en échange des mandats de 3 livres qui seraient ensuite rapportés par les fournisseurs qui les auraient reçus et échangés contre ces assignats ; que les administrateurs de cette caisse et le caissier seraient nommés par les actionnaires.

« La matière mise en délibération, le projet proposé par M. le Maire a été adopté à l'unanimité, à la condition que la Municipalité ne sera tenue de fournir aucuns fonds, et il a été arrêté que le Conseil général de la commune se transportera de suite au Département pour lui faire agréer cet établissement.

« Le Conseil général, introduit dans l'Assemblée du Conseil général du département où étaient réunis MM. les Administrateurs du district, M. le Maire a présenté le projet d'établissement dont il s'agit et un règlement d'administration de la Caisse. Lecture en ayant été donnée par le secrétaire greffier de la Municipalité, la discussion ouverte et fermée, MM. les Administrateurs du département et du district ont arrêté, à la majorité, que l'établissement dont il s'agit sera formé provisoirement, conformément au projet présenté par M. le Maire, jusqu'au 1er février prochain, sauf à le prolonger si besoin est à cette époque [1]. »

[1] Archives municipales de la ville d'Angers. Registre des délibérations du Conseil général de la commune depuis 1790, t. I, p. 185 et s.

Digitized by Google

Dans la séance suivante, tenue le 10 décembre, le Maire fit donner lecture du projet de Société préparé par M. Joûbert-Bonnaire, sur le modèle de la Société lyonnaise.

Ce projet débute ainsi :

« *Etablissement d'une Caisse patriotique* :

« Subvenir au défaut d'espèces monnoyées, rendre aux manufactures l'activité dont les prive l'absence du numéraire, assurer aux commerçants les moyens de remplir les commissions, procurer aux ouvriers le travail et aux fournisseurs la vente de leurs marchandises, tels sont les avantages de l'établissement d'une Caisse patriotique.

« Le manufacturier, l'ouvrier, le fournisseur sont donc principalement intéressés à son succès.

« L'intérêt personnel, l'amour de la patrie et de l'humanité se réunissent en faveur d'un établissement qui procure une ressource certaine au manufacturier pour payer les ouvriers, à l'ouvrier pour acheter ce qui est nécessaire à sa consommation journalière, et au marchand en détail, qui se sera fait inscrire pour vendre ses denrées et marchandises contre des mandats, un débit plus considérable qui lui conciliera l'estime et la bienveillance de ses concitoyens.

« Les commerçants de la ville d'Angers, pénétrés de ces vérités par les effets qui ont suivi l'exécution de ce fait dans plusieurs villes du royaume, ont adopté le plan de cet établissement, dont l'objet est de diviser les assignats en mandats de 3 livres, pour faciliter le paiement de la main-d'œuvre, l'achat des comestibles et de toutes les choses nécessaires aux besoins de la vie.

« Le développement des opérations de cette Caisse démontrera l'utilité de ce projet, qui non seulement écarte toute idée de pertes, mais encore offre de grands avantages pour la prospérité de nos manufactures et de notre commerce.

« Les règlements dont les dispositions suivent doivent

Digitized by Google

assurer le succès d'un établissement qui mérite la plus grande confiance. »

Suit le plan de la Caisse patriotique, divisé en quatre titres et comprenant de nombreux articles, dont nous nous bornerons à analyser les principales dispositions :

TITRE Ier — *Formation de la Société.* — Cette Société devait être composée d'un nombre indéterminé d'actionnaires autorisés à prendre autant d'actions qu'ils le jugeraient à propos. Le prix de chaque action serait fixé à 400 livres. On en fournirait la valeur en assignats de 2 et 300 livres et on recevrait en échange des mandats de 3 livres chacun pour la même valeur, sauf déduction, toutefois, d'une retenue d'un demi pour cent réservée pour les frais de l'établissement.

Tous les actionnaires auraient voix délibérative et devraient se réunir le premier de chaque mois pour entendre le rapport des administrateurs sur l'état de la Caisse.

Ces administrateurs, au nombre de quinze, devaient être nommés par les actionnaires dans leur première réunion, pour treize mois. Ils désigneraient six d'entre eux pour signer les mandats mis en circulation.

Lorsque les actionnaires auraient épuisé les mandats qui leur auraient été remis, ils pourraient se présenter à la Caisse pour en prendre d'autres en échange d'assignats. Mais, s'il n'était pas rentré suffisamment de coupons, ils devraient souscrire de nouvelles actions.

TITRE II — *Création des mandats.* — Il ne devait être créé de mandats qué pour une somme égale à la valeur des actions délivrées.

Tous devaient être de la valeur de 3 livres, signés, au recto par trois des administrateurs de la Caisse et le caissier et, au verso, par l'actionnaire auquel ils auraient été délivrés.

Digitized by Google

Les administrateurs chargés de signer les mandats devaient se diviser en deux sections. Ils apposeraient également leurs signatures sur des cartes préparées à cet effet pour être distribuées aux actionnaires, aux fournisseurs et aux intéressés, pour leur permettre de vérifier les signatures apposées sur les mandats qu'ils auraient reçus.

TITRE III — *Administration de la Caisse.* — Les administrateurs nommeraient deux secrétaires et un caissier qui ne pourrait jamais avoir à sa disposition plus de 200.000 l., soit en coupons, soit en assignats, et qui devrait fournir une caution resséante et solvable de pareille somme. Le surplus des fonds de la Société serait déposé dans une caisse à trois serrures, dont le président et deux administrateurs auraient chacun une clé.

Il serait tenu un registre pour les émissions de mandats et un autre pour les échanges. Les numéros des assignats remis à la Caisse devraient être régulièrement portés sur celui-ci. Ces registres seraient paraphés chaque jour par un des administrateurs.

Le Conseil d'administration devait se réunir tous les huit jours pour examiner les comptes du caissier, compléter les 200.000 livres que celui-ci devait avoir à sa disposition et émettre de nouvelles actions.

Le bénéfice produit par le demi pour cent abandonné par les actionnaires devait servir à payer les frais d'administration. Le surplus serait distribué aux pauvres.

TITRE IV — *Des fournisseurs.* — Les marchands qui consentent à recevoir les mandats émis par la Société sont invités à venir en faire la déclaration. Leurs noms seront imprimés et distribués aux actionnaires et porteurs de mandats. La liste de leurs noms pourra même être affichée chaque dimanche dans les principales rues et places de la ville.

L'Administration s'engage à reprendre des mains des fournisseurs les mandats sortis de sa caisse sans aucune perte pour eux.

Digitized by Google

COUPON DE TRENTE SOLS.

# COUPON D'ASSIGNATS.

## CAISSE PATRIOTIQUE D'ANGERS.

N°. 4245 Mandat de Trente Sols.

Le Présent bon pour TRENTE SOLS, remboursable en Assignat, lorsque le Porteur en présentera pour le montant d'un, soit de Deux ou Trois Cents livres.

NUMÉRO

MUNICIPALITÉ D'ANGERS.

DE LA VILLE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cet utile établissement n'eut pas tout d'abord le succès que l'on pouvait espérer. Le nombre des souscripteurs d'actions fut trop minime au début pour que l'on pût créer le Conseil d'administration institué par le règlement et c'est la Municipalité d'Angers qui, sentant combien ces coupures d'assignats rendraient de services à ses concitoyens, se chargea de leur émission.

Ce changement, dans le mode d'administration de la Caisse patriotique, obligea de modifier en certaines parties le projet de règlement proposé par M. Joûbert-Bonnaire.

Après avoir donné lecture du projet que nous venons d'analyser, le Maire ajouta qu'en exécution de l'arrêté des corps administratifs du 5 décembre il avait fait imprimer des mandats pour être remis aux citoyens qui prendraient des actions de la Caisse patriotique en échange d'assignats, conformément au règlement adopté pour cette émission, mais que le nombre des actionnaires n'était pas suffisant pour former, dès ce moment, un bureau d'administration. Il proposa de nommer six membres, choisis dans le Conseil général de la commune, pour signer les mandats dont les commerçants d'Angers avaient un besoin des plus urgents, et un caissier pour recevoir les assignats qui seraient remis par les actionnaires et leur distribuer en échange des mandats, dont il tiendrait un registre portant la remise du demi pour cent, qui devait rester au profit de la Caisse, pour couvrir les frais d'émission de ces mandats.

« Sur quoi, le Conseil général de la commune, sentant la nécessité d'accélérer cette opération qui, en procurant aux négociants et entrepreneurs des manufactures les moyens de payer individuellement leurs ouvriers, procurera en même temps à ces derniers la facilité de se procurer les denrées de première nécessité, nomme pour signer les mandats MM. Heurtelou et Boullay, officiers municipaux, Brevet, Coulonnier, Chesnèau et Trotouin l'aîné, notables, et pour caissier, Dupont, trésorier de la municipalité, à la

Digitized by Google

charge de se conformer au règlement et de signer les mandats [1]. »

Dans la séance du 12 décembre, le Conseil général de la commune s'occupa de nouveau des coupons d'assignats.

Le procureur de la commune, M. Delaunay le jeune, exposa que les villes qui avaient adopté les coupons d'assignats de 6 livres, ayant reconnu l'avantage qui en était résulté, avaient divisé ces coupons en sommes plus petites pour la commodité des ouvriers et journaliers et proposa de délibérer sur la division à donner à ceux que les corps administratifs de cette ville avaient adoptés.

M. Téxier, négociant et notable, appuya la motion de M. Delaunay et y joignit, par amandement, la proposition que ces coupons fussent imprimés sur du papier aux trois couleurs de la nation.

L'Assemblée décida que les coupures d'assignats à émettre seraient divisés en billets de trois livres, trente sols et vingt sols, qu'il y en aurait de chaque espèce le tiers de la somme qu'il conviendrait d'émettre, enfin qu'ils seraient distingués par des papiers aux trois couleurs [2].

Le 15 du même mois, le Conseil décidait que les commissaires chargés de signer les coupons d'assignats signeraient tous les six les mandats de trois livres et se diviseraient en deux sections de trois membres chacune pour signer les coupons de trente sols et de vingt sols [3].

Il est surprenant que l'émission de ces coupures d'assignats n'eût pas eu plus de succès à son début et que dans le besoin pressant de numéraire dont souffraient le commerce et l'industrie, il ne se soit pas trouvé un nombre suffisant d'actionnaires pour composer le Conseil d'Administration de la Société dans les conditions prévues par le projet de règlement soumis au département.

[1] Registre des délibérations, f° 189.
[2] Registre des délibérations, f° 193.
[3] Registre des délibérations, f° 198.

Digitized by Google

Mais la défaveur qui pesait sur les assignats nationaux avait rejailli sur les bons de monnaie, avant même qu'ils eussent été émis, bien que le système adopté pour leur émission en assurât le remboursement à bureau ouvert. Ce fut donc la Municipalité qui, pour venir en aide aux manufacturiers, se vit forcée de prendre à sa charge l'administration de cette Société.

Le registre d'émission des coupons d'assignats, contresigné par le maire, de Houlières, et par un officier municipal, Heurtelou, est ouvert par la copie du règlement préparé par M. Joûbert-Bonnaire et les procès-verbaux du Conseil général de la commune autorisant la création de ces coupons [1].

La première remise en est faite au trésorier de la caisse le 8 janvier 1791, pour une somme de 4.050 livres, savoir : 900 coupons de 3 livres, 500 de 30 sols et 600 de 20 sols.

Parmi les souscripteurs se trouvent les principaux industriels de la ville, MM. Joûbert-Bonnaire, Varice de Juigné, Cesbron l'aîné, Lemazurier-Bayon, Gabeau, Chevreul, Demarquais père et fils, Sartre, Rousseil, Fauconnier, Delaage etc... enfin la Municipalité d'Angers elle-même, qui a recours à ces coupures pour payer les ouvriers qu'elle emploie à des travaux de charité.

Le 12 janvier a lieu une seconde émission de 2.550 livres, et le 12 février une troisième de 435 livres, formant un total de 7.035 livres. C'était une bien faible somme sans doute. Cependant ces coupures rendirent au commerce des services inappréciables et suffirent pendant plusieurs mois aux besoins de la population.

La régularité avec laquelle la caisse était administrée ne tarda pas à faire naître la confiance qui avait fait défaut au début. Les demandes de coupons devinrent de plus en plus nombreuses et les marchands au détail qui n'avaient pas voulu d'abord recevoir ces bons, voyant la clientèle les

[1] Archives municipales, série F.

Digitized by Google

quitter pour se porter chez ceux de leurs concurrents qui les acceptaient, se décidèrent à les recevoir également.

Le petit nombre des coupures mises en circulation, se trouvant divisé dans un grand nombre de mains, ne permit plus de les faire rentrer régulièrement dans la caisse, par suite de la difficulté qu'éprouvaient les fournisseurs à en réunir un nombre suffisant pour pouvoir les échanger contre des assignats nationaux.

La pénurie de numéraire se fit de nouveau sentir avec la même intensité que dans les derniers mois de 1790. Les manufacturiers d'Angers résolurent de s'adresser de nouveau au Directoire du Département pour le solliciter d'autoriser une nouvelle émission de ces coupures. La pétition qu'ils firent remettre à cette administration est ainsi conçue :

« *A Messieurs*
« *Messieurs les Membres du Directoire du Département*
« *de Maine-et-Loire, à Angers.*

« Représentent les entrepreneurs des manufactures de « toiles à voiles, mouchoirs et indiennes établies à Angers, « disant : la disparution du numéraire a, depuis six mois, « subi un accroissement qui a secondé les efforts des enne- « mis de la constitution et a été propagée par la faiblesse « des citoyens inquiets. Cette crise a porté des atteintes « affligeantes au commerce; les manufactures de cette ville, « auxquelles la subsistance de la classe la plus indigente « du peuple est attachée, ont essentiellement souffert de « cette concentration d'espèces par leur position journa- « lière de réaliser des paiements de détail conséquents. En « décembre dernier, l'Administration du département a « pris en considération la gène des circonstances dont les « manufactures étaient les principales victimes. La Munici- « palité d'Angers a été authorisée à émettre en circulation « des coupons d'assignats de vingt, trente et soixante sols

Digitized by Google

« Son trésorier a été chargé d'en délivrer aux entrepreneurs « des manufactures en échange d'assignats qu'ils lui remet- « traient. Les différents fournisseurs de la ville qui se sou- « mettraient volontairement à recevoir en paiement de « leurs denrées ces coupons d'assignats auraient le droit de « les porter audit trésorier quand ils en auraient pour la « valeur d'un assignat, qu'il leur remettrait en échange des « coupons dont ils seraient porteurs. La Municipalité a émis « pour sept mille livres de ces coupons d'assignats. Les faci- « lités que les manufacturiers en ont retiré a soulagé leurs opé- « rations. La portion nombreuse des citoyens indigents en « a trouvé des moyens de subsistance, et les divers four- « nisseurs en ont trouvé l'occasion de débouchés. La rareté « du numéraire se développe de plus en plus. Les fournis- « seurs qui ont confiance dans les coupons d'assignats se « multiplient de jour en jour. Leur multiplicité donne natu- « rellement du retard à la rentrée de ces coupons d'assignats « dans la caisse d'où ils sont sortis. Cette caisse est épuisée « et les manufactures ne peuvent obtenir de coupons à la « hauteur de leurs besoins.

« Dans ces circonstances, les manufacturiers d'Angers « ont l'honneur de vous donner la présente pétition pour « que, ce considéré, Messieurs, il vous plaise d'authoriser la « Municipalité d'Angers à ajouter à la circulation actuelle « l'émission de sept autres mille livres de coupons d'assi- « gnats à même destination, lesquels resteront, avec les « anciens, provisoirement en circulation, jusqu'à ce qui la « circulation du numéraire effectif ait pris son cours naturel. « Ce secours à accorder au commerce, destiné à faire sub- « sister le citoyen indigent d'Angers, est provoqué par la « circonstance impérieuse du besoin. Le rapport dernière- « ment fait à l'Assemblée nationale pour l'émission d'assi- « gnats de cent sols, puisée dans les sources qui motivent cette pétition, fait préjuger votre décision favorable. Votre « sollicitude pour l'intérêt public donne l'espoir que vous



Digitized by Google

« accueillerez promptement la demande qui vous est faite.

Angers, le premier may 1791.

« BONNAIRE-JOUBERT et BOUIN.

« Par procuration de MM. Varice de Juigné père, fils et Cie.

« OLLIVIER,
« LE MAZURIER, BAYON et Cie. [1] »

A cette pièce étaient joints un certificat de la Municipalité, en date du 2 mai, constatant que les coupons ou mandats émis jusqu'alors avaient produit le plus grand avantage, tant pour les entrepreneurs que pour les ouvriers et qu'ils avaient été reçus avec facilité par les fournisseurs, mais que leur nombre était insuffisant et qu'une nouvelle émission était devenue nécessaire.

Le Directoire de Département, après avoir pris l'avis du District, autorise cette émission et permet de la porter à 30.000 livres.

La distribution de ces coupons commença le 9 mai. Le 14 juin il y en avait d'émis pour 10.677 livres 10 sols et le Conseil de la commune ordonnait de compléter l'émission jusqu'à concurrence des 30.000 livres, conformément à l'arrêté du Département [2].

Le 2 juillet il n'y en avait plus en caisse et la municipalité demandait l'autorisation d'en émettre pour une nouvelle somme de 30.000 livres. Après l'avoir obtenue, elle augmentait le nombre des commissaires chargés de signer ces bons [3].

[1] Archives municipales de la ville d'Angers, série F.

[2] Registre des délibérations, t. II, f° 68.

[3] MM. Bellanger, Brevet et Commeau, pour ceux de 3 livres ; Boulay, Heurtelou et Rogeron pour ceux de 30 sols ; Coulonnier, Trotouin et Chesneau pour ceux de 20 sols. (Registres des délibérations, f° 75.)

Digitized by Google

Le succès de l'opération était dès lors assuré.

Le 6 août, M. de Houlières rendait compte d'une démarche faite près de lui par une députation de la Société des amis de la Constitution d'Angers[1] dans le but de solliciter une nouvelle émission de ces coupons d'assignats. Ceux qui étaient en circulation étaient insuffisants pour satisfaire aux besoins des ouvriers, qui ne recevaient en paiement de leurs salaires que des assignats de sommes trop fortes, et il serait nécessaire de porter l'émission de ces coupons jusqu'à 200.000 livres. Il y aurait lieu également d'augmenter le nombre de signataires pour accélérer cette opération souhaitée par tous les citoyens. Enfin la Société demandait qu'on fabriquât des coupons de 10 sols, pour faciliter de plus en plus aux pauvres qui les recevaient les moyens d'acheter les menues denrées dont ils avaient besoin chaque jour.

Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il sera fait une nouvelle émission de coupons d'assignats jusqu'à concurrence de la somme de 140.000 livres, ce qui ferait, avec celle de 60.000 livres déjà émise, celle de 200.000 livres, dont la moitié serait en coupons de 20 sols, un quart en coupons de 30 sols et un quart en coupons de 3 livres.

Il décide, en outre, que ces coupons seraient signés par vingt-quatre commissaires divisés par sections de trois membres[2], afin qu'il y ait trois signatures sur chaque coupon.

A l'égard de la demande d'émission de coupons de 10 sols, le Conseil décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer et nomma MM. Poitrineau et Tessié pour porter le procès-

[1] Ou club de l'Est, qui se réunissait aux Jacobins.

[2] Pour les coupons de 3 livres, Brevet, Bellanger et Commeau ; pour ceux de 30 sols, 1re section : Heurtelou, Boulay et Rogeron; 2e section: Rousset, Sartre et Poitrineau ; pour ceux de 20 sols, 1re section : Beauvais, Coutouly et Bodinier ; 2e section : Audio, Moron et Sailland ; 3e section : Chereau, de la Villegontier et Allard ; 4e section : Legendre, Lemazurier et Desmazières ; 5e section : Coulonnier, Trotouin et Chesneau.

Digitized by Google

verbal de la séance au Département et demander son approbation [1].

Le 2 septembre, le Conseil de la commune, considérant que les receveurs des droits d'enregistrement et de timbre et le directeur de la poste aux lettres refusaient de recevoir les billets émis par la Municipalité, ce qui mettait les officiers publics qui avaient des droits à payer à ces bureaux dans l'impossibilité de les acquitter lorsqu'ils ne devaient pas le montant d'un assignat de 50 livres, on les forçait de prendre du papier jusqu'à concurrence de l'excédent de ce qu'ils devaient, nomme MM. Sartre et Poitrineau pour voir ces fonctionnaires et les inviter à recevoir en paiement les mandats et coupons de la ville, aux offres de les changer contre des assignats de la nation à première réquisition [2].

M. Desmazières, l'un des commissaires désignés pour signer les mandats de 20 sols, avertit le Conseil de la commune, le 10 septembre, qu'il circulait dans la ville un certain nombre de coupons portant sa seule signature et paraissant avoir été soustraits. Un autre membre déclara qu'en effet il avait été volé plusieurs paquets de coupons déposés dans une chambre, bien qu'elle fût fermée à clef. D'autres membres demandèrent qu'il fût fait une enquête et que des poursuites fussent dirigées contre les auteurs de cette soustraction. Mais l'Assemblée, après avoir entendu les conclusions du Procureur de la commune, décida qu'il ne sera fait aucune poursuite, dans la crainte que, si cette affaire était connue du public, elle ne détruisît la confiance que les citoyens, et principalement ceux de la classe la moins fortunée, accordaient à ces coupons et autorisa le trésorier de la Municipalité à les retirer.

L'élection des députés à l'Assemblée législative ayant eu

[1] Registre des délibérations, t. II, f° 83.

[2] Registre des délibérations, t. II, f° 95.

Digitized by Google

lieu au mois de septembre 1791, M. de Houlières fut du nombre des élus et dut donner sa démission. Il eut pour successeur M. Pilastre [1], qui dut prendre à son tour la direction de la Caisse patriotique.

D'autres villes, en présence du succès obtenu par les bons de la Municipalité d'Angers, notamment Saumur, Cholet et Baugé, se proposèrent d'en émettre à leur tour.

E. QUERUAU-LAMERIE.

*(A suivre.)*

[1] Urbain-René Pilastre de la Brardière, né à Cheffes, le 10 octobre 1751, député suppléant à l'Assemblée Nationale de 1789, où il remplaça l'abbé Rabin, démissionnaire, maire d'Angers le 26 novembre 1791, député à la Convention au mois de septembre 1792, puis au Conseil des Anciens, mort le 24 avril 1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX FEUILLETS

D'UN

# OBITUAIRE DE LA CATHÉDRALE

## D'ANGERS

---

On appelle *obituaires* ou *nécrologes* des « registres sur lesquels les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient les noms de leurs membres, de leurs confrères ou associés spirituels et de leurs principaux bienfaiteurs [1].

Les obituaires ont remplacé à la fois les *diptyques*, c'est-à-dire les tablettes qui contenaient la liste des défunts que le prêtre, durant le saint sacrifice, devait recommander aux prières des fidèles, et les *sacramentaires*, où figuraient, soit en interlignes, soit en marges, les noms des personnes que le célébrant devait mentionner expressément au canon de la messe. A partir du IXe siècle, l'établissement d'associations spirituelles entre les diverses abbayes, entre les abbayes et les séculiers, clercs ou laïques, augmenta dans des proportions inouïes la quantité de ces noms et la longueur de ces listes. Il fallut, non seulement faire un choix, mais surtout répartir les noms à réciter entre les différents jours de l'année. Ce fut l'origine des obituaires. On les reconnaît à

[1] A. Molinier, *les Obituaires français au moyen âge.*

Digitized by Google

ce signe que le nom des défunts pour lesquels la communauté doit prier n'est inscrit qu'une seule fois, généralement au jour anniversaire de la mort : d'où le terme de calendrier, *calendarium*, ou, comme à Saint-Maurice d'Angers, de *livre de la calende*, sous lequel ils sont souvent désignés.

Les obituaires ou nécrologes sont encore appelés *martyrologes*, parce que, dans les communautés qui chantaient l'office, la lecture de l'obituaire suivait immédiatement celle du martyrologe. Quelquefois les deux livres étaient reliés, l'un après l'autre, dans le même volume. Quelquefois aussi, mais plus rarement, l'obituaire n'était qu'une suite de notes, ajoutées au texte du martyrologe et que le copiste du couvent devait tenir soigneusement à jour.

On a souvent confondu les obituaires avec deux autres recueils nécrologiques, qui se présentent presque toujours sous la forme de calendriers : les *livres d'anniversaires* et les *livres de distributions*. En réalité, le livre d'anniversaires est un recueil distinct de l'obituaire ; il ne contient pas, comme l'obituaire, les noms de tous les défunts auxquels la communauté doit ses suffrages ; c'est un simple catalogue d'anniversaires ; il n'indique que les offices perpétuels fondés pour une ou pour plusieurs personnes. Le livre des distributions renferme, lui aussi, la liste des anniversaires, mais il fournit, en outre, un grand nombre de détails sur chaque fondation, sur le montant et la nature des rentes léguées par le défunt, sur les transformations qu'elles ont subies, sur l'indemnité à laquelle ont droit tous ceux qui participent à la cérémonie.

Tant qu'un obituaire pouvait servir, tant qu'on y trouvait une place libre, on l'employait par économie. Chaque église, au contraire, a fait refaire plusieurs fois ses livres d'anniversaires et surtout ses registres de distributions. Aussi les bibliothèques publiques et privées en possèdent-elles un grand nombre.

Digitized by Google

A la bibliothèque municipale d'Angers, on conserve deux livres d'anniversaires de la cathédrale. L'un, qui figure sous le nº 661 du catalogue Lemarchand et le nº 735 du catalogue Molinier, date de 1360 environ ; il est écrit d'un seul jet, sauf quelques additions peu nombreuses. L'autre (nº 662 du catalogue Lemarchand et nº 736 du catalogue Molinier) date du premier tiers du XIVe siècle. C'est l'original du manuscrit précédent, avec quelques notes d'une date postérieure.

On trouve encore, à la bibliothèque d'Angers (nº 663 du catalogue Lemarchand et nº 737 du catalogue Molinier), un *Liber reddituum antiquorum, ordinatorum pro anniversariis defunctorum, in ecclesia Andegavensi quolibet anno faciendorum, tam de antiquis quam modernis libris dictorum anniversariorum extractorum.* C'est un registre de distributions, où sont indiqués, mois par mois, les anniversaires fondés, les charges qui en résultent pour le chapitre et les avantages qu'il en retire. Ce curieux manuscrit remonte au commencement du XVe siècle.

L'obituaire de la cathédrale servait encore couramment au XVe siècle et même, quoique à titre très exceptionnel, au XVIe siècle, puisqu'il mentionne l'*obit* de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, mort en 1572[1]. On cessa d'en faire usage à la fin du XVIIe siècle.[2] Il disparut au moment de la Révolu-

[1] Anno Domini MDLXXII, die xa mensis februarii, obiit Gabriel Bouvery, episcopus, qui nobis legavit mille libras argenti ad anniversarium suum faciendum.

[2] « Dans l'église du Mans, on lit encore au chapitre le martirologe, mais dans l'église d'Angers, il se dit au chœur, et, après la petite heure de prime, on lisoit, il ni a pas longtems, la commémoraison des bienfaiteurs décédés chaque jour, et après, l'officier disoit avec un enfant de chœur quelques prières. Mais à présent, les enfants de chœur aiant déchiré et rompu le martirologe en parchemin à la fin duquel estoient marquez les obits et deceds desdits bienfaiteurs, on se sert d'un martirologe romain imprimé et on se contente de faire les prières accoutumées, et comme la communauté a esté rompue, on fait des aumosnes en gros à l'hôpital des pauvres Renfermez. » (Note de Grandet, Bibl. mun., ms. 886, t. I, du catalogue Lemarchand et ms. 1011 du catalogue Molinier, p. 255.)

Digitized by Google

tion ; mais il serait possible de le reconstituer, à l'aide des fragments conservés par Dubuisson-Aubenay[1] et Baluze[2].

Vers le milieu du XVIe siècle, le chapitre de la cathédrale d'Angers décida, soit de faire transcrire et compléter l'ancien obituaire, soit de réunir dans un nouveau recueil les noms de quelques bienfaiteurs plus récents. En effet, j'ai trouvé dernièrement, sur deux feuillets de parchemin qui formaient la couverture d'un vieux registre, deux notices nécrologiques, écrites après 1565, lesquelles, à n'en pas douter, faisaient partie, non pas d'un livre d'anniversaires, mais d'un obituaire proprement dit de l'église Saint-Maurice. Voici comment l'une de ces notices se termine : ... *Felix vivat cum Christo in secula seculorum. Amen.* L'autre finit aussi par une prière : *Deum optimum maximum precemur ut... cum Christo regnet in æternum. Amen.* Les formules de ce genre ne se rencontrent que très rarement dans les livres d'anniversaires. Dans les obituaires, on les trouve presque à chaque page.

Ces deux feuillets, qui mesurent 330 millimètres de hauteur et 230 millimètres de largeur, présentent une double particularité : bien que les caractères romains aient été communément employés, en Anjou, depuis la mort du roi René, le copiste se sert encore de caractères gothiques ; de plus, il remplace les *æ* et *œ* par un *e cédillé*, comme on le faisait au XIIe siècle. Le manuscrit auquel ils appartenaient n'a jamais été achevé. Chaque *obit* devait être orné d'une lettrine, dont la place a été laissée en blanc.

Ils faisaient partie d'un registre folioté au carmin, et le numéro qu'ils portent, IIIIxxII et IIIIxxIII, indique que le volume contenait autre chose que l'obituaire ; car, si l'on

[1] Le manuscrit de Dubuisson-Aubenay, rédigé au XVIIe siècle, avait été acquis récemment par le regretté marquis de Villoutreys, pour sa bibliothèque du Plessis-Villoutreys. Le savant bibliophile angevin a eu le grand tort de le prêter : il ne lui a pas été rendu.

[2] Bibl. nat., Baluze, *Armoires*, XXXIX, fol. 30-35.

Digitized by Google

veut bien remarquer que l'une de ces feuilles mentionne un *obit* du 8 avril, il est difficile de supposer que les fondations des trois premiers mois aient été assez nombreuses pour remplir 80 folios, soit 160 pages.

Quoi qu'il en soit de ces détails, voici la transcription exacte des deux notices. Elles concernent deux chanoines de la cathédrale, Jacques de Mandon, mort le 25 novembre 1555 et Jean Croneau, mort le 10 avril 1565. La première est malheureusement incomplète ; il y manque le commencement du texte :

. . . . . .

nostro per singul.....tria, alias quartas divisim sic sequentibus distribui voluit. Die lune, reliquiarum custodi, missam de Angelis celebranti cum *Inclina* et oratione de diei officio, pro toto anno, VI l. X s. Die martis, subdiacono secundo, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de sancto Mauricio ejusque sociis, pro toto anno, V l. XV s. Die mercurii, custodi sacelli beati Joannis Michaelis, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione beati Jacobi majoris, pro toto anno, VI l. Die jovis, succentori trium lectionum, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de Sacramento, pro toto anno, VII l. Die veneris, secundo diacono, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de Cruce, pro toto anno, VI l. XV s. Die sabbati æditiuo seu sacristæ, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de *Beata*, pro toto anno, VI l. XV s. Die dominica, reliquiarum custodi, missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de Trinitate, pro toto anno, VI l. XV s. Sacellano sacristiæ presbytero, alteram missam de die celebranti cum *Inclina* et oratione de omnibus Sanctis, pro toto anno, C s. Cui etiam sacellano sacristiæ, librum ferenti in pulpitum, quoties domini canonici dicturi sunt superius responsoria, aut altera, aut tractus, absentibus bidellis, per fabricium

Digitized by Google

quotannis solvitur somma xxx s. Qui omnes prædicti missas celebrantes ante altare beati Serenedi, quod ipse de Mandon propriis impensis edificare fecit, tenentur sigillatim et prædictis contractibus devinciuntur munire aqua lustrati, sive benedicta, vasculum pensile, quod benedictorium vocant, cum aspergillo, juxta altare positum, et illud quoties opus fuerit mundare et rursus aqua benedicta implere ; et in fine missæ cujuslibet diei tenetur celebrans, adhuc in albis vestibus, aspergere sepulchrum prædicti Jacobi de Mandon, dicendo : *Animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei sine fine requiescant in pace. Amen.* Et etiam exhortari tenentur presentes dicere *Pater* et *Ave* pro fundatore. Sacrista, pro altaris præparatione, necessariorum administratione et trino sonitu campanæ, annuatim percipiet x l. x s. Et eidem sacristæ, ut dirigat et gubernet decenter majus horologium, ex somma prædicta pro stipendiis dari voluit ipse fundator xii l. Et ut liberius et promptius officiarii et psaltores ecclesiæ, tempore Adventus, die sabbati, assistant prose *Mittit ad Virginem*, quæ musice cantatur in missa de Beata, cuilibet donavit iii d. Magistro psalletæ et pueris xx d., pro cereolis ii s. vi d. Fabricio, iiii d. Et ne divinus cultus minuatur sed potius augeatur Quadragesimali tempore, ut in qualibet die sabbati et dominica musice cantetur responsorium *In pace* cum hymno, omnibus ecclesiæ officiariis et psaltoribus præsentibus voluit præfatus de Mandon per fabricium distribui cuilibet viii d. Et majori capellano officium facienti, ut præcipiat *Pater* et *Ave* pro fundatore, præter sortem, ii d. Magistro psalletæ ii s. vi d. Sacristæ viii d. Organistæ viii d. Pueris ii s. iiii d. Fabricio x d. Fabricæ x d.

Ipsis etiam pueris chori, pro papiro, atramento et calamis dedit xx s. Pro artocreatibus seu pastillis in prima dominica cujuslibet mensis anni liiii s. Et pro fasciculis brumali tempore et non alio comburendis xxvi s. Ille iterum, nondum dare satiatus, majori bursæ ducentas libras tradidit,

Digitized by Google

ea lege ut major bursarius quotannis in festo Omnium Sanctorum distribueret centum decem solidos novitiis Fratrum Prædicatorum et centum solidos novitiis Fratrum Minorum pro comparandis calceamentis et aliis necessariis. Pro quibus donis, fundationibus et aliis benefactis multis, felix vivat cum Christo in secula seculorum. Amen.

Cujus vestigia sequutus vir nobilis et discretus magister Guillelmus de Mandon, presbyter, concanonicus noster, nepos illius defuncti Jacobi de Mandon, pietate permaxima erga defunctos motus, nos, decanum et capitulum rogavit ut permitteremus anniversarium defuncti nobilis viri Petri d'Avoir [1], militis, non manuale, ab eo manuale fieri : cujus anniversarii missa musice cantabitur instar anniversarii domini Joannis de Beilrond [2]; et ut in fine dicti anniversarii statio fieret sub responsorio *Libera* in navi cum collectis *Inclina* et aliis assuetis : qua missa anniversarii et *Libera* durantibus, duo cerei, per sacristam accensi, apponentur super altare divi Serenedi. Voluntati cujus, ut æquum est, acquievimus. Pro cujus responsorii fundatione octo libras sex solidos annui redditus cum manuali nobis dedit, quas omnibus chori prædicto responsorio astantibus singulis annis partiri voluit.

Is rursum nos requisivit ut illi concederemus crastinum diem beatæ Catharines, in qua post matutinas nomine illius celebraretur quotannis alta voce missa de officio diei ad altare beati Serenedi, cujus participes tantum essent domini

[1] Pierre d'Avoir, seigneur de Chateaufermont, décédé en février 1390, qui fut enterré le long du mur du transept nord de la Cathédrale, près de l'endroit où fut déposé plus tard le corps de l'évêque Hardouin de Bueil. (Cf. L. de Farcy, *Monographie de la Cathédrale d'Angers, les Immeubles par destination*, p. 316.)

[1] Jean de Beilrond, chanoine de la cathédrale, décédé le 23 octobre 1562, qui fut enterré, à Saint-Maurice, dans la chapelle des Chevaliers, près de l'autel de l'Annonciation et sous un monument où figurait l'Ecce-Homo (Cf. Bruneau de Tartifume, Bibl. mun. d'Angers, ms. 871-995, p. 67, et L. de Farcy, *op. . cit.*, p. 246).

Digitized by Google

canonici, officiarii et psaltores presentes ; absentes vero, nisi infirmitas impediret, sorte privarentur. Quod ipsi etiam libere concessimus. In qua missa dicetur oratio *Omnipotens*, quandiu vixerit, cum cæteris assuetis, et in elevatione corporis Christi cantabitur ante altare per pueros chori : *O salutaris hostia*. Post missam vero, *Ne recorderis*, cum oratione *Inclina* et reliquis assuetis. Pro cujus fundatione et continuatione nobis, decano et capitulo, porrexit centum duodecim libras cum decem solidis, in novem libras annui redditus convertandas. A qua somma pro solemnitatibus sequentia resecantur : pro missa, III s. IV d. ; officiariis et psaltoribus, cuilibet XV d. ; magistro psalletæ et pueris, III s. VIII d. ; sacristæ, V s. ; notario capituli, XV d., bursario, III s. ; fabricæ, X s. Quod reliquum est dominis canonicis distribuatur[1].

[1] A toutes ces libéralités, le chanoine Guillaume de Mandon ajouta, en 1568, la fondation de cinq stations et d'un sermon en l'église cathédrale d'Angers.

Le titre original de cette dernière fondation appartient à M. le chevalier d'Achon, qui a bien voulu me le communiquer et m'autoriser très libéralement à le publier.

« Sachent tous présens et avenir comme ainsi soit que noble et discret Messire Guillaume de Mandon, prebtre, chanoine de l'église d'Angiers et y demeurant, désirant l'augmentation du service divin et le salut de son âme et des âmes de ses parens et amys vivans et trespassez, ait dévotion fonder en la dicte église d'Angiers cinq stations à estre faictes et célébrées par le chœur en la nef d'icelle église, auparavant et lors qu'on va dire et célébrer les grans messes du chœur des quatre presmiers dymanches de caresme et du dernier dymanche de l'Advent, à la charge pour ceulx qui n'assisteront synon à l'une des dictes stations et grant messe ne gaigneront que *pro media*; et à chacune desquelles stations le soubz chantre de la dicte église admonestera les assistans retournans au chœur dire *Pater noster* et *Ave Maria* pour le fondateur et commencera l'antienne *Rutiliores auro*, que les dictz assistans chanteront retournans au dict chœur. Aussi admonestera le dict soubz chantre, à la dicte grant messe, lors qu'on va monstrer le *corpus Domini*, les assistans dire pareillement *Pater noster* et *Ave Maria* pour le fondateur. Item fonder ung sermon à estre dict en la dicte église d'Angiers, depuys midy jusques à une heure, le jour de la Transfiguration de Nostre-Seigneur. Item en l'église collégiale de Sainct-Pierre d'Angiers, le respond *Ne recorderis* avecques les oraisons *Inclina* et *Fidelium* à estre dict par le chœur de la dicte église

Digitized by Google

Deum optimum maximum precemur ut, donec hic superstes erit, prospere vivat, et post obitum cum Christo regnet in æternum. Amen.

[O] biit venerabilis et bonæ memoriæ magister Joannes Croneau, presbyter, in juribus licentiatus, ecclesiæ Andegavensis canonicus, octava die aprilis anno Domini millesimo quingintesimo sexagesimo quinto, qui legavit dominis decano

d'Angiers, lors qu'elle va le caresme en procession en la dicte église de Sainct-Pierre : le tout par chacun an à perpetuité. Pour les quelles fondations le dict de Mandon ait offert aux charges susdictes et cy après déclarées à vénérables personnes les doyen et chappitre de la dicte église d'Angiers la somme de six cens livres tournois, sçavoir pour la dicte fondation des dictes cinq stations cinq cent livres tournois et pour chacune des deux autres cinquante livres tournois. Ou quoy que soit leur faire vendition, cession et transport du lieu, mestaierie et domaine de la Bertière, paroysse de Villevesque, et choses vendues par noble et puissant Urbain Tillon, sieur de Sacé et de la Bertière, à honorable homme messire François Ogier, licencié es droictz, avocat, desmeurant à Angiers, pour pareille somme de six cens livres tournois, par contract passé en la court du Roy nostre sire à Angiers, par davant nous notaire, le cinquiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens soixante et quatre, et par ledict Ogier, le dixneuvième jour de ces présens moys et an, quictées, cédées, délaissées et transportées pour pareille somme audict de Mandon par contract aussi passé en ladicte court par davant nous : ce que lesdicts doyen et chappitre aient accepté et pour en passer et accorder lettres de fondation avec le dict de Mandon commis et député les commissaires cy après nommés..... »

Les délégués du chapitre sont « vénérables et discrets messires Estienne Bertrand, Charles Frontault, Olivier Daudouet et Adam de la Barre ».

« Et est faicte ceste présente vendition, cession et transport pour lesdictes fondations, lesquelles lesdicts commis et députez pour lesdicts doyen et chappitre ont promis, promectent et demeurent tenuz par eulx et leurs successeurs faire dire et célébrer, par chacuns ans à perpétuité, par la forme susdicte, et faire sonner ledict sermon, ainsi qu'on a de coustume en ladicte église, et lesdictes stations chacune de six gobetz de la cloche ordinaire de ladicte église d'Angiers et faire distribution desdictes fondations selon la coustume de ladicte église, et mesmes pour ledict sermon au prédicateur d'icelluy, qui sera tenu audict sermon faire prières pour les fondateurs de la feste de la Transfiguration et dudict sermon, et le secretain de ladicte église de l'en advertir, lors qu'il fera dire ledict sermon, quarente solz tournois ; audict secretain dix solz; au boursier des anniversaires cinq solz; et à chacun desdicts soubzchantres et secretain pour chacune desdictes stations deux solz, et oultre à chacun desdicts soubzchantres et de

Digitized by Google

et canonicis sommam centum librarum turonensium ad usum bursæ missarum matutinalium, cum manuali octo librarum turonensium pro fundatione unius missæ quolibet anno in die sui obitus ad altare beatæ Mariæ celebrandæ, in fine cujus cantabitur responsorium *Subvenite* cum collectis defunctorum : quæ somma octo librarum turonensium in hunc modum distribuetur, videlicet : pro missa, III s. IIII d. ; corbiculariis, cuilibet x d. ; quatuor diaconis et subdiaconis, cuilibet x d. ; sacristæ, v s. ; undecim psaltoribus, IX s. II d. ; magistro psalletæ, x d. ; pueris, x d. ; pro puncto, XII d. ; bursario III s. ; fabricæ x s. ; residuum dominis presentibus equaliter, ut moris est.

Jean Croneau, dont il est ici question, n'est pas autrement connu. Il n'en est pas de même de Jacques de Mandon, qui avait fait construire, à Saint-Maurice, l'autel de Saint-Seréné, au pied duquel il fut enterré. Sa sépulture existait encore au XVIIIe siècle [1]. Une épitaphe, gravée sur une lame de cuivre, le recommandait aux prières des fidèles. Une autre inscription énumérait, à peu près dans les mêmes termes que la notice de l'obituaire, les messes qu'il avait fondées pour tous les jours de la semaine [2]. Un tableau,

celluy qui dira lesdictes oraisons *Inclina* et *Fidelium* à la fin dudict respond *Ne recorderis*, que ledict soubzchantre sera tenu commencer, six deniers tournois et à la fabrique de ladicte église d'Angers pour lesdictes fondations vingt ung solz tournois...

« Faict et donné audict chappitre de l'église d'Angiers par devant nous Estienne Quetin, notaire royal audict Angiers, présens vénérables et discretz messire René Pinault, curé de La Membrolle et Hardouin Landelle soubz diacre de ladicte église d'Angiers, témoins requis et appelez, le vingt-quatriesme jour de may mil cinq cens soixante et huict. »

[1] Cf. Lehoreau, *Cérémonial de l'église d'Angers*, l. II, p. 156.

[2] Bruneau de Tartifume (Bibl. mun. d'Angers, ms. 871-995, p. 10) et Lehoreau (*op. cit.*) l'ont transcrite. M. L. de Farcy l'a reproduite (*op. cit.*, p. 247).

Digitized by Google

placé sur sa tombe, le représentait, au-dessus d'un calvaire, avec saint Jacques, son patron [1].

On conserve, aux Archives de Maine-et-Loire, une copie du testament du chanoine Jacques de Mandon [2]. C'est une pièce assez curieuse.

Après avoir recommandé son âme à Dieu, à la Sainte Vierge et à tous les saints du Paradis ; après avoir réglé divers détails relatifs à sa sépulture et précisé ce qu'il entend laisser aux pauvres, il « veut et ordonne estre baillé et paié à quinze pauvres filles, pour leur aider à marier, la somme de cent livres tournois, qui est à chacune d'icelles six livres treize sols quatre deniers tournois, dont y en aura quatre de la paroisse de Sainct-Martin-du-Boys [3], quatre de la paroisse de Fontaine-Couverte [4], quatre de la paroisse de Prez [5] et trois de la paroisse de Brée [6] ». Il donne à deux de ses nièces, « c'est assavoir Françoise et Marie de Princé, deux cens livres tournois, qui est à chacune d'icelles cent livres tournois ». Une autre de ses nièces, Catherine de Mandon, religieuse de l'abbaye de Notre-Dame du Ronceray, recevra « quinze livres tournois, pour avoir ung abit, à la charge de prier Dieu pour la pauvre âme » du testateur. Son neveu Olivier de Mandon touchera cinquante livres. Il destine vingt écus à son serviteur, Michel

[1] Cf. L. de Farcy, *op. cit.*, p. 248. — Grandet (*Notre-Dame Angevine*, édit. Lemarchand, p. 57) remarque que Jacques de Mandon « avoit fait poser un bénitier sur l'autel pour y faire l'aspersion après le *Subvenite* », mais que « le bénitier n'y est plus ». Le dessin du tableau a été recueilli par Gaignières (Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 583).

[2] G. 344.

[3] Saint-Martin-du-Bois, commune de l'arrondissement et du canton de Segré (Maine-et-Loire).

[4] Fontaine-Couverte, commune du canton de Saint-Aignan-sur-Roë, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne.)

[5] Prez-en-Pail, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mayenne.

[6] Brée, commune du canton de Montsurs, arrondissement de Laval (Mayenne.)



Digitized by Google

Rousseau ; « les meubles pour garnir une chambre », à sa chambrière Marguerite. Les autres meubles seront pour son frère Messire Jehan de Mandon, curé de Notre-Dame d'Avenières [1], et son neveu Messire Guillaume de Mandon, chanoine de l'église d'Angers. Enfin il ajoute : « Item je supplye à iceluy de Messieurs les Chanoynes de ladicte église, auquel la maison canonial où de présent demeure sera adjugée, maintenir et entretenir les saulles et hayes d'espines estans sur la muraille d'entre le jardin de la dite maison, à la conservation des paisses que y ay entretenues et nourries, ensemble le nombre de poulles avec lesquelles se nourrissent; desquelles en pourra avoir son plaisir comme j'ay eu ; en ce faisant, il est bien difficile qu'il ne me donne bien souvent ung *requiescat in pace.* »

Faut-il féliciter le bon chanoine, faut-il, au contraire, le plaindre d'avoir vécu dans un temps où un ecclésiastique, après avoir dicté ses dernières volontés, n'éprouvait d'autre souci que celui de pourvoir à l'entretien des moineaux et des poules, dont la compagnie avait charmé ses loisirs ? Je n'en sais rien. Mais, ne lui refusons pas la prière qu'il réclame dans son épitaphe :

*Gens dévots qui par cy passez,*
*N'oubliez pas les trespassez,*
*Et vous, qui cest escript lirez,*
*Le Pater et Ave direz.*

Ch. URSEAU.

[1] Le sanctuaire de Notre-Dame d'Avenières, aux portes de Laval.

Digitized by Google

# UNE ESTANCIA EN URUGUAY

Au matin, par les rues droites, indéfiniment longues. Les façades sont peintes, couronnées de balustrades et percées de larges fenêtres qu'épongent les chambrières en tablier blanc et mantille noire. Les tramways commencent à circuler. Ils mènent à leurs bureaux des employés de banque, de commerce et d'agences maritimes. Tramways à traction animale, car l'électricité ne peut rien ici contre le bon marché des chevaux.

A l'angle des blocs — Montevideo, comme les villes américaines du Nord, est taillée en blocs — les agents de police montent la garde en tunique bleue et shako ciré. Sur une place, un bataillon de chasseurs fait l'exercice : képi blanc, tunique gris bleu, pantalon bouffant serré à la cheville par des molletières blanches. Troupes de parade composées de volontaires bien payés, hommes mûrs et enfants. Elles manœuvrent avec une précision d'automates, comme des figurants d'opéra. Le pays en est fier. Leurs officiers ne les quittent pas d'une semelle ; ils doivent tous prendre leurs repas et coucher à la caserne. Ceci, en vue des révolutions fréquentes.

La gare est un temple de marbre gris dont la colonnade abrite les grands hommes de la République orientale, presque tous généraux ou colonels. Nous montons avec nos chiens — la chasse étant le but de cette promenade — dans un wagon de seconde et dernière classe, en compagnie

Digitized by Google

d'ouvriers des faubourgs, d'estancieros et de petits marchands de la campagne.

Le train quitte la ville par les usines et les entrepôts du port. A gauche, la raffinerie de M. V..., l'aimable industriel français qui me pilote. Grand chasseur, il m'a courtoisement offert une partie sur son domaine, à cent kilomètres de Montevideo.

Aux usines succèdent les jardins et les villas du passo Molino, villas de toutes couleurs et de tous styles. Je note la légation argentine, en gothique bariolé de mauresque. Les jardins sont d'Espagne, avec la grâce des palmiers, la coquetterie parfumée des orangers, l'élan gracile des eucalyptus, le luxe des fleurs autour des statues blanches.

Le passo del Prado, que nous contournons, est le bois de Boulogne de Montevideo. Il s'ouvre par une odorante avenue de micocouliers que respectent les tramways de la banlieue. Il évoque la Provence par ses arbres verts, ses pelouses sèches, ses promenades poussiéreuses de platanes et de palmiers. De spacieuses terrasses, des rampes à balustres, des ronds-points, des réverbères et des kiosques lui font une mine de casino. En semaine, il est mort, mais, le dimanche, s'anime sur les 5 heures, au défilé d'équipages où les belles orientales exhibent leurs toilettes criantes. C'est presque le faste de Palermo, à Buenos-Ayres.

Des prairies maintenant, prairies de banlieue, étroites et closes, gardées par des maisonnettes bourgeoises.

Puis les clôtures s'écartent, les maisons deviennent des chaumières, les troupeaux se disséminent. De larges plants de légumes, des vergers en fleurs s'encadrent encore dans les haies de chardons, à l'abri des eucalyptus. Mais, plus loin, la plaine est nue ; les prairies s'étendent, des saules font des oasis au bord des ruisseaux.

Le train est lent, les arrêts sont longs. Mon compagnon en profite pour me mettre au courant de ses entreprises industrielles.

Digitized by Google

Voici huit ans qu'il est en Uruguay avec son associé, un ancien officier de marine. La raffinerie qu'ils achetèrent luttait péniblement contre une rivale allemande richement installée. Leur habile gestion et la découverte d'un nouveau procédé qui supprime tout résidu en cristallisant la mélasse leur permirent de remettre l'usine à flot et de se rendre maîtres du marché. La raffinerie allemande dut liquider. C'est alors que M. V... acheta l'estancia où nous allons[1].

Le lieu en fut laborieusement choisi, au prix de longues chevauchées dans le *campo*. La sucrerie est en construction. Il ne s'agit plus seulement de raffiner du sucre importé du Brésil à grands frais de douanes et de transport, mais d'en produire. Le sol donne les briques et la betterave pour la construction et l'alimentation de l'usine ; la sierra proche fournit le bois et la chaux ; une rivière accessible aux navires de haute mer permet de recevoir et d'expédier directement les marchandises ; un nombreux bétail est employé aux travaux des champs et à l'alimentation du personnel. L'agréable se joint à l'utile : M. V... fait courir à Palermo quelques beaux spécimens de ses écuries ; la chasse est abondante et variée ; une coquette villa s'édifiera sur la plage, à l'entrée de la rivière.

Et, comme j'admire cette belle entreprise :

— Elle est belle, parce que rude, cher Monsieur. Pas plus ici qu'ailleurs les alouettes ne tombent du ciel rôties. J'ai commencé par être ouvrier. Ma pratique du métier s'allie ainsi à la science de mon associé. Je n'ai rien hasardé. C'est après trois ans d'expérience que j'introduis dans ce pays la culture de la betterave. Mes machines me coûtent cher, mais je suis sûr de leur qualité : elles viennent de France. Notez que la concurrence allemande, supprimée hier, peut renaître demain. Chaque jour, des demandes d'emplois me sont

[1] L'estancia de l'Uruguay ou de l'Argentine, comme la fazenda du Brésil, est la propriété agricole d'exploitation.

Digitized by Google

adressées par des gens qui ne sont que des espions. L'industrie, quand il faut la créer dans un pays neuf, exige une connaissance approfondie des lieux, une énergie soutenue, beaucoup de prudence jointe à beaucoup d'audace.

Mais regardez ce *paso :*

Joli paysage, et rare : une vallée inattendue déprime la plaine ; une rivière y dort dans les saules, les chênes verts et les eucalyptus. Au milieu du gué ou *paso*, une voiture est arrêtée, sorte d'omnibus attelé de cinq chevaux. A cinquante mètres en avant, un cavalier tâte le fond. Une longe le rattache à l'attelage qui, de lui-même, suivra la voie indiquée.

Après deux heures de route, nous laissons notre train filer sur Minas et prenons une petite ligne française qui se rapproche de la mer.

La station, une maisonnette en briques collée à un hangar, est toute seule dans la prairie, avec une auberge italienne. On attelle au train deux wagons chargés de machines agricoles destinées à l'estancia de M. V...

Maintenant, c'est l'indéfinie prairie verte, vallonnée comme une mer houleuse, sans un arbre, pafois rayée de clôtures en fil de fer. Les troupeaux disséminés y font mille petites taches noires et blanches.

Quelquefois, à l'abri d'un mamelon, un *rancho*, la masure du paysan, bâtie en mottes de terre et couverte d'un toit de chaume que pressent des pierres plates, en vue du *pampero*, le grand vent qui s'abat des Cordillères. Pas de fenêtres ; deux portes vis-à-vis, dont une seule est ouverte selon la direction du vent, Le foyer en plein air. Des chevaux au piquet.

On ne voit personne à pied. Tout ce qui va par la prairie a quatre pattes ou les emprunte.

Par hasard, à l'horizon, un point blanc désigne une estancia. Un gros troupeau de bœufs s'achemine vers Montevideo. Un cavalier voltige derrière eux, pousse les traînards et quelquefois se porte en avant pour redresser la

Digitized by Google

route. Les voici qui traversent la voie. Le train doit stopper.

Plus loin, un coup de sifflet prolongé. On ralentit... et on repart. C'est un bœuf qui ne s'est pas dérangé. Le chasse-pierres de la locomotive l'a bousculé et roulé en bas du remblai. Il agite ses pattes dans le vide, se redresse d'un effort brusque et, placide, se met à brouter.

Nous longeons un marais. A perte de vue, des joncs hérissés et des flaques luisantes. Des vols de canards et de sarcelles s'enlèvent à notre passage. L'eau, très loin, est pointillée de noir. Et des marabouts, des macreuses, des hérons. Une bande d'oies sauvages lisse ses plumes sur la berge. Des cygnes s'enfuient horizontalement, le cou tendu, avec un lourd et solennel battement d'ailes : des blancs, des noirs, des gris à col noir. Des cigognes se promènent avec des airs pincés, en levant haut la patte. Sur l'herbe, des couples de gros dindons, graves et compassés. Et voici, le long de la voie, des autruches. Elles trottent à longues enjambées, leur petite tête retournée par derrière.

Pendant deux heures, c'est ainsi, la plaine infinie, les marais giboyeux, les troupeaux éparpillés et, là-bas, vers la mer, les dunes blanchâtres.

Devant nous, une sierra s'estompe, en bleu gris, sur le bleu pâle du ciel.

M. V... me montre la clôture de son domaine. La gare terminus est au centre.

Pied à terre. Des chevaux nous attendent, amenés par le majordome de l'estancia et le chasseur.

Le majordome, un gros Alsacien, la tête en tronc de cône, la face élargie sur la ligne des pommettes, le cou épais et plissé en accordéon, le teint rouge brique, des lunettes sur son petit nez bourgeonné, porte une large ceinture sous sa veste et le pantalon bouffant des *gauchos*.

Le chasseur, un indigène de haute taille, barbe noire et gros sourcils, a le fusil en bandouillère, une longue lame à la

Digitized by Google

ceinture et les pieds chaussés de peau de bœuf. Son adresse à la chasse lui vaut son nom.

Tous deux me disent bonjour et me tendent la main. Le chasseur se charge de nos paquets et prend les devants.

La route est une large bande de terre nue où l'on choisit son frayé. Derrière une petite côte, l'estancia apparaît. Sur un mamelon ceint d'un ruisseau, c'est un rez-de-chaussée à deux ailes, surmonté d'un pavillon central et flanqué de masures en terre, qui sont les servitudes. Une touffe d'eucalyptus fait un fond léger et mouvant.

A la barrière, un paysan, semble-t-il, s'avance vers nous ; une figure jeune dont le blond a roussi, un costume de velours jaune à côtes. C'est le cousin de M. V..., l'agronome de l'estancia. Il met l'industriel au courant des affaires. La construction de la fabrique avance à souhait. On continue à semer des betteraves en pépinière. La propriété s'est accrue de deux mille hectares et de trois cents bœufs.

L'estancia est rustique. Au milieu de la cour, un puits, un poulailler et un fromager. L'herbe, piétinée par les animaux, pousse jusqu'au seuil de l'habitation où les poules viennent becqueter. C'est le côte à côte de l'homme et des bêtes.

Mon hôte pousse une porte. Ce sera ma chambre : une grande pièce nue où grimpe une échelle de grenier ; un bahut, un lit de camp et un escabeau.

Et voici la poésie de la maison. Le majordome me présente à sa femme et à sa belle-sœur, deux Italiennes nées en Uruguay.

Jeunes et jolies, d'un type très pur, les yeux grands et noirs, les cheveux lourds, dressés à la mode napolitaine, un sourire d'accueil aux lèvres. Tout de suite, elles me tendent la main et commencent à causer.

Un vieux buffet, une machine à coudre et un porte-manteaux meublent la salle où le déjeuner nous attend. Les jeunes femmes le prennent avec nous, tout en faisant le service.

Digitized by Google

« Pepita ! » appelle doucement le majordome. Et la jeune fille se lève, va tirer le vin et puiser l'eau. Elle coupe le pain qu'elle offre avec grâce du bout des doigts. Maria fait passer les plats. Et elles causent avec la vivacité bruyante, la franche gaîté des méridionales.

Un vin noir du Chili arrose l'*assolado* [1].

Simplicité paysanne, joie de vivre au grand air, dans un large horizon, sans autre souci qu'un travail libre, sain et rémunérateur.

L'après-midi est tiède et lumineuse.

L'estancia blanche, sur son vert mamelon, dans les eucalyptus aux reflets d'argent, avec, au fond, la sierra grise et pelée, semble, sous ce ciel d'azur, une villa méditerranéenne au pied de l'Esterel. Mais la prairie est normande dans les dépressions humides, où l'herbe se fonce, où les troupeaux s'assemblent.

En chasse, avec deux pointers de race, par la grande houle verte.

Des herbes folles, des pacages piétinés, des roseraies boueuses, des ruisseaux flâneurs, des nappes d'eau brodées de nénuphars et plissées. Quelques perdreaux et tourterelles ; beaucoup de *pecco colorado*, sorte de grives à poitrine rouge ; des martinettes, gros faisans à queue courte, des bécassines royales, des pluviers, des vanneaux armés, des canards, surtout des canards : ils passent par bandes indéfiniment renouvelées.

...Le plaisir de l'affût dans les joncs, l'oreille tendue, des approches rampantes, des longues poses où l'on perçoit les mille voix éparses de la prairie, des surprises où les fusils partent tout seuls.

...Les marais chantent... Des beuglements lointains... Un galop sourd, grandissant.

[1] Plat national, fait de côtes de bœuf bouillies.

Digitized by Google

Un cavalier passe près de nous, salue d'un *bueno tarde.* C'est un employé de l'estancia qui cherche le bétail crevé pour le dépouiller : ronde quotidienne.

Le chasseur, avec son flair d'homme de la prairie, devine le gibier. Son fusil à piston fait merveilles. Il emploie comme plomb des cailloux, comme bourre des têtes de chardons. Il a des attitudes d'Indien glissant dans les herbes. Dans l'eau, il disparaît presque.

Là-bas, immobiles, deux cavaliers pour un cheval. Ils attendent, au bord du marais, M. V... qui leur a fait signe de s'arrêter. C'est un ménage de *rancheros* que mon hôte a fait venir pour leur confier sa basse-cour.

Ils ont l'air indifférents et lassés. Sans doute, ils trottent depuis le matin. J'aurais aimé trouver plus d'ardeur chez les descendants des premiers aventuriers de la pampa.

Le jour baisse. Encore une marche glissée dans les joncs pour surprendre un couple de canards royaux. Le chasseur, en observation sur un poteau, nous dirige par signes. Sa haute silhouette grise, figée dans un geste indicateur, s'enlève sur le ciel orange comme un arbre dépouillé.

Quelques perdrix encore partent sous nos pieds. Des chouettes criardes poursuivent les chiens qui ont dérangé leur couvée. Deux vanneaux armés s'obstinent à nous filer. Le chasseur, dans la pénombre, tire au posé des bécassines invisibles.

C'est lentement le soir. Sur l'herbe rase, enluminée d'or, où les chardons lèvent la tête, nos ombres indéfiniment allongées s'effacent. La prairie s'élargit encore du recul de l'horizon dans la confusion crépusculaire. Une carcasse de cheval ouvre en un large bâillement le rictus livide de ses côtes blanches. Une clôture de piquets s'enfuit dans l'ombre comme une chaîne d'esclaves faméliques.

Les herbes frissonnent. Une brise s'est levée, qui sent bon la terre mouillée, la mousse grasse et l'étable. En fraîchissant, elle apporte une odeur sèche d'encens.

Digitized by Google

Chaque soir, ainsi, la brise de la sierra descend avec le parfum des térébinthes.

L'estancia pâlit. Les reflets roses s'attardent sur la montagne.

...Marche aux étoiles. Voici le rancho du chasseur, une case en jonc dans un bouquet de chênes verts. Sa femme, sur le seuil, pile le maïs dans un tronc d'arbre, à la manière des négresses du Sénégal. Ses enfants accourent. Il les embrasse tous, les garçons d'abord. Et il nous rejoint pour vider à la maison son carnier et un verre de vin.

Dans la salle tiède où déjà fume la soupe sur la nappe lumineuse, c'est l'attente douce des femmes. J'ai la vision claire des foyers bien tenus, où le travailleur qui a fini sa journée retrouve l'accueil aimant de sa compagne et le joyeux réconfort de la table servie. Qu'importe le dur labeur des champs ou de l'usine si l'épouse est bonne ménagère ! C'est doux, au cours d'un long voyage, de trouver un peu d'intimité sous un toit ami. Dans ce logis perdu, il me suffit, pour évoquer la maison lointaine et la famille absente, de respirer l'odeur familière du lard au choux. Ma pensée, d'un vol, va s'abriter sous les solives en châtaignier des fermes de chez nous, où j'appris à aimer la vie des champs.

Mais il faut rire. Le vin du Chili est là, qui excite la grosse gaîté du majordome et réveille chez le jeune agronome les souvenirs du quartier latin. Maria et Pepita jettent des rires clairs. Les hôtes sont rares, à l'estancia. On y rit entre soi, dans les mêmes idées, sans varier les plaisirs ni les travaux. Un étranger, c'est une précieuse distraction et une rare curiosité. Ainsi s'explique ce rien de coquetterie qui brille dans la conversation des deux jeunes femmes et le plaisir qu'elles prennent à mes récits d'Europe. Je vante Naples, leur patrie qu'elles ne connaissent pas, où je me souviens qu'un soir, un soir d'Italie sentimentale et artiste, ce furent dans la baie des vols légers de barques falottes ; et des

Digitized by Google

mélodies traînèrent sur l'eau vermeille. Les Napolitaines souhaitaient la bienvenue à une frégate française.

Quand ces dames ont desservi, elles font avec nous un tour aux étoiles sous les eucalyptus, puis, la prière commune, dite en italien par Pepita, qui confesse avoir oublié celle que lui apprirent les sœurs françaises de Montevideo.

Réveil à 5 heures. Dehors, un air vif qui gonfle d'aise les poumons. Un peu de toilette autour du puits où chacun tire son seau. Pour déjeuner, une tasse de café et un large bol de lait crémeux.

Je regarde seller les chevaux qui vont nous mener au chantier de l'usine et à la chasse.

On jette sur le poil une couverture de laine et deux pièces de cuir souple ; on passe la sous-ventrière et, sur une selle bien rembourrée, on étend encore une couverture dont le cavalier s'enveloppera les jambes. Ce n'est pas très sport, mais confortable. On peut chevaucher ainsi plusieurs jours sans fatigue et passer les nuits à la belle étoile, roulé dans le puncho, la selle en guise d'oreiller.

Les chevaux du campo, m'explique le majordome, commencent à travailler vers l'âge de dix-huit mois. Le dressage n'est pas compliqué. Il consiste à mettre une selle sur le dos de l'animal, un gancho sur la selle, et à cingler d'un bon coup de fouet les jarrets du poney. En quinze jours, on obtient une bête très douce, qui accepte la bride et la selle et se laisse docilement conduire. C'est le procédé employé pour une race analogue, les *basutos* du Transvaal. Les chevaux de la prairie ont bonne corne et ne sont jamais ferrés. Ils conservent les allures naturelles, le pas et le galop. Les ambleurs sont rares et très recherchés, car l'amble permet de fournir de longues étapes sans fatigue.

Nous traversons le *corral* où l'on marque le bétail, car chaque propriétaire a son signe. C'est un clos en forme de V qui se reserre en un couloir étroit où les bêtes s'engagent,

Digitized by Google

une à une, poussées en masse par les gauchos à cheval, armés de fouets. Un homme, au passage, les marque d'un fer rouge. S'il y en a peu, on les *lasse* par les pattes, devant et derrière. La bête tombe et ne peut plus bouger. C'est aussi par un corral qu'on introduit le bétail dans les grands *saladeros*. J'ai vu ceux du Serro à Montevideo, où l'on abat quarante mille têtes par an. Le directeur d'un de ces établissements, un Français encore jeune, a eu le temps d'être trois fois ruiné et trois fois millionnaire.

Un très bel étalon, pur-sang anglais, gambade dans le clos. On va le *lasser* pour le rentrer à l'écurie.

Le gaucho dispose son nœud coulant, court au cheval, d'un geste large fait tournoyer le lasso, le lance et, par un brusque demi-tour, s'arc-boute... L'animal pris au col se laisse tranquillement conduire.

— Ce cheval m'a gagné un prix aux courses de Palermo, dit M. V... Il était le favori du grand journal de Buenos-Ayres, *La Prenza*, qui fit jouer sa sirène pour annoncer le gagnant. Or cette sirène, chaque fois qu'elle joue, coûte au journal deux mille francs d'amende.

Et il m'entretient du merveilleux développement de la capitale argentine, ville affairée et élégante, où la race latine s'affirme aussi experte en *business* qu'intelligente en art.

Nous arrivons au chantier qui déchire la prairie. Les murs sortent du sol. Tous les matériaux sont pris sur le domaine. Les chevaux, dans une fosse, pétrissent l'argile des briques.

Autour de l'usine, les semis. Dans le champ labouré et hersé, un semoir mécanique, attelé d'une paire de bœufs, reprend haleine. Nous sommes au printemps et l'on sème les betteraves en pépinières. Dans un mois, on repiquera les plants sur deux mille hectares.

Les indigènes employés à la culture ne sont pas payés, mais seulement logés et nourris, à raison d'une cabane par famille et d'un kilogramme de viande par jour ; et il paraît qu'on leur fait une grâce en les embauchant. Quant aux

Digitized by Google

ouvriers de la fabrique, ce sont tous des émigrants français. M. V... écarte les étrangers, surtout les Allemands : les apprentis d'aujourd'hui sont les concurrents de demain.

...De nouveau la prairie, où nous galopons à grandes foulées.

Le majordome nous conduit à une fondrière où cinq paires de chevaux s'évertuent à retirer un bœuf engagé jusqu'aux côtes, accident fréquent. Un autre danger pour le bétail, ce sont les maraudeurs, qui passent par bandes de cinq ou six. Dix minutes leur suffisent pour lasser un bœuf, l'assommer et le dépecer.

Arrivés à la rivière Solis, nous laissons nos montures sur la berge, une entrave aux pieds de devant. Une barque mise à flot nous transporte sur l'autre rive. Le chasseur passe à gué avec son cheval et un petit chariot à gibier, attelé par un brancard unique au côté de la selle.

La brise, les poissons et les canards troublent le sommeil de l'eau lourde qui bave son écume jaune sur la vase des berges. Le lieu est sauvage, couvert de brousses clairsemées où stagnent des marais. Nous y trouvons des dindons armés, des cigognes, des cygnes et des chevreuils. Un puma nous a échappé, surgi brusquement d'un buisson. Familiers de la sierra, ils sont rares dans la plaine.

Nous suivons une piste d'autruches, quand un troupeau de bœufs qui nous épiait vient barrer le passage. Un autre arrive. Et en voici qui accourent de plusieurs côtés, qui se rejoignent et fondent sur nous en charge de cavalerie. A dix mètres, la foule s'arrête, les mufles tendus. Nous nous en allons : ils emboitent le pas. Nous brandissons nos fusils : quelques-uns se détournent, mais ils se heurtent aux rangs pressés qui les suivent.

Le chasseur fait signe qu'il n'y a rien à faire. Nous regagnons la rivière, obstinément escortés par la multitude silencieuse.

Au moment de sauter dans la barque, je m'amuse à lancer

Digitized by Google

un caillou sur un museau. Mal m'en a pris. La bête fond sur moi, cornes basses.

J'ai très net le sentiment d'un choc inévitable, et c'est un instant d'angoisse.

« Couchez-vous », me crie-t-on.

J'obéis... une haleine chaude passe sur mon front... un attouchement visqueux... un mugissement ; les pas s'éloignent.

Je me lève d'un bond et cours à la barque.

Faut-il rire? Oui, M. V... m'en donne l'exemple. Je le remercie du bon conseil qui m'a sauvé.

« Conseil d'expérience, fait-il ; les bœufs de la prairie respectent toujours un corps couché. »

Tout de même, j'ai eu un peu peur.

Il faut se contenter d'une petite chasse au marais comme la veille. Pas d'autres incidents que la rencontre de quelques reptiles : un serpent à sonnettes, le plus dangereux de tous, de petits serpents *corail*, qui ont la couleur de leur nom, et une vipère *cruz*, d'un beau velours noir à filigranes d'or. Le corail, très répandu en Uruguay, tue les bœufs et les chevaux, mais les indigènes lui opposent un remède efficace, tiré des herbes. Ce petit serpent est très craintif et ne mord que par la chaleur.

Les chevaux, laissés au bord de la rivière, nous ramènent à l'estancia.

Dans la cour, des seaux d'eau fraîche sont préparés pour nos ablutions. Délicate pensée de M^lle^ Pepita.

Déjeuner du départ, dont le gibier de la veille fait presque tous les frais. Un agnelet est découpé sur la table. Le vin du Chili verse une joie contenue qui éclate au dessert avec le champagne.

Du champagne ici ! La volaille qui picore sous la table s'enfuit éperdue. Mais les grands yeux noirs des Italiennes brillent davantage.

Il est l'heure de partir. Le chasseur est en selle, avec un

Digitized by Google

gros sac de gibier. J'adresse à mes hôtes un reconnaissant adieu et j'enlève mon cheval, emportant la vision dernière de l'estancia et de ses habitants : la silhouette urbaine de l'industriel et son cousin en gilet de travail, l'Alsacien dans sa culotte bouffante, les deux Italiennes dont s'échafaude la coiffure noire.

Est-ce bien un adieu définitif?

De retour en Europe, n'aurai-je pas, quelque soir, en rentrant du bureau, la nostalgie des étendues libres de là-bas et de l'estancia solitaire? Vers les exotismes lointains, vers les beautés neuves dont Dieu a semé le monde, en quête d'un labeur plus productif, plus libre et plus fort, peut-être reprendrai-je ma course. Et pourquoi tant de jeunes Français à qui vient ce désir restent-ils dans l'ornière? Non qu'il s'agisse de déserter son pays, surtout au moment d'une crise, mais d'aller lui chercher ce qui lui manque le plus : l'intelligence de la liberté et l'énergie du vouloir.

. . . . . .

Le train fuit. L'estancia est rentrée sous terre. Notre terrain de chasse glisse le long de la voie. Les troupeaux, là-bas, et les marais et les dunes défilent lentement. Un reflet de soleil m'éblouit : la rivière Solis s'étale... et se replie. Elle n'est plus qu'un ruban d'or... une ligne. La prairie, uniformément verte.

Dans l'est, la sierra bleue s'efface.

J. DE LA BOULAYE.

Digitized by Google

# L'ORDRE DU CROISSANT

## CRÉÉ PAR RENÉ D'ANJOU

A la mémoire du *bon*[1] roi René d'Anjou[2], « le modèle des « chevaliers, le dernier des troubadours, le glorieux paladin « de la grande lutte entre la France et l'Angleterre, l'intré- « pide compagnon de Jeanne d'Arc », demeuré si populaire en Anjou et en Provence, reste attachée la création d'un ordre de chevalerie très spécial, qui subit des vicissitudes, ne jouit que d'une éphémère durée, mais dans les statuts duquel se révèlent les généreuses et nobles pensées de fraternité chrétienne dont était pénétré l'esprit de ce prince valeureux, à la nature à la fois bouillante, poétique, miséricordieuse et magnifiquement chevaleresque.

« Le caractère et les idées du roi René, a fait justement « observer M. Lecoy de la Marche, se reflètent admirable- « ment dans une institution à la fois militaire et religieuse, « par laquelle il semble avoir voulu à la fois réveiller et « vivifier la Chevalerie expirante. »

[1] « L'on ne se doit esmerveiller si les Angevins eurent grand « regret et tristesse de le voir s'absenter d'eulx, raconte, en parlant « du roi René quittant l'Anjou pour la Provence, le naïf chroni- « queur Bourdigné ; car ils perdaient leur joye, support et bonne « fortune, et, pour conclusion, oncques prince n'ayma tant subjectz « qu'il aymoit les siens, et ne fut pareillement mieulx aimé. »

[2] Roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence, sénateur du Croissant, fils de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, et de Yolande d'Aragon ; né à Angers, 16 janvier 1409 ; mort à Aix, 10 juillet 1480.



Digitized by Google

Certains auteurs donnent comme date de la fondation de l'ordre du Croissant l'année 1464 ; mais il semble qu'il y ait lieu de la faire remonter à 1448[1], soit une année après la célébration du célèbre tournoi, le *Pas de la Bergère*, à Tarascon, que devait suivre la glorieuse campagne de Normandie contre les Anglais, cinq ans avant la mort de « sa loyalle compaigne », la reine Isabelle[2], que René pleura d'une douleur inconsolable, au point « qu'il en cuyda bien mourrir », mais que devait supplanter l'année suivante, dans son fragile souvenir, l'amour de la tendre Jeanne de Laval[3].

On s'est demandé d'où était venue à René d'Anjou l'idée de cet ordre que ce prince institua vingt-et-un ans avant celui de Saint-Michel, fondé à Amboise par Louis XI en 1469. D'après Claude Ménard, le héros l'aurait empruntée à l'ordre *du Navire*, dit d'« Outre-Mer et du Double-Croissant[4]. » Il est possible que l'établissement de la Toison-d'Or[5], qui était née, en quelque sorte, sous ses yeux, à la cour de Bourgogne, ait suggéré cette pensée au roi de Sicile, duc d'Anjou. En tout cas, l'emblème du Croissant révèle mani-

[1] Les statuts de l'ordre du Croissant portent la date du 11 août 1448 ; Célestin Port, dans sa *Notice sur René d'Anjou*, indique aussi cette date.

[2] Fille aînée et héritière de Charles II, duc de Lorraine, et de Marguerite de Lorraine ; fiancée le 20 mars 1419 (par traité), mariée le 24 octobre 1420, à Nancy, et morte à Angers, le 28 février 1453.

[3] Fille de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, née en 1434, mariée le 10 septembre 1454, à Angers, et décédée en 1498.

[4] Fondé par saint Louis, en 1269, dans le but de récompenser les seigneurs qui avaient guerroyé avec lui en Palestine. La marque distinctive de cet ordre, qui ne survécut pas à Louis IX, était un collier de doubles croissants et de doubles coquilles entrelacés, au bas duquel était suspendu un médaillon représentant un navire sur les flots.

[5] Instituée à Bruges, en 1430, par Philippe II, duc de Bourgogne, et de Flandre, en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint André, pour conserver le souvenir de son mariage avec Isabelle de Portugal.

Digitized by Google

festement les goûts de ce prince, portant le titre de roi de Jérusalem, pour tout ce qui se rapportait à l'Orient.

« On découvre, dit M. Émile Perrier[1], en lisant les statuts « de René d'Anjou, que la pensée de ce prince était aussi « d'établir une nouvelle fraternité d'armes, si touchante « jadis, lorsqu'elle existait entre saint Louis et Hugues « de Bourbon, Clisson et Du Guesclin, « jurant de se secou- « rir de leur personne contre tout ce qui peut vivre et « mourir, et ne se séparant qu'avec une moult dure répar- « tie ». Liens sacrés et indissolubles qui, confondant les « noms de ces héros et leur intrépidité, les portaient à braver « l'esclavage, les tortures et la mort. Toutefois, ce n'était « point par l'obligation de se donner, pour gage de leur foi « mutuelle, un cœur d'or, une chaîne, un anneau, de mêler « leur sang dans une coupe de vin circulant à la ronde, de « baiser ensemble la paix présentée aux fidèles pendant la « messe, ou de recevoir en même temps la communion, que « René avait l'espoir de renouveler ces amitiés durables. « L'âge d'or des temps héroïques avait disparu sans « retour ! »

Où ont été institués les statuts de l'ordre du Croissant? La fondation en aurait eu lieu au manoir de Reculée[2], résidence de prédilection de René d'Anjou, appelé longtemps l'*Ermitage des Chevaliers de Los*, d'après Hiret[3] ; mais l'historien Lecoy de la Marche déclare sans hésitation que cette institution chevaleresque a été établie en Provence, où le roi de Sicile résidait alors[4], et non à Angers.

[1] *Annuaire du Conseil héraldique de France*, année 1906.

[2] René d'Anjou se plut à embellir ou à reconstruire nombre de gentils castels, comme en *Reculée*, à une lieue d'Angers, à Chanzé, Rivettes, Les Ponts-de-Cé, Épluchard, Baugé, Launay, La Ménitré, manoirs ou châteaux, dont la tradition lui a même attribué en partie la décoration.

[3] *Antiquités d'Anjou*, p. 376.

[4] « De février 1447 à juillet 1449, il (René d'Anjou) résida, avec « son gendre Ferry, en Provence, à Aix, à Tarascon, à Pertuis, à « Marseille, où il reçut la visite du dauphin Louis. »

Digitized by Google

*Le Croissant* existait, en fait, depuis l'année précédente ; car les chroniques nous content qu'en septembre 1447 « ung collier de l'ordre du roy » fut confectionné par l'orfèvre Charlot Raoulin et l'on a découvert diverses mentions du même genre dans les comptes de cette époque[1] ; mais il lui manquait une organisation régulière.

L'ordre naissant fut placé sous le patronage de saint Maurice, le chef de la fameuse légion thébaine et protecteur de la cité angevine, et les premières assises du Conseil de l'ordre se tinrent vraisemblablement dans la cathédrale d'Angers, qui porte le nom de l'illustre martyr. Les règlements de l'ordre, établis le 11 août 1448, furent ratifiés en conseil par le roi René d'Anjou et son fils, à la date du 23 septembre 1451 ; ces statuts, rédigés par René d'Anjou lui-même, ont été donnés par divers auteurs, notamment par Wulson de la Colombière (*Le vray Théâtre d'honneur et de Chevalerie*), Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. III), Papon (*Histoire de Provence*, t. III), et le comte de Quatrebarbes (*Les œuvres de René d'Anjou*, t. I). On les trouve encore dans les manuscrits de la collection Clairambault, avec les costumes des chevaliers et des pièces relatives aux *gestes* et *chroniques* de l'ordre.

Le nombre des chevaliers, tenus d'être gentilshommes de quatre lignées et « sans vilain cas de reproche », ne doit pas dépasser cinquante. Ils prêteront serment sur les Évangiles de se conformer rigoureusement aux statuts. Chaque jour, régulièrement, ils entendront la sainte messe et, en cas d'empêchement, ils paieront un prêtre pour la dire, à moins que ce jour-là ils ne s'abstiennent de boire du vin. Chaque jour, ils réciteront dévotement les heures de Notre-Dame, ou bien, s'ils ne savent pas lire, ils répéteront le *Pater* et l'*Ave* quinze fois. Ils auront soin d'observer les uns envers les autres la paix et la charité, s'abstiendront de porter les armes contre

[1] Extraits des *Comptes et mémoriaux du roi René*, nos 50, 548, etc.

Digitized by Google

leur souverain et devront obéissance au chef de l'ordre. Les dimanches et jours de fête[1], les chevaliers porteront sous le bras droit un *croissant* d'or émaillé de blanc, avec cette devise en lettres bleues : *Los*[2] *en croissant*, « sur peine de « payer une pièce d'or pour chaque jour de feste qu'ils ne le « porteront, si non qu'ils fussent en lieu où ils ne voulussent « estre cognus ou réduits en chambre pour occasion de « maladie de leur personne. »

« A chacune des festes de Monseigneur saint Maurice, « ordonne le fondateur, les Cheualiers et Escuyers dudict « ordre porteront tous manteaux longs jusques aux pieds, « c'est à scavoir : les princes de velours plain cramoisy, « fourrez d'hermine, les autres Cheualiers auront manteaux « de velours fourrez de létices ou menu vair, et les Escuyers « porteront manteaux de satin cramoisy jusques aux pieds, « lesquels seront fourrez de menu vair et dessoubs les dicts « manteaux auront tous robbes longues de damas gris, celle « des Cheualiers fourrez de gris, et les autres Escuyers « fourrez de menu vair, et sur leur tête tous porteront chap- « peaux doublés et couverts de velours noir, mais ceux des « dicts Cheualiers seront bordez d'une recte d'or et ceux des « Escuyers d'une recte d'argent et est à entendre qu'iceux « Chevaliers et Escuyers deburont porter les dicts manteaux

[1] « Outre cet insigne, René fit faire pour son ordre plusieurs « colliers d'or et des croissants brodés, tant à son usage qu'à celui « des autres chevaliers. Des manteaux d'écarlate furent aussi « confectionnés pour servir aux dignitaires dans les cérémonies. » Lecoy de la Marche, extraits des *Comptes et mémoriaux du roi René* nos 539, 548, 559, etc.

« Ung radieux et merveilleux croissant,
« Garny d'or fin et esmaillure blanche,
« Duquel y eust en escripture franche,
« *Loz en croissant* en gravé et compris.
« Telle devise avoit ce seigneur pris.
« Non sans raison, car son loz fesoit croistre
« Sur tous vivants qui eust en loz et estre. »
(Octavien de Saint-Gelais, *Le Séjour de l'Honneur.*)

[2] Du latin *laus*, louange.

Digitized by Google

« la vigille aux vespres de la dicte feste de saint Maurice et « le lendemain à la messe et aux vêpres. »

Enfin, d'après les indications de Favyn, « estoient atta- « chez et pendoyent autant de petits bastons d'or façonnez « en colonnes ou ferrets d'aiguillettes d'or esmaillez de « rouge, que les Cheualiers de cest Ordre s'estoyent trouvez « en bataille, mines ou siège de ville. Ce qui faisoit reco- « gnoistre leur vaillance et prouësse. »

Cependant ce détail du costume ne figure point dans les statuts du Croissant, dont Favyn n'a pas eu connaissance.

Les chevaliers seront rayés du livre de l'ordre s'ils se montrent infidèles à la foi catholique, s'ils se livrent aux maléfices, s'ils abandonnent leur bannière sur un champ de bataille, enfin s'ils sont convaincus de trahison ou de félonie.

Tous les ans, le jour de la fête de saint Maurice, patron de l'ordre (22 septembre), ils s'assembleront dans un lieu déterminé pour y tenir un chapitre général.

Ils seront tenus, en outre, de secourir les veuves et les enfants en bas âge de leurs confrères morts, de s'assister les uns les autres en cas de captivité ou de maladie, d'avoir pitié du « pauvre peuple », de se toujours conduire avec respect à l'égard des dames et de n'user jamais envers elles de médisance sous aucun prétexte.

Enfin la devise de l'ordre, d'après Hiret, rappelait aux chevaliers « que les nobles cueurs, dit Bourdigné, doivent de « jour en jour accroistre et augmenter leur bienfaire, tant en « courtoisie et débonnaireté qu'en vaillance et glorieux « faicts d'armes[1]. »

« Ainsi, la fondation du roi René, remarque avec raison « Lecoy de la Marche[2], présentait le triple caractère d'une « distinction honorifique, d'une société de secours mutuels

[1] Hiret, *Antiquités de l'Anjou*, p. 378.

[2] *Le roi René*, t. I, p. 533.

Digitized by Google

« et d'une confrérie vouée à l'observation des principes « chevaleresques. » Ce programme était complet ; bien appliqué, il eût suffi peut-être à retenir la noblesse sur la pente de l'individualisme et de la corruption ; mais les « vertus « dont on commence à réglementer l'exercice sont déjà bien « affaiblies, et lorsqu'on éprouve le besoin de les faire entrer « dans les lois, c'est qu'elles ne sont plus dans les mœurs. La « tendance de l'esprit public devait être plus forte que la « généreuse volonté du roi-chevalier. »

Chaque année, les chevaliers choisissaient parmi eux, le jour de la fête de saint Maurice, un chef qui prenait le titre de sénateur. Cette dignité fut successivement remplie de 1448 à 1454 par Guy II de Laval[1], premier chambellan et grand-veneur du roi René, sénéchal et grand-maître des eaux et forêts d'Anjou, un des tenants du célèbre *Pas d'Armes* de Tarascon (1449); par René d'Anjou[2], fondateur de l'ordre, roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence ; par Jean Cossa[3], comte de Troïa, descendant d'une illustre maison napolitaine, seigneur de Marignane et de Gignac, grand sénéchal de Sicile et de Provence, le fidèle ami et compagnon d'armes du roi René, qui lui confia l'éducation de son fils Jean et le combla de dignités ; par Louis de Beauvau, seigneur de Champigné, baron de Château-Renard, sénéchal d'Anjou et de Provence, gouverneur de Lorraine, premier chambellan de René d'Anjou[4], littérateur distingué,

[1] Fils de Thibaut de Laval, conseiller de Charles VI, et de Jeanne de Maillé-Brézé, mort en 1484.

[2] « Par un sentiment de modestie bien rare, il (René d'Anjou) « refusa la présidence perpétuelle de l'ordre et fit nommer sénateur « Guy de Laval, son grand chambellan et ami. » Le comte de Quatrebarbes, *Histoire de René d'Anjou*, p. 146.

[3] Fils de Gaspard de Cossa et de Louise de Brancas, mort en 1476, à Tarascon, où le roi René fit ériger en son honneur un monument funéraire.

[4] Fils aîné de Pierre de Beauvau et de Jeanne de Craon ; marié

Digitized by Google

auteur d'une relation du *Pas de la Bergère*, et que le roi de Sicile entourait d'une affection toute spéciale ; par Bertrand de Beauvau [1], sénéchal d'Anjou et de Provence, grand maître d'hôtel du roi René, bailli de Touraine, capitaine d'Angers, conseiller du roi de France, oncle du précédent ; par Jean d'Anjou [2], duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné du roi René et d'Isabelle de Lorraine ; par Ferry II de Lorraine, comte de Vaudemont, baron de Joinville, gouverneur du duché de Bar, grand sénéchal d'Anjou et de Provence [3], lieutenant général des armées du duc de Calabre dans la guerre de Catalogne, dernier sénateur du Croissant (1471), inhumé dans l'église des Cordeliers d'Angers, où on le voyait figuré sur une verrière [4] les mains jointes, à genoux, revêtu d'un large manteau et la tête ornée d'une couronne fleuronnée; son blason était supporté par l'emblème du Croissant.

trois fois ; mort à Rome, en 1472, et inhumé à côté de sa première épouse, Marguerite de Chambley, dans l'église des Cordeliers (à Angers), détruite pendant la Révolution. Sa fille, Isabelle de Beauvau, épousa Jean de Bourbon, comte de Vendôme, petit-fils de saint Louis.

[1] Fils de Jean III de Beauvau et de Jeanne de Tigny, marié quatre fois, mort à Angers, le 30 septembre 1474, et inhumé dans l'église des Augustins. Bertrand de Beauvau avait épousé en quatrièmes noces Blanche d'Anjou, dame de Mirebeau, fille naturelle du roi René, qui avait pour elle une affection toute particulière.

[2] Marié en 1437, à Marie de Bourbon, fille de Charles Ier de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne ; né à Toul, en 1426, décédé à Barcelone, en 1470. Jean d'Anjou était déjà presque maître de l'Aragon, quand la mort le surprit.

[3] Fils d'Antoine, comte de Vaudemont, et de Marie d'Harcourt, renommée pour son intrépidité, notamment lors du siège de Vaudemont, par René d'Anjou, et surnommée la *mère des pauvres*. Ferry II de Lorraine avait épousé (1433) Yolande d'Anjou, fille aînée du roi René et de sa première femme, Isabelle de Lorraine ; il mourut en 1472 et fut inhumé dans la collégiale de Joinville.

[4] Cette verrière ornait la chapelle de Saint-Bernardin, qui s'ouvrait dans l'église des Cordeliers, tout entière disparue quand ont été percées les rues des Cordeliers et Chevreul; cette regrettable démolition remonte à la période révolutionnaire.

Digitized by Google

Les chevaliers avaient un chancelier, un chapelain, qui devait porter le titre d'évêque, un roi d'armes, un héraut et un greffier. L'évêque d'Orange fut désigné comme chapelain et Charles de Castillon (qui eut comme successeur Jean Breslay, juge ordinaire d'Anjou) comme chancelier. A la mort de ce dernier, survenue en 1473, « les sceaux, dit « M. Lecoy de la Marche, et les statuts de l'ordre qu'il avait « en garde furent rendus à la Chambre des Comptes, le « 15 octobre 1473, et déposés dans ses archives. Ces sceaux « étaient au nombre de deux, un grand et un petit ; leurs « matrices, en argent, furent gravées, au mois de septembre « 1848, par l'orfèvre Charlot Raoulin ; mais celle du grand « dut subir une refonte, parce qu'il y avait une légende en « français au lieu d'une légende latine. Le sceau représen- « tait la figure de saint Maurice ; le contre-sceau devait « porter les armes du sénateur de l'année, accompagnées, « comme celles de tous les autres membres, de l'insigne et de « la devise de l'ordre. » — « On scellera, prescrivent les statuts, « toutes lettres clauses et patentes touchant ledict ordre de « cire vierge blanche pour réputation de la pureté dudict « saint Maurice et ès-lettres patentes sera le grand scel « pendant à un las de soye vermeil en l'honneur du martyr « d'iceluy sainct...[1] »

La fonction de chancelier fut dévolue d'abord à Antoine Bernard, dit Moreau, conseiller de René d'Anjou, puis à Pierre Le Roy, dit Benjamin, son vice-chancelier ; la charge de greffier fut confiée à Jean de Charnière, secrétaire et argentier du prince : la dignité de roi d'armes échut au sire du Houssay, qui reçut l'appellation de *Los*. Quant au héraut (ou *poursuivant*), il n'était connu que sous le nom de *Croissant*.

Ces officiers, bien que nommés à vie, ne comptaient pas

[1] Extraits des *Comptes et mémoriaux du roi René*, nos 557, 561. — *Statuts du Croissant*, de Quatrebarbes, t. I, p. 61.

Digitized by Google

dans l'ordre, mais ils avaient droit chacun à un costume spécial de cérémonie. Ainsi le chancelier « portera un man-« teau long d'escarlatte jusques aux pieds, fourré de menu « vair, et sur sa teste ce que bon luy semblera, et pareille-« ment le vice chancelier d'iceluy ordre ». Le trésorier « sera « habillé d'une robe longue d'escarlatte jusques en terre, « fourrée dudict menu vair, et aura une gibecière au costé ». Le greffier « portera robbe longue d'escarlatte jusques en « terre, fourrée de menu vair, et sur la teste aura un cha-« peron ». Le roi d'arme « portera un croissant de camaille « (émail) dedans lequel seront les armes de Monseigneur « saint Maurice, et dessous le dict croissant les armes de « celuy qui sera sénateur pour l'année, et sera sa cotte « d'armes dudict saint ». Le poursuivant d'armes « pareille-« ment portera les armes de Monseigneur saint Maurice et sa « cotte d'armes aussy et sous le croissant portera les armes « du sénateur ».

Il serait trop long d'énumérer tous les gentilshommes qui furent inscrits sur les registres de l'ordre du Croissant.

Aux noms déjà cités comme sénateurs, nous ajouterons, d'abord comme Angevins ou se rattachant à l'Anjou : Charles d'Anjou, comte du Maine, de Guise, de Mortain, vicomte de Châtellerault, lieutenant-général du roi en Languedoc et Guyenne, troisième fils de Louis II de Sicile et de Yolande d'Aragon, beau-frère de Charles VII [1]; Jean III du Bellay, chambellan des rois Charles VII et René d'Anjou ; Louis de Bournan, conseiller et maître-d'hôtel du

[1] Né en 1414 ; marié : 1° à Cobelle Ruffo, veuve du duc de Sessa et fille du grand justicier du royaume de Naples ; 2° à Isabelle de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol; mort à Neuvy, en Touraine, 10 avril 1472, inhumé dans l'église Saint-Julien du Mans. On sait qu'il trahit, à la bataille de Montlhéry, Louis XI, qui l'avait chargé de défendre la Normandie contre le duc de Bretagne ; ce fut son frère René qui le sauva de la vengeance du roi de France.

Digitized by Google

roi René, capitaine des Ponts-de-Cé ; Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal d'Anjou, de Normandie et de Poitou [1]; Louis de Clermont-Gallerande, chambellan, conseiller et maître d'hôtel du roi René, gouverneur de Champtoceaux ; Guillaume de La Jumellière, seigneur de La Guerche et de Martigné-Briand, capitaine du château de Beaufort ; Gilles de Maillé, seigneur de Brézé, chambellan et grand-maître de la Vénerie du roi René [2], qu'il accompagna en Italie et qui, en récompense des services rendus par lui à ce prince dans le royaume de Naples, reçut une pension viagère de 200 livres.

En dehors de l'Anjou, nous mentionnerons encore :

Fouquet d'Agoult, chambellan du roi René, viguier de Marseille, décédé presque centenaire sans postérité, de son vivant surnommé, à cause de son amour de la justice et de sa magnificence, *le Grand* et *l'Illustre* ; Saladin et Simon d'Anglure, vicomtes d'Étoges, le premier panetier du roi René le second grand maître d'hôtel du duc de Bretagne ; Jean IV de Beauvau, baron de Manonville, sénéchal d'Anjou (1458), chargé par le roi René d'importantes missions auprès de Louis XI ; Charles de Castillon, conseiller du roi René, trésorier du Croissant, visiteur des gabelles du Languedoc, surnommé la *Bonté* par René d'Anjou, à qui ce seigneur avait rendu de signalés services, surtout pour hâter sa sortie de captivité ; Brandelis de Champagne [3],

[1] Fils de Pierre II de Brézé, grand sénéchal d'Anjou, et de Jeanne Crespin ; marié en 1461, à Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, et décédé en 1494, à Nogent-le-Roy.

[2] Fils de Péan III de Maillé, seigneur de Brézé, et de Marie de Maillé.

[3] Dangereusement blessé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), décédé en 1504. On pouvait encore voir, en 1620, dans la chapelle des Chevaliers du Croissant, à Saint-Maurice d'Angers, son blason : *de sable, fretté d'argent* ; *un chef d'or chargé d'un lion issant de gueules* ; et sa devise : *Sta ferme.*

Digitized by Google

chambellan du roi de France, sénéchal du Maine, gouverneur de Saumur, capitaine estimé, ayant pris une part active à toutes les guerres de son temps ; Pierre Ier de Champagne, prince de Montorio et d'Aquila, premier baron du Maine, vice-roi de Sicile et d'Anjou, renommé pour ses deux grandes victoires remportées sur les Anglais : en 1442, dans la plaine de Saint-Denis-d'Anjou, puis en 1448, devant Beaumont-le-Vicomte, et qui se couvrit de gloire l'année suivante à la bataille de Formigny[1] ; Tanneguy du Chatel, vicomte de La Bellière, premier écuyer de Charles VII, chambellan de Louis XI, gouverneur du Roussillon et de la Cerdagne[2], qui s'était distingué au *Pas de la Bergère* à Tarascon, où brillait sur son écu sa devise bretonne : *Marc cor Doi* (S'il plaît à Dieu) ; Hélion de Glandevès, conseiller et chambellan du roi René, viguier de Marseille, littérateur, surnommé par ses contemporains le *Chevalier sans reproches*, appelé, en raison de sa vaillance, par Louis III de Sicile, *Egregius miles* ; André de Haraucourt ; Gérard III de Haraucourt, son frère, sénéchal de Lorraine et du Barrois, conseiller du roi René ; Jean III de Harpedane, marié en premières noces à Marguerite de Valois, fille naturelle de Charles VI et d'Odette de Champdivers ; Jean de La Haye, chambellan du duc de Bretagne, écuyer du connétable de Richemont ; Louis de La Haye, son fils, seigneur de Maulevrier, maître de l'artillerie de Bretagne, chargé, en 1487, par le duc de Bretagne, de négocier la paix avec Charles VIII ; Philippe de Lenoncourt, grand-écuyer du roi René, chambellan de Louis XI, renommé dans les tournois, qui, avec son frère Thierry, servit d'otage pour le

[1] Troisième fils de Jean III de Champagne et d'Ambroise de Crénon; marié, en 1441, à Marie de Laval, fille de Thibaut et de Jeanne de Maillé-Brézé, décédé à Angers, en 1486, presque centenaire, et inhumé dans l'église Saint-Martin de Parcé.

[2] Fils d'Olivier du Châtel et de Jeanne de Ploeuc; mortellement blessé au siège de Bouchain et inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry, 1477.

Digitized by Google

roi René, retenu prisonnier par Philippe-le-Bon, 1436 [1]; Thierry III de Lenoncourt, chambellan de Charles VII et du duc de Guyenne, gouverneur de La Rochelle, député comme ambassadeur par Louis XI auprès de l'empereur Frédéric III, en 1477; Bermond de Lévis, chambellan de Charles VII; Gérard de Ligniville, bailli des Vosges, gouverneur de Lorraine, qui se distingua brillamment, aux côtés de René II de Lorraine, à la fameuse bataille de Nancy (5 janvier 1477), où Charles le Téméraire fut tué; Guichard de Montberon [2], baron de Mortagne, grand écuyer du roi René; Jean du Plessis, dit *le Bègue*, viguier de Marseille, chambellan du roi René, etc.

Parmi les chevaliers hors de France ou se rattachant à des origines étrangères nous citerons, en plus de Jean Cossa déjà mentionné : Jacques-Antoine Marcello, patricien de Venise, provéditeur des armées de la République en 1453, auteur d'un poème latin *Passio Mauritii et sociorum ejus* [4], et qui se constitua le champion de la cause angevine en Italie.

Jean II de Nassau, comte de Nassau et de Sarrebruck [5]. — Jacques de Pazzi, maître d'hôtel du roi René, viguier de Marseille [6]. — Robert de Saint-Séverin, prince de Salerne,

[1] Deuxième fils d'Hermann de Lenoncourt et de Jeanne de Luxembourg de la Tour; décédé après 1483.

[2] Marié à Marguerite de Laval, mort à Paris, 1483, et inhumé dans l'église des Cordeliers de Toul.

[3] Marié à Catherine Martel, fille unique de Louis, seigneur de Beaumont-Pied-de-Bœuf et de Marie de la Tour-Landry.

[4] Ce manuscrit précieux, que l'on croyait perdu, a été retrouvé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, où il figure sous le n° 940. Ce curieux document a été décrit par Henri Martin dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

[5] Fils de Philippe de Nassau et de Catherine de Lorraine, décédé en 1472, après avoir gouverné 43 ans.

[6] Descendant d'une très opulente maison florentine; mort de chagrin en 1487, à la suite du refus opposé par le Conseil d'Avignon de ratifier sa nomination de viguier de cette ville, parce que son père avait fait banqueroute. Son parent Pierre de Pazzi fut chargé par le roi René d'importantes missions diplomatiques

Digitized by Google

comte de Gaïasso au royaume de Naples [1], surnommé *Le Mars de l'Italie*, condottiere fourbe et ambitieux, qui passa tour à tour au service de Ludovic le More, des Angevins, des Vénitiens et du Saint-Siège ; il fut le dernier des chevaliers du Croissant mentionné dans les chroniques. — François-Alexandre Sforza, duc de Milan [2]. — Barthélemy de Valori, duc de Gaëte et marquis de Lecce au royaume de Naples, écuyer de Jeanne de Sicile, gouverneur d'Anjou, 1527 [3], qui quitta sa patrie pour s'attacher à la fortune de Yolande d'Aragon (mère de René d'Anjou), dont il fut le fidèle maître d'hôtel. — Gabriel III de Valori, baron de Château-Renard, gouverneur de Nîmes [4], grand écuyer de René d'Anjou dont il devint le favori, qu'il accompagna dans sa conquête de Naples et servit avec le plus grand dévouement jusqu'à vendre une partie de ses terres pour procurer des ressources au roi de Sicile.

En outre, un certain nombre de Seigneurs ou de dignitaires étaient *officiers* de l'ordre du Croissant, bien qu'ils n'en fissent pas partie effectivement, par exemple : Bernard, dit Moreau, receveur général des finances de Marie d'Anjou, épouse de Charles VII, trésorier du Croissant. — Jean Breslay, juge ordinaire d'Anjou, chancelier du Croissant [5]. —

concernant les affaires de Naples. Cette riche et puissante maison fut ruinée après la conspiration qu'elle avait ourdie contre les Médicis.

[1] Marié à Lise Attendolo, sœur naturelle de François Sforza ; noyé dans l'Adige en 1488, en luttant pour la cause de Venise contre la Maison d'Autriche.

[2] Fils naturel de Muzio Attendolo, dit *Sforza*, et de Lucrèce Trezana ; marié en secondes noces à Blanche Visconti, fille naturelle du duc de Milan ; né en 1401, décédé à Milan, en 1466.

[3] Fils aîné de Gabriel Ier de Valori, prince de Cosenza, et de Marguerite d'Anjou ; marié à Césarée d'Artalan, premier maître d'hôtel du roi René ; né en 1376, décédé à Angers et inhumé dans l'église des Dominicains de cette ville.

[4] Frère du précédent, marié à Honorée d'Aube, né à Arles, en 1412, tué en 1469, dans le combat du Pont-Saint-Esprit.

[5] En remplacement de Charles de Castillon, mort en 1461.

Digitized by Google

Jean de Charnières, argentier du roi René, greffier du Croissant. — N.[1] dit *Croissant*, héraut de l'ordre, *persona gratissima* auprès du roi René, dont il fut l'intendant au château d'Angers. — Antoine Ferrier, évêque d'Orange (1445-1454), maître de chapelle du roi René, chapelain de l'ordre du Croissant[2]. — N. du Houssaye, conseiller de René d'Anjou, surnommé *Los*, roi d'armes du Croissant[3]. — Pierre Leroy, dit Benjamin, trésorier du Croissant après Bernard.

On vient de voir que Charles de Castillon et Jean Breslay avaient successivement rempli les fonctions de chancelier de l'ordre ; quand ce dernier mourut en 1473, son fils René rendit les statuts et les sceaux du Croissant à la Chambre des Comptes et dépôt en fut fait aux archives. Il y avait deux sceaux dont les matrices en argent avaient été gravées avec soin en 1448, lors de la fondation de l'ordre, par un orfèvre renommé, Charlot Raoulin. Sur le sceau était figuré saint Maurice ; sur le contre-sceau se trouvaient représentées les armoiries du sénateur de l'année ainsi que l'insigne et la devise du Croissant[4]. Étienne Bernard, conseiller du roi René, et Pierre Le Roy, son vice-chancelier, exercèrent l'un après l'autre la dignité de trésorier. Les divers officiers du Croissant recevaient directement des mains du trésorier les honoraires de leur charge ; comme nous l'avons vu, les autres officiers étaient le greffier et le héraut ou *poursuivant ;* celui qui fut investi de cette dernière fonction et connu

[1] On ignore son nom patronymique.

[2] Décédé en 1454.

[3] Armoiries : *d'azur, à trois lions d'argent, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

[4] « Chacun desdits Chevaliers et Escuyers de l'Ordre sera tenu de « faire mettre soubz le blason et escu de ses armes le croissant « chamaillé (émaillé) tel qu'il le porte soubz le bras dextre par tous « les lieux et places où il fera peindre et entailler ses dictes armes, « tant en sa maison où il fera sa demeure que partout ailleurs où il « voudra mettre ses dictes armes. »

Digitized by Google

sous le nom du *Croissant* jouissait de la pleine confiance du roi René et d'un grand crédit auprès de ce prince.

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis la fondation du *Croissant* que cet ordre, alors en pleine prospérité, se vit gravement menacé dans son existence par les foudres pontificales. Voici à quelle occasion : lorsque Jean d'Anjou guerroyait en Italie en 1460, Pie II, peut-être dans la crainte que ce prince entreprenant ne se servît de l'ordre du Croissant pour gagner à son parti des seigneurs influents de la noblesse napolitaine, n'hésita pas devant une grave mesure et lança une bulle (5 janvier 1460) abolissant l'ordre. Ce souverain pontife, d'une singulière énergie, qui a laissé la réputation à la fois d'un théologien, d'un diplomate, d'un historien et d'un poète et tenta de grouper les princes chrétiens dans une sainte ligue [1] contre les Ottomans, espérait détacher du parti des Angevins les chevaliers napolitains, en les déliant de leur serment de fidélité. Ce pape ne semble pas d'ailleurs avoir poursuivi avec ardeur la suppression de l'ordre, que l'on vit, du moins en France, continuer d'exister jusqu'aux derniers jours du roi René [2], aucune interruption n'étant signalée dans la célébration

[1] « L'ancien secrétaire de Félix V et du Concile de Bâle, Ænéas Silvius Piccolomini (Pie II)... dévoré du zèle des croisades, faisait « retentir l'Europe chrétienne de ses gémissements et de ses prières. « Il s'était lui-même proclamé le chef de la Ligue sainte, et sa voix « menaçait l'Italie, ébranlée par Mahomet. » Comte de Quatrebarbes, *Histoire de René d'Anjou*, p. 170.

[2] Dans son testament du 22 juillet 1474, le roi René déclare : « ...Le dict seigneur laisse et donne à la dicte église la somme de « cent livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, pour dire et « célébrer à jamais perpétuellement une messe basse à l'aultel de « Monseigneur sainct Maurice, dernièrement construict et eddiffié « en la croisée de ladicte église, à main dextre. Et pour fournir de « luminayre, vestement et sonnerie à l'heure qu'elle a accoustumé « estre sonnée et dicte et appelée la messe de l'Ordre du Croissant, « pour laquelle rente estre acheptée par les doyens et chappitre, « ledict seigneur veult et ordonne leur estre payé pour une fois la « somme de trois mule livres tournois. » Th. de Quatrebarbes, *Les œuvres de René d'Anjou*, t. I, p. 37.

Digitized by Google

régulière des offices prescrits par le fondateur. Dans chacun de ses testaments successifs le roi René renouvelle à son héritier la recommandation expresse de maintenir la chevalerie du Croissant « selon la manière et forme contenue « ès statutz et ordonnances dudict ordre », et, comme « l'observe M. Lecoy de La Marche, « il n'entendait pas « s'élever dans ces actes contre les décisions de l'Église. » Quant au roi de France, Louis XI se plut à donner une nouvelle consécration à l'ordre créé par son oncle, en autorisant (14 juillet 1471) René d'Anjou à en porter les insignes en même temps que le collier de Saint-Michel, privilège réservé par les statuts aux seuls rois [1].

Il est à présumer que les papes qui montèrent sur le trône pontifical après Pie II et avec lesquels René d'Anjou entretint des relations plus amicales ne firent plus état de la bulle de suppression. On découvre des traces de l'existence de cet ordre jusqu'au mois de mai 1480, époque à laquelle les gens des *Comptes d'Angers* réclamèrent aux héritiers du trésorier Pierre Leroy, qui était mort, « tous les objets appar- « tenant à l'ordre, notamment les habits et les tentures de « cérémonie remis par le défunt aux chanoines de la cathé- « drale, et qui comprenaient un vêtement de velours cra- « moisi aux armes de saint Maurice, à l'usage du roi d'armes, « un chapeau de velours noir, dix carreaux armoriés en « satin ou en velours, un drap de satin cramoisi destiné à « recouvrir le siège des sénateurs, et deux écussons brodés « aux armes du roi. » [2]

[1] « De par le Roy, très chier et très amé père et oncle. Nous « avons reçeu voz lettres par lesquelles vous merciez de l'onneur « que, comme vous dictes, vous avons fait de vous avoir envoyé « l'ordre de Monseigneur Saint-Michel..., en requérant qu'il vous « soit permis de pouvoir porter *le Croissant* aux jours que avez « promis, etc. » — Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, nos 78, Pièces justificatives. (Archives Nationales, P. 1.334, fo 123).

[2] Archives Nationales, P. 1.334 10, fo 231, vo — Archives des Bouches-du-Rhône, B. 205, fo 90, B. 690.



Digitized by Google

Claude Ménard[1], qui écrivait son mémoire en 1644, déclare que depuis 160 ans *le Croissant* avait cessé d'exister ; la disparition de cet ordre remonterait ainsi à l'année 1484[2].

On n'a rien pu retrouver comme reliques de cette noble et pieuse institution dans les archives de la Chambre des Comptes d'Angers. Le passé n'a légué qu'un dessin donné par le P. Montfaucon, provenant des portefeuilles de Gaignières, qui représente vingt-cinq chevaliers assemblés en chapitre autour du sénateur, assis sur un siège dominant les autres. Les chevaliers portent un chapeau noir avec bordure or ou argent, un costume rouge, le croissant sous le bras droit ; en outre cinq hommes d'armes paraissent monter la garde devant une porte grillée[3]. Quant aux blasons des chevaliers[4] formant fresque dans la chapelle de leur nom, à Saint-Maurice[5], il n'existe malheureusement plus de traces de ces fiers écussons, « entourant comme

[1] *Bibliothèque Nationale*, ms. fr. 5.605; de Quatrebarbes, t. I. p. 78. — Claude Ménard, né à Saumur (1574), mort au château d'Arvenne (1652), érudit estimé, auteur d'une *Vie de Duguesclin*, et qui a donné les statuts de l'ordre du Croissant, d'après un exemplaire que lui avaient remis les frères de Sainte-Marthe.

[2] On peut encore voir, dans le faubourg des Ponts à Saumur, sur une maison appelée *Palais de la reine de Sicile*, l'emblème même de l'ordre du Croissant.

[3] M. de Farcy dans sa belle *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, t. II., p. 277, donne, d'après le manuscrit retrouvé du poème latin de Marcello *Passio Mauritii et sociorum ejus*, une Assemblée des « Chevaliers du Croissant » et la figure de saint Maurice, leur patron.

[4] « Les armes, dit le comte de Quatrebarbes dans une citation, « avec les tymbres et crys d'un chacun des chevaliers et escuyers de « l'Ordre, ainsy qu'ils sont plus anciens creez en iceluy », étaient peintes sur des panneaux de bois hauts de quatre pieds. Les traces de dix-huit de ces blasons, sur cinquante environ, étaient encore visibles en 1620, époque à laquelle Favyn travaillait à son Théâtre d'honneur et de chevalerie. »

[5] L'ancienne chapelle des Chevaliers du Croissant n'est autre que la partie droite du transept de la cathédrale; toute trace des blasons a disparu.

Digitized by Google

« une auréole, dit le comte de Quatrebarbes, la statue « armée du glorieux soldat qui répandit avec joie pour le « Christ le reste d'un sang épuisé au service des empereurs « par la flèche du Parthe et la francisque du Ger- « main [1]. »

On sait que, plus d'un an après la mort de René, survenue à Aix, le corps du roi de Sicile ramené en Anjou à l'insu des Provençaux et grâce à la pieuse fraude [2] de sa veuve Jeanne de Laval, fut transporté en grande pompe à Saint-Maurice et inhumé après des funérailles solennelles dans le tombeau royal de la Maison d'Anjou [3], que le prince s'était fait construire dans la cathédrale, et, comme le dit le procès-verbal de l'ensevelissement du 26 octobre 1481 : « est assa- « voir que, en portant les corps et cueur dudit roy, et aussi « durant tout le service des deux, estoit toujours devant un « herrault de *l'Ordre du Croissant*, vestu d'une coste de « veloux cramoisy en laquelle estoient les armes de sainct « Maurice, en l'onneur duquel fut faicte et commancée « premièrement ladite ordre [4] ». L'année suivante le

[1] « A Angers les solennités de l'ordre du Croissant, institué par « lui (le roi René), sous le patronage de saint Maurice, la fête du « Sacre (ou du Sacrement), établie antérieurement pour expier « l'hérésie de Béranger sur la place même où il l'avait prêchée « (au tertre Saint-Laurent), lui donnaient l'occasion de déployer « une pompe toute royale. » — Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 137.

[2] « Jean du Pastis, un des huissiers de salle de Jeanne de Laval, « alla trouver de sa part le comte de Provence et obtint de faire « enlever secrètement le corps... La bière fut dissimulée parmi les « effets de la garde-robe de la reine, puis embarquée sur le Rhône « et dirigée sur l'Anjou par la voie ordinaire. Les porteurs avaient « ordre de prendre les plus grandes précautions et de ne s'arrêter « qu'en dehors des villes. » — Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 427.

[3] Le Tombeau renfermant le cercueil du roi René et celui d'Isabelle de Lorraine a été ouvert le 16 septembre 1895 et les deux cercueils ont été visités le 15 juin 1896.

[4] Archives des Bouches-du-Rhône, B. 168, f° 14, pièce signée Balthasar et citée par M. de Villeneuve-Bargemont, le comte de Quatrebarbes et Lecoy de la Marche, historiens du roi René.

Digitized by Google

Chapitre décida que le grand bedeau de la cathédrale porterait aux grandes fêtes la cotte du héraut d'armes du *Croissant*, en mémoire du bon roi René [1].

« Tel fut, observe à la fin des *Chevaliers du Croissant* « M. Émile Perrier, le sort des derniers vestiges des riches « costumes dont René avait composé lui-même les plus petits « détails avec un soin si méticuleux. *Sic transit gloria* « *mundi !* »

Nous avons cité à plusieurs reprises cette curieuse étude héraldique, qui se termine par deux listes : l'Armorial des Chevaliers et celui des Officiers de l'ordre du Croissant, auxquelles nous avons largement puisé.

Ajoutons que le texte de ces pages, intéressant particulièrement l'histoire d'Angers, est accompagné de jolies illustrations reproduisant le collier de l'ordre du Croissant, les armoiries de René d'Anjou [2], puis un chevalier du Croissant en grand costume et portant l'insigne de l'ordre (sous le bras droit), notre vieille et majestueuse cathédrale de Saint-Maurice (façade principale), ensuite le portrait du roi René, d'après un médaillon d'albâtre du Musée d'Aix, exécuté en 1441 par Pierre de Milan (dessin réduit aux deux tiers de l'original); un autre au profil bien caractéristique de Jean Cossa [3], le « fidèle ami » du roi de Sicile; une statue tumulaire du même [4] en gisant, la tête reposant sur un coussin et les mains jointes, armé de toutes pièces, mais

[1] Comte de Quatrebarbes, *Les œuvres de René d'Anjou*, t. IV, p. 175.

[2] « Coupé d'un, parti de deux, ce qui fait six quartiers : au 1 de « Hongrie, au 2 d'Anjou-Sicile, au 3 de Jérusalem, au 4 d'Anjou « ancien, au 5 de Bar, au 6 de Lorraine; sur le tout d'or, à quatre pals de gueules (Aragon). »

M. Émile Perrier a publié un très savant ouvrage : *La Croix de Jérusalem dans le blason*, relatif aux diverses armoiries portées par le roi René.

[3] D'après le P. Montfaucon.

[4] Monument élevé par le roi René à la mémoire de Jean Cossa, à l'entrée de l'église basse de Sainte-Marthe de Tarascon.

Digitized by Google

sans casque ni gantelets; enfin une vue extérieure de l'église Sainte-Marthe à Tarascon [1] avec deux petites vignettes de l'intérieur de l'édifice religieux et du tombeau de Sainte-Marthe.

Il nous a paru digne d'intérêt, dans une revue *angevine*, de rappeler les détails, quelque peu oubliés, concernant un ordre de chevalerie, à peine connu dans le monde, fondé, il y a plus de quatre siècles, par un prince célèbre, l'une des gloires de l'Anjou, qui, s'il ne fut ni un grand capitaine ni un écrivain de génie, du moins se montra toujours vaillant soldat, chevalier sans reproche, sage législateur, souverain compatissant, protecteur éclairé des Lettres et des Arts qu'il cultiva lui-même avec élégance, monarque dont la jeunesse connut les rigueurs de la captivité, dont la triste vieillesse fut assombrie par les ambitions inexorables de Louis XI, par de cruels deuils fauchant, comme une belle moisson détruite, la noble lignée dynastique de l'illustre Maison d'Anjou !

Joseph JOÛBERT.

[1] Selon la légende cette ville fut désolée au Moyen âge par un Dragon monstrueux, qu'on appelait *la Tarasque*, et dont sainte Marthe aurait délivré la contrée miraculeusement.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉCOLES LIBRES LAÏQUES A ANGERS

## PENDANT LE XIXe SIÈCLE

*(suite)*

---

### Écoles secondaires particulières

MM. Benoist et Guiet
(Après l'ouverture du Lycée, 1800-1810)

L'annuaire du département, édité en l'an XI, cite pour chacun des trois arrondissements d'Angers un instituteur subventionné. Deux de ceux-ci finissent par abandonner leur position trop incertaine depuis l'ouverture du lycée et la mise en vigueur des décrets qui assurent le monopole de l'instruction à l'Université impériale.

1° M. Benoist, directeur de l'École primaire installée dans la Doutre, rue du Saint-Esprit. Il quitte son établissement vers 1808 et c'est peut-être ce chef qui a été dans les environs, au château du Verger, commune de Seiches, à la tête d'une institution pour études commerciales.

2° M. Guiet qui a son école rue Haute-du-Figuier, puis, en l'an XII, rue des Lauriers, 10. En 1806, M. Guiet fait savoir qu'il « tient aussi un pensionnat »; sa maison est transférée, en 1811, place du Ralliement.

A partir de là, les périodiques ne citent plus le nom de ce chef. La demande produite par lui, le 17 thermidor an X, (5 août 1802) fait connaître ses états de services et le programme des études suivies en ce commencement de siècle

Digitized by Google

dans les écoles secondaires. A ce titre elle devient un document utile à consigner.

Aux administrations chargées de l'organisation publique par l'arrêté des Consuls du 4 messidor dernier, pour l'exécution de la loi du 11 floréal aussi dernier ;

Demande pour l'établissement d'une *école secondaire*, au centre de la ville d'Angers, pour la proximité des externes.

Formée par René-Maurice Guiet, nommé instituteur primaire en la section D par l'Administration centrale sur l'avis de la municipalité, le 18 germinal, an VI[1], continuée lors de la réduction des instituteurs, pour le premier arrondissement de ladite commune, par l'arrêté de la Mairie du 24 ventôse, an IX, approuvée par le préfet du département de Maine-et-Loire, le 1er germinal, aussi l'an IX.

Sous ces considérations, ledit Guiet demande être continué et reconnu *instituteur secondaire* d'une école suivie actuellement par plus de soixante élèves dans l'ordre suivant :

*Ordre d'instruction provisoire pour l'Ecole secondaire du premier arrondissement de la commune d'Angers*

1° Il y aurait deux classes pour le français ; dans la première on y enseignerait seulement la lecture ; dans la deuxième, écriture, arithmétique et orthographe, suivant la grammaire de M. Wailly ;

2° L'étude des langues divisée en deux sections ; dans la première on développerait les principes des langues latine et française suivant M. L'Homon par la traduction du français en latin et du latin en français précédée de la manière de bien décliner et conjuguer.

Dans la deuxième section qui serait une quatrième et une troisième, il y aurait traduction des meilleurs auteurs latins, comme *Selectæ è profanis*, *Quinte Curce*, Cicéron, Virgile, etc.

Dans les deux sections, leçons de géographie, histoire, et

[1] M. Guiet, né en 1760, avait alors 37 ans.

Digitized by Google

une fois par jour, leçon d'écriture pour ceux qui désireraient s'y perfectionner.

L'on pourrait établir d'autres cours selon le besoin des élèves, comme mathématiques et langues vivantes.

La rétribution pourrait être fixée ainsi :

Première classe de lecture 2 francs par mois ; deuxième classe de lecture 2 fr. 50 par mois ; pour l'étude des langues 3 francs.

Ce modique prix joint à un bon enseignement attirerait un grand nombre d'élèves que les parents ne peuvent faire instruire tant que les frais d'éducation ne seront pas diminués.

Les enfants reconnus hors d'état de payer seront enseignés gratuitement.

Ledit Guiet, fort sur l'exécution des moyens qu'il se fait un devoir de proposer à la commune d'Angers, désire qu'il soit accordé un local à la portée des externes pour les mettre en usage.

GUIET.

*Angers, le* 17 *thermidor, an X.*

Les soussignés certifient que les élèves confiés aux soins du citoyen Guiet, instituteur primaire de la commune d'Angers, ont suivi avec succès les cours de lecture, d'écriture, arithmétique, grammaire française et latine, ainsi que les premiers éléments de géographie.

Ont signé :

CHARTIER, pour trois élèves ; BRICHET, notaire ; J.-B. MIRAULT, officier de santé ; JOARY ; BRICHET ; PEIRU, contrôleur des Contributions, pour un élève ; BIGOT, pour trois élèves ; BOUFFARD, juge au Tribunal d'Appel ; LE CACHEUR ; TOUCHALEAUME ; J. COUTULY ; M. RICHOU, Agricole, pour quatre élèves.

Digitized by Google

Le Maire écrit au Préfet :

« Citoyen Préfet, je vous transmets la pétition double du citoyen Guiet, instituteur, tendant à obtenir une école secondaire dans cette commune. Ce ne peut être que par erreur qu'elle m'a été adressée puisque l'organisation de ces écoles vous est déférée. En conséquence je vous la fais passer ci-joint salut et respect.

« J. JOUBERT-BONNAIRE. »

Un état des écoles primaires à Angers cite M. Guiet comme ayant 40 externes payant chacun une rétribution mensuelle de 6 francs.

« *Paris, le* 3 *novembre* 1810

*Le Sénateur Grand Maître de l'Université impériale, à M. le Recteur de l'Académie d'Angers*

« D'après votre avis et le bon témoignage que vous me rendez du sieur Guiet, je l'autorise provisoirement à ouvrir à Angers une maison d'éducation.

« Cet établissement recevra le titre de *Pension* et le sieur Guiet obtiendra un diplôme d'emploi à l'époque de l'organisation définitive des pensions.

« Recevez.....

« FONTANES. »

Malgré le prix peu élevé de la pension (400 fr. pour les internes), le succès ne répondit pas à l'attente du chef. L'état qu'il fournit en vue de la contribution scolaire due par les élèves qui suivent les cours du Lycée n'accuse, au 1er mars 1811, que dix élèves ; savoir : 1 pensionnaire, 1 demi-pensionnaire et 4 externes.

Cette défection provenait, à n'en pas douter, des difficultés que s'était attirées M. Guiet, si j'en juge par la lettre suivante adressée le 24 décembre 1888, par le maire au préfet :

« Conformément à votre lettre du 16 de ce mois j'ai fait venir et j'ai interrogé le sieur Guiet, instituteur primaire,

Digitized by Google

sur la plainte qui m'avait été portée contre lui et dont je vous avais participé par une lettre du 14.

« Cet instituteur m'ayant donné satisfaction, ainsi qu'aux parents de l'enfant qu'il avait maltraité et ayant promis d'être à l'avenir plus modéré et de se renfermer dans le cercle des punitions autorisées à l'égard de ses élèves, je vous invite, pour cette fois, de ne pas tirer à conséquence et je vous prie d'approuver qu'il continue ses fonctions aux conditions de sa soumission. »

M. Guiet dut renoncer à ses projets d'institution secondaire et aller créer une maison plus modeste hors d'Angers. On le cite en 1814 comme maître de pension à Longué.

### Pensionnat des Ursules (M. Gravel)[1]

Le pensionnat des Ursules prenait son nom de la proximité du couvent des Dames Ursulines qui le joignait. Sans avoir l'importance des trois grandes *Écoles secondaires*, cette maison, fondée vers le même temps qu'elles, jouissait néanmoins d'une réputation méritée.

L'annuaire du département, pour l'an XII (1803-1804), lui donne comme directeurs les citoyens « Gravelle et Guémas ».

Plus tard, un décret ainsi libellé met l'établissement au rang des écoles secondaires :

« *Au Palais impérial de Bordeaux, le* 3 *août* 1808.

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin ;

« Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

[1] Voir précédemment les états des écoles établis par le maire d'Angers.

Digitized by Google

« ART. 1er. — La maison d'éducation du sieur Gravel, à Angers, département de Maine-et-Loire, est érigée en *École secondaire particulière.*

« ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« NAPOLÉON. »

Dès l'an XIII, M. Guémas quitte l'institution ; il trouve place dans les bureaux de la préfecture, à Angers, en qualité d'archiviste [1].

En vue d'une nouvelle classification des maisons d'enseignement, l'Administration municipale répond à une lettre qui lui parvient le 5 juillet 1811 :

« *Le Baron de l'Empire, Maire de la ville d'Angers, à Monsieur l'Auditeur du Conseil d'Etat, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Angers.*

« Monsieur, il n'existe point en cette ville d'école secondaire communale ; un seul pensionnat, celui du sieur Gravelle, situé rue des Volontairies [2], a le titre d'*École secondaire* ; mais il n'est point organisé d'après les dispositions de l'arrêté du 19 vendémiaire an XII. C'est purement et simplement un pensionnat ordinaire comme il en existe plusieurs en cette ville.

« J'ai l'honneur....

« DE LA BESNARDIÈRE, *maire.* »

Le Recteur écrit au Préfet, le 17 octobre 1817 :

« Monsieur le Préfet, je viens de recevoir votre lettre relative au sieur Gravel. Je vais tâcher de vous présenter

[1] On lit dans l'*Anjou Historique*, mai 1901, p. 748 : « M. Pierre Guémas fut nommé archiviste du département de Maine-et-Loire en 1795 et continua ses fonctions jusqu'en 1822 ; comme feudiste, il avait des connaissances paléographiques. En 1803, le titre d'archiviste lui fut supprimé et remplacé par celui de « gardien des archives. »

[2] Rue des Ursules.

Digitized by Google

dans tout son jour la position où se trouve ce maître de pension.

« Il cherche à se prévaloir d'un décret du 3 août 1808, qui a érigé son établissement en école secondaire. Quand ce décret conserverait sa force après que les lois postérieures ont changé toutes les dispositions relatives à l'Instruction publique, il devrait être rangé dans la catégorie des chefs d'institution ou dans celle des maîtres de pension. Or, dans ces deux cas, les articles 15 et 16 du décret du 15 novembre 1811 lui seraient applicables, et il ne pourrait que répéter les leçons du collège royal jusqu'aux classes d'humanités, comme *chef d'institution*, ou jusqu'à celles de grammaire, comme *maître de pension* ; et, en vertu de l'article 22, tous ceux de ses élèves au-dessus de l'âge de dix ans doivent être conduits par un maître aux classes du collège.

« De cette obligation suit d'une manière directe l'impossibilité de conserver dans son établissement des élèves soit internes, soit externes ayant plus de dix ans et qui ne puissent pas suivre les classes du collège royal, tels que seraient ceux qui ne recevraient que des leçons de langue française et de tenue de livres.

« Mais il y a plus fort : à partir de l'organisation de l'Université, le titre d'école secondaire a cessé d'exister. Toutes les lois, tous les arrêtés cités dans la lettre que vous avez bien voulu m'écrire ont été abrogés par le décret du 17 mars 1808 et surtout par celui du 15 novembre 1811, aucun établissement n'a pu se maintenir qu'en vertu d'une autorisation définitive ou provisoire de l'Administration supérieure de l'Instruction publique, c'est-à-dire du Grand-Maître.

« Or, le sieur Gravel n'a même reçu encore aucune autorisation quelconque ; il n'a joui qu'en vertu de la tolérance générale accordée aux établissements que l'Université a trouvés en exercice quand elle n'a eu aucun motif de les interdire.

Digitized by Google

« Quel que fût le titre qu'il eût obtenu, le droit de réunir l'enseignement primaire à celui du latin ne pouvait lui être accordé que par la Commission de l'Instruction publique, qui s'est constamment refusée à permettre cette réunion dans les villes où les deux enseignements peuvent être séparés. Le sieur Gravel est donc bien loin de se trouver dans le cas prévu par l'article 1er de mon arrêté.

« Il ne s'ensuit cependant pas, Monsieur le Préfet, que le sieur Gravel ne puisse recevoir des élèves qui étudient les langues latine et française, la géographie et l'histoire ; il en résulte seulement qu'il ne doit en admettre aucun qui ne suive pas les cours du collège royal, c'est-à-dire qui n'apprend pas le latin, s'il est âgé de plus de dix ans. Au-dessous de cet âge, il peut donner toute espèce d'enseignement, même celui des écoles primaires, avec cette condition que tous ses élèves soient assujettis à la rétribution universitaire.

« Enfin, M. le Préfet, quand, sans me mettre en contradiction avec mon arrêté, que j'ai fait à dessein approuver par la Commissien de l'Instruction Publique, je pourrais proposer d'accorder une autorisation semblable à celle que demande le sieur Gravel, je m'étonnerais qu'il se crût des droits à une pareille faveur qui deviendrait une injustice envers les autres, lui qui, depuis l'établissement de l'Université, s'est montré son ennemi le plus acharné et constamment réfractaire, qu'il n'a été possible de soumettre jusqu'à présent aux règlements, qu'en ayant recours à des menaces continuelles qui répugnent à un homme délicat.

« Je lui ai promis, en arrivant à Angers, d'oublier ses torts s'il les réparait par une conduite franche et par une soumission complète aux lois existantes. La règle que j'ai rappelée et non établie est la même pour tous parce que je ne puis faire acception des individus. Il dépend de lui de voir son établissement confirmé ou fermé, et vous seriez le premier à me rappeler l'exécution des lois, s'il entrait dans mon caractère de permettre la négligence à cet égard.

Digitized by Google

« Je suis, en conséquence, forcé de persister dans les conditions que j'ai annoncées au sieur Gravel qui aurait dû s'y conformer depuis quinze jours.

« J'ai l'honneur.....

« *Le Recteur*, P. DELISLE. »

Malgré l'appui indirect du Préfet, M. Gravel ne pouvait que s'incliner devant ces injonctions. Il abandonna son titre de chef d'école secondaire et se renferma dans celui d'instituteur primaire.

A cette époque (1817), M. Gravelle avait quitté la rue des Ursules pour habiter au n° 7 de la rue Saint-Blaise (aujourd'hui rue Grandet) un immeuble qui, dans ces derniers temps, a fait place à l'hôtel de la Caisse d'épargne.

### PENSIONNAT DE LA RUE CENTRALE (M. ÉDELINE)

En l'an XII, d'après l'annuaire statistique, le pensionnat de la rue Centrale, n° 98 (rue Saint-Laud) était dirigé par MM. Édeline et Hourmann.

A la création du Lycée, en 1806, M. Hourmann, ayant été nommé professeur d'écriture au nouvel établissement, laissa M. Édeline seul pour diriger l'institution de la rue Centrale [1].

Malgré son cours au Lycée et dans d'autres établissements de la ville, M. Hourmann ne tarda pas à élever, sous sa seule responsabilité, un pensionnat, ainsi qu'il est dit plus loin.

L'école de M. Édeline, pas plus les autres maisons d'éducation similaires, ne peut résister aux exigences du fisc et des règlements universitaires. Les états de présence dressés par lui prouvent que sa maison décline rapidement.

Au 1er novembre 1810, l'effectif donne 23 élèves au-dessus de 10 ans, dont 19 au latin et 4 au français ; la classe pri-

[1] Voir précédemment l'état des écoles fourni par le maire.

Digitized by Google

maire du même établissement présente environ le même nombre d'enfants.

Sur l'état du 21 janvier 1811, M. Édeline écrit : « M. le Recteur a reçu de MM. les Inspecteurs la liste de nos élèves présents au 1er novembre, elle est de 36, mais MM. les Inspecteurs ayant compté par tête, ainsi que moi, par mégarde, un de mes enfants dans la classe des jeunes et un autre parmi les commençants. Ceci se réduit à 34 au 1er novembre et à 33 au 1er décembre, vue la sortie de Chesneau. »

M. Édeline, sentant que sa situation devient critique, écrit au Recteur, à la date du 22 décembre 1810 :

« Monsieur le Recteur, j'ai reçu l'honneur de votre circulaire du 10 de ce mois ; j'en accuse récépissé d'après vos ordres.

« Ce jour, M. le Maire de Baugé vient de m'écrire que M. Maugein, directeur du collège, pourrait céder son collège s'il obtenait de son successeur un équivalent à la pension de retraite qu'il a en vue. M. le Maire ajoute que la ville me recevrait avec plaisir ; je vais tenter des arrangements avec M. Maugein. Je ne sais s'il sera raisonnable ; si je ne pouvais traiter avec lui, je vous prierais de me placer à Beaufort. Nous sommes trop de maîtres, à Angers ; je dois chercher à élever ma famille, à tirer sa subsistance honnête et la mienne du bien que je pourrai faire dans la direction d'un petit collège.

« Daignez... « ÉDELINE. »

M. Édeline alla s'installer à Beaufort et remplaça M. Chiron.

### PENSIONNAT DE LA PLACE DU PILORI, N° 15

En l'an XII, la maison d'éducation établie place du Pilori est désignée comme venant de naître. Elle est dirigée par « les citoyens *Riffault*, docteur en médecine, *Focart* et *Quelin* ».

Digitized by Google

L'annuaire statistique de l'an XIII déclare que « l'établissement est en pleine activité; il y a, compris les externes, environ soixante élèves ».

Cependant, M. Focart n'en est pas à ses débuts, si l'on en juge par la lettre suivante qu'il envoie au Recteur, à la date du 27 septembre 1809 :

« Monsieur, le soussigné Pierre-Clément Focart, né à Paris, le 26 novembre 1761, a l'honneur de vous déclarer qu'il a été reçu Frère des Écoles chrétiennes le 25 mars 1783;

« Que, sorti en 1792, lors de la suppression de sa congrégation, il a repris ses fonctions dans l'Instruction publique en 1794, et que, depuis ce temps, il continue de donner des leçons dans sa maison, rue du Cornet, n° 11 ;

« Que, comme la plupart de ses confrères qui ont rentré dans la carrière de l'Instruction, il n'a ni diplôme, ni nomination à vous présenter ;

« Que son emploi à lui, dans son établissement, est d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les changes étrangers et la tenue des livres de commerce à partie simple ;

« Qu'enfin, depuis 1794 jusqu'à ce jour, il a exercé les fonctions ci-dessus sans interruption.

« Le soussigné a l'honneur d'être...

« FOCART. »

A la même date, un collaborateur du précédent écrit au même :

« Monsieur, le soussigné Jean-Pierre Lafont, né à Angers, le 24 octobre 1765, a l'honneur de vous faire la présente déclaration :

« Il a fait ses humanités et sa philosophie au collège de l'Oratoire, pendant les années 1775 à y compris 1782.

« Il a exercé des fonctions dans l'Instruction publique pendant l'année 1791, au collège de Saumur, sous M. Painvert, décédé, successeur de M. Blondeau, qui en avait la direction.



Digitized by Google

« Il a exercé les mêmes fonctions à Liré, commune rurale du district de Saint-Florent, pendant les années 1792 et 1793. Au collège de Baugé, pendant les six années 1801 à 1806 comprise. Chez M. Piau, instituteur à Angers, décédé, pendant deux ans, 1807 à 1808.

« Enfin, chez M. Focart, instituteur, dont suit le certificat, pendant le courant de cette année 1809.

« Le soussigné, qui a l'honneur de vous indiquer les endroits et les établissements où il a rempli des fonctions, n'a pas cru devoir, en sortant, ou par l'effet des circonstances politiques, ou par celui de sa volonté, retirer aucune note sur ses mœurs et sa capacité.

« Le soussigné a l'honneur d'être...

« LAFONT. »

Cette lettre est accompagnée de la pièce suivante :

« Je soussigné, Pierre-Clément Focart, maître de pension à Angers, rue du Cornet, n° 11, ai l'honneur de certifier à M. le Recteur de l'Académie d'Angers que M. Jean-Pierre Lafont enseigne chez moi depuis un an les langues latine et française, à la satisfaction des parents et à la mienne, tant sous le rapport de ses talents que sous celui d'une moralité irréprochable.

« En foi de quoi.....

« FOCART. »

Comme les autres chefs d'institution ses confrères, M. Focard néglige ou ne peut payer régulièrement la contribution universitaire, ainsi que le témoigne le document suivant :

« 29 *septembre* 1810.

« Monsieur, étant redevable de plusieurs quartiers pour droits de l'Université, je n'ose me présenter, devant vous prévenir que, dans les premiers jours d'octobre prochain, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10, j'aurai l'honneur de vous satisfaire de tout mon pouvoir. Je suis très affligé de n'avoir

Digitized by Google

pas encore rempli mes devoirs à cet égard depuis le dernier quartier d'octobre 1809. Je puis vous assurer que ce n'est pas par indifférence ; je vous en expliquerai les causes lorsque j'aurai l'honneur de me présenter devant vous. J'espère, Monsieur, de vos bontés ordinaires pour moi, que vous aurez celle de vouloir bien m'accorder le délai ci-dessus.

« Vous obligerez...

« FOCART. »

Une annotation faite sur cette lettre dans les bureaux de l'Académie dit : « Mme Focart a promis de s'acquitter lundi prochain. »

Le directeur du pensionnat dont il s'agit, prévoyant la désertion de sa maison, donne sa démission :

» 20 *octobre* 1810.

« Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai cessé, à partir du 1er octobre dernier, de faire enseigner dans mon établissement, situé rue de la Roë, la langue latine et les autres parties secondaires qui s'y rattachent et que je me restreins, depuis cette époque, à donner des leçons de lecture, d'écriture et de calcul, ainsi que je m'y suis engagé envers M. le Maire de cette ville, qui m'a honoré du titre d'instituteur primaire de son premier arrondissement, que Son Excellence le Grand-Maître de l'Université impériale a bien voulu confirmer.

« Daignez agréer...

« FOCART, *instituteur primaire.* »

M. Focart est toujours redevable à la caisse de l'Université ; avis lui en est donné ; il s'explique :

« *Le* 7 *février* 1811.

« Monsieur le Recteur, en répondant à votre lettre du 4 février dernier, je suis obligé de vous déclarer l'impossibilité où je me trouve de vous adresser les tableaux qui ont servi de base aux divers vingtièmes que j'ai versés dans la

Digitized by Google

caisse de l'Université. Ces tableaux, que je vous ai présentés alors, étant les seuls et uniques pièces que j'aie rédigées à cet effet et n'ayant pas moi-même cru nécessaire de conserver les registres de ma comptabilité particulière antérieure à ma démission de maître de pension, en fin de septembre dernier, pour me restreindre à la qualité d'instituteur primaire dont la Municipalité de cette ville m'a honoré.

« Vous voyez vous-même, M. le Recteur, qu'il m'est impossible de satisfaire à la demande que vous me faites de nouveaux tableaux du nombre de mes élèves pour vous mettre à même de vérifier le montant des sommes que j'ai antérieurement acquittées.

« Quant à celle de 123 fr. 33, dont je suis reliquataire envers l'Université, je vous prie de bien vouloir m'accorder encore quelque délai pour que je puisse y satisfaire.

« J'ai l'honneur...

« FOCART, *instituteur primaire.* »

A la fin de juin 1811, M. Focart ne s'est point encore mis en règle avec le fisc et le Recteur lui écrit :

« Son Excellence, le grand Maître, me charge de lui faire uu rapport sur les établissements d'instruction en retard de payer la rétribution universitaire et de faire solder, sur le champ, l'exercice de 1810; je vous prie, en conséquence, de verser de suite à la caisse du lycée la somme de 73 fr. 33 dont vous êtes resté débiteur sur ce même exercice.

« J'ai l'honneur... »

En marge, on lit : « NOTA. — M. Focart paiera 50 francs sur-le-champ ; il paiera le reste le plus tôt qu'il lui sera possible. »

Par leur généralité, ces atermoiements dénotent que les fonctions de maître de pension et d'instituteur n'étaient pas très productives; aussi deux des directeurs associés dans le principe à M. Focart eurent-ils le soin, à première occasion, de quitter la maison ; MM. Riffault et Quelin furent appelés

Digitized by Google

au lycée d'Angers, lors de sa création, le premier d'abord en qualité de professeur de science et le second, deux ans après, comme adjoint à M. Hourmann pour les cours d'écriture.

Tandis que MM. Focart et Quelin sont dits tenir pension, rue du Cornet, l'annuaire de 1808-1809 cite M. Pieau-Launay à la tête d'une école, place du Pilori, 15 ; l'annuaire ajoute : « Cette institution existe depuis plusieurs années. On y enseigne les langues française et latine, les mathématiques, l'écriture et la lecture. »

Étant au lycée, M. Quelin sut se faire apprécier ; en 1817, il est appelé à l'école royale d'Arts et Métiers d'Angers, à remplacer M. Dauleau, comme professeur d'arithmétique élémentaire et d'écriture.

M. Quelin était l'homme aimable par excellence, de tenue correcte et de mœurs austères, il fut recherché des pensionnats de jeunes filles et y exerça son art presque jusqu'au milieu du XIXe siècle. A son talent de professeur il joignait celui d'un amateur entendu et passionné du bibelot de l'époque Louis XV. M. Quelin se plaisait à montrer ses trouvailles aux élèves et à leur donner une leçon d'art en décrivant, avec goût, les fines ciselures, les jolies miniatures ou les précieuses incrustations de ses spécimens.

Dans son *Dictionnaire historique*, M. C. Port lui consacre ces quelques mots : « Quelin Pierre, né aux Ponts-de-Cé, en 1787, et mort à Angers en 1851, ayant formé un cabinet d'amateur. [1] »

## Pensionnat Hourmann

M. Hourmann est un ancien militaire qui prit part aux guerres de la Vendée. Dans un moment critique il dut, dit-on, la vie à l'intelligence et au dévouement d'une jeune servante

[1] L'une des filles de M. Quelin épousa M. de Lens, professeur de philosophie au lycée d'Angers, puis inspecteur d'Académie ; l'autre devint la femme d'un honorable notaire des Ponts-de-Cé, mort juge de paix de cet important canton.

Digitized by Google

habitant un château en Bretagne. Le calme rétabli, l'officier reconnaissant épouse celle qui l'a sauvé, et tous les deux viennent s'installer à Angers [1].

Sociable et instruit, M. Hourmann s'unit à M. Édeline pour la direction d'une maison d'éducation, rue Centrale ; puis bientôt lui-même, se séparant de son associé, ouvrait un pensionnat rue de la Basse-Chaîne. L'excellente tenue de Mme Hourmann supplée à l'instruction qui lui manque, défaut qui n'échappe pas à l'œil perspicace des élèves. Puis le caractère idyllique du mariage a attiré sur le couple de bonnes et nombreuses sympathies.

A la création du lycée, M. Hourmann y est d'emblée admis comme professeur d'écriture; mais, pour conserver ce poste sous la Restauration, il est obligé de prêter, le 10 avril 1817, ainsi qu'il le consigne, le serment suivant : « Je jure et je promets fidélité au Roy et obéissance aux lois et ordonnances du royaume, je promets de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées. »

La lettre de Commission que M. Hourmann reçut à la suite de son serment ne le satisfait qu'à demi, ainsi que le fait entendre sa réponse en date du 30 octobre 1817, à l'Administration universitaire :

« Monsieur le Recteur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 octobre, avec la copie de la Commission de l'Instruction publique du 27 mars dernier. Je reconnais que dans cette dernière je ne suis pas autorisé à joindre à mon pensionnat une école primaire comme semblait me l'annoncer la lettre de M. Mazure, du 2 avril dernier, où il me donne le détail bien circonstancié sur la manière de payer la rétri-

[1] Renseignements donnés par M. Genest-Launay, ancien élève du pensionnat Hourmann. Ce n'est pas sans une bien douce émotion que nous saluons l'honorable vieillard comme l'unique représentant, aujourd'hui, de cette institution datant d'un siècle et disparue depuis longtemps.

Digitized by Google

bution universitaire en distinguant formellement l'enseignement supérieur de celui de l'école primaire.

« Dans tous les cas c'était une preuve de sa bienveillance à mon égard, et il avait sans doute pris sur lui de m'autoriser tacitement à ce genre d'enseignement, d'autant plus que les élèves que je reçois dans mon pensionnat de l'école primaire appartiennent aux meilleures familles d'Angers et qui tous, au bout d'un an d'instruction fondée sur les principes analytiques de M. l'abbé Gaultier, sont, dès l'âge de 6 ans, capable d'entreprendre les éléments arides de la latinité. Je n'ai que trois élèves âgés de 5 ans, propres à ce genre d'instruction et que les parents ont jugé à propos de me confier pour ne pas les séparer de leurs frères qui suivent les cours de latin. Je vous prierais, Monsieur, de me dire là-dessus votre intention.

« Lorsque M. Mazure qui savait que je jouissais, depuis vingt-deux ans que j'enseigne, de toute la confiance publique, m'avait conseillé d'ouvrir un pensionnat à Angers, il voulut même m'autoriser à ouvrir un cours d'enseignement mutuel.

« Vous voyez, Monsieur, à quel point j'avais le bonheur de posséder l'estime et la confiance de Monsieur votre prédécesseur. C'est, pour ainsi dire, sous sa dictée que je fis ma demande à la Commission de l'Instruction publique pour un pensionnat avec adjonction d'une école primaire, c'est-à-dire de la faculté d'avoir quelques enfants du premier âge pour leur inculquer, avec mes succès ordinaires, les premières leçons du cours d'instruction de M. l'abbé Gaultier, avec lequel j'ai l'honneur d'être en relation d'amitié et de considération, et non pas positivement d'une école primaire distincte de mon pensionnat où j'aurais reçu les enfants de toutes les classes et où j'aurais eu un maître particulier pour y enseigner, sous ma direction, comme cela se pratique dans les autres pensions d'Angers. Ce n'a jamais été là mon intention en faisant ma demande. Si cela eût été ainsi, je pense

Digitized by Google

qu'il n'y avait pas de doute que je fusse dans le cas de votre dernier arrêté, puisque j'aurais fait tort aux autres chefs des écoles primaires qui ont opté pour ce titre seulement...

« D'après votre arrêté du 1er octobre dernier, articles 1 et 2, j'opte pour l'enseignement supérieur à celui des Écoles primaires.

« Je vous remercie de ce que vous me dites dans votre lettre que je peux conserver la faculté d'enseigner aux enfants qui me sont confiés (comme je le désirais), tout ce qu'ils apprennent dans les écoles primaires. C'est ce que j'ai toujours fait dans l'intérieur de mon pensionnat où je n'admets qu'un certain nombre de pensionnaires très jeunes à mon choix et qu'un nombre égal d'élèves externes, afin d'être seul dans le cas de les surveiller et de leur donner tous mes soins. Je n'ai jamais négligé aucun moyen d'instruction pour répondre à la confiance des parents.

« Recevez, M.....

« Signé : HOURMANN. »

Un arrêté du Recteur, pris le 4 novembre, autorise M. Hourmann à tenir une pension dans la ville d'Angers, l'arrêté est approuvé par qui de droit, le 17 du même mois, et transmis à l'intéressé le 28.

M. Hourmann accuse réception dès le 30 :

« Monsieur, j'ai l'honneur de recevoir vos trois lettres sous les dates des 14, 22 et 28 novembre.

« La première concerne les répétiteurs et maîtres d'étude employés ou à employer dans les pensions. Lorsque le nombre de mes élèves l'exigera, je m'y conformerai... La seconde me prescrit de vous faire connaître les élèves de ma pension susceptibles des exemptions de rétribution. Je n'en ai point actuellement dans le cas de solliciter cette faveur. Tous les enfants que j'admets dans ma pension appartiennent aux meilleures familles et sont en état de payer la rétribution universitaire.

Digitized by Google

« La troisième m'annonce que la Commission de l'Instruction publique a approuvé votre arrêté du 4 novembre, dont vous m'avez envoyé copie ledit jour, et qu'elle m'autorise définitivement à tenir une pension dans la ville d'Angers.

« Je vous prierai, quand il vous plaira, de vouloir bien solliciter mon diplôme à cet égard, auprès de la Commission de l'Instruction publique...

« Veuillez agréer...

« Signé : HOURMANN. »

Envoi de la pièce demandée :

« *Paris*, 5 *décembre* 1818.

« Monsieur le Recteur, sur votre rapport, la Commission a décidé que M. Hourmann, maître de pension à Angers, serait autorisé à prendre le titre de *chef d'Institution*.

« Je vous invite à lui transmettre cette décision dans laquelle il trouvera la juste récompense de son dévouement, de son zèle et de ses services.

« Recevez...

« Signé : ROYER-COLLARD. »

A propos d'un jeune séminariste, son maître d'études, M. Hourmann écrit au Recteur :

« 1819, 19 *juin*.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer l'état de mes élèves pour le second trimestre de l'an 1819. Je suis un peu en retard, mais la foire du Sacre et mes nombreuses occupations m'ont seules empêché de le faire à l'époque voulue.

« Vous avez dû recevoir le procès-verbal de l'examen qu'a subi mon petit abbé. Il a paru bien faible à ces Messieurs. Je l'avais toujours jugé tel et je ne l'ai gardé dans mon Institution que comme un instrument que j'employais et que j'emploie encore pour la surveillance seulement, pendant ma classe du Collège royal, et pour les promenades des jeudis et des dimanches. Il a toujours suivi ma méthode

Digitized by Google

d'instruction (sans, je suis sûr, s'en apercevoir), dans la classe qu'il fait tous les jours en ma présence. Il donne des déclinaisons et des conjugaisons à faire aux enfants qui commencent les éléments de latinité. Il ne fait la répétition que des septième et sixième du collège royal.

« Vous voyez, Monsieur, qu'il ne faut pas avoir beaucoup de talent pour remplir ces fonctions. Ce qui me convient en lui, c'est que je lui crois de bonnes mœurs et, en outre, son habit sauve les apparences. Il vient de m'annoncer que M. le Supérieur du Séminaire voulait le retirer de mon Institution, parce que les occupations dont je l'accable nuisent à sa petite santé et l'empêchent d'étudier sa théologie. Voilà comment ces Messieurs sont propres à l'instruction : « Deux classes de deux heures chacune par jour et le reste en promenade, voilà ce qui leur conviendrait. »

« J'aurai l'honneur de vous voir et de conférer avec vous sur les moyens d'avoir, pour l'an prochain, un sujet aussi zélé que moi, pour m'aider dignement dans mes travaux, qui, réellement, sont très pénibles, quand on veut répondre aux vœux de l'Université et à la confiance des parents.

« J'ai l'honneur...

« Signé : HOURMANN. »

« 1821, 18 *février*.

« *Nouveau diplôme accordé d'après des statuts récents*

« Au nom du roy, Nous Jacques Corbière, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, ministre et secrétaire d'État, président du Conseil royal de l'Instruction publique ;

« Vu le rapport de M. Delisle, recteur de l'Académie d'Angers ;

« Donnons par ces présentes au sieur *Hourmann* (*Joachim-Mathurin-Anne*) bachelier ès lettres, né à Pluvignez (Morbihan), le 28 juillet 1773, le diplôme de *Chef d'institution*, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont

Digitized by Google

attachés par les lois et règlements et l'autorisons à diriger une institution à Angers.

« Signé : CORBIÈRE, *ministre, secrétaire d'Etat ;* PUISOT, *secrétaire général,* et baron G. CUVIER, *ff. de Chancelier.* »

Dans le but de donner un plus grand essor à sa maison, M. Hourmann lance le prospectus qui suit avant la rentrée de novembre 1821.

« L'institution de M. Hourmann est établie à Angers[1] depuis plusieurs années, par autorisation du Conseil royal de l'Instruction publique, pour répéter les leçons données au collège royal.

« En conséquence, il reçoit dans son établissement des élèves pensionnaires, demi-pensionnaires et externes.

« Il est tenu, conformément aux règlements, de faire conduire au collège ceux d'entre ses élèves qui en suivent les cours. Il enseigne aux autres élèves, soit par lui-même, soit par un maître breveté par l'Académie et dont les principes et la moralité lui sont connus, les éléments de langues française et latine, de l'arithmétique, etc. Il prépare les enfants qui lui sont confiés à suivre les classes du collège royal.

« Les nombreux élèves qu'il a formés et qui ont suivi leurs classes au collège royal, avec plus ou moins de succès, sont des preuves incontestables de son zèle à les instruire et des efforts qu'il fait pour leur avancement.

« Le local de cette institution est beau, vaste et commode, il est situé loin du bruit de la ville et quoique à sa proximité et dans un lieu où l'on respire l'air le plus pur. Il réunit des salles d'étude et des dortoirs bien aérés, un parterre et une cour spacieuse pour les récréations lorsque le temps est beau et un lieu couvert lorsqu'il fait mauvais. Il y a aussi l'avan-

[1] Rue de la Basse-Chaîne, près de l'Académie, paroisse Saint-Laud.

Digitized by Google

tage d'être à la proximité de l'église et des plus belles promenades, soit en hiver, soit en été [1].

« Les élèves sont conduits au collège par les boulevards, ce qui leur fait une espèce de promenade qui ne peut être nuisible à leur santé.

« Le chef de l'Institution surveille la conduite, les mœurs, le travail et les progrès des élèves, en correspondant chaque jour avec MM. les professeurs des classes respectives du collège royal où ils sont placés.

« La nourriture servie aux élèves est saine, abondante, variée, toujours réglée d'après la saison, et la même que celle du chef de la maison et de sa famille.

« Le prix de la pension est de 500 francs, payable par trimestre et d'avance, celui de la demi-pension est de 250 fr.

« Les externes admis à la répétition des classes du collège royal et aux classes de l'institution paient par mois et d'avance une rétribution qui se règle de gré à gré avec les parents.

« Tous les maîtres d'agrément, tels que de dessin, de musique, de danse et d'armes sont aux frais des parents.

« Quant à l'art de l'écriture, c'est le chef de l'institution (qui est aussi maître de cet art au collège royal depuis sa fondation), qui se charge d'en donner les leçons aux élèves, aux heures indiquées.

« Vu et approuvée au Conseil académique, le 2 novembre 1821.

« *Le Recteur*, Signé : P. DELISLE. »

[1] Pour les élèves qui venaient de la Doutre, les difficultés étaient sans doute considérées comme quantité négligeable. Cependant, les crues de la rivière rendaient pour ceux-là l'accès de la rue de la Basse-Chaîne d'un long et pénible abord. Le passage par le Port Ligny était impraticable, puisque les eaux arrivaient à baigner le pied des murs du château. Pour se rendre au pensionnat, il fallait donc, des « Grands-Ponts », franchir la montée Saint-Maurice, traverser la Cité ou la rue Toussaint et contourner les douves du château.

Cette observation vient d'un ancien élève de M. Hourmann, qui pendant bien des années, a subi cet inconvénient, du vénérable M. Genest-Launay, dont les parents habitaient la rive droite.

Digitized by Google

*Inspection de* 1824. Rapport :

L'Institution de M. Hourmann, le seul établissement de ce genre qui existe à Angers, n'est point, relativement, au nombre des élèves, en proportion avec la population de la ville ; nous ne nous occuperons point, en ce moment, de rechercher les causes de cette espèce de décadence que l'on remarque dans les pensionnats dont les chefs enseignent le latin. Cela tient à des considérations que nous consignerons dans un travail particulier.

Quoi qu'il en soit, la discipline des études, chez M. Hourmann, nous a paru meilleure que les études même ; la plupart des enfants sont d'une faiblesse extrême. Mais le résultat de nos examens prouve au moins que le chef ne s'élève pas au-delà des limites prescrites par les règlements.

Les écoliers sont distribués en trois classes :

Première division. — *Classe préparatoire de sixième :*

Chentrier Florent, 15 ans.
Desnoës Auguste, 15 ans.

Ces deux jeunes gens ont suivi pendant quelque temps les cours du collège royal ; mais jugés incapables de les continuer avec succès, ils sont venus chez M. Hourmann pour se disposer à être admis l'année prochaine.

Ernoul Auguste, 13 ans.
Girault Dominique, 13 ans.
Beauchêne Paul, 11 ans.

S'il est vrai que ces cinq élèves excèdent l'âge toléré, il l'est également qu'ils sont très inférieurs aux moyens requis pour commencer leur instruction régulière au collège royal.

Deuxième division. — *Classe de septième.*

Compère René, 9 ans.
Richou Pierre, 10 ans.
Lebreton Edme, 10 ans.
Moutardeau Léonidas, 11 ans.
Séneré ou Seigneret Charles, 11 ans.

Les quatre premiers nommés donnent d'heureuses espé-

Digitized by Google

rances. Le cinquième est un élève ecclésiastique inscrit sur les registres de M. l'abbé Montalant, vicaire général.

Troisième division. — *Commençants.*

Mailly de la Pommeraye, Eugène.
De Lerais Auguste.
De Beauregard Eugène.
Plaçais Jules.
Jamichon Victor.
Hainsworth Montégu.

On ne peut porter aucun jugement sur ces six élèves qui n'ont point encore de connaissances. Le dernier cité est un anglais entré depuis peu de jours.

M. Hourmann n'établit sur son état que huit élèves. Il conviendra de savoir de lui pourquoi il en a omis un nombre égal et quels sont les titres des huit dont il ne parle point pour le quatrième trimestre de 1823, à l'exclusion de son tableau.

Ont signé les deux inspecteurs de l'Académie, Héron et De Finance.

Vers 1827, M. Hourmann est nommé Officier d'académie.

Le Gouvernement de Juillet remplace, le 16 janvier 1833, l'ancien diplôme de Chef d'institution accordé à M. Hourmann par un diplôme de *Maître de Pension.* Il est désigné des noms de MM. De Salvandy, Grand Maître de l'Université ; A. Rendu, chancelier, et V. Cousin, secrétaire du Conseil royal de l'Instruction Publique.

Sur l'un de ses sous-maîtres, M. Hourmann écrit :

« 11 *octobre* 1837.

« Monsieur le Recteur, je vous avais promis qu'aussitôt que j'aurais trouvé un sous-maître je vous en donnerais connaissance.

« En effet, le jour même que j'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai été au bureau du *Journal de Maine-et-Loire* et l'on me

Digitized by Google

donna l'adresse du jeune ecclésiastique dont je vous ai parlé. Il demeurait chez M. Maurice Malaure, son parent. Nous sommes entrés en pourparlers et, après lui avoir exposé les conditions de la place que je lui proposais, il a demandé quelques jours de réflexion. Enfin hier matin il est venu à la maison et nous sommes convenus de tout, tant du traitement que des obligations à remplir.

« Il s'appelle Dorenque, du diocèse de Bordeaux.

« Ce jeune ecclésiastique est diacre et attend son âge pour être prêtre. Je crois qu'il pourra m'aider beaucoup dans mes travaux, car il m'a l'air fort instruit et disposé à entrer dans tous les détails de l'instruction de mon Institution. M. le Curé de Saint-Maurice en fait un cas tout particulier... »

« J'ai l'honneur, etc., etc...

« Signé : HOURMANN. »

L'Institution déchoit de plus en plus, comme le constate l'aveu suivant :

« 1837, 7 *décembre.*

« Monsieur le Recteur, vous me demandez, par votre lettre du 22 novembre dernier, le nombre de mes élèves. Ce nombre est aujourd'hui si petit que j'en suis désolé. Le voici cependant.

« En 1835-1836, treize élèves, dont sept pensionnaires et six externes. Depuis ce temps, les élèves de ma maison sont réduits (4e trimestre de 1837) à trois élèves, dont un pensionnaire et deux demi-pensionnaires. Le 22 novembre dernier, le pensionnaire ci-dessus est entré pensionnaire au collège royal.

« J'ai trois élèves qui suivent les cours du collège royal, dont deux pensionnaires et un externe.

« Je n'ai qu'un sous-maître et c'est assez pour la surveillance de ma maison.

« Les élèves externes de l'école primaire annexée à mon institution a été, de 1835 à 1837, d'environ vingt-sept élèves et enfin de seize élèves au 4e trimestre de 1837. Si je

Digitized by Google

n'avais pas cette école primaire, il faudrait renoncer à mon établissement.

« Voilà, Monsieur le Recteur, l'état où la malheureuse concurrence a réduit mon institution, qui, pendant de nombreuses années, a donné tant de garanties à la société et surtout à la ville d'Angers. Des magistrats, des citoyens recommandables sont là pour en témoigner.

« Je vous prie de vouloir bien me dire si je puis changer mon titre de chef d'Institution, qui coûte cent francs de rétribution personnelle, en celui de maître de pension, qui ne coûte que cinquante francs et qui ne me procure ni plus ni moins d'élèves[1]. La position où je me trouve est rigoureuse et le devient encore plus par les charges ; daignez donc l'améliorer en me rendant ce service. Ce sera pour moi un nouveau motif de reconnaissance.

« J'ai l'honneur...

« Signé : HOURMANN. »

A la date du 3 février 1838, le Grand-Maître répond au Recteur :

« Vous m'avez transmis une demande formée par le sieur Hourmann, chef d'institution à Angers, qui sollicite l'échange de ce titre contre celui de maître de pension.

« J'ai examiné cette demande au Conseil royal et j'ai décidé, le 14 janvier, que, conformément à votre proposition, il y avait lieu de l'accueillir...

« Contresigné : VILLEMAIN. »

La notification n'en était pas faite à l'intéressé que celui-ci écrit, le 4 février :

« Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous informer qu'hier, 3 février, j'ai écrit à M. le Ministre de l'Instruction

[1] Le dernier diplôme lui donne cependant le titre de *maître de pension.*

Digitized by Google

publique une lettre où je le prie d'accepter ma démission de chef d'Institution ; je l'ai donnée purement et simplement.

« Je viens aussi d'écrire à M. Dutilleul, directeur des Contributions directes, pour le prier de faire cesser toutes poursuites pour le paiement du droit annuel jusqu'à la réponse de M. le Ministre.

« Signé : HOURMANN. »

M. Hourmann, à bout de ressources, écrit au Recteur à la date du 26 avril 1838 :

« D'après votre lettre du 23 courant, j'ai l'honneur de vous remettre mes deux diplômes de Chef d'institution et de Maître de Pension, et vous prie de bien vouloir donner suite à ma réclamation touchant le droit annuel que j'ai versé entre les mains du Receveur-Général du département et dont j'ai récépissé.

« Il a été pénible pour moi de faire ce versement, mon établissement étant tout à fait tombé. J'avais deux pensionnaires qui suivaient le cours du collège royal. Il ne m'en reste plus qu'un ; M. Chiron, élève de rhétorique, s'est retiré le 1er de ce mois.

« Je n'ai que dix élèves de l'école primaire à modique prix. Vous devez bien croire qu'il m'est presque impossible de faire face aux dépenses d'un établissement. Je paie pour le loyer de ma maison 900 francs, sans compter les frais d'une pension. Toutes mes économies vont être absorbées, ayant encore un an de loyer, du 24 juin 1838 au 24 juin 1839.

« Vous me rendrez, M. le Directeur, un grand service en contribuant à me faire remettre les cent francs de droit annuel de 1837-1838 ; c'est aussi une justice éclatante que me rendra Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique.

« Je désirerais que vous fassiez aussi pour moi la demande du titre *Honoraire* de Chef d'Institution jusqu'à la mort, en récompense des longs et nombreux services que j'ai pu



Digitized by Google

rendre pendant plus de trente ans que je suis dans l'instruction publique. Je pense que Son Excellence le Ministre ne refusera pas cet honneur à un instituteur dont la conduite, tant politique que religieuse, est connue de toute la ville d'Angers.

« Je suis malheureux d'avoir succombé pendant que je pouvais encore m'utiliser courageusement pendant dix ans mais la Providence le veut ainsi, je m'y soumets.

« Veuillez...

« Signé : HOURMANN. »

Aucune pièce aux archives n'existe constatant que ce pionnier de l'enseignement ait obtenu l'honorariat.

L.-F. LA BESSIÈRE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE

# MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE D'ANGERS

## 1791 - 1905)

*(suite et fin)*

---

## CHAPITRE IV

**Etat actuel du Musée. — Budget. — Personnel. — Administration. Projets d'agrandissement.**

Actuellement le Muséum d'Angers occupe, dans son ensemble, deux bâtiments bien distincts. La partie principale est exposée rue du Musée, au 1er étage de l'ancien logis Barrault, qu'elle occupe depuis le 8 mars 1849. L'autre partie, comprenant toute la Paléontologie, occupe, depuis 1888, les bâtiments de l'ancienne Cour d'Appel, place des Halles[1].

L'état des principales collections exposées dans ces deux bâtiments nous est donné par l'article suivant, extrait du livre *Angers et l'Anjou*, publié en 1903 par la Société pour l'avancement des Sciences[2] :

« *Musée d'Histoire naturelle* (logis Barrault) :

« 1° Les cheiroptères de l'Anjou, du Dr Trouessart;

« 2° La collection des oiseaux d'Europe : 500 espèces, représentées par 1.800 exemplaires, dont une centaine de petits en duvet, dus à l'ancien et habile préparateur M. Deloche, 350 espèces d'œufs et 175 nids.

[1] Ce monument est le vieil Hôtel de Ville d'Angers, commencé par le roi Charles VIII, agrandi par les maires Pierre Foyet et Jacques Charlot, puis cédé, en 1819, à l'administration judiciaire qui en fit le siège de la Cour royale.

[2] Librairie Germain et G. Grassin, Angers 1903. 1 vol. in-8 de 744 pages. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

« 3° Les coléoptères de Mme de Buzelet;

« 4° Les collections de lépidoptères de MM. Aubert et de Tarlé, fondues en une seule par les soins de M. F. Delahaye : 6 à 7.000 individus, répartis en 1.800 espèces environ, dont un tiers de microlépidoptères. Les espèces propres à l'Anjou se distinguent par une étiquette de couleur spéciale ;

« 5° Les mollusques terrestres et fluviatiles de Maine-et-Loire, de M. Surrault;

« 6° Les collections générale et régionale de minéralogie, formées en partie des matériaux cédés à la Ville par MM. Desvaux et V. Marchand et rangées par M. Baret, d'après la classification de M. le professeur Lacroix, du Muséum. La minéralogie départementale comprend près de 500 échantillons.

« *Musée Paléontologique* (ancienne Cour d'Appel, place des Halles) :

« 1° Pour la Paléontologie générale : le dévonien d'Ille-et-Vilaine, de la Sarthe et de la Mayenne, gisements pour la plupart épuisés; le silurien de Vitré, les schistes à Nodules de Traveuzot (Ille-et-Vilaine); le callovien de Montbizot et de Saint-Benoist (Sarthe); le cénomanien de la Butte, près du Mans; les fossiles du Parisien (collection formée et donnée par M. Bas);

« 2° Pour la Paléontologie départementale : les fossiles des schistes ardoisiers d'Angers; ceux toujours rares du dévonien de Saint-Malo; les spongiaires et polypiers du crétacé des environs de Châteauneuf-sur-Sarthe, donnés par Mme veuve Poitevin; les empreintes de grès à Sabalites de Saint-Saturnin et de Cheffes; les coquilles et bryozaires de la fontaine Crouzilleuse (Miocène supérieur), recueillis et donnés par M. O. Couffon; les débris quaternaires des grottes de Chalonnes, déterminés par M. Boule et donnés par M. Davy.

« Le préhistorique occupe une place importante au

Digitized by Google

# Musée de Paléontologie

*Plan à 0m.004 pour 1 mètre*

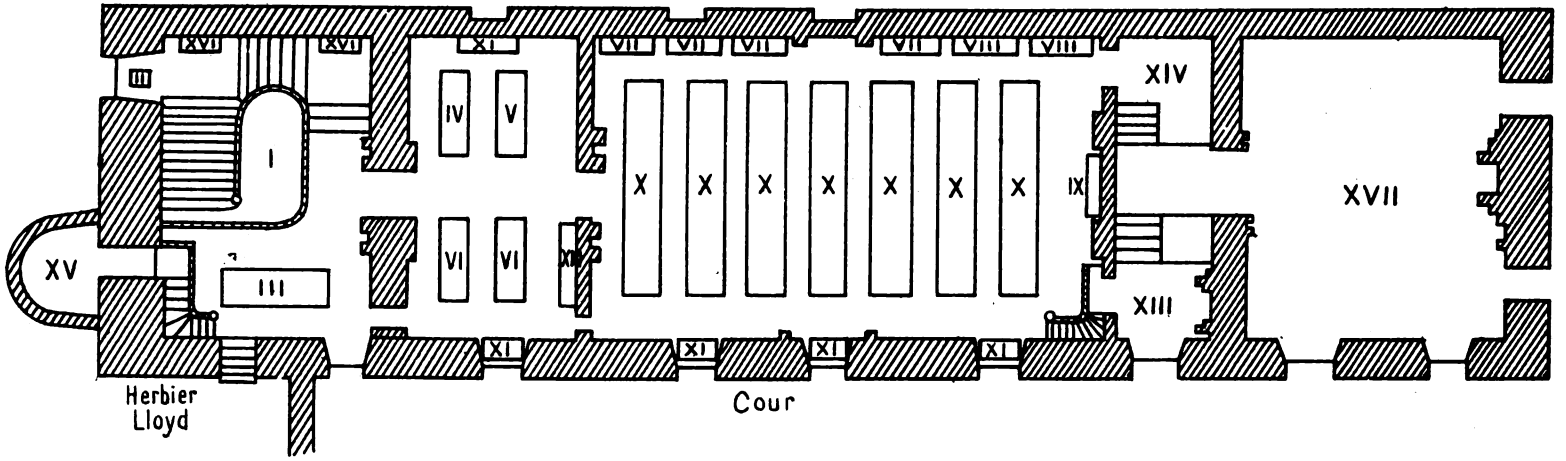


I _ *Cage d'escalier.*

II _ *Pied de Dinornis maximus.*

III _ *Collection Préaubert (préhistorique).*

IV _ *Silurien (Collec. génér.).*

V _ *Dévonien (Collec. génér.).*

VI. _ *Quaternaire (Collec. génér.).*

VII _ *Paléobotanique (Collec. génér.).*

VIII _ *Poissons & Echinides (Collec. génér.).*

IX _ *Superposition des terrains en Mne & Lre.*

X _ *Collection départementale.*

XI _ *Parisien.*

XII _ *Roches du Parisien.*

XIII _ *Atelier.*

XIV _ *Réserve.*

XV _ *Bibliothèque.*

XVI _ *Roches du terrain anthraxifère en Mne & Lre).*

XVII _ *Cours de dessin des Jeunes filles.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Musée de la place des Halles. A citer tout spécialement la collection du Néolithique de l'Anjou, formée et donnée par M. Préaubert, ainsi qu'une nombreuse série d'objets chelléens et moustériens des Charentes. »

Les collections du logis Barrault sont classées méthodiquement; toutefois le manque d'espace entrave la classification de certaines d'entre elles. La collection minéralogique départementale est complètement séparée du reste de la collection; elle occupe deux vitrines placées au centre de la petite salle contenant la conchyliologie.

Au Musée Paléontologique les échantillons, qui ces dernières années encore étaient groupés par ères et systèmes sans distinction de provenance, forment, à l'heure actuelle, deux collections distinctes : La collection départementale occupe toutes les vitrines du centre de la grande galerie. La collection générale, faute de place, ne peut être exposée et se trouve classée dans les tiroirs, à l'exception de la paléobotanique et des poissons qui occupent les vitrines latérales.

En outre des cartes géologiques, la grande salle du Musée Paléontologique est ornée de nombreux plans, coupes et photographies des principaux gisements fossilifères de l'Anjou.

Au Musée Paléontologique est annexée la Bibliothèque scientifique qui appartient en propre au Musée d'Histoire naturelle. Elle semble avoir été, jusqu'à ces dernières années, bien négligée dans les achats. Le premier rudiment provient de la direction Desvaux, mais le modeste budget du Musée n'a pas permis de l'augmenter dans de notables proportions et le classement réclame l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages récents. A defaut d'achats, des hommages d'auteurs sont venus grossir le noyau primitif. Il en existe un catalogue sur fiches et un catalogue manuscrit, par genre et par ordre alphabétique; ce cata-

Digitized by Google

logue comporte, à l'heure actuelle, près de quatre cents numéros.

Les échantillons exposés sont visibles tous les jeudis et tous les dimanches, de midi à quatre heures; sur la semaine il suffit de s'adresser aux concierges des deux établissements pour être admis à les visiter.

Aucun échantillon ne peut sortir du Musée, les règlements sont formels et n'admettent pas d'exception, ainsi qu'en témoigne le passage suivant que nous extrayons d'une lettre adressée par le Maire d'Angers à Boreau, le 26 décembre 1842 :

MONSIEUR,

. . . . . .

Les graves inconvénients qui sont résultés autrefois de ces communications à l'extérieur, tant pour la bibliothèque, le Muséum précité et celui de peinture que pour les établissements publics en général, ont fait adopter la *suppression absolue* d'une tolérance dont on abusait.

. . . . . .

Pour entretenir, classer et surveiller ces riches collections, le Musée d'Angers possède une administration qui lui est spéciale :

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la place de Directeur, supprimée en 1884, a été rétablie en 1895 à la mort de M. Lieutaud. Cette place est à l'heure actuelle purement honorifique [1]; en revanche, le Directeur a surtout un rôle

[1] Le traitement du Directeur fut supprimé en 1884 (V. chap. III); à ce sujet nous avons reçu, au cours de la publication, de M. le Dr Trouessart, professeur au Muséum, les renseignements suivants, qui viennent compléter ce que nous avons dit touchant la période 1882-1885 :

« Deloche, octogénaire en 1882, faisait au Musée tout ce qu'il voulait. Les quelques heures qu'il y passait étaient consacrées à préparer des têtes de cerfs pour les Nemrods de sa clientèle. J'avais eu le tort, en entrant en charge, de lui dire textuellement : « M. Deloche, « veuillez voir en moi, non un supérieur, mais un collaborateur et

Digitized by Google

administratif; c'est à lui qu'incombe le soin des achats et celui de l'entretien du local et du mobilier, il n'est chargé d'aucun cours [1]. Quant au préparateur supprimé le 1er avril 1882, il n'a pas été remplacé depuis, l'Administration municipale comptant sur les membres de la Commission pour classer et cataloguer les collections [2]; jusqu'ici son espérance n'a pas été déçue; mais il ne faut pas oublier que ces fonctions sont, elles aussi, purement honorifiques; il s'ensuit que le classement ne se fait qu'avec lenteur. Les seuls employés du Musée sont les trois gar-

« un ami. » Le bonhomme prit cela au pied de la lettre et me le fit bien voir.

« Un jour, je lui apportai des chauves-souris en chair que je désirais faire préparer pour le Musée. Deloche, occupé d'une tête de cerf, me déclara carrément qu'il « n'avait pas le temps de faire autre chose ». J'insistai, vu l'urgence. Entrant dans une colère folle, Deloche s'écria qu'il « n'était pas là pour empailler des souris *chauves* ou autres « saletés (*sic*) » et en même temps il lançait à droite et à gauche, dans le laboratoire, les spécimens que je venais de déposer sur la table.

« Voyant que la situation était intenable, j'allai faire mon rapport verbal au Maire. « C'est bien, me dit celui-ci, Deloche a depuis long-« temps droit à la retraite (32 ans de service), nous allons la lui « donner; cherchez un autre préparateur ».

« Deloche fit faire par ses protecteurs, dans les journaux de la ville, une campagne contre moi.

« Une conspiration se forma dans l'ombre pour me forcer à quitter la place. La coalition des médecins et des réactionnaires au Conseil municipal travailla sourdement, présentant ma place comme une *sinécure* qui me permettait de faire des *travaux personnels, d'être professeur au Lycée*, etc., etc. Le secret fut bien gardé, car je n'eus vent de ce qui me menaçait.

« Brusquement, dans la rue, le 27 juin 1884, j'apprends que, dans sa séance de la veille, le Conseil municipal, au vote du budget, a supprimé le traitement de Directeur du Musée.

« E. TROUESSART. »

*16 Septembre 1906.*

M. Trouessart demanda formellement au Maire à être maintenu Directeur sans traitement, ce qui lui fut accordé; mais, dès l'année suivante, le titre et les fonctions de Directeur du Musée étaient supprimés.

[1] Renou, puis en 1882 M. Trouessart tentèrent d'établir un cours. V. à ce sujet, ch. II et III.

[2] De 1882 à 1887 un préparateur, logé au Musée, mais payé selon ses travaux, était chargé du montage et de l'entretien des oiseaux. Actuellement l'empaillage se fait en ville chez l'un des fourreurs de la ville d'Angers.

Digitized by Google

diens, dont un pour le Musée Paléontologique et deux pour les galeries du logis Barrault.

Le personnel du Musée d'Histoire naturelle se compose actuellement de ;

MM. Bouvet (Georges), Directeur ;
Desmazières (Olivier), Secrétaire de la Commission ;
Raimbault (Henri), Président de la Commission ;
Allard (Gaston), Membre de la Commission ;
Bernier, Membre de la Commission ;
Couffon (Olivier), Membre de la Commission ;
Gauvin (René), Membre de la Commission ;
Préaubert (Ernest), Membre de la Commission ;
Surrault (Th.), Membre de la Commission.

Les achats sont décidés par la Commission sur la proposition du Directeur. Depuis le 3 novembre 1883, toutes les factures doivent être approuvées par la Commission.

Depuis 1895 le budget a été fixé à la somme de 3.125 fr., dont 1.825 seulement sont destinés à régler les dépenses occasionnées par l'entretien des parquets, celui des collections, l'achat et la préparation d'objets d'histoire naturelle, les vitrines, les cadres, les transports, les emballages, l'étiquetage, les ouvrages nécessaires à la classification, etc. Le reste du budget est ainsi réparti entre les trois gardiens : concierge du Musée Paléontologique (et de la Bourse du travail) faisant fonction de gardien 700 fr. ; chacun des deux gardiens du grand Musée 300 fr.

Un tel budget est complètement insuffisant ; l'aménagement des anciennes vitrines et l'entretien d'un local que le mauvais état des bâtiments rend très onéreux l'absorbe complètement ; par suite, les achats de collections sont très restreints, sinon impossibles.

Le Musée doit donc presque entièrement sa prospérité

Digitized by Google

aux dons qui jusqu'ici ne lui ont pas fait défaut [1]. Il suffit de consulter le registre d'entrée pour voir combien ils sont nombreux et importants. Rien que pour l'année 1903 le total des dons s'élève à 6.179, dont 2.248 pour la Paléontologie, 3.924 pour la Conchiliologie et 7 divers.

L'éloquence de ces chiffres est incontestable; ils montrent que la Commission du Musée fait tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter les collections. Malheureusement il ne lui appartient pas de changer un local trop étroit, humide et sombre, contre un Musée vaste, clair et sec.

Depuis près de vingt ans, la Municipalité promet « dans un temps prochain » l'affectation d'un édifice spécial au Musée d'Histoire naturelle et la Commission, qui voulait bien attendre quelques années, commence à trouver ce temps long, étant donné que l'urgence du déplacement du Musée, qui existait en 1885, existe aujourd'hui avec plus de force encore qu'à cette époque par suite de l'accroissement considérable des collections dans ces dix dernières années. Les collections du logis Barrault sont trop à l'étroit et le local ne peut être agrandi, car il est enserré par le Musée des Beaux-Arts et par la Bibliothèque municipale. La Bibliothèque a pu, dans ces dernières années, s'étendre grâce à l'aménagement des anciens appartements du Bibliothécaire ; la même ressource n'existe pas pour le Musée des Beaux-Arts qui, déjà trop à l'étroit, englobera fatalement un jour ou l'autre l'emplacement actuel du Musée d'Histoire naturelle.

Il ne faut pas songer non plus à augmenter le nombre

[1] Pour remercier la Ville de la subvention qu'elle lui alloue chaque année, la Société d'Etudes scientifiques engage ses membres à donner au Musée tous les échantillons d'Histoire naturelle disponibles qu'ils auront entre les mains. Cette demande n'est pas restée vaine, puisque tous les donateurs de 1903 sont membres de la Société.

Digitized by Google

des vitrines; en effet, une seule place pourrait être utilisée dans la salle d'Ornithologie. Or, le 8 juin 1896, en réponse à une lettre de M. Bouvet, datée du 24 mars 1896, et demandant l'établissement d'une vitrine à cette place, M. Joxé, alors Maire d'Angers, écrit.

« MONSIEUR LE CONSERVATEUR,

« J'ai l'honneur, en réponse à votre lettre en date du 24 mars dernier, relative à l'établissement d'une seconde vitrine dans la salle d'Ornithologie, de vous adresser ci-après copie du rapport de M. l'Architecte de la ville, chargé de l'examen de la salle. Je vous prie de bien vouloir en prendre connaissance et vous en inspirer pour les nouvelles dispositions que vous jugerez utiles de prendre.

« Nous avons examiné avec soin, en présence de M. Préaubert, professeur et membre de la Commission du Musée d'Histoire naturelle, toutes les salles de ce Musée placées dans le corps principal des bâtiments de l'ancien logis Barrault, rue du Musée.

« Les planchers de la salle principale, située immédiatement au-dessus de la salle de sculpture du rez-de-chaussée, ont une portée trop grande *pour penser qu'ils pourraient supporter le poids d'une nouvelle vitrine* que l'on projette de placer dans cette salle, sans qu'une consolidation préalable n'ait été faite.

« Cette consolidation sera, dans tous les cas, difficile à faire sans déplacer les vitrines actuelles, *et on ne trouverait pas de salle pour les y installer, même provisoirement.*

« Nous pensons donc qu'il convient de conserver l'état actuel des lieux, sans déplacement, et de transporter l'excédent des objets dans d'autres salles, par exemple dans l'ancienne Cour d'Appel, au Musée Paléontologique, si la chose est possible.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, etc.

« *Le Maire*, JOXÉ. »

Digitized by Google

Cette lettre montre suffisamment l'impossibilité d'augmenter le nombre des vitrines du logis Barrault. En outre, l'humidité de la salle à la cheminée Renaissance la rend impropre à la conservation des collections.

Reste le Musée Paléontologique. La suppression faite en 1893, par M. Guignard, de l'ancien cabinet du Premier Président a rendu le Musée Paléontologique tout juste suffisant pour contenir les collections paléontologiques et, ainsi que nous l'avons vu plus haut, faute d'espace, il a été fort difficile de classer séparément la collection départementale; il y est donc *à fortiori* impossible d'y transporter l'excédent des collections du logis Barrault.

L'adjonction à nouveau du cabinet du Président au Musée Paléontologique devient à l'heure actuelle indispensable si l'on veut accepter la superbe collection conchyliologique de M. Letourneux, la seule condition au don de cette collection étant son exposition. La question, pendante depuis le mois d'avril 1906, réclame une prompte solution.

En mars 1899, à la disparition de l'Académie des Sciences et Belles Lettres d'Angers, des salles devenaient vacantes au rez-de-chaussée de l'ancienne Cour d'Appel. La Commission du Musée jugea ces salles nécessaires pour y transporter une partie des collections géologiques du logis Barrault; aussi M. Bouvet, au nom de la Commission, écrivit au Maire la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« La disparition de l'Académie des Sciences et Belles Lettres d'Angers devant rendre prochainement libres deux salles de l'ancien Palais de Justice, la Commission du Musée d'Histoire naturelle a songé à vous demander l'autorisation d'occuper ces salles pour y loger une partie de la collection de géologie.

« Par suite des dons et des acquisitions nouvelles, les

Digitized by Google

locaux occupés par nos collections sont devenus insuffisants. En particulier, nous sommes trop à l'étroit pour pouvoir donner le développement désirable à la minéralogie et diverses réclamations se sont produites à cet égard. Il serait urgent de reprendre, sur un nouveau plan, l'ancienne collection minéralogique, très incommodément placée dans le logis Barrault, et de les refondre avec la collection Marchand et les acquisitions et envois récents du Muséum. Le manque de place nous met dans l'impossibilité de donner satisfaction à notre désir et à celui du public.

« Cela est d'autant plus regrettable que, dans les derniers programmes de l'enseignement universitaire, une importance plus large et grandement justifiée est attribuée actuellement à l'enseignement de la géologie et de ses dépendances.

« Nous avons pensé que dans la décision définitive que vous prendrez relativement à ces salles, il nous était permis d'appeler votre attention sur les intérêts mêmes de la ville d'Angers et il nous a paru juste que, avant que toute autre attribution fût décidée, il était dans l'intérêt général que la question d'utilité pour la Ville elle-même entrât en première ligne de considération.

« Nous, Membres de la Commission du Musée, nous donnons bénévolement notre temps pour le classement et l'enrichissement des collections municipales et nous nous contentons de la satisfaction que nous procure la conviction d'être utiles à notre cité. Nous serions reconnaissants à la Municipalité de vouloir bien nous seconder dans notre œuvre en nous donnant les moyens de l'étendre davantage. »

Malgré cette demande, la Municipalité n'accorda pas les salles réclamées; elles furent attribuées à la « Société de l'Anjou » et à « l'Orphelinat des Sociétés de Secours mutuels », semblant ainsi perdues pour toujours pour le

Digitized by Google

Musée Paléontologique et le condamnant à ne pouvoir s'agrandir.

De ce que nous venons de voir on peut conclure à l'impossibilité d'attendre encore plusieurs années le transfert des collections dans un local plus vaste et plus favorable à l'exposition et à la conservation des collections.

Le transfert immédiat s'impose; mais il ne faudrait considérer que comme un pis aller le transfert dans d'anciens locaux non appropriés; c'est pourquoi nous ne parlerons ici que pour mémoire du projet de transfert à la Manutention[1], projet dont la réalisation coûterait fort cher (environ 300.000 francs) comparativement à l'amélioration qu'on en obtiendrait. L'aménagement, puis l'entretien annuel deviendrait bientôt pour la Ville une charge encore plus lourde que la construction d'un édifice spécialement bâti pour le Musée d'Histoire naturelle et qui serait approprié et aménagé selon l'importance de ses collections. Ainsi disposé, le Musée d'Histoire naturelle ne gênerait plus les autres collections municipales; il pourrait s'étendre à son aise et le classement des collections en serait facilité. De plus, on donnerait satisfaction à cette partie du public qui dit, avec Victor Pavie[2]:

« Qui ne se sent atteint comme d'une aigre discordance, en passant des sculptures aux tableaux, par l'interposition des salles d'Histoire naturelle ? Cette mort entre deux vies, cette sinistre réalité enclavée dans le domaine de l'imagination et des œuvres, cette transition brutale de l'idéal plastique à l'idéal pittoresque, brise toutes les relations, bouleverse toutes les harmonies. Il est des voisinages contre lesquels s'insurgent les délicatesses du goût

[1] V. Gilles Deperrière, *Modification d'une partie du plan de la ville d'Angers*. — Association pour l'avancement des Sciences, 32e section, Angers 1903, 2e partie, p. 1374-1378. — V. également: Angers, *Modification d'une partie du plan de la Ville* (*Revue de l'Anjou*, mars-avril 1903, p. 297).

[2] V. *Revue de l'Anjou*, 1858, p. 3.

Google

et qu'on ne saurait concevoir sans injure pour l'art et sans confusion pour la science. »

Quant à l'emplacement : le projet de construction au jardin des Plantes, exposé par M. Aubert dans son rapport du 5 mars 1885 est actuellement plus intéressant encore qu'à cette époque, puisque aujourd'hui le boulevard aboutit à l'entrée principale du jardin. De plus, la Botanique et l'Histoire naturelle étant réunies sous une seule direction, l'exécution de ce projet serait de nature à faciliter la tâche actuellement un peu lourde du Directeur. Toutefois il semble qu'il serait préférable, pour ne pas diminuer la superficie du jardin par de nouvelles constructions, d'affecter aux bâtiments du Musée l'emplacement marqué comme terrains à bâtir soit à droite soit à gauche de l'entrée du Jardin sur le plan dressé par Ed. André.

La Municipalité, espérons-le, comprendra que, pour l'Athènes de l'Ouest, il est urgent d'opérer le transfert du Muséum d'Histoire naturelle dans un local spécialement construit à cet effet et dans lequel on puisse exposer aux yeux du public nos richesses enfermées dans des caisses. Il est temps d'y songer, car, tandis que la Commission du Musée, confiante en son œuvre peut se dire : « nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir », la Municipalité, elle, doit se dire : « nous avons déjà beaucoup fait, mais il nous reste encore beaucoup à faire ».

## BIBLIOGRAPHIE

An III. MERLET DE LA BOULAYE. — Questions proposées par le Comité des Domaines et de l'Instruction publique, répondues par le citoyen Merlet de la Boulaye, conservateur des dépôts, destinées à former un Musée Angevin. Angers, in-4°.

An III et années suivantes jusqu'en 1848. — Almanachs et Annuaires du département de Maine-et-Loire.

1850. BERAUD. — Le Cabinet d'Histoire naturelle d'Angers, son origine et ses progrès (Mémoires Sociétés Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 2e série, T. I, p. 169 à 186).

Digitized by Google

1854. TAVERNIER. — Le Musée d'Angers : Notes pour servir à l'histoire de cet établissement (Extrait du *Journal de Maine-et-Loire*, nos 11-14-15, novembre 1854. Angers, in-8°, Cosnier et Lachèse, 1855.

1856. BÉRAUD. — Etablissements scientifiques et artistiques d'Angers (Mémoires Sociétés Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 2e série, p. 182 à 199).

1874. PORT, C. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Paris, Dumoulin; Angers, Lachèse et Dolbeau, 1874-1878. 3 vol., p. 87-88.

1886. BOUVET, G. — Le Musée d'Histoire naturelle et le Jardin botanique d'Angers (Bulletin Société d'Etudes scientifiques d'Angers, T. XV. 1886, p. 145 à 184).

1897. DESMAZIÈRES, O. — La Géologie, la Minéralogie et la Paléontologie au Musée d'Histoire naturelle d'Angers (Bulletin Société d'Etudes scientifiques d'Angers).

1903. BOUVET. — Musée d'Histoire naturelle (logis Barrault), Musée Paléontologique (ancienne Cour d'Appel, place des Halles) (*Angers et l'Anjou*, p. 433-435. Angers, Germain et G. Grassin, 1903).

Olivier COUFFON,

Membre de la Commission du Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Angers.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

# LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

## DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

*(suite)*

## CHAPITRE HUITIÈME

### DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME A LA SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE

Réponse de la Société populaire de Beaufort à la Société des Défenseurs des Droits de l'homme. — Adresse de félicitation à la Convention Nationale. — Remerciements d'Audio et de Poupard-Mauru. — Propositions de Lebreton. — Hymne composé par Lécluse. — Reprise de Valenciennes. — Les Administrateurs du département de Mayenne-et-Loire invitent à faire une souscription pour la construction d'un vaisseau nommé *le Vengeur*. — Observations de Lécluse sur l'approvisionnement décadaire; demande d'une fête civique pour célébrer la reddition de nos villes. — Proposition de Viau pour trouver du bois de chauffage. — Pétition de la citoyenne Lemay, hospitalière. — Lecture d'adresses de différentes Sociétés à la Société de Beaufort. — On fête encore le dimanche en s'abstenant du travail. — Lebreton dénonce Sadoul, ci-devant chirurgien au 23e régiment de chasseurs à pied. — Tableau de la conduite de Hentz et de Francastel. — Dufour demande qu'il soit chanté un hymne patriotique à chaque séance. — Adresse à la Convention, signée selon l'article 2 du décret du 25 vendémiaire. — Regrets et explications de Pananceau. — Disparition des croix qui existaient sur les murs et dans l'intérieur de l'Eglise. — Lécluse se plaint de l'inobservance des décades.

Le 10 fructidor, après une seconde lecture de la lettre « de la Société des Défenseurs des Droits de l'homme demandant des renseignements sur la Vendée et les Chouans, la Société adopte, tel qu'il suit, le mode de réponse à la dite lettre, présenté par Lécluse :

« Liberté, égalité, union, confiance, fraternité, république une et indivisible.

« La Société populaire de Beaufort, aux membres composant celle des Défenseurs des Droits de l'homme, séante à Angers :



Digitized by Google

« Frères et Amis,

« La Société républicaine des sans-culottes de Beaufort a reçu avec un vif intérêt votre circulaire sous la datte du... thermidor. Les dispositions que vous y manifesté ne peuvent que flater des patriotes sincères qui plus d'une fois ont été frapés des mêmes réflections. Cette communication amicalle et fraternelle ne peut au reste qu'éveiller l'attention et la surveillance de ceux qui ayant la meilleure volonté pour le triomphe de la cause populaire ne peuvent que regreter de n'avoir pas pour la servir tous les moyens qui surabondent dans les grandes comunes foyer des lumières... Pour nous, nous avons considéré cette lettre et son contenu comme un gage de confiance et de républicanisme qui nous est aussi agréable qu'il puisse l'être. Puisque nos intérêts sont communs, que nos relations soient plus multipliées, surtout dans des temps de crise et de calamité, ce sera de cette manière que nous nous raprocherons de vous, le plus souvent et le plus utilement que nous le pourons, vous promettant au surplus d'employer nos forces pour ramplir *l'objet de votre missive*, nos propres santiments nous en font une loi ; et si nous ne sommes pas assé heureux pour être grandement utile, nous le serons toujours assé dès que notre intention sera connue !

« Salut, Cordialité, Union, Fraternité. »

Si les défenseurs des Droits de l'homme désiraient réellement avoir des renseignements clairs et précis sur la guerre de la Vendée et des Chouans, « le mode de réponse de Lécluse » n'était pas de nature à les satisfaire.

Robespierre venait de succomber ; les mêmes hommes qui l'avaient exalté s'empressent à l'occasion de sa mort de féliciter la Convention. Braves gens qui savaient habilement changer leurs opinions suivant les circonstances !

Digitized by Google

« Liberté, égalité, république, une et indivisible, destruction des tyrans ou la mort.

« La Société populaire de Beaufort, département de Maine-et-Loire à la Convention, le... fructidor deuxième année républicaine :

« Représentants,

« Le silence que les républicains, composant la Société populaire de Beaufort, ont gardé jusqu'à ce moment sur la dernière et sans doutte la plus terrible conspiration, n'a d'autre cause que l'extrême violence d'une trop juste indignation. En effet l'âme sansible des vrais patriotes a-t-elle pu maitriser la doulleur et commander aux sentiments convulsifs de la vengeançe tandis qu'ils ont eu présente l'idée révoltante de la Représentation nationalle succombant sous le fer des assassins, et la triste image de la liberté indignement foulée aux pieds par la plus féroçe tyrannie ?

« Vive la République

« Le scélérat, le tyran Robespierre qui préparoit à la fois tant de meaux à la France et au genre humain, a payé son crime sur un echafeau qu'il fit arroser du sang des innocents. Ce nouveau triomphe fortifie la liberté en justifiant notre estime pour la Convention. Rome, Sparte, Lacédémone, vous eussié érigé des autels à des hommes qui ne sont jamais plus grands que dans les périls imminents, et qui s'oublient eux-mêmes pour ne s'occuper que des dangers que courre la liberté publique ; et bien le plaisir de bien faire et notre reconnoissançe sont toute la récompense de l'aéropage français.

« Mandataires d'un peuple souverain, le dernier exemple de caractère et de fermeté dont vous venez d'étonner l'Europe présage l'avenir le plus heureux et doit rendre au néant le germe impur de l'aristocratie et des conspirations.

Digitized by Google

« O vous, amis sincères du peuple, dite nous si depuis les siècles odieux qui vomirent sur la terre les Néron, les Catilina, *les annales des fripons* ofrent le nom d'un seul individu qui puisse être comparé à Robespierre. *O infame Robespierre, serpent hipocrite, si l'atrocité et la noirceur de tes cruautés rendent jusqu'à ton nom détestable, la France se doit à elle-même d'oublier tes forfaits et de ne les transmettre à la postérité que pour voüer ta mémoire à l'exécration. Tes complices aussi lâches que tu fus cruel, dignes satellites de ta vie scélérate, devaient l'être également de la fin qui t'étoit réservée.*

« Périssent ainsi tous les traitres et les dominateurs, nous faisons le serment d'exterminer quiconque auroit l'audace de se montrer tel, ou d'attenter à la souveraineté populaire, dans la personne sacrée des Représentants, fidels aux principes de leur mission et de souffrir la mort de sang-froid pour le salut de la République.

« Vive la Convention, vive la République française, vive la Liberté triomphante de ses plus cruels ennemis ! »

Ce 10 fructidor, « Audio ayant obtenu la parolle a observé à l'assamblée qu'ayant été authorisé par un arrêté de la Société, ainsi que du district, à réorganiser la garde nationalle, il avoit procédé à cet acte avec tout le dévouement possible, qu'il étoit très reconnoissant de la confiance qu'on lui avoit accordée en le nomant chef de cette même garde nationalle, qu'il feroit tous ses efforts pour continuer de la mériter, que son zèle et son activité ne se ralentiroit jamais tant qu'il s'agiroit de l'intérêt public, qu'il seroit toujours prêt à marcher contre les ennemis de la patrie, et qu'enfin il attendoit de la part de ses concitoyens le même dévouement à partager avec lui les plus grands périls, lorsqu'il s'agiroit du salut de la République.

Digitized by Google

« Poupard-Mauru a voté des remerciements aux ouvriers qui ont planté le bonnet de la Liberté, en place du signe de fanatisme qui existoit sur le clocher de la ci-devant église paroissiale, ainsi qu'à tous les citoyens de la citée qui ont concourû à la réorganisation de la garde nationalle ; il a même observé à l'assemblée qu'elle ne pouvoit se dispenser de recevoir dans son sein, et d'accorder l'honneur de la séance à ces mêmes ouvriers, dont le zèle s'étoit manifesté, à arborer le signe de la Liberté.

« Vû la motion du citoyen Mauru, l'assemblée en témoignage de reconnoissance a invité les ouvriers ci-dessus mentionné à venir fraterniser avec elle et leur a accordé les honneurs de la séance.

« Lebreton, après avoir demandé que l'on changeât le nom des rues, a proposé de donner des noms *aux quatre sections* qui composent la garde nationalle. Il a demandé pour celle ditte ci-devant *le Moulin*, le nom de *la Fraternité*. Poupard-Mauru, en appuyant la motion du préopinant, a observé que ce nom conviendrait beaucoup mieux à sa section, vu que l'arbre qui portoit ce nom étoit planté au milieu de cette section. Sur cette observation, il a été arrêté que la section ci-devant *Puits-Beauchard* se nommeroit section de *la Fraternité* et que celle du ci-devant *le Moulin* porteroit le nom de *l'Egalité*.

« Raimbault a aussi demandé pour la section de *la Rabatière* le nom de *l'Unité*; Hautreux-Bassereau, capitaine de la quatrième section, a demandé le nom de *la Montagne*. D'après toutes ces demandes la Société a arrêté qu'on *s'atourneroit* vers la municipalité pour cet effet. »

Pour terminer la séance « Lebreton a chanté un hymne à l'honneur de la Liberté, composé par le citoyen Lécluse, à l'occasion de la pose du bonnet de la Liberté sur le clocher. »

Digitized by Google

## Hymne composé par Lécluse[1]

Air : *L'amitié vive et pure,* etc.

I

D'une sottise antique
Renverser les monuments,
D'un culte fanatique
Mépriser les documents,
C'est pour le vrai sans-culotte
Le plus sacré des devoirs,
C'est en quoi le patriote
Voit éclater ses pouvoirs ! (*Bis.*)

II

Bonnet que ton empire
S'étende sur l'univers,
Que partout il inspire
Notre gaieté, nos concerts !
Que l'aristocrate fronde
Tout à son aise nos goûts,
A l'instant même où il gronde
Les plaisirs sont parmi nous (*Bis.*)

III

Robespierre et sa clique
Sont replongés aux enfers,
Ce trio despotique
En vain nous forgea des fers ;
Car d'un peuple qui s'enflamme
Au seul nom de Liberté,
Qui pouroit captiver l'âme
Si ce n'est l'Egalité. (*Bis.*)

IV

Amis que en cette fête
Tout respire la gaieté,
Et marchons sur la tête
De la sotte vanité !
Puisque sur la terre et l'onde
Nous sommes partout vainqueurs,

[1] Léonord-Gabriel Lécluse, maître horloger, grande rue à Beaufort, naquit en octobre 1760, à Saint-Lô, en Normandie. Ce fut le premier vénérable de la Loge *L'Amitié*, constituée sur sa demande (du 20 juillet 1788) par l'octroi des Constitutions symboliques du Grand-Orient, en date du 22 août 1789. Cette loge cessa d'exister en 1809. (Note de M. Joseph Denais, notre savant compatriote et ami.)

Digitized by Google

Nous boirons tous à la ronde
A nos braves défenseurs. (*Bis.*)

V

Nous sommes tous des frères,
N'ayons qu'une même ardeur,
Sur les deux hémisphères
Faisons reigner le bonheur;
Et tous les peuples ensemble
Répéteront désormais :
Aucun plaisir ne ressemble
A celui d'être Français. (*Bis.*)

Le 15 fructidor, la Société « a pris un très grand plaisir à entendre le raport de la reprise de Valenciennes, et de tous les avantages qui en résultent, particulièrement de l'arrestation de onze cent *j. f.* émigrés qui se trouvaient dans l'enceinte de ses murs.

« La Société entière, pénétrée de la plus vive satisfaction à la lecture de cette nouvelle, en a témoigné son allégresse par mille cris répétés de : *Vive la République, — Çà ira, çà va.* »

Soixante et unième séance. « Le secrétaire a fait part à l'assemblée d'une invitation des administrateurs du département de Mayenne-et-Loire, pour une souscription tendante à la construction d'un vaisseau nommé *le Vengeur*, en remplacement de celui qui préféra la mort à la tyrannie anglaise.....

« Lécluse a observé qu'ayant pris lui-même lecture de l'invitation, il y avoit reconnu que les principes de liberté et d'intérêts pour le soutien de la République faisoient la base de cette invitation, qu'en conséquence il étoit persuadé que les sans-culottes de la Société de cette commune se feroient un plaisir de concourir à cet acte de civisme, et qu'il croyoit même nécessaire que la Société fasse l'ouverture de cette souscription sur le champ, et que le versement se feroit de suitte entre les mains du trésorier. Que d'ailleurs il était absolument nécessaire que la Société montrât l'exemple à la commune.

Digitized by Google

« Lorier, en appuyant la motion du préopinant, a dit que la Société ne devoit pas se séparer de la masse générale pour cet effet, qu'au contraire, étant tous réunis, elle devoit seulement donner la première l'exemple de cet acte civique.

« Lécluse, en demandant l'amendement de la proposition, a insisté à ce que les sociétaires eussent à développer toute l'énergie et le zèle pour cette contribution patriotique; les noms des souscripteurs seront seulement inscrits sans faire mention de la somme donnée.

« La Société a arrêté que le Président *s'atourneroit* vers la Municipalité pour l'inviter à nommer un receveur affin de perçevoir les fonds de laditte souscription, pour delà les verser dans la caisse du receveur, comme il est dit dans l'invitation. »

Les capitaines de section furent chargés, dans leurs quartiers respectifs « d'inviter les citoyens et citoyennes de vouloir bien coopérer aux fonds nécessaires pour la construction, équipement, et ornement dudit vaisseau ». Six membres de la Société parcoururent, deux à deux, *la rue du Bois, les Moutansais, et Pierre du Lacq*, pour recueillir les offrandes de « nos frères de la campagne ».

Le receveur nommé par la Municipalité fut le citoyen Ricou. Le montant de la souscription s'éleva à la somme de 1.195 livres 17 sols.

Même séance. « Lécluse a rappelé à la Société un arrêté du Comité de salut public concernant *l'approvisionnement décadaire* qui tend à déjouer les complots des accapareurs.

« Il a observé que cet arrêté pouvoit nous faire faire de sérieuses réflexions, d'autant plus désagréables qu'elles compromettroient la tranquillité publique. Les grandes chaleurs rendent nos ruisseaux arides, les glaces en arrêtent le cours, *ces deux objections nous démontre* une

Digitized by Google

privation absolue d'un comestible nécessaire à l'existence. Que nous serviroit d'avoir du bled, si nous ne pouvons faire moudre ? D'ailleurs un autre inconvéniant en résulteroit, les meuniers surchargés d'ouvrage ne pouroient satisfaire tous les particuliers qui se trouveroient dans la nécessité ; ce qui occasionneroit un événement d'autant plus funeste que nous serions exposé à voir la plupart de nos concitoyens accablés par la famine.

« Instruisons la Convention de ces anxiétés, vous la trouveré toujours prête à éloigner et à faire disparoitre les malheurs qui peuvent nous menaçer.

« Il a été arrêté par l'assemblée qu'il seroit envoyé à la Convention une adresse, dans laquelle on l'inviteroit à détourner l'orage qui nous menaçe. La Société a invité Lécluse de *s'atourner* vers le Directoire pour rédiger laditte adresse.

« Lécluse, continuant d'occuper la tribune, a rappelé à la mémoire de l'assemblée les journées glorieuses qui nous ont délivré de l'oppression des satellites, des traitres coalisés contre la liberté. Nous avons repris nos plaçes, la scélératesse en disparoissant nous y a laissé des armes et des munitions qui serviront à la détruire, et le fléau qu'on nous destinoit retombera sur la tête de celui qui l'avoit préparé. La joie que nous avons ressantie doit aitre manifestée publiquement, et nos cœurs en se dilatant doivent prouver à nos ennemis que si nous sommes sensibles à nos prospérités ce n'est que pour mieux resserrer les liens qui nous unissent, affin de détruire tous mortels qui seroient assez audacieux pour entraver nos actions. J'invite donc l'Assemblée à marquer ce jour favorable, par une fête civique, qui doit être célébrée par des himnes patriotiques et par quelques actes de civisme. — Il a été arrêté que le décadi prochain l'on célébreroit la reddition de nos villes à la République. »

Le bois de chauffage se faisant rare, Viau propose un

Digitized by Google

moyen de « subvenir au déficit » dans lequel se trouve la commune.

« La forêt de Monée est en coupe, plusieurs communes en ont tiré du bois, nous pouvons donc user du même moyen, et pour en obtenir, on peut s'adresser au district, qui donnera une authorisation pour faire venir tant de cordes de bois que l'on jugera nécessaire. — La Société charge son Président de *s'atourner* vers la Municipalité pour cet effet. »

Le 30 fructidor, B. déclare « qu'après les plus mûres réflexions les membres de la Municipalité n'avoient pas cru qu'il fût nécessaire d'écrire au district, puisque la motion de Viau ne se référoit qu'au particulier et non au général, que d'ailleurs les habitants de cette commune avoient le droit, comme tous les autres, de faire venir du bois ; qu'il étoit indifférent à un marchand de vendre à telle personne qui lui demanderoit du bois à achepter, qu'il ne falloit pas d'authorisation pour cet effet ; que s'ils avoient cru servir la chose publique, ils n'auroient pas balançés un seul instant à acquiescer à l'invitation du Président. »

Viau, appuyé par Béritault, « ayant observé que la commune de Longué s'étoit servi de ce moyen, la Société arrête que, pour l'intérêt et la facilité commune, la Municipalité écrira au district, tant pour avoir du bois que pour obtenir une réquisitoire affin de faire marcher les voituriers nécessaires à cet effet. »

Soixante-quatrième séance. Du dix vendémiaire, troisième année républiquaine.

« Après l'ouverture de la séance, on a donné lecture d'une lettre et d'unè pétition adressée à cette Société par la citoyenne Lemay, hospitallière, tendant à réclamer les cy devant réligieuses qui désirent reprendre leurs fonctions dans l'hôpital de cette ville.

« Lécluse, ayant obtenu la parolle, a monté à la tribune pour combattre la pétition de la citoyenne Lemay et a

Digitized by Google

demandé que ces cy devant réligieuses ne fussent pas admises à reprendre leurs fonctions. — La Société arreste à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le vingt vendémiaire, « lecture d'une adresse de la Société des Jacobins de Grenoble ; d'une adresse de la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité séant aux cy-devant Jacobains de Paris ; d'une adresse de la Société des amis de la République à Paris. »

Le 30 vendémiaire : « lecture d'une adresse à la Société populaire d'Airvaux, district de Thouars, et d'une adresse pour la Convention nationale, qui la félicite sur les victoires remportées par les républicains et sur les mesures prises pour terminer la guerre de la Vendée et des Chouans ».

Nous regrettons pour le lecteur que les procès-verbaux se contentent de mentionner ces différentes adresses sans les reproduire.

Ce 30 vendémiaire, nouvelles observations au sujet du manque de ferveur pour la célébration du décadi; invitation est faite au président pour engager les ouvriers à travailler le dimanche « et à conserver leurs jours de repos aux jours de décade ». Décidément le peuple n'était pas fait pour le nouveau régime !

Soixante-septième séance, du 10 brumaire. « Citost après la lecture du procès-verbal, le président a ouvert la correspondance. Il a commencé par donner lecture d'une lettre de Lebreton, datée de ce jour, par laquelle il témoigne, en bon républicain, à la Société, son regret sincère de ne pouvoir assister à la séance; il est passé ensuite à une seconde lettre du même sociétaire également, datée de ce jour, dans laquelle il dénonce Sadoul, cy-devant chirurgien-major au 23e régiment de chasseurs à pied, membre de cette Société, comme ayant dit au jeune Bardou, alors malade à Chinon, *qu'il n'y avait pas quatre maisons patriotes dans la commune de Beaufort; que, si on*

Digitized by Google

*accueillait bien les officiers, c'était par politique*; qu'il ne s'étoit pas contenté de parler des habitants en général, qu'il en avoit cité plusieurs, desquels il n'avoit jamais reçu que des marques d'estime (ce sont les propres termes de sa lettre). Il a demandé qu'à la prochaine décade il paroisse à la barre de la Société, pour se justifier de cette inculpation faite contre lui, il y a quelques jours, par le jeune Bardou, verrier, en présence de plusieurs citoyens, et invite la Société de faire mention de la présente au procès-verbal.

« La Société, persuadée combien il importe à un citoyen qui lui a toujours paru probe de se laver d'une inculpation aussi forte contre lui que désagréable pour toute la commune de Beaufort, arrête que Sadoul sera tenu de se présenter à la barre, décadi prochain, ou, si des affaires indispensables l'en empêchoient, le décadi suivant au plus tard, pour répondre à tous les articles de la lettre de Lebreton, ainsi qu'aux interrogations relatives qui lui seront faites par le président en présence de Lebreton et autres témoins qui pourront l'interpeller. Audio, en sa qualité de président, s'est chargé, au nom de la Société, de faire part dudit arrêté au citoyen Sadoul. »

Nous ferons connaître, au chapitre suivant, la justification du citoyen Sadoul.

Les officiers de la Société se renouvelaient chaque mois. L'ordre du jour appelant leur réélection, pendant le dépouillement du scrutin « il a été donné lecture du tableau fidèle de la conduite que Hentz et Francastel, représentants du peuple, ont tenus dans la Société populaire de Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres, lequel a été adressé par ladite Société à la Convention nationale, le 25 fructidor dernier. *Le morne silence* avec lequel les sociétaires et les tribunes l'ont entendu, et qu'ils n'ont rompu qu'à la fin, en exprimant leur sensibilité pour ceux qui en ont été les victimes, suffit assez pour être convaincu

Digitized by Google

combien le cœur de chacun a conçu d'indignation pour les horreurs qui se sont passées à l'occasion des guerres de la Vendée. »

Dufour, dont nous constatons de nouveau la présence, ayant été nommé secrétaire, « a eu de nouveau la parole et est monté à la tribune, après avoir dit qu'il se faisoit un devoir d'accepter l'employ dont les suffrages l'avoient honoré; il a demandé que toute séance fût ouverte par ces exclamations de respect et d'attachement : *Vive la République! Vive la Convention!* et qu'elle fût terminée par le chant d'un hymne patriotique; il a observé que, *ne s'agissant pas d'observer la modulation de la voix, mais bien l'expression du cœur*, si aucun citoyen ni citoyenne ne se présentoit, le président commenceroit au moins un couplet que chacun continueroit en cœur. — Sa motion ayant été unanimement appuyée, il a été arrêté qu'elle seroit suivie. »

« L'ordre du jour amenant ensuite la décision de la Société, sçavoir s'il seroit fait envoy de l'addresse de son directoire à la Convention nationale, qui la félicite sur les victoires remportées par les républicains, et sur les mesures prises pour terminer la guerre de la Vendée et des Chouans, lesquelles ont été annoncées, avec des *expressions consolantes*, par les représentants du peuple Ruelle et Bezard, parlants au peuple angevin. Lécluse, membre du directoire et compositeur de la dite adresse, en a donné une seconde lecture. La Société y ayant applaudi, a voté pour qu'elle fût déposée, décadi prochain, sur le bureau et signée volontairement et individuellement, selon l'article 2 du décret de la Convention nationale en date du 25 vendémiaire, qui porte que : *aucunes pétitions ou addresses pourront être présentées en nom collectif, elles seront toutes au nom des individus à signer individuellement.* — Il a été arrêté qu'elle seroit ensuite envoyée. »

Malgré toute l'activité qu'il déployait, Pananceau ne pouvait fournir à la Nation qu'une quantité minime de

Digitized by Google

salpêtre, faute de matières premières. Craignant sans doute d'être accusé d'incivisme, il se présente à la tribune, « où, après avoir exprimé ses regrets, il engage la Société de faire une addresse à la Commission des armes pour l'inviter à lui procurer toute la potasse nécessaire. »

La Société applaudit à son zèle, mais elle le renvoie devant les autorités constituées, en engageant son Président d'en conférer avec la Municipalité « pour qu'elle avise dans sa sagesse aux moyens les plus prompts de satisfaire la demande de Pananceau, afin que la chose publique souffre le moins possible ».

« Sur ce, Béritaut-Grandmaison a fait observer que Pananceau négligeoit de réparer les dégradations qu'avoient occasionné le démolissement de la sacristie de la cy-devant église paroissiale de cette commune, que le district n'avoit autorisé qu'à cette condition. Pananceau a répondu que ceux qui en avoient acquis et démonté la charpente doivent contribuer à cette réparation, qu'il ne pouvoit commençer sans leur participation. — La Société, en conséquence, invite Audio de faire part de cet objet à la Municipalité, pour qu'elle veuille bien y statuer au plutôt, afin que *le principal édifice* ne soit pas endomagé par les intempéries de l'hyver. »

Il existait encore des croix sur les murs, dans l'intérieur de la cy-devant église paroissiale, ce qui prouve qu'elle avait été consacrée. Béritaut-Grandmaison s'empresse de signaler la chose, Hautreux-Bessirard se charge de les faire disparaitre promptement « étant bien assuré de ne pas manquer d'aide pour cette opération ».

Malgré les appels les plus pressants on ne pouvait arriver à faire célébrer les décades. Lécluse se désole; il ne peut s'empêcher de témoigner son étonnement « de ce que dans une commune qui se flattoit d'être républicaine les décades n'étaient pas observées et de ce qu'au contraire le petit nombre qui les solennisoit était injurié et traité *comme étant de la queue à Robespierre.*

Digitized by Google

« Il observe *judicieusement* que ce second Cromwel n'avoit été législateur qu'en nom collectif, et quand bien même il seroit seul instituteur de l'aire républicaine et par conséquent des décades, elles ne devoient pas moins être gardées, parce que le respect qu'on doit avoir pour une loy ne dépend aucunement de l'estime qu'on fait du législateur ou du mépris que l'on a pour luy, que la soumission est due à la loy tant qu'elle n'est pas révoquée, tel que soit le législateur. Il ajoute qu'il est vrai que personne ne doit être gêné dans son culte, puisque la liberté d'âme ne peut être comprimée dans aucun individu, mais qu'il en est bien autrement de la liberté du corps qui ne peut jamais contrarier les loix, puisqu'elle en est dépendante, chaque citoyen se devant tout entier à la société. Agir d'une autre manière c'est déshonorer la liberté et la faire dégénérer en licence; quiconque sera pénétré de ce principe, comme il le doit, reconnaitra que ce n'est point un crime à la vérité pour un républicain de fêter le ci-devant dimanche, mais que c'en est un qui mérite d'éprouver la rigueur de la loy concernant la police municipale que de ne pas solenniser la décade, puisque c'est manifester du mépris pour les législateurs et une opiniâtreté de rébellion à leurs décrets.

« La Société, prenant en *grande considération* ce développement des principes, engage le président à témoigner à la Municipalité combien elle était affectée de voir ainsi enfreindre la loy, et à l'inviter à prendre tous les moyens de droit pour faire observer les décades. »

« Poupard-Mauru, persuadé que le meilleur moyen de stimuler *le civisme des tribunes et de tous les citoyens de la commune* seroit que tous les membres de la Société témoignassent généralement plus de zèle à assister à ses séances, a demandé que tous les décadi il fût fait un appel nominal de tous les sociétaires, avec notte des absents, et que ceux qui y manqueroient trois fois consécutives, sans

Digitized by Google

raisons jugées valables par la Société, fussent rayés du tableau. — Sa motion, généralement appuyée, a été arrêtée comme article additionnel au règlement. »

Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier comme il convient *les principes* du citoyen Lécluse.

Les orateurs du club avaient beau se démener, faire *de belles phrases*, ils ne parvenaient pas à donner « aux citoyens de la commune » *le civisme* qui leur faisait défaut.

Abbé G. HAUTREUX.

(*A suivre.*)

---

Digitized by Google

# Résumé des Observations météorologiques

## faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

---

### *Juillet 1906*

Moyenne barométrique : 760$^{mm}$,84 ; minimum le 26, à 5 h. 40 du soir, 754$^{mm}$,06; maximum le 13, à 9 h. du matin, 766$^{mm}$,15 ; écart extrême, 12$^{mm}$,09.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 13°,39; des minima (sans abri), 13°,03; des minima (sur le sol gazonné), 12°,38; des maxima (sous l'abri), 26°,60; des maxima (sans abri), 30°,15; des maxima (boule noire, sans abri), 34°,38; des maxima (sur le sol gazonné), 39°,50 ; d'une eau de source, 15°49, ; du mois, 20°,65.

Minimum absolu (sous l'abri), le 13, 8°,2; minimum absolu (sans abri), le 13, 7°,7; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 13, 6°,7; maximum absolu (sous l'abri), le 18, 34°9, ; maximum absolu (sans abri), le 30, 37°7, ; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 22, 43°,2; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 18, 48°,6.

Humidité relative moyenne du mois, 59; minimum, 20, les 18, 13, à 4 h. du soir; maximum, 99, le 17, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,60; moyenne diurne la plus faible, 0,6, le 28; la plus forte, 10,0, le 20. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 232,80 environ; fraction d'insolation, 0,49.

Pluie totale du mois, 30$^{mm}$,9, en 8 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 15$^{mm}$,8, le 23. Evaporation, 159$^{mm}$,60.

Nombre de jours que le vent a été : 5 jours du N ; 2 jours du N N-E; 3 jours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 1 jour de l'E S-E; 1 jour du S S-W; 3 jours de l'W V-W; 9 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 2 jours du N-W; 3 jours du N N-W.



Digitized by Google

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m},5$. Vitesse maximum du vent le 20, à 3 h. 30 du soir, $14^{m},7$, par seconde (vent de l'W S-W).

Rosée les 2, 5, 7. 8, 9, 12, 13. 25, 26, 27, 28, 29. 30; brouillards les 5, 15, 17, 22, à 5 h. et 7 h. du matin; halos solaires les 2, 18; grande transparence de l'air les 27, 28.

Orages : orage faible le 4, du N N-W au S-W, de 4 h. 6 à 4 h. 27 du soir; second orage du N N-E à l'W S-W de 5 h. 22 à 6 h. 27 du soir; orage faible le 23 du N N-W au S S-E de 6 h. 10 à 6 h. 37 du soir; orage le 26 du S-W au N-E de 9 h. 15 à 6 h. 27 du soir; orage faible le 31 du S W à l'E de 7 h. 43 à 7 h. 47 du matin.

Belle grande tache solaire le 7.

*Août 1906*

Moyenne barométrique : $761^{mm},01$; minimum le 12, à 1 h. du soir, $750^{mm},68$; maximum le 5, à 8 h. du matin, $768^{mm}10$, ; écart extrême, $17^{mm},42$.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 14°,03 ; des minima (sans abri), 13°,77 ; des minima (sur le sol gazonné), 12°85,; des maxima (sous l'abri), 27°18,; des maxima (sans abri), 31°,51 ; des maxima (boule noire, sans abri), 35°,00; des maxima (sur le sol gazonné), 38°,34; d'une eau de source, 16°,36; du mois, 20°,96.

Minimum absolu (sous l'abri), le 20, 7°,7; minimum absolu (sans abri), le 20, 7°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 20, 6°,1 ; maximum absolu (sous l'abri), le 2, 37°,9; maximum absolu (sans abri), le 2, 41°8,; maximum absolu (boule noire sans abri), le 2, 47°,3; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 2, 49°4.

Humidité relative moyenne du mois, 59; minimum, 18, le 22, à 4 h. du soir; maximum, 100, le 27 à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,36; moyenne diurne la plus faible, 0,9, le 20; la plus forte, 10,0 le 25. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 279 h. environ; fraction d'insolation, 0,63.

Pluie totale du mois, $13^{mm},1$, en 5 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope; la plus forte $6^{mm},2$, le 15. Evaporation, $185^{mm},30$.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 1 jour du NN-E ; 1 jour de N-E ; 3 jours de l'EN-E ; 1 jour de l'E ; 3 jours de l'ES-E ; 1 jour du S-E ; 2 jours de S-W; 9 jours de l'WS-W; 6 jours de l'W ; 1 jour de l'WN-W ; 1 jour du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^m,7$. Vitesse maximum du vent le 15, à 11 h. 25 du matin, $16^m,3$, par seconde (vent du S-W).

Rosée les 1, 2, 5, 6, 7, 8. 15, 18, 19, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30 ; brouillards peu épais le 27, à 7 heures du

Eclairs vifs le 2, à 11 h. du soir à l'E; le 3, à 2 h. du matin au SS-W. Orage faible le 13, de l'W au NN-E, de 8 h. 26 à 9 h. 26 du matin ; second orage du S-W à l'E, de 8 h. 55 à 9 h. 20 du matin.

Début de la maturité de la vigne (Chasselas) le 17, milieu de la maturité le 23.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Au mois de juillet dernier, on a été très ému, non seulement en Anjou, mais dans la France entière, des tentatives que l'Angleterre aurait faites, paraît-il, pour obtenir du gouvernement français la cession des statues tombales des rois Plantagenets, conservées à Fontevraud.

Parmi les nombreuses protestations qui se sont produites à cette occasion, il importe de citer celle qui émane de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Nous la reproduisons en entier.

*A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*

*Angers, le* 27 *juillet* 1906.

« Monsieur le Ministre,

« L'Angleterre, paraît-il, réclame encore une fois les statues tombales de Henri II Plantagenet, de Richard Cœur-de-Lion, d'Éléonore de Guyenne et d'Isabelle d'Angoulême, conservées à Fontevraud, et le bruit court que le gouvernement pourrait céder aux instances d'une nation dont le chef vient d'offrir généreusement à la France plusieurs miniatures de Jehan Fouquet.

« Cette nouvelle, qui a produit en Anjou l'émotion la plus vive et la plus légitime, ne saurait laisser indifférents les membres de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. En effet, lorsque déjà, à deux reprises, le département de Maine-et-Loire fut menacé de perdre ces monuments vénérables, auxquels il tient à juste titre, puisqu'ils représentent des comtes d'Anjou, issus de race angevine et qui ont eux-mêmes choisi l'église de Fontevraud pour le lieu de leur sépulture, notre Société, la première, a plaidé la cause des Plantagenets et elle a contribué pour une large part à la conservation de leurs statues.

Digitized by Google

« Parmi les services qu'elle a rendus, elle peut citer, en particulier, la consultation que rédigea, sur sa demande, le barreau d'Angers et dans laquelle, à la date du 9 mars 1867, le bâtonnier des avocats, interprétant le sentiment presque unanime de ses collègues, démontre que les statues de Fontevraud font partie intégrante de la sépulture des Plantagenets et qu'elles sont, comme telles, absolument inaliénables. A ce premier argument, le barreau angevin en ajoute un autre : il rappelle que les statues des Plantagenets sont immeubles par destination, qu'elles font partie du domaine de l'État et qu'elles ne peuvent être aliénées qu'avec le consentement de la nation et en vertu d'une loi. Cette consultation fut envoyée à Paris. Elle parut si fortement motivée qu'elle reçut les adhésions des sommités du barreau de la capitale

« Les raisons alléguées en 1867 et jugées excellentes auraient-elles perdu de leur valeur en 1906? Nous ne le pensons pas, Monsieur le Ministre, et nous venons, au nom de nos collègues, vous prier respectueusement de vouloir bien les prendre en considération.

« D'ailleurs, il nous semble que l'Angleterre choisit mal son heure pour obtenir de la France la faveur qu'elle sollicite. En effet, ce n'est pas au moment où le pays vient de dépenser des sommes considérables pour rendre à l'église de Fontevraud sa splendeur des siècles passés, ce n'est pas à la veille du jour où, dans la nef de la vieille basilique, splendidement restaurée, les statues des Plantagenets vont reprendre la place qu'elles ont occupée pendant plus de cinq siècles qu'il est possible de priver notre province d'un de ses joyaux artistiques et d'en faire hommage à nos voisins d'Outre-Manche.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que nous avons l'honneur de vous soumettre, au nom de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, contre une mesure dont il serait difficile de comprendre la nécessité.

« Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très respectueuse.

« *Le Président,*

« Guillaume BODINIER,

« Sénateur, Conseiller général de Maine-et-Loire. »

« *Le Secrétaire général,*

« Ch. URSEAU,

« Correspondant du Ministère de l'Instruction publique. »

Digitized by Google

A cette protestation, le Ministre de l'Instruction publique a répondu par la lettre qui suit :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ART « *Paris, le* 3 *août* 1906.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Par lettre du 27 juillet 1906, vous avez appelé mon intérêt sur les statues des Plantagenets, situées dans l'abbaye de Fontevraud, qui, d'après les informations qui vous sont parvenues, seraient sur le point d'être cédées.

« J'ai l'honneur de vous informer que les bruits qui ont pu courir à l'égard de l'enlèvement de ces œuvres d'art sont dénués de tout fondement.

« Les statues des Plantagenets, qui sont placées sous la protection de la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments historiques, courent d'autant moins de risques qu'elles sont conservées dans un établissement d'État.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction Publique,*
« *des Beaux-Arts et des Cultes,*
« A. BRIAND. »

***

La Ligue de l'Enseignement a tenu à Angers son 26e Congrès, les 2, 3, 4 et 5 août.

Ce Congrès s'est ouvert par une séance publique, au Cirque-Théâtre, sous la présidence de M. Buisson.

Les Commissions se sont réunies à l'école primaire supérieure. Après avoir proposé des vœux sur l'organisation des bibliothèques et la publication de catalogues raisonnés, contre l'étalage des gravures immorales, sur la fondation de cours techniques, elles ont demandé que l'éducation de la femme lui donne la possibilité d'exercer des fonctions dans lesquelles elle trouvera un emploi de ses facultés et des moyens d'existence pour elle et sa famille.

On a adopté aussi des vœux tendant à la création de cours adaptés au commerce et à l'industrie de la région, au développement des œuvres post-scolaires, à l'imposition de l'enseignement professionnel pour les jeunes gens des deux sexes, âgés de moins de dix-huit ans.

Digitized by Google

La question de « l'égalité de tous devant l'instruction » a été agitée, mais elle n'a pas reçu de solution.

La séance générale de clôture a été présidée par M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

***

A la dernière session du Conseil général, M. Bodinier a présenté un remarquable rapport sur les Monuments historiques.

Sur sa proposition, 2.000 francs ont été affectés à la restauration de la rosace nord de la Cathédrale et 700 à des réparations dans l'église de la Trinité.

M. Bodinier a donné ensuite connaissance d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur protestant contre la translation des statues des Plantagenets en Angleterre et demandant qu'elles restent dans l'abbaye de Fontevraud. Il a proposé au Conseil d'appuyer ce vœu.

Le rapporteur a rappelé l'émotion qui s'est emparée des Angevins et les protestations qui se sont élevées de tous côtés à la nouvelle que l'on allait céder les statues des Plantagenets à l'Angleterre. M. le Ministre des Beaux-Arts s'est empressé de calmer les esprits en répondant à l'adresse de M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers qu'il n'y avait rien de fondé dans le bruit répandu.

M. Bodinier a terminé en demandant au Conseil général de s'associer au vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur ; c'est, a-t-il dit, le vœu de tous les Angevins et de tous les Français.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

***

Voici comment a été fixée, par la dernière assemblée générale des Amis des Arts d'Angers, la composition du bureau de la Société pour l'exercice 1906-1907 :

Présidents d'honneur : MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Maire d'Angers, le Président du Conseil général de Maine-et-Loire, Cormeray, G. Bodinier, V. Huault-Dupuy.

Président : M. Gilles Deperrière.

Vice-présidents : MM. A. Michel et de Moulins.

Trésorier : M. Vielle.

Secrétaires : MM. Cayron et Lemarchand.

Commissaires : MM. Hédelin, Ruel, Lépicier, Lusson.

Archiviste : M. A. Michel ; archiviste-suppléant : M. le chanoine Urseau.

Digitized by Google

Comité : MM. Dussauze, Dauban, G. Fortin, A. Leroy, R. Huault-Dupuy, Dr Monprofit, Paul Rondeau. André Huau, Dr Guichard, Cauville, Bigeard, G. de Chemellier, Cochard, Le Fournis, E. Launay, Louvet, comte Miron-d'Aussy, de la Morinière, Riandière-Laroche, comte L. de Romain.

***

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 18 juillet :

« Le 16 juillet a eu lieu la visite des délégués des Comités de la Loire navigable aux travaux de la première section. Le vapeur *Pont-Rousseau*, parti d'Angers à 7 heures du matin, avec une cinquantaine de personnes, a parcouru toute la longueur des travaux en cours jusqu'au-delà de Chalonnes.

« On a pu constater l'activité des chantiers, et les délégués se sont vivement intéressés aux opérations diverses, battage des pieux, recépage au chalumeau des pieux en fer, enlèvement de la pointe de l'île à l'entrée du bras de Chalonnes, etc., ainsi qu'à la manœuvre des instruments délicats et ingénieux destinés à mesurer la force et la direction du courant.

« Des explications très complètes ont été fournies par MM. Cuënot et Philippe avec une bonne grâce et une compétence auxquelles nous nous plaisons à rendre hommage.

« Sur tout le parcours, des sondages minutieux ont été exécutés à l'aide d'une perche graduée et les évolutions et les virages du bateau ont permis de constater la largeur du chenal dans la section aménagée pendant la campagne 1904-1905.

« En ce qui concerne les travaux neufs, campagne 1905-1906, les résultats déjà obtenus sont remarquables et ont vivement impressionné les visiteurs. On trouvera plus loin le document qui constitue le procès-verbal officiel de cette visite et qui est la réponse la plus probante aux dires des adversaires systématiques de l'œuvre.

« Pendant cette excursion, favorisée par un temps radieux, des renseignements très intéressants ont été donnés par M. Roy, ancien inspecteur des Eaux et Forêts, délégué du Comité de Nevers. Il a indiqué des procédés originaux et économiques qui seront expérimentés sur la section d'Angers à la Vienne pour le travail préliminaire de défense des berges et de fixation des grèves, conformément à un projet d'ensemble que M. Cuënot se propose d'établir.

« Après le déjeuner offert par le Comité d'Angers, les délégués

Digitized by Google

ont tenu séance dans la salle de la Mairie, mise gracieusement à leur disposition par M. Frémy, maire de Chalonnes.

« On procède à l'élection du Bureau, dont la présidence est confiée à M. Linyer, avec MM. Prieur, Courtin-Rossignol et Thuret comme assesseurs.

« M. Schwob avait reçu pour mission du Comité central de faire un rapport d'ensemble visant les principales questions de l'ordre du jour.

« Ce rapport a été vivement applaudi et, pour lui donner une sanction définitive, le document suivant, discuté et rédigé en séance, a été signé par tous les délégués présents.

« Les soussignés, délégués des Comités de la Loire navigable, « après avoir visité les travaux de la Loire, depuis l'embouchure « de la Maine jusqu'à Chalonnes, avoir pris connaissance des « plans cotés des ingénieurs et avoir fait exécuter des sondages « minutieux sur tout le parcours, constatent unanimement :

« 1° Que, dans toute la section des travaux *anciens* (cam- « pagne 1904-1905), la régularisation est aujourd'hui complète « avec un chenal large et commode, d'une profondeur maxima « de 1m50 au-dessous des basses eaux ;

« 2° Que partout où les travaux *neufs* (campagne 1905-1906) « ont plus de quelques semaines d'implantation, ils ont donné « des résultats immédiats et déterminé des mouvements de « sable qui permettent de prévoir pour l'année prochaine, après « le travail des crues d'hiver, des résultats identiques à ceux de « la section ancienne et la disparition des apports qui s'étaient « formés à l'entrée et à la sortie des premiers travaux.

« Ils adressent aux ingénieurs de la Loire leurs sincères félici- « tations pour ce beau succès et les remercient de leur infatigable « dévouement.

« Ils approuvent à l'unanimité le rapport de M. Schwob, qui « sera joint à la présente. »

(*Suivent les signatures.*)

« Le Président a ensuite ouvert la discussion sur les questions restant à examiner à l'ordre du jour.

« Conformément au rapport de M. Schwob, une démarche a été décidée auprès du Conseil général d'Indre-et-Loire en vue d'obtenir son concours aux sondages entre l'embouchure de la Vienne et celle du canal de jonction du Cher canalisé à la Loire.

« Le Président a montré combien les ressources du Comité central s'épuisent, absorbées par les frais d'études et de sondages

Digitized by Google

qui n'ont été que très partiellement, en Maine-et-Loire, supportés par les intéressés. Il a exposé la nécessité de trouver de nouvelles ressources pour ses différents travaux et notamment pour l'enquête projetée dans les vallées supérieures de la Loire et de l'Allier. Les délégués des Comités ont pris l'engagement unanime de faire un appel pressant à toutes les bonnes volontés.

« A ce moment, on constate la présence, dans la salle, de personnes étrangères aux Comités. Priés de faire connaître leur qualité, ces auditeurs déclarent être des mariniers venus pour contester les résultats des essais et des sondages.

« M. Linyer les prie de s'expliquer librement. Une discussion s'engage, où le Président s'efforce de faire préciser les objections. Il en résulte, une fois de plus, que les sondages ont été faits par nos contradicteurs en dehors du chenal ou dans la partie des travaux en cours d'exécution.

« Pressés d'établir qu'il existe de mauvais passages dans la section des travaux 1904-1905, les contradicteurs se dérobent et finissent par déclarer qu'ils aiment mieux la Loire actuelle qu'une Loire améliorée.

« En présence de l'hilarité que soulève cette déclaration... imprévue, ils quittent bruyamment la salle en accusant les Comités de la Loire navigable de « travailler pour les Compagnies de chemins de fer ».

« Après cet intermède on reprend la discussion de l'ordre du jour.

« A propos de l'étude sur les réservoirs d'arrêt, M. Courtin-Rossignol demande qu'elle soit poussée très activement et qu'on y joigne la question de la remise en eau des étangs, notamment ceux du Berry, déjà étudiée par M. de Grossouvre. Cette proposition est unanimement approuvée.

« M. le Sénateur Le Cour signale le mouvement important qui se dessine en faveur des usines hydro-électriques et fournit au Comité des indications utiles.

« Il est de nouveau affirmé par les Comités qu'en attendant les études ultérieures, on ne saurait déterminer le point de la voie navigable Nantes-Orléans où l'on devra recourir au canal latéral.

« Plusieurs délégués insistent encore sur le danger que présentent les discussions relatives au canal latéral, qui pourraient conduire les pouvoirs publics à l'adoption d'une voie artificielle en dehors du val de la Loire.

Digitized by Google

« Il ne reste plus qu'à choisir la ville où se tiendra le prochain Congrès.

« Tous les délégués reconnaissent que ce Congrès ne pourra avoir lieu que dans le voisinage des travaux.

« Les délégués de Saumur, tout en manifestant leur vif désir de recevoir le Congrès, ne peuvent encore prendre un engagement ferme.

« Il est convenu qu'à défaut de Saumur le Comité central assurera la réunion du Congrès dans une autre localité voisine des travaux.

« Les délégués se séparent ensuite, emportant de cette réunion une impression de profonde confiance dans l'avenir. Les résultats obtenus dépassent les prévisions des plus optimistes et l'union de tous les Comités de la Loire Navigable apparaît plus étroite que jamais. »

A la suite de cet article, le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*,
Angers.

« Nous avons lu dans le numéro du *Journal de Maine-et-Loire* du 18 juillet le compte rendu du dernier Congrès de la Loire navigable.

« Personnellement mis en cause dans un paragraphe de ce compte rendu nous vous prions de vouloir bien insérer les observations suivantes dans votre plus prochain numéro.

« Nous soussignés :

« Barrault Pierre, père, marinier, âgé de 58 ans, demeurant à Montjean ;

« MétivierVictor, marinier, âgé de 49 ans, demeurant à Montjean ;

« Fleuriot Eugène, marinier, âgé de 49 ans, demeurant à Chalonnes ;

« Pasquier Aimé, marinier, âgé de 51 ans, demeurant à Montjean ;

« Prieux Louis, marinier, âgé de 45 ans, demeurant à Montjean ;

« Cussonneau Auguste, marinier, âgé de 41 ans, demeurant à la Varenne ;

« Nous sommes présentés à la mairie de Chalonnes pour assis-

Digitized by Google

ter aux débats du Congrès de la Loire navigable, mais avons été priés de nous retirer, la réunion étant, paraît-il, privée.

« Toutefois, avant de sortir, nous avons tenu à protester contre une allégation qui venait d'être formulée devant nous et aux termes de laquelle la hauteur d'eau dans les travaux faits serait de $1^{m}50$.

« Nous avons dit et répétons que dans le chenal il n'y a pas $1^{m}50$ d'eau ; qu'il y a $0^{m}77$ en amont du pont de l'Alleud dans les travaux vieux de 1904 et 1905, et que dans les travaux neufs il y a $0^{m}40$ en aval du pont de l'Alleud et $0^{m}68$ à la Pierre-Bécherelle.

« Il est possible que nos affirmations aient eu le privilège d'exciter l'hilarité des honorables membres du Congrès ; nous autres nous ne faisons pas de discours autour d'une table de banquet; nous défendons notre vie, notre pain, celui de nos femmes et de nos enfants .Nous renouvelons donc les observations qui précèdent et nous sommes prêts à faire constater contradictoirement avec n'importe qui, MM. les ingénieurs s'ils le désirent, la véracité de nos affirmations. Il suffira ensuite d'être de bonne foi.

« Au lieu de $1^{m}50$ d'eau dont on nous parle, nous nous contenterions parfaitement d'une hauteur d'eau continue de 1 mètre de bout en bout des travaux, qui nous permettrait de naviguer au lieu de laisser nos bateaux à l'ancre dans nos ports.

« En un mot, nous sommes obligés de reconnaître que les travaux ont produit peu ou pas de résultat, si ce n'est d'augmenter le courant et les difficultés de la navigation, de nous faire menacer d'une augmentation de tarifs par les sociétés de remorquage et de nous mettre, en cas de gros temps subit, dans l'impossibilité de nous garer, nous et nos bateaux, dans des endroits sûrs.

« Si ces messieurs avaient été assez aimables pour vouloir nous entendre, nous aurions également formulé nos vives protestations contre les travaux en cours d'exécution en tête de l'île de Chalonnes.

« En cet endroit on établit un barrage pour détourner l'eau du Grand Bras, son écoulement naturel, pour la faire passer par un autre bras dit bras de Chalonnes.

« Sans nous arrêter à la dépense considérable nécessitée par ces travaux, nous disions que le bras de Chalonnes est rarement navigable, que les bateaux y passent par les eaux moyennes,

Digitized by Google

tandis qu'aux eaux basses ils sont arrêtés par les grèves et qu'aux hautes eaux le courant est violent dans ce passage.

« La navigation se fait régulièrement par le Grand Bras ; il semblerait donc normal que l'effort des travaux dût chercher à améliorer un passage fréquenté et à régulariser une situation naturelle et un régime déjà connu ; malheureusement, le Grand Bras ne touche pas le port de Chalonnes.

« Nous reconnaissons que les intérêts du port de Chalonnes sont admirablement défendus au Congrès de la Loire navigable ; mais il saute aux yeux que, pour obtenir en faveur de ce port un résultat problématique et qui inquiète les professionnels eux-mêmes, on entrave la navigation momentanément, on la gêne pour longtemps peut-être ; on sacrifie pour un intérêt particulier l'intérêt général ; on abandonne ce qu'on a sans être sûr de ce qu'on va avoir ; on risque de lâcher la proie pour l'ombre.

Voilà ce que nous aurions dit à la réunion de Chalonnes ; nous l'aurions dit non seulement en notre nom personnel, mais au nom de tous nos collègues de la marine entre Angers et Nantes ; au nom de tous ceux qui vivent de notre profession ; au nom du commerce qui nous emploie d'ordinaire et est obligé de suspendre ses envois ou d'avoir recours à la voie du chemin de fer ; au nom des pêcheurs, au nom des riverains, au nom de tous ceux qui, au lieu de consulter uniquement des plans, connaissent leur fleuve dans tous ses détours, dans toutes ses habitudes, dans tous ses caprices, dans tous ses dangers aussi ; au nom de tous ceux qui l'aiment parce qu'il les a fait vivre jusqu'à ce jour et parce qu'ils ont le désir et l'espoir, malgré tout ce qu'on peut faire, qu'il en fera vivre encore.

« Veuillez excuser ces trop longues observations et agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de notre respect.

« Montjean, le 23 juillet.

« Les soussignés :

« BARRAULT père, PASQUIER, MÉTIVIER Victor, PRIEUX Louis, FLEURIOT E., CUSSONNEAU A., E. JUSSIAUME, LEDUC Jean, H. DELÊTRE, PROVOST J., UZUREAU, ALBERT, OGER Auguste, CAMILLE F., FLEURIOT Ch., HUET, OGER J., DELÊTRE René, COUREAU, HUET, TESSIER A., COIFFARD, GUAIS Pierre, CONSTANCIN Alexis, HUET Louis, PAPIN Louis, C. BARRAULT.

« Après avoir pris connaissance des observations qui précèdent, déclarent les approuver dans leur entier et n'avoir rien à y retrancher. »

***

Digitized by Google

A l'occasion du 14 juillet, MM. Dumée, adjudant à l'École de cavalerie de Saumur, Nicolas, capitaine commandant au 25e dragons, Pichon, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Baugé, Roy, capitaine au 6e génie, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

A l'occasion de la même fête et du Congrès de la Ligue de l'Enseignement, ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Corbineau, professeur à l'École normale d'instituteurs ; Lamy-Boirozier, sous-préfet de Baugé, Meynier, professeur au Lycée ; Roche, directeur des tramways ; Szézépanski, instituteur honoraire à Vihiers.

Officiers d'Académie :

MM. Bellanger, instituteur à Angers ; Bazantay, juge de paix à Thouarcé ; Boislèvre, délégué cantonal, notaire à Longué ; Émeriau, directeur d'école à Baugé ; Foare, chef de musique au 6e génie ; Forget, pasteur protestant à Angers ; Herrouet, délégué cantonal à Tiercé ; Oswald, professeur au lycée David-d'Angers ; Martin, médecin-major de 1re classe ; Mlle Subtil, professeur à l'École Normale d'institutrices ; Tardif, docteur-médecin à Longué ; Tourriot, professeur au Lycée d'Angers.

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole :

MM. Auger, maire de Turquant ; Belliard, conseiller municipal à Angers ; Bernier, conseiller municipal à Angers ; Bon, vétérinaire à Candé ; Houdard, brigadier chef au dépôt d'étalons d'Angers ; Lemasson, maire de Corné, Métaireau, propriétaire à Bocé ; Ruet, maire de Saint-Rémy-la-Varenne ; Voisine, négociant à Angers.

X***

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1925-6.

Digitized by Google

Digitized by Google

# AU " RYORIA[1] " FUYANKAN

*Tien-Tsin, le* 27 *septembre* 1905.

« Le capitaine Yamadji et le lieutenant Hayashi prient « M. le capitaine S. de leur faire l'honneur de venir dîner « avec eux, le samedi 30 courant, à 8 heures du soir, à l'hôtel « Fuyankan, en face de la maison du Général japonais. »

Ceci est écrit en excellent français, d'une grosse écriture un peu tourmentée, la main qui a tracé ces lignes étant surtout habituée au dessin, mystérieux pour les profanes, des caractères japonais.

30 septembre 1905, huit heures moins le quart. Nous roulons à travers les rues de la concession française, puis de la concession japonaise, dans les djinrickshas rapides, vers l'hôtel Fuyankan. Il fait une nuit très noire. Aux clartés des rues commerçantes qui limitent notre concession a succédé l'obscurité des espaces non encore bâtis qui s'étendent entre celle-ci et sa voisine.

Nous dépassons les magasins du « Bon Marché » japonais, lesquels n'ont de commun avec ceux de la rue du Bac que leur titre alléchant, mais pas toujours justifié, et nous faisons notre entrée, à une allure vertigineuse, dans la cour de l'hôtel Fuyankan. Nous sommes attendus. Dans le vestibule se tiennent le patron de l'hôtel et une dame nipponne qui doit être sa femme. Le couple nous reçoit avec des salutations qui n'en finissent plus.

[1] Restaurant.



Digitized by Google

D'une pièce du fond arrivent aussitôt de rieuses mousmés. Elles nous font aussi de très profondes révérences, l'air subitement grave. Puis chacune d'elles prend l'un de nous par la main et nous voici, en cortège de noce, montant l'escalier qui conduit à l'unique étage de l'hôtel.

Nos camarades japonais nous reçoivent au haut de l'escalier. Saluts, présentations, échange de politesses accoutumées. Nous sommes priés d'entrer dans un salon exigu, où, sur une table, toute moderne et tout européenne, sont servis des apéritifs non moins européens.

Les mousmés, charmantes et cérémonieuses, ont disparu et ce sont à présent des servantes de l'établissement qui nous servent.

Un petit soldat japonais, aux regards très vifs, vient très correctement annoncer que le dîner est servi.

Dans le couloir, les mousmés nous attendent à nouveau, et elles nous conduisent dans la salle à manger, où nous pénétrons après avoir enlevé nos chaussures.

Une grande pièce rectangulaire aux blanches parois, au parquet recouvert de fines nattes blanches, au plafond blanc, supporté par des poutres énormes de sapin clair... A terre, sept coussins ronds, de couleurs différentes, cramoisi, vert, rose, symétriquement placés en fer à cheval. Devant chacun d'eux une petite table de laque, semblable aux plateaux sur lesquels se servent partout les rafraîchissements, mais munies de pieds hauts de quelques centimètres. Entre les petites tables se dressent, toutes pareilles, des lampes en métal blanc à tige étroite et cannelée, munies de gros globes dépolis où se dessinent, en lumière plus vive, des fleurs, des arabesques, des papillons et des oiseaux.

Sur chacune des tables minuscules il y a quatre récipients de forme et de nature diverses, en porcelaine fine ou en laque, contenant des mets inconnus qu'il nous va falloir saisir avec des bâtonnets renfermés dans un fourreau de papier de couleur grise. Il y a aussi une très petite coupe,

Digitized by Google

dans laquelle sera versé le « sakké », l'eau-de-vie de riz, que nous apportera, chaud encore, dans de petites buires de porcelaine, une charmante mousmé. A côté de chaque table est posé, sur les nattes, un plateau sans pieds, celui-ci, où d'autres vases, d'autres tasses, d'autres coupes renferment les mets du second service, qui doivent se manger froids.

Entre les coussins, à la gauche de chacun d'eux, est placé un grand réchaud de porcelaine, rempli de cendres, au centre desquelles se consument, lentement, des braises parfumées.

Deux des blanches parois de la pièce où nous sommes sont en papier. Les châssis qui les composent glissent les uns sur les autres, s'enlèvent même à volonté, permettant ainsi d'agrandir ou de restreindre, suivant le nombre des convives, les dimensions de la salle de réception.

Derrière nous, contre le mur, se voient les deux seuls meubles de la pièce ; dans l'angle de droite, une sorte de buffet, sans style, en bois très foncé, et, symétriquement placé, une sorte d'autel bas sur lequel s'érige la statuette de bronze d'un boudha ventripotent. De chaque côté de cet autel est un vase, de forme étrange, rempli de fleurs artificielles, et à son pied, dans un brûle-parfums minuscule, fument des bâtonnets d'encens.

Nous nous sommes assis, ou plutôt accroupis, sur les coussins circulaires et chacun de nous a sorti de leur étui de papier les deux baguettes de bois, reliées l'une à l'autre par quelques fibres, preuve indéniable qu'elles n'ont pas encore servi. A genoux devant chacun de nous une servante découvre les bols de laque et de porcelaine où flottent, dans un bouillon très épais, des algues, des pâtes, du poisson, des queues de grosses crevettes et des herbes aromatiques.

Et voici que du fond de la salle, où un panneau de papier blanc vient de glisser, silencieusement, dans les rainures de cèdre, les mousmés qui nous avaient introduits et qui

Digitized by Google

s'étaient discrètement retirées ensuite, font leur réapparition.

Celle qui paraît être l'impresario de la bande rieuse vient s'agenouiller devant moi, à son tour, et, après des saluts et des prosternations, elle remplit de sakké chaud la minuscule coupe placée sur ma table embryonnaire. Selon l'usage, auquel vient de m'initier mon voisin de droite, le capitaine d'état-major Oyama, je lui tends cette coupe. Elle la vide d'un trait, après m'avoir dit, avec un très gracieux sourire : « Okmi arigato » (merci beaucoup).

Devant chaque convive, il y a maintenant une gueisha [1] ou une maïko [2] attentionnée à le servir.

Par une délicate prévenance, on nous a apporté un plateau rempli de verres de diverses tailles, où nous buvons maintenant des vins de France !

Nous les levons fréquemment, nos verres, à la manière allemande, pour boire successivement, à la santé de nos hôtes japonais, qui nous rendent notre politesse avec usure.

Elles sont décidément charmantes, les gueishas et les maïkos, louées à Kobekam, la tcha-ya [3] voisine, pour nous récréer ce soir, pour apporter dans cette réunion d'hommes de races si différentes et de mentalités plus différentes encore la grâce de leur présence et la gaîté de leurs sourires enfantins.

Elles sont toutes très jeunes. Deux d'entre elles ont à peine douze ans, et ce sont cependant des ballerines en vedette, celles que nous verrons danser, on plutôt mimer devant nous, tout à l'heure, des scènes de passion ardente ou de tristesse infinie, bien qu'elles n'aient pas encore l'âge où l'on aime et que la vie n'ait eu pour elles jusqu'ici, sans

[1] Musicienne (plus exactement guei-sia, femme artiste).
[2] Danseuse.
[3] Maison de thé.

Digitized by Google

doute, que des tendresses et des sourires, cependant que les longues guitares résonneront sous les plectres d'ivoire et que les gueishas chanteront sur un rythme lent, d'une voix tour à tour grave ou suraiguë, de très mystérieuses mélopées.

Leurs costumes sont divers, diverses aussi leurs coiffures qui représentent la mode adoptée dans les principales villes du Japon contemporain. « Ceci est la coiffure de Tokyo » me dit mon aimable voisin, « cela c'est celle de Robé, cette autre celle de Rioto, cette autre encore, celle de Nagasaki », et il en est ainsi pour chacune des sept mousmés attachées extraordinairement, ce soir, à l'établissement Fuyankan.

Très compliquées ces coiffures, où sur l'ébène des cheveux aux reflets bleuâtres éclate la note vive des chrysanthèmes artificiels, l'or des frontaux, l'émail des longues épingles, le scintillement des pierreries et des verroteries.

Très étranges aussi les costumes dans leurs formes pareilles, mais dont les couleurs sont variées à l'infini.

Tandis que les gueishas ont des robes de couleur sombre, gris, bleu-marine, marron ou rayées bleu et gris, les ballerines ont des costumes aux couleurs éclatantes, avec de larges ceintures roses, bleues, vertes, et de grandes coques dorsales, bariolées comme des ailes de papillons.

Elles ont laissé dans le couloir, leurs « hé-ta »[1] aux talons de bois, et l'on voit leurs « tabis »[2] blanches, au pouce séparé, dépasser le bas de leurs robes d'apparat.

Dans leur ceinture est planté, comme un poignard, l'éventail qui joue un rôle prépondérant dans leurs danses et dans leurs pantomines.

Cependant, les services ont succédé aux services, présentés tous sur de ravissants plateaux de laque où se détachent, en or bruni, des dessins compliqués, des fleurs

[1] Sandales surélevées de deux petites planchettes de bois.

[2] Chaussettes au pouce séparé.

Digitized by Google

de rêves, des lianes, des insectes, des oiseaux, pêle-mêle, semble-t-il, mais en réalité disposés avec un art très subtil.

On a bu le champagne et des toasts ont été portés. De boîtes oblongues, en bois odorant, ont été sortis de délicieux cigares très longs, très parfumés, enveloppés dans des feuilles de couleur havane clair, aux innombrables nervures, et cerclés de papier noir et or.

Maintenant, les gueishas retirent de leurs longs étuis de soie les « shamisen », leurs longues guitares de bois laqué et d'ivoire, dont les quatre cordes résonnent sous l'action d'une sorte de spatule, d'os ou d'ivoire, pareille à ces plectres sous lesquelles les lyres vibraient aux époques lointaines du monde...

Elles se sont assises dans l'angle gauche, du côté de la pièce qui nous est opposé, face à la porte par laquelle les ballerines vont entrer. Après avoir consciencieusement accordé leurs instruments, elles préludent par quelques arpèges et l'une d'elles se met à chanter, d'une voix grave, sur un rythme très lent.

Soudain, à pas mesurés, selon la cadence de la mélopée qui continue à se dérouler, les « maikos » font leur entrée.

Elles n'ont pas revêtu des robes nouvelles ; mais elles ont surmonté leurs coiffures d'ornements emblématiques et elles tiennent dans leurs mains d'enfant des guirlandes et des bouquets de fleurs artificielles et des éventails prestigieux.

Deux d'entre elles dansent d'abord.

Le chant a cessé. Elles se sont placées devant la cloison de papier blanc formant le fond fragile de la salle, en face de nous, « le dos tourné aux spectateurs ». Les longues guitares résonnent à nouveau. A l'unisson, avec des voix nasillardes, deux gueishas entonnent une chanson lente que scandent violemment les accords bizarres des instruments.

Avec une grâce infinie et une souplesse merveilleuse, les

Digitized by Google

deux ballerines se sont retournées vers nous, le sourire aux lèvres, leurs yeux retroussés, noyés de langueur, et leurs mains ont déployé, avec des gestes identiques et simultanés, leurs éventails de soie et d'or.

Et maintenant, elles dansent, ou plutôt elles glissent, elles se balancent, elles s'inclinent, elles tournent, à la cadence des shamisens. Et, tandis que leurs bras font des gestes de grâce et d'harmonie, leurs yeux, tantôt grands ouverts ou modestement baissés, illuminent ou assombrissent tour à tour leurs visages trop blancs, où saigne le carmin exagéré des lèvres, leurs visages aux traits figés, hiératiques et muets, que surmontent les très hautes coiffures d'ébène ornées de fleurs, de métaux et de pierreries.

Subitement, les deux maïkos posent à terre les genoux, puis le front, tandis que le chant cesse et que les sons des longues guitares se meurent ; la première danse est achevée.

Elles sont revenues en face de nous, les chanteuses et les ballerines. Des cigarettes de tabac blond leur sont offertes, et elles fument agenouillées ou accroupies de l'autre côté des tables protectrices.

D'ailleurs, tout se passe le plus correctement et le plus convenablement du monde ; ces dames laissent aux djorodes yoshuvaras le soin de récréer, d'autre façon, les messieurs d'humeur tendre.

Je pensais que le repas était terminé. Nous avons mangé des pâtisseries et fumé des cigares ; il n'en est rien cependant et voici qu'on nous apporte des assiettes, des couteaux, des fourchettes, puis un énorme bifteck. Et nous lui faisons honneur, bien qu'il soit très coriace et mal cuit, nos estomacs ne se trouvant pas satisfaits par les mets de poupée que nous venons d'ingurgiter.

Maintenant, on nous offre des gateaux et des fruits, puis

Digitized by Google

des cigares. Le concert recommence et aussi les danses étranges rythmées par les shamiseus.

Cependant l'heure s'avance. Les rumeurs de la cité chinoise, toute proche, s'apaisent par degrés. On entend au loin résonner le tam-tam des veilleurs de nuit. Nous prenons congé de nos hôtes, après avoir remis nos chaussures. Avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, nous descendons l'escalier de l'hôtel Fuyankan, au bas duquel le couple des propriétaires nous accueille avec de longs sourires découvrant leurs dents jaunes d'une façon exagérée. Nous serrons les mains tendues vers nous, nous rendons leurs révérences aux mousmés, toujours rieuses ; au milieu des « sayanara », nous regagnons nos rickshas et nous voici de nouveau emportés, à toute vitesse, à travers les rues sombres, vers les concessions endormies.

Albin SABATIER.

---

Digitized by Google

# SUR LES CHEMINS DE VENDÉE

*(suite)*

---

## Châtillon-sur-Sèvre

En quittant les grandes cités que l'histoire vendéenne vient de mettre sur notre route, il nous faut revenir vers une petite ville.

« C'est une ancienne baronnie qui s'appelait jadis Mau-
« léon. Elle fut érigée en duché-pairie, l'année 1736, en
« faveur de M. de Châtillon, gouverneur du Dauphin. Elle
« possédait un grenier à sel, une élection, une direction
« des aides, une subdélégation, une superbe abbaye de
« Génovéfains et quatre paroisses[1]. »

Aujourd'hui, c'est un chef-lieu de canton qu'on nomme Châtillon-sur-Sèvre, bien que la Sèvre nantaise coule à deux lieues de là. L'Ouin, rivière étroite et tortueuse comme tous les cours d'eau du Bocage, enveloppe un mamelon boisé. Des maisons grises, des toits de tuile, des jardins, les débris croulants d'une forteresse démantelée, s'étagent et se confondent. Deux flèches de granit pointent au sommet. Une église trapue se cache au plus creux du vallon. Puis, tout de suite, un autre coteau se relève, assombri des teintes rousses de l'ajonc et couronné de deux moulins. Ainsi Châtillon m'apparaît. Du même regard j'aperçois la petite ville, le faubourg de Saint-Jouin étendu à ses pieds, la côte de Château-Gaillard, et les souvenirs se pressent en moi....

Aux frontières de la Vendée poitevine et de l'Anjou, presqu'au centre du pays insurgé, Châtillon devait jouer un rôle prépondérant dans la Vendée en armes. Aussi n'est-ce plus seulement un champ de bataille, un lieu de

[1] Bourniseaux, cité par l'abbé Deniau, t. II, p. 96.

Digitized by Google

rassemblement, le théâtre d'un assaut héroïque ou d'une irréductible défense. C'est le siège du gouvernement, c'est « la ville sacrée », c'est le quartier de l'état-major général, la résidence du Conseil supérieur, la « capitale » enfin.

Tout de suite cet endroit, pour qui sait l'histoire, évoque autre chose que des images guerrières. Certes, ce fut un lieu de combat et même de carnage. Après l'échec du siège de Nantes, les Vendéens y remportèrent une victoire qui vint rétablir leurs armes. Avant le désastre de Cholet, ils y furent victimes d'un massacre qui décida de leur ruine. Mais ce qui domine, ici, c'est l'attachant et curieux souvenir de l'organisation régulière tentée par la Vendée. Ces gentilshommes et ces paysans ne songèrent pas seulement à se battre. Ils voulaient administrer le pays qu'ils savaient défendre, lui donner des lois.

Le 26 mai 1793, au lendemain de la victoire de Fontenay, les chefs décidèrent la création d'un Conseil supérieur. « Il fut établi, dit M. Boutillier de Saint-André, pour « administrer la Vendée, au nom et en l'absence du Roi, « prendre des arrêtés, rendre des ordonnances, enfin régir « et gouverner notre pays. » La composition n'en fut complète qu'après la prise de Saumur.

L'évêque d'Agra fut nommé président. Les deux vice-présidents furent le chevalier Desessarts, — celui qu'on surnommait l'esprit de l'armée — et l'abbé de La Rochefoucauld. On élut procureur du Roi M. Carrière de Fontenay; secrétaires le bénédictin Jagault, MM. Dupaty et Barré; trésorier M. Cousseau de Lespinay. Parmi les vingt autres membres figuraient deux curés, — celui de Saint-Laud d'Angers et celui de Saint-Laurent-sur-Sèvre, — un ancien recteur de l'Université d'Angers[1], deux avocats, un sénéchal de la Flocellière, un conseiller à l'élection de

[1] Body, ancien recteur de l'Université d'Angers, ancien député à l'Assemblée provinciale d'Anjou, né à Maulévrier, exécuté après l'expédition d'Outre-Loire.

Digitized by Google

Châtillon, plusieurs officiers que leur âge ou l'état de leur santé mettaient hors d'état de porter les armes.

Cette assemblée de prêtres, de nobles et de bourgeois eut des attributions nettement définies. Elle dut organiser le ravitaillement de l'armée, créer des magasins, établir une régie des prises faites sur l'ennemi, gérer les biens d'Église et les biens d'émigrés confisqués par l'État. Chaque membre du Conseil pouvait exercer les fonctions d'officier de police ou de conciliateur. On appelait de ses sentences à tout le Conseil, qui jugeait en dernier ressort. Dans chaque arrondissement furent créés des sièges royaux de justice, composés d'un sénéchal, d'un bailli, d'un procureur du Roi et d'un greffier. Un bureau de subsistances fut aussi établi pour correspondre avec tous les comités de vivres, s'occuper de l'administration civile, nommer les capitaines de paroisses, donner les ordres de départ, indiquer les points de rassemblement.

Une des œuvres les plus caractéristiques de ce parlement en miniature fut la création d'un journal. Une imprimerie s'installa à Châtillon. Elle édita les bons royaux, les proclamations des généraux et ce « *Bulletin du Conseil supérieur* », publication périodique, qui devait rapporter toutes les décisions de l'Assemblée, les faits et gestes de l'armée catholique et royale, les nouvelles apprises par hasard sur ce qui se passait dans le reste de la France. C'est ainsi que le *Bulletin* relata la violation des sépultures royales de Saint-Denis, l'entrée du roi de Prusse en Champagne, la levée du siège de Mayence. Déjà le journalisme était une puissance, car le directeur de la feuille vendéenne acquit en peu de temps une influence très grande.

C'était l'abbé Bernier. De tous les membres de l'assemblée, il fut certainement le plus écouté. Son élocution brillante et facile, ses qualités de diplomate, auxquelles l'avenir réservait de plus vastes destinées, en firent l'âme

Digitized by Google

de ce Conseil. Bernier, quelque discuté qu'il soit, rehausse singulièrement le prestige du gouvernement vendéen. Il inspire la plupart de ses mesures, rédige toutes ses sentences, entraîne ou conquiert les avis hésitants. Son influence ne s'arrête pas aux limites étroites du Conseil; elle en franchit l'enceinte, elle rayonne sur toute l'armée. Ce prêtre, qui jouera un si grand rôle dans la conclusion du Concordat de 1801, mène, à Châtillon, la croisade vendéenne. Il la dirige et il la prêche. Ses discours enflammés enthousiasment les paysans, les conduisent à la victoire, les soutiennent dans les revers, leur rappellent la cause sacrée pour laquelle ils combattent. Un grand évêque[1] a dit que cet homme était un calomnié. Un cardinal[2] a tracé son portrait avec une incomparable maîtrise. Sur les chemins de Vendée nous ne pouvons rencontrer son souvenir sans mesurer l'étendue de son action.

Après Bernier, le conseiller le plus en vue, fut le bénédictin Jagault. « Moins prompt à se produire, et aussi un « peu moins actif, il se faisait néanmoins remarquer par « la sagesse de ses conseils et par sa facilité à écrire et à « parler... Il se tenait volontiers à l'écart lorsqu'il ne se « sentait pas nécessaire, et cela par une disposition toute « naturelle de son esprit... Jamais on ne put surprendre « chez lui une pensée d'ambition, de jalousie ou de « vanité[3]. »

L'abbé Brin, curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, était universellement estimé pour ses vertus sacerdotales, la fermeté de son caractère, son inépuisable charité.

Il ne semble pas que la plupart des autres membres du Conseil se soient élevés au-dessus d'une honnête médiocrité. Mais M. Boutillier de Saint-André a fait revivre,

[1] Mgr Freppel.

[2] Le cardinal Mathieu, de l'Académie française, dans son « *Concordat de 1801.* »

[3] Eugène Veuillot.

Digitized by Google

dans les Mémoires qu'il destinait à ses enfants, deux intéressantes figures de bourgeois de l'ancien régime. L'un était son oncle, l'autre son cousin. Il nous les présente en un piquant contraste, nous aide ainsi à connaître mieux l'exacte physionomie de l'assemblée où ils siégeaient.

« M. Bourasseau de la Renollière, avec le talent d'une « élocution facile et d'une dialectique serrée, avait le goût « de la discussion au suprême degré et portait dans la « controverse cette contention obstinée et cet esprit cha- « grin, qui le faisaient comparer ingénieusement par mon « oncle des Hommelles au Fâcheux et plus souvent au « Misanthrope de Molière. A des connaissances vastes en « histoire, en politique, en législation, il joignait une pers- « picacité, une profondeur qui embrassaient les choses « sous toutes leurs faces et dans leurs plus minces détails. « Un jugement sain, une âme intègre, une délicatesse « excessive l'avaient rendu recommandable et influent, « par le respect et l'estime qu'il inspirait dans ses rela- « tions. Mais ce goût de la discussion et de la controverse « l'avait aussi rendu frondeur, mécontent de tout, triste et « défiant; n'accordant que rarement son estime, jamais « son admiration; froid, difficile, circonspect à l'extrême, « la contradiction faisait le fond de son caractère : il « blâmait par habitude, désespérait de tout par système « et défendait ses sentiments avec toute la conviction que « lui fournissait l'élévation de son âme. »

A cette figure austère et presque maussade l'auteur oppose tout de suite la physionomie plus souriante de son oncle des Hommelles. Celui-ci « jouait des gobelets avec « une adresse infinie et dansait parfaitement... Avec ces « goûts et ces talents de pur agrément, on l'aurait pris, en « le voyant dans un cercle, pour un homme frivole et léger ; « mais il était aussi solide dans les affaires sérieuses qu'ai- « mable et enjoué dans le monde ».

Le Conseil supérieur donne à cet homme « plein d'es-

Digitized by Google

prit » et « né pour la société » une fonction peu banale qui devait convenir à son caractère joyeux. Il fut « commissaire général à l'élargissement des prisonniers ». Quelqu'un [1] a remarqué judicieusement que la création d'une telle charge est un fait unique dans l'histoire des guerres.

J'ai cherché, à Châtillon, quel était le local où le Conseil supérieur se réunissait. Je me suis demandé si ce n'était pas dans l'abbaye célèbre des Génovéfains. Elle étale encore, au centre de la petite ville, sa large façade que la Révolution avait trouvée inachevée. Ce pouvait être aussi dans l'ancien Palais de justice, seule construction qui reste debout au milieu des ruines du château. J'appris de source sûre que ces suppositions m'égaraient. Une maison particulière, depuis lors assez remaniée, a été le siège de l'assemblée qui, pendant plusieurs mois, gouverna la Vendée. Elle est bâtie presqu'au sommet de la côte. Par étages, ses jardins dévalent vers le ravin. De la terrasse supérieure on domine l'église Saint-Jouin, la campagne tourmentée qui fuit vers Maulévrier, vers Cholet, vers Mortagne. C'est là que les discussions devaient se poursuivre, tandis que les membres du Conseil, en face de ce pays qu'ils avaient à régir, laissaient errer leurs regards sur l'enchevêtrement lointain des collines et des vallées où l'on se battait pour le Roi. C'est là que l'évêque d'Agra s'appliquait à garder des manières de pontife, que la Renollière exprimait ses réflexions moroses, des Hommelles ses gaies reparties, Brin, Jagault, Body leurs conseils sages, Bernier ses vues audacieuses bientôt taxées d'ambition.

Il y avait un mois à peine qu'ils étaient réunis là quand une triste nouvelle leur parvint. La « grande armée » avait échoué devant Nantes, Cathelineau était tombé. Pendant qu'il se mourait à Saint-Florent-le-Vieil, le

[1] M. l'abbé Bossard, dans son *annotation des mémoires de M. Boutillier de Saint-André.*

Digitized by Google

théâtre de la guerre se rapprochait. Un chef républicain qui, le 10 août, avait mené la populace parisienne à l'assaut des Tuileries, venait d'être envoyé à Niort par la Convention. D'une audace et d'une énergie peu communes, il rêvait déjà sans doute d'être appelé le « boucher des Vendéens ». Il a arraché au général en chef Biron l'ordre de se ruer sur le Bocage. Il s'avance à pas de géant, semant l'effroi. C'est Westermann. Avec lui, l'incendie et le pillage vont suivre les combats meurtriers. Il s'est emparé de Parthenay deux fois, le 24 et le 30 juin. Le 1er juillet, il a mis le feu au bourg d'Amaillou, le 3 au château de Clisson, habitation de Lescure. Il a occupé Bressuire. Le voici qui menace Châtillon.

La grande armée vendéenne était dissoute. Les soldats qui la composaient avaient repassé la Loire, la veille seulement, en revenant de Nantes. Lescure et La Rochejaquelein, à la tête de trois mille hommes, débris de la garnison laissée à Saumur et produits de rassemblements faits à la hâte, ont voulu quand même s'opposer à la marche de ce terrible ennemi. Retranchés sur les hauteurs boisées du Moulin-aux-Chèvres, à quelques lieues en avant de Châtillon, ils ont vainement essayé de lui disputer le passage. La route de la capitale vendéenne est ouverte.

Le Conseil supérieur s'enfuit vers Mortagne. Il emporte les vases sacrés, les autres objets précieux dont il a la garde. Seule la presse royale ne peut être enlevée à temps et tombe aux mains de l'envahisseur.

Mme de La Rochejaquelein nous a peint en traits saisissants la panique de cette déroute. Elle raconte qu'elle aussi quitta Châtillon, traversa la Sèvre à Mallièvre et se fit « habiller en paysanne de la tête aux pieds ».

Pourtant Westermann, cette fois-ci, laissa la vie sauve aux habitants de Châtillon. Il se contenta de faire brûler le château de La Rochejaquelein, comme il avait fait brûler celui de Lescure.

Digitized by Google

A une lieue de Châtillon, vers le nord-est, le bourg de Saint-Aubin de-Baubigné se groupe autour d'une église blanche, à l'ombre d'un fin clocher. Un peu plus loin, cachées derrière les futaies d'un vieux parc, sont les ruines de la Durbelière. Entre le château où il est né et l'église qui renferme son tombeau, La Rochejaquelein se dresse sur un socle de granit. Un maître de la sculpture[1] a fait revivre son image. La gracilité juvénile de sa taille, drapée dans la longue redingote, se soulève d'un mouvement fier. La main gauche s'appuie au pommeau du sabre; la main droite, nerveuse, se crispe sur le gant que le gentilhomme a l'air de jeter en défi. De l'échancrure du large col la tête émerge enfantine et charmante, avec la pureté de son profil, l'expression étrangement douce de cette figure guerrière. Seul le regard l'illumine d'un singulier éclat, éclat de bravoure intrépide et de ferveur sainte qui fait se demander si l'on a voulu peindre le soldat ou le martyr...

Là-bas c'est l'infinie mélancolie des ruines, la splendeur des ombrages séculaires abritant encore les murs écroulés de la noble maison. Ses pavillons, ses fenêtres hautes, ses frontons armoriés où les blasons s'effacent, se mirent dans les douves élargies en étang. L'œuvre des hommes s'effondre, l'œuvre de Dieu grandit. Les quelques murs qui restent de la demeure du héros se lézardent et s'effritent. Les bois, les avenues, les étangs, près desquels il a rêvé, sont toujours là. Plus d'un siècle a passé sur leur richesse: elle s'en accroît... Dans les sombres allées du seigneurial domaine, je revois ce jeune homme errer, pensif et doux. Il pouvait rester là, se soustraire aux sollicitations importunes de ses paysans en révolte. Son château serait encore debout. Sa vie se fût achevée, peut-être, par une vieillesse tranquille. Il est mort à vingt ans. Mais la gloire de son nom, quel prestige elle donne, même à ces ruines ! Comme

[1] Falguière.

Digitized by Google

elle enveloppe d'un indicible charme la terre que lui avaient léguée ses aïeux. Et, si l'admiration des hommes place de tels souvenirs bien plus haut que des monuments intacts, pouvons-nous mesurer la récompense que Dieu réserve à ceux qui ont ainsi tout sacrifié pour Lui ?

« Pax ! » C'est le mot que je lis, avec une certaine surprise d'abord, puis bientôt avec l'émotion profonde de ma foi, sur la balustrade de marbre blanc qui protège le mausolée de Lescure et d'Henri. Oui, c'est la paix, la paix du Ciel que possèdent ces héros chrétiens. C'est une impression de paix qui se dégage de la pieuse église où leurs ossements sont déposés... J'aime leur tombe, d'aspect plus aimable qu'austère, plus religieux que guerrier. L'autel qui la précède, les anges qui la décorent, le Sacré-Cœur qui la domine, parlent d'espérances immortelles plus que de gloire humaine. On dirait le sépulcre d'une vierge chrétienne immolée en haine de Notre-Seigneur. Seuls les mots qui servent d'exergue à ce monument simple et pieux caractérisent des soldats. Il y a des siècles qu'ils ont été dits. Ils resteront, des siècles encore, les seuls mots qui conviennent aux croyants tombés pour la cause de Dieu : « Mieux vaut mourir les armes à la main, que de voir la « ruine de notre patrie et la destruction de nos autels. »

Une fois que Westermann eut incendié la Durbelière, il se dit que sans doute tout était fini et commença... par déjeuner.

Il était à table lorsqu'on vint lui annoncer l'attaque du camp qu'il avait installé sur le coteau de Château-Gaillard. Il y courut. Ses troupes étaient déjà en déroute. Bonchamps et d'Elbée avaient eu le temps de réunir leurs hommes à Cholet, Stofflet de rassembler les siens à Maulévrier. Tous étaient accourus au secours de La Rochejaquelein et de Lescure. La « grande armée », forte de vingt mille hommes, se jetait sur les Bleus.



Digitized by Google

Toute résistance était vaine. Il fallait fuir. Mais on ne descend pas aisément des hauteurs de Château-Gaillard. Les Vendéens fermaient toutes les issues, acculaient leurs ennemis à la pente rapide qui descend vers la rivière... La culbute fut épouvantable... Les hommes, les chevaux, les canons, roulèrent à quatre-vingts pieds de profondeur. Le ravin, bientôt, en fut obstrué.

En même temps, deux autres colonnes vendéennes cernaient la ville, y pénétraient. Les soldats de Lescure, voulant venger les incendies d'Amaillou, de Clisson et de la Durbelière, se livrèrent à un furieux carnage. Le « Saint du Poitou » dut les arrêter.

— Marigny, cria-t-il, en se jetant entre son cousin et les prisonniers qu'il voulait égorger, — tu es trop cruel, tu périras par l'épée.

Malgré ces ordres de clémence, les femmes et les enfants eux-mêmes poursuivent les fuyards à travers la campagne, les assomment à coups de pierres.

Westermann, qui commandait sept ou huit mille hommes au début de l'action, n'en a plus que trois cents sous les armes. Les Vendéens ont fait quatre mille prisonniers. Les canons, les fusils, les chevaux, les munitions, la caisse de l'armée, la voiture même de Westermann sont entre leurs mains. C'est une éclatante revanche de leur échec de Nantes.

Le Conseil supérieur célébra cette victoire par une pompeuse proclamation. Il s'installa de nouveau à Châtillon, où il devait légiférer jusqu'au 8 octobre... Ce ne fut pas sans discussions. Le régime parlementaire, à Châtillon comme ailleurs, eut ses déboires. Chaque fois qu'il s'agit de lancer, en phrases ronflantes et bien senties, des félicitations à l'armée, des encouragements au peuple, des appels aux républicains « frères égarés par des chefs sanguinaires », tout le monde fut d'accord et le style de Bernier conquit d'unanimes suffrages. Mais des questions plus délicates furent soumises à l'appréciation du Conseil

Digitized by Google

supérieur. Pour résoudre chacune d'elles il y eut des violents et des modérés. Comme partout, le problème budgétaire était le plus ardu. Les uns voulaient créer du papier-monnaie soumis au contrôle des délégués du Conseil. Les autres trouvaient que cette mesure ressemblait trop à celles de la Révolution qu'ils combattaient. Il s'agissait de disposer des propriétés vendues comme biens nationaux. Plusieurs membres du Conseil voulaient annuler ces ventes, et mettre au contraire sous séquestre les biens des républicains du pays. L'abbé Bernier soutint chaleureusement cette proposition. Elle n'était, d'après lui, que la rigoureuse représaille des actes de la Convention contre les nobles et le clergé. M. de la Renollière la trouva d'une injustice révoltante et s'éleva contre elle avec des accents indignés.

On accusa vite le Conseil supérieur de se donner un peu trop d'importance. Des questions civiles il passait facilement aux questions militaires. Des dissentiments s'élevèrent entre lui et plusieurs des généraux.

Une autorité suprême, incontestée, devenait plus que jamais nécessaire quand, le 14 juillet, on apprit la mort de Cathelineau. Il fallait le remplacer. Une convocation, datée de Saint-Pierre-de-Chemillé, le 16 juillet, et signée d'Elbée, Beauvollier, Desessarts, invite tous les chefs de la Vendée en armes à se rendre pour le 19 à Châtillon afin d'élire un généralissime. Il devait y avoir un électeur par rassemblement de deux mille hommes. Chaque votant inscrirait sur son bulletin cinq noms. Celui qui aurait obtenu le plus de suffrages serait investi du généralat suprême. « Les quatre suivants seraient chargés de com-
« mander, chacun à leur rang, en l'absence du général en
« chef, et devaient se choisir chacun un commandant en
« second. Le conseil de guerre devait être composé de ces
« neuf personnes et décider de toutes les opérations[1]. »

[1] *Mémoires de Mme la Mise de La Rochejaquelein.*

Digitized by Google

D'Elbée réunit la majorité des voix et fut proclamé généralissime. Les quatre autres généraux en chef furent : Bonchamps pour l'Anjou, Lescure pour le Poitou, Royrand pour le centre, Donnissan pour la Basse-Vendée. Chacun d'eux s'adjoignit un autre chef. Bonchamps prit le chevalier de Fleuriot, Lescure choisit La Rochejaquelein, Royrand nomma M. de Cumont, Donnissan désigna Charette.

Cette élection fut saluée par des cris de joie. « De nom-« breuses décharges d'artillerie retentirent; on annonça « au son du tambour que l'armée avait un chef[1]. » Le Conseil supérieur s'empressa de venir le féliciter. Desessarts, en un style noble et quelque peu prétentieux, déclara que « la France, surnageant enfin à tous ses malheurs », regardait cet événement « comme le gage de sa délivrance « et comme l'aurore de son bonheur futur ».

Le sentiment exprimé ainsi par le vice-président du Conseil supérieur ne fut malheureusement pas unanime.

Quand on aime la Vendée, quand on suit avec une filiale admiration son histoire, il y a quelque chose de douloureux à voir s'ouvrir pour elle l'ère des divisions funestes. L'élection de d'Elbée ne fut point accueillie avec cette soumission joyeuse, force de ceux qui obéissent comme de celui qui commande. Les historiens de la Vendée ont, sur ce point, des appréciations très diverses. Toutes révèlent la sourde lutte d'ambitions qui environna, qui suivit l'élévation de d'Elbée au poste suprême. Les uns accusent d'intrigue celui que les autres appellent « le généralissime « librement élu de toutes les armées ».

On lui reproche d'avoir trop hâté l'élection, d'avoir placé en foule, parmi les électeurs, des officiers subalternes qui lui étaient attachés, enfin de n'avoir pas su exercer l'autorité dont une habile cabale l'avait investi.

Tout ce qu'on sait du caractère de d'Elbée suffirait à faire

[1] *Histoire de la Vendée*, par M. l'abbé Deniau, t. II, p. 320.

Digitized by Google

douter de cette accusation. Une réflexion de simple bon sens la détruit. Si des hommes tels que Bonchamps et Lescure avaient jugé irrégulières les conditions de ce choix, leur devoir était de le contester. Les intérêts engagés étaient assez graves pour exiger, avec une protestation, la demande d'un nouveau scrutin. Devant l'ennemi, on ne met pas de réticences dans l'acceptation d'un chef.

Aucun des généraux ne s'étant élevé contre la nomination de d'Elbée, personne n'a le droit de la condamner. Il me paraît presque aussi difficile d'affirmer qu'un autre homme eût pris plus d'autorité. Les armées vendéennes n'étaient pas homogènes. A l'heure des premières victoires, le nom de Cathelineau s'imposait, aux gentilshommes comme aux paysans, avec le prestige d'une gloire plébéienne défiant toute rivalité. Entre les autres chefs il y avait une sorte d'égalité dans l'héroïsme qui devait rendre difficile l'exercice du pouvoir suprême. De tout autre on eût pu dire, comme de d'Elbée : « Il vécut en « sage, commanda en héros et mourut en martyr[1] ». Comme lui, tout autre eût pu avouer avec mélancolie : « Il « faut être obéi, et je ne le suis pas!...[2] ».

Ce défaut de discipline, joint à l'immense effort combiné contre la Vendée, l'avait peu à peu affaiblie. Quand, près de trois mois plus tard, Châtillon deviendra de nouveau un champ de bataille, la « grande armée » n'aura plus la force de se relever d'une défaite. Le massacre affreux dont cette petite ville sera le théâtre deviendra le prélude des irréparables désastres.

Nous sommes au 8 octobre. Après une succession de victoires et de revers, depuis son triomphe de Torfou, la

[1] *Une famille vendéenne pendant la grande guerre*, par M. Boutilier de Saint-André, p. 107.

[2] *Mémoires inédits de B.-P. de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée*, par Mme la Cte de la Bouëre, p. 79-80.

Digitized by Google

Vendée vivait d'espérance. Les mutations de commandement qui s'opéraient dans l'armée républicaine lui donnaient quelque répit. Cependant la division de Chalbos, réunie à Bressuire, marche sur Châtillon. C'est encore au Moulin-aux Chèvres que Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, courent pour l'arrêter. Efforts inutiles. Comme au mois de juillet, Chalbos et Westermann les repoussent et s'avancent sur Châtillon.

En même temps « l'armée de Luçon sortait de Chan-« tonnay, dévastant tout sur son passage et chassant « Royrand devant elle; les Mayençais revenaient à Tif-« fauges pour se porter sur Mortagne [1] ». La situation était plus que jamais périlleuse.

Les généraux vendéens font évacuer les blessés de Mortagne sur Beaupréau. Puis, dans la nuit du 9 au 10 octobre, d'Elbée et Bonchamps quittent secrètement leur camp de Tiffauges, envoient des courriers battre le rappel aux environs de Cholet et se présentent en face de Chalbos et de Westermann. Ceux-ci venaient de s'emparer de Châtillon, s'apprêtaient à marcher ves Mortagne. Une lutte meurtrière s'engage dans la vallée qui sépare la route du Temple de celle de la Tessoualle. La victoire y demeure longtemps incertaine. Mais enfin, les Vendéens parviennent à contourner le faubourg Saint-Jouin; ils refoulent les Bleus dans la ville. Chalbos s'y retranche, échelonne ses canons le long de la « grande rue » montueuse et étroite. Les paysans ne s'en effraient pas. Ils se blottissent dans les portes des maisons pour laisser passer la mitraille. Entre les décharges, ils avancent de quelques pas, se jettent sur les artilleurs, les assomment ou les sabrent.... L'armée républicaine est en fuite. Westermann, écumant de rage, échappe à grand'peine aux vainqueurs. Il se sauve au galop de son cheval en jurant de se venger.

[1] *Histoire de la Vendée*, par l'abbé Deniau, t. II, p. 558.

Digitized by Google

Il en eut promptement l'occasion. Il la saisit avec éclat. Trouvant sur sa route cent hussards décidés, il donne à chacun d'eux un fantassin en croupe. Il les ramène vers Châtillon. Le 9e bataillon d'Orléans, au nombre de deux mille hommes, se joint à cette petite troupe. Il atteint la ville sans que son retour soit signalé.

La nuit était venue; les Vendéens dormaient. Après leur victoire de tout-à-l'heure, les paysans, harassés de fatigue et ayant bu plus que de raison, n'avaient plus souci de l'ennemi.

— Qui vive? crie une sentinelle.

— La Rochejaquelein! répond Westermann, qui, grâce à ce coup d'audace, pénètre au galop dans la ville, sabre les avant-postes, lance ses soldats sur les Vendéens endormis. C'est un carnage affreux; de longs cris de douleur et de colère retentissent Bleus et Blancs s'entretuent dans les ténèbres sans reconnaître la couleur de leur cocarde. Le feu est mis partout. La lueur des incendies laisse voir le sang qui ruisselle dans les rues....

Ce massacre nocturne fit plus de cinq cents victimes. Il jeta la Vendée dans le plus sombre effroi.

Le sac de la capitale vendéenne fut le signal de l'exode en masse qui, quelques jours après, devait se porter vers la Loire. Les femmes, les enfants, les vieillards fuyaient. Châtillon, au milieu du pays désolé, dressait ses remparts et ses maisons en ruine. En atteignant cette petite ville, qui avait entendu chanter tant de *Te Deum* triomphants, il semblait qu'on eût atteint la Vendée elle-même, qu'on l'eût frappée au cœur.

Pierre GOURDON.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

# LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

## DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

*(suite)*

## CHAPITRE NEUVIÈME

### DE LA SOIXANTE-HUITIÈME A LA QUATRE-VINT-CINQUIÈME SÉANCE

Rappel de l'article 5 du décret de la Convention en date du 25 vendémiaire. — Explications et justification de Sadoul. — Dufour propose de célébrer le premier anniversaire de la fondation de la société. — Services rendus par les citoyens Boissière et Riobé ; la société leur vote une récompense. — Réception du conventionnel Bezard, député près les armées de l'ouest ; observations de Lorier. Indemnité accordée à la garde nationale. — Discussion relative à la nomination de trois assesseurs du juge de paix. — Désordre dans les archives de la société. — Existence d'une cache d'effets nationaux. — Renouvellement des censeurs. — Chemin de Baugé. — Plaintes au sujet des dégâts commis dans les bois nationaux. — Projet d'adresse à la convention, pour lui demander une loi autorisant les fermiers à faire cultiver leurs domaines, à titre de *colonies partiaires*. — Demande de réparations pour l'église ; plaintes contre les petits *vandalistes* qui cassaient les vitraux. — Discrédit des assignats parmi les gens de la campagne. — Admissions. — Refus d'un son pour l'appel à la lecture des papiers-nouvelles.

Le 15 brumaire, Dufour « rappelle l'article 5 du décret de la Convention nationale, du 25 vendémiaire, qui porte que chaque société dressera immédiatement après sa publication un tableau, *lequel indiquera les noms et prénoms de chacun de ses membres, son âge, le lieu de sa naissance, sa profession et demeure, avant et depuis le quatorze juillet 1789.*

« Il est arrêté, d'après la motion de Lécluse, que le président fera inviter, par le son du tambour, tous les sociétaires de se rendre, décadi prochain, quatre heures

Digitized by Google

du soir, au club pour plusieurs affaires intéressantes, et d'avoir le soin d'y apporter un bulletin qui contienne leurs prénoms, noms, âge, le lieu de leur naissance, quel état ils professoient avant le 14 juillet 1789, et celui qu'ils professent actuellement, lequel ils déposeront sur le bureau du secrétaire. »

Soixante-neuvieme séance. — « Après la lecture du procès-verbal, Sadoul a comparu à la barre, il s'est expliqué amplement et avec sincérité sur l'inculpation qui avait été faite contre lui par Bardou, Verrier, et dénoncée par Lebreton dans la séance du dix brumaire. Il a fait lecture du congé qui lui a été donné, le 30 floréal dernier, par le conseil d'administration du 23e régiment de chasseurs à pied dont il a été chirurgien-major, depuis le neuf frimaire de la 2e année de la République jusqu'à ladite époque. Il appert de cette lecture que ses talents, sa conduite républicaine et son zèle lui ont mérité les regrets dudit régiment, qu'il n'a demandé à quitter qu'à cause du délabrement reconnu de sa santé, qui ne lui permettoit pas de lui continuer ses services. Après avoir exposé tous ses moyens de déffense, dont il est résulté que, loin d'avoir dit à Chinon qu'il n'y eût pas quatre maisons patriotes à Beaufort, il a, au contraire, souvent pris le parti des Beaufortais et soutenu que, quelques informations que l'on fît, on ne citeroit pas en cette commune quatre maisons qui ne fussent patriotes; il a demandé que le citoyen Tessier Desmoneries, officier au susdit régiment fût interpellé et entendu sur sa conduite politique à Chinon et sur les diverses conversations qu'il lui a entendu tenir.

« Le citoyen Tessier, ayant été invité de monter à la tribune, y a appuyé Sadoul et certifié véritable, comme témoin, tout ce que le *dénoncé* venoit de dire.

« Divers sociétaires l'ayant remplacé à la tribune pour témoigner combien ils étoient sensibles de voir un citoyen, qui a toujours mérité l'estime générale, obligé de compa-

Digitized by Google

roître à la barre pour se laver d'une calomnie évidente, ont conclu à ce qu'il fût déclaré innocent. Lebreton, *son dénonciateur secondaire*, leur a succédé à la tribune et, après avoir assuré qu'aucun ressentiment ne l'avait porté à dénoncer Sadoul, que l'esprit républicain seul l'avait fait agir et que le même le faisant se réjouir d'avoir été trompé le portoit à demander l'acquittement de Sadoul.

« La société, suffisamment instruite et pleinement convaincue de l'innocence de son membre, a commencé par applaudir au républicanisme de Lebreton, qui, plusieurs fois, a prouvé qu'il ne souffriroit jamais, pour l'honneur de la société, siéger aucun coupable dans son enceinte, et a ensuite acquitté Sadoul de la dénonciation faite contre lui et le déclare innocent, abandonnant son dénonciateur à ses propres remords. »

Même séance, Dufour « après avoir demandé la parole, a observé que le trois frimaire, qui seroit le jour du ci-devant dimanche, arrivoit le premier anniversaire de cette société et a demandé qu'à cette occasion il y eût ce jour-là séance extraordinaire convoquée la veille au son du tambour et a engagé le président d'inviter un d'entre les sociétaires à préparer un discours analogue à cette fête, comme la meilleure manière de la célébrer et la plus propre à *réunir les citoyens des tribunes*. — La motion applaudie unanimement a été arrêtée.

« Dufour, ayant été invité de prononcer lui-même le discours, a représenté que, reconnaissant son incapacité, il ne pouvoit entreprendre *un ouvrage si intéressant*; que plusieurs orateurs qui s'étoient déjà fait entendre avec vifs applaudissements ne refuseroient sans doute pas ce nouveau plaisir à la société; mais, tous les membres ayant insisté, Dufour a accepté cet honneur, en demandant leur indulgence. »

Le procès-verbal du *trois frimaire*, rédigé en quatre ou cinq lignes, dit tout simplement que « Dufour a paru

Digitized by Google

à la tribune et a lu *un recueil de pensées philosophiques*, auquel la société a unanimement applaudi et en a arrêté la mention honorable ».

Le 25 brumaire, communication de la loi relative à l'établissement des écoles normales et d'un rapport sur J.-J. Rousseau, fait au nom du comité d'instruction publique par La Kanal, dans la séance de la convention, du vingt-neuf fructidor. Cette communication « a été entendue à l'entier avec le plus vif intérêt et grands applaudissements ».

Le 10 frimaire, Lécluse « a paru à la tribune et a dit, que les citoyens Boissière et Riobé, tisserands en cette commune, avoient rendu un grand service à leur pays, en dénonçant aux autorités constituées quatre individus comme autheurs d'un vol de somme assez considérable, fait chez le citoyen Galbrun, aux Rolandières *(sic)*, dans la nuit du..... Il a déclaré que la procédure publique, tenue contre ces quatre accusés, démontroit qu'ils avoient le dessein de former dans cette contrée un noyau de brigands et de chouans, que la tranquillité publique, la sûreté des personnes et des propriétés en auroient été compromis; qu'aussi les bons citoyens devoient non seulement se réunir pour féliciter les dénonciateurs de leur acte de dévouement, mais même subvenir par des offrandes aux besoins de leurs familles. Il a ajouté que, d'après l'art. 10 du chapitre 4 du règlement de la société, il y avoit lieu de les y admettre comme membres.

« Poupard-Mauru a appuyé les propositions du préopinant et a pensé que le président devoit être chargé d'inviter les capitaines de la garde nationale de faire la quête dans leurs quartiers respectifs, pour le produit en être distribué par moitié à chacun des deux dénonciateurs.

« Différents membres ont successivement fait plusieurs propositions; la discussion fermée sur le tout, le président

Digitized by Google

les a mis aux voyes dans leur ordre; il en est résulté la délibération suivante :

ARTICLE PREMIER. — La société déclare que Boissière et Riobé, par leur dénonciation civique, ont bien mérité de leur pays.

ART. 2. — Pour leur en marquer sa reconnaissance, elle les admet au nombre de ses membres, sans être assujettis aux deniers d'entrée.

ART. 3. — Pour subvenir aux besoins de leurs enfants, elle leur vote une récompense pécuniaire.

ART. 4. — Cette récompense sera formée des dons de ceux des bons citoyens qui voudront y concourir.

ART. 5. — Les citoyens Béritaut-Grandmaison et Lebouvier sont nommés dépositaires des urnes ou troncs à recevoir lesdites offrandes.

ART. 6. — Le cachet qui sera placé sur lesdites boîtes sera reconnu et levé par le Directoire, à la séance du dernier décadi de ce mois, et les sommes qui s'y trouveront seront de suitte délivrées par moitié auxdits Boissière et Riobé, qui recevront lors l'accolade fraternelle du président.

*La dénonciation civique* des citoyens Boissière et Riobé fut *généreusement* récompensée. Le 1er nivôse, ils reçurent chacun 135 livres, après un discours de circonstançe prononcé par Lorier et « bien propre à affermir dans les sentiments d'honneur et de probité qui unissent les vrais républicains ». Un reliquat de 52 livres, à partager, leur fut en outre remis le 2me décadi du même mois.

Il avait fallu parcourir la ville et la campagne pour arriver à trouver cette somme!

Le 13 frimaire, « la société s'est assemblée extraordinairement, sur la convocation de son président, pour recevoir dans son sein le député Bezard, envoyé par la Convention nationale près les armées de l'Ouest.

« La séance étoit à peine commencée que le représentant

Digitized by Google

du peuple a paru, accompagné du maire, du commandant de la garde nationale et des officiers généraux à sa suite.

« Conduits aux places qui leur étoient destinées, le président, par un discours unanimement applaudi, a témoigné au délégué du Corps législatif la satisfaction qu'éprouvoient les membres de la société de le voir parmi eux. Il s'est félicité d'être l'organe du patriotisme de ses concitoyens, qui, depuis les premiers jours de la Révolution, n'ont cessé de se montrer dignes de jouir des avantages qu'elle promet, par leur dévouement à la patrie, leur obéissance aux lois et leur respect pour la Convention nationale et les autorités constituées; enfin il a fini par inviter le représentant à recevoir l'accolade fraternelle et à prendre le fauteuil.

« Aussitôt, le citoyen Bezard a monté à l'estrade du président et, après avoir reçu et lui avoir donné le baiser d'union et de fraternité, aux acclamations générales de *Vive la République*, *Vive la Convention nationale*, il a harangué l'assemblée dans des termes propres à lui concilier l'estime et la confiance. Reportant à la Convention les hômages qu'il recevoit, il a exposé que les législateurs vouloient être *les Pères du peuple* et le faire arriver promptement à une paix intérieure, particulièrement désirable dans une contrée que le royalisme et le fanatisme désoloient depuis deux ans. Enfin, voulant donner à la société un témoignage de confiançe, après avoir fait lire par un des secrétaires une pétition du juge de paix de la ville, dont l'objet étoit de faire compléter le nombre d'assesseurs, il en auroit déféré la nomination à la société.

« Lorier, profitant de l'occasion, a demandé la parole pour observer que, si les ravages de l'anarchie avoient forcé la Représentation nationale d'introduire en France le Gouvernement révolutionnaire, qui portoit avec lui la suspension des élections populaires, premier avantage de la démocratie, il n'en étoit pas moins vrai que les repré-

Digitized by Google

sentants chargés d'organiser les différentes autorités publiques ne pouvoient s'éclairer sur la moralité, le républicanisme et les lumières des individus, avant de les nommer aux fonctions, *qu'en consultant les sociétés populaires*, qui, par la publicité de leurs séanecs et leur patriotisme reconnu, méritoient la confiance des législateurs. Il a ajouté, qu'instruit que le représentant avoit déjà consulté plusieurs sociétés populaires sur les différentes nominations, il devoit lui témoigner de l'étonnement de ce que celle-ci n'avoit pas participé à sa confiance, quoique le civisme de ses membres fût bien prononcé, ainsi que celui de la commune entière, qui n'avoit pas eu dans son territoire un seul individu déclaré suspect, quoique la population soit de 6.000 individus. Lorier, se résumant, a pensé que la société devoit inviter le représentant à ne conférer aucune place, soit d'administrateur du Tribunal et Comité révolutionnaire du district, soit de la municipalité et juridiction de paix de la commune, *sans préalablement avoir présenté à la censure* les citoyens qui lui seroient présentés comme candidats, observant qu'il étoit nécessaire que le peuple connût la moralité, les talents et le patriotisme de ces fonctionnaires, dont un trop grand nombre, dans ces derniers temps de calamités, ont abusé de leurs pouvoirs, pour introduire un sistème d'oppression et de tirannie.

« La motion, ayant été appuyée unanimement, même par le représentant du peuple, a esté par lui mise aux voyes, comme président, et adoptée. En conséquence, il a été arrêté que la demande de Lorier et le consentement du représentant seroient consignés sur le registre. »

Il est plus que probable qu'à la suite de cette séance il y eut des réjouissances publiques, pour honorer et fêter le citoyen représentant du peuple.

Le lendemain de sa réception, Bezard répond à une pétition de l'état-major de la garde nationale « par un

Digitized by Google

arrêté qui accorde une indemnité de 30 sous par jour à chaque citoyen de tout grade qui sera employé au service extérieur ».

Ces bons gardes nationaux, tout en songeant *à la chose publique* et en travaillant *pour elle*, n'oubliaient pas *leurs intérêts !*

Soixante dix-septième séance. — « Béritault ayant déposé sur le bureau un arrêté de l'administration du district, Lécluse a monté à la tribune pour en donner lecture ; la société a été surprise d'y trouver la nomination *de trois cultivateurs* aux places d'assesseurs du juge de paix de la ville, lors même qu'ils ne sont pas rézidants dans son arrondissement.

« Lécluse, prenant la parole, a observé que l'opération du district était irrégulière ; 1° en ce que les citoyens nommés ne rézidants par dans l'arrondissement du juge de paix de la ville ne pouvoient en être les assesseurs ; 2° en ce qu'elle émanoit du directoire seulement contre le vœu de la loi qui n'attribue de pareilles élections qu'au conseil général assemblé.

« Voyant ensuite que le procès-verbal étoit intitulé au nom du conseil général, il a soutenu que cette expression étoit fautive et démontroit un faux matériel, puisque lui membre du conseil et ses collègues n'avoient pas été convoqués. Parlant du passage du représentant du peuple, il a rappelé à la société que les nominations faites la privoient du droit de présenter les candidats aux différents emplois, qui lui avoit été accordé par le représentant du peuple ; se résumant dans ses observations, il a demandé qu'il lui fût donné acte ce qu'il s'inscrivoit en faux et qu'au surplus la société se pourvût par une pétition devant l'autorité qui en devoit connoître.

« Béritault-Sablonnière a répondu à Lécluse que, s'il n'avoit pas été convoqué comme membre du conseil, c'est que les conseils généraux étoient censés en permanençe

Digitized by Google

depuis que la France étoit en gouvernement révolutionnaire.

« Poupard-Mauru, qui a parlé ensuite, a dit que la nomination des trois assesseurs provenoit d'une erreur qui pouvoit être rectifiée sur la demande de la municipalité. Il a, comme Lécluse, témoigné sa surprise de voir le district procéder à des élections que le représentant du peuple, lors de son passage en cette cité, avoit déférées aux citoyens qui la composent. Répondant à l'observation du préopinant, il a soutenu qu'elle contrarioit l'usage observé, puisque lui, comme ayant été du conseil d'administration, avoit été, depuis que la France est en gouvernement révolutionnaire, convoqué par lettre circulaire.

« Lorier a dit qu'au moyen de l'observation de Sablonnière il n'y avoit lieu de délibérer ; il a même proposé de ne pas consigner sur le registre la discussion.

« Lécluse ayant fortement insisté sur sa motion, la société, consultée par son président, a arrêté que l'extrait ci-dessus des faits seroit porté sur le registre et a, sur le surplus, déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer, motivé sur ce que le juge de paix avoit déjà fait passer ses observations au district. »

Cette discussion portée à la connaissance de l'administration du district amena la réformation de son arrêté ; « les citoyens Ricou, Marquet et Benoist furent nommés assesseurs, au lieu des trois premiers élus ».

Le dernier décadi de frimaire, Lorier déclare « que les archives de la société étoient en désordre, que les décrets, lettres de correspondances et papiers étoient restés ès-mains des différents sociétaires ; en conséquence, il invite les dépositaires à s'en dessaisir et à en faire le dépôt dans le meuble à ce destiné. — La société prend un arrêté conforme ».

Ce même jour, Lécluse « a monté à la tribune pour annoncer qu'il étoit, ainsi que les autres membres du direc-



Digitized by Google

toire, instruit qu'il existoit dans la commune *une cache d'effets nationaux*; il a demandé quelle précaution il devoit prendre.

« La société, sans entrer dans une plus grande connoissance des faits, a député sur-le-champ le dénonciateur et ses collègues du directoire vers la municipalité, pour donner les renseignements nécessaires en pareil cas. »

Que contenait *cette cache d'effets nationaux* ? Lécluse ne le dit pas; nous regrettons que son silence laisse ignorer ce qui sûrement aurait pu nous intéresser.

Le 1er nivôse (soixante-dix-neuvième séance), Lorier, « après avoir exposé que jusqu'à ce moment on n'avoit pas suivi d'ordre pour les fonctions de censeurs aux tribunes, a demandé qu'on recommençât le tableau afin que tous les membres de la société remplissent exactement ces fonctions, chacun à son rang.

« B...., ayant obtenu la parole sur le même sujet, a dit que tous les sociétaires ne devoient avoir aucune répugnance pour la place de censeur, qu'il l'exerceroit toujours avec plaisir, mais qu'il lui paraissoit convenable que tous les membres de la société en remplissent les fonctions avant que l'on recommençât le tableau.

« D'après cette motion, plusieurs membres ont déclaré n'avoir pas été censeurs et, en même temps, Gigault et Blot ont demandé à l'être pendant cette séance.

« Après que Lorier a été entendu une seconde fois, il a été arresté qu'à la prochaine séance on recommenceroit l'ordre du tableau et, sur la motion de Lécluse, il a été ajouté qu'il serait tenu un état de ceux qui seront absents le jour qu'ils devront estre censeurs, afin qu'ils s'acquittent des devoirs de cette place à la prochaine séance, à laquelle ils assisteront. »

Le chemin qui conduisait de Beaufort à Baugé étant, paraît-il, plus ou moins praticable, Béritault-Sablonnière « a demandé qu'on fît une pétition à Bézard, représentant

Digitized by Google

du peuple en ce département, tendante à lui faire connoître la nécessité du chemin de Baugé en cette cité et à en obtenir le rétablissement par son intervention. Lorier a représenté qu'il croyoit que l'on devoit s'adresser *à la Convention même*, en cette occasion; il a ajouté que la société populaire de Baugé s'étoit occupée de cet objet et a demandé que le président écrivît à cette société pour se concerter avec elle et en avoir les renseignements nécessaires sur les moyens à employer pour obtenir les travaux nécessaires au chemin dont il est question. Ce qui a été adopté. »

Le 2 pluviôse, dans une séance extraordinaire (quatre-vingt-unième), le citoyen Dufour, remplaçant le citoyen Lamote indisposé, « a dit que les bons citoyens voyoient avec peine les dégâts qui étoient commis depuis plusieurs jours dans *les bois nationaux et particuliers*, que le bruit se répandoit que, plusieurs citoyens aisés étoient du nombre des coupables, que ce seroit rendre un service à la commune que de les dénoncer.

« Lorier a monté à la tribune et a dit qu'il ne faisoit pas la motion que la société dénonçât à la municipalité ceux qui avoient volé du bois, parce qu'il scavoit qu'elle n'en avoit pas le droit. Il a dit qu'il étoit de notoriété publique que plusieurs citoyens fort aisés s'étoient rendus coupables de ce délit; il a ajouté que la municipalité ne pouvoit ignorer ces dévastations, qu'elle devoit poursuivre les coupables, et particulièrement ceux qui n'étoient pas dans le besoin; qu'elle pourroit requérir le commandant de la garde nationale d'ordonner des patrouilles dans les environs.

Le citoyen B..., maire, a répliqué qu'il scavoit que la société populaire ne pouvoit faire des dénonciations en masse, mais que tous les membres pouvoient individuellement estre dénonciateurs; que lui personnellement avoit vu le citoyen E. . en flagrant délit et que la municipalité

Digitized by Google

désiroit que tous les témoins désignassent ceux qu'ils avoient vu voler du bois.

« Béritault-Sablonnière a dit qu'il avoit été instruit vaguement de la dévastation des bois, que jusqu'à ce moment il n'avoit connu aucun des accusés, qu'il venoit d'en entendre nommer trois et qu'en conséquence il s'acquitteroit des devoirs de sa place d'agent national; que, si la société populaire ne pouvoit faire des dénonciations, tous ses membres pouvoient en faire en leur nom privé et qu'il les invitoit à nommer tous les délinquants.

« Lorier a repris la parole et a dit qu'il n'avoit entendu attaquer les membres de la municipalité, mais qu'il désiroit que les loix fussent exécutées, que pour lui il faisoit volontiers le sacrifice des arbres qu'il perdoit, si il avait tourné au profit des pauvres. Il a avancé que, dans le moment qu'il parloit, il y avoit des coupables que la municipalité pourroit faire reconnoistre; il a nommé le citoyen Z, fabricant très aisé, qu'il avoit déjà dénoncé pour avoir vendangé dans sa vigne[1], et qui avoit été condamné à 12 l. de citation, punition bien faible envers un citoyen riche. Il a définitivement demandé que les officiers municipaux qui étoient présents requissent, séance tenante, le commandant de la garde nationale, aussi présent, d envoyer sur les routes des piquets qui amèneroient à la municipalité ceux qu'ils trouveroient chargés de bois, ou en abattant, et qu'on fît un magazin des bois volés par des gens aisés, pour estre distribués aux pauvres.

« Béritault-Grandmaison a appuyé ce qu'avoit dit le préopinant; il a en outre demandé que le commandant fît faire des visites chez les personnes désignées ou qui pourroient l'estre et qu'on chargeât de la garde du bois des personnes

[1] Dans un cas semblable cité par Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. II, p. 325, une dame fut condamnée à payer 50 écus de *dédommagement* parce qu'elle avait cru devoir se plaindre d'un particulier qui avait vendangé sa vigne « publiquement en plein jour ».

Digitized by Google

susceptibles d'en répondre. — La société a adopté ces deux propositions.

« Lorier a déclaré qu'il n'avoit pas en vue les peines corporelles, mais seulement des peines pécuniaires, que tous les coupables devroient apporter d'eux-mêmes le bois qu'il avoient pris Il a ensuite demandé que personne ne pût sortir de la salle que lorsque les piquets auroient été commandés; ce qui a été adopté. — En conséquence, le président a averti les citoyens que ceux *qui sortiroient se rendroient suspects.*

« Le commandant a dit qu'il venoit de recevoir un réquisitoire de la municipalité et a proposé que vingt-cinq des citoyens présents s'offrissent volontairement pour former les piquets. Lorier a demandé que le commandant les nommât et, afin *que les détachements fussent respectés*, qu'un officier municipal fût à la tête de chaque escouade et que l'on fît sur place un état des arbres qui seroient trouvés coupés.

« Le citoyen B , qui s'étoit retiré avec les autres officiers municipaux, étant rentré dans la salle, le président lui a fait part du désir qu'avoit manifesté le citoyen Lorier qu'il y eût un membre de la municipalité à la tête de chaque escouade; le citoyen maire a répondu que cela étoit aussi de son avis et qu'il étoit sûr que les officiers, ses collègues, ne s'y refuseroient pas. »

Quatre-vingt-troisième séance. — « Après la lecture du procès-verbal, Lécluse a monté à la tribune; il a dit que non seulement le prix des grains étoit excessif, mais que les citoyens ne pouvoient pas espérer de s'en approvisionner d'ici à la récolte, si l'on ne parvenoit pas à déjouer les complots des malveillants. *Les marchés de cette commune deviennent à peu près nuls*, les cultivateurs n'y apportent point leur bled, dans l'espérance que leur prix rehaussera encore par la suite; il y auroit même à craindre que la disette n'occasionnât des mécontentements préjudi-

Digitized by Google

ciables à la chose publique. Il a ajouté que, depuis la destruction de la dernière tyrannie des François, les vrais républicains peuvent librement présenter à la Convention, les projets qu'ils croyent propres à procurer l'aisance et la félicité du peuple; il pense que la mesure qui ramèneroit le plus sûrement l'abondance dans les marchés seroit *celle qui mettroit les grains dans la disposition des propriétaires.*

« Il ne propose pas la résiliation pure et simple de tous les baux, mais que tous les propriétaires soient autorisés à partager les fruits provenant de leurs domaines avec leurs fermiers; il propose de faire une adresse à la Convention, qui sera signée individuellement, dans laquelle on fera scavoir tous les abus qui se commettent dans la vente des grains, et dans laquelle on demandera que les propriétaires *ayent le droit de faire valoir leurs terres pendant la durée des beaux actuels, à titre de colonies partiaires, par les mains des fermiers.* Il ne doute pas que les propriétaires partageront avec plaisir ce qu'ils auront de grain, au-dessus de leur provision, avec les citoyens qui n'en cueillent point, et à un prix bien inférieur à celui que les cultivateurs exigent. — La motion a été adoptée.

« Lécluse a ensuite proposé que la société nommât des commissaires pour rédiger l'adresse, ou qu'elle en chargeât son Directoire; il a représenté, si la société prenoit ce dernier parti, que sa santé ne lui permettoit pas de s'occuper des affaires du cabinet et qu'il l'invitoit à adjoindre le citoyen Lorier au Directoire, pour travailler à l'adresse dont elle vient de voter la rédaction.

« Lorier a répondu, que la santé de Lécluse ne devoit pas l'empêcher de travailler, avec les autres membres du Directoire, à l'adresse qu'il avoit proposée, à en juger par la manière dont il en avoit présenté les motifs. Il a ajouté que, pour lui, il ne pouvoit accepter cette commission, parce que ce seroit contrevenir à nos règlements, qui

Digitized by Google

veulent que les adresses soient préparées par le Directoire, que lorsqu'il sera un de ses membres il ne manquera pas à ses devoirs. — La société, après avoir entendu Lécluse une seconde fois, a arresté que le Directoire s'occuperoit incessamment de l'adresse en question, afin qu'elle soit présentée au quintidi prochain. »

Lécluse voulait-il se faire prier? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, l'assemblée eut la satisfaction de le voir monter à la tribune, le 25 pluviôse (quatre-vingt-quatrième séance), pour y donner lecture de *son adresse*, dont la rédaction fut adoptée. Sur sa proposition, elle fut envoyée au citoyen Contet, « un de nos frères actuellement à Paris », qu'on munit des pouvoirs nécessaires « afin qu'il la pût présenter et lire à la barre de la Convention ».

Le 20 pluviôse, Béritault-Grandmaison demande « que le président *s'atourne* vers la municipalité pour l'engager à prévenir la ruine de la partie de mur *de la cy-devant église*, qui est déjà détériorée depuis la destruction de la cy-devant sacristie ».

Lorier appuie la motion de Béritault et ajoute que « *de petits vendalistes cassoient les vitraux de la cy-devant église ;* que, *l'ancien clocher* étant depuis longtemps inutile, *les salpêtriers* en avoient demandé la démolition, que pour *cette démolition* on a été obligé de découvrir une partie de la cy-devant église et cependant qu'il n'a pas été fabriqué une grande quantité de salpêtre. L'opinant fait voir que cet édifice pourra estre *d'une utilité quelconque* à la commune et qu'il est intéressant de ne pas en négliger les réparations. Il proposa de nommer des commissaires, pour examiner le local et l'état de toutes les parties de la cy-devant église, qui en feroient leur rapport. — Cette proposition est adoptée et le président nomme pour commissaires les citoyens Lorier et Sablonnière. »

Démolir l'ancien clocher, afin de se procurer le salpêtre nécessaire pour confectionner la poudre destinée à anéantir

Digitized by Google

les ennemis de la patrie, quelle belle idée révolutionnaire! Celui qui l'enfanta dut assurément en être fier! L'habile proposition de Lorier arrêta sûrement la complète et stupide destruction d'un édifice que tous, ou à peu près tous les membres de la société tenaient à conserver, sans trop oser le dire.

Ce même jour, Lécluse « dit que depuis que les cy-devant églises étoient fermées, les habitans de la campagne *avoient moins de communication* avec ceux de la cité, qu'ils étoient persuadés *du discrédit des assignats*, qu'il seroit très avantageux de les désabuser d'une idée aussi préjudiciable, de leur faire voir que la Convention mérite toute notre confiance et que ses *opérations tendent au plus grand bien*. Il propose aux membres de la société de se trouver les décadi à la lecture des loix, et particulièrement à ceux qui sont en état de se réunir, aux officiers municipaux, pour entretenir les citoyens de la campagne des loix et des devoirs sociaux. — Sa motion est adoptée ».

Signalons, en passant, l'admission des citoyens Jean Benoit, Tristan Vinet, réfugiés patriotes de Trémentines (district de Cholet) et celle du citoyen Gautier l'Espinay, membre de la société populaire des Rosiers.

Dufour, « en conséquençe d'un arrêté de la société, avoit invité la municipalité à consentir que la société populaire fît sonner, pour appeler les citoyens à la lecture des gazettes ». Les officiers municipaux lui répondirent « qu'ils auroient désiré pouvoir convenir d'un son, pour appeler les citoyens à la lecture des papiers-nouvelles, mais qu'ils y voyaient *trop d'inconvénients* pour consentir à la demande de la société populaire. »

Faudrait-il supposer que c'est parce qu'ils craignaient de réveiller de pénibles souvenirs dans l'âme des fidèles, que les municipaux refusèrent d'accéder à la demande des sociétaires?

Digitized by Google

## CHAPITRE DIXIÈME

### DE LA QUATRE-VINGT-CINQUIÈME A LA QUATRE-VINGT-DOUZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE

Le médecin Chaussée, au nom de plusieurs citoyennes, demande le rappel des ci-devant religieuses de l'hôpital. — La citoyenne Pacrais écrit aux membres de la société dans le même but. — Réponses de Lécluse et de Poupard-Mauru. — État misérable de l'hôpital. — Une souscription est ouverte pour acheter du blé. — Discours du jeune Ricou, élève de navigation, au nom de ses camarades; réponse du président. — Proposition de Lorier relative à la vente de biens nationaux. — Troubles dans la salle; séparation des sexes. — Béritault-Grandmaison demande de vieilles tapisseries pour la salle. — Nomination de trois commissaires pour la distribution de secours aux indigents. — Remerciements de Danquetil nommé agent national. — Proposition de Lécluse concernant la révision du règlement. — Discussion pour la plantation d'un nouvel arbre de la liberté. — Demande de fusils. — Compte-rendu *in-extenso* de la quatre-vingt-douzième et dernière séance.

Le troisième décadi de pluviôse, an deux (quatre-vingt-cinquième séance), après la lecture du procès-verbal, le médecin Chaussée monte à la tribune et dit « qu'il a été engagé par plusieurs citoyenes à engager la société de réclamer les cy-devant religieuses de l'hôpital de cette ville[1], qu'en son particulier il n'en fesoit pas la motion, mais qu'il la proposoit de la part de ces citoyenes.

« Lécluse obtient la parole pour s'opposer à la demande de ces femmes, faite par Chaussée; il la trouve inadmissible, par la raison que la société ne peut demander le

[1] Voir Denais, *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, et Dom Piolin, *Persécution endurée par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée.*

Digitized by Google

rappel de persones qui n'ont pas satisfait à la loi. — D'après les observations de Lécluse, la société passe à l'ordre du jour. »

Le premier quintidi de ventôse, le président donne lecture d'une lettre de la citoyenne Pacrais, « ci-devant pensionnaire à l'hôpital de cette commune, par laquelle elle invite les membres de cette société à les rappeler dans cette ville.

« Le citoyen Poupard-Mauru demande que l'on s'en tienne à ce qui a été deccidé dans la dernière séance. Sur la proposition de Poupard-Mauru, la société passe à l'ordre du jour. »

Le mécontentement fut grand quand on sut que la société refusait de réclamer les religieuses hospitalières, qui étaient aimées de tous ; on accusait les sociétaires de n'avoir aucun souci des pauvres malades. Une justification s'imposait.

Le 10 ventôse, Lécluse essaie de répondre « aux gens remplis de mauvaise foi, qui ont porté la malveillance jusqu'à dire que, par insouciançe pour les malades de cette commune, la société avait refusé de se prêter à la rentrée des ci-devant religieuses de l'hôpital.

« Pour faire taire *les calomniateurs* et leur prouver que la société n'a jamais eu en vue qne le bien, et surtout le soulagement des malheureux, il propose d'adresser au représentant Bezard une pétition signée individuellement, tendante à obtenir, si il est possible, des secours prompts dont l'hôpital manquant de fonds a un si pressant besoin. Il rappelle que, lors de son passage, Bezard avait promis à Chaussée, qui lui avoit présenté un mémoire relatif aux besoins de l'hôpital, de s'occuper de cet objet ».

Lorier monte à la tribune à son tour et dit : « Je ne prends pas ici la parole pour combattre la proposition de Lécluse, tendante à obtenir des secours pour l'hôpital ; certes je la trouve trop sage et je viens au contraire pour l'appuyer,

Digitized by Google

mais je vous dirai, citoyens, que le besoin des malheureux est pressant. Le citoyen Chaussée, comme commissaire de la municipalité, l'avoit représenté au citoyen Bezard, lors de son passage en cette commune; il lui avoit promis de s'en occuper, mais sans doute de grandes affaires lui ont fait oublier cet important objet. Si l'on prend le parti d'envoyer une simple pétition signée des membres de cette société, il est à craindre qu'elle ait le même sort que celle du citoyen Chaussée. En conséquence, je propose d'en faire une, signée, non-seulement des sociétaires, mais de tous les habitants de cette ville, et de nommer un commissaire qui aille, sur-le-champ, la présenter au représentant, parce que le moment est pressant. Voici, suivant les décrets de la Convention nationale, le temps de la mission de Bezard en ce département qui est près d'expirer et, comme il a connu les habitants de Beaufort, à son passage, il est tout a fait intéressant de lui mettre devant les yeux *les besoins pressants de l'hôpital.*

« Un autre objet très intéressant doit occuper notre sollicitude : nous n'ignorons pas à quel prix le pain se vend ici ; il est impossible que des malheureux ouvriers qui ont quatre ou cinq enfants puissent gagner la vie à leurs familles, en payant le pain dix-huit à vingt sols la livre; je propose donc d'ajouter dans la pétition ce sujet important; et de demander aussi des secours pour pouvoir indemniser les boulangers, qui, d'après les ordres de la municipalité, donneroient à ces malheureux le pain à un prix raisonnable. »

Le citoyen Béritault, l'aîné, demande que « le Directoire de cette société *s'atourne* vers le conseil général de la commune, pour le prévenir de cette discussion et l'engager à faire un mémoire sur la situation actuelle de l'hôpital et sur le besoin des pauvres. — Plusieurs membres appuient la motion ».

Lorier trouve très à propos la proposition de Béritault

Digitized by Google

et « demande, comme le moment est pressant, que le président *s'atourne*, dès demain au matin, vers le conseil général de la commune, pour l'inviter à nommer un ou deux commissaires, qui soient chargés d'aller auprès du représentant du peuple Bezard, actuellement à Angers, lui exposer le besoin urgent des malheureux de cette commune. — Le président ayant mis aux voix la motion de Lécluse avec l'amendement de Lorier, elle a été unanimement adoptée. »

Le lecteur remarquera, comme nous, que les orateurs laissent tout-à-fait de côté la question des ci-devant hospitalières.

Le représentant Bezard reçut les commissaires délégués vers lui « avec la pure fraternité qui caractérise le vrai républiquain, leur donna pour la société populaire de Beaufort le baiser fraternel et les renvoya sans *leur donner aucunes espérances sûres, ni sans les désespérer.* »

La municipalité ayant ouvert une souscription pour acheter des blés, Lécluse, dans la quatre-vingt-quinzième séance, « demande que tous les membres de la société qui sont dans l'aisance concourent à cet acte de bienfaisance nécessaire à approvisionner nos concitoyens. — Cette proposition est adoptée.

« Merlin dit que la souscription est un peu tardive, cependant qu'elle est très à propos; il pense que l'on pourroit *acheter des fèves* en attendant que le bled qu'on achètera soit amené.

« Béritault l'aîné demande que le président *s'atourne* vers la municipalité pour l'engager à envoyer des commissaires chez les citoyens, à l'effet de recevoir leurs soumissions.

« Béritault-Sablonnière représente qu'il est inutile que le président se transporte à la municipalité, relativement aux propositions faites par Merlin et Béritault l'aîné, parce qu'elle a déjà pris en considération celle de Merlin,

Digitized by Google

qu'elle donnera en conséquence des instructions aux commissaires, qu'elle s'assemblera demain à dix heures, qu'elle prendra le parti indiqué par Béritault l'aîné, si les souscriptions lui paroissent insuffisantes. — La société, satisfaite des éclaircissements donnés par Béritault-Sablonnière, passe à l'ordre du jour sur les motions de Merlin et Béritault l'aîné. »

Pendant la quatre-vingt-septième séance, 10 ventôse, « de jeunes citoyens de cette commune, admis au nombre des élèves de l'école de navigation, viennent dans l'enceinte de la société faire hommage de leurs sentiments. Le jeune citoyen Ricou demande la parole, monte à la tribune et prononce le discours suivant, qui est entendu avec satisfaction :

« Citoyens,

« Plus d'une fois, depuis le commencement de la Révolution, nous avons vu dans cette enceinte des enfants de la Patrie recevoir les premières leçons de la tactique militaire; trop jeunes, alors, pour partager avec eux la gloire de combattre les ennemis de notre liberté, nous ne pouvions que désirer d'être, un jour, leurs compagnons d'armes. Admis aujourd'hui au nombre des élèves de l'école de navigation, nous venons vous faire hommage de nos sentiments. Si nos frères ont sçu marcher de conquête en conquête au-delà de nos frontières, nous, nous saurons monter à l'abbordage et vivre ou mourir sur les vaisseaux de la République. »

« Le président se lève et répond :

« Jeunes citoyens, espérance de la patrie,

« La société populaire reçoit avec un plaisir indicible l'assurance de votre dévouement au salut de notre chère patrie. Vos louables sentiments, fruits de votre éducation

Digitized by Google

et des exemples de patriotisme que vous ont donnés vos pères, ne feront, la société en est persuadée, que s'accroître pour le triomphe de la liberté, de la plus belle, comme de la plus grande des Républiques de l'univers. — Vive la République Françoise, une et indivisible ; vive la Convention nationale ; vivent tous les jeunes citoyens, espérance et soutien de la patrie. — La société vous invite à assister à sa séance. »

Sur l'invitation « de plusieurs sociétaires », le jeune citoyen Bontemps chante un hymne patriotique, qui malheureusement n'est point inséré sur le registre.

Même séance, Lorier, trouvant qu'on ne donnait point assez de publicité à la vente des biens nationaux, s'exprime en ces termes : « Les sociétés populaires ne doivent point être insensibles aux intérêts de la République ; il *se vend journellement dans les communes environnantes du bien national*, qui seroit fort de la convenance des habitants de cette cité; mais, comme les communes sont d'un district différent de la nôtre, nous sommes privés des affiches que le district n'envoy que dans les endroits de son arrondissement, ce qui fait que tel ou tel objet qui conviendroit à un citoyen est vendu avant qu'il n'en ait été informé; par conséquent la République *se trouve privée de quelques enchères*, qui feroient monter à un prix plus haut le bien qu'elle met en vente. Je propose donc, que le président de la société écrive aux autres districts environnants, ou au département, pour les inviter à faire passer à Beaufort les affiches du bien national qui s'y vendra. — La proposition est adoptée et, sur la motion du citoyen Lécluse, la société charge le citoyen Lorier de la rédaction de l'adresse. »

Lécluse « observe ensuite que, tandis que la société s'occupoit d'un objet aussi intéressant, des malveillants, sans doute, ont cherché de la troubler et même ont insulté un censeur, le citoyen Lorier. »

Digitized by Google

La chose était évidemment grave; toutefois Lécluse affirme « que le patriotisme des habitants de cette commune est trop connu, pour croire que par mauvaise volonté l'on cherche à faire du bruit dans cette enceinte. Le trouble qui a lieu presque à chaque séance provient, selon lui, plutôt de ce que une grande partie des auditeurs jeunes est attirée dans ce lieu, par l'espérançe d'y trouver l'objet qui la flatte, et de ce que les hommes, mêlés dans les rangs avec les femmes, ne peuvent garder le silence. En conséquence, il propose de faire placer les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. — La société adopte cette sage mesure. »

Béritault-Grandmaison, s'imaginant que le trouble provenait de ce que la voix des orateurs n'était point entendue de tous les assistants, propose au directoire de *s'atourner* vers la municipalité pour lui demander de vieilles tapisseries qu'elle a à sa disposition et qui ne lui sont d'aucune utilité.

Il prétend que, placées sans grands frais « dans cette enceinte, elles contribueroient à rendre la voix de l'orateur beaucoup plus forte, ce qui mettroit les auditeurs à même d'entendre plus facilement et les engageroit par là à être plus tranquilles. Il a été arrêté plusieurs fois que cela seroit fait et cependant rien ne s'exécute »; le président consulte la société, qui adopte la motion de Béritault-Grandmaison.

Quatre-vingt-neuvième séance. — 20 ventôse. — Le citoyen B. monte à la tribune pour inviter l'assemblée à nommer sans délai trois commissaires « qui, réunis aux deux que le conseil général de cette commune a nommés, formeront ensemble un bureau chargé de distribuer aux indigents les soulagements nécessaires à leur misère.

« Le citoyen Lécluse appuye très fortement la proposition du citoyen B., et invite l'assemblée à répondre de suite aux vues du conseil général de la commune.

Digitized by Google

« Le citoyen Poupard-Mauru demande que les secours soient donnés aux malheureux en grains ou autres denrées nécessaires à leur subsistance, ou que les boulangers leur donnent, sur un bon de la municipalité, le pain à un prix moindre et convenable à leurs besoins ».

Après discussion, la société, répondant à l'invitation de B., vote pour la nomination de trois commissaires.

Le 30 ventôse, le citoyen Danquetil demande la parole « pour témoigner à la société populaire ses sentiments vifs et reconnaissants envers les citoyens de cette commune, qui, en son absençe, l'ont nommé à la place d'agent national. « Ce seroit, continue-t-il, avec plaisir que je m'empresserois de l'accepter, puisque votre vœu m'y a appelé; mais personne n'ignore que mes absences réitérées et occasionnées par des affaires urgentes me mettent hors d'état de remplir, avec toute l'exactitude que demande cette fonction, les devoirs que je me serois imposés avec plaisir. » Il finit par inviter la société populaire à prendre en considération sa demande et à nommer en sa place un citoyen qui, comme lui, n'est pas forcé de s'absenter souvent de cette commune ».

Le citoyen B. monte à la tribune, « non pas pour combattre les raisons du citoyen Danquetil qui lui paroissent très fortes; mais, après avoir longtemps entretenu la société sur les mœurs et la conduite irréprochables de ce citoyen, il dit que la municipalité lui accordera avec plaisir le temps qui sera nécessaire et finit par engager la société à vouloir persister dans son choix et à inviter le citoyen Danquetil à accepter la place d'agent national ».

Les sociétaires persistèrent-ils dans leur choix ? Le citoyen Danquetil accepta-t-il à la fin la place qui lui était offerte ? Nous n'en savons rien.

Suit une proposition de Lécluse, « qui demande la révision de plusieurs articles du règlement provisoire de cette société ». Cette révision est adoptée.

Digitized by Google

Une discussion s'engage alors pour la plantation d'un nouvel arbre de la liberté. Béritault-Grandmaison, prenant le premier la parole, dit « que l'arbre de la liberté planté sur cette place représente bien l'arbre si chéri des François, mais *qu'un arbre vif serait beaucoup plus représentatif*; que, comme il est encore temps de planter des arbres, il propose d'en planter un avec ses racines.

« Lorier dit que dans beaucoup d'endroits l'on a planté des peupliers comme s'accroissant avec rapidité; il propose d'en planter un.

« Le citoyen Huart monte à la tribune et déclare qu'ayant de jeunes hormeaux, des chaines, des peupliers, tous bien venant, et qui ne peuvent être mieux employés, il offre l'arbre qui doit être planté et invite à le choisir sur ce qu'il en a.

« Le président, au nom de la société, remercie le citoyen Huart et accepte son offre. La société charge son directoire de *s'atourner* vers la municipalité pour lui faire part de son intention et se concerter avec elle pour le jour que sera planté l'arbre de la liberté ».

Grande dut être la joie de l'excellent citoyen Huart le jour où eut lieu la plantation *d'un arbre représentatif de la liberté* dû à sa munificence !

Pour terminer la séance, Lécluse fait une demande de fusils. « La paix, dit-il, paroît prochaine dans ces contrées; néanmoins les bons citoyens doivent être sur leurs gardes, des malveillants ennemis de la tranquillité pourront encore s'agiter et il est de la prudence de se prémunir contre ces scélérats. Nos frères de Baugé ont obtenu des fusils; je propose que l'on en demande pour cette commune *au moins un cent*, et par là nous serons à même de repousser par la force les gens que la malveillance auroit guidés.

« Sur la proposition du citoyen Lécluse, la société arrête que le directoire en fera part à la municipalité et l'invitera à l'appuyer dans sa demande. »



Digitized by Google

Le 10 germinal, le citoyen Lebreton, membre du directoire « faites le rapport, dit que conformément aux arrêtés pris dans la dernière séançe, ils faits aveque ses concitoyens le raport à la municipalité des intentions de la société concernant larbre de la liberté et la petition relative au besouin urgent des fusils, sis nécessoires dans les circonstançes actuelles ; que les subsistançes des habitants de la commune sonte pour la municipallité un travail pressant et conséquent que, ne pouvant dans le moment socuper d'autres objets, elle a promis sen ocuper pour la prochaine séance.

« Le citoyen Le Cluse prend la parolle et dit : « Citoyen lon vous a proposé de planter un peuplier comme saccroissent avec rapidité. Jen conviens, dit-il, mais personne nignore que cette arbre est dans unne courte existence, qun hormeau ou un agatia serette bocoup plus convenable, je le propose à la société ».

Avec cette séance l'orthographe arrive à son déclin. Il est clair que les secrétaires choisis sont absolument illettrés, le français va de pair avec l'orthographe.

Nous croyons être agréable au lecteur en donnant le compte-rendu *in-extenso* de la quatre-vingt douzième et dernière séance :

*Quatre-vingt douzième séance. — du premier fleuréal l'an 3 de la République. — Présidence du citoyen Vinet, réfugiée dans cete commune.*

« Après la lecture du procès-verbal.....

« le citoyen le cluse monte à la tribune edit que cis lon continue à faire les mosion que lon lé conduira *à la guilotine*.....

Poupard-Morue dèmende que l'on continue la société è que tous..... les membres quis la composr dé cis trouver aux séance.....

Digitized by Google

le citoyen lé cluse monte à la tribune.....

dite que la malvellience ce faite resintir par les chouans a Fougère e il dite qui le fôt que lè président *catourne* de, voire la municicipalité pour, otoriser lé comendant de la garde nazionale, à faire monté la garde, le citoyen Huard dit faite, un, amindement de montée, la garde, de quatre a cinq citoyen.....

lé citoyen lé cluse monte à la tribune, dit quil fot monté la garde atandue qui le est urgent de monté, vue qua Fougeré on les a répoussé.....

lé citoyen de lile monte à la tribune.....

il dit que la municipalité ces oqupé de cete obget, ces défixer la cantité des citoyens quis doivent monté la garde..

lé citoyen lé cluse monte à la tribune.....

il demende que lon félicite la convention dé son énergie.....

quel, a montré le douze germinal la société nome.....

le cluse pour la rédaction dé cete adresse apuiée.....

é lé directoire

le président a levé la séance..... »

Ici finit le registre; nous n'ajouterons rien de plus. Cette histoire d'un petit coin de l'Anjou pendant la période révolutionnaire pourra donner au lecteur une idée de ce qui se passait partout ailleurs dans le reste de la France.

Abbé G. Hautreux.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE REPOS OBLIGATOIRE SOUS LA RÉVOLUTION

## et le Calendrier Républicain

Les coutumes, les mœurs sont plus forts que les lois. Rien ne le démontrerait mieux que les vains efforts de la Révolution, pour substituer le calendrier Républicain [1] au calendrier Grégorien, qui cependant n'était pas des plus anciens en France, puisqu'il n'avait que 210 ans, lors de la proclamation de la République. Le calendrier républicain déplaisait, on s'y embrouillait malgré les *Manuels de Concordance* qu'il fallut distribuer aux fonctionnaires. Eh puis ! et c'est peut-être là surtout qu'il faut voir l'origine de la répugnance de la masse catholique à adopter cette nouvelle division de l'année, la loi dominicale, respectée par tous les chrétiens, y était méconnue; le Dimanche, jour de repos hebdomadaire, était remplacé, tous les dix jours, par les Décadi.

Le peuple se refusait à s'y plier. On encouragea l'observance de la décade, on punit l'observance du dimanche. Rien n'y fit. Moins de quatorze ans après cet essai malheureux, la tentative échouait lamentablement et, le 1er janvier 1806, le calendrier Grégorien était rétabli. On n'en trouve plus traces aujourd'hui, que dans le numérotage de certains journaux, dont les rédacteurs se garderaient bien de dater leurs lettres privées en un langage devenu si parfaitement incompréhensible à tout le monde — et à eux-mêmes.

[1] Décret du 5 octobre 1793 faisant, en outre, dater de l'équinoxe d'automne, le 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République, « l'ère des Français ». Le lendemain, la Convention data son procès-verbal du « 15e jour du 1er mois de l'an II de la République française une et indivisible ». Le 3e jour du 2e mois la Commission proposa les noms de *Vendémiaire*, *Brumaire* etc., qu'établit le décret du 4 frimaire an II, ainsi que ceux des jours de la Décade, *Primi*, *Duodi*, etc.

Digitized by Google

Mais il est curieux de voir l'acharnement avec lequel la Révolution poursuivit la lutte contre l'opposition qu'elle rencontrait.

J'ai recueilli, pour le Musée de Beaufort, une affiche qui porte, au bas, comme mention : « *A Angers : De l'imprimerie Nationale, chez Boutron, Imp. du département, maison du Département* » et en tête le n° 1943, avec un fleuron allégorique de la « République française » gravé par « Ambacher 1793 ». Cette affiche porte pour titre « *Loi contenant des mesures pour coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain* (Extrait du Bulletin des Lois n° 216) date du 17 thermidor an VI (4 août 1798).

Voici la résolution décrétée par le « Conseil des Anciens » après « avoir entendu le rapport de ses commissions d'instruction publique et des institutions républicaines ».

Article Premier

Les décadis et les jours de fêtes Nationales sont les jours de repos dans la République.

II

Les autorités constituées, leurs employés et ceux des bureaux au service public vaquent les jours énoncés, sauf les cas de nécessité et l'expédition des affaires criminelles.

III

Les écoles publiques vaquent les mêmes jours, ainsi que les écoles particulières et pensionnats des deux sexes. *Les administrations feront fermer les établissements d'instruction où l'on ne se conformerait pas aux dispositions du présent article.*

IV

Les écoles publiques, ainsi que les établissemens particuliers d'instruction pour les deux sexes *ne pourront vaquer aucun autre jour de la décade que le quintidi, sous les peines portées à l'article III.*

Digitized by Google

VIII

Durant les mêmes jours, *les boutiques, magasins et ateliers seront fermés, sous les peines portées en l'article 605* du code des délits et des peines; sans préjudice néanmoins des ventes ordinaires de comestibles et objets de pharmacie.

En cas de récidive, il y aura lieu à *l'amende* portée en l'article VI (pas moindre de 25 francs, ni excéder 300 francs) et à *un emprisonnement* qui ne pourra excéder une décade.

IX

Pourront cependant les administrations municipales autoriser les étalages portatifs d'objets propres à l'embellissement des fêtes.

X

Tous travaux dans les lieux et voies publiques, ou en vue des lieux et des voies publiques, sont interdits durant les mêmes jours, sous les peines portées en l'article VIII (amende et prison) sauf les travaux urgens spécialement autorisés par les corps administratifs, et les exceptions pour les travaux de campagne pendant le temps des semailles et des récoltes, conformément à l'article II de la sect. V de la loi du 6 octobre 1791.

XI

La présente résolution sera imprimée.

Le lendemain, le Directoire exécutif ordonnait que la loi ci-dessus serait solennellement proclamée dans toutes les communes de la République et, « à la diligence de chaque administration départementale, réimprimée, proclamée solennellement et affichée dans chaque commune de la République ».

Et il ajoutait :

Les administrations municipales requerront l'assistance de la force armée, pour donner plus d'éclat à cette proclamation.

Digitized by Google

C'est en conséquence de la loi et de l'arrêté que l'Administration centrale du département de Maine-et-Loire décida qu'ils seraient « réimprimés en placard et envoyés aux municipalités de son arrondissement, publiés et affichés par tout où besoin sera ».

Fait à Angers, séance du 2 fructidor an VI de la République française (19 août 1798).

Signé : Leterne-Saulnier, président ; Chauvin, Dandenac, Bunel, Jubin, administrateurs ; Moreau, commissaire de Directoire exécutif ; Letourneau, secrétaire en chef.

Une autre affiche du Musée de Beaufort donne le tableau des foires et marchés de Maine-et-Loire.

L'empressement à suivre ces prescriptions était assez tiède.

Il ne sera pas sans intérêt de voir comment, sous une étiquette de « Liberté », l'Autorité, cyniquement tracassière et despotique, défendait jusqu'aux spectacles et à la danse, hors des quintidis et décadis, et ne permettait même pas aux journaux d'établir la concordance du calendrier Républicain et du calendrier Grégorien, en mettant entre parenthèses « vieux style », sous peine de poursuites, d'amende et de prison. Et c'est en vertu de cette même doctrine, et sous le couvert de la liberté de conscience, qu'il était interdit par les Jacobins de ce temps-là d'apporter du poisson les jours d'abstinence sur les marchés !

Voici une affiche probablement unique de la Municipalité de la Flèche (autrefois de l'Anjou) ; nous la reproduisons intégralement.

FIXATION DES MARCHÉS
DE LA COMMUNE DE LA FLÈCHE

Aux quartidi et nonodi [1] de chaque décade.

Extrait du Registre des délibérations de l'administration municipale de la Flèche, *intrà muros*.

[1] *Sic* pour « Nonidi »

Digitized by Google

Service du quintidi de la 3e décade de floréal de la 6e année républicaine [1].

L'administration municipale assemblée au lieu ordinaire de ses séances;

Lecture donnée de l'arrêté du Directoire Exécutif du quatorze germinal dernier, qui prescrit des mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain, portant, article trois : « Les administrations municipales fixeront à « des jours déterminés de chaque décade les marchés de « leurs arrondissements respectifs, sans qu'en aucun cas « l'ordre qu'elles auront établi puisse être interverti, sous « prétexte que les marchés tomberoient à des jours ci-« devant fériés »;

Et, renseignements pris sur l'ordre ci-devant établi dans les marchés environnants, tels que le Mans, Angers, Château du Loir, Sablé, le Lude, Baugé, que sur la nouvelle fixation des marchés dans les dites communes, en exécution de l'arrêté du Directoire Exécutif précité, afin de continuer la coïncidence et les rapports du commerce de ces divers marchés, avec celui de la Flèche; après avoir entendu la commission du Directoire Exécutif, arrête :

Article premier

Le marché des bestiaux, des bleds et de toutes autres espèces de denrées, connu sous le nom de Grand Marché, aura lieu tous les quartidi de chaque décade, au lieu du ci-devant mercredi.

Art. II

Le marché tenu en cette commune, sous le nom de marché aux poissons, beurre, œufs, légumes et autres menues denrées, n'aura lieu que tous les nonodi de chaque décade, au lieu du ci-devant vendredi.

[1] 14 mai 1798.

Digitized by Google

Art. III

Il est défendu aux maîtres de danse d'ouvrir des salles de danse publique et d'y faire danser à autres jours que les décadi et les quintidi, sous peine d'être traduits en justice et punis par la fermeture de leurs salles.

Art. IV

Il est enjoint à tous entrepreneurs de messageries et voitures publiques, dont les départs sont encore fixés à des jours de l'ancien calendrier, de les régler sur la décade, sous peine d'interdiction. (Article 8 de l'arrêté.)

Art. V

Tout directeur ou entrepreneur de spectacles quelconques, bals, feux d'artifices et autres rassemblements, ouverts au public sont également tenus de régler leurs représentations sur le calendrier Républicain et de représenter les jours de Décadi et des Fêtes Nationales, sans pouvoir le faire, les jours ci-devant Dimanches et Fêtes de l'ancien calendrier, lorsque ces jours ne se rencontreront pas, soit un jour ordinaire de spectacle, soit un jour de Fête Nationale, soit avec un Décadi, sous peine de fermeture de leurs spectacles. (Article 12 de l'arrêté.)

Art. VI

Il est enjoint à toutes personnes d'observer le calendrier Républicain dans toutes espèces d'affiches, écriteaux ; ceux où l'ancien sera rappelé, seront arrachés et enlevés, et ceux qui les auront placardés ou exposés seront punis selon la rigueur des lois. (Article 15 de l'arrêté.)

Art. VII

Tout journal ou ouvrage périodique, dans lequel l'ère ancienne se trouvera accolée avec l'ère nouvelle, même avec l'addition de ces mots (*vieux stile*) sera, en vertu de

Digitized by Google

l'article 25 de la loi du 19 fructidor an 5e, prohibé. (Article 16 de l'arrêté.)

Art. VIII

Tous contrevenants aux dispositions ci-dessus, seront poursuivis devant le Tribunal de police, conformément à à l'article 605 du code de délit et des peines. (Article 4 de l'arrêté.)

Art. IX

Néanmoins l'usage d'apporter des denrées tous les jours continuera comme par le passé, sauf le poisson, qu'on ne pourra apporter les jours d'abstinence.

Art. X

Le présent arrêté sera proclamé au son de la caisse, imprimé et affiché partout où besoin sera, pour l'exécution en commencer au jour fixe du 14 prairial prochain et être suivie strictement et sans interversion.

Fait en séance municipale à La Flèche les dits jour et an que dessus. Signés sur le Régistre : les citoyens Lafosse, président, Taillebois, Beaufils, Juchereau et Haillot. — Rocher, commissaire du Directoire Exécutif. Dulac, secrétaire-greffier.

A La Flèche, de l'imprimerie du citoyen Lafosse[1].

Joseph Denais.

[1] Collection particulière.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

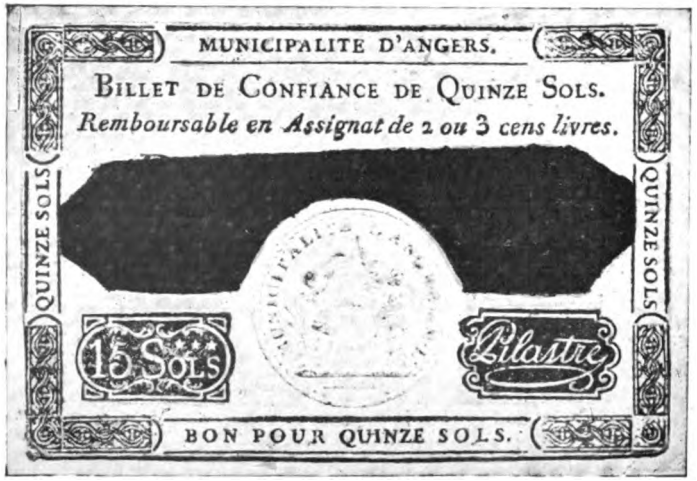

Digitized by Google

# NOTES

SUR

# LES BILLETS DE CONFIANCE

## émis par la Municipalité d'Angers

## (1790-1793)

*(suite et fin)*

---

Un groupe de commerçants d'Angers, en adressant au Département une pétition pour lui demander une nouvelle émission de 200.000 livres de coupons, lui demandait en même temps de se charger lui-même d'émettre ces bons de monnaie, pour qu'ils eussent cours dans toutes les communes de Maine-et-Loire.

Le Conseil général de la commune d'Angers, consulté sur l'opportunité de cette mesure, l'approuva complètement et décida qu'on insisterait auprès du Département pour qu'il prît la direction de la Caisse patriotique. Celui-ci, sans refuser formellement la proposition, répondait, le 21 octobre, qu'il allait prendre l'avis des Districts et qu'il se conformerait à leur décision. Il autorisait toutefois la Municipalité d'Angers à émettre de nouveaux coupons pour une somme de 30.000 livres, afin de permettre au commerce d'attendre qu'il eût pris une détermination [1].

Le 6 décembre, le Département faisait connaître son refus définitif. Sur les neuf districts [2] consultés, sept s'étaient prononcés contre le projet d'une caisse départementale.

[1] Registres des délibérations, f° III.

[2] Le département de Maine-et-Loire comprenait huit districts seulement : Angers, Saumur, Baugé, Châteauneuf, Segré, Saint-Florent, Cholet et Vihiers.

Digitized by Google

Deux seulement l'avaient approuvé. La Municipalité d'Angers demeurait donc seule chargée de fournir au commerce et à l'industrie les bons dont ils avaient besoin. Le Conseil général de la commune songe alors à demander au District de se charger de cette caisse, afin que les nouveaux coupons eussent cours dans toutes les communes de son ressort. La forme des nouveaux bons serait modifiée. Ils porteraient un timbre sec pour éviter la contrefaçon et seraient signés par un membre du district. MM. Fauconnier et Talot étaient désignés pour aller porter cette délibération au District [1].

Là encore, la Municipalité subit un échec. Cependant, pressée par deux pétitions émanées, l'une des manufacturiers, l'autre des entrepreneurs de carrières, elle se décida à faire une nouvelle émission de bons de monnaies pour une somme de 70.000 livres, ce qui porterait le total des bons émis à 300.000 livres.

Il ne serait émis de bons de trois livres que le nombre nécessaire pour épuiser le papier imprimé d'avance. Ces bons seraient signés des mêmes commissaires qui avaient été précédemment désignés. M. Couillon-Mamers était chargé de se transporter chez le sieur Mame, imprimeur, pour faire rompre en sa présence la planche qui avait servi à l'impression de ces bons, s'il ne préférait la faire déposer dans la caisse servant au dépôt de ces coupons. Le tiers du surplus serait composé de billets de 30 sols signés par de nouveaux commissaires divisés en deux sections [2].

Les deux tiers restant seraient formés de billets de 20 sols. Dix-huit commissaires, divisés par sections de trois membres, étaient chargés de les signer [3]. Le Conseil refuse de nouveau

[1] Registre des délibérations, f° 127.

[2] Boulay, Riche et Goupil pour la première ; Evain, Morteau et Joulain pour la seconde.

[3] Coustard, Chesneau et Trotouin pour la première ; Legendre, Desmazières et Moron pour la seconde ; de la Villegontier, Chéreau et Évain pour la troisième ; Aug. Bellanger, Tixier et Maireau pour la

Digitized by Google

d'émettre des billets de 10 sols. Mais, le nombre des billets faux mis en circulation étant devenu plus considérable, l'assemblée décide que les auteurs de ces faux seront recherchés et poursuivis suivant la rigueur des lois [1].

Le 30 janvier 1792, le Conseil de la commune, considérant que les billets de confiance émis par la Municipalité avaient été imprimés sur du papier simple, facile à détériorer et à gâter, que beaucoup de ces coupons étaient rapportés à la caisse déchirés et hors d'état de servir, décide que la forme en sera changée. Les nouveaux coupons porteront une griffe avec paraphe et un timbre sec, pour éviter la contrefaçon. MM. Tessier, Bellanger et Bardou sont chargés de consulter les gens de l'art et de prendre tous les renseignements nécessaires à l'effet de savoir à quelle somme pourrait s'élever la dépense à faire pour le changement de ces billets et la forme qu'il conviendrait d'adopter.

Le lendemain, un membre de l'Assemblée fit observer que les coupons en circulation étaient imprimés sur une feuille simple, beaucoup trop grande et trop coûteuse à remplacer. Il proposa de faire les nouveaux plus petits et plus solides.

Les commissaires furent entendus et déclarèrent que les timbres secs, les frais d'impression et de carton et le salaire du personnel qui serait employé à la fabrication des nouveaux billets de confiance pourraient s'élever à 2.406 livres.

Le Conseil, considérant que l'émission de 300.000 livres était sur le point d'être épuisée, décide qu'il en sera mis en circulation pour une somme égale en remplacement des anciens billets. Le nombre de ceux de 3 livres restera le même. Il sera créé des billets de 15 sols, en nombre double de ceux de 30 sols déjà émis, et des billets de 10 sols, en nombre double de ceux de 20 sols. Ils seront imprimés sur des cartons de la grandeur d'une carte à jouer. Ils porteront un

quatrième ; Bellanger-Hardy, Bardoul et Viot pour la cinquième ; Chavé, Festin et Mohan pour la sixième.

[1] Registre des Délibérations, f° 128.

Digitized by Google

timbre sec et une griffe avec paraphe. Ils seront, en outre, différenciés du côté de l'écriture par les trois couleurs de la nation. Ceux de 3 livres seront blancs, ceux de 15 sols rouges et ceux de 10 sols bleus [1]. La Commission d'administration est autorisée à traiter avec les artistes pour faire faire les timbres.

Le 10 février, c'est le Tribunal de commerce qui se joint aux négociants pour demander que la nouvelle émission soit portée au double de la première, c'est-à-dire à 600.000 livres, ce qui est accepté par le Conseil général de la commune; mais le Département ne voulut l'autoriser que pour 500.000 livres [2].

Le 24 du même mois, le Conseil nomme trente-deux commissaires chargés de surveiller la confection des billets de confiance, pour qu'il n'en soit pas détourné. Ceux-ci se relèveront les uns et les autres auprès des ouvriers, dont ils surveilleront le travail pendant toute la journée.

L'Assemblée Législative ayant ordonné la fabrication de petits assignats de 5 livres, la Municipalité d'Angers décide, le 24 mars, que, pour éviter toute confusion, les billets de 3 livres émis par elle seront de couleur jaune.

Le registre destiné à recevoir les encaissements de coupons de la première émission et leur sortie constate qu'il avait été mis en circulation, au 23 mars 1792, 207.800 coupons d'assignats, représentant un capital de 335.542 livres 10 sols. Un premier compte arrêté le 28 février s'élève à 300.092 et un second concerne une émission supplémentaire de 35.450 livres [3].

[1] Registre des Délibérations, t. II, f^os 151 et 152.

[2] Registre des Délibérations, t. II, f^os 156, 162 et 173.

[3] Ces comptes contiennent une erreur d'addition facile à rétablir d'après le nombre des coupons émis s'élevant à

| | | | |
|---|---|---|---|
| 45.100 coupons de 3 livres | constituant un capital de.. | | 135.300 |
| 65.100 coupons de 30 sols | — | — | 97.650 |
| 100.600 coupons de 20 sols | — | — | 100.600 |
| | Au total..... | | 333.550 |

Digitized by Google

Le nouveau registre destiné à recevoir les comptes du trésorier pour la seconde émission est contresigné par le maire, M. Pilastre, le 26 mars 1792[1]. Les billets de confiance, nom qu'ils portaient dans toutes les villes où il en avait été émis, furent mis en circulation le 1er avril, par séries de 25.000, portant pour marque distinctive une lettre de l'alphabet.

Les coupons de la première émission seront échangés contre des assignats nationaux seulement. Le 16 mai, trois commissaires sont nommés pour vérifier les coupons de première émission qui seront rentrés et s'entendre avec les autres corps administratifs pour fixer le jour où ils seront brûlés.

Ce même jour, le Conseil décide que l'on demandera au Département l'autorisation de porter à 800.000 livres le total de la nouvelle émission, le chiffre de 500.000 livres étant reconnu insuffisant pour les besoins de la ville.

Le Département y ayant consenti, on constate, le 30 mai, qu'on a déjà délivré des billets de confiance pour 626.104 livres 10 sols et on décide qu'il en sera fabriqué un nombre suffisant pour porter l'émission à 800.000 livres.

Ces billets n'avaient pas cours seulement dans la ville où ils avaient été émis. Ils circulaient aussi dans les communes et les districts du département, ou même étaient portés dans les départements voisins. Une entente intervint donc entre les villes où l'on avait eu recours à ces billets pour les admettre réciproquement dans leurs caisses et les échanger ensuite quand on en aurait réuni un certain nombre.

Le 14 juillet, le maire communique un procès-verbal du District constatant que les commissaires désignés par lui ont vérifié la caisse patriotique le 8 de ce mois. Les 772.468 livres 15 sols de coupons émis sont bien représentées par une somme égale en gros assignats. Un second procès-verbal du

[1] Registres des Délibérations, t. II, fos 175, 184 et 181.



Digitized by Google

13 attestait qu'il avait été brûlé publiquement ledit jour pour 68.300 livres de coupons de la première émission.

Le 19 juillet, l'émission est presque épuisée ; on décide qu'il n'en sera plus délivré que deux jours par semaine et que l'après-midi de ces deux jours sera consacrée à recevoir les billets de première émission qui seraient rapportés à la caisse [1].

Le Département s'étant fait remettre des billets de confiance destinés au paiement du prêt des volontaires réunis à Angers pour l'organisation d'un deuxième bataillon, jusqu'à concurrence de 3.000 livres, bien que le total de l'émission fixée par son arrêté du 24 mai précédent fût déjà atteint et se trouvât ainsi dépassé par cette remise, le Maire en informe, le 14 août, le Conseil de la commune, qui décide que le Département sera prié d'autoriser la fabrication de nouveaux coupons pour une somme de 200.000 livres, savoir: 150.000 en billets de 3 livres, 15 et 10 sols, et 50.000 par moitié en billets de 2 et 3 sols, ce qui porterait le total de l'émission à un million. MM. Tessié, Bardoul et Pierre Bellanger sont chargés de prendre des renseignements et de rechercher quelle forme il conviendrait d'adopter pour les nouveaux bons.

Un membre de l'Assemblée fit connaître que le succès obtenu par les billets émis par la Municipalité avaient excité la concurrence. Des citoyens s'étaient permis de faire imprimer et distribuer pour leurs affaires particulières des bons de 2 sols ou de 6 liards qui avaient à peu près la forme de ceux émis par la ville. Ces émissions pouvant devenir dangereuses pour les personnes qui ne savaient pas lire, il demandait qu'elles fussent interdites. Le Conseil remit la délibération à une prochaine séance, pour avoir le temps d'examiner la loi.

Le lendemain, l'Assemblée décide que les billets de 2 et

[1] Registres des Délibérations, t. III, f^os 11 et 13.

Digitized by Google

3 sols porteront une griffe et un timbre sec comme ceux de 60, 15 et 10 sols et s'en rapporte aux commissaires pour arrêter la forme à leur donner. L'autorisation obtenue, on commença la fabrication de ces billets, dont les premiers furent émis seulement le 12 septembre [1].

Le 18 août, le Conseil de la commune, considérant que l'émission des billets de confiance par des particuliers est prohibée par la loi du 1er avril 1792, charge les officiers municipaux de la section de police de se transporter chez les imprimeurs, à l'effet de savoir les noms de ceux qui ont fait imprimer des bons de cette nature, de se rendre ensuite au domicile de ceux-ci, notamment chez le sieur Charton, dont le nom est inscrit en marge du registre, à l'effet de constater le nombre des bons mis en circulation, s'en faire représenter le gage et rapporter à la Municipalité ceux qui seraient encore en caisse, après avoir défendu à ces particuliers d'en émettre de nouveaux [2].

Un membre du Conseil annonce, le 30 octobre, qu'il circule encore des billets de confiance de 20 sols, semblables à ceux de la première émission, qui sont l'œuvre de faussaires [3] et détruisent la confiance du peuple. Il propose de rembourser tous ceux qui sont encore en circulation par des assignats de 5 livres ou des billets de la dernière émission. La proposi-

[1] Registre des Délibérations, t. III, foe 28 et 29.

[2] Registres des Délibérations, t. III. fo 30.

[3] Déjà au mois d'août 1792 le Tribunal criminel du département avait condamné un sieur Guérin René à 6 ans de fers et sa femme Marie Patarin à 6 ans de réclusion, pour fabrication et distribution de billets de confiance de la ville d'Angers. Leur fille, Marie Guérin, est acquittée (*Affiches d'Angers*, no 107 du 4 septembre). Deux autres complices, René et Pierre Guérin, qui avaient pris la fuite, sont condamnés, par contumace, le 15 février 1793, à 6 ans de fers (*Affiches d'Angers*, no 35 du 3 mars). Le 16 octobre de la même année, le même tribunal condamnait également à 6 ans de fers les nommés Cordonnet et Poirier, tous les deux sourds-muets de naissance, contumaces, accusés d'avoir fabriqué des billets de confiance de la ville d'Angers, de la valeur de 20 sols. Arch. Munic., série S. Registre des mandats d'arrêt et arrêtés divers.

Digitized by Google

tion est adoptée. Le retrait des billets de 20 sols aura lieu chaque semaine, les mardi, vendredi et samedi. Les billets de 30 sols et de 3 livres seront également remboursés, mais seulement en assignats de 50 livres et au-dessus. Les billets faux seront refusés.

M. Pilastre ayant été élu, au mois de septembre 1792, député à la Convention nationale, dut quitter la mairie d'Angers. M. Berger [1] lui succéda. C'est à celui-ci qu'incomba le soin de liquider la caisse patriotique.

La Convention, prenant en considération les souffrances causées au commerce et à l'industrie par la disette du numéraire, s'était décidée à créer des assignats de petite valeur qui devaient suppléer aux billets de confiance émis par les Municipalités. Une loi du 8 novembre 1792 déclara que ceux-ci seraient retirés de la circulation et cesseraient d'avoir cours. En conséquence, le 30 novembre, le Conseil général de la commune d'Angers ordonne le retrait des billets émis par elle. Six commissaires sont nommés à l'effet de recevoir ces billets à bureau ouvert et de les rembouser, après les avoir comptés et vérifiés.

Le registre destiné à recevoir les comptes du trésorier pour la seconde émission qui existe aux Archives municipales, porte d'un côté les remises de billets de confiance faites à ce trésorier et de l'autre la liste de la distribution de ces billets faite à des particuliers, avec la remise de demi pour cent abandonnée par ces derniers pour frais d'administration. Ce registre s'arrête faute de place, le papier qu'il contenait se trouvant tout employé, au 21 septembre 1792. A cette époque, il avait été émis :

3 séries complètes de billets de 3 livres lettres A à C et 12.500 billets de la série D, constituant un capital de..... 262.500

[1] Berger Charles-Jacques, né à Angers le 22 janvier 1745, médecin et professeur à l'Université d'Angers, nommé maire le 21 décembre 1792, remplacé en 1795 par Farran, mort en 1809.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 14 séries de billets de 15 sols, lettres A à O, formant un capital de..... | 262.500 |
| 17 séries complètes de billets de 10 sols, lettres A à R, et 24.000 billets de la série S, constituant un capital de..... | 224.500 |
| 2 séries de billets à 3 sols, lettres A et B, soit un capital de ..... | 7.500 |
| 2 séries de billets de 2 sols, lettres A et B, soit un capital de ..... | 5.000 |
| Au total..... | 762.000 |

Mais l'émission continua jusqu'à la fin du mois de novembre; seulement, le registre supplémentaire n'ayant pas été retrouvé, nous ne pouvons savoir exactement le nombre de séries émises pour chaque espèce de coupons [1]. Un compte général dont nous parlerons plus loin nous apprend que le chiffre total de l'émission s'éleva à la somme de 872.000 livres.

Mais les assignats de petite valeur émis par le gouvernement n'étaient pas encore assez communs et les billets de confiance émis par la ville constituaient une monnaie courante trop commode pour que les marchands et les industriels missent de l'empressement à les rapporter à la caisse De longs mois devaient encore s'écouler avant qu'on pût liquider l'opération.

Le 11 janvier 1793, le procureur-syndic de la commune prévient le Conseil général que la caisse de l'extraordinaire des finances avait offert au département de Maine-et-Loire de lui avancer un million en petits assignats de 10 et 15 sols, pour faciliter le retrait des billets de confiance émis par différentes municipalités; une somme de 600.000 livres avait été accordée à la ville d'Angers pour cette opération. Mais la

[1] Archives Municipales, série F. Nous avons sous les yeux un billet de 2 sols appartenant à la série I.

Digitized by Google

sagesse avec laquelle la caisse patriotique avait été administrée avait permis de conserver en caisse la somme nécessaire pour le remboursement des bons émis par elle. Le retrait s'en opérait régulièrement et sans difficulté. Aussi le Conseil décide-t-il que des remerciements seront adressés au Département pour le secours qu'il avait bien voulu offrir à la ville, mais qu'il serait invité en même temps à disposer de cette somme en faveur des autres municipalités dont la caisse ne serait pas aussi prospère [1].

Au 6 février, un grand nombre de billets de confiance étaient rentrés dans la caisse municipale et le Conseil général nommait quatre commissaires à l'effet de les vérifier et de faire la caisse générale. En vertu d'un arrêté du Département, du 18 de ce mois, le Conseil nomme de nouveaux commissaires, le 23 février, pour retirer les billets de confiance émis hors du département. Quatre jours seulement sont accordés pour ce retrait qui doit être terminé le 28 dudit mois [2]. La loi avait fixé au premier mars la date à laquelle les billets de confiance cesseraient d'avoir cours ; toutefois, une exception était faite pour les billets au-dessous de 10 sols émis par les municipalités seulement. Ceux-ci pourraient être reçus jusqu'au 1er juillet, en attendant que le gouvernement ait émis des petits assignats.

On se hâte dès lors d'activer la liquidation, mais sans grand succès. Le 2 mars, un membre du Conseil expose qu'il circule encore dans la ville un certain nombre de billets émis par les Municipalités de Baugé, Cholet et Saumur, mais que les marchands et débitants refusent de les recevoir, ce qui cause un grave préjudice aux pauvres qui en sont nantis. Sur sa demande, trois commissaires sont nommés pour se transporter au Département et inviter celui-ci à prendre des mesures convenables pour la rentrée de ces billets [3].

[1] Registres de Délibérations, t. III, f° 106.
[2] Registre des Délibérations, t. III, f°s 115 et 124.
[3] *Ibid.*, t. III, f° 129. Bardou, Guillory et Maslin.

Digitized by Google

Le 19 juillet, le trésorier annonce qu'il est rentré pour 78.000 livres de billets. Le Conseil ordonne que le compte en soit vérifié et qu'ils soient ensuite brûlés en présence des administrateurs du District. Le lendemain on décide, sur la proposition du Procureur de la commune, que l'échange des billets émis par la ville continuera comme par le passé à la caisse et, vu la nécessité de terminer promptement cette opération, on nomme deux officiers municipaux pour aider l'employé chargé de faire cet échange [1]. Le 31 août, quatre nouveaux commissaires sont nommés pour dresser l'état des billets de confiance émis hors du département de Maine-et-Loire qui ont été remis à la caisse. Ces billets seront envoyés au District qui s'entendra avec le Conseil du département, lequel se chargera de les faire passer aux Municipalités qui les ont émis. Trois commissaires sont encore désignés le 1er octobre pour vérifier le nombre de billets rentrés à la Caisse municipale et les faire brûler. Le 9 germinal, an II, 29 mars 1794, en réponse à une demande de la ville de Niort qui réclame le remboursement de billets de confiance de la ville d'Angers qu'elle renvoie à celle-ci, le Conseil charge sa section d'administration de faire l'examen de tous les billets qui lui ont été reuvoyés de différentes communes, pour arriver à un règlement général [2].

Mais c'est seulement le 27 thermidor suivant (15 juillet 1794) que ce règlement peut être soumis au Conseil de la commune par l'agent national du District d'Angers.

En exécution de divers arrêtés du Département, en date des 3 décembre 1790, 26 janvier, 28 octobre, 14 et 17 décembre 1791, 25 février, 24 mai, 11 juin et 18 juillet 1792, la Municipalité d'Angers avait fait deux émissions de billets de confiance :

[1] Registre des Délibérations, t. III, f° 194. Lebreton et Chesneau.

[2] *Ibid.*, t. IV, f°s 36 et 60 ; t. V, f° 46.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| La première, en billets de 3 livres, 30 sols et 10 sols, imprimés sur papier blanc, rouge et bleu, s'élevant à..... | 335.542,10 s. |
| La seconde en billets de 3 livres, 15 sols, 10 sols, 3 sols et 2 sols sur carton se montant à ..... | 872.000 |
| Le total de ces émissions constaté par procès-verbal de l'Administration du District en date du 1er décembre 1792, se montait à ..... | 1.207.542,10 s. |

La majeure partie de ces billets était rentrée et ils avaient été brûlés publiquement, en présence des Administrateurs du District et de la Municipalité qui avaient rédigé procès-verbal de chaque brûlement. Le dernier de ces procès-verbaux, en date du 24 prairial précédent, constatait qu'il restait encore des billets de confiance en circulation pour une somme de 79.803 livres 8 sols.

Or un décret du 11 ventôse an II (1er mars 1794) avait ordonné, par son article XI, que les agents nationaux se feraient remettre par les corps, compagnies ou associations qui avaient émis des billets de confiance la note de ceux qui seraient encore en circulation et en feraient verser le montant dans la caisse des receveurs des Districts chargés de rembourser ces billets sur la recette courante.

Or, avant d'effectuer ce règlement, le Conseil de la commune observe qu'il serait juste de tenir compte à la Municipalité des dépenses faites par celle-ci pour l'émission desdits billets et s'élevant à la somme de 13.431 livres 14 sols. Elle a payé, en effet :

| | |
|---|---|
| 3.226 l. » s. | au citoyen Mame, imprimeur. |
| 4.863 l. 10 s. | au citoyen Sigogne, cartier, pour la fourniture du papier et du carton. |
| 831 l. 10 s. | aux serruriers, fondeurs, graveurs et |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| | | autres ouvriers qui ont fabriqué les caractères, la presse, les timbres et autres accessoires nécessaires à la fabrication. |
| 627 l. | » s. | aux deux employés qui ont timbré lesdits billets. |
| 632 l. | 14 s. | à cinq autres employés qui les ont cotés. |
| 3.000 l. | » s. | au citoyen Mailler, chargé de la distribution et l'échange de ces billets pour 3 années de ses appointements, à mille livres par an. |
| 251 l. | » s. | pour un déficit trouvé dans la caisse et causé par les erreurs commises dans l'échange. |
| 13.431 l. | 14 s. | Total égal. |

Cette somme sera prélevée sur celle qui doit être versée à la caisse du receveur du District, laquelle se trouvera ainsi réduite à celle de 65.771 livres 14 sols, dont le Receveur donnera quittance. Ce qui fut exécuté.

En vertu de l'article 11 de la même loi, le sieur Mailler était chargé de viser les bons qui seraient rapportés ultérieurement, lesquels seraient remboursés par le receveur du District sur le produit de la recette communale[1].

Il n'est plus question, dans ces comptes, de la recette de demi pour cent perçue sur ceux qui employaient les bons de confiance, au moins de la première émission. Mais c'était bien peu de chose et ces fonds avaient sans doute été employés en frais de gestion ou en paiement des coupons faux rapportés à la caisse. Ce n'était pas la peine d'en parler en présence du résultat obtenu.

En effet, sagement administrée par la Municipalité, la caisse patriotique, après avoir sauvé l'industrie angevine, se

[1] Registre des Délibérations, t. V, fos 104 et 105.

Digitized by Google

trouvait en mesure de liquider sa situation sans avoir besoin de recourir aux secours offerts par le Gouvernement et le Département. C'est un honneur pour les directeurs de cette caisse d'avoir su, dans un moment de disette et de crise, résister à la tentation de lui faire des emprunts pour pourvoir aux besoins de la commune et d'avoir respecté scrupuleusement le gage de ses créanciers.

Tout n'était pas terminé cependant et, à différentes reprises, la commune d'Angers reçut des réclamations tardives émanées de villes étrangères à la région. C'est ainsi que le 19 nivôse an IV, 7 janvier 1796, le Président de l'Administration municipale transmettait au sieur Trotouin, négociant, 16 livres 10 sols de billets de confiance de la commune de Lisieux, dont il avait touché le montant de l'administration du Calvados, pour que ce négociant en tienne compte et les fasse passer à la Municipalité qui les avait émis.

Les billets de confiance, dits coupons d'assignats de la caisse patriotique d'Angers, de la première émission sont imprimés sur papier blanc. Ils ont 164 millimètres de longueur sur 121 de hauteur ; ceux de 30 sols sont coloriés à la main en rouge et ceux de 20 sols en bleu.

L'encadrement des coupons de 3 livres n'est pas le même que celui des autres valeurs, nous les reproduisons tous les deux. Planches I et II.

Les coupons de 3 livres devaient être signés de six commissaires. Celui que nous donnons ne paraît porter que trois signatures, les trois autres ayant été apposées au verso.

Les billets de confiance de la seconde émission sont imprimés sur carton de la grandeur d'une carte à jouer, ayant 83 millimètres de largeur sur 56 de hauteur. Ils portent au recto une large bande coloriée à la main, jaune pour ceux de 3 livres, rouge pour ceux de quinze sols, bleue pour ceux de 10 sols. Cette bande laisse apercevoir par transparence, à gauche, la désignation de la série et, à droite, le numéro

Digitized by Google

d'ordre du bon lui-même. La bande rouge étant venue en noir dans notre épreuve, on ne distingue plus ces signes dans notre planche. Le bon reproduit porte à gauche le chiffre I suivi de la lettre D et, à gauche, le numéro 17619 écrit à la main.

Les billets de 3 sols, imprimés en rouge, et ceux de 2 sols, en noir, sont plus petits; ils ont seulement 46 millimètres de largeur sur 59 de hauteur.

Nous sommes profondément reconnaissant à MM. Bodinier et Auguste Michel d'avoir bien voulu nous confier les exemplaires de ces billets de confiance, très rares aujourd'hui, qui existent dans leurs collections et nous autoriser à les faire reproduire. Nous leur adressons ici nos bien sincères remerciements.

E. Queruau-Lamerie.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Un Acte de fondation de Lampe à l'église de Chanteloup en l'an 1280

**nous mentionnant le nom de Guillaume de la BÉRAUDIÈRE, donateur et du recteur Monsieur PENES**

---

L'église de Chanteloup, maintenant reconstruite sur place, à l'exception de son clocher, datait du XIIe siècle. Dès l'an 1199, nous la trouvons sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de Saint-Jouin de Marne. En 1169, le pape lui en avait confirmé la propriété. Le plus vieux don qui ait été fait à cette église est celui d'une fondation de lampe offerte par le chevalier Guillaume de la Béraudière, seigneur de la Coudre. L'acte de cette fondation est en parchemin, daté du mercredi qui suivit la fête de saint Nicolas, en l'an de Notre-Seigneur mil deux cent quatre-vingt, du vivant de M. Penes, recteur de l'église de Chanteloup. M. le comte de la Béraudière dont le château est à Bouzillé et qui est un descendant de cette noble famille de la Béraudière qui a habité autrefois Chanteloup, mon pays d'origine, a eu l'aimable obligeance de me copier la teneur de la minute qu'il possède dans les Archives. Je vais la reproduire dans le style et avec l'orthographe de l'époque.

« Sachent fuit que presenz devant nous, Guilleaunes de la Béraudière, chevalier, requemt que il por sei et por ses

Digitized by Google

frères et seurs, exceptée Johenne sa seur, par reson de la convenance fete entreos et lor feresches e por les lors, avait assigné purement e absoluement a toy jorsmés, e por reson perpetueil assignacion bailla par la tenor de cette letre a monsor Penes, rector de l'église de Canteloup por nom de cette eglese, e a ses successors, por une lampe de rende ardant en cete eglese, lessée au tens passé e donée perpetuamment de ancessors dudit Guilleame a ladite eglese et a laquelle lampe rendre a chascun an de rendre lidiz chevalier une pece de terre assigna a la salle, joute la vigne de ladite eglese d'une e toute la vigne dudit chevalier de l'autre partie, et tout le droit de propriété de possession que ledit chevalier aveit et aveiz poiet en ladite terre : en telle menière que lidiz rector e si successor tendront désoresmès ladite terre dudit chevalier, si cosis il promit par sa fei donnée, sus l'obligement de ses biens, audit cens a toy jorsmés, come Sires de tos et contre tos ladite terre délivrer, deffendre e garir, e que il jamès encontre lesdites choses pour quelque reson ne fera sei ou par autres. Renunciant a toute excipcion e a tot dreit et a tot privilège e especiamment a excepcion de tricherie en cet fet et de deceivement outre la moitié, et a totes autres choses. — E a cetes choses tenir, sans faussez a tozors, nous avun condamné ledit chevalier de sun gré par le jugement de la cort d'Angiers e feismes cete lete saele au seal de ladite cort, en tesmoign de vérité. Ce fu doné le mercredi emprès la feste de saint Nicolash en été, en l'an de Notre-Seigneur mil dous cent quatre ving. »

Cet acte de fondation d'une lampe offerte à l'église de Chanteloup en l'an 1280 nous mentionne le nom de Monsor Penes comme recteur de cette église. C'est un fait hors de tout conteste et désormais acquis à l'histoire locale de ce pays que M. Penes desservait l'église de Chanteloup en l'an 1280. C'est le plus ancien prêtre dont nous connaissions le nom. Sans doute, il y eut avant lui bien d'autres recteurs ;

Digitized by Google

car les chartes nous apprennent que le pape Alexandre III, en l'an 1169, avait confirmé la propriété de l'église de Chanteloup à l'abbaye de Saint-Jouin de Marne. Mais l'histoire et la tradition sont muettes sur les noms de ces moines. Rien d'étonnant, ils appartiennent à une époque si éloignée de la nôtre ! Si pourtant leurs noms sommeillaient leur sommeil séculaire dans quelque charte enfouie dans un coin poussiéreux d'une bibliothèque, je formerais des vœux pour les voir se réveiller sous la main chanceuse d'un archiviste.

G. Brémond,

Curé de Passavant.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

## PENDANT LE XIXe SIÈCLE

---

### Écoles secondaires particulières

*(suite)*

#### Pensionnat Louis

Dans une lettre du 19 février 1819, insérée plus loin, M. Louis apprend qu'à cette date il compte vingt-huit années de services scolaires. Le renseignement faisait ainsi remonter à l'an 1791 son entrée dans le professorat

D'autre part, il dit tenir pensionnat depuis le 1er novembre 1808. Son établissement existe rue Toussaint. Le prix de la pension est fixé à 400 francs.

Les états trimestriels de présence qu'il fournit sur ses élèves au secrétariat de l'Académie, accusent, en octobre 1809, six pensionnaires, onze demi-pensionnaires et neuf externes, sur le total dix-sept élèves sont soumis à la rétribution universitaire.

Au 1er janvier 1812, l'effectif du pensionnat est tombé à quatorze élèves dont cinq au latin.

M. Louis néglige de fournir ses états trimestriels et ne verse point à la caisse universitaire les sommes dues par ses trimestres, il s'attire des avertissements. Croyant y mettre ordre, le 1er juin 1812, il faisait cette déclaration

« M. le Recteur, le décret du 15 novembre 1811 ayant considérablement diminué le nombre de mes élèves, je me trouve dans l'impossibilité de payer le titre de maître de



Digitized by Google

pension et, mon intention étant de réquérir celui d'instituteur primaire, j'ai l'honneur de vous envoyer la déclaration suivante :

« Je soussigné René Louis, né le 8 octobre 1793, à Angers, actuellement maître de pension dans ladite ville, depuis le 1er novembre 1808, déclare être dans l'intention de cesser la direction de cette pension et requiers le diplôme d'instituteur primaire.

« J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis *licencié ès lettres* et que j'en ai payé et reçu le diplôme.

« Votre très humble, etc., etc...

« LOUIS. »

Le chef d'institution n'en continue pas moins sa direction et, le 2 juin 1817, il reçoit cette lettre :

« Monsieur, quoique vous eussiez déclaré, il y a déjà longtemps à mon prédécesseur [1] que vous étiez dans l'intention de vous renfermer dans les limites de l'enseignement primaire, vous n'en avez pas moins persévéré à recevoir des élèves de latin.

« Rien ne devait en conséquence vous dispenser de payer pour chacun d'eux la rétribution universitaire. En acceptant l'administration de l'Académie d'Angers, j'ai contracté l'obligation d'y faire exécuter les règlements et je tiendrai invariablement la main à ce qu'ils ne soient point éludés.

« Les rapports de M. l'Inspecteur prouvent que, le 6 decembre 1815, votre école renfermait quatre pensionnaires et quatre externes et, le 13 décembre 1816, neuf externes, tous étudiant le latin. A moins qu'il ne soit prouvé que les différents élèves ont payé la rétribution au collège royal, vous êtes dès lors constitué débiteur pour chacun d'eux, sauf les mutations qui ont pu avoir lieu, et j'aime à

[1] M. F.-A. Mazure.

Digitized by Google

croire, Monsieur, que, par une résistance peu réfléchie vous ne me réduirez pas à recourir à des mesures de sévérité qui me répugnent et qui finiraient par entraîner la clôture de votre établissement. Je vous invite, en conséquence, à m'adresser vos états trimestriels à partir du 4e trimestre de l'exercice 1815.

« *Le Recteur*, POULLET DE LISLE. »

M. Louis est sans doute revenu sur ses intentions puisque la Commission de l'Instruction publique, dans une séance du 10 novembre 1817, dit que, « d'après un rapport de M. le Recteur de l'Académie d'Angers, elle autorise M. Louis à tenir une pension dans cette ville ».

Et de Paris, le 22 novembre, le recteur est ainsi avisé :

« Est approuvé l'arrêté par lequel vous avez nommé provisoirement M. Louis maître de pension à Angers.

« Vous voudrez bien avertir M. Louis qu'il peut prendre définitivement le titre de *maître de pension* et qu'il doit se conformer aux dispositions prescrites par les règlements.

« Signé : ROYER-COLLARD. »

La situation s'étant améliorée, M. Louis s'est exécuté et a envoyé une « liste de seize élèves entrés le 1er novembre 1817, classés un en rhétorique, deux en seconde, un en quatrième et un en sixième, puis onze commençants. Les cinq premiers sont annotés « élèves externes au collège royal ». Les autres sont au-dessous de dix ans.

Le second trimestre de l'exercice 1818 présente un effectif de trente-six élèves.

Le premier trimestre de 1819 (30 mars) se clôt avec dix-neuf élèves seulement et le second avec 17.

Le zèle du Directeur à payer la contribution universitaire diminue en même temps que le nombre des élèves. Le 22 janvier 1818, un nouvel avertissement lui est adressé :

Digitized by Google

« Monsieur, dans la visite que j'ai faite en votre établissement avec MM. les Inspecteurs, j'ai dû remarquer, avec étonnement, à quel point vous aviez cru pouvoir mépriser les obligations qui vous sont imposées. Dix-neuf de vos élèves sont âgés de plus de dix ans et ne suivent point les cours du collège royal. Vous n'aviez cependant pas dû oublier les termes de mon arrêté du 1er octobre dernier, approuvé par la Commission de l'Instruction publique et qui prescrivait aux maîtres de pension de faire conduire au collège tous les élèves qui ont atteint leur dixième année.

« Il y a plus : dans votre état du quatrième trimestre 1817, vous n'avez présenté que seize élèves, tandis que trente-deux se sont trouvés chez vous, en comprenant les trois qui, sous nos yeux, se sont échappés de la classe. Plusieurs autres se sont même successivement éloignés, que je ne compte cependant pas parce que je n'ai pas la même certitude à leur égard. Ce seul fait, Monsieur, suffirait encore pour provoquer la clôture de votre établissement, puisqu'il vous serait impossible de prouver que les seize élèves non déclarés ne sont entrés chez vous que depuis le 1er janvier 1818.

« D'ailleurs, l'évasion de ceux que je vous ai vainement invité à rappeler est une preuve évidente de la fraude dont vous vous êtes rendu coupable [1].

« Je n'ai point oublié la manière dont vous avez cru pouvoir vous justifier. Il vous a paru convenable de récriminer et de prétendre que mon arrêté n'était point exécuté par MM. les Professeurs du collège royal et que, par conséquent, vous étiez par là même dispensé de vous y soumettre.

« En admettant même que vos plaintes fussent motivées, vous devriez savoir qu'il n'appartient de se plaindre, en

[1] De cette fraude il ne faut pas rendre le chef complètement responsable ; beaucoup de parents, à l'époque, pour une cause ou pour une autre, redoutaient pour leurs enfants l'internat des collèges.

Digitized by Google

pareil cas, qu'à ceux qui se font un scrupule de se conformer aux lois et que l'homme qui s'établit en contravention ne mérite plus d'être écouté.

« Au reste, comme je suis disposé à profiter, pour faire exécuter les règlements, de tous les renseignements positifs qui me parviendront, quelle que soit la source qui les produise, si vous êtes en demeure de me prouver ce que vous avez avancé, je ferai cesser les abus auxquels quelques professeurs pourraient donner lieu, de même que je saurai, si j'y suis réduit, vous faire connaître qu'on ne se joue point impunément de l'autorité.

« Quoi qu'il en soit, je consens à ne point traiter encore votre affaire à la rigueur ; il me suffira que vous preniez l'engagement formel de réparer les torts que vous vous êtes donnés, que vous vous conformiez scrupuleusement aux dispositions de mon arrêté du 1er octobre et que vous fournissiez un état supplémentaire de vos élèves pour le quatrième trimestre 1817.

« En conséquence, les jeunes Couvede, Houdbine, Roussel, Gaschet, Leman, Hardouin, Auger, Pierron, Lemesle, Boussard, Myionnet, Lecoy, Bertron, Coulonnier (Victor), Le Cacheur, Esnault, Grignon, Touzé, Houdbine (Auguste) ne pourront rester dans votre pension s'ils ne suivent les cours du collège royal, sans préjudice de ceux qui, par leur disparition, ont pu rester inconnus.

« Vous ne perdrez pas de vue, Monsieur, qu'à partir d'aujourd'hui vous devez tenir un registre, qui sera paraphé par moi et sur lequel vous inscrirez tous les élèves actuellement présents dans votre école et à mesure ceux qui pourront y entrer, en exprimant à l'article de chacun d'eux les nom, prénoms, la date de naissance, celle de l'entrée et, quand il y aura lieu, celle de la sortie. L'inscription sera renouvelée chaque année et MM. les Inspecteurs, dans leurs visites, arrêteront ce registre.

Digitized by Google

« Je n'ai pas besoin de vous prévenir des suites que pourrait avoir pour vous le défaut d'inscription de quelques élèves sur le registre.

« Recevez, etc., etc...

« *Le Recteur*, »

M. Louis répond, le 27 mars 1818 :

« Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous envoyer mon état du premier trimestre de cette année, revêtu des formes que vous avez prescrites.

« Je saisis cette occasion pour vous entretenir de ma proposition et je vous prie de m'excuser si j'entre dans un long détail, mais je ne puis faire autrement pour vous convaincre de la justice de ma cause :

« 1° Je n'indique dans mon état que des externes, parce que je n'ai pas d'autres élèves ;

« 2° Vous me parlez de mon registre. Il est vrai que j'y avais fait quelques erreurs bien pardonnables, parce que je n'étais pas au courant des formes à observer, et je vais le rectifier en le faisant conforme à l'état que je vous envoie ;

« 3° Vous exigez la preuve du paiement de la rétribution par les élèves qui l'acquittent au collège royal. M. l'Économe m'a dit de mettre simplement les mots « pour mémoire » vis-à-vis le nom de l'élève qui suit les cours du collège. M. Le Bas m'en a dit autant. D'ailleurs, mon dernier état a été arrêté avec cette forme ;

« 4° Quant à l'état supplémentaire sur lequel vous revenez, je croyais que c'était une question terminée entre nous dans la conférence que nous avons eue ensemble le 22 ou le 23 janvier dernier. L'effectif de mes élèves se montait, le 20 novembre dernier, au nombre de seize, y compris cinq qui suivaient les cours du collège. Le même jour, comme je ne connaissais point la marche administrative de l'Académie, j'acquittai le vingtième de ces écoliers entre les

Digitized by Google

mains de l'économe du collège avant d'avoir reçu avis de vous que mon état était arrêté par le Conseil académique. Je reçus cet avis le 20 décembre. Du 20 novembre au 1er janvier, il ne m'est point venu de nouveaux élèves, excepté quelques-uns qui sont entrés vers les derniers jours de décembre et que j'ai cru ne devoir porter qu'à partir du 1er janvier, de manière que quand vous vîntes inspecter ma classe, le 15 ou le 16 janvier, tous les élèves dont M. Fourcas prit les noms étaient entrés chez moi depuis quinze jours ou trois semaines, sauf les seize pour lesquels j'avais payé deux mois à partir du 1er novembre. C'est une explication que j'ai eu l'honneur de vous donner chez vous le 23 janvier et dont vous vous êtes contenté, en me disant que je n'avais qu'à fournir seulement, pour le trimestre de janvier, l'état des vingt-neuf écoliers trouvés présents et des trois qui avaient disparu, indépendamment de ceux qui pourraient entrer. Je remplis donc vos ordres en vous envoyant mon état qui comprend : 1° trente-deux élèves, dont deux au collège, savoir : Victor Gaschet et Roussel ; 2° cinq autres également au collège et, 3° deux nouveaux entrés l'un le 1er février et l'autre le 1er mars ; en tout, trente-neuf ; et, comme sept doivent être déduits de ce nombre parce qu'ils ont payé le vingtième au collège, je suis redevable pour trente-deux sur le premier trimestre de cette année.

« Si j'ai commis quelques irrégularités, elles ont été bien involontaires et l'ignorance des formes, l'incertitude de mon sort en ont seules été la cause.

« Depuis onze ans que je suis de retour ici, mon pays natal, je n'ai éprouvé que des malheurs. Tout le monde sait que mon école n'a jamais été composée que de douze à quinze élèves, et ce n'est que depuis le mois de janvier dernier que j'en ai un peu plus. Mais si vous exigiez absolument que ceux au-dessus de l'âge de dix ans suivissent les cours du collège royal, ma ruine serait consommée sans aucun profit pour l'Université, sans utilité pour les élèves. D'abord

Digitized by Google

les parents, dont la plupart n'ont pas le moyen de payer dans deux endroits à la fois, se voyant forcés d'envoyer au collège leurs enfants, dont la majeure partie n'est pas même ébauchée, les garderaient chez eux et feraient venir des maîtres particuliers. En second lieu, l'émulation disparaissant par là même, la bonté des études serait sacrifiée ;

« Je n'ignore point que les règlements existent, mais on ne peut disconvenir aussi que les recteurs ne soient plutôt des modérateurs chargés d'adoucir l'exécution de ces règlements, de les modifier par rapport aux localités, aux habitudes, que des agents inflexibles de l'autorité ; que l'Université toute paternelle et libérale par elle-même ne ressemble en rien aux autres administrations qui, par leur nature et par leur objet, sont obligées d'être sévères et quelquefois rigoureuses. Que l'Université exige-t-elle de ses membres ? Des mœurs, du zèle et une bonne doctrine. Je pense qu'on n'a rien à me reprocher dans aucun de ces trois points essentiels et l'on ne peut me refuser la justice de reconnaître que j'ai eu quelques succès dans l'enseignement.

« Mon école n'est composée que d'externes, espèce d'écoliers très mobiles, qu'on a aujourd'hui et qu'on perd demain et qui appartiennent généralement à la classe peu aisée. Pour les conserver, j'ai été obligé de me désintéresser considérablement ; j'ai pris pour mon propre compte une partie du vingtième ; j'ai eu de plus à payer mon diplôme annuel et tout cela m'a cruellement gêné. Si à de tels sacrifices déjà si pénibles ponr moi, qui n'ai nulle propriété, nulle réserve, qui vis au jour le jour, vous me forciez d'y ajouter celui de conduire mes élèves au collège, alors vous me mettriez dans l'impossibilité de payer les droits universitaires et vous me réduiriez, en même temps, à la plus profonde misère, au désespoir. Voilà quelle serait la récompense de vingt-sept ans de travaux dans l'enseignement.

« Mais non, il n'en sera pas ainsi, parce que l'honneur, la délicatesse, l'humanité, la justice, qui sont encore plus

Digitized by Google

que les lois, vous empêcheront de me porter le coup de la mort.

« Qui pourrait être jaloux ici de mon chétif établissement Serait-ce le collège royal ! Eh ! s'il n'attendait son existence que de ma suppression, il serait par trop à plaindre. Craint-il que je ne m'élève ? Avant que cette crainte puisse se réaliser il y a tout lieu de croire que nous aurons un bon système d'instruction publique qui fera une part fixe et invariable à chacun, et sans doute que la sienne ne sera pas la moindre.

« La modique concession que je demande ne saurait léser personne, pas même M. Hourmann, mon confrère, qui a plus de besogne qu'il n'en peut faire, qui, d'ailleurs, paraît encore plus tenir aux établissements où il va donner des leçons qu'à sa propre pension. Et, d'un autre côté, je croirais avoir plus de droits que personne à cette concession. Il y a dix ans que l'Université actuelle m'a honoré du grade de licencié ès lettres, grade qui me donnait tacitement alors le droit de faire chez moi toutes les classes. Depuis elle décida que les institutions et pensions conduiraient leurs élèves aux lycées à partir de la 4e et de la 5e; puis, quelque temps après, qu'elles ne pourraient que répéter les écoliers de ces mêmes lycées. De cette manière, la loi frappa sur moi avec une force rétroactive et, par conséquent je me trouvai victime d'une grande injustice.

« Il est vrai qu'alors on n'y regardait pas de si près et un individu très obscur, ruiné, était moins que rien. Mais aujourd'hui que nous avons des institutions plus libérales, aujourd'hui que nous sommes sous l'empire de la Charte, je pense que je puis, sans être importun, réclamer, sinon un droit, du moins une concession qui ne nuit à personne, une concession juste, et je la réclame auprès d'un des principaux fonctionnaires du corps respectable qui s'est toujours distingué, même dans les temps les plus difficiles, par sa modération, ses idées nobles et sa haute délicatesse. Je la réclame dans un moment où des rivaux encore puissants sont tou-

Digitized by Google

jours en observation pour tâcher de trouver matière à quelque nouveau chef d'accusation contre l'Université, afin de s'en emparer eux-mêmes, s'ils peuvent ; je la réclame enfin dans un moment où la misère est à son comble et se fait plus particulièrement sentir à de malheureux instituteurs qui, comme moi, ont bien de la peine à vivre.

« Je vous prie, Monsieur le Recteur, de peser dans votre justice toutes les considérations que je viens d'établir à l'appui de ma demande. Je vous en ai souvent entretenu verbalement. Votre silence me convainquait que vous en sentiez toute la force et, quand vous ouvriez la bouche pour me répondre, vous m'opposiez les règlements qui, disiez-vous, remontaient à Henri IV. Règlements, en effet, bons pour le temps qui n'était pas très constitutionnel et où la liberté d'écrire n'existait pas ; règlement encore supportable, parce qu'alors les collèges ne prenaient rien aux élèves qu'on y conduisait ; règlements, d'ailleurs, qui n'étaient pas en vigueur partout, témoin Angers, où jamais les maîtres de pension n'ont été forcés, avant la Révolution, d'envoyer leurs écoliers au collège ; et cette habitude s'était tellement enracinée qu'elle n'a pu sortir et ne sortira jamais de l'esprit des Angevins ; de manière que tout maître qui voudra spéculer sur les répétitions d'ici sera sûr de mourir de faim, surtout si l'on continue d'exiger une trop forte rétribution pour le collège.

« D'après tous ces motifs, je vous prie en grâce, Monsieur le Recteur, de me dispenser d'envoyer mes élèves au collège royal et de me laisser au moins finir l'année dans l'état où je suis, pour me donner le temps d'améliorer un peu ma situation.

« J'ai l'honneur... « Louis. »

« Je me recommande toujours à vous pour la fin de l'année ; s'il se trouve quelque collège à prendre, je vous prie de penser à moi. »

Digitized by Google

A cet intéressant et lamentable tableau, le recteur répond :

« 19 *mars* 1818.

« Monsieur, j'ai reçu avec votre lettre en date d'hier l'état de vos élèves pour le premier trimestre 1818. Il est actuellement en règle et si, comme j'ai lieu de l'espérer, vous continuez à le fournir avec la même régularité, vous ne serez plus exposé à recevoir des reproches à cet égard.

« L'explication contenue dans votre lettre sur l'état supplémentaire que je demandais pour le premier trimestre m'a paru satisfaisante et je n'exigerai dans ce rapport rien de plus que ce que vous avez fourni.

« Quant à l'obligation qui vous est imposée d'envoyer aux cours du collège royal tous ceux de vos élèves qui sont âgés de plus de dix ans, j'aurais pu, Monsieur, exiger que vous vous y soumissiez avec une plus grande rigueur que je ne l'ai fait jusqu'à présent et, si je n'avais considéré que votre établissement ne fait en quelque sorte que commencer, je ne me serais par cru permis d'avoir pour vous de pareils ménagements. L'intérêt de l'éducation, celui des parents eux-mêmes exigent la stricte exécution de cette utile mesure et, si je consens pour le moment à une espèce de composition avec vous, ne perdez point de vue qu'elle ne saurait être de longue durée et que je manquerais essentiellement à mon devoir en vous accordant une latitude plus grande. Je consens cependant à ce que d'ici la fin de l'année classique ceux de vos élèves actuels qui ne suivent pas les cours du collège royal soient dispensés de cette obligation ; mais je mets pour condition expresse à ce consentement que vous n'admettiez dans votre établissement aucun élève qui aurait plus de dix ans et qui n'irait pas au collège royal. D'ailleurs la dispense que je prends sur moi de vous autoriser cessera de plein droit d'avoir son effet à la rentrée prochaine des

Digitized by Google

classes et vous serez tenu, à cette époque, de vous soumettre rigoureusement à l'obligation qui vous est imposée.

« Croyez, au reste, Monsieur, qu'il importe peu à l'Université d'être attaquée ou de ne l'être pas. Satisfaite de faire le bien, forte de sa conscience et de la confiance du Gouvernement, elle méprise de vaines clameurs. Elle exerce son autorité paternelle avec calme et avec la modération qui l'a toujours distinguée ; elle n'est sévère que pour être juste. Elle ne marche qu'appuyée sur les lois ; et si, quelquefois, elle a cru pouvoir s'en écarter un instant, ce n'était que pour en tempérer la rigueur. N'oubliez point que le gouvernement constitutionnel est celui où l'empire des lois est le plus assuré et que, si la liberté d'écrire est un des droits qu'il garantit, il la considère comme un délit quand elle dégénère en licence.

« Le Conseil académique a fixé, dans sa séance de ce jour, la rétribution due par vos élèves, pour le premier trimestre de 1818 à 120 francs, à raison de vingt-neuf élèves pendant le trimestre entier, un pendant un mois et un pendant deux mois. J'ai, en conséquence, tiré sur vous une traite, à l'ordre de M. l'Économe du collège royal, de pareille somme, payable le 20 avril prochain. Votre compte en sera crédité lorsque j'aurai reçu avis de l'encaissement.

« Recevez...

« *Le Recteur,* . »

Autre lettre du même le 4 février 1819 :

« Vous avez persisté, Monsieur, dans votre résistance aux ordres que je vous ai plusieurs fois transmis et vous vous êtes constamment dispensé d'envoyer vos élèves aux classes du collège royal, conformément à l'article 16 du décret du 15 novembre 1811. Vous avez semblé même ne tenir aucun compte de l'arrêté par lequel je vous ai provisoirement autorisé et qui vous imposait expressément cette obligation

Digitized by Google

à peine de nullité, et vous ne pourrez imputer qu'à vous les inconvénients qui vont en résulter.

« J'écris par ce même courrier à la Commission de l'Instruction publique pour lui demander la révocation de l'approbation donnée par elle à mon arrêté et l'ordre de clôture de votre école.

« Il pourra dépendre de moi, suivant la conduite que vous allez tenir, après cet avertissement, de suspendre ou de hâter l'exécution des ordres qui vont me parvenir. Ainsi, j'ouvre encore une porte pour vous au repentir. Réfléchissez et surtout persuadez-vous bien que c'est uniquement par les faits qu'il faudra maintenant me répondre. Toute explication est désormais inutile et je ne croirai qu'au certificat de M, le Proviseur constatant l'état de vos élèves qui suivront les cours du collège royal.

« J'ai l'honneur...

« *Le Recteur*, POULLET DE LISLE. »

A bout de ressources, endetté, depuis qu'il n'a que des externes, M. Louis s'est installé rue Tulibale. Le 19 février 1819, il implore l'appui du préfet :

« Monsieur, il y a vingt-huit ans que je suis dans l'enseignement. On m'a honoré du grade de licencié ès lettres et j'ai reçu de la Commission de l'Instruction publique le diplôme de maître de pension. J'ai en tout dix-huit élèves externes qui sont ma seule et unique ressource pour vivre. J'acquitte exactement les vingtièmes dus à l'Université et je paie régulièrement mon diplôme annuel de cinquante francs.

« M. le Recteur, non content de ces sacrifices, qui sont énormes pour moi, exige encore que j'envoie quatorze de mes écoliers aux cours du collège, de manière que les parents, n'ayant pas le moyen de payer à la fois et chez moi et au

Digitized by Google

collège, veulent m'ôter leurs enfants, et je me vois à la veille de mourir de faim.

« Confiant dans votre humanité pour les malheureux, j'ose vous prier, M. le Préfet, de vouloir bien, s'il vous plaît, écrire à M. le Recteur, pour l'engager à me dispenser, au moins cette année, d'envoyer mes élèves au collège, afin que j'aie le temps de chercher quelque autre moyen d'existence, puisqu'on veut me faire perdre mon état.

« Vous obligerez...

« LOUIS, *maître de pension.* »

Le lendemain, M. Louis fait un nouvel exposé de sa situation au préfet ; les détails en sont absolument navrants et il est difficile de s'expliquer comment, à cette date, un *licencié ès lettres* ne peut même trouver un poste d'instituteur primaire dans une bourgade.

« M. le Préfet, je vous prie en grâce de me rappeler à votre souvenir pour ma contestation avec M. le Recteur. Les lettres qu'il m'a écrites m'ont navré le cœur, m'ont rendu comme stupide. Si vous n'avez pitié de moi, je vais me trouver sans pain. Pour Dieu ! qu'on me laisse au moins passer l'année dans l'état où je suis, qu'on ne m'oblige point de conduire mes élèves aux cours du collège, puisque cette mesure me conduirait à la mendicité. Je ne m'y suis jamais soustrait tant que les parents ont voulu ou pu y envoyer leurs enfants. Dix de mes écoliers de l'année dernière y sont actuellement ; mais, comme les parents n'ont pas assez de fortune pour payer dans deux endroits à la fois, ils me les ont retirés. Il en serait de même de ceux qui me restent, si je leur parlais du collège.

« Pourquoi M. le Recteur actuel est-il plus sévère que n'était M. Mazure son prédécesseur ? Connaissant ma pénible situation, qui est toujours la même, celui-ci ne m'a jamais forcé à conduire mes écoliers au lycée, et cependant

Digitized by Google

nous nous trouvions alors dans des temps où le chef du gouvernement était inexorable.

« MM. les Recteurs sont nécessairement chargés de modifier les règlements par rapport aux localités et aux personnes Un maître d'école avec dix-huit malheureux externes qui lui donnent chacun *quatre francs* par mois ne peut pas être traité rigoureusement comme un chef d'établissement qui a chez lui cent élèves à toute pension. Humainement parlant, le premier ne saurait envoyer au collège un seul de ses écoliers sans se ruiner, tandis que le second peut y en envoyer le quart ou le tiers, à raison de l'aisance des parents, sans que cela lui porte grand préjudice.

« On n'a rien à me reprocher dans mes mœurs ni dans mon enseignement. M. le Recteur et MM. les Inspecteurs eux-mêmes ne peuvent me refuser leur estime. Je puis invoquer aussi le témoignage de M. Le Prieur, vicaire général, qui m'honore de sa bienveillance depuis onze ans, celui de M. Lorrier, conseiller à la cour royale d'Angers, et de M. Provost de la Chauvelière.

« Ah ! si l'on savait tout ce que je souffre, si l'on voyait à nu ma misère, si l'on connaissait toute l'étendue de mes dettes... Le chétif mobilier que j'ai n'est pas à moi, le lit sur lequel je repose n'est pas à moi... je vis au jour le jour... et on veut encore m'ôter cette malheureuse existence...

« J'ai voulu m'arracher à la ville d'Angers que je ne puis plus supporter depuis les persécutions que j'y endure. J'ai erré sur la campagne pour tâcher de trouver un bourg, un village, pour y être maître d'école... Ah ! que je bénirais le mortel qui pût me procurer une commune rurale où je pusse être instituteur primaire !

« J'avais manifesté le désir de me borner ici aux modestes fonctions de maître du premier ou du second degré ; on a soupçonné mes intentions ; on a paru craindre que je n'élevasse frauduleusement l'instruction au-dessus de celle prescrite. J'avais demandé une direction de collège dans quelque

Digitized by Google

petite ville, il ne s'en est point trouvé ; j'ai parlé d'une chaire au collège royal, on m'a dit qu'il n'y en avait point de vacante. De manière qu'à quelle porte que je frappe, on me repousse, et cependant je n'ai d'autre ressource pour vivre que l'enseignement. Serait-il vrai que l'Université, qui devrait être le corps le plus libéral de France, voulût proscrire un de ses membres, auquel on n'a rien à reprocher, en l'empêchant de s'associer à ses honorables travaux pour y trouver un moyen honnête d'exister ?

« J'abuse de vos instants, Monsieur le Préfet ; je suis trop long, mais vous me pardonnerez cette prolixité en faveur de ma situation déplorable. Comme je sais que vous avez l'âme sensible, je me recommande à vous et je vous prie de vouloir bien, s'il vous plaît, comme vous l'avez promis à ma malheureuse épouse, employer votre puissante médiation à l'effet d'empêcher la clôture de mon école et de me dispenser de conduire mes élèves aux cours du collège, mesure qui consommerait ma ruine et me réduirait au désespoir.

« Vous obligerez...

« LOUIS. »

Ces touchantes supplications n'ont pas d'écho. M. Louis, désespéré, laisse sa maison et fuit.

Le Recteur en informe ainsi le Président de la Commission, à la date du 2 novembre 1819 :

« Monsieur, le sieur Louis, maître de pension à Angers, a quitté la ville depuis quelque temps et, malgré les recherches que j'ai faites, je n'ai pu découvrir dans quel pays il est allé Il a laissé beaucoup de dettes et ses meubles, qui ont été vendus, ont à peine suffi pour payer le loyer de la maison qu'il occupait. On ne lui connaît pas de propriété immobilière.

« Il demeure redevable envers l'Université de la somme

Digitized by Google

de 210 francs, malgré les demandes réitérées qui lui ont été faites, savoir : 50 francs de droit annuel arriéré ; 100 francs pour droits des années 1818-1819 et 60 francs pour rétribution du deuxième trimestre 1819.

« Il est parti dans le cours du troisième.

« M. Louis avait toujours réclamé contre le paiement des 150 francs pour droit annuel dû antérieurement à 1815, et on lui avait demandé un certificat d'insolvabilité qu'il n'a jamais fourni. Il a payé le droit annuel depuis le temps où il a rouvert sa pension avec autorisation. La Commission a imputé ces cent francs sur l'arriéré (lettre du 4 juillet 1819).

« Il serait possible que le sieur Louis fût prote dans quelque imprimerie de Paris, état qu'il exerçait chez M. Lenormand avant de venir à Angers.

« *Le Recteur*, POULLET DE LISLE. »

## M. JOSEPH MEIGNAN

Documents concernant le « pensionnat » de M. Joseph Meignan :

« *Paris, le* 19 *janvier* 1811.

« *Le Sénateur, Grand-Maître de l'Université impériale, à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Angers*

« J'autorise, sur votre demande, le sieur Meignan à former un pensionnat à Angers.

« Vous pouvez le comprendre sur le tableau des maîtres de pension de votre Académie. Il recevra le diplôme à l'organisation définitive de ces établissements.

« Recevez...

« FONTANES. »

En janvier 1811, l'arrêté suivant est pris et copie en est adressée à qui de droit :



Digitized by Google

« Le Recteur de l'Académie d'Angers.

« Vu la pétition du sieur Meignan, demeurant à Angers, tendant à obtenir le diplôme de maître de pension ; considérant que le pétitionnaire est prêtre marié et qu'il a promis au recteur de solliciter les dépenses nécessaires pour faire bénir son mariage ;

« Estime qu'il y a lieu de délivrer le diplôme demandé, mais d'en suspendre la remise jusqu'à ce que le sieur Meignan ait fait bénir son mariage.

« NOTA. — Il n'est pas encore gradué.

« *Le Recteur par intérim*, F. MAZURE. »

Le 8 mai 1811, M. Meignan écrit :

« Monsieur le Recteur, désirant consacrer le reste de ma vie à l'instruction de la jeunesse, je me propose de tenir une pension composée seulement de dix jeunes gens qui devront suivre les cours du lycée, dont je leur répéterai les leçons.

« Je vous prie de m'honorer de votre recommandation auprès du Grand-Maître de l'Université impériale, pour m'obtenir de Son Excellence l'approbation de mon projet.

« J'ai l'honneur...

« J. MEIGNAN. »

Le cas de ce chef de pension n'était sans doute par rare en ces premières années du siècle, si l'on en juge par ce passage outré d'un *Mémoire anonyme sur l'Université* reproduit par les journaux de 1814 : « Institution impie, disait-on, mélange impur de prêtres et de laïques, de prêtres mariés et d'apostats, de déistes et d'incrédules, de banqueroutiers et de divorcés [1]. »

[1] *Revue des Deux-Mondes.*

Digitized by Google

M. Meignan parvint à régulariser sa position, puisqu'il présente, à la date du 15 novembre 1811, « une liste de neuf élèves âgés de 11 à 18 ans. Trois seulement sont nés à Angers, les autres dans le département.

Pour l'instruction, cinq sont aux cours latin, grec, mathématiques, un au latin, grec, et trois au latin. »

Son établissement existe rue du Lycée n° 5 [1].

Le prix de la pension est de 400 francs.

Les états de présence manquent à partir de l'année 1813, ce qui donne à penser que M. Meignan ne tenait déjà plus pension. L'annuaire statistique du département ne le mentionne sous aucun titre.

Une dame Meignan tient école rue Saint-Laud, en 1832; je présume que c'est la femme du chef précédent.

## M. Lemercier

De 1820 à 1823 inclusivement, l'annuaire du département enregistre, au nombre des chefs de pensionnat et institution exerçant à Angers, M. Lemercier, sans indication du lieu ni de l'importance de son établissement. Nulle trace d'états de présence des élèves.

Le collège royal compte un professeur nommé Lemercier occupant la chaire de septième, 1re division, vers 1819; il est à croire qu'il ne fait qu'un avec le chef d'institution cité plus haut.

## « Cours » de M. Malinas

En même temps que s'organise l'instruction des masses par les écoles d'enseignement mutuel et les établissements des frères de la Doctrine chrétienne, apparaît un autre genre d'éducation: celui des « cours spéciaux », sortes de confé-

[1] Cette voie était également désignée sous le nom de rue Hannelou.

Digitized by Google

rences destinées aux personnes désireuses d'étendre ou de parfaire leurs connaissances.

Ce mode, qu'inaugure M. Malinas, mérite à tous égards de ne pas rester dans l'oubli ; il est le présage de la diffusion des hautes études, qui prennent un si bel essor sous les gouvernements suivants et en particulier à partir de 1850.

Nature originale, esprit primesautier, M. Malinas cultive avec la même passion et les lettres et les sciences. D'abord apothicaire tenant officine rue de l'Aiguillerie, il se montre plus souvent occupé de recherches physiques que de préparations pharmaceutiques ; comme conséquence survient la ruine de son industrie.

Fils d'un négociant armateur de Nantes, M. Malinas est, comme sa mère, Perrine Tertrais, originaire d'Angers. A l'époque où il a dû céder sa pharmacie, il a femme et enfant ; il se doit de ne pas les laisser dans la misère.

M. Malinas a pour ami et compagnon d'expériences scientifiques l'ancien oratorien et savant M. Héron, professeur au Lycée d'Angers ; c'est un appui précieux.

M. Malinas essaie du professorat ; il ouvre, dès 1811, un cours libre de grammaire comparée. Ce genre nouveau de haut enseignement joint à un vrai talent d'exposition attire au maître des auditeurs d'élite parmi lesquels M. C. Port cite [1] : MM. Millet, Bastard, de Cambourg, d'Étriché.

Le professeur trouve facilement à exercer son érudition dans quelques pensionnats de la ville, notamment chez Mlle Dimey, à laquelle il dédie bientôt une pièce de vers acrostiches.

Cette faveur fut, paraît-il, bien éphémère. M. Port ajoute : « La rupture bruyante de M. Malinas avec le pensionnat des demoiselles Dimey et son *Mémoire justificatif* lu à l'audience du tribunal civil, le 19 octobre 1816, le discréditèrent. »

[1] V l'article que lui consacre ce savant dans son *Dictionnaire historique.*

Digitized by Google

Entre temps, Mlle Malinas et sa mère avaient ouvert une maison d'éducation pour jeunes filles rue du Château, n° 5.

L'annuaire statistique départemental de 1819 contient cette réclame :

« M. Malinas, autorisé spécialement par la Commission de l'Instruction publique, ouvre un cours de grammaire générale appliquée en particulier à la grammaire française comparée dans ses rapports avec celle des autres langues.

« Le cours, divisé en trois parties, comprend dans son ensemble le traité des idées, celui des signes et de la syntaxe, la logique et les belles-lettres.

« Il ouvre chaque année le 8 décembre et continue tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de neuf heures à onze heures du matin, rue du Château, n° 5, où se prennent les inscriptions. »

L.-F. La Bessière.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

# SOUVENIRS D'ÉGLISE

*(suite)*

---

## VII

### **Lourdes** (suite)

On le voit : je n'étais encore en 1872 qu'un modeste narrateur de pèlerinages, sujet à corrections Une circonstance fortuite me valut, en 1873, un changement de fonctions et un avancement dans la carrière. De tous les comités cantonaux fondés par Mgr Freppel pour le développement des œuvres religieuses dans son diocèse, l'un des plus assidus aux réunions et au travail fut celui de notre canton du Lion-d'Angers. Comme il cherchait un but défini pour sa jeune activité, l'un de ses membres rappela le résultat obtenu par l'initiative hardie du curé de Cholet et demanda, sans songer peut-être que la question était renouvelée de saint Augustin, si ce que Cholet avait pu le Lion d'Angers ne le pourrait faire; si un pèlerinage cantonal à Lourdes ne serait pas favorablement accueilli et si enfin l'ombre de notre clocher ne pouvait pas porter aussi loin dans le monde que celle des clochers de la Vendée? La réponse fut unanime et enthousiaste et le secrétaire, pour ses débuts, reçut mission de se mettre sans retard aux démarches et écritures. C'était d'ailleurs conforme aux traditions du temps : dans les œuvres de défense catholique et sociale qui surgissaient de toutes parts, on agissait beaucoup, on écrivait davantage encore. Le petit secrétaire se mit en

Digitized by Google

mouvement et lança ses appels. Le résultat dépassa de cent coudées l'attente du modeste comité : tout l'arrondissement de Segré, bientôt le diocèse entier, demandèrent à partir dans le sillage, et le nombre des pèlerins conduits à Lourdes par le vénérable et octogénaire abbé Lorioux, curé du Lion-d'Angers, à demi impotent déjà et plus qu'aux trois quarts sourd, n'a jamais, depuis lors, été dépassé dans le diocèse : il s'élevait à deux mille deux cents.

Comment transporter cette chevance? C'était alors la Compagnie d'Orléans qui s'en chargeait, se bornant d'ailleurs à verser ses cargaisons humaines sur les quais de la gare Saint-Jean, à Bordeaux : nous y trouvions, après une petite répétition de Babel, les wagons de Procuste de la Compagnie du Midi, où nous nous empilions au hasard et qui nous cahotaient jusqu'à destination.

En raison de notre nombre, on avait décidé de former quatre trains. Mais tout beau! c'était trop à expédier en un seul jour, alors qu'aujourd'hui on en ferait passer quarante Deux pour le lundi ; deux pour le mardi. Il est vrai que rien ne fut changé à la durée du séjour alors accordé à Lourdes; partis d'Angers le lundi, les pèlerins quittaient Lourdes le jeudi soir. O temps héroïques! il y avait eu même un train, le premier formé par l'Anjou, celui dont plus haut j'ai raconté l'histoire, et dont les voyageurs, vrais pèlerins de Gédéon, touchèrent barres à Lourdes le mardi soir, burent dans leur main de l'eau de la Grotte et repartirent dès le lendemain.

Il m'échut, en raison de mes attributions, d'aller à la gare d'Angers, la veille de notre départ, pour m'aboucher avec le receveur et verser d'avance entre ses mains les présents d'Artaxercès. Il s'agissait de compter les billets distribués et la somme à percevoir. Le compte fut aisé pour les petits cartons: mais, pour le prix, il en fallut rabattre! Il y avait là dedans quelque vingt mille francs en billets de cent sous, monnaie courante à l'époque. Entré

Digitized by Google

à sept heures du soir dans le bureau de l'infortuné receveur, j'y étais encore à minuit. Plus nous comptions ces sales chiffons et plus le nombre en changeait ! Enfin, de guerre lasse, aux douze coups de la nuit, nous les jetâmes dans un coin en leur lançant une imprécation en trois lettres qui, pour toute française qu'elle soit, n'est point encore entrée dans le langage académique, et en ajoutant : « Si le caissier principal ne trouve pas le compte, il saura bien nous le dire ! » Oncques depuis lors n'entendîmes parler ni de compte, ni de caissier principal.

J'ai fait allusion tout à l'heure à l'encombrement, à la cohue, au *tumultus gallicus* dont la gare du Midi, à Bordeaux, était alors le théâtre au moment du transbordement des trains de pèlerinage. Les solutions les plus simples se présentant généralement les dernières — et à cet égard les Compagnies de chemins de fer se gardent de faire exception à la règle générale — on n'avait pas encore imaginé, ou trouvé acceptable, l'expédient si naturel de faire circuler directement, sur les voies du Midi, le matériel des autres réseaux. Or, avant de devenir l'une des plus monumentales et des plus agréables de toute la France, la gare de Saint-Jean, à Bordeaux, avait été longtemps la plus exécrable peut-être par suite de la vétusté et de l'exiguité de ses bâtiments, la plupart en bois, et de l'enchevêtrement inextricable de ses voies et de ses services. C'est dans cet obscur et redoutable dédale, à peine éclairé par des quinquets fumeux et présentant à peu près l'image d'un coupe-gorge, que nous devions, au retour comme à l'aller, faire en pleine nuit l'échange de nos trains. Il y avait bien dans chaque compartiment un pèlerin de bonne volonté décoré du titre de chef et chargé de transporter à la portière correspondante — quand il s'en trouvait en correspondance — le numéro de classement, la pancarte du salut, le phare sauveur dans ces ténèbres; il y avait un directeur de train mettant pied à terre tout le premier et criant du

Digitized by Google

haut de sa tête : « Ne descendez pas ! » tant que n'avait pas abouti la pose laborieuse de ces nouveaux billets de logement. Mais, si l'on a eu sujet de demander jadis ce qu'on voulait que fît un Horace seul contre trois Curiaces, que voudriez-vous, au nom du Ciel, qu'eût fait un pauvre diable, à demi enroué déjà par le froid de la nuit et les courants d'air, seul contre trois, quatre, voire cinq ou six cents pèlerins, impatients de se ruer dans les wagons nouveaux sur les meilleures places, alors même que leur empressement n'aurait pas eu d'autres motifs, les plus naturels du monde ? Les quadriges se précipitant hors de leurs barrières, les vents s'échappant de la caverne d'Eole ont pu fournir à Virgile de brillantes comparaisons : ils ne donneraient qu'une faible idée de la débâcle des pèlerins de l'âge de fer dans la gare de Bordeaux. Si le cinématographe eût existé et qu'un industriel pût maintenant reproduire dans leur vivante réalité ces tempêtueux spectacles, sa baraque serait assiégée et sa fortune faite en six mois. Le tableau serait complet si, en même temps, un phonographe restituait, dans toute leur poignante acuité, les cris de détresse qui retentissaient de toutes parts. On perdait tout à la fois : son parapluie, ses compagnons, son chemin, trop souvent son billet, et la tête avec tout le reste. Songez qu'alors la plupart des pèlerins étaient des gens du peuple, n'ayant jamais guère lâché des yeux le clocher de leur village; qu'une malveillance insensée, mais trop générale et trop certaine à cette époque, perçant même parfois chez le personnel subalterne des gares, les intimidait et les mettait en défiance; que le moindre accident leur paraissait facilement un calcul, le moindre incident un piège, — et vous ne vous étonnerez plus de retrouver, cette fois dans un cadre heureusement moins tragique que pittoresque, l'affolement et les cris des Troyens — je devrais dire surtout des Troyennes — devant les Grecs vomis dans Ilion par le cheval de bois !

Digitized by Google

Frappé de ces déplorables inconvénients, un homme ingénieux — que j'aurai la modestie de ne pas désigner autrement — imagina un jour une combinaison qui devait remédier à la confusion des pèlerins en gare de Saint-Jean, comme de nos jours l'*espéranto* à la confusion des langues dans l'univers. On va voir quel fut le brillant succès de mon industrieuse invention.

Avant le départ d'Angers de l'un de nos trains de pèlerinage, j'avais eu soin d'en relever la composition exacte et pour ainsi dire le plan géométrique : j'avais constaté en quel nombre et dans quel ordre se succéderaient les voitures des diverses classes, assigné d'avance son numéro à chacun de leurs compartiments, relevé les moindres détails, et rien laissé enfin à la fortune de ce que je pouvais lui ôter par conseil et par prévoyance. J'envoyai tous ces documents, avec un jeu suffisant d'écriteaux numérotés, à M. le chef de gare de Bordeaux-Saint-Jean, en lui demandant de vouloir bien, à l'arrivée et à côté de notre train de pèlerinage, en tenir prêt un autre qui en reproduisît, avec une exactitude photographique, les dispositions et le classement. Je reçus la réponse la plus empressée et la plus obligeante et fus tenté, dans ma satisfaction de moi-même, de m'éventer avec mon chapeau. Pendant tout le voyage d'Angers à Bordeaux, j'allais, le sourire aux lèvres et une secrète vanité au cœur, porter de wagon en wagon la bonne nouvelle et recueillir les félicitations et les remerciements. Nous arrivons à Bordeaux : un train, fidèlement étiqueté se trouvait rangé près du nôtre. Je jette un orgueilleux coup d'œil.... Grand Dieu ! la foudre tombant à mes pieds ne m'eût pas bouleversé davantage. Le chef de gare avait tenu sa parole : seulement, la tête de son train était en face de la queue du nôtre, et réciproquement. Un éclair me traversa l'esprit : j'avais oublié qu'à la bifurcation de Saint-Pierre des-Corps, près de Tours, les trains d'Angers à Bordeaux opéraient un « rebroussement » !

Digitized by Google

Les infortunés pèlerins payèrent ma lumineuse idée par un désordre sans précédent, un vacarme d'incendie, et une heure de retard. Quant à moi, je me hâtai d'aller m'ensevelir, avec mon triomphe, dans le coin le plus obscur et le plus retiré, loin des yeux et des poings irrités. C'est peut-être à cette précaution que je dois de vivre encore et de pouvoir faire juger le lecteur des heureux fruits de mon génie !

Bien des pèlerinages se sont depuis lors succédé d'Angers à Lourdes : le 14 mai 1906 marqua la date du cinquantième, chiffre digne d'être inscrit dans les annales de l'Anjou. J'ai pris à tous une part plus ou moins active et il n'en est que deux auxquels il ne m'ait pas été donné d'assister C'est assez dire que dans mes longs souvenirs je puis revoir, les yeux fermés, le Lourdes d'autrefois, les processions d'antan, non seulement avec ces teintes estompées, crépusculaires et charmantes que leur donne le recul des années et l'approche du soir — tel un ardent coucher de soleil embrasant les cimes lointaines, — mais encore dans leur vieux cadre si retouché, si élargi, si accommodé depuis lors au style moderne, qu'à dix ans de distance Lourdes ne se reconnaît plus et que j'ai vu d'anciens pèlerins comme moi désorientés au point d'en concevoir de la mauvaise humeur, et de la laisser paraître. Que voulez-vous dire à cela, sinon que depuis le temps d'Horace les vieillards n'ont pas changé de mœurs ni amendé leur caractère ?

Jadis, quand nous arrivions à Lourdes, chacun s'empressait d'abord d'aller chercher son gîte autour de la place du Marcadal, centre de la ville, nœud de ses rues principales. On devine sans peine ce que pouvait être, dans ces temps primitifs, l'hospitalité des Lourdais, recevant les pèlerins chez eux comme en billet de logement. C'est dire qu'on rencontrait dans cette hospitalité tous les degrés, surtout les degrés inférieurs. Il ne manquait pas de gens qui vous offraient pour un ou deux francs par vingt-quatre

Digitized by Google

heures le vivre et le couvert et fournissaient en plus les insectes de tout genre, sans rien demander pour ce supplément de garnison. Les pèlerins plus fortunés ou plus exigeants descendaient à l'*Hôtel des Pyrénées*, qui fut « le plus près de la Grotte »... tant qu'il n'y en eut pas d'autres. Il était, il est toujours à l'entrée de la route d'Argelès! Seulement, les pèlerins n'y sont plus, depuis qu'on a bâti pour eux, avec des fortunes diverses, une cité neuve, tumultueuse et spasmodique, tantôt trop étroite pour les recevoir, tantôt vide et déserte comme un boulevard extérieur.

De cette place du Marcadal, qui a conservé son nom et son importance municipale et n'aurait même pas trop perdu de sa physionomie ancienne, sans l'arrivée des tramways et le départ de la vieille église paroissiale, on gagnait le quartier de la Grotte par l'antique rue centrale, qui subsiste encore avec un nombre — de plus en plus petit — de maisons épargnées par les jalons des arpenteurs ou les « embellissements » des maçons. Au point où, détachant à droite une ruelle vers le château fort, elle fait une brusque plongée dans le vallon du Gave; jadis il n'y avait plus rien : c'était la campagne, fruste et nue. Le seul endroit habité, par de silencieux et immobiles locataires, c'était le cimetière, dans un petit chemin à main gauche. Sur le vaste emplacemeut de l'*Hôtel de la Grotte*, rien : rien, là où s'élève aujourd'hui le couvent des Clarisses. Mais, en face, un grand rocher calcaire, une grande masse de marbre, qui nous a valu pendant plusieurs années un curieux spectacle. Sans y porter la pioche ni le fleuret de mine, on l'a littéralement découpée sur place en tranches, en plateaux, au moyen de la vapeur. L'un des brins d'un câble métallique d'assez faible section, circulant à extrême vitesse, brûlait en quelque sorte la roche et y ouvrait comme un trait de scie dans lequel des ouvriers versaient à jet continu du sablon humide. Et c'est ainsi que furent démolis

Digitized by Google

et travaillés du même coup plusieurs centaines de mètres cubes du marbre le plus dur, sans qu'à mon regret Annibal ait pu revenir pour comparer, en homme expérimenté, l'efficacité de ce procédé moderne à celle de son vinaigre.

Un pont bossu et bancroche, à la fois en courbe et en dos d'âne, jetait plus loin sur le Gave son arche tortueuse et pittoresque. Inutile de dire que depuis longtemps, pour obéir à une nécessité du progrès moderne, on en a élargi les garde-fous... De là apparaissait, dans sa blancheur native, la jeune « Chapelle », aujourd'hui la « Basilique », dont le curé Peyramale avait substitué le plan — dix fois trop étroit encore, sans qu'il ait pu le prévoir — à celui que lui soumettait son architecte et qu'il déchirait avec indignation en condamnant son exiguité. On arrivait ainsi au niveau du petit ruisseau de la Merlasse, affluent du Gave, depuis lors escamoté sous un pont; et de ce point un chemin montant, boueux et malaisé, une fondrière en pente, grimpait à la Chapelle : c'était le seul accès direct. Au pied de la côte, à droite, le vieux moulin de Savy, transfiguré aujourd'hui en usine électrique; à gauche, les roches de la « Montagne du Calvaire » venant détacher jusqu'au bord du Gave un de leurs éperons, celui-là même dans lequel s'ouvre la grotte de Massabielle. Qui s'en douterait aujourd'hui? Route et vastes constructions se sont emparées des rochers pour s'allonger et s'élever. Je parlais tout-à-l'heure de mètres cubes de marbre exploités : ici c'est par hectomètres cubes qu'on pourrait chiffrer la blessure faite à la montagne.

Avant de s'engager dans l'avenue montant à la Chapelle, le pèlerin était invité au repos par une vaste rotonde d'un aspect rustique et au toît de chaume. C'était l' « Abri des Pèlerins » ; on y lisait, sur une grande pancarte, ce nom et celui de son donateur : M. Henri Lasserre. Pas un pèlerin qui n'eût déjà dévoré le volume publié, avec un succès trop

Digitized by Google

prodigieux pour ne pas être providentiel, par le célèbre écrivain; pas un seul lecteur de *Notre-Dame de Lourdes* qui n'eût été sensible à la magie d'un style à la fois captivant et sincère; et par une pente bien naturelle à l'esprit humain, pas un qui n'ambitionnât de rencontrer aux pieds de Notre-Dame de Lourdes son historien déjà illustre, à la source même de sa foi, de son inspiration et de sa renommée. Je l'y aperçus à diverses reprises, sans avoir eu toutefois l'occasion de l'aborder, et — faut-il le dire? — sans l'avoir recherchée, tellement vive avait été sur moi l'impression de ses grands yeux noirs, miraculeusement rouverts à la lumière par l'eau de Massabielle, mais avec tant d'intensité que le sombre éclat de leur regard ressemblait au reflet d'un poignard.

Il fallait obliquer fortement vers la droite pour traverser, ou plus exactement contourner, l'emplacement actuel de l'église et du parvis du Rosaire. Au coin d'une saillie de roc, à un tournant du raboteux sentier, la Grotte apparaissait tout-à-coup. Moment d'impression inoubliable pour tant de pèlerins dont le rêve, longtemps et chèrement caressé, se trouvait réalisé par ce premier coup d'œil! La foi, la prière, la résignation, l'espérance éclataient parfois dès cet aspect en cris si profonds et si vrais que l'émotion, saisissant les fibres les plus intimes du cœur, amenait aux yeux une rosée de larmes. Mais je n'ai point dessein de m'arrêter ici sur ce que Lourdes offre cependant de plus merveilleux et de plus touchant, son côté surnaturel. J'y serais interminable et insuffisant tout à la fois ; et c'est sans jamais avoir pu autre chose qu'effleurer, je le sens bien, un sujet vivant comme l'âme humaine et infini comme la toute puissance de Dieu, que je l'ai abordé ailleurs, dans vingt comptes-rendus peut-être de nos pèlerinages angevins à Lourdes. Car les gens de Cholet ont fait école : comme eux autrefois, on me demande aujourd'hui encore de

Digitized by Google

raconter ce que j'ai vu. Que ne veut on bien me fournir, toujours comme eux, un Aristarque prêt à corriger mon style ou à compléter ma pensée!

Nous voici devant la Grotte. Prosternons-nous un instant, abîmés dans la foi et la tendresse et, nous relevant, jetons les yeux autour de nous. Ils rencontrent d'abord, déjà élevée à l'endroit précis de l'apparition, la statue dessinée et sculptée sur les indications mêmes de Bernadette. On voudra bien me faire la grâce de le croire : je n'ai pas attendu les récents épanchements de M. Huysmans pour déplorer la navrante facture de cette statue. J'en demande pardon à Bernadette, mais je jure hardiment que la sainte Vierge ne lui est pas apparue sous ces traits. J'ai connu un vieux curé — furieusement original dans tous les genres, parfois même dans le genre doctrinal — qui, ayant vu la Salette, s'écriait obstinément : « Actuellement, vous ne me ferez jamais croire que la sainte Vierge soit descendue dans ce pays-ci : c'est trop laid ! » Je n'invoque pas d'argument différent contre l'œuvre du sculpteur Fabisch, — un Lyonnais, malgré l'apparence exotique de son nom. Que la statue, consacrée désormais par tant d'impérissables souvenirs, demeure à sa place : personne, sauf les ennemis du nom chrétien, n'a la pensée bizarre de la déloger de là. Mais, pendant que les artistes se moquent agréablement de la « statuaire de Saint-Sulpice », je vois que c'est à cette statuaire qu'a été demandée la Vierge élevée sur l'esplanade du Rosaire et que c'est celle-là, et non celle de la Grotte, qu'on a solennellement couronnée au nom de Rome. Cela doit avoir consolé Saint-Sulpice, — s'il en a senti le moindre besoin.

En avant de la Grotte, à l'époque où nous y sommes, un terre-plein, vierge de tout ciment du côté du sol et de tout parapet du côté du Gave, qui coule encore tumultueusement dans son ancien lit. Gardons-nous de reculer sans tourner la tête : nous pourrions éprouver la même fâcheuse surprise

Digitized by Google

que ce pèlerin dont le lecteur se souvient peut-être, tombé à l'eau au moment d'une procession aux flambeaux et à qui le curé Sigogne criait si opportunément de nager toujours, sans se fier au reste !

Engageons-nous plutôt, à droite de la Grotte et au pied d'une rustique chaire en bois dont plus tard le marbre viendra prendre la place, dans ce petit sentier étroit et sinueux qui se replie deux fois sur lui-même en gravissant le coteau pour monter à la Chapelle. Ce sont les célèbres et charmants « lacets ». Le monde entier désormais les connaît et s'en souvient, pour les avoir parcourus en priant et en chantant, le cierge et le rosaire aux mains. C'est par là que, dessinant en traits de feu dans la nuit ces replis qui semblent reproduire une gigantesque initiale du nom de Marie, s'élevaient vers le ciel — au dire des curés enthousiastes — nos processions aux flambeaux. C'est là qu'ont éclaté pour la première fois, d'un bout à l'autre de nos rangs, ces couplets de l'*Ave Maria* de Lourdes qui sont à l'heure qu'il est, en France, le plus populaire de tous nos chants, sans en excepter — si je ne m'abuse — notre chant national. Je me vois encore mêlé au groupe d'une vingtaine de chanteurs, les plus forts en gosier qu'on pût trouver parmi les pèlerins, grimpant en hâte à la balustrade extérieure du chœur de la Chapelle, imposant, par leur unisson puissant, une mesure au chant des pèlerins et jouissant comme récompense du délicieux spectacle de la procession aux flambeaux qui serpentait à leurs pieds et s'élevait vers eux. Vieux tableaux, vieux souvenirs ! C'est aujourd'hui dans les vastes allées de l'esplanade du Rosaire que se répand, tous les soirs de grands pèlerinages, le fleuve immense de lumière et de chants. Mais, comme il ne peut plus, en raison même de son volume et de la longueur de son cours, être endigué, si je puis ainsi parler, par la puissance d'aucun groupe de chanteurs, dans une mesure et une tonalité uniformes, il en résulte un pieux vacarme,



Digitized by Google

une éclatante cacophonie, qui font les délices du cœur — et le supplice des oreilles.

Nombre de gens, pour le dire en passant, ont déjà cherché un remède à ce mal, avec la même pureté d'intention qui me faisait étiqueter les trains en gare de Bordeaux,... et avec le même succès. Je fus témoin de l'une des tentatives les plus originales sans doute en ce genre. Au mois d'août 1905, les pèlerins de l'Anjou rencontraient à Lourdes ceux de l'un des plus vastes archidiocèses du Midi, que je ne voudrais pas contrister ici en le désignant plus clairement. Un brave diocésain, qui avait accompagné ses compatriotes comme pèlerin, continuait pendant la procession aux flambeaux à les accompagner comme musicien. Armé d'un monumental ophicléide, il faisait sortir de ses replis tortueux des sons dont la force et l'ampleur imposaient le ton aux oreilles les plus rebelles, aux gosiers les plus mal faits. Tant que la procession circula, le vent emportait dans les nuages une partie des soupirs du monstre — c'est du cuivre que je veux dire; mais quand nous fûmes réunis dans le parvis en avant du Rosaire, à l'abri des collines et des rampes qui ne laissent rien perdre même de la voix d'un orateur parlant à des foules, alors éclatèrent dans toute leur force et leur horreur les mugissements sacrés. Je ne me permettrai pas de transposer l'épithète, écrivant non dans la langue des dieux, mais dans une humble prose qui n'admet pas les inversions.....

Au haut des vieux lacets nous trouvions la Chapelle, dont les murs étaient déjà couverts d'ex-voto, tapissés de bannières et d'oriflammes. J'assistai à l'inoubliable procession qui, au lendemain de la guerre, les y apporta presque tous. On avait fait appel à chacune des paroisses, à chacun des sanctuaires placés sous le vocable de la Sainte Vierge, et l'appel avait été largement entendu. Tous ces riches emblèmes étaient échelonnés dans les rangs d'un cortège si nombreux que le défilé en dura plus de deux heures à

Digitized by Google

travers les rues de la ville. Partout éclataient sur son passage les chants et les acclamations : on eût dit de loin la voix d'un orage. Mais, contraste poignant dans sa muette éloquence! quand apparaissaient et s'approchaient les bannières en deuil de Metz et de l'Alsace, du plus loin qu'on les pouvait apercevoir, l'émotion des spectateurs, les étreignant à la gorge, y étouffait les chants : les drapeaux des vaincus et des exilés faisaient en passant, dans ce mouvement enthousiaste et joyeux, comme un sinistre remous de silence et de larmes : et dans les regards qui les suivaient longuement on pouvait surprendre tout à la fois l'attendrissement de la pitié, la supplication de la prière et le sombre éclair de la vengeance.

Achevons, puisque nous l'avons commencée, notre vieille procession aux flambeaux. Prenons le seul chemin qui s'ouvre devant nous et remontons dans la ville par la rue antique qui nous en avait amenés. Après l'avoir animée par nos chants et illuminée par nos cierges, nous voici de retour sur la place du Marcadal, d'où tout part, où tout aboutit. Une stratégie élémentaire et instinctive y prépare notre arrêt et y continue notre mouvement, tant que n'ont pas encore paru les gens de queue, les dignitaires de la procession : nous tournons en spirales de plus en plus serrées, à la manière d'un jeu d'enfants, ou d'un peloton de fil qu'on enroulerait par l'intérieur. Halte! nous sommes au complet : quelques couplets encore, un *Magnificat* ou un *Salve, Regina*, puis de chaudes acclamations à l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, et nous soufflons sur nos cierges, sur notre enthousiasme, et bientôt sur la bougie veillant au chevet de nos lits.

La tentation nous prit un jour d'ajouter une touche artistique à ce tableau. Nous disposions de quelques voix exercées, dont la moins brillante n'était pas celle du jeune vicaire qui dirigeait nos chants cette année-là, et vient de prendre — pour cause d'âge — sa retraite de curé de l'une

Digitized by Google

des plus grandes paroisses d'Angers. Cela nous rend un peu vieux....: mais alors! Alors, nous chantions comme des pinsons. Nous fîmes donc entendre à nos pèlerins assemblés, et à tous les gens de la ville accourus pour se presser autour de nous, des adieux à Lourdes imités de ceux qu'au dernier soir de chaque année scolaire chantent, devant la statue de la Vierge, les élèves du collège de Combrée. L'un de nous avait écrit des paroles appropriées: le refrain est calqué sur l'une des plus jolies mélodies que Roland ait écrites pour ses montagnards, et l'air des couplets en *soli*, pour baryton et ténor, est l'une des meilleures inspirations du bon vieux M. Collmann, qui fut et mourut maître de musique à Combrée. L'exécution répondit sans doute à la valeur du morceau, car, à peine les dernières notes éteintes dans un savant *pianissimo*, les applaudissements des gens du pays éclatèrent de toutes parts. O souvenirs humiliants de notre vanité passée! Lorsque maintenant, partie de la nouvelle église paroissiale et se dirigeant vers les Basiliques, la première procession de chacun de nos pèlerinages angevins traverse encore cette place, témoin de notre orgueil, je me crois obligé en conscience, pour effacer le vieux péché, de chanter humblement et à pleine voix les strophes modestes et touchantes de nos mélodies populaires.

N'ai-je point laissé prendre à mes souvenirs de Lourdes une étendue hors de toute proportion avec leur intérêt? Sur un tel sujet, il semblerait facile d'écrire un livre; il est temps de me rappeler que je ne trace que des esquisses, que je ne recueille que des anecdotes. J'ai donc assez parlé, si ce n'est trop peut-être, du passé de Lourdes, et voudrais seulement ajouter quelques lignes sans prétentions prophétiques sur l'avenir du célèbre pèlerinage.

La question en effet se pose de nos jours, et ce ne sont pas les catholiques qui l'agitent avec le plus de passion.

Digitized by Google

Cette animation n'est d'ailleurs qu'un regain d'activité, et l'idée de fermer la Grotte de Lourdes succède de loin à celle de ne pas la laisser s'ouvrir. J'ai vu, je l'ai raconté plus haut, les barrières élevées par l'Empire pour en défendre l'accès. Ces barrières ont bien pu m'empêcher de la voir à ma première visite, mais non d'y revenir plus de cinquante fois. Les tendances, les tentatives d'aujourd'hui auront-elles plus de succès? Sans répondre autrement à cette question, je vais me borner à raconter ce que j'ai fait pour l'élucider sur place.

Déjà, dans les premiers mois de 1903, une vive alerte avait tenu Lourdes en éveil. Je n'ai pas besoin, pour l'expliquer, de refaire l'histoire religieuse et politique de la France à cette date. Il me suffit de rappeler, sans autres commentaires, que le ministère d'alors avait M. Combes à sa tête. Partout le bruit s'était répandu qu'à l'exemple de tant d'autres chapelles les Basiliques de Lourdes allaient être fermées. La nouvelle avait fait traînée de poudre et vivement ému les catholiques du monde entier. Le pèlerinage projeté par l'Anjou au mois de mai sembla un instant compromis : nous partîmes néanmoins au nombre de quinze cents, et je résolus de mettre à profit la circonstance pour pouvoir parler en connaissance de cause du sujet qui passionnait tous les esprits.

Ma première pensée avait été de me documenter, sur les événements et les pronostics qui nous mettaient en émoi, près de M le curé de Lourdes lui-même. C'était alors le successeur immédiat de Mgr Peyramale, le bon et saint abbé Barrère, d'une vertu et d'une placidité si monastiques que l'année suivante, presque septuagénaire, il allait chercher le silence et la paix à l'ombre d'un cloître, pour y adorer et y faire adorer le Très Saint-Sacrement. Il faut, à pareille détermination, l'abnégation d'un saint et la dévotion d'un ange. Je ne pouvais puiser mes renseignements à une source à la fois plus respectée,

Digitized by Google

plus limpide et plus calme. Dès le matin je me pendais à sa sonnette : il était absent. Je récidivais peu après-midi, dans le machiavélique dessein de le surprendre au sortir de table, et j'appris qu'en effet il était de retour. Hélas! j'avais compté sans le défenseur du vestibule, non des enfers, mais du presbytère : une fidèle et incorruptible servante, capable d'évincer tous les *reporters*, et Chincholle lui-même, s'il fût revenu au monde. Je serais heureux de l'avoir à mon service le jour où la mort viendra frapper à ma porte...

Je cherchai fortune ailleurs et trouvai ample et bonne fortune. J'allai me présenter hardiment à titre de collègue — ces maires de village ont toutes les audaces! — à celui de la ville de Lourdes, qui était alors l'honorable M. Cazaux-Mouton. Je fus accueilli, non seulement avec la distinction et la bonne grâce les plus parfaites, mais avec une sympathie inattendue et qui éclata entre nous dès que M. Cazaux m'apprit les liens de souvenirs, anciens déjà, mais toujours vivants, qui le rattachent à Angers. Il a été, avant d'achever au Creusot son éducation d'ingénieur, élève de l'école des Arts et Métiers d'Angers et les fenêtres de son dortoir faisaient face, de l'autre côté de la rue de la Censerie, à celles de ma maison natale... On ne sera donc étonné ni de la cordialité de notre entretien, ni de la visite que fut heureux de faire de nouveau avec moi le curé de la Trinité d'Angers à l'un de ses anciens paroissiens — ou à peu près — retrouvé sur le siège municipal de Lourdes.

Les journaux nous avaient exactement renseignés sur les menaces de fermeture des lieux saints de Lourdes et sur l'état, non seulement d'émoi, mais d'exaspération et d'alarme où ces menaces avaient jeté toute la population de la ville et des environs. C'était en effet pour la commune, comme pour les particuliers, l'engloutissement de millions, la faillite retentissante, la mort sans phrases. Qu'on en

Digitized by Google

juge par ce seul détail : du jour où l'avenir des pèlerinages sembla, non pas même en péril, mais en question, tous les grands établissements de crédit avaient nettement refusé l'escompte du papier de Lourdes. Quiconque a la moindre notion commerciale appréciera la gravité de cette mesure et personne ne sera surpris d'apprendre que, dans tout le pays, les gars avaient de la poudre dans l'armoire et le doigt sur la gâchette et que le maire de Lourdes ait cru de son devoir d'aller déclarer à Tarbes qu'il ne répondrait pas de la tête du premier qui voudrait attenter à la Grotte, cette tête fût-elle montée sur les épaules d'un préfet.

Ce fut pour nos maîtres le commencement de la sagesse. Entre temps, le Conseil municipal de Lourdes prenait, à l'unanimité, une résolution nettement et fortement motivée ; et bientôt tous les représentants du pays, défenseurs naturels de ses intérêts en péril, sénateurs et députés du département au grand complet, délégués du Syndicat d'initiative des Hautes-Pyrénées et du Conseil municipal de Lourdes, maire en tête, partaient à toute vapeur pour Paris — plusieurs en passant par le chemin de Damas, — se présentaient tout haletants au Président du Conseil et enlevaient, séance tenante, la promesse ou, si on l'aime mieux, le calcul de laisser indéfiniment, et jusqu'à nouvel ordre, les choses en l'état.

Changera-t-on d'avis dans les sphères officielles ? Ce n'est affaire à moi ni de le pronostiquer, ni de le discuter. On n'a pas changé, en revanche, de résolution dans le pays de Lourdes : c'est tout ce qu'il m'appartient de savoir et de dire. Et j'en ai pour garant le propos que deux ans plus tard, en mai 1905, je recueillais textuellement de la bouche d'un des principaux et plus intelligents habitants de Lourdes, l'un des plus menacés par la ruine dont la fermeture de la Grotte serait le redoutable signal. — « Monsieur, » me disait-il, « pour peu que les choses continuent de ce train et aillent jusqu'au bout, comme on

Digitized by Google

l'annonce, nous reverrons dans ce pays-ci une nuit de la Saint-Barthélemy. Seulement cette fois elle ne sera pas faite contre les protestants, mais contre les francs-maçons ! » — Je me borne à garantir l'authenticité absolue de ces paroles : je crois ne devoir ni les taire, ni les commenter.

Au moment où je trace ces lignes la note dominante à Lourdes est la confiance dans le maintien du pèlerinage. Chacun en conçoit des motifs divers ; aucun ne m'a paru plus vrai ni plus touchant que celui-ci, recueilli sur les lèvres toujours souriantes de la bonne et vaillante Mme Soubirous, qui depuis tant d'années exerce envers moi — et beaucoup d'autres — à son hôtel de la *Chapelle* une hospitalité récompensée par une fortune aussi solide qu'honorablement acquise. — « Eh ! me disait-elle, tout cela ne m'a jamais empêchée de dormir : si la sainte Vierge veut encore du monde, elle saura bien en faire venir ! »

Mettez à ce simple propos le double accent de la foi et de la Gascogne et dites-moi ce qui a été écrit ou prononcé de plus profond et de plus charmant !

A. MAUVIF DE MONTERGON.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# Résumé des Observations météorologiques

## faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

---

### *Septembre 1906*

Moyenne barométrique : 761$^{mm}$,78; minimum le 15, à 4 h. du soir, 753$^{mm}$,83; maximum le 27, à 10 h. du matin, 771$^{mm}$,73; écart extrême, 17$^{mm}$,90.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,79; des minima (sans abri), 10°,45; des minima (sur le sol gazonné), 9°,66; des maxima (sous l'abri), 23°,21; des maxima (sans abri), 26°,49; des maxima (boule noire, sans abri), 31°,61; des maxima (sur le sol gazonné), 33°,53; d'une eau de source, 15°00,; du mois, 17°,19.

Minimum absolu (sous l'abri), le 27, 4°,0; minimum absolu (sans abri), le 27, 3°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 27, 3°,1; maximum absolu (sous l'abri), le 1$^{er}$, 34°,8; maximum absolu (sans abri), le 1$^{er}$, 40°3,; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 1$^{er}$, 45°,3; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 1$^{er}$, 46°,0.

Humidité relative moyenne du mois, 62; minimum, 16, le 1$^{er}$, à 4 h. du soir; maximum, 100, le 22, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,07; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 1$^{er}$, 25, 26, 27; la plus forte, 9,6 le 18. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 230,50 environ; fraction d'insolation, 0,61.

Pluie totale du mois, 14$^{mm}$,6, en 4 jours; la plus forte, 7$^{mm}$,5, le 15. Evaporation, 161$^{mm}$,30.

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N; 10 jours du N-E; 7 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E S-E; 1 jour du S. 1 jour du S-W; 1 jour de l'W S-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W; 2 jours du N N.-W.

Digitized by Google

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^m,5$. Vitesse maximum du vent le 26, à 12 h. 42 du soir, $16^m,2$, par seconde (vent E N-E).

Rosée les 5, 6, 8, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30; brouillard sur terre le 30 à 7 h. du matin; brûme sèche bleuâtre avec odeur âcre le 5 toute la journée; éclairs le 8 au S et S-W à 7 h. 42 du soir; halo lunaire le 30 à 7 h. 45 du soir.

Le 15, de 6 h. 27 à 6 h. 34 du soir, au zénith, les cumulus, supérieurs viennent très lentement de l'W, les cumulus inférieurs vite de l'W et les cumulo-nimbus déchirés, très noirs, viennent très vite en tournant sur eux-mêmes avec une grande rapidité, se dirigeant de l'W à l'E. Ciel pur au S-W et à l'W.

## *Octobre 1906*

Moyenne barométrique : $757^{mm},78$; minimum le 30, à 1 h. du soir, $740^{mm},26$; maximum le 25, à 10 h. du soir, $768^{mm}40$, ; écart extrême, $28^{mm},14$.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), $9^o,89$; des minima (sans abri), $9^o,56$; des minima (sur le sol gazonné), $8^o,91$; des maxima (sous l'abri), $17^o,66$; des maxima (sans abri), $18^o,93$; des maxima (boule noire, sans abri), $22^o,14$; des maxima (sur le sol gazonné), $22^o,41$; d'une eau de source, $13^o,30$; du mois, $13^o,75$.

Minimum absolu (sous l'abri), le 31, $0^o,9$; minimum absolu (sans abri), le 31, $0^o,6$; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 31, $0^o,1$; maximum absolu (sous l'abri), le 7, $24^o,0$; maximum absolu (sans abri), le 7, $28^o,0$; maximum absolu (boule noire sans abri), le 7, $33^o,2$; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 7, $32^o7$.

Humidité relative moyenne du mois, 82; minimum, 44, le 7, à 1 h. et 4 h du soir; maximum, 100, les 4, 7, 11, 12, 16, 20, 27, 31, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,33; moyenne diurne la plus faible, 2,4, le 7; la plus forte, 10,0 les 10, 24. Nombre de jours de soleil, 25; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 102 h. 75 environ; fraction d'insolation, 0,30.

Pluie totale du mois, $77^{mm},4$, en 18 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte $20^{mm},5$, le 30. Evaporation, $73^{mm},10$.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N; 1 jour du NN-E ; 1 jour de N-E ; 1 jours de l'ES-E ; 2 jours du SS-E ; 5 jours du S ; 1 jour de SS-W; 10 jours du S-W; 3 jours de l'WS-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'WN-W ; 1 jour du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4m,6. Vitesse maximum du vent le 2, à 8 h. du soir, 21m,6, par seconde (vent du S-W).

Gelées blanches les 28, 31 ; rosée les 9, 18, 26, 28, 29; brouillards les 1, 4, 7, 12, 13, 20, 21, 22, 26, de 6 h. à 10 h. du matin ; brouillards sur terre les 22, 28 le matin; halos solaires les 2, 6, 13, 20, 22, 25, 29, 31 ; le halo du 31, était de 22° et de 46° avec arc tangent très irisé à 10 heures du matin.

Orage fort le 5, du S-W au N-E, de 3 h. 55 à 4 h. 30 du matin; éclairs très vifs, la foudre est tombée à Angers plusieurs fois en faisant beaucoup de dégâts, un éclair en boule a été vu tomber dans la Maine et dans la rue Sévigné, un autre éclair en boule a brûlé au visage une personne, qui se trouvait dans une chambre, près d'une haute cheminée dont les pierres et les briques ont été disjointes irrégulièrement. Eclairs le 9, à 7 heures du soir au S. Orage fort le 10, du S au N, de 6 h. 5 à 6 h. 27 du matin.

A. Cheux.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Le 19e Congrès français de chirurgie a été présidé, cette année, par notre éminent compatriote M. le Dr Monprofit.

La séance d'ouverture a eu lieu le lundi 1er octobre, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine. Le Congrès s'est terminé le jeudi suivant.

Il n'entre pas dans le cadre de notre *Revue* de résumer les travaux de cette importante assemblée, mais nous tenons à reproduire, pour l'honneur de l'École de Médecine d'Angers, les lignes suivantes, consacrées par le *Figaro* au 19e Congrès français de chirurgie et à son président :

« Cette solennité, qui se renouvelle tous les ans à pareille époque et qui intéresse surtout les hommes du métier, mérite cette année une mention particulière, parce que, pour la première fois, les débats seront présidés par un jeune chirurgien de province, dont il m'est agréable de célébrer les rares mérites et la juste notoriété scientifique.

« Après des hommes comme Trélat, Ollier, Verneuil, Alphonse Guérin, Larrey, Tillaux, Guyon, Terrier, Lannelongue, Le Dentu, Lucas-Championnière, Perier, Bockel, Gross, Poncet, Reverdin, Demons, Pozzi, Chauvel, c'est à présent le docteur Ambroise Monprofit, professeur de clinique à l'École de Médecine et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Angers, qui a le grand honneur de présider aux discussions de ses confrères.

« Il n'a pas beaucoup plus de quarante-cinq ans ; mais voilà des années qu'il a su conquérir l'estime avec l'admiration de ses maîtres et de ses pairs, par son habileté chirurgicale, par la hardiesse légitime de ses interventions, par l'ingéniosité de ses procédés pour les opérations sur les ovaires, l'utérus, l'estomac et l'intestin, par la sûreté de sa technique, par sa parfaite probité de praticien.

Digitized by Google

« Très brillamment doué, il a su joindre aux plus rares qualités d'intelligence et de main ce bon sens et cette mesure qui aident singulièrement les hommes de talent à faire une belle carrière. Ce jeune maître de la chirurgie française, qui, plusieurs fois, a représenté les Sociétés savantes de son pays dans les Congrès internationaux — tout récemment encore, il était délégué de notre Association de chirurgie à la Conférence internationale d'Heidelberg pour les recherches sur le cancer — a déjà beaucoup fait pour les progrès de son art ; la sûreté de sa main lui communique une hardiesse dont se fussent alarmés nos pères.

« C'est ainsi qu'il professe que, pour les maladies chroniques, non cancéreuses, de l'estomac, pour toutes ces dyspepsies rebelles, qui nécessitent la fidélité la plus stricte à d'ennuyeux régimes alimentaires, l'intervention chirurgicale est légitime, parce que seule elle libère définitivement le patient de tourments interminables et ne lui fait courir que des risques très négligeables. Hier encore, cette doctrine était mal soutenable ; elle le devient aujourd'hui que les opérations de l'estomac et de l'intestin se font avec une perfection et une sécurité dont nous étions bien éloignés voici dix ans.

« En prenant possession du fauteuil de la présidence, le professeur Monprofit a prononcé un éloquent discours où il a développé en termes très frappants sa conception de la chirurgie, qui se peut résumer ainsi : « opération tardive, difficile, longue, « dangereuse, souvent peu efficace ; opération précoce, presque « toujours facile, inoffensive et efficace. » Et ses plus vieux collègues, encore que plus timorés, ont vigoureusement et cordialement applaudi à ces vérités de demain. »

***

Notre distingué compatriote, M. Hédelin, notaire honoraire, vient d'être nommé président du Comité des Notaires des départements.

Les notaires de la France entière, en élevant à cette haute fonction leur ancien vice-président, ont voulu lui témoigner leur reconnaissance des services rendus et aussi l'estime qu'ils professent pour ses grandes qualités, son activité et son dévouement.

M. Hédelin, dont les sociétés artistiques de notre ville se sont assuré pour leur administration le précieux concours, fut président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement d'Angers.

Digitized by Google

Il est président du Comité régional des notaires du ressort de la Cour d'Appel d'Angers et directeur de notre École de Notariat dont il a été le véritable fondateur.

***

Les *Annales des Travaux publics de Belgique*, publiées par le Ministre des Finances et des Travaux publics de Belgique et que dirige avec tant d'autorité M. l'ingénieur en chef Dufourny, ont reproduit, dans le fascicule d'août, la conférence de M. Cuénot, ingénieur en chef, chargé de la correction de la Loire, sur l'aménagement des rivières à fond mobile.

Après avoir exposé la méthode de l'éminent spécialiste, les *Annales* ajoutent :

« Ce procédé est-il applicable sur la Loire? M. Cuénot a eu foi dans la méthode appliquée avec tant de succès sur le Rhône; aussi y a-t-il eu recours dans ses expériences entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes. Jusqu'ici, ses tentatives sont couronnées de succès. Ses prévisions se réalisent et il est question d'étendre la méthode à toute la partie du fleuve comprise entre l'embouchure de la Maine et Nantes, sur une longueur de 85 kilomètres. Les essais, si bien réussis sur les 14 premiers kilomètres de cette importante section, vont donc s'étendre sur une grande échelle ; ils seront à suivre et marqueront une étape dans la science de l'aménagement des rivières à fond mobile. »

***

Le dimanche 14 octobre, les Sociétés d'anciens militaires, récemment groupées en Fédération, sont allées solennellement au cimetière de l'Ouest déposer une couronne sur la tombe des soldats de l'Anjou morts pour la patrie.

Le soir, un banquet réunissait autour de la même table, dans les salons Castagnon, les présidents et les membres des bureaux des diverses Sociétés.

M. Sergent, président général de la Fédération nationale des sociétés régimentaires, M. Cardi, président de la Fédération de Maine-et-Loire ; M. Gordien, conseiller de préfecture représentant M. le Préfet absent et M. René Gauvin, député, ont prononcé des discours vibrants de patriotisme, qui ont été vigoureusement applaudis.

***

Une première assemblée des catholiques de l'Anjou s'est tenue à Angers, les 19, 20 et 21 octobre.

La cérémonie de clôture a eu lieu le dimanche 21, à la cathé-

Digitized by Google

drale, sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Reims. Outre Mgr Rumeau, évêque d'Angers, NN. SS. Denécheau, évêque de Tulle, Grellier, évêque de Laval et Morelle, évêque de Saint-Brieuc, rehaussaient de leur présence l'éclat de cette solennité.

Le discours a été prononcé par Mgr Luçon, archevêque de Reims.

***

La « Société des Concerts populaires » a donné son premier concert le dimanche 14 octobre.

La nécessité de clore la saison avant Pâques a exigé ce début un peu prématuré. Octobre, en notre Anjou, est un des plus beaux mois de l'année ; les peupliers flambés d'or, s'allongent en files sur les prés verts et les ciels ont la tranparence attendrie des choses fragiles et sans durée. Ceux qui jouissent de cette beauté s'en détachent avec peine.

Et, cependant, presque tous les fidèles étaient là. Dans l'orchestre et dans la salle, les figures acoutumées. Lorsque M. Brahy est revenu devant son pupitre nous aurions pu nous croire encore au dernier numéro du concert de l'an dernier, si l'accueil sympathique fait à notre chef n'avait témoigné de notre plaisir à le revoir.

C'est un des charmes de ces réunions de se retrouver, exécutants et auditeurs, dans une communion de souvenirs et d'émotions, dans une intimité de sentiments qui fait de notre vieux cirque, si peu reluisant, comme une école d'art où nous avons tous beaucoup appris, où il reste beaucoup à apprendre.

Au programme :

*Ouverture d'Egmont* (Beethoven) ; Symphonie en *si* bémol (Haydn) ; Air d'*Iphigénie en Tauride* (Gluck), Mlle Amsden ; *Istar*, variations symphoniques (V. d'Indy) ; Bacchanale du *Tannhauser* (R. Wagner) ; Air d'*Elisabeth* (2e acte du *Tannhauser*) (R. Wagner), Mlle Amsden ; *Rapsodie norvégienne* (E. Lalo).

Nous avions déjà entendu Mlle Amsden l'an dernier et nous avons retrouvé, avec plaisir, la femme gracieuse et l'artiste à la voix puissante dont nous n'avions pas perdu le souvenir. L' « air d'Élisabeth » nous a paru mieux que l' « Iphigénie », dans la forme de son talent.

L' « ouverture d'Egmont » a si souvent paru à nos programmes, qu'elle nous est familière ; nous en aimons tous et la grandeur hautaine et la grâce souveraine. Beethoven, même

Digitized by Google

quand il s'attendrit, garde toujours une réserve un peu distante, une discrétion de grand seigneur, comme une pudeur de sentiment, qui rend plus précieuses les confidences des grands esprits.

La grâce du vieil Haydn est d'autre sorte; faite de gaîté, de bonne humeur, d'une joie naturelle du cœur et de sens, elle éclate et se répand en effusions communicatives.

La « Symphonie en *si* bémol » est toute de ce caractère ; c'est l'œuvre d'un homme de bonne santé et de conscience pure, heureux de vivre et de chanter pour la satisfaction de son âme sonore. La finale est peut-être un peu trop facile; c'est la rançon que le vieux maître paye parfois à son abondant génie.

L' « Istar », de V. d'Indy, est entré dans le répertoire de nos concerts et nous n'en sommes plus à nous étonner de cette forme originale de variations qui consiste à chercher le thème à travers ses développements préalables et successifs.

Tout au plus dirions-nous que cette méthode, d'apparence scientifique, qui va du général au particulier, est peut-être, en musique, plus spécieuse que vraie. Le thème qui se dégage triomphalement de l'orchestre, après que le dernier voile est tombé, il est bien évident qu'il était conçu et créé dans l'esprit de l'artiste dès avant le première mesure où il faisait mine de le chercher avec nous.

Le mal est que, s'il sait où il nous mène, nous l'ignorons d'abord, et qu'il en résulte, pour l'auditeur mal averti, un trouble qui l'empêche de jouir complètement des beautés de l'œuvre. Il la comprendra seulement quand il ne sera plus temps de l'entendre.

De la « Bacchanale de Tannhauser » M. Brahy n'a pu nous donner que la partie déchaînée. Alors que sa baguette magique commandait d'adoucir la violence des faunes et des satyres, alors que dans l'orchestre couraient déjà les délicieuses harmonies voilées familières à Wagner et que nous nous apprêtions à goûter les joies des purs esprits, un malencontreux bruit extérieur est venu rompre le charme et mettre les grâces en fuite. Devant la brutalité des fanfares voisines, M. Brahy s'est en allé et « nous n'entendîmes pas plus avant ce jour-là ».

Il doit y avoir à trouver un remède à ces accidents dont M. Brahy souffre visiblement et dont nous souffrons avec lui.

Heureusement, la « Rapsodie », de Lalo, merveilleusement interprétée, nous a rendu à tous le sain équilibre sans lequel il n'est rien qui vaille, même en matière d'art.



Digitized by Google

Le deuxième concert a été donné le dimanche 28 octobre, avec le programme suivant :

*Scheherazade* (suite symphonique) d'après les *Mille et une nuits* (Rimsky-Korsakow) ; *Symphonie espagnole* (E. Lalo), pour violon et orchestre, Mme Chemet-Decreus ; *Étude symphonique*, d'après le second *Faust* de Gœthe (Lekeu) ; Air de ballet de *Rosamunde* (Schubert) ; *Ouverture de Ruy-Blas* (Mendelssohn).

Ce sera un de nos regrets de la saison de n'avoir pas pu entendre ce deuxième concert.

La presse angevine est unanime à louer le talent de Mme Chemet-Decreus et l'interprétation par l'orchestre des contes symphoniques de Rimsky-Korsakow. Les rêves chatoyants des *Mille et une nuits*, avec le vague et l'irréel de leur forme, semblent se prêter à l'expression musicale et l'artiste aurait réussi à la saisir.

Nous regrettons surtout d'avoir perdu l'« Étude symphonique » de Lekeu. Rien n'est indifférent de ce qui est sorti du cerveau de cet homme qui s'est égalé aux plus grands à l'âge où les autres commencent à peine de se chercher.

Quand on ouvre devant nous une page encore inconnue — elles sont rares — de cet enfant de génie, nous l'entendons avec le recueillement ému qui s'attache aux dernières paroles de ceux que la mort a condamnés.

***

La distribution solennelle des récompenses accordées aux exposants de l'Exposition nationale d'Angers a eu lieu le dimanche 31 septembre, au Casino de l'Exposition, sous la présidence de M. Mamelle, délégué de M. le Ministre de l'Agriculture.

Au nombre des lauréats nous avons remarqué avec plaisir l'imprimerie de MM. Germain et G. Grassin, qui a reçu un diplôme d'honneur. Une médaille d'or a été attribuée à MM. Auguste Moncelet et Célestin Marchand et une médaille d'argent à M. Georges Rouleau, de la même maison. Aux uns et aux autres nous adressons nos meilleurs compliments.

M. Mamelle a remis, au nom du Ministre, la croix du Mérite agricole à M. Jean Le Fournis, conseiller de préfecture, peintre distingué, et à M. Poulain, agriculteur à Écouflant. Il a promis, en outre, les palmes académiques... à un nègre.

***

Le dimanche 14 octobre a eu lieu, au Cirque-Théâtre, la distribution des prix de l'École régionale des Beaux-Arts. En l'absence

Digitized by Google

de M. Joxé, maire d'Angers, M. Baron, adjoint aux Beaux-Arts, a présidé la cérémonie.

Parmi les notabilités présentes on remarquait : M. René Gauvin, député ; M. le lieutenant-colonel du 135e de ligne ; MM. Perilhou, chef de cabinet de M. le Préfet, Chouanet et Goblot, conseillers municipaux, Dubos, architecte, Aïvas, directeur et tout le personnel de l'École.

En ouvrant la séance, M. Baron, au nom de M. le Maire, s'est exprimé en ces termes :

« MESDAMES,
« MESSIEURS,
« CHERS ÉLÈVES,

« Un accident, que tout Angers déplore, prive M. le Maire de présider lui-même, comme il se le proposait, cette cérémonie, à laquelle il attache, comme vous le savez, un intérêt tout particulier.

« Il m'a prié de le remplacer et de l'excuser auprès de vous.

« Ma tâche est d'autant plus facile que M. le Maire avait, depuis quelques jours, préparé le discours qu'il devait prononcer et que je vous demande la permission de vous lire.

« Auparavant, je suis certain d'être l'interprête de tous en adressant à M. le Maire nos vœux de prompt rétablissement.

« MESDAMES,
« MESSIEURS,
« CHERS ÉLÈVES,

« Si nous remontons à l'année 1885, date de la création de notre École régionale des Beaux-Arts, et si nous comparons l'organisation de l'époque à celle d'aujourd'hui, nous constatons une différence considérable à l'avantage du temps présent, dans le nombre des cours et, par suite, dans le nombre des professeurs et des élèves.

« A sa création, l'École comptait dix professeurs, directeur compris.

« L'enseignement était le dessin, l'anatomie, le dessin géométrique et l'architecture, le dessin linéaire, la géométrie descriptive et mécanique et la stéréotomie.

« Depuis, Messieurs, on a créé les cours de jeunes filles, le cours de modelage, de composition décorative et un cours de géométrie.



Digitized by Google

« Le nombre total des élèves qui ont fréquenté l'École régionale pendant la dernière année scolaire a été de 517.

« Les succès remportés pendant cette même année scolaire 1905-1906, par les anciens élèves de l'École d'Angers, sont très satisfaisants.

« Le palmarès vous dira, en effet, que trois élèves peintres, trois élèves sculpteurs et trois élèves architectes ont été reçus ou admis définitivement à l'École nationale des Beaux-Arts et admis ou primés dans divers concours.

« A ces succès, je dois ajouter que l'École régionale a remporté à l'Exposition d'Angers le grand diplôme d'honneur.

« Ces résultats sont de nature à encourager les élèves qui suivent encore les cours de l'École et que nous allons récompenser des succès qu'ils ont remportés, eux aussi, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler.

« Si cette situation que nous devons considérer comme prospère est due au travail et aux efforts d'élèves bien doués, elle est due surtout au zèle de MM. les Professeurs, à leur bonne méthode d'enseignement et au soin avec lequel sont faits les cours.

« En le constatant, nous sommes heureux de leur adresser nos félicitations.

« Au moment où M. Aïvas doit, suivant la volonté qu'il a exprimée, quitter la direction de l'École régionale, je manquerais à ce que je considère comme un devoir si je n'exprimais ici publiquement le regret de ce que la fatigue, résultant du triple service dont il est chargé, ait fait prendre à notre vénéré directeur la détermination de résigner ses fonctions.

« Ceux qui comme nous et plus que nous ont vu M. Aïvas à l'œuvre depuis si longtemps rendront un hommage mérité à son talent, comme professeur du cours d'architecture et d'histoire de l'art, — à sa loyauté, à sa bienveillance et à son honorabilité professionnelle.

« Je serai votre interprête à tous, j'en suis persuadé, en disant que le cher directeur laissera parmi nous d'excellents souvenirs. »

M. Aïvas, directeur de l'École, a remercié M. Baron des paroles aimables qui lui étaient adressées par la Municipalité à l'occasion de son prochain départ. Puis M. Poutiers, secrétaire de l'École, a procédé à l'appel des lauréats.

Pendant la cérémonie, l'excellente musique municipale, habilement dirigée par M. Boyer, a exécuté la *Marseillaise* et les meilleurs morceaux de son répertoire.

Digitized by Google

Nous avons appris avec plaisir que M. le Dr Labesse, pharmacien à Angers, est nommé membre de la Commission nationale pour la propagation de l'étude pratique des champignons.

Le Dr Labesse est chargé particulièrement de tout ce qui est relatif aux intoxications pour le Maine, l'Anjou et la Vendée.

Toutes nos sincères félicitations.

***

Le 20 septembre, ont été célébrées aux Ponts-de-Cé, les obsèques de M. Louis Vétault, directeur de *l'Angevin de Paris*, conseiller municipal des Ponts-de-Cé, décédé à Paris, à l'âge de 28 ans.

Sur la tombe, prématurément ouverte, de M. Vétault, deux discours ont été prononcés : l'un par M. Dolbois, maire des Ponts-de-Cé, et l'autre par M. le Dr Kieffer.

Voici en quels termes s'est exprimé M. le Dr Kieffer :

« Huit jours d'une maladie implacable et fatale contre laquelle nous restons impuissants, lorsque nous n'avons pu, dès le début, arrêter ses ravages, ont suffi pour nous enlever, dans le plein épanouissement de sa vie, notre cher ami Louis Vétault.

« Il n'est personne de ceux qui l'ont connu qui n'aient ressenti une poignante émotion en voyant disparaître celui dont le caractère affable avait conquis tous les cœurs ; aussi est-ce avec une profonde tristesse que je viens lui rendre les derniers devoirs, au nom de ses anciens condisciples qui, depuis la première jeunesse, avaient pu apprécier les belles qualités de son intelligence et de son cœur.

« Je me le rappelle au collège : ses aptitudes intellectuelles, son caractère franc et indépendant révélaient déjà l'homme qu'il voulait être.

« Son style agréable et facile, si apprécié de ses maîtres, l'appelait à des travaux littéraires, et tout jeune encore il manifestait ce besoin de réunir et de grouper que dans ces dernières années il voulut satisfaire sans compter ni mesurer ses forces, et cela toujours dans un esprit de concorde et de solidarité ; aussi ne sut-il grouper autour de lui que de nombreux et de vrais amis à lui tout dévoués.

« Il se jeta avec une véritable fougue dans ses œuvres multiples pour lesquelles il se donnait tout entier, sans pouvoir résister au surmenage excessif qu'elles lui occasionnaient ; et c'est au moment où, conscient de ses efforts, il allait commencer à recueil-

Digitized by Google

lir le fruit de ses labeurs, où il se réjouissait de pouvoir se montrer utile aux siens que la mort est venue nous l'enlever. Quelle terrible agonie que celle de se voir, d'heure en heure quitter, avec la vie, les tendresses d'une mère éplorée, l'affection de ses parents, la sympathie de ses nombreux amis et toutes les espérances d'une existence encore à peine ébauchée !

« Chère Madame, si votre émotion est profonde, votre peine n'est plus humainement consolable. Après le deuil cruel que vous éprouviez, il y a bientôt quatre ans, à la mort du regretté Dr Vétault, pouvait-il être peine plus affreuse que celle de perdre votre fils unique, celui à qui seul vous donniez toute votre affection et votre vie ? Et c'est parce que je connaissais toute l'étendue de cette affection, qu'il vous rendait du reste cordialement, que j'apprécie aujourd'hui votre douleur et que je tiens à vous offrir, dans le cruel malheur qui vous frappe, l'hommage ému de notre profonde sympathie, en même temps que j'apporte à votre cher fils, mon excellent camarade Louis Vétault, les derniers adieux de ses plus anciens et de ses plus fidèles amis. »

X***

---

Digitized by Google

# A travers les Livres et les Revues

Autrefois, c'était l'arrivée des marchands de marrons et leur installation aux coins des rues qui annonçait l'approche de la saison froide ; aujourd'hui, c'est l'apparition de deux journaux, *Angers-Artiste* et l'*Eventail*, qui nous parviennent toujours simultanément et qui, entre beaucoup d'autres utilités, ont celle de nous avertir qu'il est temps de faire des provisions de chauffage. Je leur souhaite, pour cette année, le succès auquel ils sont habitués depuis longtemps.

Dans la séance du 10 août, M. Léopold Delisle a fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication dont le sujet intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ancienne province.

Voici en quels termes le procès-verbal de la séance résume le travail de l'éminent académicien :

« Après avoir indiqué l'utilité des actes des grands feudataires pour l'histoire des institutions administratives du royaume, M. Delisle rappelle dans quelles circonstances il a pu réunir environ 570 chartes de Henri II, roi d'Angleterre, relatives aux provinces possédées en France par le chef de la dynastie des Plantagenets.

« La chancellerie de ce prince était admirablement organisée ; mais les actes qui en sont sortis se distinguent par une singulière particularité : ils sont systématiquement dépourvus de toute date chronologique.

« On a bien essayé de suppléer à l'absence de dates à l'aide des noms des personnages qui figurent dans les actes. C'était là un moyen bien insuffisant.

« M. Delisle, frappé d'une particularité que présente la suscription des actes de Henri II, s'est demandé si on ne pouvait pas s'en servir pour éclaircir la chronologie de ces actes.

« Henri II, en tête des actes, s'appelle tantôt *Henricus rex Anglorum*, tantôt *Henricus Dei gratia rex Anglorum*. Cette

Digitized by Google

diversité ne vient-elle pas de la différence des époques auxquelles les actes ont été expédiés?

« M. Delisle, en soumettant un grand nombre de pièces à un examen rigoureux, est arrivé à prouver que le protocole de la chancellerie a été changé entre le mois de mai 1172 et le printemps de 1173. Les actes expédiés jusqu'à la première de ces dates contiennent la formule *Henricus rex Anglorum* ; ceux qui ont été expédiés depuis le printemps de 1173 sont au nom de *Henricus Dei gratia rex Anglorum.*

« Le changement a coïncidé avec l'absolution de la complicité de Henri II au meurtre de Thomas Becket. On ne saurait dire s'il y a simplement une coïncidence. Ce qui est certain, c'est que toutes les chartes où Henri II est appelé *Henricus rex* sont des dix-huit premières années du règne ; celles où il est qualifié *Henricus Dei gratia rex* sont des dix-sept dernières.

« L'application de cette règle de critique, combinée avec les autres particularités que présente le corps des actes, permettra de fixer avec plus de rigueur que par le passé la date de beaucoup de chartes de Henri II, aussi précieuses pour l'histoire de France que pour celle de l'Angleterre. »

Les seigneurs de Courceriers, dont le château était situé sur la paroisse de Saint-Thomas de Courceriers, canton actuel de Bais, arrondissement de Mayenne, possédaient, dans l'ancienne province d'Anjou, un certain nombre de fiefs importants, tels que ceux d'Asseil, de La Bigeotière, de Cangen, de La Ferrière, de Saint-Denis-d'Anjou.

Leur nom apparaît dans les documents dès le XIIe siècle. Au XVe siècle, leur terre passa entre les mains de la famille de Villeprouvée, originaire de Saint-Aubin-du-Pavoil, par le mariage d'Isabeau de Courceriers avec Jean de Villeprouvée. A leur domaine s'ajouta, au XVIe siècle, l'importante seigneurie de Trèves, en Anjou.

En 1523, Françoise de Villeprouvée, dame de Courceriers, épousa René du Bellay. Elle mourut jeune, laissant deux filles mineures, dont l'aînée se maria, en 1540, avec Louis du Plessis-Chastillon.

Nicole du Plessis-Chastillon prit pour époux, en 1621, Guillaume du Bois, dont la descendance posséda Courceriers jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Tels sont les puissants seigneurs que M. le chevalier d'Achon

Digitized by Google

vient de faire revivre dans une savante étude, où il résume et quelquefois reproduit intégralement les pièces authentiques de leur histoire [1]. Son travail est précédé d'une remarquable introduction, signée du nom de M. Laurain, archiviste de la Mayenne, et complété par une table des noms de personnes et de lieux, rédigée par M. Paul de Farcy, avec le soin et l'érudition qu'on lui connaît.

Les Angevins qui, par hasard, auraient visité le château du Lude — les Angevins ne connaissent pas cette magnifique résidence — ont sans doute remarqué, sous le pont qui donne accès à la cour d'honneur, une statue tombale, taillée dans un bloc de pierre blanche, représentant une dame couchée dont on avait cherché vainement le nom.

M. le Dr Candé, à l'érudition de qui on doit tant d'excellents travaux sur le château du Lude, vient d'identifier l'inconnue [2]. Il s'agit de *Jeanne de Lépine*, petite fille d'Ysabeau de Mathefelon, mariée en 1408 à Gilles de Daillon.

Il faut féliciter M. le Dr Candé de cette heureuse trouvaille, qui fait grand honneur à sa science et à sa sagacité.

Le charmant volume de nouvelles que notre compatriote M. Pierre Billaud vient de publier, sous le titre de *Grichemidi* [3], peut prendre place dans toutes les bibliothèques ; ce qui lui donne une grande supériorité sur un certain nombre de productions modernes. De plus, il est écrit délicatement, simplement, dans une langue bien française, ce qui n'est pas, à l'heure actuelle, un mérite très commun. Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, que je ne puis exposer dans un rapide compte-rendu, je le recommande tout particulièrement à l'attention des lecteurs de la *Revue*.

*Grichemidi* est un pauvre petit pâtour de la Vendée angevine. Son histoire est triste à faire pleurer. Sa vie, très courte et très malheureuse, a permis à l'auteur de décrire avec une grande fidélité les travaux et les mœurs, de même que les qualités et

[1] *Les Seigneurs de Courceriers ;* un vol. in-8° de XIV-223 pages ; Laval, Goupil, 1906.

[2] *La statue tombale du Lude ;* broch. in-8° de 13 p. ornée de deux gravures ; La Flèche, Besnier (extrait des *Annales Fléchoises*, juillet, août 1906).

[3] *Grichemidi, Lolo, Kiki, Joset du Chapeau-Rouge :* un vol. in-18 jésus ; Paris, Lemerre ; prix : 3 50.

Digitized by Google

les défauts des paysans de nos contrées, et aussi de reproduire quelques-unes des expressions de leur langage pittoresque.

*Lolo* est le type du cancre que l'on rencontre dans tous les collèges, sans excepter ceux de l'Anjou.

*Kiki* est un adorable enfant, curieux comme une fillette, mais bon et naïf comme un ange.

*Joset du Chapeau-Rouge*, le petit violoneux de Saint-Macaire, nous ramène en Anjou, pour nous faire assister avec lui aux veillées d'une auberge, aux noces et aux fêtes qui accompagnent le tirage au sort dans le pays de Cholet.

A signaler encore deux importantes études : l'une de M. Joseph Joûbert, sur la *Nomenclatura geografica delle coste africane*, qui a paru à Naples, dans le *Bolletino della Societa Africana d'Italia* ; l'autre, de M. Louis de Farcy, sur les *Entrelacs carolingiens de l'Anjou*, qui a été publié dans le *Bulletin monumental.*

A noter enfin :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (août et octobre 1906), le *comte de Ruillé, guillotiné à Angers en* 1793, notice rédigée par M. l'abbé Uzureau, à l'aide de documents conservés aux Archives de la Cour d'Appel d'Angers ; les *Impressions d'un pèlerin au sacre des quatorze évêques français dans Saint-Pierre de Rome, le* 25 *février* 1906, conférence faite, le mardi saint 1906, à l'Université catholique, par Mgr Pasquier.

Dans *l'Anjou historique* (septembre-octobre 1906) : les *Communautés de femmes à Angers avant la Révolution ;* les *Anciennes confréries d'Angers ; l'Anjou et le Saumurois il y a deux siècles;* les *Fêtes civiques à Angers sous la Convention*, etc., par M. l'abbé Uzureau.

Dans les *Archives médicales d'Angers* (20 août et 5 septembre 1906), *le docteur Bastard*, de Chalonnes, 1874-1846, par M. O. Couffon.

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (2e semestre 1906, 1re et 2e livraisons), les *Possessions mancelles et angevines en Angleterre*, d'après le *Domesday Book*, par dom Guilloreau ; *Daillon et Talhouet ; une alliance peu connue*, par M. le Dr Candé. — Au cours de cet article, M. le Dr Candé rappelle que la famille de Daillon, dont la branche cadette acquit en 1456-1457 la terre et le château du Lude, est d'origine angevine. Elle est sortie des Cerqueux-de-Maulévrier.

Digitized by Google

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (nº 70), *Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du XVIIe siècle* (suite), par M. du Brossay ; l'*Obituaire du prieuré des Bonshommes de Craon*, publié par M. Paul de Farcy.

Dans les *Annales Fléchoises* (septembre-octobre 1906), *Ce que coûtait la garnison d'Angers en* 1613, *La famille ludoise de Scarron* ; *La Flèche en* 1627, par MM. Paul et Louis Calendini, etc.

On nous prie d'insérer la communication suivante : ce que nous faisons très volontiers.

« M. E. Renart, 30, rue Jacob, Paris, éditeur du *Répertoire général des Collectionneurs*, quatorzième année, prépare pour 1907 une nouvelle édition de son travail. L'insertion est gratuite pour les Amateurs et aussi pour les Marchands qui favorisent l'éditeur de leur souscription. Toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement de la Curiosité ont avantage à figurer dans cet ouvrage que consultent les Officiers ministériels et les experts pour l'envoi des Catalogues des ventes dont ils sont chargés. »

CH. U.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2414-6.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

# BATAILLON DE VOLONTAIRES[1]

## 1792-1796

---

### CHAPITRE PREMIER

### Origine des gardes nationaux volontaires

Le courant d'opinion qui mit sur pied les volontaires de la Première République n'est pas éclos spontanément, en 1791, à la vue des dangers courus par la Patrie. Il a pris naissance en 1789 avec les gardes nationales. Avec elles il s'est développé et modifié. C'est d'elles que sont sortis les volontaires.

Lorsqu'en 1791, à la veille d'une guerre inévitable, l'Assemblée Constituante jeta les yeux sur l'œuvre militaire accomplie depuis deux ans, elle trouva l'armée de ligne affaiblie de 30.000 hommes et de 1.900 officiers[2] et la garde nationale forte de 2.571.700 citoyens. C'est à ces volontaires nationaux qu'elle s'adressa pour défendre le pays.

Alors paraissent une série de lois et de décrets qui mettent toute la France en rumeur. La population y répond dans le sens où elle est travaillée depuis deux ans. Quand on

[1] Tous les documents cités dans cette étude, et dont la source n'est pas indiquée, proviennent d'un fonds particulier d'une authenticité garantie.

[2] Rapport de du Portail, ministre de la Guerre (16 octobre 1791).



Digitized by Google

réclame 100.000 volontaires pour compléter l'armée régulière [1], on n'en trouve pas la moitié. Quand on invite les gardes nationaux à se former en bataillons pour marcher aux frontières [2], on s'enrôle avec enthousiasme. Les listes ouvertes dans les mairies se couvrent de signatures et partout, comme en Anjou dont nous prenons l'exemple, les bataillons s'organisent.

« ... La fuite du roi que nous avons apprise, écrit un Angevin, loin de nous abattre, nous électrise. On a ouvert un registre à l'Hôtel-de-Ville et l'on ne voit que citoyens qui courent s'y faire inscrire pour la légion qu'on veut former des défenseurs de la Patrie.

« Au club des Amis de la Constitution, les juges, les soldats du régiment de la garnison, les marchands, tous sont montés à la tribune et ont montré un dévouement qui a causé un vif enthousiasme. Mais les cris de joie ont redoublé quand on a su que des ecclésiastiques de nos paroissse, des vicaires, des capucins, des minimes, voulaient aussi prendre le sac et le mousquet pour voler aux frontières.

« De toutes les communes environnantes il arrive des offres de service... [3] »

Le Directoire du département de Maine-et-Loire nomma quatorze commissaires [4] pour organiser l'inscription des volontaires dans les districts.

A Baugé, cinquante-quatre volontaires s'inscrivent d'em-

[1] Lois et décrets des 28 janvier, 4 février, 4 et 12 juin 1791.

[2] Lois et décrets des 11, 13 et 21 juin ; 3 et 22 juillet ; 2, 4 et 17 août 1791.

[3] *Lettre de Fillaud à Bellard*, 26 *juin* 1791. *Lettres, mémoires et documents publiés avec des notes sur la formation, le personnel, l'esprit du* 1er *bataillon des volontaires de Maine-et-Loire et sa marche à travers les crises de la Révolution française*, par F. Grille. — Paris, 1848. t. I, p. 141.

[4] MM. Ollivier pour Saumur ; Letourneux, Gaultier, Brulon pour Baugé ; Fauchon pour Châteauneuf ; Hamon pour Segré ; Gautret pour Saint-Florent; Maugars et Combault pour Cholet ; Delorme pour Vihiers ; Guillier, Boulay et Paitrineau pour Angers.

Digitized by Google

blée ; cent-quatre-vingts, dont cent-un mariés, s'inscrivent à Mazé ; la ville de Saumur, à elle seule, fournirait un demi-bataillon ; à Beaufort, il y a du zèle, mais beaucoup d'inscrits sont trop jeunes, et d'autres d'une santé trop délicate ; dans le district de Segré, le chef-lieu est patriote, ainsi que Candé, Le Lion, Chambellay, Daon, mais il y a de mauvaises têtes à Challain, Chazé, Andigné, Vern et Combrée ; dans le district de Châteauneuf, les maires tiennent pour les commissaires, mais les curés sont contre, et il y en a de fanatiques ; le district de Saint-Florent n'est nullement dans les bons principes et on y trouvera difficilement des hommes pour voler au secours de la Patrie ; Cholet fournira une petite troupe de patriotes, mais du côté de La Pommeraye et de Mortagne on ne trouvera guère que des oreilles fermées et des cœurs froids. Quand on réunit toutes les listes des districts, il se trouva plus de deux mille enrôlés. Le cinquième, au moins, était d'Angers [1].

Il faut bien remarquer que les décrets des 11, 13 et 21 juin 1791, qui provoquaient ce premier feu, n'exigeaient aucune levée effective. On demandait seulement à chaque département de préparer une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté, dans la proportion de un pour vingt. Il était même spécifié que ces volontaires ne pourraient se rassembler et nommer leurs officiers qu'après une autorisation spéciale à chaque département, lorsque les besoins de l'état l'exigeraient. L'enthousiasme était si grand que le gouvernement craignait un excès d'agitation.

Les listes étaient à peine closes quand parurent les décrets des 22 juillet, 2, 4 et 17 août 1791 qui ordonnaient de prélever, parmi les volontaires inscrits, d'abord 26.000, puis 97.000, enfin 101.000 hommes âgés de 18 ans au moins et d'une taille de 1m62 au minimum. Ils s'organiseront en

[1] *Lettres des commissaires aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.* F. Grille, t. I, p. 144, 147, 148, 149, 152, 153, 155, 157, 159.

Digitized by Google

bataillons de neuf compagnies, dont une de grenadiers, à l'effectif total de 574 hommes. Le bataillon sera commandé par deux lieutenants-colonels, élus par tout le bataillon ; les autres officiers et les gradés seront élus par compagnies ; le volontaire touchera une solde de quinze sous par jour.

Les volontaires nationaux répondirent généreusement à ces premiers appels. Sur les deux mille inscrits dans le département de Maine-et-Loire, mille se présentèrent à Angers, le 13 septembre 1791.

... Ils affluèrent par détachements, tambour en tête, avec leurs cocardes, leurs guidons, leurs parents, leurs amis et leurs amies même, semant toutes les routes des traits de leur gaîté. Cette joie était bruyante ; on ne passait pas un bourg, pas un hameau, sans y faire halte. On saluait le maire, on saluait le clocher, on tirait dans le coq en lui disant adieu, on caressait les filles et, quand ces bandes tout échauffées entrèrent en ville, il y eut aux portes et dans les rues une émotion singulière et peu commune.

Le spectacle était nouveau. C'étaient là les premiers hommes qui allaient partir pour les frontières. Que de sentiments divers s'agitaient dans leurs cœurs ! Tous les pères étaient là ; toutes les mères étaient là ; l'un excitant ses fils, l'autre les embrassant... Je pleure en écrivant, car j'ai devant les yeux ces grandes scènes, ces scènes d'amour de la Patrie qui lutte avec un autre amour, et qui l'emporte...

Tout ce qui était enregistré ne put partir et ce furent de grandes tristesses pour ceux qui ne furent pas compris dans ce premier bataillon, vraiment l'élite de la jeunesse. On voulait avoir des hommes de tous les districts et éviter jusqu'au soupçon du privilège. On prit donc, ici et là, tout ce qui vint, par rôle d'inscription quand, toutefois, les conditions requises étaient remplies. Il y en eut qui offrirent de fortes sommes pour être admis dans le premier cadre, mais nul ne voulut céder son numéro. On retenait sa place, on attendait des vacances et, quand on arrivait à se faire accepter et encadrer, on s'enorgueillissait et l'on se félicitait plus qu'on n'eût fait alors d'un héritage [1]...

[1] F. Grille, t. I, p. 159, 181.

Digitized by Google

Certes, les volontaires de 1791 ne sont pas « les premiers hommes qui allèrent aux frontières », et bien d'autres, avant eux, avaient fait à la Patrie le sacrifice de leur vie. Cette exagération mise à part, l'enthousiasme des volontaires de 1791 fut réel. On sait que ces magnifiques levées n'ont pas donné tout ce qu'elles promettaient. Dès l'arrivée des bataillons de volontaires aux armées, les généraux se plaignirent de ces nouvelles recrues plus qu'ils ne s'en louèrent ; Louis de Narbonne, ministre de la Guerre, s'en émut. Le 21 décembre 1791, il quitta Paris pour visiter les frontières du nord-est et de l'est et se rendre compte par lui-même de la question. Il lut son rapport, le 11 janvier 1792, à l'Assemblée Législative.

... Les gardes nationales, disait-il, ont un sentiment si vif d'amour pour la Liberté, une si grande ardeur pour la défendre, qu'il faut se commander d'écouter les plaintes qui ont été faites contre les désordres que quelques bataillons volontaires sont accusés d'avoir commis sur leur route et dans leurs garnisons... Il faut regarder les volontaires comme donnant à l'armée le plus imposant des caractères : celui de la force et de la volonté nationales...

Mais, ajoutait-il, en substance, c'est sur l'armée de ligne que repose avant tout la sécurité du pays, et cette armée présente un déficit de 51.000 hommes. Tous les jeunes gens qui fournissaient généralement les recrues à l'armée préfèrent maintenant servir dans les bataillons de volontaires, où ils trouvent une discipline moins sévère, une solde plus élevée et des chances d'avancement. Par là se trouve tari le recrutement de l'armée de ligne. Et le ministre terminait en priant l'Assemblée de voter les mesures qu'elle jugerait convenables pour compléter l'armée en empruntant des hommes aux gardes nationales.

La discussion occupa les séances de l'Assemblée depuis le 19 jusqu'au 24 janvier 1792. Après des débats passionnés, l'Assemblée rejeta la proposition du ministre, refusa de

Digitized by Google

verser des volontaires dans l'armée et invita seulement les citoyens à s'engager, pour deux ans au moins et quatre ans au plus, dans l'armée régulière, moyennant une prime de quatre-vingts livres pour l'infanterie et cent vingt livres pour la cavalerie et l'artillerie. Ces avantages n'équivalaient point à ceux qu'offraient les bataillons de volontaires. Les recrues continuèrent de s'y porter et l'armée fut délaissée.

Sur ces entrefaites, la guerre avec l'Autriche fut déclarée le 20 avril 1792. Immédiatement, l'Assemblée législative fait le recensement des forces militaires du pays.

Les décrets de 1791 avaient procuré 169 bataillons de volontaires au complet de 574 hommes. On décrète, le 5 mai 1792, de lever trente-et-un nouveaux bataillons et de porter l'effectif de tous à 800 hommes. On aurait ainsi 214 bataillons de 800 hommes, représentant 170.000 volontaires. Il n'est pas question de renforcer l'armée de ligne.

Le 27 juin 1792, Aubert du Bayet, au nom du Comité militaire, lit à l'Assemblée législative un rapport sur l'état militaire de la France.

Il évalue l'effectif de l'armée régulière à 178.000 hommes, le complet légal étant de 205.000. Quant aux bataillons de volontaires, on ne peut les dénombrer avec exactitude. La Commission estime qu'il y en a 168, donnant un total de 84.000 hommes.

C'est alors que l'Assemblée, trouvant ces forces insuffisantes pour la guerre qui se prépare, lança la fameuse proclamation de « la Patrie en danger ». Tout fut mis en œuvre pour surexciter l'émotion populaire, mais on ne retrouva pas l'élan de 1791. Nous pouvons le constater en Anjou.

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire emploient en 1792 les moyens qui avaient si bien réussi l'année précédente. Ils nomment, pour chaque district, des commissaires chargés de donner aux décrets la publicité

Digitized by Google

nécessaire et d'ouvrir les listes d'inscription. Ce fut une tâche ingrate.

Dans le district de Châteauneuf, les difficultés de l'enrôlement seront réelles. « Les bras manquent pour les travaux de la campagne et les perfides manœuvres des ennemis de la Patrie font que le succès ne répondra pas aux désirs des commissaires. »

Le district de Baugé s'était jusqu'alors signalé par son zèle et, le 2 mars 1792, un citoyen de cette ville écrivait encore :

... Le recrutement se fait ici avec le plus grand succès. L'empressement à s'enrôler est au-delà de toute espérance. Ceux qui n'avaient pas la taille imaginaient toutes sortes de ruses pour paraître l'avoir, ou invoquaient la protection de ceux qu'ils croyaient pouvoir les servir. Refusés, ils se retiraient désespérés et en pleurant. Il en est déjà parti deux cent trente-deux et on espère compléter le nombre de trois cents. Les municipalités, avec les fifres et les tambours, conduisaient les détachements des divers cantons. Les pères portaient les sacs de leurs enfants. Tous étaient dans la joie. La ville, dont la population n'est que de trois à quatre mille âmes, qui avait déjà fourni quinze volontaires et quinze dragons, a encore donné cent hommes [1].

Or, au mois de juin suivant, l'agent qui avait stimulé les premières levées se récuse pour en entreprendre une nouvelle.

Dans le district de Saint-Florent, on ne trouve pas de volontaires, vu l'état récalcitrant du pays et la saison où tous les propriétaires ont des affaires pressantes.

A Vihiers, où l'on est porté pour la Révolution, il y aura des inscrits, mais de petites rumeurs courent dans le pays sur les mauvaises dispositions du Marais, du Bocage, des Mauges, et qui ne laissent pas de donner de l'inquiétude. Les pères veulent garder leurs enfants près d'eux pour les

[1] *Affiches d'Angers*, ou *Journal du département de Mayenne-et-Loire*, mardi 20 mars 1792, n° 35.

Digitized by Google

défendre plutôt que de les envoyer aux frontières où ils n'ont pas de biens.

A Cholet et dans toutes les communes de ce district, les proclamations ont été lancées ; personne n'a répondu [1].

En rapprochant ce qui s'est passé dans ces deux années, en comparant les résultats obtenus par les décrets de 1791 et ceux des 11, 17, 19 et 20 juillet 1792, qui sont une réquisition déguisée, on reconnaît sans peine qu'il n'y eut de volontaires véritables qu'en 1791.

Ceux-là étaient partis de leur plein gré. C'étaient des jeunes gens d'une classe supérieure, riche ou aisée, cédant à l'entraînement généreux qui attirera toujours la jeunesse vers la vie active et aventureuse du soldat en campagne.

... Sur les six cents volontaires du 1er bataillon de Maine-et-Loire, il y en avait quatre cents qui appartenaient à des maisons riches. Les deux cents autres avaient été choisis parmi les sujets les plus zélés, les mieux famés, sortis de parents qui ne manquaient pas d'aisance. Tous ces jeunes gens avaient le gousset garni, et l'on en citait à qui leurs parents faisaient, tous les mois, cent, deux cents et jusqu'à six cents francs de haute paye. Quelques-uns étaient héritiers d'une fortune qu'on gérait derrière eux et qui n'allait par moins qu'à dix, quinze et vingt mille livres de rentes [2]...

Nous avons vu, plus proche de nous, les mêmes sentiments entraîner des volontaires à Rome en 1859, dans les corps de francs-tireurs en 1870, au Transvaal en 1900, et tous les jours nous voyons des jeunes gens qui s'engagent et restent par goût dans l'armée, sans que rien les y oblige, tandis qu'il faut la contrainte de la loi pour amener la masse à la caserne et l'y retenir.

De même, en 1792, les vrais volontaires étant déjà partis, la masse ne courut pas de son plein gré sous les drapeaux.

[1] *Lettres des commissaires aux administrateurs du département de Maine-et-Loire.* F. Grille, t. II, p. 74 à 95.

[2] F. Grille, t. I, p. 200.

Digitized by Google

Telle apparaît, dans ses grandes lignes, l'histoire des volontaires de la Révolution.

Ces faits très simples, conformes à l'expérience de tous les temps, ont eu le privilège de soulever des passions et d'ardentes controverses. Le mode de recrutement des volontaires, leur organisation, leurs qualités et leurs défauts, tout a été défiguré dans ces malheureuses polémiques.

C'est avec l'espoir d'apporter quelques éclaircissements sur ces faits que nous présentons l'histoire d'un bataillon des volontaires de 1792, le 3e bataillon de Maine-et-Loire.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### Recrutement du 3e bataillon de Maine-et-Loire

Dans la séance du 23 août 1792, le Conseil général du département de Maine-et-Loire arrêta que, « pour satisfaire aux besoins de la Patrie et répondre à l'empressement des citoyens, dont les inscriptions se multiplient chaque jour, il sera formé un troisième bataillon de gardes nationaux volontaires [1] ».

Un mois après, le 19 septembre 1792, les commissaires du département passaient la revue qui consacrait l'existence officielle du nouveau bataillon. Il y avait 762 présents à cet appel.

D'où provenaient ces recrues levées si rapidement? quelle était leur valeur ? On a donné sur les volontaires de 1792 des appréciations si contradictoires qu'il est difficile de se faire une opinion. D'après les uns, c'était l'élite de la jeunesse. Selon les autres, ce fut un ramassis d'enfants et de vieillards, de malingres et d'infirmes, de besogneux attirés par les quinze sous de la solde journalière, de gens sans aveu, en rupture avec la société, et qui cherchaient l'impunité sous l'uniforme.

Le 7 septembre 1792, le général Biron écrivait à Servan, ministre de la guerre :

... Il ne faut pas se tromper sur la composition des volontaires... Ce sont des gens achetés par les communes, et la plupart sans aveu. Ces volontaires nationaux de nouvelle levée sont plus embarrassants qu'utiles. Tous les généraux à qui j'en veux donner les craignent plus qu'ils ne les désirent...

[1] Arrêté du Conseil général du département de Maine-et-Loire, en date du 23 août 1792, art. 3. Archives de Maine-et-Loire, 594 *bis*.

Digitized by Google

Dans le rassemblement de volontaires qu'on fait, à la même date, à Châlons, il se serait trouvé beaucoup d'enfants, de vieillards et de malingres et certains bataillons, comme le 12e de la Haute-Saône, auraient été composés, pour un tiers, d'enfants de treize à quatorze ans [1].

Le 23 mai 1793, les Représentants du peuple Carnot et Duquesnoy écrivent de Bergues au Comité de salut public :

... Les hommes se sont accoutumés à se vendre comme du bétail. Ils ont fait le métier de déserter pour se vendre cinq à six fois dans divers bataillons, et des gens robustes, qui avaient été désignés pour marcher, se sont fait remplacer par des boiteux, des crapuleux, des gens perdus de mœurs...

Enfin, dans le curieux rapport du citoyen Vézu au président de la Convention nationale, nous lisons :

... Un tiers de l'effectif est incapable de servir. Les uns sont attaqués de maladies incurables, les autres sont imbéciles, d'autres borgnes, bossus, boiteux. Les uns sont trop âgés, les autres sont trop faibles... Les corps administratifs, pour former leurs contingents, ont ramassé dans les villes ce qu'ils ont trouvé, tous les mauvais sujets du coin des rues, les gens sans aveu ; et, dans les campagnes, on a recueilli tous les malheureux, tous les vagabonds, enfin tout ce qui pouvait troubler leur douce tranquillité. On a presque tout fait marcher, ou par le sort, ou par argent...

Les archives de Maine-et-Loire, qui nous apprennent comment fut recruté le 3e bataillon, ne présentent pas les choses sous un jour aussi noir.

Nous avons déjà dit que les appels de 1792 avaient trouvé peu d'échos dans le département et que les registres d'enrôlements, ouverts dans les mairies, ne se couvraient pas de signatures, comme l'année précédente. Cette indifférence émut les patriotes.

[1] Rapport du capitaine Motmé, commandant les postes du Rhin, 25 novembre 1792. — *Les Volontaires*, par C. Rousset, p. 127.

Digitized by Google

Le 24 juillet 1792, des citoyens d'Angers, au nombre de cent six, envoient aux administrateurs du département une adresse où ils préconisent différentes mesures pour compléter le premier bataillon et former les nouveaux [1]. Entre autres choses, ils proposent

... Que, pour stimuler le courage des habitants de la campagne, il soit envoyé quarante-huit hommes de la garde nationale d'Angers, six par district, avec mission de parcourir, fifres et tambours en tête, les foires et marchés et de se montrer, les fêtes et dimanches, dans les lieux où il y aura des assemblées...

Le jour même où cette adresse lui fut remise, le Directoire du département prend un arrêté autorisant les Conseils de districts à nommer des commissaires pour accélérer la formation des bataillons nationaux et mentionnant que les commissaires seront remboursés de tous les frais indispensables occasionnés pour la levée de ces bataillons [2].

Il est dès lors facile de retrouver dans les archives de Maine-et-Loire [3] la façon de procéder des recruteurs nationaux.

Choisissant de préférence les dimanches, jours de fêtes ou de foires, ils se rendent de village en village. Un tambour à gages fixes, et auquel on donnera encore une prime pour chaque recrue, leur sert de rabatteur. Amené au cabaret, séduit par une petite somme d'argent, quelques bouteilles de vin, une cocarde et un bonnet de la Liberté, le jeune homme consent son engagement. Alors, le recruteur ne le lâche plus. Il l'amène lui-même, ou le fait conduire par un de ses agents, au chef-lieu du district, et la République compte un volontaire de plus.

[1] Desjardins et Duboys, futurs commandants des 2e et 3e bataillons de Maine-et-Loire, ouvraient et fermaient la liste des signataires de l'adresse.

[2] Arrêté du 24 juillet 1792, art. 5.

[3] Liasses 589, 592, 597 *bis*, 598 *bis*. Frais de recrutement.

Digitized by Google

Pour enrôler neuf recrues dans le district de Segré, au mois d'août 1792, le recruteur remet à chacun des sommes variant de une à douze livres, plus une livre et quatre sols pour la route, et il ajoute : « ... Ce sont tous jeunes gens de bonne volonté, dont la Nation, j'espère, sera contente et qui feront bien leur service... »

Le gendarme Maisonneuve dépense 73 livres et 10 sols, dont 70 aux auberges et 3 livres 10 sols à faire battre la caisse, pour engager neuf recrues à Saint-Georges-sur-Loire.

Bellœuvre, commandant en second de la garde nationale de Champtocé, dépense 10 bouteilles de vin à 10 sols et 3 cocardes à 15 sols pour enrôler trois recrues dans la commune de Saint-Germain. Il lui en coûte, pour les amener à Angers, 3 livres pour la route et 5 livres 15 sols pour le dîner; au total, 17 livres 10 sols.

Le sieur Bazille dépense 15 bouteilles de vin rouge à 12 sols, 8 livres 10 sols de pain, viande et salade, et une livre 10 sols au tambour pour recruter cinq hommes à Trélazé.

Les citoyens grenadiers de la garde nationale d'Angers, autorisés par le District d'Angers pour recruter, dans la commune de Chalonnes, dépensent 145 livres pour pain, viande et salade, vin, cocardes, bonnets de la Liberté, batelage et tambours. Ils enrôlent dix-neuf hommes dont la conduite, à Angers, coûte encore 14 livres 5 sols.

Mahot, capitaine des grenadiers gardes nationaux de Savennières, reçoit 12 livres pour avoir enrôlé deux hommes.

La municipalité de Beaupréau dépense 50 livres, à raison de 5 livres remises à chaque recrue, pour lever dix défenseurs de la Patrie plus 53 l vres 5 sols remboursés au citoyen Humeau, sergent au 3e bataillon de Maine-et-Loire et recruteur dans la région.

Un citoyen, qui réclame 15 livres pour avoir enrôlé une recrue à Brissac, voit sa note réduite par les administrateurs à 4 livres 10 sols.

Lavigne, premier lieutenant des grenadiers gardes natio-

Digitized by Google

naux à Doué, reçoit 48 livres pour enrôlement de six volontaires.

Le citoyen Pellé, de Chaudefonds, commissaire recruteur, se fait payer 123 livres 19 sols pour fournir dix hommes.

Pariot et Bonneau, commandant et capitaine dans la garde nationale de la Bohalle, reçoivent 23 livres un sol pour enrôler trois recrues.

Le citoyen Bouteiller, du Louroux-Béconnais, reçoit 15 livres pour enrôler deux hommes.

Viger, commissaire-recruteur, dépense 55 livres aux auberges et donne 10 livres aux tambours pour enrôler vingt-six recrues aux Rosiers.

Le 10 août 1792, le procureur de la commune de Corzé « permet à MM. les Commissaires envoyés d'Angers de se promener, non seulement dans le bourg, mais dans toute la paroisse, à l'effet d'enrôler tous les citoyens qui prendraient le parti de soutenir les frontières. Lesdits commissaires ont dépensé 10 livres 15 sols pour faire battre la caisse, à plusieurs reprises, à Corzé, ledit jour, plus 38 livres 15 sols aux auberges ».

Le 26 août 1792, pendant qu'un recruteur faisait battre la caisse dans la commune de Jarzé, le citoyen Jean Blot, de la paroisse de Chemiré, ayant tenu des discours tendant à décourager les patriotes et à les empêcher de s'enrôler pour les frontières, est arrêté par la police. Il fut condamné, par jugement rendu le 16 octobre suivant, à 6 livres d'amende et trois mois de prison [1].

Couscher, capitaine au 3e bataillon de Maine-et-Loire, remet 20 livres aux deux tambours de la ville de Saumur « pour avoir battu à plusieurs fois, tant dans la ville que « dans la campagne, pour solliciter les jeunes gens à servir « dans ce 3e bataillon, et en avoir engagé plusieurs ».

[1] *Affiches d'Angers*, ou *Journal de Maine-et-Loire*, 30 octobre 1792, n° 131.

Digitized by Google

Guignon et Gauchais, capitaines au même bataillon, dépensent 44 livres de pain, vin et bonne chère, et 10 livres aux tambours pour recruter treize hommes.

Mathurin Rousseau, maire de la commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, réclame 43 livres 12 sols pour ses dépenses en cocardes et frais de route et « pour avoir fait battre la caisse le 10 du mois d'août, foire de Saint-Laurent, « et les deux dimanches en suivant à Coutures, Saint-Maur « et au Toureil ». Il a recruté douze hommes.

Desjardins, commandant du 2e bataillon de Maine-et-Loire, envoie deux hommes en permission à Beaufort pour y recruter. Ils dépensent 19 livres 6 sols et ramènent douze hommes. Le caporal Bobot, envoyé dans les mêmes conditions, dépense 25 livres 7 sols pour enrôler quinze hommes. Le caporal Urbain Chevallier, du 3e bataillon, prend 13 livres 12 sols pour enrôler trois volontaires.

De simples citoyens, dont d'ailleurs les notes sont les moins élevées, se livraient à ce commerce. Ainsi, le citoyen Mesnard, taillandier à Bouchemaine, ne prend que 5 livres 2 sols pour fournir deux recrues ; un particulier de Brissac, 6 livres pour deux recrues, et le citoyen Joseph Bescher, 30 sols seulement pour un volontaire.

Mais les documents les plus suggestifs concernent les recruteurs professionnels.

Les citoyens Groust et Bluet, commissaires pour le recrutement dans le district de Châteauneuf, présentent une note détaillée montant à 275 livres 12 sols pour enrôlement de cinquante-huit volontaires, soit une moyenne de 7 livres 14 sols pour un homme. Les prix sont très variables d'une commune à une autre et un engagement qui revient à 11 livres à Morannes ne coûte que 3 livres 10 sols à Soucelles. Les frais de tambours sont toujours relativement élevés [1].

[1] Sous l'ancien régime, le raccolage d'un fantassin coûtait au roi 100 livres en moyenne, ainsi réparties : 30 livres à l'enrôlé au moment

Digitized by Google

Les frais de recrutement dans le district de Baugé s'élèvent à 743 livres 11 sols. Dans le détail de cette note on relève 25 livres au recruteur Sisson « pour un voyage fait au « bourg de Mazé, de concert avec le capitaine, le lieutenant « et deux grenadiers de la garde nationale de Baugé qui ont « bien voulu l'accompagner, avec le tambour et le fifre de « cette ville, le tout pour tâcher de faire des hommes » ; 38 livres 16 sols dépensés à Mouliherne où l'on a trouvé dix-huit recrues moyennant 40 bouteilles de vin, 12 livres de pain et la bonne chère ; 3 livres au greffier qui a conduit à Baugé les recrues de Mouliherne ; 10 livres 10 sols 6 deniers dépensés à Longué, le jeudi 6 août, jour de foire, par le tambour « pour exciter les citoyens ». Et le district de Baugé, en présentant sa note aux administrateurs du département, la justifie en « considérant que les enrôlements ne peuvent « s'opérer sans des faux-frais que la multiplicité rend con- « sidérables, et que le recrutement deviendrait nul s'il n'était « accompagné de quelque dépense qui puisse exciter les « citoyens ».

Les administrateurs paient 134 livres à Nicolas-Pierre Debraye, commis de la Commission d'enrôlement à Champtocé ; 162 livres 5 sols à Duval, commandant de la Légion du midi, à Saumur ; 241 livres 6 sols à Humeau, commandant en second la garde nationale des Ponts-de-Cé ; 110 livres 16 sols 6 deniers à de Soland, commandant la garde nationale d'Angers ; 131 livres 5 sols à Richard, administrateur du département ; 180 livres à Grignon, commandant la 2e légion ; 73 livres 3 sols à Verdier, Péhu et Cie, à Rochefort-sur-Loire, etc... Ils réduisent à 177 livres la note de 189 livres 6 sols présentée par le citoyen Ternant, second commandant de la garde nationale de Saint-Georges-sur-

où il signait ; 36 livres dont on lui faisait billet et qu'il touchait à son arrivée au corps ; 24 livres de frais de buvettes et d'auberges ; 10 livres au recruteur.

*L'Armée française*, par Ed. Detaille, texte par J. Richard, p. 19.

Digitized by Google

Loire, qui a fait de grosses dépenses dans les auberges pour enrôler et amener à Angers treize recrues, accompagnées d'un tambour. Ils réduisent aussi une note de 325 livres 17 sols présentée par le citoyen Maupassant, commandant de bataillon à Saumur, qui a dépensé 234 livres « pour un « dîner civique fourni à plus de quatre-vingts personnes, « tant engagés que quelques membres du district, gardes « nationaux, musique et tambours ».

Ces exemples, et bien d'autres que nous pourrions citer, nous apprennent que le recrutement des volontaires de 1792, en Maine-et-Loire, s'opéra par un intense développement du système dont se servaient, depuis des siècles, les recruteurs des armées royales. Pour les seuls mois d'août et de septembre, le département de Maine-et-Loire paya à ses agents 3387 livres 10 sols.

Combien de malheureux furent surpris !

« J'espère vous envoyer la semaine prochaine, écrit le recruteur de Segré, six ou sept bons enfants de Vern. J'étais, hier, au Lion-d'Angers où on plantait le bonnet de la Liberté et, sans les mères et les sœurs, je les aurais enrôlés sur-le-champ. Mais ils m'ont promis de venir à Segré et, si je ne les y vois point, j'irai à Vern les sommer de tenir leur parole. »

Quatre malheureux tisserands ou veuves de tisserands du district de Beaupréau adressent au Directoire du département des oppositions à l'engagement de leurs fils. L'un n'a pas quinze ans, deux n'ont ni la force ni la vue suffisantes et le travail du dernier est la seule ressource d'une mère et d'une sœur âgées ou infirmes. Ces pauvres gens offrent de rembourser les 5 livres que leurs enfants ont reçues pour partir au service.

D'autres encore protestent contre un engagement dont la signature leur fut arrachée alors qu'ils étaient ivres.

Ainsi se remplissaient, dans l'été de 1792, les registres d'inscription. On y relève tous les corps de métiers : labou-



Digitized by Google

reurs, garçons bêcheurs, tisserands, filassiers, tailleurs d'habits, mariniers, perruquiers, fondeurs, tailleurs de pierres, perreyeurs, garçons bouviers, taillandiers, sabotiers, étudiants en chirurgie, menuisiers, cordonniers, vignerons. Sous le signalement sommaire de l'engagé, une signature grossière et, le plus souvent une croix, la plupart ne sachant pas écrire.

Il faut donc perdre l'illusion que la masse des volontaires de 1792 courut aux armes sous l'impulsion des sentiments élevés que leur prête la légende. Leurs engagements s'expliquent par des motifs plus simples, proportionnés à la culture intellectuelle et morale du peuple dans tous les temps, sans en excepter le nôtre. Car enfin, comment ferions-nous aujourd'hui s'il fallait, sans le service obligatoire, mettre trois cent mille hommes sur pied?

Cherchons maintenant si ces recrues étaient bonnes pour le service.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire ne fut pas composé d'enfants et de vieillards, comme on l'a dit pour tant d'autres.

Il y avait 762 présents au premier appel. Nous avons pu relever l'âge de 675 d'entre eux, et nous en avons trouvé : un de 13 ans, trois de 14 ans, dix-neuf de 15 ans, trente de 16 ans, cinquante-cinq de 17 ans, cinquante-sept de 18 ans, cinquante-cinq de 19 ans, cinquante-huit de 20 ans, quarante-quatre de 21 ans, cinquante-six de 22 ans, trente-cinq de 23 ans, trente-cinq de 24 ans, soixante-trois de 25 à 30 ans, quarante et un de 30 à 40 ans, dix de 40 à 45 ans, huit de 45 à 50 ans ; le plus âgé a 65 ans.

En nous rappelant que, de nos jours, les jeunes gens peuvent s'engager à 18 ans et que le service dans l'armée territoriale cesse à 45 ans, nous constatons, que sur les 675 volontaires, notre loi de recrutement n'en eût rejeté, lors d'une mobilisation, que 114 trop jeunes et 17 trop

Digitized by Google

âgés. Cette proportion n'est pas celle qu'on aurait attendue d'après certains rapports.

Il n'y avait que 72 étrangers au département, et dont la plupart appartenaient aux départements limitrophes. C'était donc bien un recrutement régional.

Ils n'étaient pas non plus si impotents qu'on l'a dit puisqu'il n'y eut que trente-deux réformés en quatre ans. Il est vrai qu'il en est mort cent deux aux hôpitaux, mais l'ignorance où l'on était alors des précautions d'hygiène les plus élémentaires, et l'absence de médecins capables expliquent cette mortalité considérable. Toutes proportions gardées, la mortalité constatée aujourd'hui dans les armées en campagne est aussi surprenante, malgré les garanties du recrutement, la bonne tenue des hôpitaux, le dévouement des médecins.

On a encore écrit qu'il y avait, dans certains bataillons, des volontaires si faibles qu'ils ne pouvaient manier leurs armes, ou si petits que « leurs fusils leur passent la tête d'un pied [1] ». Au 3e bataillon de Maine-et-Loire les plus petits volontaires avaient quatre pieds neuf pouces ($1^{m}57$). Nous n'en avons pas trouvé un seul au-dessous de cette taille, qui dépasse de trois centimètres le minimum fixé pour les conscrits actuels.

Ces mêmes remarques s'appliquent aux recrues incorporées après la formation du bataillon.

Aux mois d'octobre, novembre et décembre 1792, le bataillon reçut 107 recrues. Il s'en présentait tous les jours, et toutes étaient du département, sauf quatorze qui vinrent des départements voisins. Seize avaient moins de 18 ans, et les autres avaient de 18 à 40 ans. Cet excellent recrutement porta le bataillon au-delà du complet de huit cents hommes. D'après une revue passée, le 31 décembre 1792, à Saint-Pol-

[1] Lettre du citoyen Vezu à la Convention nationale. — *Les Volontaires*, par C. Roussel, p. 226.

Digitized by Google

de-Léon (Finistère), par le commissaire des guerres, l'effectif est de trente-deux officiers et huit cent vingt-deux hommes de troupe. Le bataillon est à son apogée.

En 1793, il arriva cent huit recrues qui ne compensèrent pas les pertes causées par la maladie, la réforme, la désertion et, déjà, le recrutement n'est plus le même. Un des nouveaux venus a 16 ans, six ont 17 ans, trois ont plus de 45 ans, tous les autres ont de 18 à 45 ans. Sous ce rapport il n'y a rien à dire, mais soixante-dix-neuf d'entre eux sont étrangers au département. Vingt-neuf sont de la Loire-Inférieure, trente-huit de la Mayenne, trois du Morbihan, un d'Indre-et-Loire, un des Deux-Sèvres. Le recrutement a cessé d'être régional, et nous pourrions faire la même remarque pour les deux premiers bataillons de Maine-et-Loire. Deux raisons l'expliquent suffisamment.

Le département de Maine-et-Loire avait fourni un premier bataillon en 1791, deux en 1792, et il en organisa, en 1793, un 1er *bis*, un 4e, un 4e *bis*, dit des Pères de famille, un 5e, un autre, dit bataillon de Marat ou des Amis de l'honneur français, et, enfin, un bataillon de tirailleurs. Cette même année 1793 vit commencer et s'étendre l'insurrection de la Vendée. Une partie du Maine-et-Loire devint rebelle et ne donna plus de volontaires à la République. A la même date, le département de la Loire-Inférieure n'avait levé que quatre bataillons, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère seulement trois. Ces régions offraient donc des ressources que le Maine-et-Loire n'avait plus, et le Conseil d'administration du bataillon en profita.

De plus, le système des engagements cessa en 1793 et fut remplacé par des réquisitions plus ou moins déguisées, mais toutes obligatoires. Le bataillon reçut des recrues comme on en reçoit maintenant dans tous les régiments. Une lettre écrite de Vannes, le 30 avril 1793, par le quartier-maître trésorier au commandant du bataillon ne laisse aucun doute à ce sujet.

Digitized by Google

... J'ai demandé, il y a plus d'un mois, aux administrateurs du département de Mayenne-et-Loire des recrues du département pour combler le déficit qui existe dans notre bataillon. Leurs recrues sont destinées pour l'armée des Ardennes. J'ai écrit, à ce sujet, au ministre de la guerre, afin d'en obtenir la permission de recruter parmi ceux de nos frères de Mayenne-et-Loire, qui voudraient s'enrôler sous nos drapeaux ; il ne m'a point encore répondu.

Le général Bourdonnaye avait fait marcher 500 recrues du département de la Mayenne pour l'armée des côtes. La plus grande partie est arrivée. Toutes veulent entrer dans la légion de Beysser. Néanmoins, nous en avons choisi cinquante, tous de la taille de cinq pieds et au-dessus. Treize d'entre eux ont déjà été envoyés au Port-de-la-Liberté (Port-Louis). Les autres sont incorporés dans les quatre premières compagnies. Nous enrôlerons tous les jours jusqu'à ce que le bataillon soit au complet...

Dans les années qui suivent, on n'envoya pas de recrues et il n'arriva au bataillon que de rares engagés volontaires.

Il en reçut sept en 1794, âgés de 15 à 32 ans, et dont trois sont originaires de l'Anjou. L'effectif est tombé aux environs de six cent cinquante hommes.

En 1795, il en reçut seize, âgés de 13 à 27 ans. L'effectif varie entre 550 et 600 hommes.

En 1796, il en reçut six, âgés de 17 à 21 ans, et, en même temps que les engagés se font rares, l'effectif ne cesse de décroître. D'après une situation établie le 22 septembre 1796, à la veille du départ pour l'armée du Rhin et Moselle, il ne restait au drapeau que 22 officiers et 254 hommes [1].

Si nous partons de l'effectif au 19 septembre 1792, jour de la formation, — 762 présents — et si nous ajoutons les 244 recrues incorporées dans les quatre années suivantes, nous trouvons que le bataillon reçut 1.006 volontaires. Or, au mois d'octobre 1796, son effectif était tombé à 400. Nous

[1] Cent vingt-quatre hommes étaient absents sans permissions. L'effectif était donc de 400 hommes.

Digitized by Google

avons recherché ce qu'étaient devenus les 606 disparus, et nous l'avons trouvé pour 451 d'entre eux, savoir :

| | |
|---|---|
| Tués à l'ennemi | 21 |
| Disparus et présumés tués à l'ennemi | 23 |
| Morts aux hôpitaux | 102 |
| Déserteurs | 176 |
| Réformés pour incapacité de servir | 32 |
| Réformés à la suite de blessures | 12 |
| Passés à d'autres corps ou emplois | 34 |
| Ayant obtenu régulièrement un congé absolu | 20 |
| Congédiés pour inconduite, à la demande de leurs camarades | 7 |
| Gradés destitués et rayés des contrôles | 12 |
| Condamnés aux fers ou à la détention | 11 |
| Fusillé | 1 |
| Total | 451 |

Il ne reste plus qu'à tirer de ces diverses observations des conclusions naturelles. Deux se présentent, qui vont à l'encontre des idées généralement admises sur le mode de recrutement et la valeur des volontaires; et pourquoi les bataillons de Maine-et-Loire seraient-ils une exception dans la France?

Nous croyons avoir montré que le 3e bataillon de Maine-et-Loire s'est constitué, en 1792, tout simplement par les procédés de racolage usités sous l' « ancien régime » pour recruter les armées ; qu'il a maintenu son effectif, en 1793, par l'incorporation d'une classe de recrues et que, dans les trois années suivantes, ne recevant pas de recrues et presque plus d'engagés volontaires, son effectif a diminué de moitié.

Et nous croyons aussi avoir prouvé que ce recrutement n'était pas un rebut, qu'il valait celui des armées nationales d'aujourd'hui et que les accusations lancées contre les volontaires méritent d'être discutées. Des généraux comme

Digitized by Google

Biron, Custine, Kellermann et tant d'autres, habitués aux contingents restreints de l'ancienne armée où l'on n'admettait, chaque année, qu'un petit nombre d'engagés d'un physique irréprochable, éprouveraient, sans doute, s'ils voyaient nos armées mobilisées, l'étonnement qu'ils éprouvèrent lorsque afflua aux frontières, en 1791 et 1792, la cohue analogue des volontaires. Nous comprenons leur impression.

L'irruption subite sous les drapeaux de jeunes gens, d'hommes âgés, de malingres qu'on ne tolérait pas dans les armées d'autrefois, et qui pullulent dans les nôtres, aura bouleversé toutes les habitudes et donné lieu à des rapports alarmistes, exagérés ensuite par les passions politiques, souvent adoptés sans contrôle, mais qu'une étude minutieuse des documents amène à rejeter.

Les volontaires vinrent aux armées comme y étaient venus leurs aînés et comme y viennent leurs enfants. Ils n'étaient ni meilleurs, ni pires et, s'ils avaient été soumis à une organisation rationnelle, s'ils avaient trouvé un cadre d'officiers qui leur eussent enseigné la discipline et les vertus militaires, ils auraient fait de bons soldats.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE III

### Élections des officiers. — L'État-major

Le 19 septembre 1792, jour de la première réunion du bataillon, les commissaires du département, après avoir fait l'appel nominal des volontaires, les mirent en demeure d'élire leurs officiers. Cette cérémonie se passait à Angers, dans la maison de la « ci-devant communauté de Saint-Nicolas », transformée en caserne.

Les commissaires distribuent d'abord les volontaires en huit compagnies et extraient de chacune les onze hommes de la plus haute taille pour en composer une compagnie de grenadiers.

Ensuite, « l'un des commissaires a invité l'Assemblée à se retirer dans les neuf bureaux destinés à chacune des neuf compagnies, présidés chacun par un desdits commissaires, afin de procéder à l'élection des officiers et sous-officiers de chaque compagnie [1]. »

Ces élections se faisaient par la voie du scrutin, à la majorité absolue des suffrages. Deux « scrutateurs », nommés à mains levées et à haute voix, recueillaient les bulletins et en faisaient le dépouillement. Il y avait une élection séparée du capitaine, une du lieutenant, une du sous-lieutenant et une du sergent-major de chaque compagnie. L'élection des deux sergents et des quatre caporaux se faisait au scrutin de liste. Les officiers et sous-officiers ne pouvaient être choisis que parmi les sujets ayant précédem-

[1] Procès-verbal de nomination des commandants, officiers et sous-officiers du 3e bataillon des gardes nationaux volontaires du département de Maine-et-Loire. — Archives de Maine-et-Loire, liasse 595 *bis*.

Digitized by Google

ment servi dans la garde nationale, ou dans les troupes de ligne.

Ces opérations occupèrent toute la journée du 19 septembre et la matinée du lendemain. Dans l'après-midi du 20 septembre, le bataillon entier élut les deux lieutenants-colonels, l'adjudant-major, le quartier-maître trésorier et l'adjudant sous-officier.

Les élections étant terminées et les résultats proclamés, les commissaires ont levé la séance et ajourné l'assemblée, remettant aux nouveaux élus la direction du bataillon.

On se demande sur quelles données se basaient les choix faits par ces gens réunis de la veille, ne se connaissant pas, presque tous sans instruction, n'ayant aucune idée du métier militaire et des qualités indispensables au commandement. On aimerait connaître les intrigues qui se nouèrent autour des élections.

Le mode qu'on a observé, pour la nomination des officiers, écrivait le 30 septembre 1791, le général François Wimpffen, a produit les résultats les plus malheureux et même les plus ridicules ; ce sont les intrigants, les grands parleurs et surtout les grands buveurs qui l'ont emporté, dans la concurrence, sur les gens capables [1].

Il nous paraît aussi que les élections se firent par coteries, chaque commune et chaque club soutenant son candidat contre ceux des voisins. Nous en avons trouvé un frappant exemple dans l'élection du commandant du 2e bataillon de Maine-et-Loire.

Un ancien officier, Desjardins, se présentait aux suffrages ; il avait contre lui des candidats saumurois. Le 16 août, veille des élections, ses rivaux font circuler une adresse où ils disaient :

[1] *Les Volontaires*, par C. Rousset, ch. III.

Digitized by Google

CITOYENS,

... L'élection des officiers s'approche, les intrigants s'agitent en tous sens, des factions nous divisent... Un homme ambitieux particulièrement se présente sur la scène. Il a su, par des tons maniérés, s'attirer des suffrages auxquels, peut-être, quelques années de service semblaient lui donner des droits. Mais bientôt son audace s'est accrue sans mesure... Seul, il a cru pouvoir prétendre à tous les grades... Il a insulté publiquement des amis combattant pour la même cause ; un cri factieux s'est fait entendre : A bas les Saumurois ! s'est-on écrié. Eh ! bien ! les Saumurois méprisent ces viles menées. Ils veulent obéir à des chefs dignes de leur confiance ; Desjardins n'est plus digne de la leur. Ils vous le dénoncent et ils attendent de vous un jugement qui doit réunir ceux qui n'ont pas en vain juré de vivre libres ou de mourir [1].

Ce factum était appuyé du consentement de cent volontaires qui ne savent pas écrire et des signatures de quatre-vingt-dix-neuf autres. Parmi ces signatures, nous trouvons celles de trois futurs officiers du 3e bataillon.

Il est vraisemblable que des manœuvres analogues auront eu lieu, un mois après, aux élections des 19 et 20 septembre 1792. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons trouvé aucun document s'y rapportant et nous n'en connaissons que les résultats.

Le premier lieutenant-colonel fut Guillaume Guinut, né le 31 décembre 1759 à Angers, où ses parents étaient marchands. Lui-même y avait exercé, dans sa jeunesse, le métier de sabotier, s'était engagé, le 25 septembre 1776, au 4e régiment d'infanterie et y avait servi quinze ans, sans dépasser le grade de sergent.

Par quel hasard obtint-il 610 suffrages sur 639 votants et fut-il élu, au premier tour de scrutin, à un commandement qu'il n'exerça jamais? Malade, fatigué bien qu'il n'eût que

[1] Archives de Maine-et-Loire, liasse 588.

Digitized by Google

trente-trois ans, sachant à peine écrire, il suivit le bataillon dans toutes ses étapes, mais toujours à l'arrière-garde ou au dépôt, et sans jamais donner un ordre, uniquement préoccupé de ne pas égarer ses bagages et de toucher ses appointements. Il prolongea cette singulière situation jusqu'au 17 juillet 1795, jour où lui fut délivré son congé absolu, avec pension de retraite.

Le second lieutenant-colonel, Jean-Jacques Duboys, fut élu au deuxième tour de scrutin, par 365 voix sur 610 votants.

Né, le 17 octobre 1768, à Richelieu, où son père était notaire, il avait fait ses études à Poitiers et, après y avoir obtenu, à vingt ans, son diplôme de licencié en droit, il était revenu à Richelieu travailler à l'étude paternelle. Une circonstance fortuite décida de sa carrière. « Un des clients de son père eut un grand procès à soutenir au Présidial d'Angers, et Jean-Jacques fut chargé d'y porter les pièces de ce procès... Cette mission le mit en rapports avec les notabilités du Palais. Son ardente imagination s'exalta ; il se sentit possédé de l'amour des harangues ; une noble ambition s'éveilla dans son âme et, lorsqu'il fut rentré à Richelieu sa belle intelligence se sentit à l'étroit. Incessamment tourmenté par les désirs de fortune et de renommée qu'il y avait rapportés, il rêvait un plus vaste théâtre et une destinée plus brillante. Aussi ne tarda-t-il pas à revenir à Angers, où il se fit recevoir avocat le 16 mars 1790... [1] »

Ce portrait laisse deviner avec quelle fougue le jeune homme se lança dans les idées nouvelles et dans la politique. Cette ardeur, une brillante intelligence et un réel talent de parole le mirent en évidence et le désignèrent aux suffrages de ses compagnons d'armes.

Ses titres militaires se réduisaient à deux ans de services

[1] *Notice biographique sur M. J.-J. Duboys (d'Angers)*, par Amédée de Céséna. Angers, 1846, p. 6.

Digitized by Google

dans la garde nationale d'Angers. Il avait donné sa démission d'officier dans cette milice pour s'inscrire, le 9 septembre 1792, comme volontaire, sur les listes d'enrôlement du 3e bataillon. Le 19 septembre, il fut classé dans la 8e compagnie, élu de suite capitaine et, le lendemain, lieutenant-colonel commandant en second. L'incapacité du premier lieutenant-colonel lui laissa, dès le premier jour, tous les soins et la responsabilité du commandement.

Au physique, il était petit, 1m63 environ, actif et vigoureux, les cheveux et les sourcils châtains, le front large, les yeux gris-roux, le nez relevé, la bouche petite, le menton fourchu, le visage plein, uni et sans marques.

Tel est le jeune homme de 23 ans qui va former et commander le 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Comment osait-on confier de tels pouvoirs à ce jeune avocat que rien dans son éducation, ni dans ses études, n'avait préparé au métier militaire? Son apprentissage se fit aux dépens du bataillon. Nous le trouvons, à ses débuts, plus occupé à faire des discours et de la propagande révolutionnaire que du soin d'instruire ses hommes. Pouvait-il leur faire comprendre la discipline quand il prêchait lui-même la révolution?

Un de ses discours, prononcé à Beaufort le jour de l'érection d'un arbre de la Liberté dans cette commune, fera connaître l'exaltation de Duboys et le genre d'éloquence qui lui valait, chez ses compatriotes, une si grande réputation.

CITOYENS,

Nous avons vu dans toutes les parties de l'Empire s'élever l'arbre de la Liberté et le ruban tricolore placé sur les hauteurs. Les mots : Vive la Liberté ! Vive l'Égalité ! se trouvaient dans toutes les bouches et retentissaient de toutes parts. Les insensés, ils se disaient libres ! Ils n'osaient en prononcer le mot ! Ah ! qu'ils étaient loin de la Liberté !

Étions-nous libres quand nous avions un roi ? Étions-nous libres quand toutes les places, trente-cinq millions de rentes et

Digitized by Google

tous les moyens de corruption reposaient sur un seul homme ? Étions-nous libres quand tous les généraux, les fonctionnaires publics, parjures et corrompus, minaient sourdement les premières pierres de l'édifice de la Liberté, entravaient l'exécution des lois et travaillaient contre le peuple qui les avait élus ? Étions-nous libres quand un tribunal, plus criminel que ceux qu'il avait à juger, respectait les têtes coupables et ne se servait des pouvoirs qui lui étaient confiés que pour assurer au crime l'impunité ? Étions-nous libres quand des prêtres scélérats, au nom d'un Dieu qui voit dans tous les hommes ses enfants, portaient le trouble dans les familles, arrachaient les époux du lit nuptial, les enfants des bras de leurs mères et prêchaient le massacre et la guerre civile ? Malheureux habitants des campagnes, comme ils vous ont trompés, eux qui se disaient les ministres d'un Dieu ! Sentez-vous donc enfin toute la profondeur de leur scélératesse ? Veuves infortunées, enfants malheureux, en vain vous portez de toutes parts des regards inquiets ! Vous demandez un père : le fanatisme l'a immolé. Voilà le sort que vos prêtres vous ont préparé !!! Étions-nous libres, enfin, lorsque, d'un mot, le despote, dans son palais, entouré de ses satellites, pouvait paralyser l'expression de la volonté de vingt-cinq millions d'hommes et, environné d'un mur de fer, élevait dans le sein de Paris une nouvelle Bastille et foudroyait nos frères ?

Malheureux, respirant à peine sous le joug du tyran, plus infortunés mille fois que les esclaves du Nord parce que nous avions vu luire l'aurore de la Liberté ! ah ! c'est maintenant que, dans l'effusion de notre âme, nous pouvons prononcer les doux noms de frères, de Liberté et d'Égalité. La Convention nationale vient d'exprimer sa volonté souveraine d'abattre Louis XVI, la dynastie entière, le monarque et la monarchie, et de passer sur toutes les têtes l'inexorable niveau de l'Égalité. Plus de roi ! La République est proclamée !

Citoyens de Beaufort, vous les avez senties toutes ces vérités et, profondément convaincus de toute l'étendue des droits du peuple, vous avez attendu pour élever l'arbre de la Liberté qu'il s'en fût entièrement ressaisi. Maintenant vous pouvez contempler cet emblème de la liberté publique sans éprouver le sentiment pénible de l'homme qui respire après le bonheur, et qui n'en voit que l'ombre.

Arbre chéri, reçois l'hommage d'un peuple libéré. Puisse le souffle des tyrans ne corrompre jamais l'air qui t'environne.

Digitized by Google

Puisses-tu ne prêter ton ombre qu'à des frères, qu'à des hommes libres !

Citoyens, que le jour où vous élevez un monument à la République soit l'époque d'un ralliement universel.

Bannissons toutes les mésintelligences. Que l'aurore de la République vous embrase tous. Songeons bien qu'une république doit être un peuple de frères. Proscrivons tous les noms qui rappellent de cruels souvenirs. Il n'est plus de Feuillants, plus de Jacobins, plus de Fayettistes, plus d'aristocrates. Soyons tous unis, soyons Français, soyons Républicains. Volons dans les bras les uns des autres. Livrons-nous avec l'abandon de la franchise et de la sensibilité aux doux épanchements d'une amitié fraternelle, à l'ivresse de cette joie délicieuse qui transporte les cœurs.

Citoyennes, portion précieuse de la République française, vous qui embellissez de vos regards la cérémonie touchante qui nous unit, c'est à vous qu'est réservé de mettre le sceau à la confraternité universelle. Les femmes ont toujours eu la plus grande influence sur les peuples libres. Dans tous les temps elles ont donné des lois aux législateurs mêmes. La vérité, dans votre bouche, fait autant de prosélytes que d'auditeurs. Donnez le signal de la paix et nous vous devrons le bonheur général, comme nous vous devons le bonheur particulier.

Nous verrons Duboys prononcer des discours analogues dans les clubs des villes et villages où passait le bataillon et, quand il parlait, officiers et volontaires entouraient la tribune. Nous le verrons, à Belle-Isle, fonder une Société populaire, lui donner un règlement, en présider les séances, y lutter contre le Comité révolutionnaire du Morbihan et faire juges de la dispute les politiciens et toute la garnison de l'île.

Esprit cultivé, il se plaisait à écrire des billets en latin et, dans les réunions mondaines, il jouait la comédie et excellait dans l'acrostiche ou l'anagramme. Maints passages de ses lettres sont un mélange de Florian et de Jean-Jacques Rousseau.

Non loin de Blain, écrit-il le 12 novembre 1793 à un de ses amis, s'élève un antique château dont les fondements furent

Digitized by Google

jetés par un des aïeux du ci-devant Cardinal-Collier, connu par ses intrigues avec Antoinette-la-Raccourcie.

... De ce château dépendent un parc et une vaste forêt... Fatigué par l'ennui qui me poursuit... seul, et sans autre compagnie qu'un petit chien blanc, je m'enfonçai dans la grande allée qui partage la forêt en deux parties égales. Là, je m'abandonnais à mes réflexions... Tantôt, j'observais un vieux chêne dont les rameaux s'élevaient naguères jusqu'aux nues. La cognée l'avait frappé. Sa tête superbe s'était abaissée et, dans sa chute, il avait écrasé de jeunes arbustes qui, trop faibles pour le soutenir, avaient succombé sous son poids. Et je me disais : Ainsi la chute de l'homme puissant entraîne la ruine de ceux qui veulent être son appui.

Tantôt, je considérais deux oiseaux voltigeant de branches en branches. Ils paraissaient s'aimer et se rappeler, dans leur tendre ramage, les plaisirs dont ils jouissaient au mois où Flore émaille les prés. Je crois même, si je les ai bien compris, qu'ils s'en promettaient de plus vifs encore quand le riant Germinal viendrait fondre l'écorce des eaux et voiler leurs amours de son naissant feuillage.

De même, me disais-je, quand la saison des plaisirs sera passée pour moi, seul avec mon amie, nous nous les rappellerons et nous serons heureux de nos souvenirs. Mais, trop heureux oiseaux, vous voyez renaître votre printemps et le mien sera passé pour toujours.

Tout à coup, éveillé par la voix de mon chien, je vois sortir d'une cabane couverte de mousse et construite moitié en terre, moitié en bois, un homme d'une moyenne stature, revêtu d'une étoffe grossière, la figure noircie et tel que les poètes nous peignent les enfants de Vulcain. J'approchai. C'était un charbonnier qui, depuis quarante ans, était occupé à couper du bois dans cette forêt et à y mettre le feu pour le réduire en charbon. Ce vieillard, dont les cheveux blancs et les rides profondes commandent le respect, n'a eu pour maître que la nature et pour guide que son cœur et, sans avoir étudié la philosophie, il est plus philosophe que ceux qui prétendent nous l'enseigner... Une autre fois je te parlerai de ses principes...

Violent tribun, bel esprit, cœur sensible, telle est une des faces de Duboys.

Par ailleurs, il avait l'activité de la jeunesse, la jalousie du

Digitized by Google

commandement, un caractère droit et loyal jusque dans ses emportements, qualités qui le firent aimer par les uns et détester par les autres. Malgré ses talents, il n'était pas à sa place dans le commandement difficile qui lui échut et auquel il n'était pas préparé. Tout s'en ressentit au bataillon.

Dans la suite, Duboys fut professeur, jurisconsulte, magistrat, homme politique remarquable. C'était sa voie, celle où le menaient son éducation et ses goûts et d'où la Révolution l'avait distrait pendant quelques années pour l'improviser chef de corps.

Combien de bataillons de volontaires eurent des commandants improvisés de même et ne faut-il pas chercher là une des causes principales de l'insuccès des levées de 1791 et de 1792 ?

Le capitaine adjudant-major du bataillon, Honoré-Chrysostôme Tharreau, fut élu par 324 voix sur 548 votants. Il s'en fallut de quelques voix, au premier tour de scrutin, pour qu'il fût nommé lieutenant-colonel à la place de Duboys. C'était un jeune homme sans instruction générale, mais ayant des connaissances et l'esprit militaires. Il avait un frère, Jean-Victor Tharreau, adjudant-général chef de brigade et chef d'état-major à l'armée des Ardennes, qui le fit venir auprès de lui en qualité d'adjoint, et il quitta le bataillon au mois de décembre 1793.

Le lieutenant quartier-maître trésorier Jean-René-Toussaint Jubin obtint 277 voix sur 485 votants, après trois tours de scrutin.

Il était né à Angers le 31 janvier 1769, y avait fait de solides études et y exerçait la profession d'avoué. Ami de Duboys, c'était, comme lui, un esprit cultivé, enthousiaste pour la Révolution, poète à ses heures, mais dans le mauvais genre du XVIII^e siècle, parlant bien, écrivant beaucoup et justifiant la qualité « d'hommes de lettres » qui est inscrite

Digitized by Google

sur ses notes militaires. Il n'avait, comme états de services, que trois années dans la garde nationale d'Angers. Ce fut un bon comptable, appliqué à son service, méticuleux même, d'une complète probité.

Promu capitaine à l'ancienneté, le 17 juillet 1795, il donna sa démission en septembre 1796. Depuis longtemps, ses parents le sollicitaient en vain de quitter le service ; il tenait à rester au drapeau. S'il ne demeurait de lui que les tirades déclamatoires dont ses lettres et ses discours sont remplis, nous pourrions nous demander ce qu'il y avait de vrai dans son patriotisme. Nous n'en pouvons douter, après avoir lu la réponse qu'il faisait, le 3 septembre 1795, aux instances de ses parents :

... Je ne serais pas fâché, disait-il, après avoir pris les armes pour la défense de ma patrie, de ne les déposer qu'au moment où la Liberté sera tout à fait assurée. J'aimerais à rentrer avec le drapeau qui m'a vu partir, le jour où la paix générale sera proclamée. Il y a une certaine gloire à tenir bon jusqu'à la fin...

De la part d'un jeune homme qui n'avait rien à attendre du métier militaire, tandis que de sérieux intérêts le rappelaient dans son pays, cette attitude n'était pas sans grandeur. Un an après, le 2 juillet 1796, Jubin crut pouvoir se retirer.

... L'armée est sur le point d'être organisée, écrit-il, Nous venons de recevoir le tableau de l'embrigadement proposé par le général en chef. Beaucoup d'officiers auront la liberté de donner leur démission et rentreront dans leurs foyers. Tant que ma Patrie a eu besoin de moi, je l'ai servie volontairement, et même avec plaisir. Mais aujourd'hui qu'elle triomphe sur tous les points, aujourd'hui que la paix générale ne peut tarder à se faire et que la République est affermie pour toujours, je puis abandonner une carrière dans laquelle les circonstances m'ont entraîné, mais qui ne convient ni à mon tempérament, ni à mon caractère...



Digitized by Google

De retour en Anjou, il reprit sa place au barreau d'Angers, exerça de 1797 à 1800 les fonctions d'administrateur du département, et ensuite celles de juge au tribunal d'Angers.

Par sa supériorité intellectuelle, par ses fonctions, par l'intimité qui l'unissait à Duboys, le quartier-maître trésorier avait acquis une grande influence sur ses camarades, et ces deux jeunes gens de 23 ans, semblables sous plus d'un rapport, furent la tête du bataillon. Leurs noms reviendront souvent dans cette étude, et la suite des faits nous les fera mieux connaître.

A l'état-major comptait encore Charles-Gabriel Rataud du Plaix, officier de santé. Pour celui-là, il n'y eut pas d'élection, car il avait été choisi, au concours, entre cinq autres candidats, par les administrateurs du département.

Médecin et chirurgien de la Faculté de Caen, exerçant à Angers, fils d'un chirurgien, Rataud du Plaix avait 58 ans et une santé ruinée. Quand le bataillon partit, au mois de décembre 1792, il ne le suivit pas. Au mois de juillet 1793, il était encore à Angers, où Duboys lui écrivait :

J'ignorais, mon cher major, dans quel pays de l'univers vous reposiez, lorsque j'ai reçu votre lettre. Je craignais, je vous l'avoue, que les armées catholiques et royales ne vous eussent fait prisonnier, car il ne pouvait entrer dans mon esprit que vous eussiez resté pendant deux grands mois sans me donner signe de vie, si vous aviez eu la liberté de m'écrire. Les voitures publiques d'Angers à Nantes sont interrompues ? Eh ! qu'importe ! Montez sur votre cheval, mettez en croupe un petit porte-manteau et rendez-vous à Nantes, d'où vous pourrez, à votre aise, vous acheminer vers Vannes dont la route est parfaitement libre. Voilà tout simplement, mon ami, de quelle manière il faut en agir. Un soldat doit savoir surmonter tous les obstacles pour se rendre où son devoir l'appelle. Le vôtre est de vous rendre à votre poste d'où je veux bien croire que vous n'êtes resté si longtemps éloigné que parce que les circonstances vous y ont forcé.

Digitized by Google

Après un grand détour par Rennes, la route de Nantes ne lui paraissant pas sûre, il rejoint, vers la fin d'août 1793, le dépôt du bataillon à Vannes. Quand le bataillon part pour Belle-Isle-en-Mer, en janvier 1794, Rataud du Plaix reste à Vannes, rallie tardivement et se trouve encore retenu à Belle-Isle par ses douleurs quand le bataillon se rend à Dol. Là, une épidémie fiévreuse, qu'on ne sait caractériser, se déclare dans la troupe ; on réclame le chirurgien. Rataud du Plaix était arrivé à Saint-Servan et s'y trouvait très bien chez une citoyenne veuve, qui l'héberge et qu'il paye en lui procurant deux volontaires du bataillon pour les travaux de la moisson. Il refuse de venir à Dol.

Au Conseil d'administration, qui s'impatiente, Rataud écrit une première fois qu'en « raison de son grand âge il ne peut plus suivre le bataillon, mais qu'il pourrait encore servir la République dans un hôpital », et ensuite pour demander un congé de convalescence. Le Conseil, à bout de patience, le lui refuse, lui ordonne de rejoindre son poste dans les vingt-quatre heures et décide d'écrire au commissaire ordonnateur pour savoir si les appointements doivent être payés à cet officier qui s'est absenté sans congé. Le même jour, on lui règle son compte. Mais Rataud du Plaix n'avait jamais tenu ni registres, ni états de ses déboursés, ni conservé de quittances. Le Conseil établit une moyenne et décida qu'il lui serait payé « 680 livres pour le traitement « de 136 galleux, à raison de 5 livres chacun, prix commun « pour le traitement des galleux dans les différents régi- « ments en 1792 et 1793 ; 128 livres 14 sols pour prix de « drogues employées à d'autres maladies ; 341 livres 17 sols « pour prix du bois de chauffage et autres dépenses diverses; « au total, 1.150 livres 11 sols », représentant les dépenses médicales du bataillon en deux ans et le travail du chirurgien-major.

Cette liquidation faite, nous ne voyons plus jamais reparaître Rataud du Plaix.

Digitized by Google

On lui avait adjoint, peu de temps après la formation du bataillon, un chirurgien aide-major nommé Guyard, officier de santé, sur lequel nous n'avons trouvé d'autres renseignements que quatre lettres écrites par lui à Angers, entre les mois de janvier et juin 1794, et où il n'est question que de son service dans l'hôpital de cette ville, de demandes de congés et d'autorisations de ne pas rejoindre le bataillon. Son nom ne figure sur aucun état de situation, sur aucune feuille de solde, et il est probable qu'il ne parut jamais au corps.

La manière de procéder de Rataud du Plaix étant connue, on peut conclure qu'il n'existait pas, au bataillon, de service médical.

L'état-major se complétait de Jean-Baptiste Cordier, adjudant sous-officier ; Aubelle, tambour-major ; Louis Ollivier, armurier. Le premier seul mérite d'être connu.

Cordier était fils de négociants à Angers. Il avait de la fortune, une bonne instruction et même des prétentions littéraires ; il transportait dans ses bagages douze volumes des œuvres de Florian. C'était aussi un cœur ardent et généreux.

Nommé adjudant sous-officier, le 21 septembre 1792, au premier tour de scrutin, par 322 voix sur 504 votants, il passa dans la compagnie des canonniers, qui se forma le 13 novembre suivant, et en fut élu capitaine. Cette compagnie fut toujours détachée du bataillon et Cordier s'en occupait avec le plus grand zèle. Il se prodiguait pour procurer à ses canonniers des armes, des vêtements et la solde. Le 23 mai 1793, il écrit au quartier-maître trésorier :

... J'arrive à l'instant de la caserne, mon bon ami, et je t'avoue que mon cœur est navré. Les canonniers murmurent, ils m'adressent des plaintes amères, ils sont dans l'état de dénuement le plus absolu, leurs effets tombent en lambeaux et l'on peut dire d'eux, non dans toute la force, mais dans toute l'indé-

Digitized by Google

cence du mot, qu'ils sont de véritables sans-culottes... On ne veut pas nous habiller, on nous fait éprouver retards sur retards, Il faut se décider à quelque chose... Qu'on retienne, s'il le faut, cent livres par mois sur mes appointements, car, si les choses restaient dans un tel état, je ne pourrais y résister et je crois que je prendrais plutôt le parti d'abandonner la compagnie et de donner ma démission. Je souffre trop, et depuis trop longtemps.

Cordier fut tué d'une balle dans la tête au combat de Pontorson, le 18 novembre 1793. « Il tomba sur sa pièce, « écrit un de ses amis, après deux heures d'un combat « opiniâtre où presque tous nos canonniers ont péri à ses « côtés. » En réalité, il n'en fut tué que trois avec leur capitaine, mais la compagnie s'était distinguée par sa valeur. Elle regretta vivement un chef qu'elle avait apprécié, qu'elle aimait et qui méritait de l'être.

Tel est le petit état-major du 3e bataillon de Maine-et-Loire. Trente officiers formaient les cadres, et rien ne fera mieux connaître la physionomie générale du bataillon que de les présenter tous.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE IV

### Les officiers

Pierre-François Verger-Dubareau, élu capitaine des grenadiers par 45 voix sur 85 votants, avait 37 ans. Il sortait de l'ancienne armée où il avait servi dix ans, soit au régiment d'infanterie « ci-devant Vivarais », soit aux milices de Saint-Domingue. Retiré du service en 1784, fixé à Angers, marié, père de famille, il s'inscrit, le 1er août 1792, sur les listes d'enrôlement pour entrer au 2e bataillon de Maine-et-Loire où il remplit provisoirement, pendant les premiers jours de l'organisation, les fonctions de quartier-maître trésorier. Il en profite pour préparer sa candidature aux élections et obtient des suffrages pour tous les grades, depuis celui de premier lieutenant-colonel jusqu'à celui d'adjudant sous-officier. N'ayant réuni dans aucun grade une majorité suffisante pour être élu, Verger trouve moyen de quitter le 2e bataillon, d'entrer au 3e, et de se faire délivrer par les administrateurs du département les fonctions de commandant provisoire, qu'il exerça jusqu'au jour des élections. Plus heureux qu'au 2e bataillon, il réussit à se faire nommer capitaine. Dès ce jour, il ne pense plus qu'à son service; il lui sacrifie tout. Son commandement de la compagnie des grenadiers lui donna l'occasion de se distinguer. En toutes circonstances, les grenadiers marchaient les premiers et Verger avait déjà montré son zèle dans plusieurs petites affaires de police locale quand la compagnie fut détachée à l'armée des Côtes-de-Brest pour la campagne de 1793. Tout le service, toutes les missions de confiance semblent tomber sur Verger. « Je fais tout, écrit-il, je suffis à tout. »

Digitized by Google

Depuis que nous sommes partis, écrit son lieutenant, le capitaine l'Embarras ne parle que généraux et commissaires de la Convention... Il reçoit des louanges sur l'exactitude qu'il met dans son emploi, et cela par les adjudants-généraux qui élèvent beaucoup son mérite et pourront élever sa personne. Au fond, c'est un bon diable avec son tic...

Bientôt, on forme, à l'armée, deux bataillons de grenadiers réunis. Verger est élu, le 15 août 1793, chef du 2e. Il écrit, le 29 septembre suivant :

... Nous couvrons les ailes de l'armée... Mes compagnies sont des meilleures troupes de ligne et de Normandie... Les officiers généraux qui nous commandent et qui connaissent déjà l'ardeur que je mets à faire souvent plus que mon devoir m'estiment et me traitent en ami...

Nous verrons que Verger se distingua au combat des Naudières, le 6 septembre 1973, au combat de Tiffauges, le 6 octobre suivant, et qu'il fut signalé au général en chef pour sa bravoure. Son ambition s'en accroît.

Élu capitaine, puis chef de bataillon en moins d'un an, titulaire de ce grade depuis deux mois, Verger rêve déjà d'un nouvel avancement.

... Ces jours derniers, écrit-il le 10 octobre 1793, on me parlait chez les généraux, chez les représentants du peuple, de me faire adjudant-général... Hier, des chasseurs qui jouissent de la plus haute réputation me demandaient l'honneur de les commander...

Il fut nommé adjudant-général le 6 octobre 1794, mais il en avait pris le titre depuis le mois de janvier, et, comme le Conseil d'administration du bataillon s'en étonnait et lui demandait, pour la régularité des contrôles, de préciser sa situation, il répondait que, sans être adjudant-général, il l'était cependant.

... J'ai bien ici (à Saint-Malo), écrivait-il le 14 février 1794, le rang de chef de brigade, mais je n'ai jamais été promu à ce

Digitized by Google

grade... Le 15 août dernier, je fus reçu à la tête du bataillon des grenadiers, ma commission fut signée de tous mes camarades, visée par les généraux et commissaires et, sans difficulté depuis cette époque, j'ai porté la décoration de chef de bataillon et en ai perçu les appointements.

Le 12 octobre suivant, le général Bloss [1] me proposa au général en chef, Léchelle alors, pour adjudant-général. Celui-ci y donna son assentiment et ajouta que les représentants du peuple me mettraient en règle pour ce nouveau grade. Quelques jours après, à l'affaire de Châteaugontier [2], Bloss fut tué ; j'y fus blessé ; le général Beaupuy, commandant l'avant-garde, le fut aussi grièvement ; Léchelle fut destitué, notre armée fut toute à volo, et je restai chef de bataillon des grenadiers, corps que je n'avais pas voulu quitter. Heureusement, je l'ai toujours conservé.

Je suis bien reconnu adjudant-général dans l'armée de l'Ouest dont nous faisons partie, mais je reste et resterai au bataillon de grenadiers tant qu'il sera en bataillon et, une fois dissous, je me conformerai aux ordres que je recevrai. Et s'il faut rentrer au bataillon de Mayenne-et-Loire, capitaine des grenadiers, hé bien tant mieux ! mes bons amis, je vous embrasserai avec un nouveau plaisir.

Il est probable que son retour au bataillon, simple capitaine, ne lui eût pas causé autant de plaisir qu'il le dit. En tous cas, il fit tout pour n'y pas revenir, et il y réussit.

Après un assez long séjour à Saint-Malo où il s'émerveille de la présence, dans cette ville, de cinq représentants du peuple et de vingt à vingt-cinq officiers généraux, et où il s'enflamme de la perspective d'une descente en Angleterre, nous retrouvons Verger, toujours en détachement, à Lorient, à Vannes, à Candé et, enfin, à Rennes. Il est employé à l'état-major général comme officier supérieur faisant fonctions d'adjudant-général, et chargé de réorganiser le 14e régiment de chasseurs à cheval, honneurs qu'il n'aurait pas acceptés sans se faire beaucoup prier.

[1] Bloss, commandant les bataillons de grenadiers réunis.
[2] Le 27 octobre 1793.

Digitized by Google

... Parti de Candé le 5 novembre, écrit-il à ses camarades, je me présentai à Rennes, à l'état-major général, pour demander une route et me rendre auprès de vous. Le chef de l'état-major, Rivaud, a pensé que je pouvais être employé plus utilement ailleurs qu'au bataillon et m'a fait différentes propositions, que j'ai toutes rejetées. Il m'a proposé de remplacer ici, par intérim, le général de brigade Boivin; j'ai refusé. Il m'a aussi proposé de commander, comme officier général, soit à Vannes, soit à Fougères; j'ai refusé. Enfin il m'a pressé, même forcé, de me charger d'une mission infiniment flatteuse, dit-on. Ho ! mes amis, j'aimerais bien mieux être auprès de vous...

Dans ses nouvelles fonctions, il a « de la besogne pour quatre », des tournées d'inspection à faire et une grande responsabilité, le chef d'état-major abandonnant tout à sa prudence. Il s'était toujours plu, et il se plaît plus que jamais à se poser en protecteur de ses camarades auprès des représentants du peuple et des généraux. « ...Que désirez-vous, leur écrit-il, que craignez-vous?... Écrivez-moi... N'oubliez pas que je suis là... »

De l'état-major de Rennes, Verger passe à celui de Paris. On a remarqué, dit-il, un travail qu'il a fait sur la réorganisation de la cavalerie. Le Comité de salut public le réclame. Il part pour Paris, le 28 février 1795, disant toujours qu'il préférerait de beaucoup son modeste grade au bataillon. Mais ses camarades le connaissent. « ...Verger est parti « pour Paris, écrit l'un d'eux. Je ne sais pourquoi, mais on « peut bien se douter que c'est pour intriguer, ou solliciter « quelque emploi. » Et Duboys, qui a du caractère et se fatigue des airs de protection et des protestations de Verger, le lui fait sentir « ... J'ai écrit au Conseil d'administration, « dit Verger, et Duboys m'a répondu une lettre extraordi- « nairement mortifiante. Jamais cet homme ne se corrigera « de vouloir toujours faire de l'esprit aux dépens de qui lui « tombe sous la main. Il a tort, et s'adresse mal... »

Nous ne suivrons pas Verger dans sa fortune.

Digitized by Google

Membre de la Commission militaire établie en vertu de la loi du 4 prairial an III (23 mai 1795) pour la réorganisation de l'armée, promu adjudant-général chef de brigade le 13 juin 1795, chef d'état-major de la première, puis de la quatrième division de l'armée de l'intérieur, il vise toujours plus haut.

... Que l'homme est fantasque, écrit-il le 5 avril 1796. De retour depuis un mois à Versailles, pays digne d'être comparé à celui des fées, et des fées enchanteresses, à même d'y passer un été charmant, et que la proximité de Paris rendrait encore plus agréable ; vivant auprès d'un officier général commandant la division, bon camarade, bon ami, aimant le bon vin, la bonne chère et les filles, avec de l'esprit et des talents militaires et, par là-dessus, tout à fait bon diable... Hé bien ! mon ami, je ne compte pas rester ici et, avant la fin du mois, je me rends à Chartres, étant destiné à commander le département d'Eure-et-Loir... Ce département, infesté de chouans, est souvent menacé par eux. On m'a dit, à l'état-major, que c'est un poste de confiance, et j'y vole à l'instant. Voilà ton ami, ton malheureux camarade, jamais tranquille, d'un caractère chaud et bouillant, cherchant des embarras... Aime-moi avec mes mauvaises qualités...

Verger passa ensuite dans l'armée de Sambre-et-Meuse, faillit commander à Bruxelles, et fut nommé au commandement de Liège. Le 16 mars 1797, il attendait sa nomination de général de brigade. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Des qualités militaires, de la bravoure, de l'ambition, de l'intrigue, lui permirent, dans un temps de révolution, de parcourir en cinq ans l'étape de simple volontaire à général. L'exemple méritait d'être cité.

Avec Verger pour capitaine, les grenadiers choisirent comme lieutenant Jean Paulé, et comme sous-lieutenant Hilaire-Alexis Montaubin, qui obtinrent 45 et 47 suffrages sur 85 votants.

Digitized by Google

Le lieutenant Paulé est un grand bel homme, d'une taille de 1m86, de robuste santé et sans infirmités, bon marcheur, brave soldat ne sachant ni lire, ni écrire. Né à Rocquemaure, en Languedoc, âgé de 30 ans, il avait servi quatorze ans « avec probité au régiment ci-devant Artois ». Il en était sorti depuis peu de temps et, au moment de son enrôlement, « il arrivait de Nantes, venant de l'Amérique ». Sa belle taille le fit placer à la compagnie des grenadiers et son titre d'ancien soldat le désigna aux suffrages de ses camarades. Il vivait de leur vie, fréquentait avec eux le cabaret et se tenait à l'écart des discussions politiques. Il fit bravement campagne à l'armée de l'Ouest avec les grenadiers, les commanda même pendant quelques mois et, toujours lieutenant de grenadiers, passa avec eux à l'armée de Rhin-et-Moselle.

Le sous-lieutenant Montaubin était né à Poitiers en 1770. Lorsque Verger prit le commandement du 2e bataillon des grenadiers réunis, Montaubin fut élu capitaine adjudant-major dans le même bataillon et y fit toute la campagne de 1793 contre les Vendéens. Au mois d'octobre 1794, Montaubin rejoignit le 3e bataillon de Maine-et-Loire, y conserva son grade et passa titulaire adjudant-major le 27 janvier 1795. Ce jeune homme avait de l'instruction, de la bravoure et servait avec zèle.

Les officiers de la 1re compagnie de fusiliers sont Sylvestre Berthelot-Grandmaison, Joseph Hudoux et Pierre Amiot.

Berthelot fut élu capitaine, au premier tour de scrutin, par 65 suffrages sur 89 votants. D'après ses notes militaires, « il sait bien lire et écrire, possède le calcul, connaît les « manœuvres ; officier de bonnes mœurs et de bonne con- « duite, a toujours été exact à ses devoirs ; réunit l'estime « et l'attachement de ses camarades ; paraît avoir assez de « capacité pour être promu à un grade supérieur ».

Il était né à Saumur le 17 janvier 1769. Son père, cultivateur retiré dans cette ville, l'envoya faire ses études à

Digitized by Google

Angers En 1791, Berthelot revint, avec des dettes, auprès de ses parents et vécut avec eux soit à Saumur, soit à Saint-Martin-de-la-Place, préparant sa thèse de licencié en droit et comptant embrasser ensuite la profession d'avoué. Les événements vont l'entraîner dans une toute autre voie et en faire un fervent de la Révolution. « ...Quand on est dans « le sentier de la justice, écrit-il le 23 août 1791, on ne doit « pas varier... La Constitution peut changer, mais mes sentiments ne changeront pas. »

Naturellement, Berthelot s'est engagé dans la garde nationale de son village. Il faillit, au mois d'août 1791, partir avec le 1er bataillon de Maine-et-Loire.

Je viens d'apprendre, écrit-il le 23 août, qu'il y avait un inspecteur envoyé pour faire la revue des gardes nationales qui vont sur les frontières. Je désire bien que mon papa se détermine à me laisser partir... Le combat que j'ai à soutenir est pénible D'un côté l'amour paternel, et de l'autre l'amour de la Patrie. Ma raison ne balance pas à prendre le parti qu'elle a embrassé, celui de la Patrie, cette mère commune ; mais mon cœur me tourmente, et je dis souvent : Pourquoi ai-je un cœur, puisqu'il ne sert et n'a encore servi qu'à me rendre malheureux ? Il me faut de la dureté, ou plutôt une stoïque fermeté, pour résister à ma propre faiblesse. Mais, je le dis avec franchise, je me crois assez de forces pour surmonter les obstacles que m'oppose la nature. Je ne serais pas parvenu à cet effort si mon raisonnement ne s'était pas formé d'après les principes de l'ordre social.

Le jeune homme se fit inscrire sur le contrôle, mais, son père l'ayant empêché de partir, il dut se contenter de commander la garde nationale à Saint-Martin-de-la-Place.

... Nos campagnes viennent de célébrer le jour de l'acceptation de la Constitution, écrit-il le 2 octobre 1791. Des *Te Deum* et des feux de joie ont annoncé l'allégresse générale, tous les habitants se sont mis sous les armes... Je me suis cru obligé de haranguer ma troupe... Je lui ai mis sous les yeux toute la Constitution et tous les avantages qu'ils en recueillaient... Je n'ai point oublié de leur rappeler la destruction de la féodalité et

Digitized by Google

de la gabelle. Enfin, ma péroraison tendait à les inviter à se livrer, le dimanche, aux exercices militaires. Je leur ai représenté que l'emploi de ce temps était agréable à Dieu et qu'il protégeait tous les peuples qui combinent leurs efforts pour conserver une Liberté que nous recevons, en naissant, du Souverain Créateur...

Revenu à Saumur, au mois de mars 1792, il s'occupe d'inculquer « les principes » à la garde nationale de cette ville. Il est lieutenant dans la compagnie de son canton. Il déjoue les machinations des malveillants qui cherchent à soulever le peuple contre les autorités constituées. Il se tient au courant des événements d'Angers. Il faut lui « marquer « les progrès de l'opinion publique dans cette ville, c'est-à-« dire si le parti du patriotisme prévaut toujours contre « l'aristocratie ».

Dans une lettre écrite le 20 août 1792, ce politique de 23 ans s'élève aux plus hautes considérations.

Voilà le roi suspendu ; il l'a, je crois, bien mérité. Réparons, si nous le pouvons en ce moment, la plus grosse faute que nous ayons pu faire dès le commencement de la Révolution. Cette faute, c'est d'avoir laissé Louis sur le trône. Pouvait-on jamais croire qu'il pût être satisfait du pouvoir immense que lui déléguait la Constitution... lui qui, si peu de temps avant, était le législateur suprême de la France. Puisse la Convention nationale nous donner un gouvernement mieux combiné avec les principes de Liberté que nous avons adoptés... Avant les troubles, j'ai toujours regardé l'organisation de notre pouvoir exécutif comme très imparfaite ; je souhaite vivement une révision de cette partie...

Dans la même lettre, Berthelot annonçait son projet de partir aux bataillons de nouvelle levée.

C'est avec bien de la peine, disait-il, que j'avais cédé, l'année dernière, aux prières d'un père et aux larmes d'une mère, car j'étais et je suis encore bien déterminé à aller aux frontières. Mais il est bien pénible de se dire, en partant : Je fais descendre

Digitized by Google

ma mère au tombeau. Mais si les dangers de la patrie vont toujours croissant et qu'il y ait disette d'hommes pour composer les bataillons, il faudra étouffer les sentiments de la nature pour marcher sous les drapeaux de la patrie. Et je crois bien que rien ne m'arrêterait alors, car ma devise est ce refrain : Plutôt la mort que l'esclavage !

Berthelot s'inscrivit, quatre jours après, pour entrer au 3e bataillon de Maine-et-Loire. Tel nous l'avons vu, étudiant et garde national, mécontent de l'ordre établi, ambitieux, discoureur, tel nous allons le voir dans sa vie militaire.

Avec sa compagnie, il suivit le gros du bataillon jusqu'au mois de juillet 1792. Il eut alors un commandement temporaire à Vannes, puis à Sarzeau et ensuite à Concarneau, où sa compagnie fut détachée depuis le mois de septembre 1793 jusqu'en juillet 1794. Là se révèle le tempérament de Berthelot.

Bien qu'il soit malade, et sa santé, d'ailleurs, ne se remettra jamais, il se dépense sans compter pour la cause révolutionnaire. A Vannes, il avait déjà beaucoup à faire. Après avoir quitté cette ville, il s'en inquiète encore.

... Le patriotisme prend-t-il enfin racine à Vannes ? demande-t-il le 13 novembre 1793... Les représentants du peuple qui sont dans cette ville travaillent, à ce qu'on nous assure, à y terrasser l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, ainsi que l'égoïsme. Si les députés parviennent à renverser tous les préjugés dont cette ville est infectée ils auront, à coup sûr, bien mérité de la patrie...

A Concarneau, il organise une société populaire. Il en est président, et son lieutenant Hudoux est secrétaire.

Je viens, écrit-il le 1er février 1794, d'envoyer à la Convention nationale et aux Jacobins une adresse que la Société populaire de Concarneau m'avait chargé de rédiger...

Nous sommes ici bien au pas, et nous marchons pour le moins de front avec nos frères de Paris.

Digitized by Google

En avril 1794, il écrit que le service et les travaux dont la société populaire le charge journellement ne lui laissent pas un instant de repos.

Je prêche continuellement ici dans la Société populaire et, ces jours derniers, indigné de voir l'esprit de haines et de vengeances personnelles dominer parmi les habitants de Concarneau, j'ai prononcé un discours dans lequel j'ai démasqué toutes les petites coteries et fait sentir combien il était urgent que tous ceux qui avaient juré le maintien de notre Constitution républicaine s'occupassent de faire une guerre à mort à tous les conspirateurs, au lieu de favoriser nos ennemis par toutes leurs divisions. J'ai dit des vérités dures qui, par conséquent, n'ont pu plaire, mais ce n'était pas là mon intention. Les vrais Républicains ont su apprécier ce que je disais ; voilà tout ce que je désirais...

Nous avons envoyé à la Convention nationale une adresse, au nom de tout le détachement, pour la féliciter, ainsi que le Comité de salut public, de sa constance à poursuivre et à démasquer toutes les espèces de conspirateurs.

Nous verrons qu'au même moment les autres officiers du bataillon, Duboys en tête, parlaient à la société populaire de Belle-Isle ; mais la concorde ne régnait pas entre eux, comme dans le détachement de Concarneau. Berthelot leur écrivait :

Pourquoi, au lieu de vous disputer, ne nous imitez-vous pas ? Nous vivons ici paisiblement en travaillant sans relâche à améliorer l'esprit public par tous les moyens qui sont en notre pouvoir... On vient de me faire passer un précis de tous les débats qui ont eu lieu à la Société populaire de Belle-Isle. Nos ennemis doivent être bien satisfaits de toutes nos divisions.

Et ces divisions contre lesquelles il s'élève, Berthelot les attise en écrivant lettres sur lettres où il s'applique à envenimer la querelle. Est-ce par conviction et parce que certains officiers du bataillon ne sont, à son gré, ni assez jacobins, ni assez sans-culottes? Est-ce par jalousie envers Duboys, son camarade d'études, son ami du même âge,

Digitized by Google

mais parvenu à une situation supérieure? Est-il aigri par la maladie? Toujours est-il que Berthelot mène contre Duboys et ses partisans une campagne acharnée, et on voyait un capitaine écrire à son chef de corps :

S'il existe des ferments de discorde dans le bataillon, nous ne les devons souvent qu'à toi, parce que tu regardes comme un ennemi de la chose publique ceux d'entre nous qui ont assez de caractère pour te représenter que tu agis arbitrairement à leur égard. Que l'ambition et d'autres passions ne soient jamais tes guides, et alors tes camarades t'estimeront et t'aimeront.

Veux-tu que je te dise la vérité en bref ? Si beaucoup de ceux que tu pouvais regarder comme tes fidèles et vrais amis t'abandonnent, c'est qu'ils ont reconnu, mais trop tard, que leur engouement pour toi t'avait perdu. C'est-à-dire que, confiant dans tes seules lumières, tu t'es plu, non pas tant à observer la discipline qu'à faire sentir ton pouvoir...

Et ce débat entre son chef et lui, Berthelot en fait juge le bataillon tout entier. En décembre 1793 et le 1er juin 1794, il adresse à tous ses camarades deux messages publics, curieux par leur style déclamatoire et le jour dont ils éclairent l'état d'âme des officiers du bataillon. On les voit divisés, jaloux les uns des autres, se calomniant, se dénonçant entre eux, et après avoir montré que tout le monde dans cette affaire a eu des torts, excepté lui, Berthelot conjure ses camarades de se réconcilier et conclut :

Puisque toutes les vertus sont à l'ordre du jour, il faut, en vrais Républicains, nous montrer dignes de maintenir ce grand ordre du jour. Il faut oublier toutes les petites querelles, toutes les petites injustices pour ne voir et ne défendre sans cesse que l'Unité et l'Indivisibilité de la République.

Cependant, les affaires du club, cette laborieuse correspondance, cet étalage des pures vertus républicaines n'empêchaient point Berthelot, à ses heures, de sentir ses 20 ans et de jouir de la vie. Il écrit, au mois de mai 1794 :

Digitized by Google

On s'amuse beaucoup à Concarneau... Une fête doit avoir lieu, le 29 mai, dans les environs. Les châteaux des émigrés nous servent de maisons de plaisance, et c'est là où nous donnons nos repas champêtres. Je crois que nous serons plus de cent personnes au banquet civique qui doit se donner à la prochaine décade. J'espère y goûter les doux plaisirs de la Liberté, de l'Union et de la Fraternité, car c'est l'Égalité et la Concorde qui nous réunissent tous... Si tu étais ici, tu t'amuserais beaucoup, car tu danserais régulièrement deux fois pas semaine...

Le détachement de Concarneau prit fin au mois de juillet 1794, et la 1re compagnie rallia le bataillon. D'un côté, Berthelot n'en était pas fâché parce que, depuis le mois de juin, en l'absence du titulaire, il commandait tout l'arrondissement de Concarneau et une étendue de côtes de vingt-cinq lieues où se trouvent douze à quinze forts et batteries et, si ce service « présentait l'agrément de tournées sur une « côte où il y a plusieurs bonnes maisons et de très jolies « femmes », il avait l'inconvénient de mettre en danger la tête du commandant. La Terreur ne plaisantait pas et Berthelot, qui la trouvait bonne pour les autres, la redoutait pour son compte. Mais, d'un autre côté, il appréhendait son retour au bataillon et la réception qu'on lui ferait. « ... Si « l'union ne se rétablit pas, écrivait-il le 30 juin, je ferai tout « ce que je pourrai pour servir ailleurs. »

Il revint au bataillon, mais n'y resta que quelques mois. Une situation difficile, une santé ruinée le contraignirent à demander son congé. Ce fut, entre lui et le Conseil d'administration, pour la délivrance de cette pièce, une chicane de deux ans, et sa situation ne devait pas être des plus nettes car, au mois de mars 1796, le Conseil le fit réclamer comme déserteur auprès du district de Saumur. Enfin, tout s'arrangea et, en 1797, revenu à des idées plus tranquilles, Berthelot fit une fin toute bourgeoise. « Quand on a le bonheur de « trouver une épouse comme celle que j'ai, écrit-il, on ne « peut se repentir que d'une chose, c'est de ne pas s'être « engagé plus tôt dans les doux liens de l'hyménée... »



Digitized by Google

Si nous avons présenté avec quelques détails les caractères de Berthelot-Grandmaison et de Verger-Dubareau, c'est qu'ils furent deux types caractéristiques dans la milice de ce temps : l'officier professionnel et l'officier jacobin. Ils eurent chacun leur influence sur leurs jeunes camarades, et celle de Berthelot fut néfaste à plus d'un, à commencer par les deux officiers de sa compagnie.

Le lieutenant Joseph Hudoux réunit, à l'élection, 52 voix sur 67 votants. Fils de marchands domiciliés à Angers, Hudoux, avant de s'enrôler, était commis d'un receveur des domaines nationaux. Il avait 25 ans. Ses notes militaires indiquent qu'il était plus enclin au travail de bureau qu'au service actif. « Il sait bien lire et écrire ; possède l'arithmé-« tique ; a des connaissances géométriques, particulière-« ment dans le plan ; s'est plus appliqué à cette partie qu'à « la manœuvre ; propre à remplir une place dans la compta-« bilité ; officier de bonne conduite ; a été exact à ses de-« voirs. » Nous l'avons vu assister, comme secrétaire, son capitaine président de la Société populaire à Concarneau. Il était moins à son affaire dans le maniement d'une troupe, car la seule fois qu'il eut à commander une petite expédition contre les rebelles, en avril 1793, il compromit son détachement. Il mourut à l'hôpital de Saumur, le 1er juin 1795.

Le sous-lieutenant Pierre Amiot était né à Villebarou, district de Blois, et avait 28 ans. Il était tonnelier à Saumur. Nous ne connaissons de lui que cet état-civil, sa brillante élection — 64 voix sur 79 suffrages — et ce qui est porté sur son feuillet : « Bonne santé et sans infirmités ; taille de « 5 pieds 2 pouces (1m71) ; sachant lire et écrire ; peu ins-« truit des manœuvres ; sans principes et mauvais officier. » Il passa lieutenant à l'ancienneté, le 17 juillet 1795, suivit le bataillon à l'armée du Rhin-et-Moselle, fut versé dans la 84e demi-brigade d'infanterie et resta probablement au service.

Digitized by Google

Auguste Bellanger, élu capitaine de la 2e compagnie par 59 voix sur 89 votants, avait 22 ans, était fils de négociants d'Angers et exerçait lui-même l'état de marchand. Il a servi, depuis la Révolution, comme garde national et s'est enrôlé le 26 août 1792. C'est un officier de bonne conduite et estimé, exact à ses devoirs, bon capitaine, sachant bien lire et écrire, possédant le calcul. Il montra toujours, soit au bataillon, soit en détachement, une grande modération, de la sagesse, une bonne camaraderie et des connaissances pratiques en administration.

Le lieutenant Louis Mercier fut élu par 27 voix sur 45 votants. Ses parents étaient des marchands-bonnetiers, établis à Angers. Il était né à Saint-Florent, avait servi cinq ans au régiment d'infanterie « ci-devant Monsieur », avait obtenu son congé en 1782 et s'était établi fabricant-tabletier à Angers. Il était marié et avait trois enfants. C'était un vigoureux garçon de 33 ans, dressé à l'ancienne école et bon militaire. Il passa capitaine à l'ancienneté, le 19 juin 1795, et fut ensuite incorporé dans la 68e demi-brigade d'infanterie. Le 15 août 1799, au combat de Novi, il fut fait prisonnier et interné dans une petite bourgade près de Pesth, en Hongrie. Il y était encore au mois de mai 1800, désolé de la misère où sa captivité plongeait sa femme et ses enfants. Il comptait donner sa démission pour aller les rejoindre et reprendre son métier manuel dès que la liberté lui serait rendue.

Le sous-lieutenant Lecomte, élu par 46 suffrages sur 73 votants, est, comme son collègue, un vigoureux soldat, ayant son franc-parler, et sans aucune instruction. Agé de 30 ans, il était né à Doué, où il vivait avec ses parents, marchands-merciers dans ce bourg. Il passa lieutenant à l'ancienneté le 1er juin 1795, suivit le bataillon aux frontières et fut incorporé dans la 84e demi-brigade.

Les officiers de la 3e compagnie sont le capitaine Charles-César Couscher, le lieutenant Ildephonse-Marie-

Digitized by Google

Victoire Reignier et le sous-lieutenant Augustin-René Dutertre.

Couscher est né en 1769 à Brézé, district de Saumur. Son père, agriculteur à Brézé, devint administrateur du district de Saumur. Le jeune homme, après de bonnes études à Angers, partit en 1789 pour l'Amérique en qualité de « commis-gérant sur une habitation ». Il y resta quinze mois, revint à Saumur, servit dans la garde nationale, s'enrôla au bataillon le 24 août 1792 et fut élu capitaine de la 3e compagnie par 42 voix sur 83 votants.

C'est un officier énergique, dur dans le service, menant rondement les petites opérations contre les communes rebelles, expéditif en affaires et en administration. En 1795, il se fatigua de traîner de garnison en garnison, dans une complète inaction. Il demanda un congé et partit au mois d'avril, négligeant toutes formalités. Le 16 janvier 1796, le Conseil d'administration le déclara déserteur et le destitua de son grade.

Les deux autres officiers de la compagnie semblent avoir eu le même esprit d'indépendance que Couscher.

Reignier avait obtenu 38 voix et Dutertre 44 voix sur 70 votants. Ils ont 25 et 19 ans ; tous deux sont intelligents et instruits. Ils étaient nés, l'un et l'autre, à Saumur. Le père de Reignier était employé des finances et les parents de Dutertre étaient propriétaires rentiers. Avant d'entrer dans la garde nationale de Saumur et de s'enrôler au bataillon, Reignier travaillait au bureau des Domaines et Dutertre était simple étudiant, sans profession. On nous les représente comme deux officiers de bonnes mœurs, exacts à leurs devoirs et susceptibles d'avancement. Ils furent tous deux en lutte avec Duboys pour des questions de politique, se dénonçant réciproquement, et tour à tour devant les clubs, tantôt comme fédéralistes, tantôt comme contre-révolutionnaires. Tout le bataillon prit part à la dispute. Des administrateurs de département, des représentants du

Digitized by Google

peuple, des généraux y furent mêlés. Singulière discipline et singuliers rapports de lieutenant et sous-lieutenant au colonel !

Reignier, qui était d'un tempérament délicat, se fatigua du service. Il profita d'un congé pour obtenir des officiers de santé, à l'hôpital de Saumur, le 14 juillet 1795, un certificat de réforme, sous prétexte de myopie. Quant à Dutertre, il fut pris comme adjoint par le payeur de l'armée de l'Ouest, le 21 décembre 1794, et il démissionna le 2 juillet suivant.

La 4e compagnie est commandée par Nicolas-Florent Guignon, âgé de 21 ans. Il était fils d'un marchand de vins à Saumur et servait comme commis chez son père. Garde national depuis le commencement de la Révolution, enrôlé le 9 septembre 1792, il fut élu capitaine par 59 suffrages sur 84 votants. Il a de l'instruction, peu de passions politiques, sert correctement et se montre bon officier. Le 23 mars 1795, il quitta le bataillon pour devenir aide-de-camp du général Le Moine.

Son lieutenant, Jean-Jacques Lebreton, dit Dubignon, fut élu par 69 voix sur 73 votants, et le sous-lieutenant Jean Tramblier eut 39 voix sur 68 votants.

Lebreton est né à Angers ; il a 21 ans. Son père était perruquier. Lui-même était élève en chirurgie. Il est grand, robuste, d'un caractère vif et bouillant, instruit, écrivant bien, connaissant les manœuvres. En mars 1794, il fut réclamé comme adjoint par l'adjudant-général Barbier, chef de brigade à l'armée des Ardennes, et il quitta le bataillon. Il devait cette distinction à la recommandation de son ami le capitaine Tharreau. Un an après, il revint au bataillon et passa capitaine à l'ancienneté le 17 juillet 1795.

Jean Tramblier, fils d'un procureur à Saumur, a 22 ans et une santé délicate. Il était commis-marchand à Saumur. Malgré de l'instruction et une grande bonne volonté, ses chefs

Digitized by Google

le considèrent comme impropre à l'état militaire, mais susceptible d'être employé utilement dans un bureau.

A la 5e compagnie, l'élection du capitaine est typique. On peut dire que la totalité des suffrages—87 sur 89 votants—, se porta sur Louis Salade, dit Lavigne. Aucun de ses camarades n'eut un pareil succès.

Cet heureux candidat était fils d'un maître à danser de La Flèche, et lui-même était maître de danse à Angers. Il était né à Châteauroux et avait servi, du 3 juillet 1781 au 20 mars 1784, au régiment d'infanterie « ci-devant Bourbon ». Ses notes militaires nous apprennent qu'il a 28 ans, cinq pieds quatre pouces (1m76), cheveux et sourcils châtains, front étroit, yeux gris, nez aquilin, bouche grande, menton petit, visage ovale et non marqué. Il est sans infirmités, « le corps très agile », sait lire et écrire et s'est militairement bien conduit. D'autres appréciations portées sur son dossier ont été raturées et sont indéchiffrables. D'après sa correspondance et celle de ses camarades, on peut croire qu'elles ne lui étaient pas favorables.

Pour connaître son degré d'instruction, il suffira de lire quelques lignes tirées au hasard d'une de ses lettres et intégralement reproduites [1]. Sa comptabilité est aussi extraordinaire que son orthographe. Sa morale est très large. Marié et père d'un jeune enfant, il laisse à Angers, dans l'indigence, sa femme et son fils, ne leur envoie aucun argent, demande le

[1] Fait araine (à Rennes) ce 2 jeullet 1793, lan deuxème de la république fransaise.

Sitoien caumandans, je le plaisire de vous et crire cest ligne pour mainformai letat de vautre santai insique saile de mais camarade et vous prevenir dun chause... Lon nest pas trais contans de la maniere que setait comportai le detachement que vous caumandiez à Rauchefaure (Rochefort)...

Adieu caumandans, je vous assure du plus sainsaire atachement de vautre consitoien pour lavis (la vie). — LAVIGNE.

Digitized by Google

divorce, vit joyeusement à Rennes et s'y acoquine si bien qu'il ne veut plus quitter cette ville. Rappelé à son poste et aux convenances par Duboys, il le prend de très haut, à sa manière.

... J'ai reçu votre lettre, écrit-il le 11 mars 1794, dont j'ai été très étonné de voir que quand il s'agissait de parler de service, vous vous occupiez à me parler des femmes... Vous dites que vous croyez que je suis attaché à mon drapeau, n'en doutez pas. Autant que vous, et je le défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Nous n'avons pas l'énergie que vous avez, s'en faut de beaucoup, mais pour les sentiments je crois vous égaler. Que cela vous soit dit en passant...

Au point de vue militaire, il n'avait jamais rien fait et il ne fit rien de remarquable. Dans les circonstances où son ancienneté lui donna le commandement sur ses camarades, il s'éleva toujours des difficultés et des réclamations. Nous n'avons pu retrouver dans quelles conditions il quitta le bataillon et ce qu'il est devenu.

On se demande réellement pourquoi la 5e compagnie l'avait élu capitaine à l'unanimité. Peut-être le devait-il à son physique avantageux. En tous cas, cet exemple est la condamnation des élections militaires.

La même compagnie élut lieutenant Guy-Joseph Allaire et lui donna 42 suffrages sur 80 votants. Il était né, en 1769, à Quelaines, district de Châteaugontier. Ses parents tenaient boutique à Craon. Il était orfèvre à Angers. D'après ses notes, il a de la bonne volonté, mais pas d'instruction, peu de talents, un caractère faible. Il resta au service et fut versé à la 84e demi-brigade d'infanterie.

Le sous-lieutenant Philippe Étiambre recueillit 75 suffrages sur 78 votants, élection aussi belle que celle de son capitaine. Il était né en 1776, à Rennes, et donnait ses parents pour des laboureurs de cette région. Quant à lui, il était cordonnier-bottier à Nantes. Il n'avait reçu aucune éducation, savait lire et écrire, mais fort mal, était estimé de

Digitized by Google

ses camarades et se conduisait bien. Ses chefs le regardaient comme susceptible d'être promu lieutenant. Il allait être nommé quand il périt d'une façon tragique. Le 4 décembre 1795, à l'expiration d'un congé de trois mois, et comme il rejoignait le bataillon à Challans, il fut tué par les « brigands » sur la route de Machecoul à Challans.

Le commandant de la 6e compagnie, Jean Gauchais, était né en 1766, à Dampierre, district de Saumur. Ses parents étaient commerçants à Saumur et il travaillait avec eux. Il s'enrôla dans la garde nationale dès sa formation, puis au 3e bataillon, et fut élu capitaine par 58 suffrages sur 76 votants. Il est considéré comme un bon officier, s'occupant avec intelligence de son service et de l'administration de sa compagnie. En 1796, pendant près de six mois, Duboys étant absent, il commanda le bataillon et fit preuve d'énergie et d'esprit militaire. Le métier lui plut. Il y resta et suivit à l'armée de Rhin-et-Moselle le bataillon et sa fortune.

Auguste Beauvais-Lejeune fut élu lieutenant de cette compagnie par 40 voix sur 78 votants. Fils d'un boulanger de Saumur, commis-marchand à Saumur, puis commis au district de cette ville, Beauvais était intelligent, instruit, aimé et estimé de ses camarades. Il passa, au mois d'octobre 1793, dans le bataillon des grenadiers réunis, commandé par Verger, et y resta jusqu'au mois de mai 1794. Il commanda même assez longtemps la compagnie des grenadiers de Maine-et-Loire. Comme il rejoignait le bataillon à Belle-Isle-en-Mer, il fut retenu à Rennes pour être employé, en qualité d'adjoint, dans l'état-major du général Moulin. Il fut ensuite requis comme employé dans le service des fourrages ; il devait rejoindre son corps au mois de juillet 1795. On ne l'y revit jamais et le Conseil d'administration, au mois de janvier 1796, le déclara déserteur, le destitua de son grade et pourvut à son remplacement.

Digitized by Google

Joseph-Pierre Laîné, sous-lieutenant, avait obtenu 43 voix sur 71 suffrages. Il n'avait pas encore vingt ans. Fils de marchands-tanneurs à Angers, élève en chirurgie, il était instruit, connaissait son état et servait avec zèle. On lui reprochait un caractère un peu brusque. Il passa lieutenant au choix, le 2 juillet 1795, et quitta le service avec un congé régulier.

La 7e compagnie choisit pour capitaine Henry-Pierre Montassier. Ses parents étaient marchands à Paris. Il y était né en 1763 et s'était marié à Chartres en 1786. Séparé de sa femme après deux ans de mariage, il profita de la loi du divorce pour demander, en février 1794, une séparation motivée sur incompatibilité d'humeur. Plusieurs indices montrent qu'il n'eut pas le beau rôle envers cette jeune femme, qu'il avait épousée par inclination, dont il était aimé et qu'il laissa sans ressources, « dans le plus pressant besoin, à la charge d'un père et d'une mère fort âgés. »

En 1792, il exerçait à Angers la profession d'horloger et fréquentait les clubs. Étranger au pays, sans instruction, sans aucun titre militaire, d'un physique désavantageux et d'une santé délicate, il réussit à se faire nommer capitaine par 67 voix sur 73 votants. Il avait, dit son dossier, « beaucoup de frivolité dans les goûts ». Il fit peu de service, ne quitta guère les dépôts ou l'hôpital pendant l'année 1794 et fut réformé, le 19 juin 1795, pour raisons de santé.

Son lieutenant, Jean Blandin, élu par 38 voix sur 69 suffrages, fils d'un vitrier à Saumur, avait 25 ans. Il était employé dans les bureaux du district de Saumur, écrivait bien et avait plus d'aptitudes au service de comptable qu'aux fonctions d'officier. Les médecins de l'hôpital de Saumur lui délivrèrent, en juillet 1795, un certificat de réforme motivé sur sa santé délabrée et une myopie excessive.

Le sous-lieutenant Étienne Rogé réunit 33 voix sur 61 votants. C'était un commis-orfèvre à Angers. Ses parents

Digitized by Google

étaient entrepreneurs à Châtellerault, où il était né, en 1769. Sachant lire et écrire, intelligent, bien doué physiquement, ayant des connaissances militaires et particulièrement en manœuvres, assez capable pour parvenir à des grades supérieurs, telles sont ses notes. Il fut élu, le 19 février 1794, capitaine adjudant-major du bataillon, en remplacement de Tharreau, et il pouvait espérer une belle carrière, lorsqu'il tomba malade et mourut à l'hôpital de la Fraternité, à Nantes, le 27 janvier 1795.

Le capitaine de la 8e compagnie, Sébastien Moreau, né à Brissac le 12 octobre 1768, avait 24 ans. Ses parents étaient fermiers et notaires à Brissac. Il avait fait ses études à Angers et les avait poussées assez loin pour être admis à plaider à Vihiers et y exercer une petite charge d'avoué. Moreau suivit avec enthousiasme le mouvement de la Révolution, entra dans la garde nationale et s'enrôla, le 7 septembre 1792, au 3e bataillon de Maine-et-Loire. Aux élections du 19 septembre, la 8e compagnie élut Duboys capitaine et Moreau lieutenant. Le lendemain, Duboys ayant été nommé lieutenant-colonel, Moreau fut élu capitaine par 32 suffrages sur 45 votants.

D'après ses notes, il était « d'une santé faible, peu de voix, « mais sans infirmités, mettant beaucoup d'ordre dans « l'administration de sa compagnie, rempli de bonne « volonté, d'un caractère un peu vif, toujours fidèle et « exact à ses devoirs, susceptible d'être employé dans un « état-major ou dans une administration militaire. »

Comme son camarade Gauchais, et plus que lui, Moreau prit goût au métier. Il avait reçu, le 19 juillet 1795, le commandement de la compagnie des grenadiers ; il les emmena à l'armée de Rhin-et-Moselle et se fondit avec eux dans l'armée de ligne. Il est fier d'y servir. Le 19 juin 1797, se trouvant à Landau, il écrit :

Digitized by Google

... L'armée devient tous les jours plus imposante... Je recevais souvent, à Gemersheim, les officiers autrichiens chez lesquels j'allai quelquefois. Ces barons, ces comtes allemands, autrefois si fiers et si impérieux, se trouvaient très honorés d'être avec un officier français. Nous jouissons, dans leur pays, de la plus haute estime...

Dans sa correspondance se reflètent les impressions bien connues de la grande armée du Rhin, sa passion pour Desaix et Moreau, « riches en talents et en connaissances « autant qu'en républicanisme », sa méfiance pour les généraux venus de l'armée rivale d'Italie, comme « cet Augereau, « qui n'est qu'en or et en broderie ». Et il s'était assimilé jusqu'à la sentimentalité particulière aux officiers de ce temps qui, passionnés pour la guerre, rêvaient des élégies sur les douceurs de la paix.

... A la campagne, écrit-il, dans ma chaumière, je trouverais le repos et le bonheur. Au lieu du bruit des tambours et des trompettes je n'entendrai plus que le doux chant des oiseaux, mêlé à celui de nos bergères. Derrière le buisson, ton ami sera encore de force à guetter la friponne il finira par l'associer à sa destinée. Qu'en résultera-t-il ? Une bande de petits marmots qui tous, à l'envi les uns des autres, te feront voir, quand tu viendras chez nous, l'un son coq et ses poules, un autre un agneau nouvellement né, l'autre ses chèvres, un autre un nid de rossignols dans la haie du jardin. Il en écartera le feuillage avec sa petite main pour te le faire mieux apercevoir. Pendant ce temps-là mes filles, avec leur mère, apprêteront de leurs mains un frugal repas. Du laitage, des fruits de toutes espèces seront servis, à l'ombre, sur le gazon. L'amitié, le plaisir, la gaieté en feront tous les frais... Puisse une paix, cimentée au dehors et au dedans, me rendre à ma famille !...

Nous ignorons si le capitaine Moreau put réaliser ces doux rêves. En 1798, il était encore à l'armée, attaché à ses grenadiers qui l'aimaient.

... Il n'a dépendu que de moi, dit-il, d'entrer aux états-majors, mais je me suis souvenu du proverbe qu'on peut appliquer à

Digitized by Google

Augereau : Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Je préfère rester où je suis. Mes grenadiers me sont attachés. J'en peux dire autant des soldats de Maine-et-Loire avec lesquels je veux rester, ne serait-ce que pour les défendre des injustices qu'on est à même de leur faire...

Les récents mémoires qui ont paru sur les guerres de l'Empire nous ont fait connaître ce type d'officiers subalternes qui préféraient aux honneurs l'amour de leurs soldats et dont les solides vertus étaient la grande force des armées. Parmi ces modestes artisans de la fortune impériale, quelques-uns provenaient des volontaires de 1791 et 1792. Le capitaine Moreau en fut un. A ce titre, il méritait plus qu'une simple mention.

Le lieutenant de la 8e compagnie, Jacques Chantelou, était aussi un bon militaire, qui sortait de l'ancienne armée.

Né à Angers en 1739, âgé de 53 ans, c'était, et de beaucoup, le doyen des officiers du bataillon. Garçon meunier dans sa jeunesse, il s'était engagé à 19 ans au régiment d'infanterie « ci-devant Royal » et y avait servi sans interruption pendant trente-quatre ans, dont douze comme fourrier et sergent-major. Il avait fait la campagne de Portugal en 1762, celle des côtes de Bretagne en 1782 et s'était retiré, le 5 mars 1792, avec sa retraite et ce qu'on appelait la « pension de vétérance ». Il avait donc quitté le service depuis six mois quand il s'enrôla, le 30 août 1792, comme volontaire. Il fut élu sous-lieutenant par 35 voix sur 43 votants et passa lieutenant le lendemain par l'élévation de Duboys et de Moreau aux grades supérieurs. Il avait disputé à Jubin la place de quartier-maître trésorier.

Il était, nous disent ses notes, « de bonne santé, vigou-« reux malgré ses 53 ans et en état de servir, sachant lire et « écrire, possédant les éléments du calcul, militaire expéri-« menté et de bonne conduite ».

Après avoir, autrefois, mis sept ans pour passer caporal, puis trois ans pour devenir sergent et seize années encore pour arriver sergent-major; après avoir servi sept ans dans

Digitized by Google

ce modeste grade si péniblement gagné, Chantelou ne fut point ébloui quand il franchit en deux jours la distance de soldat à lieutenant, rêve qu'il n'avait certainement jamais fait. Il resta appliqué à ses devoirs, s'occupant de ses hommes et de son service et ne se mêlant point aux affaires politiques.

Son ancienneté lui valut la première place vacante de capitaine, qui fut celle de Verger. Il prit le commandement des grenadiers le 20 janvier 1794 et le garda jusqu'au 19 juillet suivant. « Il revint au drapeau, nous disent ses « états de services, parce que des difficultés s'étaient élevées « sur sa nomination. » A son départ, le chef de bataillon des grenadiers réunis, l'adjudant-major, huit capitaines, deux lieutenants, un sous-lieutenant lui signaient un élogieux certificat :

Il a servi dans lesdits bataillon et compagnie, depuis le 8 mars 1794 jusqu'au 19 juillet 1794, en qualité de capitaine ; s'y est montré dans deux actions différentes que nous avons eues avec les Brigands, depuis l'époque où il y est entré, avec le zèle et le courage qui caractérisent les vrais Républicains et qui font l'éloge de ses talents et de son amour pour la Patrie.

Revenu au 3e bataillon de Maine-et-Loire, Chantelou prit le commandement du dépôt, puis, en juillet 1795, celui de la 8e compagnie. Il obtint son congé régulier en 1796.

Nous n'avons pu éclaircir quelles intrigues enlevèrent à Chantelou un grade envié, mais nous admirons la leçon de discipline et d'esprit militaire que donnait à ses jeunes camarades ce brave homme qui ne savait pas l'art de préparer une élection et de la défendre.

Jacques Rideau, sous-lieutenant de la 8e compagnie, né en 1768, à Angers, et boulanger de profession, était du modèle de Chantelou. Il avait servi huit ans au régiment « ci-devant Ile-de-France » et n'avait quitté le service qu'au mois de mai 1792. Enrôlé comme volontaire le 7 septembre suivant, il fut élu sous-lieutenant, le 19 septembre, par

Digitized by Google

30 voix sur 43 votants. Il a peu d'instruction, sait tout juste lire et écrire, mais il connaît son métier et possède le sentiment du devoir et de la discipline. Avec ses habitudes de l'ancienne armée, il ne pouvait admettre l'insubordination de sa milice. Nous verrons ce qu'il eut à souffrir dans le commandement d'un détachement embarqué pour une croisière sur la frégate l'*Insurgente*.

Le 15 août 1793, il passa lieutenant à l'ancienneté, servit avec dévouement dans ce grade jusqu'en 1796 et se retira avec un congé régulier.

Tels sont les officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, presque tous jeunes, sans expérience, sans traditions.

Il manquait à l'ensemble la supériorité intellectuelle et morale qui assure l'autorité et permet le commandement. Possesseurs de grades improvisés, décernés par leurs soldats après les intrigues qui accompagnent toute élection, ils ne tiraient aucun prestige de grades si facilement acquis, que beaucoup avaient brigués, que tous avaient discutés. La situation de Duboys, par exemple, pouvait-elle être nette vis-à-vis de son capitaine adjudant-major Tharreau, quand, au premier tour de scrutin, Duboys ayant eu 271 voix, Tharreau en avait obtenu 293, et qu'un déplacement de quelques voix, au second tour, avait conféré à Duboys le commandement effectif du bataillon? Nombre de lieutenants étaient dans la même situation envers leurs capitaines et, sauf une abnégation rare dans ce monde, il faut des droits moins contestables pour établir la hiérarchie militaire. En faisant preuve de ce désintéressement, en pratiquant eux-mêmes la discipline, ils auraient pu acquérir le prestige que ne leur donnaient ni leurs antécédents, ni leurs grades. Nous les verrons, au contraire, offrir à leurs subordonnés de fâcheux exemples.

La médiocrité des officiers était la grande faiblesse du bataillon.

Digitized by Google

## CHAPITRE V

### Les sous-officiers et caporaux

Après l'élection des officiers, il restait sur le rang 730 volontaires qui élurent immédiatement leurs gradés, sous-officiers et caporaux. Il fallait, pour l'état-major, un adjudant sous-officier, un tambour-major et un armurier, et, pour chaque compagnie, un sergent-major, deux sergents et quatre caporaux. Au total, trente sous-officiers et trente-six caporaux.

Le détail de ces élections, le chiffre des suffrages obtenus par chaque candidat n'ont pas grand intérêt, car, pour les gradés et pour la troupe, il suffit de connaître la valeur morale et physique de l'ensemble, sans s'arrêter à la personnalité de chacun.

Nous avons déjà vu que l'adjudant sous-officier Jean-Baptiste Cordier, élu plus tard capitaine des canonniers, est une des sympathiques figures du bataillon.

Pierre-Frédéric Paimparé, sergent-major des grenadiers, vigoureux garçon de 27 ans, ancien professeur de musique vocale à Angers, est actif, intelligent, écrit très bien, est plus instruit et plus capable que beaucoup d'officiers. Il fut, d'ailleurs, élu lieutenant des canonniers le 13 novembre 1792 et capitaine de cette compagnie le 19 février 1794.

Thuleau, sergent des grenadiers, âgé de 37 ans, fils d'aubergistes à Angers, avait servi treize ans, dont neuf comme sergent, au régiment « ci-devant Monsieur ». Il comptait quatre années de campagnes sur mer. Sachant lire et écrire, connaissant bien les manœuvres, très actif et exact à remplir ses devoirs, c'était un bon militaire, ayant de l'expérience. On lui reprochait d'avoir, hors du service,

Digitized by Google

une conduite déréglée. Il passa sous-lieutenant le 18 février 1794.

Philippe Nourry, sergent-major de la 1re compagnie, âgé de 34 ans, tisserand à Beaufort, ayant servi onze ans dans la marine, avait les mêmes qualités avec moins d'instruction et les mêmes défauts que Thuleau. Il passa sous-lieutenant à la même date.

René-Charles Leseyeux, sergent-major de la 2e compagnie, élu sous-lieutenant des canonniers le 13 novembre 1792 et lieutenant le 21 février 1794, était un bon officier, connaissant bien la comptabilité et l'administration. Il avait 24 ans et était commis-marchand à Angers.

Frédéric Martineau, sergent-major de la 3e compagnie, âgé de 18 ans, étudiant à Angers, fils d'un professeur en droit, avait une éducation soignée et une très bonne conduite. Parvenu au grade d'adjudant sous-officier, il était proposé pour l'avancement quant il tomba malade et mourut à Angers, le 10 décembre 1794.

Pierre-Marie Bodin, sergent à la 6e compagnie, âgé de 20 ans, imprimeur à Angers, fils d'entrepreneurs, était instruit, avait même des connaissances littéraires, servait avec une exactitude et une régularité peu communes. Il fut pris, le 29 avril 1794, comme commis par un payeur des dépenses de la guerre à l'armée de l'Ouest.

Philippe de Saint-Jean, sergent-major à la 7e compagnie, âgé de 18 ans, né à Madrid où ses parents étaient négociants, est un jeune homme de bonne éducation, instruit, intelligent, mais d'après ses notes « un peu jeune et négligent ». Il passa sous-lieutenant le 21 février 1794, lieutenant le 23 octobre 1795, et fut noté comme un bon officier. Riche, élégant, indispensable à toutes les fêtes et parties de plaisir, il était quelque peu l'enfant gâté du bataillon.

Poupard, sergent à la 7e compagnie, est un bon serviteur qui passa sous-lieutenant le 21 février 1794.

Pelletier, sergent-major de la 8e compagnie, malgré de

Digitized by Google

l'instruction et de bons services, n'arriva pas officier. Il suivit le bataillon et conserva ses fonctions de sergent-major à la 68e demi-brigade, gardant toujours l'exaltation des premiers volontaires. Dans une lettre datée de Strasbourg, le 2 décembre 1797, après avoir exposé, comme peut le faire un troupier, le plan de campagne d'une armée de 70.000 hommes et noté l'impression que lui produit la suite brillante du général Augereau, il ajoute :

... Notre tâche n'est pas achevée. Il nous reste des lauriers à cueillir et des peuples à rendre à leur primitive existence. Nous sommes prêts à les moissonner; nos vœux accomplis, couronnés par le succès, nos fronts ceints des plus beaux lauriers que nous aurons gagnés, nous irons au sein de nos familles goûter, à l'ombre de l'olivier, les doux fruits de nos travaux et jouir du bonheur que nous nous serons préparés...

Tous ces sous-officiers s'étaient présentés aux élections pour les grades supérieurs. D'autres que nous ne citons pas, et plusieurs caporaux avaient aussi affronté le scrutin et, à tout prendre, la différence n'est pas sensible entre eux et les élus. En comparant les résultats des votes, on voit beaucoup de sous-officiers tenir de près leur élection d'officier et des caporaux approcher les galons de sergent. Si les suffrages eussent varié, la valeur et l'esprit du bataillon n'auraient pas été sensiblement modifiés. Or, peut-il exister une armée si les officiers ne tranchent pas nettement d'avec la troupe par leur éducation, leur instruction et des connaissances techniques indiscutables? Cette situation était commune à bien d'autres bataillons.

Le 22 mars 1793, le général Beurnonville, ministre de la guerre, écrivait à la Convention nationale :

... Tant que le soldat se croira égal en lumières et en connaissances aux chefs que la loi lui donne, ou qu'il s'est choisis lui-même, il mettra ses propres idées à la place de l'obéissance passive qu'il leur doit. Si les ordres qu'il en reçoit contrarient son



Digitized by Google

raisonnement ou sa manière de voir, il les exécutera avec une lenteur et un découragement funestes et, s'il n'a point de succès, il appellera trahison toute opération militaire qu'il eût fait réussir avec plus de volonté...

Au 3e bataillon de Maine-et-Loire, trop de sous-officiers, beaucoup de caporaux, de simples fusiliers même pouvaient se croire égaux en lumières et en connaissances à leurs chefs, et tous n'avaient pas tort.

Dans de telles conditions, l'esprit militaire ne pouvait prendre racine au bataillon.

Xavier DE PÉTIGNY.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# M. THÉOBALD DE SOLAND

M. Théobald de Soland a tenu une place si importante en Anjou, que notre Revue doit lui consacrer quelques pages, destinées à maintenir vivante sa mémoire dans l'esprit de ses amis et de ses nombreux obligés.

En apprenant sa mort quelqu'un a dit : « Il était comme « la dernière image d'une génération admirablement géné- « reuse, élevée et chrétienne, dont hélas! tous s'éloignent « de plus en plus dans notre malheureux pays.

M. Théobald de Soland est né à Angers, le 1er décembre 1821. Il a donc vu se succéder, en France, deux monarchies, un empire, deux républiques. Il a été le témoin attristé de la chute du pouvoir temporel du Pape, de l'envahissement de la France par les Allemands et des troubles intérieurs de sa patrie. Sa nature généreuse l'a entraîné à la défense des intérêts religieux et politiques de la France : il lui a consacré la meilleure partie de sa vie.

Doué d'une intelligence vive, de goûts élevés, il se fit remarquer de bonne heure par les succès brillants qu'il remporta au cours de ses études classiques. Des aptitudes remarquables pour les sciences, en particulier pour les mathématiques, semblaient le destiner à l'école Polytechnique, vers laquelle le dirigeait du reste un de ses professeurs. Il hésitait à donner cette orientation à sa vie.

A vingt ans, une âme généreuse est facilement incertaine de la voie qui lui convient : elle sent le besoin de se dévouer à de grandes causes et se demande par quels moyens elle

Digitized by Google

réalisera ses rêves. M. de Soland, qui ne voulait pas rester oisif, résolut de suivre les cours de droit à la Faculté de Paris. Sa régularité unie à sa vive intelligence le conduisit de succès en succès à travers les examens jusqu'au grade de docteur. Dans sa chambre d'étudiant, dont les fenêtres s'ouvraient sur les jardins du Luxembourg et lui donnaient l'illusion agréable de la campagne, il se livrait aussi aux études d'art et de sciences, qui complétaient la culture de son esprit.

La lettre suivante montre avec quelle facilité et quel succès il passait ses examens :

*Paris*, 28 *mars* 1843.

Je commence ma lettre, ma chère mère, par vous apprendre une nouvelle qui va grandement vous surprendre, mais qui vous causera, j'en suis sûr, autant de joie que d'étonnement. Je ne veux pas vous faire languir plus longtemps et imiter la fameuse lettre de Mme de Sévigné sur le mariage de Lauzun ; aussi, sans plus de préambules, j'ai le plaisir de vous faire part de l'heureuse issue de mon examen ; vous ne vous attendiez guère à ceci probablement et vous allez me dire : « Pourquoi ne pas nous « avoir prévenus dans ta dernière lettre, j'aurais été bien aise de « savoir l'heure fatale, j'aurais prié Dieu pour ton heureux « succès ? » Ma réponse est bien simple ; c'est qu'au moment où je vous écrivais je ne me doutais pas que je devais passer cette diabolique épreuve ; quant à vos bonnes prières pour moi, j'ai des amis ici qui cherchent à vous remplacer en cela comme en toute autre chose, autant au moins que cela est possible.

Il y a aujourd'hui quinze jours, fort peu avancé dans mes études, j'allai au secrétariat de la Faculté pour connaître le sort d'un jeune homme auquel je m'intéresse, et là je demandai quand il fallait consigner pour passer son examen avant Pâques? Immédiatement, me dit-on ; car on ne passe pas d'examens après les premiers jours de la semaine de la Passion. C'était me mettre le couteau sous la gorge ; mais prenant mon courage à deux mains je courus chercher mes 90 francs et je me mis à la pioche.

Vous devez savoir depuis longtemps que, grâce à mes habitudes de flâneur, je ne travaille bien qu'autant que je suis pressé ;

Digitized by Google

or, cette fois il n'était guère possible de l'être plus. Aussi les matières d'examen s'empilaient dans ma tête avec une rapidité effrayante. Hier enfin, après avoir travaillé jusqu'à la dernière minute, je me rends à la faculté avec une fièvre brûlante, comme dit Richard Cœur-de-Lion. J'avais prié tous les jeunes gens qui me portent quelque affection —et je suis heureux de vous dire qu'ils sont nombreux ici— de ne pas venir assister à mon martyre. Ils s'étaient abstenus en effet de paraître dans la salle, mais non sans m'avoir grondé bien fort de passer un examen après avoir travaillé à peu près le quart du temps raisonnablement nécessaire pour réussir. J'avais beau leur dire qu'il me fallait passer avant Pâques, que c'était là un temps de joie pendant lequel je ne voulais rien avoir sur la conscience, pas même un examen, ils ne voulaient rien entendre et ils attendaient dans une anxiété terrible la sentence des Néron et Caligula de l'endroit représentés par Ducaurroy, Peltat, Bonnier, Ferri. Eh bien, cette sentence, en vérité j'ose à peine y croire, tant la chose est surprenante, cette sentence, dis-je, est blanche comme le lys dans la vallée et la neige sur la montagne. Enfin, sans métaphore aucune, je suis propriétaire en ce moment de quatre boules blanches, à la stupéfaction générale de tous ceux qui me préparaient déjà des compliments de condoléance et surtout à ma propre stupéfacfaction.

J'avais voulu courir les chances d'un examen et j'obtiens un résultat auquel il était impossible que je pusse m'attendre : *audaces fortuna juvat.*

Pendant son séjour à Paris, il se lia avec des jeunes gens catholiques des plus distingués, qui tous, plus tard, occupèrent brillamment des situations importantes ; la fidélité de leur amitié a été un des bonheurs de sa vie. Les amis de notre jeunesse réjouissent notre âge mûr, parce qu'ils nous font revivre les années où nous étions le plus vivants et le plus généreux.

Parmi les jeunes gens avec qui se lia le plus étroitement M. de Soland était M. Augustin Cochin. Nature fine et délicate, amie passionnée de tout ce qui est beau et bien, M. Cochin avait dans sa parole comme dans ses écrits un charme tout particulier : il faisait aimer naturellement les

Digitized by Google

causes en faveur desquelles il parlait ou il écrivait. Ses goûts élevés, sa culture littéraire et son ardeur d'apostolat, qui lui attirèrent de si nombreuses amitiés, gagnèrent très vite, l'âme de M. de Soland. Les deux amis se rencontraient fréquemment dans les réunions publiques de la Jeunesse catholique. Leurs aspirations communes vers la réalisation de projets généreux en faveur des pauvres et de la religion établirent entre eux un attachement qui ne s'affaiblit jamais. Ils eurent plus tard les mêmes amis politiques et religieux, dont plusieurs habitaient l'Anjou, par exemple M. de Falloux et M. de Cumont.

M. de Soland faisait ses études de droit à une époque où la jeunesse des Écoles se passionnait pour le romantisme. C'était le temps des luttes célèbres pour ou contre les drames de Victor Hugo. Il suivait avec intérêt les discussions intellectuelles des plus ardentes de ses amis. Un jour, il avait obtenu de Victor Hugo lui-même un billet d'entrée pour la représentation des Burgraves à la Comédie Française. Les partisans et les adversaires du poète s'observaient mutuellement pour applaudir ou pour siffler la pièce. Au moment où un acteur débitait un des passages les plus difficiles à faire admettre du public, voilà qu'un *Hugotiste*, plus ardent que prudent, voulut commencer les applaudissements. M. de Soland, son voisin, qui prévoyait la riposte des adversaires prêts à siffler, arrêta son geste maladroit. Il crut avec raison avoir ce jour-là, par son acte de prudence, bien mérité la faveur dont l'avait honoré le grand poète.

Victor Hugo comptait, en Anjou, des admirateurs qui, à certaines heures, se faisaient ses élèves. M. de Soland s'était lié d'amitié littéraire avec ces amis du romantisme. Aussi, le plus célèbre d'entre eux, M. Victor Pavie, lui adressait, en 1850, la poésie suivante :

Digitized by Google

## SOLANDISSIMIS

Il est mort notre ami. Fossoyeurs, une bière !
Sur son front replié, chantres, un *Libera !*
En douze alexandrins plus mornes que sa pierre
Allons, rimez, pédants : « ci-jit..... et cætera..... »

C'était un franc viveur de la vie idéale,
Debout, et l'œil toujours braqué sur l'autre bord,
Écrasant du talon toute chose banale.
Un amant de la lune et de l'onde. — Il est mort !

Qu'il marche, qu'il végète, ironie ! — Et qu'importe ?
Si l'ardeur, si l'extase, orgueil de son passé,
La tête entre leurs mains pleurent devant sa porte,
Si le sang du poète en sa veine est glacé,

Si, de fer aujourd'hui la plume, que le cygne
Laissa tomber jadis de la nue en sa main,
Lui pend lourde à l'oreille, et revêche, et ne signe
Que protêts libellés sur jaunes parchemins.

Non, Jacob n'a point vu, dans les rêves étranges
Qu'il rêvait au désert à l'ombre du hallier,
Descendre et remonter son échelle plus d'anges
Que lui de procureurs emplir son escalier.

Où la muse chantait, l'avoué sophistique ;
Où trônait l'amitié, la chicane en rabat
Souffle sur les tisons un chant cabalistique
A troubler le voisin flairant quelque sabbat.

En vain sur ses cheveux, éphémère couronne,
Les soucis avaient plu, les ans avaient neigé ;
Avril en fleur germait sous sa tardive automne.
Comment en un sac d'or l'esprit s'est-il changé ?

C'est lui, lorsqu'un de nous — transfuges que nous sommes —
De la sphère éthérée où bondit Ariel
Tombait, et de son nom vierge parmi les hommes
Prostituait l'honneur aux échos du réel,

Digitized by Google

C'est lui qui, du parjure apprêtait le calice,
Et des plis du drapeau qu'il ne sut pas tenir
Pour honte et pour adieu lui brodait un cilice
A rendre soucieux les félons à venir.

Et le voilà ! J'ai vu du haut de leur fenêtre
Quand son spectre passait, ô blême compagnon,
Les plus fins d'entre nous, pour te mieux reconnaître
A leur œil défiant ajuster un lorgnon.

Or toi qu'un feu récent pour le calcul enflamme,
Parle, dis-nous si l'art s'abdique sans remord ;
Si lentement chez toi le corps absorbe l'âme ;
Si le choc fut soudain, si la chute... Il est mort !

Halte-là ! Trêve aux pleurs ! Pas si mort, camarades,
Que sous l'humble gazon qui recouvre mes os
De votre muse en deuil les noires algarades
N'aient de ce cœur ému fait tinter les échos.

Avec ou sans lorgnon tout œil que rien ne fausse
Eût, dans ce compteur maigre, en frac de financier
Surpris l'homme, évoqué le vivant de la fosse,
Et d'un harnais d'emprunt dégagé le coursier.

Si d'un père surpris dans l'ardeur de sa tâche
Moi-même, vieil enfant en sursaut réveillé,
J'hérite, et si mon bras, ce bras faible s'attache
Au sillon par son bras rude et ferme enrayé,

Pareil au tiercelet qui défend sa couvée
Penché sur ses petits sans plumes et sans voix,
Si j'interdis la nue à mon aile entravée
Dans cet âpre fouillis de textes et de lois ;

N'allez pas prendre, au moins, le sacrifice austère
Dont un plus lâche cœur eût ajourné l'instant,
Pour l'adieu d'un ingrat qui, tourné vers la terre,
Au ciel qui l'allaita lance un rire insultant.

Lorsqu'un jour dans Memphis une femme impudique
Sur l'élu d'Israël osa porter la main,
Jetant à l'adultère un pan de sa tunique
L'esclave libre et fier poursuivit son chemin.

Digitized by Google

A la chicane ainsi résignant ma dépouille,
Quand ses griffes de fer m'étreignent, bien souvent
Dans les mondes sans fin que rien d'impur ne souille
Fers aux pieds, aile au front, je me sauve en rêvant.

Jamais de mon cerveau les vapeurs condensées
Par les sourdes vapeurs qui couvent sous les bois
N'ont poussé plus d'élans, formé plus de pensées
Qu'en ces antres obscurs où la langue aux abois

Râle sur un papier tout craquelé de rides,
Où comme d'une ruche avec bourdonnement
De grec et de latin mille produits hybrides
Dans un air empesté montent incessamment.

O couvent des Noubis ! Tu le sais, quand novembre
Faisait sur tes arceaux grimper, flotter, courir
Plus rouges qu'un rubis, plus jaunes que de l'ambre,
Ces lianes sans nom qui ne peuvent mourir ;

Par la brèche introduits, éblouissante porte
Que le soleil vaincu traversait en rampant,
Nous marchions, après nous traînant pour toute escorte
Sur tes gazons flétris des ombres d'un arpent.

Là, près du banc de mousse où le chœur monastique
Au branle de minuit revient encor s'asseoir,
Sous un dais de sapins dont l'arome mystique
Semble un parfum sorti du fond de l'encensoir,

La voix de cet ami qui, sous la toge austère,
Laisse d'un cavalier transpirer le pourpoint,
D'un arrêt ténébreux m'entrouvrait le mystère,
Discutait, expliquait ; — et je n'entendais point.

Son doigt qui, sous l'écueil où ma fougue s'engage,
Comme un phare allumé guide et règle mes pas,
D'une fraude embusquée au détour d'une page
M'indiquait le péril : — et je ne voyais pas.

Or ce que je voyais à l'Orient sévère
C'était sur ce plateau crayeux et calciné
Où trois moulins en croix dessinent un calvaire
Dans la brume du soir s'endormir Tourtenay.

Digitized by Google

Et ce que j'entendais, c'était au cimetière.
Abîmé sous la ronce au fond d'un vallon creux,
Dans le recueillement de la nature entière.
Le bruit des trépassés qui devisaient entre eux.

Et ce qui m'obsédait à l'heure où, d'un œil sombre
Ce prudent conseiller scrutait mon lendemain,
Ce qui, sur mon front chauve, accumulait plus d'ombre
Qu'un essaim de procès grondant sur mon chemin,

C'était qu'un jour Montreuil, la ville féodale
Qui posait devant nous, croisant au soir ses bras,
Avec ses fiers pignons, cauchemar du vandale,
Ses portes qu'un pacha volerait pour Damas,

Son château qu'une herse accouple à son église
De ses pans festonnés les trèfles purs, — enfin
Sa rivière qui mine, assise par assise,
Un pont à réjouir ton ombre, ô Séraphin !

Par le vin du progrès sottement enivrée,
Des donjons, des clochers, des toits, des pans mouvants,
Haillons d'or convertis en vulgaire livrée,
Il sème la poussière aux quatre aires des vents ;

Que déjà, pour prélude à la métamorphose,
Maint sicaire immolant sur l'herbe des îlots
Ces bosquets révérés que le Thouet arrose
Empourprait de leur sang la blancheur de ses flots ;

Que du mal accompli comme d'une semence
Un mal plus redouté germe et lève à son tour ;
Que la hache s'arrête où le marteau commence,
Qu'aujourd'hui c'est le chêne et demain c'est la tour.

La poésie, amis, est comme l'outre pleine
Que le pifferaro de Naple ou de Morlaix
Presse du coude, alors qu'il veut reprendre haleine
Ou d'un troupeau rétif gourmander les délais ;

A voir le piffero s'échapper de ses lèvres,
Qui ne croirait parmi les distraits et les sourds,
Qu'il a rompu ses chants, qu'il est tout à ses chèvres ?
Le souffle est suspendu : — La chanson va toujours.

*Juin* 1850. Victor Pavie.

Digitized by Google

Cette pièce fut écrite par l'auteur à une époque où des règlements d'affaires absorbaient les loisirs de M. Pavie et l'avaient contraint de cesser ses travaux littéraires. A ses amis qui lui avaient dit qu'il était mort pour la poésie, M. Pavie donnait le démenti poétique que nous avons reproduit. M. de Soland a souvent cité ces vers à des lettrés ; il admirait particulièrement la strophe finale, charmante par l'image qu'elle contient et par l'heureux rapprochement du piffero napolitain et du biniou breton.

Théobald de Soland s'intéressait vivement à tous les arts : musique, théâtre, littérature, éloquence. Il fréquentait le théâtre italien, qui comptait alors une pléiade d'artistes de premier ordre, tels que Lablache, Mario, la Grizi. Il suivait avec émotion les pièces où Rachel interprétait nos grands tragiques. Il avait conservé une impression profonde de l'art admirable avec lequel cette puissante tragédienne, usant de moyens très simples, produisait les effets les plus puissants, surtout quand elle remplissait les rôles de femmes haineuses ou jalouses : des Hermione, des Phèdre, des Cléopâtre.

Il assistait assidûment aux magnifiques concerts que donnait M. Érard, concerts où toutes les célébrités musicales se rencontraient et donnaient à certains jours des auditions exceptionnellement intéressantes.

Après un de ces concerts il écrivait à sa mère :

Maintenant j'arrive à la cause de ma négligence; vous devez vous rappeler que je vous disais, il y a quelques semaines, que j'aurais une invitation pour le bal que donne, chaque année, Érard, le facteur de pianos le plus en vogue de Paris. C'était, de toutes les invitations qu'on m'a offertes, la seule que j'aie acceptée. Si j'avais été un coureur de soirées, j'aurais pu en avoir une par chaque jour de carnaval et même deux ou trois par jour; mais j'ai constamment refusé les sollicitations et les offres, de sorte que de tout le carnaval, je n'ai pas mis le pied dans le monde (le duc de Doudeauville n'a pas reçu cet hiver); enfin, j'ai

Digitized by Google

reçu l'autre jour l'invitation d'Érard. Il avait remis sa fête au Carême (ce qui, du reste, est parfaitement reçu à Paris) parce qu'il attendait l'arrivée de Dôhler, un des plus célèbres pianistes de notre époque et qui ne s'était pas fait entendre à Paris depuis trois ans. Enfin vendredi dernier, 8 courant, j'étais dans les beaux salons d'Érard ; il y avait 8 à 900 personnes, et cependant on était aussi à l'aise que dans les plus petites soirées de nos provinces ; les appartements se composent d'une immense galerie, dans laquelle on donne souvent des concerts publics, et de six salons adjacents. Tout était éclairé avec des bougies dans des lustres de cristal; je n'ai pas vu encore de coup d'œil plus imposant. La galerie date du temps de l'Empire; elle est décorée en style grec avec des colonnes, des chapiteaux, des frises comme un temple. Les salons à côté sont modernes et remplis de tableaux des plus grands maîtres de l'École d'Italie; et, chose digne d'éloges pour le maître de la maison, au milieu de tous ces tableaux est le portrait du chef de la famille Érard, de celui qui a fondé leur immense fortune, en costume d'ouvrier et près d'un piano qu'il ajuste. Pendant la première heure je me suis tenu à la porte et je prenais plaisir, je vous assure, à entendre annoncer, car je n'ai pas trouvé 20 noms inconnus au milieu de tous ceux que l'huissier criait dans la salle: toutes les célébrités musicales, cela va sans dire, toutes les notabilités littéraires et politiques s'étaient donné rendez-vous; et encore Érard avait-il refusé plus de cent demandes d'invitation, parmi lesquelles je peux citer la fille du ministre du commerce ; c'est là une fête à laquelle tout Paris aurait voulu assister; mais n'était pas admis qui voulait. Je pourrais vous citer une foule de noms illustres dont les propriétaires passaient près de moi : Spontini, auteur de la Vestale avec un râtelier de 7 décorations, Osborne, Auber, Garaudé, les deux Lablache, Wolf, Dôhler, Laure Jourdain, etc., etc...

Voilà pour la musique. Paul de Musset, Raoul Rochette, Pradier, Gayrard, Meissonnier, l'amiral Roussin; des généraux de l'Empire, des comtes du noble faubourg ; enfin, pour tout dire, cette soirée était celle de l'aristocratie du talent et de la célébrité comme celle du duc de Doudeauville était la soirée de l'aristocratie de la naissance.

Nous avons eu un concert de deux heures et je vous laisse à penser ce qu'il a dû être, exécuté par de semblables talents et devant un auditoire si compétent: je n'ai rien encore entendu d'aussi admirable. Il y a eu des morceaux à enlever à 10 pieds

Digitized by Google

de terre. Ajoutez à cela le coup d'œil magnifique des toilettes, l'éclat des bougies, les fleurs, les décorations, et vous comprendrez qu'il ne fallait pas beaucoup d'imagination au milieu des parfums de la fête et au son du violoncelle de Batta, du piano de Dôlher, de la harpe de Jourdain, à la voix de Lablache et de Balfe, pour se croire un instant transporté dans les palais enchantés des mille et une nuits. Après le concert est venu le bal. Comme j'avais fort peu envie de danser, je me suis mis à flâner loin de la foule, dans un petit appartement, à examiner la galerie de tableaux, à écouter par-dessus l'épaule les conversations de toutes ces célébrités artistiques, dont le débraillé n'est pas la chose la moins curieuse à observer. Le temps s'est ainsi passé avec une rapidité incroyable, si bien que, lorsque j'ai songé à partir, il était grand jour et je suis allé voir lever le soleil sur le pont des Arts : chose qui ne m'était pas encore arrivée depuis que j'habite Paris.

J'oubliais de vous dire que j'ai vu danser la polka ; c'est là une danse qui fait fureur à Paris ; ses maîtres font faire queue à leurs portes ; ils refusent des élèves et, malgré le prix exorbitant de leurs leçons, ils en donnent jusqu'à 4 heures du matin à tous les lions et à toutes les merveilleuses. La polka ressemble à la hongroise, à la cracovienne et à toutes les danses de cette famille mêlée à un peu de cancan. C'est le cas de parodier certain vers très connu et de dire :

La mère en défendra l'exercice à sa fille

ou bien encore :

L'époux en défendra l'exercice à sa femme

Si vous étiez à Paris, vous seriez à même d'entendre parler de la polka ; chacun vous demande : avez-vous vu danser la polka ? qui la dansait ? le savez-vous ? quel est votre professeur ? Moi qui, assis sur un divan, entendais toutes ces questions saugrenues et qui remarquais quelle importance on y mettait, je me disais : en vérité les gens du monde sont bien à plaindre, puisqu'il faut si peu de chose pour remplir leur existence.

Les musées intéressaient vivement M. de Soland. Il prenait un goût tout particulier à distinguer les caractères des différentes écoles de peinture ; et, dès qu'une œuvre d'art était

Digitized by Google

exposée, il s'empressait d'aller la voir. Il possédait du reste une science très sûre de l'art sous toutes ses formes : il aimait à s'entourer de statuettes, de gravures, de meubles qui révélaient dans leurs auteurs un véritable sentiment artistique. C'était d'autant plus admirable qu'à cette époque le goût français n'était pas encore revenu de cet égarement qui lui avait fait reléguer dans les greniers les vieilles et belles choses du moyen âge, comme tapisseries, tableaux, meubles ou statues.

M. de Soland conseilla un jeune peintre, son compatriote, M. Soldé, et l'aida à choisir le genre de peinture qui devait faire le succès de cet artiste. Il le mit en relations avec Mme la comtesse Benoist, femme d'une grande intelligence, qui, par la situation mondaine qu'elle occupait, pouvait lancer un jeune débutant. Après avoir jugé le talent du jeune peintre angevin, cette dame lui fit abandonner les grandes compositions historiques pour se consacrer aux peintures sur éventails, dans le style du XVIIIe siècle. Ce genre, qui convenait au talent de l'artiste, le fit connaître dans l'Europe entière : toutes les cours réclamèrent des œuvres du pinceau de Soldé.

M. de Soland menait à Paris la vie d'un étudiant catholique. Il suivait les conférences du P. Lacordaire, qui alors était dans tout l'éclat de son beau talent. Il y a plaisir à voir apprécier le grand orateur par un de ses auditeurs de 23 ans. Voici la lettre que Théobald de Soland écrivait à sa mère le 5 février 1844 :

5 *février* 1844

Le soir où je vous écrivais, j'ai entendu Lacordaire au Cercle catholique et là j'ai vu son talent sous un jour nouveau. Ce n'était plus le prédicateur, mais un tribun fougueux sur la place publique de Rome; c'était O'Connell agitant l'Irlande; c'était un homme enfin excitant et apaisant à son gré les passions de son auditoire. Je n'ai jamais vu d'enthousiasme pareil: il a touché toutes les questions brûlantes du moment, la liberté d'enseigne-

Digitized by Google

ment, les diatribes contre les Jésuites; et, à ce propos, il nous a appris que le Père de Ravignan venait de publier enfin une défense de l'ordre auquel il appartient, défense digne en tout point du célèbre prédicateur. En nous annonçant cette nouvelle, le P. Lacordaire s'est écrié : « Messieurs, faisons comme en Irlande je vote trois salves d'applaudissements pour le R. P. de Ravignan. » Les trois salves, comme vous le pensez, ont été accordées et se sont prolongées pendant plusieurs minutes. A ce moment, combien j'aurais désiré savoir le dessin pour peindre l'attitude du P. Lacordaire, le bras tendu, l'œil étincelant, la joue enflammée; joignez à cela la robe blanche de moine et la tête rasée et vous aurez quelque chose de pareil à saint Bernard prêchant la croisade : c'est là une scène que je n'oublierai pas. Il en est une autre aussi que je n'oublierai pas davantage et que vous me permettrez de vous raconter : vous savez que la majorité pourrie de la Chambre des députés vient de flétrir, c'est-à-dire de déclarer déshonorés, dégradés, infâmes, tous ceux qui ont fait le voyage de Londres ; des hommes qui ont prêté serment à tous les pouvoirs ont prétendu proclamer la sainteté du serment et se sont posés en organes de la conscience publique. Les étudiants qui n'ont encore prêté serment à personne et dont la fidélité politique au moins est pure et sans tache ont voulu protester au nom de la conscience publique, qu'on invoquait, contre la flétrissure jetée par Guizot sur des noms que la France est accoutumée à respecter. Une députation a été organisée pour aller rendre visite à Châteaubriand. C'est assez vous dire que j'en étais et, à ce propos, je dois vous rassurer sur ma tendance à prendre part à ces sortes de démonstrations; je choisis seulement celles qui me conviennent. Ainsi je n'ai été cette année ni chez Lafitte, ni au monument de Molière, ni chez Bérenger avec les étudiants; mais jeudi soir c'est différent : c'était l'élite des écoles qui se réunissait; quelques hommes graves s'étaient joints à nous et contribuaient à donner à notre démarche un caractère sérieux. Je pourrais vous citer M. de Boissard et M. de Falloux; nous étions au nombre de 4 à 500. Le salon et la cour de l'hôtel nous contenaient à peine; mais, comme j'étais des premiers, j'ai entendu le discours adressé à Châteaubriand et sa réponse. Après ces discours, nous avons demandé à défiler devant l'illustre écrivain; ce qui s'est fait dans le plus grand ordre, aux cris de vive Châteaubriand, vivent les flétris. C'était quelque chose de beau et de triste en même temps de voir cet homme d'un si grand génie courbé sous le poids des années, les genoux tremblants et pou-

Digitized by Google

vant à peine se soutenir, la face amaigrie, mais ses yeux pourtant brillants et le front plus magnifique encore sous sa couronne de cheveux blancs. L'émotion faisait trembler sa voix; des larmes coulaient sur ses joues défraîchies mais : c'étaient des larmes de bonheur. Il aurait voulu serrer la main à toute cette jeunesse qui venait le saluer dans ce tombeau où il s'est enfermé volontairement. Il nous a parlé constamment pendant tout le temps que nous avons défilé devant lui; et au milieu de ses remerciements, de sa reconnaissance, il nous disait de ces choses naïves que savent dire seulement les enfants et les vieillards; il nous répétait souvent, en clignant des yeux : prenez garde aux espions en sortant d'ici. Les plus braves répondaient : nous n'en n'avons pas peur. Au sortir du salon nous passions dans la chambre à coucher et dans le cabinet de travail; nous touchions à ce bureau sur lequel tant de chefs-d'œuvre ont été écrits; les lunettes étaient près d'une plume noircie d'encre; peut-être cette plume avait-elle tracé le tableau de l'avenir, que Châteaubriand nous a prophétisé. La chambre à coucher est d'une simplicité fabuleuse : un lit avec une petite courtepointe blanche, des rideaux blancs placés sur une flèche plantée dans le mur, une petite gravure de vierge, un bénitier de faïence et un rameau de buis bénit, voilà tout le luxe de la couche sur laquelle repose le front du plus grand génie de notre siècle. Il y avait là de quoi donner à penser aux plus insouciants; aussi chacun sortait-il grave et recueilli, comme d'un sanctuaire consacré. Cependant avant de nous séparer nous avons donné, dans la cour de l'hôtel, trois salves à Châteaubriand, toujours comme en Irlande ; et chacun est rentré chez soi paisiblement, au grand dépit de MM. les mouchards qui auraient bien voulu un peu de scandale, pour avoir occasion d'intervenir. Pour moi, avant de partir j'ai eu soin d'aller féliciter M. de Boissard sur sa destitution et sur sa flétrissure. Il m'a répondu que cela ne le troublait en aucune façon ni moralement, ni physiquement. Le défaut de papier m'empêche de vous raconter tout cela comme je le voudrais ; vous devinerez, j'en suis sûr, tout ce que je ne vous dis qu'à moitié.

28 *novembre* 1844.

Le 21 du courant, le R. P. Lacordaire, suivant la promesse qu'il nous avait faite, prêchait à Saint-Jacques pour notre con-

Digitized by Google

férence ; j'avais le très ennuyeux honneur de donner mon bras à une de nos belles dames quêteuses. Pourtant j'y ai gagné une excellente place dans le banc d'œuvre, tandis que le public s'étouffait aux portes. Le P. Lacordaire a été beau comme toujours et son éloquence nous a valu une quête de 1.500 francs. Nous sommes allés hier le remercier; nous avons passé un quart d'heure environ à causer avec lui; il nous a reçus de la manière la plus affectueuse et la plus aimable, en nous priant de ne pas oublier d'aller l'entendre à Notre-Dame; il commencera le 1er décembre sa prédication; vous pensez que nous n'y manquerons pas. En sortant de chez lui, je suis allé avec de Beauregard chez la princesse Czartoriska et j'ai vu en partie le magnifique hôtel Lambert, qu'elle a fait restaurer et qui contient les plus belles peintures de Lebrun. La princesse est une femme remarquable d'esprit et de manières; elle parle avec une facilité et une élévation d'idées peu communes sur les sujets les plus graves. Sans doute elle le sait et ne veut pas briller par d'autres côtés car sa mise est d'une simplicité fabuleuse. Il est impossible, à voir seulement sa toilette, de la distinguer d'avec ses femmes de chambre; c'est ainsi qu'elle est venue quêter pour nous. Certes, pour les curieux qui assistaient au sermon, plus d'une de nos belles dames avec leurs dentelles et leurs oiseaux de paradis aura été prise pour la princesse ; — et cependant elle a été reine, reine d'un jour il faut bien le dire, mais reine du peuple le plus brave et le plus généreux après le peuple de France. Son mari, le prince Czartoriski, avait été nommé roi par les Polonais, lors de leur dernière et si malheureuse insurrection. — La princesse soutient de son argent et de ses soins les pauvres réfugiés polonais à Paris; tous ses domestiques sont des compatriotes; elle donne des bals, des loteries, pour eux. Je l'ai entendu parler du sort des populations livrées aujourd'hui au despotisme du Czar : elle pleure sur les affreuses tortures qu'elles endurent et dont les mauvais jours de la terreur nous donnent à peine l'idée en France. Elle espère, non plus dans la Pologne, détruite, mutilée, anéantie, mais dans la Russie elle-même; elle espère qu'un jour, jour bien éloigné qu'elle ne verra jamais, mais que ses fils verront peut-être, les Russes fatigués du règne de fer qui pèse sur leur tête, éclairés par les rayons échappés à la civilisation des autres peuples et qui, malgré les précautions inquiètes de l'empereur, seront parvenus jusqu'à eux, feront à leur tour leur révolution et voudront conquérir leurs droits d'hommes et de citoyens dès qu'ils auront compris



Digitized by Google

la dignité humaine. C'est avec ces espérances qu'elle adoucit les tristesses de l'exil. Sa mère, pauvre vieille femme, répète comme les exilés de 93 : cela ne peut durer, c'est impossible ; sa fille, en l'écoutant, sourit tristement et semble dire que sa mère et elle-même mourront sans doute sans avoir revu leur patrie. Il y a quelque chose d'aussi pénible dans le fol espoir de la mère que dans la triste résignation de la jeune femme ; pour moi, je n'oublierai pas de sitôt cette visite.

M. Théobald de Soland voulut achever son éducation en voyageant. Tout le monde croit aimer les voyages. Mais peu de gens savent en profiter. M. de Soland ajoutait à des connaissances artistiques générales une curiosité naturelle pour tout ce qui exprime les idées et les sentiments des générations passées : architecture, peinture, sculpture. Il avait étudié l'archéologie en amateur qui sait jouir des belles choses qu'il voit : plus d'une fois, il avait entrepris un long voyage pour étudier tel ou tel monument signalé à sa curiosité. Il se donnait le plaisir très vif d'écrire ses impressions. En les analysant, il les précisait et les fortifiait. C'est jouir deux fois d'un beau paysage ou d'un monument que de confier au papier les sentiments esthétiques qu'il nous inspire. M. de Soland publia dans des revues ou dans des brochures ses impressions de voyages, sous les titres de : *Excursion à Trèves ; Excursion en Auvergne ; Voyage en Bretagne.*

Une année qu'il voyageait en Allemagne, il se mit à la recherche du lieu où mourut son grand-père, le général de Soland, celui-là même qui, en 1790, sauva Angers d'un soulèvement terrible des ouvriers de carrières. Avec six ou sept hommes, cet officier avait arrêté à la porte Saint-Michel les *Perrayeurs*, qui voulaient s'emparer d'Angers. Aussi ses concitoyens lui offrirent-ils une épée d'honneur. Théobald de Soland fut assez heureux pour retrouver le lieu où son grand-père avait succombé à ses blessures :

Digitized by Google

c'était un couvent des environs de Cologne. Il recueillit de la bouche d'un vieux serviteur le récit des détails de cette mort.

Lorsqu'éclata la Révolution de 1848, M. de Soland était revenu en Anjou. Apprenant les événements graves qui se passaient à Paris, où plusieurs généraux et Mgr Affre avaient été tués dans les rues ou sur les barricades, il se joignit à quelques Angevins courageux qui voulurent aller au secours de la capitale menacée par les insurgés.

Cette expédition improvisée avait laissé des souvenirs très vifs dans sa mémoire. La petite troupe s'était embarquée à Angers et avait remonté la Loire. Sur le bateau, M. de Soland apprit à l'un des futurs combattants comment se chargeait un fusil. La science de ces guerriers n'était pas à la hauteur de leur courage.

De retour en Anjou, M. de Soland se créa un genre de vie conforme à ses goûts d'étude. Il entretint des relations amicales avec un groupe d'Angevins, ses contemporains, qui cultivaient tout spécialement la littérature. Deux d'entre eux, MM. Victor Pavie et Albert Lemarchand, lui adressaient des poésies, dont quelques-unes sont d'une grâce charmante. Avec ses amis, il se livrait aussi à l'étude de la botanique. Il ne composait point d'herbier, mais il aimait à transplanter chez lui les fleurs trouvées loin de l'Anjou. Au printemps, il pouvait ainsi cueillir des roses, des scilles, des lys, des cyclamens, des gentianes, des primevères dont il avait rapporté les plants ou les graines des sommets des Alpes ou des Pyrénées. Il aimait à chercher et à noter les localités angevines où poussait telle ou telle plante : il savait que les anthéricum poussent dans les bois de l'Ermitage, les perce-neiges sur les bords de la Loire, les trèfles d'eau dans les étangs de Chaloché. Est-ce influence du climat, ou attrait de la belle végétation de notre province, si riche en fleurs? il est remarquable que la botanique, ou l'étude des plantes et

Digitized by Google

des fleurs, a toujours eu de nombreux amateurs parmi les Angevins et y compte encore des botanistes de premier ordre.

M. de Soland et ses amis avaient retrouvé ou reconstitué à Angers ce qui avait charmé et sanctifié leur vie d'étudiants à Paris : des associations de piété, de charité et d'études. C'était alors le début des conférences de Saint-Vincent de-Paul, fondées par Ozanam. M. de Soland les avait suivies assidûment à Paris : il leur fut fidèle à Angers. A ses études et à ses occupations journalières il unissait la visite aux pauvres qui lui étaient assignés par sa Conférence ; du reste, il ne rencontrait point un mendiant sans qu'il lui fit l'aumône, On n'avait pas encore fondé de comité d'*Initiative de l'Anjou* pour faire connaître les beautés naturelles ou artistiques de notre province. Mais M. de Soland se faisait un plaisir de promener les étrangers à travers les curiosités de notre petite patrie. Un jour arrivait en Anjou, pour étudier l'histoire et les monuments des rois Plantagenets, un anglais de marque, M. Wilberforce, frère d'un évêque anglican et beau-frère du cardinal Manning. M. de Soland, à qui il avait été recommandé par un ami commun, lui servit de cicérone. Il lui fournit des notes précieuses sur les restes de l'architecture du XIe et du XIIe siècle en Anjou. M. Wilberforce envoyait plus tard, du fond des Indes, des remerciements au cicérone érudit qui l'avait si intelligemment aidé dans ses travaux sur l'histoire des rois angevins d'Angleterre.

Monsieur Augustin Cochin mit plusieurs fois à contribution la science et les goûts d'archéologue de son ami pour rechercher en Anjou les traces de la famille Benoist, à laquelle appartenait sa mère. Ils eurent la bonne fortune de trouver une peinture intéressante, œuvre de Mme Benoist, élève de Mme Vigée-Lebrun ; dans ce tableau, la tête de la Sainte Vierge était le portrait de Mlle Benoist, qui devint Mme Cochin, par conséquent la mère de M. Augustin Cochin.

M. de Soland voulut rendre sa vie utile à son pays. Ses

Digitized by Google

études de droit et ses grades le disposaient à entrer dans la magistrature. Il y entra en 1851. Par la vivacité de son esprit et par sa facilité de travail, il prit très vite une place considérable parmi ses collègues. Devenu conseiller en 1863, il se fit remarquer par sa connaissance approfondie de la jurisprudence et par cette possession de lui-même qui ne laissait jamais influencer ses jugements par ses préférences politiques. L'exercice de la justice lui était une fonction si auguste qu'il ne laissait point dicter ses jugements par ses goûts personnels. La façon dont il présidait les assises donna de lui la plus haute opinion, non seulement aux jurés et à ses collègues, mais encore à ses chefs hiérarchiques. M. Depeyre, qui ne l'avait jamais vu, remarqua les notes inscrites dans son dossier au ministère de la Justice et sur le vu de ces notes le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Ses convictions religieuses et son attachement à l'Église ne se démentirent jamais. Il ne put se taire quand il vit se préparer, sous prétexte d'unité italienne, la spoliation des états pontificaux. Il voyait avec frayeur les menées de la franc-maçonnerie attaquer sourdement la liberté religieuse. Il s'unit aux meilleurs Angevins, défenseurs des libertés de l'Église, à MM. Théodore de Quatrebarbes, de Falloux et de Cumont. L'*Union de l'Ouest*, qui était alors, en province, le journal catholique le plus répandu et le mieux rédigé, reçut de M. de Soland des articles nombreux, d'un style sobre et élégant, rarement signés. La gravité du magistrat se retrouvait sous les charmes de l'écrivain.

Quand éclata la guerre allemande, il voulut prendre sa part des fatigues imposées aux défenseurs de notre pays. Il se chargea, avec M. le comte de la Bourdonnaye, d'aller porter des secours à l'armée de la Loire, en particulier au 29e bataillon de mobiles angevins. Il rapporta de sa mission près de nos malheureux soldats une impression profonde, capable d'augmenter encore, si la chose eût été possible, son dévouement patriotique. Il était de ces hommes prudents et

Digitized by Google

supérieurs aux passions populaires, qui avaient vu avec crainte commencer la guerre et qui en prévoyaient les longues et terribles conséquences.

La politique, du reste, tint une grande place dans sa vie. Quand il alla s'établir à Thouarcé, il devint tout naturellement et par l'attrait de sa science incontestée et de sa bonté accueillante le conseiller des braves gens de cette commune et des environs. En 1870, il avait été élu membre du Conseil général. Son mandat lui fut renouvelé pendant trente ans. Il ne semblait pas à ses électeurs que leur choix pût aller chercher un autre conseiller, tant était profonde leur estime pour ses talents et pour son dévouement. Il fut tout d'abord secrétaire de l'Assemblée départementale. Plus tard, il en devint le vice-président. L'influence d'un homme de la valeur de M. de Soland se fait vite sentir autour de lui. En peu d'années, grâce à l'activité et à l'autorité de son conseiller général, le canton de Thouarcé vit des améliorations importantes. La ville de Thouarcé fut dotée d'un télégraphe. Malgré une opposition très vive, M. de Soland fit établir la ligne actuelle du chemin de fer d'Angers à Poitiers; et, comme successeur de M. Théodore de Quatrebarbes, dans les fonctions de président du Comice agricole, il continua les traditions bienfaisantes de son prédécesseur. Il se fit aimer pour le haut intérêt qu'il portait à la culture et à la prospérité du canton.

Il suivait avec le plus vif intérêt les progrès de l'agriculture dans notre pays : pour les favoriser, il fonda le Syndicat agricole de Thouarcé, qui n'a fait que prospérer depuis son origine. Comme M. de Falloux, son ami, il se préoccupa d'amener en Anjou des races d'animaux, capables de transformer l'élevage et de l'améliorer. Souvent, il suffit d'un homme intelligent et de bonne volonté pour changer la situation agricole de toute une région. M. de Soland fut cet homme-là.

La confiance de ses compatriotes le maintint pendant

Digitized by Google

vingt ans à la tête de la commune de Thouarcé. Aussi put-il, par la sagesse de son administration, établir dans tous les services municipaux un ordre qui pourrait servir d'exemple. Il veilla à la bonne tenue des routes de son canton, bien persuadé que la prospérité d'un pays et peut-être le degré de civilisation tiennent en partie à l'état des voies de communication. Les Français ont lieu d'être fiers de leurs grandes routes : elles sont estimées par les étrangers les premières de l'Europe, et par conséquent de l'univers.

En 1876, cédant aux instances de ses amis, qui jugeaient ses talents capables de rendre des services à la France, il se présenta aux élections législatives. Élu député, il occupa une place prépondérante parmi ses collègues et réalisa les espérances que l'on avait fondées sur lui. Naturellement intéressé par les questions religieuses ou politiques, il les étudiait avec un soin extrême. Quand, pour les défendre, il montait à la tribune, il montrait dans ses discours tant de justesse de vues, tant de clarté d'argumentation qu'habituellement il faisait prévaloir sa thèse et obtenait le vote qu'il réclamait. Constamment réélu député de 1876 à 1898, malgré des luttes ardentes et des concurrents redoutables, il avait constaté à chaque élection que ses électeurs lui avaient gardé une sympathie et une fidélité inaltérables. Quand il quitta la vie politique, il reçut des témoignages unanimes de regrets de la part de ses électeurs.

Dans sa carrière législative, ses nombreux discours eurent toujours un caractère de gravité et de force qui révélait un esprit très cultivé, habitué à réfléchir sur les problèmes les plus importants de la politique. Ils se faisaient surtout remarquer quand ils touchaient aux matières qui avaient été l'objet de ses premières études esthétiques ou juridiques. Deux eurent un retentissement particulier et considérable : l'un sur la réforme judiciaire, prononcé en 1883 ; l'autre sur le maintien du crédit affecté à la restauration des cathédrales. Il avait appris, dès sa jeunesse, à

Digitized by Google

goûter nos arts nationaux et, en particulier, notre architecture religieuse, la première du monde pour ses édifices du moyen âge. Il se passionnait pour nos vieilles églises, expression de la foi ardente ou de l'art puissant des générations passées. En les visitant, il croyait lire sur leurs murs, sur leurs statues, dans leurs vitraux, les plus belles des pensées et les plus touchants des sentiments de nos ancêtres des XIIe, XIIIe, XIVe ou XVIe siècles. Quelle lecture admirable ! quel commerce charmant que celui que nous pouvons avoir avec les meilleurs artistes du passé, qui étaient les interprètes des sociétés chrétiennes où ils vivaient. Oh ! nos vieilles églises, que de pensées profondes elles suggèrent à ceux qui savent les comprendre !

Voici quelques passages de la défense de nos édifices religieux, faite à la Chambre des députés par M. de Soland :

Vous envoyez des savants fouiller le sol de la Grèce, explorer les ruines de Ninive et de Carthage, rechercher les inscriptions, les bas-reliefs, les statues qui viennent enrichir vos musées et servir de sujets d'études aux savants. Vous avez raison, vous avez mille fois raison ; car ces débris arrachés à la destruction des siècles, sont les témoins des civilisations disparues et appartiennent à l'histoire du genre humain. Mais ici, Messieurs, il s'agit de bien autre chose : il s'agit de notre histoire à nous, de notre gloire à nous, de nos richesses nationales... de ces monuments incomparables dont chaque pierre, pour ainsi dire, conserve des documents inestimables sur les mœurs, les institutions et les croyances des générations qui nous ont précédé.

Voilà ce qu'on vous demande de traiter avec parcimonie. Messieurs, si vous voulez me le permettre, j'essaierai de justifier par un seul exemple l'exactitude de ce que j'ai l'honneur de vous dire sur l'importance historique et absolument exceptionnelle de nos cathédrales. Cet exemple, je l'emprunte à la cathédrale de Chartres. Cette cathédrale est ornée de 1.800 statues. Ne croyez pas que ces statues soient placées là uniquement pour un but décoratif.

Depuis que la science et la critique moderne se sont occupées de ces monuments, on a découvert que ces statues de la cathé-

Digitized by Google

drale de Chartres étaient rangées dans un ordre méthodique et scientifique, suivant les divisions qui correspondent à la classification alors admise des connaissances humaines: dogme, science, morale, histoire.

Aussi, trouve-t-on à côté des symboles religieux, qui occupent naturellement la place la plus importante, la représentation des arts et métiers avec tous les instruments de travail dont on se servait alors.

Et dans la partie relative à la morale et à la philosophie on voit la représentation de toutes les vertus publiques, et de toutes les vertus privées dont on recommandait la pratique aux contemporains; et parmi ces vertus, au premier rang, avant la statue du courage, avant la statue de la concorde, avant la statue de la sécurité, avant la statue de l'honneur est placée la statue de la liberté.

J'ajoute qu'il s'agit de la liberté politique, comme on la comprenait dans ce temps-là. Messieurs, croyez-le bien, tout ne date pas d'aujourd'hui, et beaucoup des idées qui vous sont chères existaient en germe dans les siècles passés. N'oubliez pas que, au moment où cette cathédrale a été bâtie, les Anglais obtenaient leur grande charte et le mouvement pour l'émancipation des communes était commencé.

Quoi qu'il en soit, depuis six cents ans, la statue de la Liberté occupe la place d'honneur sur un des portiques de la cathédrale de Chartres. Voilà des choses que vous ne voudrez pas laisser disparaître.

Plus de quarante fois il prit la parole sur des sujets et dans des circonstances dont je ne puis, dans cette étude, que donner les titres et les dates :

En 1876, sur le budget des cultes.

En 1877 sur l'élection de la première circonscription d'Angers.

En 1878, sur la nomination de la Commission du budget : budget des cultes, édifices diocésains.

En 1879, amnistie, commissions hospitalières, nomination de la commission du budget au scrutin de liste, instruction primaire, inamovibilité de la magistrature.

Digitized by Google

En 1880, nomination de la Commission du budget, loi Loustallot, budget de la justice.

En 1881, nomination de la Commission du budget, le divorce, amnistie de la Presse, vote du budget.

En 1882, Commission du budget, réforme judiciaire, élection des magistrats, caisse des écoles, employés de préfecture.

En 1883, réforme judiciaire, loi sur les récidivistes, vote du budget.

En 1884, présentation tardive du budget, édifices diocésains, Commission du budget.

En 1885, rélégation des récidivistes, chemin de fer de Candé à la Possonnière.

En 1886, loi Loustallot sur les Conseils généraux.

En 1887, les écoles maternelles.

En 1888, les écoles maternelles, question au garde des sceaux, liste des élections municipales, nomination de la Commission du budget, évaluation de la propriété bâtie, écoles maternelles, loi militaire.

En 1890, loi sur la vaine pâture.

En 1893, primes à la culture du chanvre.

En 1897, écoles maternelles.

M. de Soland avait l'esprit juste, net et précis. Ces qualités jointes à une longue expérience lui permettaient de juger rapidement une affaire et de voir la meilleure façon d'en tirer parti. Il aimait à vaincre les difficultés et il s'obstinait dans la réussite de la tâche entreprise. Le nombre des services qu'il a rendus, des consultations qu'il a données, est incalculable. Il témoignait une bonne grâce sans égale à l'égard de toutes les classes de la société. En venant vers lui, on était sûr de trouver un accueil obligeant, aimable, désintéressé : aussi, jouissait-il d'une grande popularité par le prestige qu'il avait acquis autour de lui.

Malgré son assiduité aux travaux parlementaires il répon-

Digitized by Google

dait à toutes les sollicitations, et les réponses favorables parvenaient promptement à ses correspondants. Les maires de sa circonscription le consultaient souvent dans leurs difficultés.

Ainsi à Saint-Mathurin on refusait scandaleusement l'ouverture d'une école libre : M. de Soland adressa un mémoire au Conseil d'État et, malgré les prévisions contraires, il fit ouvrir l'école.

Rome attire toujours les cœurs catholiques. En 1880, M. de Soland retourna dans la Ville éternelle qu'il avait visitée en 1862 ; mais, à ce voyage, il trouvait le Pape enfermé dans le Vatican, dernière place que la révolution ne lui a pas enlevée. Le nonce de Paris avait demandé au député de Maine-et-Loire d'exposer au Saint-Père la situation de l'Église de France. Léon XIII reçut M. de Soland en audience privée et s'entretint avec lui de l'attitude que devait prendre le parti catholique. Ce séjour à Rome fut attristé par la mort subite du jeune comte Connestabile, qui avait gracieusement offert au député français l'aide de sa connaissance, de Rome et du Vatican.

En 1886, M. de Soland eut la douleur d'assister aux derniers moments de son ami le comte de Falloux. Voyant la gravité de l'état du malade, il avait demandé la bénédiction du Pape pour celui qui avait fait décider l'expédition de Rome et qui avait été l'auteur de la loi sur la liberté d'enseignement. En transmettant la bénédiction du Saint Père, le nonce à Paris, Mgr di Rende, écrivit à M. de Soland une lettre qui rendait hommage au dévouement de ce grand serviteur de l'Église.

Dévoué à la monarchie, M. de Soland, après la mort du comte de Chambord, se rallia au comte de Paris, qu'il eut la tristesse de voir expulser de France. Il se rendit à Eu pour lui présenter ses hommages, lorsque ce Prince s'embarqua pour l'exil. Plusieurs fois le député de Maine-et-Loire alla près du chef de la maison de France pour s'entretenir de la

Digitized by Google

politique de son pays. A différentes reprises M. de Soland échangea des lettres avec le Prince.

A Paris, M. de Soland combattit, par la parole, le vote et le journalisme ; c'est ainsi que, répondant à l'appel de Mgr Dupanloup, il entra dans le Comité directeur du journal *La Défense*; il accepta de faire partie de la Société d'éducation que fondait M. Keller pour soutenir et propager l'enseignement chrétien.

Retiré de la grande vie publique en 1898, l'ancien député n'abandonna pas les œuvres qui lui étaient chères : à Mâchelles et à Thouarcé, il a retardé autant que possible la fermeture des écoles religieuses.

Esprit distingué, sans cesse à la recherche de ce qui pouvait être bon et glorieux pour son pays, M. de Soland eut une vie active et bien remplie qui lui a donné droit à la reconnaissance publique. Sa mort a causé une émotion profonde et a montré quel attachement avaient pour lui ceux qu'il avait obligés. Les témoignages de respect et d'admiration pour son caractère élevé se sont manifestés de tous côtés. Un académicien qui avait été son collègue à la Chambre écrivait à Mme de Soland :

Celui que vous venez de perdre est un des hommes les plus parfaits par le cœur et les plus hauts par la conscience. C'est après cela peu de chose de constater qu'il était aussi une intelligence supérieure : mais c'est un éloge rare et vrai de dire que toutes ses forces ont toujours été actives et généreuses pour le bien. Perdre un tel compagnon de vie est la plus dure des épreuves. Penser que tant de mérites auront droit à la grande récompense et qu'elle est commencée est une consolation, la meilleure pour une âme chrétienne comme la vôtre. Veuillez croire que je suis uni à votre deuil et à vos espoirs.

H. PASQUIER,
Protonotaire apostolique.

---

Digitized by Google

# LYCÉE DAVID D'ANGERS

# FÊTE DU CENTENAIRE DE LA FONDATION

## 1806-1906

Célébration du Centenaire au Lycée.
Discours du Président.
Discours de M. Gazel proviseur du Lycée.
Conférence de M. Canat, professeur au Lycée.
Programme de la Matinée musicale et littéraire.
Banquet du Centenaire.
Discours et toasts.
Poésies en l'honneur du Centenaire.

Le mercredi 14 novembre 1906 eut lieu la fête de la célébration du centenaire du lycée David d'Angers, organisée par l'Association Amicale des anciens élèves du lycée et par M. L. Gazel, proviseur.

M. Étienne Port, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique et membre de l'Association des A. É., avait été délégué par M. le Ministre pour présider cette cérémonie. Il fut empêché, au dernier moment et avisa télégraphiquement M. Laronze, recteur de l'Académie de Rennes, que, ne pouvant se rendre à Angers, il le priait de le remplacer.

A 2 heures, M. le Recteur arrivait au Lycée où il fut reçu par M. le Proviseur, le Comité de l'A. et les professeurs du lycée.

Digitized by Google

Les autres invités arrivent en foule. Les parents des élèves, les familles des membres de l'A. sont conduits par des élèves aux places qu'on leur a préparées dans une des cours du lycée — la cour des Moyens — où doit avoir lieu la cérémonie. Les réceptions officielles des représentants des pouvoirs publics et d'un très grand nombre de fonctionnaires de toutes les Administrations d'Angers ont lieu au parloir et l'on se rend dans la cour métamorphosée, comme par le coup de baguette d'un enchanteur, en une véritable salle de concert. Déjà s'empressent là une foule élégante et les nombreux élèves de tous âges. Une vaste tente ingénieusement aménagée faisant suite au large préau de la cour des Moyens créait, dans un jardin artificiel orné de fleurs et de verdure, l'agréable atmosphère propice aux émotions d'art. Des fauteuils, des chaises innombrables font face à une petite scène coquettement installée, éclairée par l'électricité comme toute l'enceinte. C'est là que se diront les paroles officielles, que les élèves joueront la comédie, que le chant et la diction auront également leur tour.

L'entrée du cortège se fait au son de la *Marseillaise* exécutée par l'excellente musique du 6e génie, sous la direction de son sous-chef M. Chiry, et les autorités prennent place dans des fauteuils disposés en large arc de cercle, en face de la scène.

Aux côtés de M. Laronze nous remarquons à droite et dans cet ordre : MM. Bascou, préfet de Maine-et-Loire ; Thibierge, premier président ; Gazel, proviseur du Lycée ; Joxé, maire d'Angers ; Gioux, député de Baugé et Jousseaume, président du Tribunal civil.

A gauche se trouvent : MM. Popin, président de l'Amicale des anciens élèves ; Robert, inspecteur d'Académie ; Cazenavette, procureur général ; Bodinier, sénateur ; Gauvin, député ; Ferdinand Bougère, député ; Cormeray, président du Tribunal de Commerce, un des fondateurs de l'Association.

Digitized by Google

Nous remarquons en outre : M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine ; M. Cournot, président de chambre à la Cour d'Appel ; M. Proust, adjoint au maire ; M. Ed. Cointreau, industriel, tous avec MM. Bascou, Robert, Joxé, Gauvin, déjà cités, membres du Conseil d'administration du Lycée ;

M. Schuller, procureur de la République ; MM. Lépicier, Baron, adjoints au maire ; MM. Desêtres, Milon, conseillers généraux ; M. Ch. Blain, vice-président de l'Association, M. le Dr Marchand, de Durtal ; le Dr Jagot, Georges Jagot, R. Chollet, maire de Cheffes, Mascarel, A. Leroy, Lemonnier, Dr Monprofit, Dr Moreau, tous anciens présidents de l'A. M. Bedouet qui fut, pendant dix ans, trésorier ; MM. Quioc, directeur des postes, Chicotteau, secrétaire général de la mairie ; Préaubert, professeur honoraire ; Chartron, directeur de l'École Normale ; Joubin, bibliothécaire ; Pichard, juge ; Morain, professeur départemental d'Agriculture ; Saché, archiviste ; Vallée, agent-voyer en chef ; Delage, Vannier, inspecteurs primaires ; Aïvas, architecte ; Dr Hacque, Dr Louis Papin, Dr Boquel, Dr Michel, de Gonnord ; tous les professeurs du Lycée en robes, les professeurs adjoints, de nombreux officiers et de très nombreux et très dévoués membres de l'A. MM. Underberg, Chabrun, Fourré, Bonhomme, Cordier, Beucher, Levêque, Cahen, Regelsperger, Henric, etc...

Il nous est d'ailleurs impossible de faire une énumération complète et nous prions les personnes dons les noms nous échappent, de nous excuser. Il y a plus de 1.400 chaises dans l'enceinte ; aucune n'est vide et beaucoup de spectateurs sont debout.

La série des discours est ouverte par M. Laronze qui excuse M. Port et transmet ses regrets.

M. le Recteur exprime en quelques phrases légères et cordiales la grâce aimable du pays d'Anjou, les impressions charmantes de l'arrivée — et de l'accueil.

Digitized by Google

« Quand j'ai touché le sol de la ville d'Angers », dit aimablement M. Laronze, « j'ai été séduit par les choses et les gens et je n'ai plus eu le cœur aux discours. » M. le Recteur se contente de prononcer l'éloge de la Société des anciens élèves de remercier M. Popin, de saluer M. le Préfet, M. le Premier Président, M. le Maire, les Membres du Parlement, enfin tous ceux qui honorent cette fête de leur présence. Puis M. Laronze fait un bel éloge du Lycée, de ses gloires et de la postérité qui viendra y apprendre les bonnes et saines traditions de la France républicaine.

M. André Popin, président de l'Association, lui succédant, quitta la beauté du présent pour évoquer éloquemment les fastes du passé. Grâce à lui, revécurent en une brève minute glorieuse bien des noms illustres, ou seulement notoires, mais tous synonymes de labeur, d'intelligence, de dévouement. Puis ce fut de l'avenir que parla M. le Proviseur en traçant d'un dessin ferme et plein les grandes lignes de l'éducation des jeunes intelligences. Quelques traits d'archet, une mélodie discrète, et M. Canat, en s'amusant — comme il amusait les autres — prépara l'auditoire par d'indulgentes ironies aux immortelles drôleries de notre grand Molière. Et ce furent aussitôt, sur le théâtre improvisé, les hilarants colloques d'un M. Jourdain, crédule et balourd à souhait, avec les différents représentants d'une science prétentieuse et bouffonne. Bravo ! admirables interprètes, que votre grande jeunesse n'empêcha pas de comprendre et de goûter le comique de ces situations, et le sel de cette langue ! tandis que de francs éclats de gaieté venus des quatre coins de la salle trahissaient l'enthousiasme des aînés et des plus petits !

Inaugurée, avec cette maîtrise, la partie artistique de cette mémorable matinée se développa brillamment. Soit que M. Bailly fît valoir les sonorités de son verbe ; soit que Mme Veillon-Dalifard fît parler mélodieusement la musique de Mozart, MM. Bizet et Durand celle de Saint-Saëns, soit que M. Moncelet jetât au vent les trilles savants et les

Digitized by Google

gammes vertigineuses de sa flûte, soit que Mme M. Bray contât avec un art impressionnant les malheurs de la chèvre de M. Séguin ou déclamât les strophes puissantes d'un Hugo, toujours des bravos nourris témoignèrent qu'un sonore écho vibrait au cœur de toute cette jeunesse en fête !

Par la lecture des discours qui suivent et du programme, on jugera si nos jeunes gens durent applaudir et si leurs familles purent se réjouir de voir leurs enfants aux mains de tels éducateurs.

## Discours de M. A. Popin, président de l'Association

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,
CHERS CAMARADES,

Ce n'est pas sans une émotion vive et profonde, causée à la fois par le respect et par la crainte, que je prends la parole devant une assemblée aussi imposante, qui comprend toute l'élite de notre Société et des hommes qui sont tous juges dans l'art de penser, de parler et d'écrire.

Lorsqu'il y a bientôt un an, mes camarades, dans un sentiment d'amitié dont je leur suis reconnaissant, m'appelaient à la présidence de notre Association, ils ne songeaient pas que c'était l'année du Centenaire de la fondation du Lycée, sans quoi ils eussent choisi pour les représenter à la fête de ce jour, parmi nos sociétaires, une personnalité bien mieux qualifiée à coup sûr que je ne le suis moi-même.

Cependant, ce qui me rassure un peu dans ma tâche délicate et périlleuse, ce qui me donne confiance dans cet excès de témérité, c'est la vue de tant de visages amis, ce sont, dans cette vieille enceinte, dont les échos ont si souvent retenti des éclats de nos rires, ces souvenirs de nos joyeux ébats, ces images ineffaçables du passé, de notre jeunesse.

C'est ce même courant d'amitiés et de sympathie qui m'entoure comme jadis et qui me fait compter sur votre bienveillante



Digitized by Google

indulgence pour ce que je dirai de trop, ce que je dirai mal et même pour ce que je ne dirai pas.

En prenant l'initiative de la pose d'une plaque de marbre, notre Association s'est proposé le but de fixer le souvenir des fêtes du Centenaire que nous célébrons aujourd'hui.

Elle a voulu en même temps affirmer par une manifestation durable l'estime et la considération qu'elle professe pour l'Université de France. La présence à cette solennité de M. le Délégué du Ministre, qui en a accepté la présidence, et l'empressement mis par les plus hautes autorités de notre ville à répondre à notre invitation sont la preuve des sympathies dont jouit notre grande maison d'éducation.

Aussi, Messieurs, mon premier devoir est-il de saluer M. le Délégué du Ministre et tous les représentants des Pouvoirs publics et de les remercier du haut témoignage d'intérêt qu'ils nous apportent en rehaussant par leur présence l'éclat de cette fête.

La célébration du Centenaire d'une institution est une occasion toute naturelle de faire revivre et de mettre en lumière toute son existence pendant cette période séculaire.

Je vais donc suivre cette règle et crois répondre aussi à votre attente et à votre désir en vous parlant du Lycée d'Angers.

C'est un arrêté consulaire du 16 floréal an XII (5 mai 1803) qui a créé le Lycée d'Angers.

Il était destiné à remplacer l'École centrale de Maine-et-Loire, qui avait été constituée par la loi du 3 frimaire an IV (24 octobre 1794), mais n'avait été inaugurée que le 21 mars 1796.

Les Écoles centrales ne comprenaient qu'un enseignement supérieur divisé en trois sections, correspondant à l'âge des élèves de 12, 14 et 16 ans.

Mais les élèves étaient ainsi privés des études primaires que ne comprenait pas cet enseignement supérieur.

Le système était incomplet et défectueux. La création des Lycées combla cette lacune en donnant à la France un code complet d'instruction publique, qui devait former à la fois des savants et artistes de toute espèce, des hommes et des citoyens.

Dès le 13 août 1803, le Conseil municipal de la ville d'Angers prenait une délibération proposant d'affecter au Lycée les bâtiments de la Rossignolerie.

La Rossignolerie avait été acquise en 1738 par l'évêque d'Angers, de Vaugirault, pour fonder une maison de retraite

Digitized by Google

religieuse destinée à recevoir les prêtres âgés ou infirmes du diocèse et qui n'avaient pas de quoi vivre.

Cette propriété comprenait, outre des bâtiments, un très vaste jardin, que le chemin de fer a traversé depuis, ce qui l'a considérablement amoindri.

En 1764, Mgr de Vaugirault revendit cette propriété aux Frères des Écoles chrétiennes, qui, en 1783, firent élever la plus grande partie du vaste édifice qui forme aujourd'hui le bâtiment central et les deux grandes ailes du Lycée.

Les travaux, qui étaient entrepris par les Frères, n'étaient pas complètement achevés quand la Révolution éclata.

La Rossignolerie, qui avait été transformée en prison d'État pendant la Terreur, était devenue propriété de la ville d'Angers avant la création du Lycée.

La chapelle du Lycée, avant son aménagement actuel, formait l'église paroissiale de Saint-Joseph, et le Petit-Lycée fut élevé en 1864 sur l'emplacement de l'ancienne cure de Saint-Joseph.

Bien que le décret de fondation du Lycée fût du 5 mai 1803, l'inauguration et l'installation n'eurent lieu que le 10 *novembre* 1806, après plus de trois ans d'atermoiements motivés par le choix définitif de l'emplacement des bâtiments et aussi par les difficultés financières

Cette inauguration, d'après la chronique du temps, revêtit un caractère particulièrement solennel. Le Bureau d'administration du Lycée, accompagné d'un très grand nombre de fonctionnaires de l'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux, partit du local du Lycée pour se rendre au lieu de la cérémonie. La compagnie de réserve du département, musique en tête, ouvrait la marche, qui était fermée par les élèves du Lycée et les parents qui avaient été conviés. Lorsque tout le cortège fut placé, M. Bourdon de Vatry, préfet de Maine-et-Loire, prononça un discours vantant les bienfaits futurs du Lycée, puis M. le Recteur et Proviseur, M. Ferri de Constant, y répondit en traitant les principes de l'éducation lycéenne et les moyens d'en assurer les avantages.

Puis les études commencèrent. Les professeurs avaient presque tous été choisis parmi les professeurs de l'ancienne École centrale. Le personnel comprenait un proviseur, un censeur un procureur gérant, un professeur de belles-lettres latines et françaises, trois professeurs de latin, un professeur de cours élémentaire, trois professeurs de mathématiques, un professeur

Digitized by Google

de dessin et un professeur d'écriture, un aumônier, un médecin, plusieurs maîtres d'études et un maître d'escrime.

Aux termes de l'arrêté de création, le Lycée devait recevoir des boursiers nationaux.

Dès le début, on peut dire que les efforts de l'Administration tendirent tout de suite à diriger plus sûrement les élèves dans la voie du métier des armes.

Ceux-ci se levèrent au son du tambour, qui se mêla à tous les exercices journaliers. Quand ils sortaient et défilaient en ville, ils avaient l'allure d'un régiment. La première division était armée de fusils et tous portaient un uniforme militaire.

1806, c'est l'année d'Iéna, comme 1807 fut celle de Friedland : on était en pleine conquête et Napoléon Ier dans tout le rayonnement de sa gloire militaire.

Voulez-vous connaître, Messieurs, l'état d'âme et d'esprit de nos jeunes camarades d'alors?

Il se révèle tout entier dans un souvenir de jeunesse évoqué par un ancien élève de ce temps. Je laisse parler cet ancien camarade :

« Le 10 octobre 1806, le maréchal Lannes défit les Prussiens à « Saelfed. Le jeune prince Louis de Prusse, frappé à mort dans « un combat avec un maréchal-de-logis du 9e hussards, devint « la première victime de cette guerre dont il avait été, à Berlin, « un des champions les plus ardents.

« Dans nos récréations, nous faisions souvent le simulacre de « ce combat et l'on devine aisément que le rôle du sous-officier « était préféré à celui du prince. Nos plumes, nos crayons, nos « pinceaux reproduisaient partout ce combat et nous n'entrions « guère dans un lieu quelconque sans y avoir placardé sur les « murs la grossière image de la mort de Son Altesse Royale « Prussienne à côté de celle de : *Crédit est mort, les mauvais « payeurs l'ont tué.*

« Inutile d'ajouter qu'outre ce combat singulier, nous repré- « sentions en gros et en masse les combats et les batailles où « Autrichiens, Russes et Prussiens n'avaient pas plus beau jeu « avec nous qu'avec les autres. »

En créant un Lycée à Angers, Napoléon Ier fondait en même temps une Académie, rendant ainsi un juste hommage aux traditions studieuses de cette ville qui devait mériter le nom d'Athènes de l'Ouest.

Sept recteurs ont dirigé tour à tour l'Académie d'Angers, qui

Digitized by Google

comprenait le départementss de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, auxquels vinrent s'ajouter, en 1848, ceux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Le premier fut M. Ferri de Constant, qui remplissait à la fois les fonctions de proviseur du Lycée, et le dernier M. Henry, qui fut brusquement arraché à sa place par un décret de Napoléon III, lequel supprima l'Académie d'Angers et rattacha le département de Maine-et-Loire à l'Académie de Rennes.

La première distribution des prix faite aux élèves du Lycée d'Angers eut lieu le 17 août 1807. Elle fut précédée d'un discours du proviseur, M. Ferri de Constant, sur l'émulation.

C'était bien là un sujet de circonstance, digne d'encourager les efforts d'un établissement scolaire qui comptait à peine une année d'existence.

M. Bourdon de Vatry, préfet de Maine-et-Loire, y répondit en constatant que, dans cette année d'essai, maîtres et élèves s'étaient montrés dignes de l'intérêt que leur portait le chef de l'État.

Puis, avant de distribuer les palmes, il proclama qu'il était chargé par M. le sénateur Lemercier, titulaire de la sénatorerie d'Angers, retenu par des devoirs à remplir auprès du chef de l'État, de remettre un prix d'honneur à l'élève qui, *au jugement de ses camarades*, aura le mieux mérité, par sa conduite, par la sagesse, par la douceur de ses mœurs et par l'affabilité de son caractère.

Je tenais à signaler à votre attention ce dernier détail, en raison de l'analogie existant entre ce prix et celui décerné par notre Association et dont l'attribution a été faite longtemps par vote libre des élèves.

Tels sont, Messieurs, les débuts de notre Lycée et les auspices sous lesquels il a commencé à fonctionner.

Depuis cette époque, les mêmes solennités se sont renouvelées chaque année et il serait trop long de vous les raconter par le détail. Je ne puis pourtant oublier de vous citer l'événement mémorable qui se passa au Lycée le 11 mars 1888.

Dans une séance solennelle, le nom de Lycée David-d'Angers fut donné à notre établissement universitaire. « C'est », disait M. le proviseur Moulin, dans le remarquable discours qu'il prononça à cette occasion, « donner un caractère hautement mora-
« lisateur à nos établissements d'instruction publique que de les
« consacrer en quelque sorte aux hommes illustres qui ont dû

Digitized by Google

« leur renommée ou leur gloire aux lettres ou aux sciences, aux « arts ou à l'industrie, au courage civil ou à la valeur militaire ».

C'était bien là, sans doute, le véritable caractère à donner à la dénomination de Lycée David-d'Angers.

Toutes les qualités de ce grand statuaire, sa puissance de travail, toute la volonté et l'énergie qu'il a déployées au cours de sa vie ne sont-elles pas d'un excellent exemple pour les jeunes élèves dont les projets d'avenir se forment au Lycée?

Depuis sa fondation, je puis dire que le Lycée d'Angers a fourni au pays une pléiade d'hommes utiles et célèbres qui ont tracé un glorieux sillon dans la littérature, les sciences et les arts, la magistrature et le barreau, l'enseignement, l'armée et le clergé, le commerce et l'industrie.

Au premier rang, et peut-être le plus ancien, je dirai le nom de l'illustre Chevreul, qui fut président de l'Institut de France et qui eut lui aussi la bonne fortune d'avoir son centenaire.

Notre ville, en lui élevant une statue, a consacré la gloire et perpétué le souvenir d'un de ses enfants les plus illustres.

Je citerai aussi les Béclard, les Bérard, qui furent de savants professeurs de l'École de médecine de Paris. Dans la médecine encore, je nommerai Eugène Daviers, Émile Farge, Germanicus Mirault, Auguste Meleux, le premier président en même temps qu'un des fondateurs de notre Association et qui furent tous d'éminents professeurs et directeurs de notre École de médecine.

J'ajouterai les noms des docteurs Lachèse, Guillon, Laroche et Guichard, qui, pendant nombre d'années, ont prodigué aux jeunes élèves du Lycée les soins les plus attentifs et les plus éclairés, si bien que, pendant tout ce cycle, il ne se déclara aucune épidémie de nature à nécessiter le congédiement des élèves.

Combien, dans la magistrature et le barreau, se sont illustrés : Eugène Poitou, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, lauréat, de l'Académie française, qui obtint les prix d'honneur de rhétorique et de philosophie en 1832 et 1833.

Cubain Romain, bâtonnier de l'ordre des avocats, prix d'honneur de rhétorique en 1831.

Théobald de Soland, conseiller à la Cour d'appel, prix d'honneur de rhétorique en 1839.

Henri Aubépin, président du tribunal civil de la Seine, prix d'honneur de rhétorique en 1846.

Hély d'Oissel Frédéric, président à la Cour de cassation.

Digitized by Google

Philippe Bellanger, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Monden Gennevraye, conseiller à la Cour d'Angers, qui fut président de notre Association.

Dans l'instruction publique, la littérature et les sciences :

Morren, prix d'honneur de philosophie en 1822, professeur au Lycée, puis proviseur, et enfin doyen de la Faculté des Sciences de Rennes et d'Aix.

Jean-Baptiste Sorin, proviseur du Lycée.

Élie Sorin, son fils.

Philarète Chasles, critique littéraire et archéologue.

Julien Daillière, poète tendre et délicat, qui fut pendant de longues années professeur de sixième. Doué d'une âme aussi modeste qu'élevée, il ne pouvait se décider à quitter son Lycée et ses élèves. Il fut nommé bibliothécaire à la Sorbonne. L'Académie française avait consacré sa réputation en lui décernant à deux reprises le prix de poésie.

Pavie Victor, écrivain distingué.

Pavie Théodore, professeur au collège de France.

Dans le clergé, je citerai l'abbé Regnier, qui, après avoir été proviseur du Lycée, d'Angers devint évêque d'Angoulême et archevêque de Cambrai.

Dans les Beaux-Arts, Guillaume Bodinier, peintre, membre correspondant de l'Institut, l'auteur de l'*Angelus du soir*, qui lui valut la médaille d'or.

Combien d'officiers dstingués de notre armée de terre et de notre marine ont appris dans cette maison les hautes vertus qu'ils surent si bien pratiquer plus tard.

Ici, les recherches sont plus malaisées, car les hasards de la carrière envoient nos soldats et nos marins aux quatre coins de la France et du monde.

Du reste, la liste en serait trop longue pour citer tous ceux de nos camarades qui ont vaillamment conquis leurs grades au prix de leur bravoure et quelquefois de leur vie.

Laissez-moi seulement vous citer quelques noms :

D'abord le vice-amiral Paul Cosnier.

A Sébastopol Paul Cosnier commandait le bâtiment l'*Asmodée*.

Placé à l'avant-garde, le feu qu'il dirigeait sur l'ennemi était tellement vif que l'amiral Bruat, émerveillé de la manœuvre du navire, s'y fit conduire et là, sur le pont, il félicita hautement devant tout l'équipage le brave commandant.

A son retour, l'amiral Bruat, étant en vue de Malte, voulut,

Digitized by Google

une demi-heure avant de mourir, dresser une liste de promotion. En tête des officiers désignés pour obtenir le grade de capitaine de vaisseau, il plaça le nom de Paul Cosnier.

Albéric Dubois, qui, en 1870, reprit son épée pour combattre l'invasion.

Comme capitaine, le 9 février 1871, sur l'ordre de conduire aux Prussiens les fusils de l'infanterie désarmée, il refusa net, rentra dans sa casemate et se fit sauter la cervelle.

La ville d'Angers a perpétué son souvenir en donnant son nom à l'une des rues de notre ville.

Il avait songé sans doute au noble exemple de cet autre angevin, de Beaurepaire, qui, en 1792, avait préféré lui aussi sacrifier sa vie plutôt que de livrer la ville de Verdun aux Prussiens.

Enfin, Messieurs, je ne puis oublier le nom du capitaine de vaisseau Victor Bory, qui, le 13 juillet 1893, à bord de son aviso l'*Inconstant*, remonta le Mékong sous le feu terrible des forts siamois, alla mouiller aux côtés de l'aviso *Le Lutin*, devant la Légation de France, à Bangkok, et assura ainsi par cette action d'éclat la conclusion avantageuse d'un traité de paix avec le royaume de Siam. Il avait ainsi accompli un des plus beaux actes d'héroïsme maritime des temps modernes.

Dans la politique, l'administration, le commerce et l'industrie, je dois vous signaler Martial Bineau, prix d'honneur de rhétorique en 1821, et Charles Louvet, prix d'honneur de philosophie en 1823, tous les deux députés de Maine-et-Loire et ministres.

Grégoire Bordillon, préfet de Maine-et-Loire. Un président d'honneur du banquet annuel de notre Association a dit de lui :

« Il est un nom que je ne dois pas omettre, car il signifie « grand cœur et grande intelligence ; on l'a parfois méconnu, « mais, aujourd'hui, on ne prononce qu'avec une profonde « sympathie le nom de Grégoire Bordillon. »

Henri-Allain Targé, qui a été préfet de Maine-et-Loire et ministre des Finances dans le cabinet Gambetta.

Lainé-Laroche, manufactureir, président du tribunal de Commerce, qui a été le président d'honneur du premier banquet de notre Association en 1879, laquelle avait ainsi voulu honorer en lui toute une vie de travail, de loyauté et de dévouement.

Enfin, Messieurs, je ne puis passer sous silence les noms des administrateurs zélés, des éminents professeurs qui ont jeté un lustre éclatant lors de leur passage au Lycée et dont nous devons conserver la mémoire :

Digitized by Google

MM. Damiron, Vacherot et Caro occupèrent la chaire de philosophie avant de nous quitter pour devenir membres de l'Institut.

M. Delens brilla lui aussi pendant quelques années dans la chaire de philosophie, qu'il quitta pour aller exercer à Grenoble les fonctions de proviseur, d'où il revint à Angers en qualité d'inspecteur d'Académie. Il a laissé un souvenir durable de son savant enseignement dans une publication annotée des œuvres philosophiques de Bossuet.

La chaire d'histoire est l'une de celles, au Lycée, qui se soit le plus illustrée.

Nous y trouverons tour à tour, à intervalles diverses : M. Nicolas, devenu professeur à la Faculté de Rennes.

M. Abel Desjardins, qui fut doyen de la Faculté des Lettres de Douai.

Mgr Perraud, qui a gravi toute la hiérarchie ecclésiastique, passant par l'évêché d'Autun pour arriver cardinal et académicien.

Enfin, Messieurs, je ne saurais mieux finir cette longue énumération de nos célébrités qu'en vous citant l'éminent auteur de *La Réforme et la Ligue en Anjou*, le lauréat du prix Gobert, accordé deux fois à son beau livre des *Comtes d'Anjou*, M. Ernest Mourin.

Tour à tour professeur d'histoire, maire d'Angers, recteur à Nancy, il a jeté un vif éclat dans toutes les fonctions où il est passé.

Je me vois dans l'obligation de m'arrêter ici, ne voulant, malgré le désir qui m'anime, ne citer aucun contemporain dans la crainte d'en oublier ou de blesser la modestie de ceux dont je parlerais.

Le nombre en est, du reste, trop grand, car je puis dire, sans être démenti, que toutes nos assemblées locales, tous les postes d'honneur, toutes les fonctions auxquelles s'attachent la science et la considération ont été ou sont encore occupés par d'anciens élèves du Lycée.

Ces derniers n'ont donc rien à envier à leurs aînés.

Nous venons, Messieurs, de feuilleter ensemble le Livre d'or du Lycée.

J'ai dû passer bien des pages et oublier involontairement bien des noms.

Mais les quelques pages que nous venons de lire ne sont-elles pas suffisantes pour élever nos pensées et faire battre nos cœurs?

Digitized by Google

Enfants de la même famille, élevés par la même mère, *alma mater*, nous pouvons justement être fiers de nos glorieux ancêtres. Sans timidité ni orgueil, nous sentons que nous avons puisé aux mêmes sources un goût passionné de la liberté, du beau et du bon et le culte idéal sous toutes ses formes.

Toute notre reconnaissance va à notre cher Lycée, à ses administrateurs éclairés, à ses maîtres éminents et dévoués, pour avoir fait de nous des hommes pénétrés de nos devoirs envers la patrie et l'humanité. La patrie, nos aînés l'ont servie avec dévoûment, nos contemporains lui ont fait le sacrifice de leur vie, et les noms de nos camarades qui sont morts pour elle pendant l'année terrible sont gravés sur le marbre pour perpétuer leur souvenir et servir d'exemples à nos enfants. Quant à l'humanité, la fondation et la prospérité de notre Association, véritable société d'assistance mutuelle, sont une preuve de nos sentiments vis-à-vis d'elle.

Puisse, Messieurs, le souvenir de cette belle journée de gloire et de bonheur nous être longtemps présent à tous.

Et vous , jeunes Élèves, quand les portes s'ouvriront pour votre départ définitif, emportez avec vous l'amour de votre Lycée, avec la vive reconnaissance pour vos maîtres, qui vous ont communiqué le meilleur d'eux-mêmes en cherchant à faire de vous des hommes de science, d'honneur et de devoir.

## Discours de M. Gazel, proviseur du Lycée

Il convient que mes premières paroles soient un remerciement à l'adresse de l'Association amicale des anciens élèves qui a pris l'initiative heureuse de fêter le centenaire de notre Lycée et plus particulièrement à son Comité qui a su — avec un zèle auquel je me plais à rendre hommage — en préparer et en assurer le succès.

L'Association rend au Lycée de grands services ; mais comme le bien qu'elle fait, et qui est considérable, elle le fait avec une discrétion qui en augmente le prix, elle ne me pardonnerait pas de prendre occasion d'une fête qui assemble tant de monde pour proclamer les titres qu'elle a acquis depuis longtemps à notre reconnaissance. Mais il est au moins une chose que je dois dire, c'est que en gardant comme ils le font le souvenir du Lycée, en ne rompant pas ce que le poète appelle « les fils mystérieux

Digitized by Google

où nos cœurs sont liés », en se groupant pour former en quelque sorte autour de nous une garde d'honneur, les anciens élèves, dont beaucoup sont parvenus à de hautes situations dans le commerce, dans l'industrie, dans l'administration, dans l'armée, font rejaillir sur nous comme un reflet de l'estime publique qui s'attache à leurs personnes ; ils sont nos répondants auprès des générations nouvelles, ils enveloppent le Lycée comme d'une atmosphère de sympathie et de considération : ils semblent dire aux jeunes : « Allez dans cette maison où nous sommes allés avant vous. De notre temps sa bonté était un peu rude ; elle nous fut cependant utile et nous lui devons le meilleur de nous-mêmes, car c'est là, sous des maîtres savants autant que modestes, que s'est fait l'éveil de notre esprit, c'est là que nous avons appris au moins le commencement de toutes les connaissances qui font la vie utile et belle. Allez-y, plus volontiers encore que nous n'y allions nous-mêmes. Ce voile de rudesse derrière lequel s'enveloppait et se cachait son désir d'être utile, elle l'a rejeté et ne veut plus avoir un visage qui dissimule les sentiments de son cœur. Allez à elle, elle vous fera accueil comme une mère qui aime bien ses enfants, mais qui les aime sans faiblesse et, consciente de la grandeur de son rôle social, elle fera des enfants qui lui sont confiés de bons et utiles citoyens, des hommes vraiment hommes. »

C'est bien là, Messieurs, le service éminent que vous nous rendez. Votre présence dans l'Association ne s'expliquerait pas si elle ne signifiait pas ce que je viens de dire ; votre Association elle-même n'aurait pas de raison d'être si elle ne nous aidait à enfoncer plus profondément dans le sol de notre pays l'arbre de science et de liberté à l'ombre duquel vous vous êtes abrités et où vous voulez qu'à leur tour viennent s'abriter vos enfants.

Messieurs, cent ans se sont écoulés depuis le jour où cette maison ouvrit ses portes à ses jeunes hôtes. M. Popin, président de l'Association amicale, a déroulé devant vous en un discours d'une information sûre et complète les fastes qui ne sont pas sans gloire de cette maison ; il vous a dit les maîtres éminents qui y ont enseigné et combien sont nombreux les élèves qui, formés par eux, ont eu une carrière honorable et bien remplie. Pour moi je voudrais, dans un rapide parallèle, vous dire les traits essentiels de la physionomie des lycéens de 1806 et vous indiquer aussi quel est — que nous désirons que soit — le lycée d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Comme le divin Odysseus évoquant les ombres des morts aux bords lointains du fleuve Océan, il me semble entendre — répondant à l'appel impérieux et doux de mon souvenir — l'essaim bruissant de ces âmes qui furent impétueuses, éprises de vie, d'aventures, de batailles et qui, par le malheur des temps, ne purent pas remplir toute leur destinée.

Quand donc s'ouvrit le Lycée d'Angers, la France était soulevée jusqu'en ses profondeurs par un frisson d'héroïsme et de gloire. On était, en effet, au lendemain de la bataille d'Iéna et dans l'ivresse d'un triomphe sans précédent.

Il est facile de deviner quels sentiments emplissaient — au milieu de ces événements extraordinaires — l'âme de nos jeunes gens. Pour moi, je me figure que lorsque le tambour, remplaçant la cloche conventuelle, appela pour la première fois les nouveaux lycéens à l'étude, ils durent entrer au Lycée au pas de charge et qu'ils franchirent le seuil de la classe comme on entre par la brèche dans une ville conquise. Et quelle classe ! Le professeur était contraint à chaque instant d'interrompre l'explication commencée pour lire à ses élèves le « Moniteur de l'Empire » ou le dernier bulletin de la grande armée. L'écho des batailles se répercutait ainsi jusque dans les classes où — au-dessus de la chaire du maître — l'impassible et rayonnante image du nouveau César attirait tous les regards et les retenait. Hors du Lycée, les élèves subissaient de perpétuelles excitations guerrières : revues de troupes, départs de conscrits, « Te Deum » et coups de canon en l'honneur de nouvelles victoires et surtout récits enflammés de ceux qui entre deux combats prenaient haleine, comme le Cid, en les racontant.

Comment ramener à l'étude ces âmes enfiévrées ; comment leur en faire comprendre l'intérêt et le prix. Il sort des livres des anciens qu'ils avaient entre les mains, des philosophes et des poètes, de Virgile et de Platon des voix très douces qu'ils n'entendaient pas, des appels à des sentiments d'humanité qu'ils auraient pris pour d'humiliantes faiblesses. Les orateurs qui parlaient de liberté n'étaient plus à la mode ; c'étaient des bavards ; les philosophes étaient des rêveurs et, comme disait le maître, des idéologues ; et parmi les poètes ceux-là seuls qu'animait un souffle d'héroïsme, allant parfois jusqu'à l'insensibilité, trouvaient grâce devant lui. Il aurait fait de Corneille un prince ; mais apparemment il n'eût pas fait de Racine, même un baron de l'Empire.

Digitized by Google

Tous les témoignages des contemporains sont unanimes sur ce point : les élèves ne prêtaient qu'une oreille distraite à l'enseignement qu'on leur donnait ; leur pensée était ailleurs, elle était sur le champ de bataille où d'autres qu'eux moissonnaient des lauriers — c'est ainsi qu'ils parlaient — et, dès qu'ils pouvaient, ils quittaient le Lycée, laissant inachevées leurs études. On les voit dès l'âge de 16 ans — avant même — s'enrôler, on voit les proviseurs de cette époque présidant eux-mêmes à ces enrôlements prématurés, accompagnant jusqu'au régiment ces jeunes recrues et excitant par des allocutions guerrières — au moins inutiles — ces âmes héroïques et folles qu'ils auraient dû apaiser et retenir, si la même folie n'avait emporté toutes les âmes. Tous, sans doute, ne partaient pas. Mais ceux qui restaient subissaient une insupportable contrainte et témoignaient pour l'étude un dédain superbe. Leur vie se consumait en longs regrets, ils enviaient leurs aînés et, en attendant de paraître sur la scène sanglante des batailles, ils se montraient les plus turbulents, les plus indociles des élèves. La discipline des lycées était toute militaire à cette époque et avait des rigueurs qui nous paraissent inhumaines. Il n'importe ; nos jeunes collégiens affrontaient sans crainte les dures menaces du règlement et souvent le lycée retentissait du bruit de leurs clameurs séditieuses.

Quintilien, le bon rhéteur, recommande à son élève de travailler la nuit, dans une salle bien close, loin du bruit de la ville : c'est dans le silence que la méditation est féconde, que l'esprit s'élève et trouve plus facilement l'objet même de ses recherches. *Silentium maxime convenire studentibus.* Si le silence est l'ami des études, s'il est l'indispensable auxiliaire du travail de l'esprit, on conviendra que les lycées de l'Empire, qui n'étaient pas précisément les sanctuaires du silence, aient été médiocrement favorables à l'étude.

Pour que le Lycée, tel que nous le voyons aujourd'hui, fût réalisé, il a fallu bien du temps, le patient effort de pédagogues sages à la fois et audacieux et le lent mais sûr progrès des idées générales. Aussi c'est depuis quelques années seulement que l'air, la propreté, l'hygiène, une discipline libérale, des méthodes d'enseignement rationnelles, graduées, adaptées aux différents stades de l'éducation sont entrées dans nos lycées ; depuis quelques années seulement que les vieilles routines, les sévérités surannées, les enseignements scolastiques ont à jamais disparu.

Digitized by Google

On ne se doute pas de ce qu'il a fallu d'efforts pour réaliser les plus élémentaires progrès et les plus désirables. N'est-ce pas d'hier seulement que l'usage des sports est entré dans nos mœurs écolières, que les bains-douches ont été installés ; n'est-ce pas d'hier encore que nos élèves conversent entre eux au réfectoire, comme ils feraient dans la salle à manger familiale, qu'ils causent en se rendant en classe, en étude et qu'on entend ce qu'un excellent pédagogue appelait « le bruit joyeux des divisions en marche »; enfin, n'est-ce pas d'hier que le lycée a cessé d'être une caserne et un couvent? Et si le Lycée d'Angers ne s'est pas renouvelé dans son aspect extérieur et dans sa disposition intérieure, encore que même à ce point de vue des progrès considérables aient été réalisés, il s'est, ce qui vaut mieux, rajeuni, métamorphosé, humanisé dans son esprit : sur lui comme sur tous les autres ont passé des souffles nouveaux, frais et vivifiants comme des souffles d'avril et la maison d'aspect toujours froid et sévère, est devenue une ruche active et gaie où s'élabore sans contrainte le bon travail : *fervet opus*, de sorte que de nos écoliers, désormais comme des abeilles industrieuses, le poète pourrait dire :

O vous dont le travail est joie.

Il ne m'est pas loisible d'entrer dans tous les détails de la vie intérieure du Lycée, d'analyser nos procédés de discipline et nos méthodes d'enseignement, je ne puis que jeter une vue d'ensemble sur ce sujet et vous dire dans quelle atmosphère intellectuelle et morale vivent nos enfants.

Nous n'acceptons la punition que lorsque nous sentons que l'élève en qui nous essayons de développer le sentiment de la justice et de la responsabilité la sent nécessaire et l'accepte lui-même, nous la pratiquons avec une modération qui la rend efficace et nous la repoussons sous cette forme continue et presque automatique qu'elle revêtait autrefois ; et toutes les fois que nous voyons qu'elle aigrit au lieu d'adoucir, qu'elle irrite au lieu d'apaiser, qu'elle va enfin contre le but qu'on se propose en la donnant, nous la repoussons délibérément. Nous recourons alors à la loi de sursis. On l'a faite pour des hommes autrement responsables, pourquoi ne l'appliquerions-nous pas aux enfants? Et toujours quand nous punissons c'est avec le secret désir ou l'espoir manifesté de ne plus avoir à punir. Le

Digitized by Google

postulat sur lequel reposait l'ancienne discipline était le mépris de l'enfant, l'idée préconçue qu'il naît méchant et qu'il faut mâter sa native indocilité. Nous pensons au contraire qu'il y a chez l'enfant des germes de bonté, qu'une bonne pédagogie doit savoir développer, et que la pire faillite serait d'étouffer ces germes et de semer, par d'excessives sévérités, des germes de révolte ou de dissimulation. Nous avons donc supprimé toutes les pratiques d'une discipline qui reposait sur une conception injurieuse et absurde de la nature de l'enfant.

L'enfant averti, respecté, relevé à ses propres yeux, prend conscience de sa valeur morale en même temps qu'il apprend les mœurs de la liberté. Certes, nous n'avons pas encore gravé sur les murs du Lycée l'inscription de l'abbaye de Thélème : « Fais ce que vouldras »; mais c'est là, on le sent bien, l'expression limite où tend notre libérale pédagogie. En attendant que les volontés des jeunes gens réglées par la claire conscience des limites du droit de chacun se puissent produire en toute liberté, nous donnons à nos élèves les libertés qu'ils méritent, et à mesure qu'ils les méritent, et nous leur rappelons souvent un mot que Gambetta appliquait non aux écoliers, mais aux peuples. « Il y a, disait-il, deux espèces de peuples, les peuples d'Orient qui ne sont pas prêts pour la liberté et qu'on mène à coups de bâton, et les peuples d'Occident qu'on conduit avec des idées. » Il n'y a plus beaucoup d'élèves qu'on conduise à coups de punitions, il n'y aura bientôt plus que des élèves qui se laisseront conduire par la considération de leur devoir et qui obéiront spontanément et sans effort à la règle sérieuse et large qu'on leur applique.

Nos méthodes d'enseignement tendent à éveiller la curiosité de l'élève, à le faire entrer dans les raisons des choses, à développer sa sagacité, son sens critique et aussi à élargir son esprit et son goût au point de le rendre capable, non pas de tout savoir, mais de tout admirer et de tout comprendre.

En critique littéraire, on jugeait autrefois les ouvrages au point de vue d'un goût étroit, d'un idéal esthétique qu'on croyait absolu et qui, comme tout ce qui est humain, était contingent et relatif. C'était la formule classique qui résumait et synthétisait la parfaite beauté. Hors de cette formule, tout était décadence, faute de goût, presque barbarie. Nous avons brisé ces catégories trop étroites, et tout en laissant à chacun, selon ses affinités intellectuelles, le droit de faire un choix, nous apprenons

Digitized by Google

à nos élèves que l'œuvre littéraire ou l'œuvre d'art, même quand elle est le produit du plus libre génie, tient par mille liens à des circonstances de temps, de lieu, de mœurs, qui, dans une certaine mesure, la déterminent. Nous expliquons que la tragédie classique est une résultante, et que le drame romantique ne tient pas tout entier dans le caprice de Dumas ou dans la fantaisie de Hugo. C'est ainsi que nous préparons nos élèves à comprendre les beautés les plus disparates, à admirer Shakespeare sans injurier Racine, à se passionner pour le Parthénon sans croire que la cathédrale gothique soit une œuvre barbare.

En histoire, en géographie, quel progrès ! Je dirai d'un mot ma pensée : Ces sciences par la façon dont elles sont enseignées aujourd'hui nous rendent contemporains de tous les peuples et habitants de tous les pays. Autant elles étaient rebutantes de sécheresse et de monotonie, autant elles sont devenues attrayantes et vraiment utiles. L'histoire qui n'était qu'une suite monotone de règnes et un défilé fastidieux de batailles est devenue l'étude des institutions et des mœurs des peuples. La géographie est désormais une science concrète, colorée, vivante, ce qui ne l'empêche pas d'être exacte et de donner dans ses statistiques les plus précieuses et les plus sûres informations.

Il n'est pas jusqu'aux sciences abstraites, qu'on croyait fixées à jamais dans des formules rigides, qui ne se fassent plus accessibles. Ce sont toujours des muses sévères, mais d'approche moins difficile: expérimentale d'abord, rationnelle plus tard; la géométrie par exemple ne déconcertera plus aussi facilement celui qui se présente au seuil de son temple pour demander l'initiation, et peut-être cette expression : « il n'a pas la bosse des mathématiques », qui m'a toujours semblé quelque peu ridicule, cesserons-nous de l'entendre.

Des sciences de la nature, celles qu'il faut priser le plus ne sont point celles qui par des applications dont la variété et le nombre déconcertent l'esprit dotent l'homme d'appareils ingénieux ou d'engins formidables et sont en train de transformer la vie sociale : celles qu'un éducateur doit mettre au premier rang — et voilà pourquoi on les a récemment introduites dans nos programmes — sont celles qui, substituant des explications rationnelles aux enfantines imaginations des cosmogonies primitives, débarrassent l'esprit des antiques ignorances; celles qui nous faisant connaître les lentes évolutions géologiques de notre planète ou nous révélant les lois générales de l'univers et le sys-

Digitized by Google

tème du monde sont en même temps qu'une science une philosophie et nous permettent de porter des jugements synthétiques; ces sciences, parce qu'elles ont la plus haute valeur éducative, sont par là les plus utiles, à prendre ce mot dans son sens le plus relevé.

L'élève devant qui l'on déroule ces grandes vérités et ces perspectives infinies doit se sentir frémir d'humaine fierté ; à mesure que la science soulève le voile qui couvrait la mystérieuse Isis, il doit sentir augmenter son admiration et sa confiance pour la raison humaine, investigatrice de vérité et conquérante de l'univers.

Mais quel but poursuivons-nous en initiant à ces nobles études nos élèves? Avons-nous la prétention d'en faire des hommes également compétents en toutes ces sciences? Ce serait folie. En voulons-nous faire des esprits encyclopédiques? Ce serait sottise. Nous voulons que les méthodes employées par ces sciences déposent dans leur esprit des habitudes de raisonner juste, de démêler le vrai du faux, de ne se laisser pas prendre aux apparences et de percer jusqu'aux réalités. Nous voulons aussi que ces belles connaissances non seulement élargissent leur esprit, mais leur haussent le cœur et leur rendent plus facile la pratique de leur devoir social. La vérité, quelque grande qu'elle soit, serait stérile ou ne remplirait pas ses pleins effets si elle ne rendait l'homme meilleur. « Ce sont les épis vides, dit Montaigne, qui lèvent les cornes »; le vrai savant est modeste, il est humain.

Ceux mêmes qui ne nous aiment pas veulent bien nous accorder que l'Université sait enseigner, mais il lui dénient le sens de l'éducation. Qu'entendent-ils par là? S'ils veulent dire que nous n'attachons pas la même signification qu'eux à certains dehors un peu vains d'élégance mondaine, que nous avertissons nos élèves de n'attacher qu'une importance mesurée à la polychromie savamment nuancée d'une cravate ou à la coupe eurythmique d'un pantalon, que nous jugeons inutile de leur enseigner certaines attitudes prétentieuses et compassées, certaines formules alambiquées de fade politesse, tout ce maniérisme en un mot déplaisant chez des jeunes gens, en qui on voudrait voir plus de spontanéité et de grâce naturelle, ils ont raison. Mais s'ils prétendent que nous n'avons pas souci de la tenue morale de nos élèves, ils ont bien tort et leur critique est un peu courte. De par la valeur philosophique de l'enseignement que nous donnons, de



Digitized by Google

par la conception que nous avons de notre fonction sociale, nous sommes, nous voulons être des éducateurs, de véritables conducteurs d'âmes.

Toute occasion nous est bonne pour apprendre à nos élèves le respect d'eux-mêmes et des autres, pour leur donner ces sentiments d'altruisme, de solidarité sans lesquels l'homme n'est pas vraiment homme :

« Homo sum et humani nihil a me alienum puto. »

Voilà une maxime, une des plus belles qui aient jamais été formulées et que nous ne nous lassons pas de commenter à nos élèves, d'admirer devant eux et avec eux. Car la formule si belle déjà mais cependant incomplète et restrictive : *Homo sacra res homini*, ne nous suffit pas. Il n'est pas suffisant, en effet, de respecter en l'homme sa dignité humaine, sa liberté, sa personnalité; de ne rien entreprendre contre ces choses sacrées, il faut aller plus avant, s'approcher plus près du cœur de nos semblables et leur donner le réconfort de notre justice sociale et de notre sympathie humaine. Nous tirons donc des textes que nous expliquons et que nous choisissons à dessein gros d'enseignement moral toutes les conséquences utiles qu'ils comportent ; nous ne sommes pas seulement des intellectuels cherchant dans les auteurs les jouissances délicates mais un peu égoïstes de l'esprit, nous poursuivons pour nous-mêmes et pour les autres le profit moral ; nous ne mutilons pas notre fonction qui n'est si haute qu'à la condition de viser non seulement à embellir l'intelligence mais encore à élargir le cœur. Nous enseignons donc à vos enfants ces vertus sociales : la mutualité, la solidarité, l'altruisme. Nous leur disons que les vertus qui ne sont utiles qu'à ceux qui les pratiquent ne sont pas les vraies vertus, qu'une vertu est vertu en fonction de son utilité sociale et que la plus haute des vertus est précisément la plus humaine.

Dois-je ici prévoir et réfuter une objection? En proposant à vos jeunes imaginations des visions de paix plutôt que de guerre, en vous conviant, selon le mot sublime de la vierge Antigone, à vous unir à l'amour et non pas à la haine, en vous invitant à ne pas garder envers l'étranger cette conception attardée et brutale qui veut voir en lui un ennemi toujours prêt à des projets meurtriers, n'allons-nous pas affaiblir ce sentiment que l'hymne républicain appelle amour sacré de la patrie, n'allons-nous pas

Digitized by Google

amollir vos cœurs et désarmer vos bras? Non. Car, si nous vous disons qu'il ne faut pas aimer la guerre, nous vous enseignons aussi qu'il ne faut pas la craindre et que rien n'est grand comme une guerre juste, celle qu'un peuple soutient comme la France de 92, l'Espagne de 1808, l'Allemagne de 1813 pour la conservation de son indépendance nationale. Nous vous enseignons que si la vie est bonne, il est des cas — lorsqu'on la vivrait sans dignité — où elle ne vaut pas la peine d'être vécue et que le mépris de la mort est alors une élémentaire vertu. « Le soleil et la mort ne se peuvent regarder fixement », a dit le moraliste.

C'est une erreur pour la mort au moins et je suis assuré que vous la regarderiez fixement si vous la rencontriez dans l'accomplissement d'un haut devoir.

En faisant passer devant vos yeux les manifestations les plus hautes de notre génie national, en vous apprenant les grandeurs et les misères de la patrie, nous vous apprenons à l'aimer, mais d'un amour éclairé, sans que l'élément intellectuel qui entre dans cet amour en affaiblisse l'intensité. Victor Hugo, je crois, pour marquer par une formule saisissante son admiration pour Shakespeare disait: « je l'admire comme une brute ». Il ne faut admirer personne, pas même Shakespeare, il ne faut rien aimer, pas même la patrie comme ferait une brute. Je suis donc, mes chers élèves, bien tranquille sur votre compte : avec un stoïcisme tranquille et simple, vous remplir iez votre devoir militaire si la patrie vous appelait à le remplir.

Le philosophe Plotin dit que la nature a donné à chaque être humain un bloc de marbre à sculpter; entendez l'allégorie : le bloc de marbre c'est la vie ; les actions des hommes sont les coups de ciseau qui façonnent le marbre. Chacun le peut sculpter à sa façon ; les uns, les mauvais ouvriers, les méchants, sculptent leur bloc sous les formes de la laideur, leur statue s'appellera Thersite ; les autres, les bons ouvriers, les hommes vertueux sculptent le leur sous les formes de la beauté et leur statue s'appelle Achille.

Nous essayons, dirigeant la main de nos élèves, de leur faire sculpter leur propre statue selon le canon de l'éternelle beauté ; je veux dire que notre enseignement tend à mettre en valeur toute la personnalité humaine pour le double profit de la vie individuelle et de la vie sociale.

Digitized by Google

## Conférence causerie de M. Canat

MESDAMES,
MESSIEURS,
CHERS ÉLÈVES,

Au temps — déjà lointain — où j'assistais aux matinées littéraires de l'Odéon, je me souviens que la conférence dont la pièce était précédée était pour moi un supplice... C'est ce supplice que je viens aujourd'hui vous infliger à mon tour. Que voulez-vous? On se venge comme on peut, quand on peut et sur qui l'on peut. Et il n'est pas nécessaire d'avoir le talent de nos grands conférenciers parisiens pour savoir ennuyer son monde. Mon excuse sera cette solennité du Centenaire, qui ne pouvait décemment se passer sans la causerie, même doctorale, d'un professeur. Elle sera encore, si vous voulez bien vous y prêter, ce costume officiel des grands jours, où vous pourrez voir, à votre fantaisie, soit le symbole très grave d'une conférence académique, soit plutôt une manière de déguisement qui vous permettra de me regarder comme le premier acteur de la pièce que l'on va jouer. Et je ne doute pas que, d'avance, vos pensées en soient égayées...

J'ai donc le très agréable honneur de vous parler de ce deuxième acte du *Bourgeois Gentilhomme* que nos élèves vont interpréter devant vous. Vous connaissez l'histoire. M. Jourdain, bourgeois enrichi, s'est mis en tête d'être un « homme de qualité » et de s'initier aux manières et aux sports du grand monde. Il fait venir chez lui un maître de philosophie pour apprendre, non pas la morale, car il « est bilieux comme tous les diables », mais l'almanach, « pour savoir quand il y a de la lune et quand il n'y en a point » ; un maître à danser, professeur éminent de maintien, de menuet et de révérences ; un maître de musique, féru de sérénades et de pastorales ; un maître d'armes, un grand pendard de maître d'armes dont le langage est sec comme un coup de trique et dont les battements de pieds déracinent tous les carreaux de la salle, au grand désespoir de la servante Nicole. Chacun de ces maîtres a l'adoration exclusive de sa profession et leur vanité amène entre eux des disputes, des algarades et des bourrades, où M. Jourdain n'a garde de se fourrer pour ne pas gâter son bel habit.

Digitized by Google

Vous pouvez croire que cette histoire va faire la joie de nos élèves. Elle la fait déjà depuis une quinzaine. Songez donc ! On va vous montrer les ri-di-cules des professeurs... La bonne aubaine qu'un centenaire, et comme l'occasion apparaît joyeuse à tous ! Nos potaches ne se tiennent pas de joie. J'ai bien vu, tous ces jours-ci, leurs petits chuchotements, leurs sourires malicieux, les coudes qui se poussaient à notre arrivée... Ils vont être ravis de railler les ridicules des maîtres de M. Jourdain, où leur malignité veut bien nous reconnaître, et la bonhomie grotesque du bon gros bêta d'élève qu'est M. Jourdain, en qui — naturellement — ils ne se reconnaîtront pas.

Élèves, mes amis, vous avez un peu raison, mais pas tout à fait comme vous le croyez.

Je ne trouve point, pour ma part, ces vieux maîtres aussi ridicules que vous les imaginez et que Molière a voulu les peindre. Ils sont si touchants de candeur et de probe affection pour leur métier ! Ce qu'ils font, ils le font de toute leur âme, et le reste de l'univers ne compte point à leurs yeux. « Je vous trouve tous trois bien impertinents, dit aux autres le maître de philosophie, de parler devant moi avec cette arrogance et de donner impudemment le nom de science à des choses que l'on ne doit pas même honorer du nom d'art et qui ne peuvent être comprises que sous le nom de métier misérable de gladiateur, de chanteur et de baladin ! » Tant d'enthousiasme me ravit : il est si rare qu'on soit exclusivement l'homme de sa profession ! Et voilà pourquoi, mes chers élèves, je ne puis croire que vos maîtres du Lycée fassent revivre les maîtres de M. Jourdain ; car je suis bien sûr que nous ne les valons pas.

Il m'est arrivé souvent, je l'avoue, de vanter impudemment ma marchandise classique et les rayons de ma vitrine, et de railler tout le reste comme ne sortant pas de chez le bon faiseur. Mes excellents collègues de physique peuvent seuls savoir combien de fois je me suis moqué de leurs tours de passe-passe, combien de fois je les ai appelés prestidigitateurs, magnétiseurs, disciples de Robert-Houdin et du grand Tom-Tit de la physique amusante... Élèves, mes amis, si vous avez surpris ces causeries, n'en croyez pas un traître mot. Je vous confesserai que mon mépris n'était pas sincère et que l'envie seule, la pâle envie, me faisait parler. Que ne donnerais-je pas pour savoir les secrets des laboratoires et tenir les clefs des sciences qui me sont étrangères ! Mes chers collègues d'anglais savent bien avec quels efforts —

Digitized by Google

jamais couronnés de succès — mais assurément bien humbles et bien méritoires, je m'obstine à prononcer une langue qui récal citre ! Et je ne suis pas le seul, je vous assure. Et, puisque c'est aujourd'hui jour de grande confession, je vous avouerai que certains d'entre vos maîtres prennent des leçons d'escrime... tout comme M. Jourdain, et ne rougissent point d'aller chez « le gladiateur ». Il en est même que les luttes athlétiques, engagées en ce moment à Paris, passionnent étrangement et pour qui c'est une grosse affaire que de savoir si, par un savant bras roulé, le cosaque Padoubny triomphera de Laurent le Beaucairois...

Hélas, non ! nous ne sommes point entichés de notre profession. Nous n'avons pas la foi des maîtres de M. Jourdain. Et je crains bien que nous n'ayons pas non plus, dans notre enseignement, leur prestigieuse clarté. Si le grand mérite d'un professeur est de se faire entendre, j'avouerai humblement qu'il m'est impossible d'être aussi clair dans mes explications que le maître d'armes disant à M. Jourdain :

« Tout le secret des armes ne consiste qu'en deux choses : à donner et à ne point recevoir ; et, comme je vous fis voir, l'autre jour, par raison démonstrative, il est impossible que vous receviez si vous savez détourner l'épée de votre ennemi de la ligne de votre corps : ce qui ne dépend seulement que d'un petit mouvement du poignet, ou en dedans ou en dehors. »

Et que dites-vous encore de ce maître de philosophie répondant à M. Jourdain, qui veut connaître les trois opérations de l'esprit : « La première, la seconde et la troisième. » Quels beaux modèles de clarté bien française que les maîtres de Molière !...

Mais regardons un peu M. Jourdain. Vous ne voulez pas vous reconnaître en lui, mes chers élèves, et, en général, vous avez raison, car c'est le modèle du bon élève.

Il aime à s'instruire, il raffole de la science, et non pas seulement, je vous assure, pour en faire étalage et satisfaire sa ronde vanité. Devant les révélations du maître de philosophie, il s'émerveille et se pâme de joie : « Ah ! que cela est beau !... Vive la science !... Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose !... Ah ! les belles choses ! les belles choses !... Ah ! mon père et ma mère, que je vous veux de mal ! » Sa femme se moque de lui, mais il ne s'en soucie guère : « N'irez-vous point, l'un de ces jours, au collège vous faire donner le fouet, à votre âge? — Pourquoi non? Plût à Dieu l'avoir tout à l'heure, le fouet, devant tout le monde, et savoir ce qu'on apprend au collège ! » Ce ne

Digitized by Google

sont plus là les rêveries de l'*homme de qualité*, mais le naïf enthousiasme d'un fidèle de la science et d'un parfait écolier.

Et puis, comme il aime ses maîtres ! Comme il a confiance en eux ! Comme il accepte, les yeux fermés, les enseignements, même les plus extravagants — surtout les plus extravagants ! Une seule fois, il ose protester : c'est contre le maître-tailleur, qui lui a fait des bottines trop justes :

— Vous m'avez fait faire des souliers qui me blessent furieusement.

— Point du tout, Monsieur.

— Comment, point du tout?

— Non, ils ne vous blessent point.

— Je vous dis qu'ils me blessent, moi.

— Vous vous imaginez cela.

— Je me l'imagine parce que je le sens. Voyez la belle raison ! »

Mais, d'ordinaire, sa foi est aveugle et ne discute rien. Le maître de musique lui démontre que son art est nécessaire à l'union des états, parce que la guerre vient d'un manque d'harmonie entre les hommes et que la musique enseigne l'harmonie : M. Jourdain écoute, émerveillé, et opine du bonnet. Et il ne s'extasie pas moins devant le maître à danser, de qui il apprend que les malheurs des hommes proviennent des « faux-pas » dans leurs affaires, ce qui n'arriverait sûrement point s'ils savaient la danse...

Le ravissement de M. Jourdain est extrême, soit qu'il apprenne tant de merveilles, soit qu'il aille, en courant comme un enfant, les répéter candidement à sa femme et à sa bonne, soit qu'il reçoive des compliments de ses maitres. Il est tout fier de deviner ou de trouver d'instinct ce qu'il n'a jamais appris. On lui fait des éloges de son chant : « C'est, répond-il, sans avoir appris la musique. » On lui dit que sa phrase d'amour à la marquise est du meilleur style : « Cependant, je n'ai point étudié, et j'ai fait cela tout du premier coup. » Il me fait songer à cet amusant héros de Daudet qui répétait à tout propos : « Ça m'est venu en entendant chanter le rossignol. » Et notez qu'avec tout cela, M. Jourdain ne manque point de bon sens. Il aime ce qui est clair. On veut lui enseigner la physique, les tourbillons, les météores. Non, il n'en veut point : il y a trop de tintamarre là-dedans, trop de *brouillamini*... On lui parle pastorales, on lui roucoule de belles romances sentimentales : tout cela ne revient

Digitized by Google

guère à M. Jourdain, tout cela endort M. Jourdain, qui préfère les bonnes vieilles chansons de ses pères et qui les entonne de tout son cœur :

Je croyais Jeanneton
Aussi douce que belle,
Je croyais Jeanneton
Plus douce qu'un mouton.
Hélas ! hélas !
Elle est cent fois, mille fois plus cruelle
Que n'est le tigre au bois.

C'est une cervelle bien française que celle de M. Jourdain et qui n'aime pas le nuageux, le vaporeux — ce dont je le félicite de tout mon cœur.

Je le vois très bien en élève. Il m'enchanterait par sa candeur, ses enthousiasmes, son robuste bon sens. Il ne parlerait pas souvent, mais il ouvrirait de grands yeux à tout ce que je dirais et me rendrait mille petits services. Notre Centenaire l'aurait ravi. Il savait, par son maître de musique, que les gentilshommes avaient un concert de musique les mercredis : eh bien ! il l'aurait eu, son concert du mercredi, et il s'en serait allé répétant à tout le monde, en dodelinant de la tête : « Tout de même, ces messieurs du Lycée sont des gens de qualité. » Il aurait voulu jouer dans la pièce : nous lui aurions fait prendre son propre rôle — un peu ridicule, malgré tout ce que je viens de dire — et il l'aurait accepté, avec de grands remerciements, et il l'aurait joué de tout son cœur, et il n'y aurait rien vu, tant sa candeur est grande... Ah ! le bon élève ! le charmant élève ! l'amour d'élève !...

Il est temps que je vous laisse voir enfin cet être curieux et son entourage. Je n'ai pas besoin, Mesdames, Messieurs, de vous demander votre indulgence pour nos acteurs improvisés. Je suis bien sûr qu'ils vont jouer avec entrain et que nous pourrons dire d'eux, tout à l'heure, ce que M. Jourdain disait de ses danseurs de ballet : « Voilà qui n'est point sot, et ces gens-là se tré moussent bien. »

Digitized by Google

## Matinée Musicale et Littéraire

AVEC LE CONCOURS DE

Mmes Madeleine Bray, du Grand Théâtre d'Angers; Veillon-Dalifard, cantatrice.

MM. Bailly, baryton; Durand, harpiste, de la Société des Concerts populaires; Maurice Mangeon, directeur de l'École de Musique, professeur au Lycée; Faelli, violoniste; Nizet, violoncelliste; Moncelet, flûtiste, de la Société des Concerts Populaires, professeurs au Lycée; Pianiste accompagnateur M. Besnard, de la Société des Concerts Populaires, ancien élève du Lycée.

### PROGRAMME

1. *Berceuse*, unisson pour violons (Mangeon); par les élèves : Blanchet, Bourasseau, Brion, Delage, Dilhac, Dulac, Gaudin, Gourdon, Grellier, Hochard, Labesse, Lavenier, Le Biboul, Lynen, Poirault, Retureau, Sébileau.

*Conférence-Causerie* de M. Canat, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

2. *Le Bourgeois Gentilhomme*, acte II (Molière) : *M. Jourdain*, MM. Guédon; *Le maître de Philosophie*, Dilhac; *Le maître d'armes*, Tampier; *Le maître à danser*, Gourdon; *Le maître de musique*, Sebileau; *Le maître tailleur*, Jamati; *Garçon tailleur*, Daniel; *Garçon tailleur*, Largeault; *Laquais*, Hamel; *Laquais*, Bonnet.

3. *Patrie* (air du Sonneur) (Paladhile), M. Bailly.

4. *Air varié* (Bœhm), M. Moncelet.

5. *Les Noces de Figaro* (air de Suzanne) (Mozart), Mme Veillon-Dalifard.

6. *Le Cygne* (Saint-Saëns), MM. Nizet et Durand.

7. *La Chèvre de M. Seguin* (A. Daudet), Mme M. Bray.

8. *Méditation* (Aug. Durand), MM. Faelli, Nizet, Durand et Mangeon.

9. *Souhait* (poésie de M. Etienne Port) (Mangeon), Mme Veillon-Dalifard.

10. *L'Attaque du Moulin* (Les adieux à la Forêt) (A. Bruneau), M. Bailly.

11. a) *Prière*, Hasselmans.
b) *Valse* (Durand), M. Durand.

12. *Stella* (V. Hugo), Mme M. Bray.

*La Musique du 6e Génie prêta son concours sous la direction de son sous-chef M. Chiry.*

Digitized by Google

Vers 5 heures, cette mémorable fête prenait fin et l'on put, en sortant, voir découverte la plaque de marbre placée sur la façade principale du Lycée par les soins de l'Association, pour rappeler le souvenir de la fête du centenaire.

LYCÉE DAVID D'ANGERS

CENTENAIRE DE LA FONDATION

1806-1906

CETTE PLAQUE A ÉTÉ POSÉE

PAR LES SOINS DE L'ASSOCIATION

DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE

14 NOVEMBRE 1906

Digitized by Google

# BANQUET DU CENTENAIRE

Plus de cent cinquante convives, invités et membres de l'Association se trouvaient de nouveau réunis le soir pour le banquet dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel. Nous laissons la parole à l'un des invités qui a bien voulu résumer ses impressions dans les lignes charmantes qu'on trouvera ici, après la liste des convives :

Assistaient au banquet :

1° *Les invités* dont les noms suivent : M. Laronze, recteur de l'Académie de Rennes ; M. Thibierge, premier président ; M. Cazenavette, procureur général ; M. Joxé, maire d'Angers ; M. Jousseaume, président du Tribunal civil ; M. Gioux, député de Baugé ; M. Ferdinand Bougère, député d'Angers ; Guindey, secrétaire général ; M. Robert, inspecteur d'Académie ; M. Gazel, proviseur du Lycée ; M. Schuller, procureur de la République ; M. Lépicier adjoint ; M. Chicotteau, secrétaire de la mairie.

M. l'abbé Gettes, aumonier du Lycée ; *les professeurs* ; M. Piet, président de l'Association amicale des professeurs du Lycée ; MM. Agoulon, Blin, Bonnefoy, Brizemur, Canat, Cazenave, Dulac, Dupouy, Esnault, Goudier, Hesnard, Langlais, Lapeyre, Le Moy, Muffang, Nogues, Petit, Pilod, Préaubert, Quintin, Robin, Ruel, Serre, Tourriol.

MM. les élèves lauréats de l'Association Fronteau, Jacquet, Crespin, Cuénot.

MM. les professeurs de musique Bailly, Besnard, Chiry, Faëlli, Mangeon, Moncelet, Nizet.

MM. les Rédacteurs du *Patriote* et du *Petit Courrier*.

Digitized by Google

2° *Membres de l'Association* :

Comité :

MM. A. Popin, président.
Blain, vice-président, professeur de mathématiques au Lycée.
Bonnet, trésorier, professeur d'anglais au Lycée ;
Cordier, secrétaire, avoué à la Cour d'Appel ;
Legludic, docteur-médecin à Angers ;
Verrier, professeur honoraire ;
Underberg, industriel ;
Chabrun, négociant
Levêque, notaire à Varades ;
Papin, docteur en médecine à Angers ;
Bonhomme, avoué à la Cour d'Appel ;
Fourré, avocat ;
Beucher, avoué à la Cour d'Appel;
Guihal, avoué à la Cour d'Appel ;

**Anciens présidents**

MM. Legludic, Henri, directeur de l'École de Médecine d'Angers ;
Guichard, Ambroise, docteur en médecine ·
Leroy, L.-A., pépiniériste, Angers ;
Jagot, Léon, docteur en médecine, Angers.
Monprofit, docteur en médecine, Angers ;
Cormeray, banquier, Angers.
Cointreau, négociant à Angers ;
Bodinier, Guillaume, sénateur de Maine-et-Loire ;
Lemonnier, Émilien, avocat à Angers ;
Moreau, docteur-médecin à Angers ;
Marchand, juge de paix à Durtal ;

Digitized by Google

Jagot, Georges, négociant à Angers ;
Mascarel, Désiré, inspecteur des Postes et Télégraphes en retraite, à Angers ;
Gauvin, René, député de Maine-et-Loire ;
Chollet, René, maire de Cheffes.

**Membres de l'Association**

MM. Archambault, Robert ;
Audouin, docteur en médecine ;
Barot, docteur en médecine, membre de l'Union des A.
Bazantay, Lucien, maire de Chavagnes-les-Eaux ;
Bazantay, François, maire de Faveraye ;
Bontemps, docteur en médecine ;
Boquel, docteur en médecine ;
Bouic, professeur honoraire ;
Bouvier, ingénieur-électricien ;
Bozzo, négociant ;
Bréchet, avocat ;
Brunetière, Paul ;
Brunetière, Henri ;
Buignier, propriétaire ;
Cahen, Paul, négociant ;
Calament, agent d'assurances ;
Chagnias, entrepreneur ;
Charpentier, banquier ;
Cochin, Armand, négociant ;
Cochin, Ferdinand, négociant ;
Collet, négociant ;
David, pharmacien ;
Desêtres, avocat ;
Dufour, Germain, notaire ;
Dufour, René, docteur en médecine ;
Duranceau, ancien avoué ;

Digitized by Google

Durand, Fernand ;
Esnault, Albert ;
Forst, Charles ;
Gasnault, professeur de chimie au Lycée d'Angers ;
Gautier, Anatole, négociant ;
Gautier, René, négociant ;
Gautier, Aristide ;
Gelineau, Marcel ;
Goisnard, Albert ;
Goupil, avocat ·
Grassin, imprimeur ;
Grémillon, étudiant ;
Henric, médecin-major des troupes coloniales ;
Héry, maire de Bressuire ;
Jallot, Alfred, négociant ;
Joubert, Alphonse, industriel ;
Latrilhe, Alexandre ;
Lebreton, Henry, étudiant ;
Le Bourhis, Alphonse ;
Leroy, Paul, négociant ;
Levoyer, maire de Fougeré ;
Leydier, Joseph ;
Mâreau, docteur en médecine ;
Martin, Charles, expert-géomètre ;
Michel, conservateur du Musée Saint-Jean ;
Michel, docteur en médecine ;
Moreau, Roger, négociant ;
Nazat, négociant ;
Normandière, négociant ;
Papin, Louis, homme de lettres ;
Perré, étudiant ;
Petrucci, avocat à la Cour d'Appel ;
Peyssonnié, Henri, docteur en médecine ;
Pichoret, négociant ;

Digitized by Google

Ponsolle, industriel ;
Poutiers, Raymond, étudiant ;
Proust, adjoint au maire d'Angers ;
Pucelle, professeur au Lycée d'Angers ;
Rabouin, maire de Seiches ;
Regelsperger, propriétaire ;
Terrien, René,
Thuau, docteur en médecine ;
Touchet, Alexis ;
Tourneux, professeur d'Allemand au Lycé d'Angers ;
Verchaly, négociant.

## Banquet du 14 novembre 1906

---

CRÈME DE PERDREAUX A LA DESTAING
RISSOLLES DE VOLAILLES A LA MAINTENON
DARNES DE SAUMON A L'IMPÉRIALE
SELLE DE BÉHAGUE RENAISSANCE
FAISANS DE COMPIÈGNE RÔTIS
SALADE MARQUISE
MOUSSE DE FOIE GRAS A LA RUSSE
PETITS POIS D'ANJOU A LA FRANÇAISE
ÉCREVISSES DE LA MEUSE AU VIN DU RHIN
GLACE FIDELIO
FRIVOLITÉS
DESSERTS

VINS

BLANC D'ANJOU
COTEAUX DE BOURG
BEAULIEU
CHATEAU CANTENAC
MOULIN A VENT
CHAMPAGNE MONTEBELLO
CAFÉ — LIQUEURS

Digitized by Google

## Compte rendu d'un invité

L'Association des Anciens élèves du Lycée d'Angers ayant généreusement assumé toutes les charges et tous les frais des fêtes du Centenaire, un banquet, organisé par ses soins, a eu lieu le 14 novembre, sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, représentant du Ministre de l'Instruction publique. Plus de 150 convives prenaient place, à 7 heures du soir, dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel, autour de tables élégamment décorées.

C'est trahir peut-être des préoccupations d'un étage bien bas que de parler du menu. Au risque de passer pour un vulgaire matérialiste, nous oserons cependant donner aux autorités responsables les éloges auxquels elles ont droit. Avec un art savant et attentif on avait su combiner, dans ce menu, le respect des traditions avec le souci de l'actualité, celui-ci marqué par un luxe inusité de plats et de vins délicatement choisis, celui-là, paraît-il, par un buisson d'écrevisses auquel, depuis les temps les plus reculés, l'Association tient comme à ses statuts eux-mêmes.

La glace était fondue ou au moins achevait de fondre quand M. le Recteur de l'Académie de Rennes prit la parole pour remercier l'Association de ce qu'elle avait bien voulu faire pour solenniser le centième anniversaire de la création du Lycée d'Angers. Et, aux applaudissements convaincus qui accueillirent ce premier discours, il fut évident que l'activité et le dévouement déployés par le Bureau de l'Association dans l'organisation de ces fêtes étaient compris et appréciés comme ils méritaient de l'être. Il est bon, en effet, de le redire ici, le Président et ses collaborateurs n'avaient ménagé ni leur temps ni leur peine, et il n'avait pas tenu à eux que la solennité dont ils avaient pris l'initiative ne fût plus brillante encore.

Jusqu'au bout sur la brèche, le même Président se leva

Digitized by Google

après M. le Recteur de Rennes. En une causerie pleine de bonhommie, il fit passer devant nos yeux comme une silhouette cinématographique de ses anciens professeurs. Seuls, ceux qui ont été ses condisciples ont pu juger de la ressemblance. Mais tout le monde fut charmé du pittoresque, de l'humour ému de cette évocation. Il ne s'agissait pas, au reste, de temps si lointains, puisque l'un au moins des « originaux » — figure patriarcale et bien connue à Angers — était là, bien vivant, ainsi qu'il le prouva quelques instants plus tard.

Il est de règle, qu'en ces banquets annuels, le Proviseur du Lycée réponde à la harangue du Président de l'Association. Bien que tout nouvellement arrivé parmi nous, M. Gazel s'exécuta, non seulement de bonne grâce, mais avec éloquence et beaucoup d'à-propos. Spirituellement et chaleureusement, il plaida la cause des malheureux internes, condamnés, comme on sait, à cheminer, dimanches et jeudis, le long de routes dépourvues d'agrément, parce que le Lycée d'Angers, moins bien partagé que d'autres, n'a pas à leur offrir l'abri d'une maison de campagne. Espérons que ce plaidoyer convaincant ralliera tous les concours nécessaires.

Les rites veulent encore, paraît-il, que le Proviseur du Lycée ayant fini de discourir, une « voix autorisée » s'élève pour demander la grâce des élèves punis. Et l'usage s'est établi, depuis de longues années, presque sans interruption, que cette voix soit celle d'un docteur disert, ancien président, qui expie ainsi — c'est lui qui nous l'a appris — le crime de s'être fait porter malade un soir où il devait présider le festin accoutumé. A en juger par la jolie improvisation que nous avons entendue, il est facile de comprendre que les membres de l'Association ne soient pas disposés à trouver que le coupable ait suffisamment purgé sa peine. Comme avocat des cancres et des mauvaises têtes, sa tâche était aisée un jour de Centenaire. Aussi y avons-nous gagné, en extra, son



Digitized by Google

vibrant appel à la bonne camaraderie, qui fut couvert d'acclamations.

Après que M. Piet, président de l'Association des professeurs du Lycée eût, brièvement et en fort bons termes, remercié l'Association des Anciens élèves de l'invitation adressée à ses collègues et à lui, de menaçantes rumeurs s'élevèrent du fond de la salle. Informations prises, il s'agissait simplement de forcer un sympathique professeur honoraire — celui dont il a été question plus haut — à payer sa dette coutumière. Et il la paya, cette fois non pas en une chanson — la circonstance sans doute lui avait semblé trop solennelle — mais sous la forme originale d'un toast savoureux en patois angevin.

Enhardi par le succès de cette fantaisie linguistique, un apôtre de la langue universelle nous lut un sonnet — c'était un sonnet en Esperanto —. Il eut d'ailleurs l'obligeance de nous en donner une traduction, grâce à laquelle tout un chacun put se convaincre que l'Esperanto se prête à l'expression de mille choses aimables et que, pour enseigner la physique on n'en est pas moins ami des Muses.

Des Muses à la musique, la transition est trop naturelle et les convives se trouvaient tout préparés à goûter le très intéressant concert qui les attendait dans les salons du premier étage. Des artistes distingués nous tinrent là sous le charme de leurs instruments et de leur voix, et l'on peut dire que la soirée s'acheva dans l'harmonie la plus parfaite, au plein sens de l'expression.

Souhaitons que le banquet du prochain Centenaire soit aussi cordial et réconfortant. Souhaitons qu'il trouve une Association aussi prospère, aussi unie, aussi utile. Nous sommes sûr qu'il ne pourra être organisé par un Comité plus dévoué.

Digitized by Google

**Discours de M. Popin, président de l'Association**

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

Notre banquet comprend, cette année, une assistance inaccoutumée.

L'éclat en est rehaussé par la présence de M. le Délégué du Ministre de l'Instruction publique, de toutes les hautes autorités de notre ville et des savants et dévoués professeurs de notre Lycée. Notre Association est très honorée de recevoir à sa table autant d'hôtes distingués qui sont venus lui apporter le témoignage de leur sympathie et c'est une tâche, aussi douce qu'enviable pour votre Président, de les saluer tous et de les remercier de l'empressement qu'ils ont mis à accepter notre invitation.

Et maintenant, mes chers Camarades, que nous avons payé un juste tribut d'hommages et de remerciements à ceux qui nous honorent de leur présence, laissez-moi, suivant un penchant bien connu de ceux dont les cheveux blanchissent, nous donner la joie de remonter le cours des ans et d'évoquer devant vous quelques souvenirs de notre jeunesse scolaire.

Pour un élève externe, la vie est assez monotone et offre moins d'incidents particuliers à signaler. Elle n'existe en commun que pendant la durée des classes et le reste du temps se passe, soit dans la famille, soit dans les institutions qui conduisent les élèves aux cours du Lycée.

Une partie des élèves, jusqu'à la classe de sixième je crois, entrait et sortait par la porte en façade sur le pont Saint-Joseph, les autres par celle qui se trouve sur la place du Lycée.

Je me rappelle avoir vu l'aménagement des bâtiments qui longent la rue Célestin-Port ; c'est là que fut tout d'abord transportée la classe de physique où l'excellent professeur, M. Decharme, nous initiait aux mystères de la physique.

Les expériences se succédaient mais sans jamais réussir. C'était sans doute le fait des instruments et du matériel qui étaient défectueux.

Comme externes, nous redoutions moins les punitions. Nous regardions les internes comme de pauvres malheureux aban-

Digitized by Google

donnés par leur familles et succombant sous le poids des pensums et des retenues.

Nous entendions bien parler du séquestre, mais c'était tout. Les internes nous entretenaient tout bas, en frissonnant, de ce cachot réservé aux grands criminels. Il y faisait noir, disait-on, et pourtant il y avait une table pour écrire, un pot d'eau et du pain bis.

J'ai souvent entendu dire depuis que tout cela était disparu ; j'en suis bien aise pour mes jeunes camarades, car, outre l'inconvénient de nuire aux devoirs journaliers de la classe, les pensums, il faut bien le dire, étaient sans profit pour l'élève et lui inspiraient même souvent le dégoût des études utiles.

La règle aujourd'hui est la modération dans les punitions. Cette modération, au lieu de ces tâches extraordinaires et inutiles qu'on lui imposait, ne peut que produire de salutaires effets sur la jeunesse qui finira par voir une preuve d'intérêt de la part de ses maîtres, là où l'exagération des peines eût pu la porter, dans son inexpérience, à croire à d'autres sentiments à son égard.

Le Proviseur était M. Joubin, qui nous en imposait par son air grave et sévère, sa grande redingote noire et sa cravate blanche. Quand il arrivait le samedi dans les classes pour la lecture des places dans les compositions de la semaine, c'était un frisson général. Nous nous levions tous et gardions l'immobilité jusqu'à sa sortie.

Il avait une mémoire extraordinaire et connaissait les défauts et les qualités de chaque élève et avait bien soin, par des annotations manuscrites, de les signaler à la famille dans les Bulletins trimestriels. Nous pouvons lui rendre ce témoignage qu'il contribua à maintenir chez nous ce bon ordre, ce bon esprit, cette discipline intérieure et extérieure qui assurent la prospérité et font la force d'une maison d'éducation.

Parmi nos professeurs, j'éprouve un véritable plaisir de trouver parmi nous mon ancien professeur de huitième, celui qui, il y a de cela plus de 36 ans, fut l'initiateur de nos débuts au Lycée et m'apprit, pour la première fois à décliner *Rosa*, la rose.

Pour ne pas blesser sa modestie, je ne dirai rien de son esprit et de son dévouement; qu'il me suffise de lui affirmer que tous ses anciens et nombreux élèves gardent de lui un excellent souvenir et que, maintenant qu'il est à la retraite, nous désirons tous le conserver le plus longtemps possible comme membre de notre Association.

Digitized by Google

Que vous dirai-je de M. Thézée qui occupa si longtemps, au Lycée, la classe de septième. Quel professeur plus paternel et plus indulgent pour les fautes d'orthographe ou de grammaire, pour les contre-sens et les non-sens mêmes ! Notre année de sixième fut plus sévère. Notre professeur, M. Mauloré nous en imposait avec son lorgnon d'or, sa figure toujours fraîchement rasée et sa tenue impeccable. Nous sentions qu'il fallait tout surveiller et tout soigner davantage.

En quatrième mes souvenirs me sont restés plus précis. La classe était plus nombreuse, beaucoup d'élèves aspirant au certificat de grammaire.

M. Robert qui la dirigeait était un homme excellent, mais trop facile avec des espiègles comme nous qui avions des excès de force et de gaîté à dépenser.

Nos jeunes dessinateurs (cet âge est sans pitié) le crayonnaient volontiers dans tout l'éclat de sa toge et de sa chausse.

Comme il était légèrement sourd, il arriva plus d'une fois, qu'en imitant le bruit du tambour, il nous fit sortir avant la fin des cours.

Mais tout rentrait bientôt dans l'ordre..... jusqu'à la prochaine fois.

Il nous enseignait avec passion la prosodie latine et éprouvait un très grand plaisir à nous guider dans ce jeu de patience ingénieux où il s'agissait d'aligner les dactyles et les spondées dans les cases de l'hexamètre et de trouver le synonyme et l'épithète justes.

Nos années de troisième et de seconde se passèrent sans incidents particuliers avec MM. Guilmant et Delaitre comme professeurs.

M. Guilmant appartenait au Lycée depuis 1858 où il occupait à peu près, depuis cette époque, la chaire de troisième.

C'était le modèle du professeur honnête et consciencieux. Je me rappelle toujours l'explication des textes grecs et latins qu'il exigeait de nous avec un mot à mot absolu.

L'expression devait être toujours rigoureusement juste et l'à peu près était absolument interdit.

Vous avez voulu honorer l'heure de sa retraite en lui donnant en 1888 la Présidence d'honneur de votre banquet annuel.

M. Delaître qui occupait la chaire de seconde avait, lui aussi, un goût prononcé pour les vers latins; il dirigea si bien nos efforts

Digitized by Google

de ce côté que notre cours obtint trois nominations au concours académique.

Il en fut malade de joie. Tous les élèves qui l'ont connu rendent hommage à son caractère droit et aimable. Il était l'ami de ses élèves et se dépensait pour eux sans compter malgré sa santé chancelante.

Nous arrivons à nos deux dernières années passées au Lycée, tout d'abord à la rhétorique avec M. Voisin.

C'était un homme grand maigre et sec, portant la tête haute sans aucune inflexion avec, le corps ayant une tenue toujours très correcte et l'allure d'un officier. Il avait de petits yeux vifs, un aspect qui vous glaçait.

Chaque élève lisait son discours français et latin, lequel était absolument disséqué par le professeur.

Toute expression simplement impropre était relevée avec force, signalée à l'attention des autres élèves; on peut dire qu'après la correction du devoir, il n'en restait plus guère trace.

Chacun avait souffert dans son amour-propre, mais il faut bien reconnaître que tout le monde avait profité de la leçon. Ces cours qui duraient deux heures nous ont parfois semblé bien longs, mais nous étions stimulés par la perspective de l'examen du baccalauréat à subir à la fin de l'année.

Avec M. Souriau comme professeur de philosophie et M. Debidour comme professeur d'histoire, ce furent des sensations toutes différentes,

Leurs cours étaient délicieux et remplis d'intérêt.

Tous les deux avaient cette chaleur communicative qui associe le maître à l'élève et les met en communion d'idées et de sentiments.

Avec leur éloquence persuasive et entraînante, leurs leçons devenaient de véritables tableaux vivants où se dégageaient dans la plus grande clarté les événements historiques et les différents systèmes philosophiques.

Permettez-moi de m'arrêter ici, Messieurs et chers Camarades, car je m'aperçois que j'abuse de votre attention qui a déjà été mise trois fois à l'épreuve dans la même journée, mais j'éprouvais un véritable plaisir à retracer devant vous ces quelques tableaux de jeunesse, et c'est sous l'impression de ces douces émotions que je bois à M. le Recteur, délégué du Ministre de l'Instruction publique ; à M. le Maire d'Angers dont la prudente administration tenait sans doute en réserve la généreuse subvention dont

Digitized by Google

nous le remercions, à toutes les autorités et représentants des Pouvoirs publics qui nous ont fait l'honneur de venir s'asseoir à notre table ; à M. l'Inspecteur d'académie dont les relations sont toujours si courtoises; à M. le Proviseur qui, depuis son arrivée en notre ville, s'est dépensé sans compter pour l'organisation de nos fêtes et à l'administration duquel notre Lycée devra, j'en suis sûr, un regain de succès.

Je bois à nos distingués professeurs en exprimant le vœu qu'ils soient toujours des nôtres, qu'ils partagent en effet toujours nos joies comme nos tristesses, ceux-là qui ont toujours été nos guides comme nos soutiens dans la meilleure partie de notre vie.

Je bois à nos jeunes camarades que nous associons avec tant de plaisir à toutes nos fêtes et dans lesquels nous mettons tous nos espoirs.

Je bois enfin à la prospérité croissante de notre Association qui se développera de plus en plus parce qu'elle est une œuvre de bonté, de solidarité et de fraternité et qui verra, elle aussi, j'en suis persuadé, célébrer son centenaire, et à vous tous, mes chers Camarades.

## Discours de M. le Proviseur

MESSIEURS,

Il y a des gens qui n'aiment pas les fêtes ; de ce nombre était cet Anglais qui, sollicité de dire son opinion sur la vie, déclarait flegmatique et humoristique : « La vie? Elle serait supportable... sans les fêtes. » J'avoue que je ne partage pas, à l'endroit des fêtes, l'avis de cet Anglais pince sans rire.

Mais pour ne parler que de celle qui nous réunit aujourd'hui, je la caractériserai d'un mot : elle est charmante. Et ce mot je le répéterai trois fois, comme fait Émile Augier, qui, pour mieux dire et plus complètement la grâce d'une de ses héroïnes a écrit un vers que je vais citer, qui n'est pas excellent, mais qui enfin est un vers :

« Elle est charmante, elle est charmante, elle est charmante. »

Comptez sur vos doigts si vous ne vous fiez pas à vos oreilles, les douze syllabes y sont. Ce vers, donc, puisque aussi bien c'en est un, trouve ici son application intégrale.

Charmante, cette fête le fut dans son idée première : il s'agis-

Digitized by Google

sait, en effet, d'honorer, par un souvenir d'un jour et par une plaque de marbre, à qui, sinon la pérennité, au moins la durée est acquise, il s'agissait, dis-je, d'honorer nos anciens camarades et ceux qui fondèrent cette maison et ceux qui les premiers l'habitèrent.

Charmante ; elle l'est parce qu'elle vous a permis de revivre par la pensée vos jeunes années et de vous retourner avec plaisir, avec attendrissement peut-être, vers votre passé, lointain déjà pour quelques-uns d'entre vous et par cela même d'autant plus cher.

Elle est encore, elle est surtout charmante par la façon familière, simple, cordiale, enjouée dont vous la célébrez, cette fête qui est à la fois la fête du souvenir et celle aussi de la camaraderie ; de la camaraderie, cette forme la plus sûre, la moins décevante, la plus durable de l'amitié.

Et à la juger ainsi j'ai quelque mérite ; car, enfin, je pourrais, si j'étais rancunier, concevoir contre elle de légitimes sujets de mécontentement. Cette fête, en effet, ne m'impose-t-elle pas deux fois, dans la même journée, le périlleux honneur de porter la parole devant des juges délicats et partant difficiles ? Mon excuse est que les traditions ont leur rigueur et en particulier celle qui veut qu'un banquet se termine par des toasts. Cette tradition, je puis bien en gémir, je ne puis l'éluder.

Puisqu'il faut donc que je vous harangue encore une fois, je le vais faire et sur un ton dont peut-être la liberté va vous surprendre. Je nourris, en effet contre l'Association des Anciens Elèves — ou plus exactement contre sa caisse — de noirs projets. Du jour où vous m'avez imprudemment confié que vous étiez riches, j'ai jeté sur votre caisse des regards chargés de convoitise.

Pour sortir ainsi des limites étroites de la discrétion et pour vous parler avec une liberté que, j'espère, que vous ne trouverez pas excessive, j'ai une raison ou plus exactement une excuse : Je m'adresse à une Association d'anciens élèves qui a inscrit dans ses statuts ces paroles dignes de tous les éloges, dignes d'être gravées en lettres d'or dans la salle de vos réunions : « l'Association a pour but d'apporter au Lycée son concours moral et matériel ». Concours matériel, le mot y est et c'est bien vous qui l'y avez mis, et c'est vous aussi qui par des actes répétés avez montré que ces paroles prometteuses n'étaient pas de vaines paroles.

Digitized by Google

Eh bien, sans plus de circonlocutions, ni d'ambages, je vous ferai l'aveu que notre Lycée manque d'un organe que j'estime, moi, essentiel, et sans lequel, par conséquent, sa vie est incomplète. Cet organe, c'est une maison de campagne où puissent aller jouer nos élèves internes le jeudi et aussi le dimanche quand ils ne sortent pas en ville.

Songez un peu au sort de nos internes les jours où vaquent les classes. Il n'est pas précisément digne d'envie. Nous les conduisons, il est vrai, en promenade ; mais ne croyez pas que de ces promenades, ils soient très friands. Que sont-elles, en effet? Vous n'avez qu'à rappeler vos souvenirs. On part, on va sur la route de Nantes, à moins qu'on n'aille sur la route de Paris et la route s'allonge interminablement. Le temps de la promenade est divisé en deux parties à peu près égales. Quand la première moitié s'est écoulée, le surveillant fait arrêter quelques instants les élèves ; puis on fait demi-tour et on rentre au Lycée en parcourant de nouveau le chemin qu'on vient de parcourir et cela, sans fin, sans trêve pendant des années. Et souvent le ciel qui riait au départ s'embrume subitement, car il est capricieux le ciel d'Anjou, capricieux comme une jolie femme, et la promenade inaugurée joyeusement dans un clair rayon de soleil s'achève souvent de façon mélancolique sous l'ondée. Et voilà le lot de nos internes une fois au moins et souvent deux fois par semaine. Car tous ne sortent pas le dimanche, il en est dont la famille habite assez loin d'Angers et qui n'ont même pas à Angers de correspondant. Pour ceux-là surtout, mais à vrai dire pour tous indifféremment, je demande une maison de campagne.

Mais je me hâte de dire que mes vœux n'ont rien d'excessif. Je ne rêve pas pour nos élèves le château luxueux, le parc aux belles futaies, aux retraites profondes, les spacieuses pelouses que les élèves du Lycée de Toulouse tiennent de la libéralité quasi princière d'un de leurs anciens camarades, un banquier toulousain, M. Ozenne. Encore qu'il ne soit pas interdit d'espérer pour notre Lycée un pareil don, il sera plus sage de n'y pas trop compter et de se mettre en posture, par une acquisition immédiate et modeste, de le pouvoir patiemment attendre.

Que nous faut-il donc? Un terrain de jeux où nos élèves puissent s'ébattre en liberté, un bouquet d'arbres — *paulum silvæ*, c'est le vœu d'Horace, d'un sage — où ils puissent, aux beaux jours, se reposer à l'ombre et goûter sur l'herbe ; une petite maison enfin qui, l'hiver en temps de pluie, leur sera hospitalière et secourable.

Digitized by Google

Tout cela ne peut pas coûter bien cher.

Certainement M. le Recteur de l'Académie, qui préside cette fête et qui m'entend, nous prêtera l'appui de sa haute autorité pour que la demande de subvention que nous adresserons à M. le Ministre reçoive un accueil favorable, M. le Maire de la ville d'Angers, les adjoints, le Conseil municipal qui en toute circonstance, et aujourd'hui encore, témoignent au Lycée leur efficace sympathie, nous accorderont vraisemblablement le concours financier de la ville. Votre devoir à vous, MM. les anciens élèves est tout tracé : vous devez dénouer les cordons de votre bourse pour parfaire la somme nécessaire à l'acquisition de la future propriété du Lycée. Je suis assuré, Messieurs, que ce geste vous le ferez et que vous n'oublierez pas qu'une des formes de l'économie, laquelle, quoi qu'on en dise, admet des formes diverses, est de savoir faire à propos des dépenses utiles. C'est à une de ces dépenses que je vous convie et c'est avec l'espoir de voir se réaliser bientôt mon projet et nos communes espérances que j'unis dans un même toast ces deux institutions qui se complètent, que je ne veux, ni ne peux séparer, le Lycée David d'Angers et l'Association des anciens élèves et que je bois à leur commune prospérité.

## Discours de Monsieur le Docteur Legludic

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Je ne suis pas au programme officiel; aussi je m'excuse, au soir d'une grande et heureuse journée, en présence des autorités de la cité et des maîtres du Lycée, tous gens de goût, d'être obligé de répondre à l'invitation qui m'est faite. Ce qui m'encourage, c'est de penser qu'être entre universitaires, c'est toujours se trouver entre camarades et que je puis, comme par le passé et selon notre coutume, parler en libre allure.

Le problème que j'ai chaque année à résoudre à la fin de notre traditionnel banquet, consiste — passez-moi la trivialité de l'expression — à enfoncer une porte ouverte, je veux dire à demander au proviseur, le grand geôlier... d'autrefois, la levée des punitions infligées à une jeunesse qui n'est plus guère captive.

Mes chers camarades, je n'aurai pas cette naïveté aujourd'hui.

Digitized by Google

Le Centenaire du Lycée, présidé par le Chef respecté et aimé de l'Académie, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique, est une réjouissance universitaire qui emporte tous les pardons, qui lève toutes les punitions. Tout comprendre, c'est tout pardonner, a dit Tolstoï. Comme notre proviseur — dont nous avons tous apprécié l'active et aimable collaboration et qui, aux applaudissements de tous, a développé aujourd'hui de larges et saines pensées sur l'éducation morale des enfants — a tout compris, je ne vois pas ce qui pourrait lui rester à pardonner.

Je n'aurais plus qu'à m'asseoir et à digérer en paix, si je ne trouvais cependant une punition à lever. Cette punition, c'est celle qui m'est infligée chaque année, systématiquement, par tous les présidents de notre association amicale.

Pourquoi ce pensum annuel que j'impose à mon tour — petite revanche — à ceux qui m'écoutent. J'en ai cherché la raison, l'origine et, pour dire toute ma pensée, je crois que nos divers présidents, aux aspects changeants, si divers par leurs tempéraments, par leurs talents, par leurs qualités oratoires et même par leur couleur, ont tous obéi à un mesquin sentiment. Je ne leur trouve que ce point de ressemblance.

Nous avons eu les présidents graves qui ont retracé, dans sa clarté sévère, l'histoire parfois glorieuse de notre lycée ; — les présidents gais qui, avec humour, avec entrain, avec une verve séduisante, ont fait revivre fidèlement, dans leur cadre un peu effacé, l'interne ou l'externe du temps jadis ; — je passe sur les présidents qui n'étaient ni graves ni gais ; — nous avons connu des présidents curieux, fureteurs, qui ont secoué la poussière des archives de la Rossignolerie, — et même des présidents indiscrets qui sont allés soulever les pupitres et chercher au fond, dans les coins réservés, les livres qu'on aimait à lire en cachette, d'autant plus alléchants qu'ils étaient plus proscrits.

Mais il est un type que vous avez oublié ; c'est le président malade.

Ceci se passait en 1881.

Comprenez-vous un président, dont le rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'Association est de discourir à cette place et à cette heure, qui au lieu de se mettre à table se met au lit. Haro sur le président malade ! Et comment lui faire expier son forfait !

Commencez-vous à comprendre l'état d'âme des présidents coalisés.

Digitized by Google

Ah ! président malade, vous vous êtes dérobé à votre mission, alors que nous avons peiné pour remplir la nôtre. Eh bien, pour votre châtiment, tous les ans nous vous donnerons la parole et nous vous condamnons à rouler le même rocher, à refaire le même discours et, comme nous ne voulons pas que vous nous serviez le même plat réchauffé, vous en varierez chaque année l'assaisonnement.

Voilà le pensum !

Ne jugerez-vous pas que le malheureux président de 1881, fatigué par vingt-cinq années qui se sont appesanties sur sa tête, mérite d'être amnistié ? Il a fait une longue peine ; vous avez exigé qu'il parlât ; il a parlé.

Et comme, à table, tout doit se terminer par un toast, je porte le mien à l'amitié qui naît au collège et se prolonge jusqu'à la vieillesse, dans la chaîne ininterrompue des années, résistant au temps et aux épreuves de la vie ; — je bois à cette douce camaraderie qui m'apparait, dans mes lointains souvenirs, comme la bienfaisante aurore de la fraternité humaine, — à cette camaraderie qui réunit en ce moment et solidarise les diverses générations du Lycée..., les anciens qui ont eu l'heureuse et féconde pensée de fonder notre Association..., les hommes faits qui la soutiennent et la développent avec tant de dévouement..., les jeunes gens enfin, cette jeunesse du bout de la table, reine des longs lendemains, qui tiendra à honneur de continuer notre œuvre en maintenant l'Association toujours prospère et généreuse, — à cette camaraderie qui, s'élevant au-dessus des agitations journalières, ne recherchant que ce qui nous rapproche et laissant au vestiaire tout ce qui est susceptible de nous diviser, réalise à ce banquet l'union des esprits et des cœurs.

Qu'importe si ce n'est qu'une halte de repos et de paix ? Profitons-en. Qu'importe si ce n'est qu'une heure exceptionnelle et éphémère ? Buvons la joie qu'elle nous donne, jouissons de cette heure fuyante et, comme l'a dit le poète, berceur de mes jeunes années,

« De l'heure fugitive
Hâtons-nous, jouissons !
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive ;
Il coule et nous passons. »

Je salue l'heure agréable qui passe et je bois à notre constante et fidèle camaraderie.

Digitized by Google

**Discours en patois angevin prononcé par M. Verrier et composé d'après un canevas fourni par lui à un correspondant (1) de la région de Montjean.**

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
CHERS COPAINS, PARSONNIERS, PARAGEAUX ET TOUTE LA COMPAGNÉE,

Quand c'est que le garçon du Lycée s'est amené fraquedale avanze hiar dans ma cabourne avec un mot d'écrit de M. le Proviseur, j'ai ieu comme eine doutance de ce que ça pouvait ben etére, j'avais vu parler de queuque chouse parsus l's ahaies. Mais quand minme j'ai pas pu m'opposer que de bourder ein moument pour me guimanter au juste. « Se parait, qu'il me dit, dit-il, que c'est eine guérouée de professeurs et de grous magnimagnas qui vont se rassembler pour le centième annivarsaire du Lycée, même que M. le Recteur devait venir tout à l'esprès pour se trouver avec entr'eux. Au bahut tout est par les places. Va y avoir ein galas à s'en faire peter la berdouille. Mais dam, par exemple, ne s'agira pas que de fourchetter et de se rincer la dale, et de s'en fourrer dans la beille : faudra que tout un châcun, après le canard, la rincette et la surrincette, il y aille de sa petite *orémus*. Moué, j'aime autant licher le gratton à la cuisine ; je pourrai becqueter ben pus à mon aise. »

J'ai ren répons à cet adelaisi, mais j'ai trouvé tout de meinme qu'il 'tait point si colas que ça.

Faut vous dire que, dans mon jeune temps, j'ai ieu eine bonne platine tout comme l's autres. La bonne femme qui m'avait coupé le lignou n'avait point volé ses cinq sous, et mon défunt père, en m'faisant donner de l'inducâtion, m'avait acheté de l'esprit à peu près ce qué m'en fallait pour ma sarvitude. Dans ceté temps-là, ça ne m'arait point geinné de m'espliquer devant toute eine bouée de grousses légumes. Sement, dempis qu'ils m'ont mis aux remontises et renvoyé planter mes choux et mes naveaux, je me sé-t-il pas mis dans la micâmeau d'étuguier le patois angevin ! J'ai pus ren fréquenté que des castauds, des dâbres, des virebouses, des bouers, des fourneliers, des perra-

(1) M. R. Onillon.

Digitized by Google

yeux, des boitiers, des mêgeilleux, des pirriers, des mariniasses, des traîne-bâton et jusqu'à des meillauds.

Je sé devenu aussi poitras comme ieux ; je sé pus ren en tout qu'ein pouvré bonhomme paisan qui a retombé dans ses vieux sabots, et au jour d'anhuit, que faudrait que je tiendrais mon bord au mitan d'eine bouée de beaux monsieurs, je sens qu'il m'en court des friblons tout le long du râteau de l'échine.

Enfin, pisqué c'est mon tour de mettre mon liard, quand ça devrait m'accrocher dans la gorgeoire, je vas m'y coger tout de meinme. Faudra m'escuser si je jaquetonne eine miette, et ne pas trop pétoufler quand c'est qu'il m'arrivera d'envoyer queuques coups de pied dans la leune.

Comme ça, c'est donc anhuit le centième an-nivarsaire de noute Lycée ! Ça fait ein bon bail, et ça arrive pas tous les jours que le bon Guieu donne. Faut ben illy tomber pour se trouver à n'eine funéraille de meinme ! A matin, gn'avait ponmoins ein n'a-que-faire qui me disait comme ça : « Pisquére que ça vous en décroch'te la margoulette et que ça vous en bouche le châssifiau, ren que de penser au petit ramagouinage que faut que vous faisiez tantout, vous feriez vantiers aussi ben d'attendre jusqu'à la procheune fois. Enterci ce temps-là vous vous y habitueriez et vous seriez pas si émoyé le moument venu ! » — Oui, mais râle si dans cent ans je ne sé point n'en chantier de manger les pissenlits de l'Ouche-aux-Mottes par la ris, j'avons pas les rouchets assez durs pour résister tant que ça, m'est évis, et c'est pas dù à tout le monde de porter son bois comme le père Chevreul.

Tout de meinme, faut-il qu'il illy en aye passé sus nous bancs des treulées de queneaux ! Faut-il qu'il s'en seye usé des rabâtées de fonçâilles de culottes ! Faut-il qu'il s'en seye fait de l'écriture de pleume, et dit des rapiâmusses, et coqué des migolées de soupe ! Quand je carcule tout ça, bonnes gens, je ne sarais en revenir ; ren que de penser là dedans, j'en sè tout ébaffé.

Mais dam aussit, il en a sorti de nout' Lycée, et pas des harquéliers ni des happelopins, ren que des gens à la roulette, qui ont du gingin et du boute-hors, des hommes qui ont pas les deux pieds dans le même sabot, ben en le cas de se dépasser et de s'épourchasser parmi le monde. Regardez ein petit queune guérouée de médecins, d'avocats, d'avouas, de notaires, d'officiers, d'industriels, de commarçants, de propriétaires, de grous de la grousse de toutes les modes et manières que velà environ nous !

Digitized by Google

C'est pas pour nous allouser, mais, tout de meinme, on peut ben dire qu'ein pervail comme ça, c'est pas de la gnognote.

Il en est venu de la mar et de la soulère, du Pays-haut et du Pays-bas ; gn'a là des galarnois et des marpeaux, et des perrauds; de tous les coinscornières, par mares et par bouillons ; ils se sont décanchés à accourre ribon-la-loi à coûté de leux vieux régents pour célébrer avec nous la glouére de nout' Lycée David. d'Angers.

Marcit à ieux tortous.

Je remarcie aussit tous ces artisses qui sont venus avec leux toutoutes, leux vèzes et leux piboles musiquer pour nous faire passer encôre pus agréablement la ressiée.

Pour eine belle cèrimonie, c'est eine belle cèrimonie. Je nous en rappellerons terjous, et je cré que lâ-haut nout' grand patron David est tout fier de nous présider.

Tenez, pisqu'il se trouve que le nom de noute illustre esculpteur est venu à lieu, parmettez-moi de vous dire, pour finir, eine idée qui me passe par le ciboulot.

Vous êtes pas en ignore que David a fait l'estatue de Bonchamp, qui est dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, et c'est vantiers ben la pus belle estatue qu'il ait guère esculptée.

Ce qui illi a donné de l'engivane hors raison pour la torcher de meinme, c'est qu'il travâillait en mimoire de son père.

Eh ! ben, nous aussit je travâillons en mimoire de nous pères, de nous grands-pères, de nous grands-grands-pères, de nous pépés et de nous mémés, de nous tontons et de nous tantines. Je voulons leux élever sus leux tombes eine manière de croix-orée avec leux bons vieux mots de l'ancien temps. Les villotiers, les petits fernaculs du boulevard s'emaginent que c'est ein jargoin sauvage, bon pour des paisans bachas. Ils sont absulument en l'erreur. Badez ben à ce que je vous dis-là : gn'a dans noute patois des matriaux d'eine valeur étonnante. Malhureusement, je sommes point des David d'Angers pour ieux donner la tournure que faudrait ; mais, quand meinme, j'allons tâcher d'en faire queuque chouse d'à peu près ben dérigodé. Vous verrez ça à l'usure.

Astheure, si ça vous haite, j'allons, pour faire baisser les morceaux, boire eine chinchée de sigournet à la santé des vieux bahutiers. J'espère que vous êtes tertous d'assent. Baulez donc quant-et moi :

Vive l'Association amicale des anciens Élèves du Lycée David-d'Angers !

Digitized by Google

**Allocution de M. Larget-Piet, président de l'Association amicale des Professeurs du Lycée**

Après les allocutions spirituelles et brillantes que vous venez d'entendre, il va falloir, Messieurs, vous contenter d'un simple remerciement ; et vous devrez vous en prendre à mes collègues, qui, au lieu d'un orateur ou d'un causeur brillant, ont voulu choisir pour être leur président le moins éloquent, le moins disert entre tous.

En conviant à cette fête d'une famille maintenant séculaire les professeurs du Lycée, l'Association des anciens Élèves leur fait un honneur dont ils sont profondément touchés.

Cet honneur, ils en reportent la plus grande part sur leurs devanciers de tout le siècle écoulé, sur les illustres et sur les oubliés, sur ceux que vous avez particulièrement connus, Messieurs, et dont le souvenir parfois vous émeut et vous rapproche.

En leur mémoire, au nom des professeurs du Lycée David-d'Angers, au nom de l'Association amicale qu'ils ont constituée, j'adresse à l'Association des anciens Élèves du Lycée les plus chaleureux remerciements. Soyez-en persuadés, Messieurs, l'accueil reçu par nous aujourd'hui demeurera pour nous, dans l'accomplissement de notre tâche, un encouragement puissant et un souvenir précieux.

**Memoraĵa Soneto pri la festo centjara de l'Anĝersa Liceo, de Sro Préaubert, honora profesoro ĉe l'Anĝersa Liceo, grupano de l'Anĝersa Esperantista Grupo.**

5. ⏑ — ⏑ Por glori la feston centjaran de nia Liceo,
6. — ⏑ Ni Esperantistoj ankaŭ kunrapidas.
La laŭrojn, vi kiujn kolektis pasinta tra l'tempo,
Verda stelo de l'estonto alsalutas.

Vi al ni sindone konaĵojn klasikajn sciigis ;
Kaj pri tio ni dankemaj ĉiam estos.
Ni tial noblegajn ekzemplojn, vi kiujn donacis,
Utiligi por la homa bono zorgos.

Digitized by Google

Ĉar ni el lingvaĵoj diversaj, vi kiujn instruas,
Eltiratan lingvon disvastigas novan.
L'unuaj de unu popolo uzataj nur estas ;
Baldaŭ uzos mondo tuta lingvon nian.

Al festo ni venas tre ĝojaj, sed ankaŭ petantaj
Ke ĉeestu Esperanto viahejme,
Pacajn fruktojn donu tie kiel ĉie.
Dank' al tio nepoj niaj povos ree,
Post jarcento nova, glori samatempe
La feston frataman de l'ĉiuj popoloj pacemaj.

N.-B. — L'accent tonique est toujours sur l'avant-dernière syllabe.

u se prononce *ou*.
ŭ — également *ou*, mais très brièvement ; *aŭ* ne forme qu'une seule émission de voix où *a* domine.
j — *y*, comme dans *yeux*.
ĵ — *j*, comme dans *journal*.
g — toujours *dur*.
ĝ — *dg* ou *dj*, comme dans *adjudant*.
c — *ts*, comme dans *tsar*.
ĉ — *tch*, comme dans *tchèque*.

**Sonnet** (traduction) **en mémoire de la fête du centenaire du Lycée d'Angers, par M. Préaubert, professeur honoraire au Lycée d'Angers, membre du groupe Espérantiste Angevin.**

Pour célébrer le centenaire de notre Lycée,
Nous aussi, les Espérantistes, nous nous empressons d'accourir.
Les lauriers que vous avez recueillis à travers le passé,
La verte étoile [1] de l'avenir vient les saluer.
Vous nous avez, avec dévouement, instruits dans les connaissances classiques ;
Nous vous gardons à ce sujet une reconnaissance sans fin.
C'est pour cela que les nobles exemples, que vous nous avez prodigués,
Nous nous efforcerons de les mettre à profit pour le bien de l'humanité.

[1] Le signe de ralliement des Espérantistes est l'*Etoile verte*.



Digitized by Google

En effet, des langues diverses que vous enseignez,
Une langue nouvelle a été tirée, que nous propageons.
Tandis que les premières sont parlées seulement chacune par un seul peuple,
Bientôt la nôtre sera employée à travers le monde tout entier.
C'est avec joie que nous venons à cette fête, mais aussi en demandant
Que l'Espéranto soit accueilli dans votre maison,
Et que là, comme partout ailleurs, il donne ses fruits pacifiques.
Grâce à cela, nos arrière-descendants pourront,
Dans un centenaire nouveau, célébrer en même temps
La fête fraternelle de tous les peuples acquis à la paix.

Un de nos Camarades, poète délicat, bien connu des Angevins, nous a adressé un sonnet que nous publions. Il nous a paru que son charme pénétrant aussi bien que son titre lui marquaient une place ici.

**Souvenir du Centenaire du Lycée d'Angers (1906)**

*A mes anciens Camarades.*

J'ai revu le Lycée, où, voilà quarante ans,
Paresseux comme loir, têtu comme bourrique,
J'herborisais dans les jardins de rhétorique,
En traitant de tortue ataxique le Temps.

Entre mêmes murs gris, mêmes cours, mêmes bancs...
Et je me suis surpris cherchant sur ma tunique
Le ceinturon de cuir à l'aigle emblématique,
Et sur mes cheveux bruns le fier képi d'antan.

Des larmes sur mes yeux mettent un peu de brume ;
Et mes rêves d'enfant, que ma mémoire exhume,
Du fond de l'horizon vers moi semblent venir...

Et, devant vous, je songe, ô rêves de jeunesse !
Qu'aujourd'hui le passé, pour ceux de ma vieillesse,
Offre un lointain plus vaste, hélas ! que l'avenir.

Louis Papin (Paul Pionis).

Digitized by Google

Nous croyons aussi devoir reproduire ici la poésie qui a été imprimée en tête de l'Album du Centenaire. Elle est de M. Auguste Dupouy, professeur de Première au Lycée, poète couronné par l'Académie Française.

I

Tu fus un jour prison et d'abord monastère,
O Lycée ; on dirait que ce double passé,
Cent ans de badigeon ne l'ont pas effacé :
Il se relit encor sur ta muraille austère.

C'est comme un souvenir de Carêmes, d'Avents,
De clefs lourdes tintant quelque sinistre ronde,
Une face rebelle aux plaisirs de ce monde,
Des airs de crier : Halte ! au soleil des vivants.

Tu portes un grand nom, et la main d'un bon peintre
Fixa le regard bleu du Maître en ton parloir.
Peut-être gèle-t-il de couloir en couloir,
Inspectant tes frontons et tes vitres à cintre ;

A moins que son ciseau romantique, mais grec,
Ne sculpte, au plus secret de tes secrets repaires,
En l'honneur du geôlier d'antan et des bons Pères,
Les Grâces à confesse et la Muse au pain sec.

II

Pourtant, lorsqu'un matin, par la porte mal close,
L'Avril insidieux s'est faufilé soudain,
Il nous plaît de l'entendre autour de ton jardin
Jeter au ciel d'Anjou ses airs de virtuose.

Sous tes magnolias et devant tes iris
Et le miracle bleu de toutes tes glycines,
Platon eût fait fleurir le mythe en ses doctrines,
Virgile eût pour Gallus couronné Lycoris.

Pour moi, j'ai serré là plus d'une main loyale
Et trouvé sur tes bancs hospitaliers et verts
A défaut d'une Lycoris — ou de beaux vers —
L'amitié d'un Nisus, celle d'un Euryale.

Et j'ai philosophé des minutes, le front
Penché sur ton bassin central et circulaire
Où des poissons vermeils promènent dans l'eau claire,
Géomètres d'instinct, une existence en rond.

Digitized by Google

III

Ton peuple d'écoliers est moins sage, peut-être.
Mais quoi ! nous les aimons, ces hommes de demain,
Que guide à l'avenir — y compris l'examen —
La férule indulgente et tenace du maître.

Leur belle humeur a le pétillement du vin
Qui mûrit sur les bords illustres de la Loire,
Et leur culte du vrai, du bien et de la gloire
S'alanguit aux tiédeurs du climat angevin.

Que si le professeur morigène, alarmiste,
Monsieur le délinquant se double d'un lettré
Pour dire : « *Andegavi molles*... n'est-il pas vrai ? »
On rit, et l'on pardonne au malin latiniste,

En se disant qu'un jour ce mol adolescent
Pourrait — qui sait ? — muer l'idylle en épopée
Et, pareil aux aînés qui saisirent l'épée,
Signaler, s'il le faut, la force d'un beau sang.

IV

Et puis, cent ans comptés au pas de cette horloge !
Cent ans que la Science, un tire-ligne au doigt,
Avec des noms d'enfants proclamés sous ce toit,
Grossit son Livre d'Or — ou son Martyrologe.

Cent ans de *cosinus* et de verbes en *mi*,
D'alphabets en révolte et d'âpres syllogismes,
D'angoisses, de ferveurs, de muets héroïsmes
Et de jeunesse en fleur que l'étude blêmit !

O Lycée habillé de gris modeste et d'ocre,
Honnête, doctissime, estimable maison
Qui te souviens un peu d'avoir été prison,
Inclinons-nous devant ton faste médiocre :

Tout ce siècle écoulé derrière tes verrous,
Quel qu'en soit le total, vaut bien qu'on te vénère,
Et ton régime exact d'heureux fonctionnaire
T'a fait une santé dont nous sommes jaloux :

Certes, n'est pas qui veut, comme toi, centenaire !

Auguste Dupouy.

Digitized by Google

LES

# OBJETS MOBILIERS

## classés comme monuments historiques

### DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

---

### Liste complémentaire

La Commission des Monuments historiques a classé, cette année encore, un certain nombre d'objets mobiliers.

Voici les objets mobiliers, appartenant aux établissements publics de Maine-et-Loire, qui ont été classés, au cours de l'année 1906.

La date qui suit chacun des articles est celle de l'arrêté ministériel qui a prononcé le classement.

**BEAUFORT-EN-VALLÉE. — Église.**

L'Annonciation, toile, par Antoine Talcourt, † 1685.

L'Adoration des Mages, toile, par Nicolas Lagouz † 1663. — *29 octobre 1906.*

**BEAUPRÉAU. — Église Notre-Dame.**

Ostensoir, argent doré, XVIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**CHALONNES-SUR-LOIRE. — Église St-Maurille.**

La Vierge, statue, pierre, XIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**CHAPELLE-SUR-OUDON. — Église.**

La Vierge et saint Sébastien, deux statues, terre cuite, XVIIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

Digitized by Google

**CHEFFES. — Église.**

Inscription commémorative de la consécration de l'église en 1167, ardoise. — *29 octobre 1906.*

**GRUGÉ-L'HOPITAL. — Église de l'Hôpital.**

Vitrail du chœur, fin du XVIe siècle. — *10 octobre 1906.*

**JOUÉ-ÉTIAU. — Église d'Étiau.**

Fonts baptismaux, pierre, XIIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**LASSE. — Église.**

Dalle funéraire à effigies gravées d'Isabeau de la Plesse, dame du Bouchet † 1327, et de son mari, pierre, XIVe siècle. — *29 octobre 1906.*

**PELLOUAILLES. — Église.**

La Flagellation, toile, école allemande, XVIe siècle.

L'Annonciation, toile, XVIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**PONTS-DE-CÉ. — Église Saint-Maurille.**

Lutrin, bois sculpté, XVIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE. — Église.**

Arc triomphal, pierre peinte, vers 1710.

Vierge, statue, pierre peinte, commencement du XVIIIe siècle.

Sainte Gemmes, statue, pierre peinte, commencement du XVIIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**SAUMUR. — Église Saint-Pierre.**

Chandelier de cierge pascal, bois doré, XVIIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**SAVENNIÈRES. — Église d'Épiré.**

Bénitier, pierre et marbre, époque romaine — *29 octobre 1906.*

**VERNANTES. — Église.**

Bénitier, pierre, XIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**VERNOIL LE FOURRIER. — Église.**

Bénitier, pierre, XIIe siècle. — *29 octobre 1906.*

**VILLEDIEU-LA-BLOUÈRE. — Église de la Blouère.**

Croix processionnelle, argent sur âme en bois, 1677. — *29 octobre 1906.*

Ch URSEAU.

Digitized by Google

# L'Exposition de Champignons du Jardin des Plantes

L'Exposition de champignons, ouverte gratuitement au public le 21 octobre dernier, dans la salle principale de l'ancienne église Saint-Samson, au Jardin des Plantes, a clôturé ses portes le 26 novembre.

Faut-il rappeler que les expositions de ce genre, organisées pour la première fois à Angers en novembre 1900, n'avaient pas eu lieu depuis 1903, par suite de la mort prématurée de leur dévoué et regretté organisateur, M. Gaillard, conservateur de l'Herbier Lloyd et mycologue éminent?

Le crédit annuel de 50 francs voté à cet effet par le Conseil municipal depuis 1901 restait cependant toujours inscrit au budget de la ville d'Angers ; il ne manquait qu'un organisateur et des collaborateurs.

M. Bouvet, le digne successeur de M. Gaillard à l'Herbier Lloyd et l'habile directeur du Jardin des Plantes, fut, cette année, l'organisateur de l'Exposition et il demanda aux membres de la Société d Études scientifiques d'Angers et aux membres de la Société Mycologique de France, résidant à Angers, de vouloir bien être ses collaborateurs.

Dès le mois de juin dernier, il avait été décidé, lors d'une réunion des membres de la Société d'Études scientifiques, que l'Exposition de champignons, qui, en 1900, 1901 et 1902, n'avait eu lieu que pendant quelques jours seulement, gagnerait à être transformée en une exposition permanente ouverte pendant toute la durée de la saison fongique.

Digitized by Google

Toutes les espèces comestibles et vénéneuses communes dans la région pourraient, de la sorte, être présentées au public, depuis celles qui font leur apparition aussitôt après les premières pluies d'automne, jusqu'à celles qui résistent aux premières gelées de l'hiver.

Malheureusement, l'année 1906 s'annonçait très défavorable au point de vue du développement des espèces cryptogamiques, car, après un été très chaud et surtout très sec, les premières pluies sérieuses ne firent guère leur apparition qu'au début de la deuxième quinzaine d'octobre : c'était un bon mois de retard.

Après plusieurs excursions infructueuses, M. Bouvet, aidé de M. Préaubert, président de la Société d'Études scientifiques, de M. Couffon, secrétaire de ladite Société, et de M. Touchet, jardinier-chef du Jardin des Pantes, put enfin réunir une centaine d'espèces de champignons représentés par d'assez beaux échantillons. La salle principale de l'ancienne chapelle Saint-Samson fut donc immédiatement aménagée. Deux longues tables, drapées de lustrine et obligeamment prêtées par la Société d'Horticulture, en constituèrent le mobilier principal ; des tableaux coloriés représentant les principales espèces de champignons comestibles et vénéneux et appartenant à l'Herbier Lloyd en furent les décors. Plusieurs pancartes, rédigées autrefois par M. Gaillard, furent placées bien en vue pour attirer l'attention du public sur les dangers que présente la récolte des champignons comestibles lorsqu'elle n'est pas basée uniquement sur la connaissance de leurs caractères botaniques : les unes, pour lui signaler les espèces les plus dangereuses, avec le moyen de les reconnaître, les autres, pour l'engager à faire table rase de tous les préjugés et de tous les moyens empiriques qui, malheureusement, ont encore trop de crédit auprès des populations, d'autres enfin, pour lui indiquer quels sont les premiers soins à donner en cas d'empoisonnement. Une vitrine renfermant une superbe collection

Digitized by Google

de champignons en plâtre avec leurs couleurs naturelles complétait l'aménagement.

Il ne restait plus qu'à déterminer et classer méthodiquement la récolte.

M. l'abbé Hy, auteur de diverses brochures concernant les champignons comestibles et vénéneux de l'Anoju et mycologue des plus compétents, voulut bien nous aider de ses conseils dans cette partie difficile et ardue. La classification adoptée fut celle des expositions précédentes, c'est-à-dire que les champignons y furent répartis en six groupes : très vénéneux, vénéneux, suspects, comestibles, indifférents et parasites ; des étiquettes rouges furent employées pour distinguer les trois premiers groupes et des étiquettes blanches, vertes ou bleues pour chacun des trois groupes suivants. Bref, le 21 octobre, à 8 heures du matin, tout était prêt et les portes étaient ouvertes toutes grandes au public. Il y vint nombreux, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il porte à ce genre d'exposition, qui n'a pas d'autre ambition que de lui être utile en cherchant à l'instruire tout en l'amusant.

Grâce à la publicité donnée par différents articles que la presse locale voulut bien lui consacrer, l'exposition vit chaque jour s'accroître le nombre de ses visiteurs et elle reçut de nombreux envois qui, toujours fort à propos, permirent d'entretenir la fraîcheur relative des échantillons et, souvent aussi, vinrent augmenter le nombre des espèces exposées.

Qu'il nous soit permis de remercier ici tous nos collaborateurs, dont quelques-uns même ont voulu conserver l'anonymat ; citons seulement quelques noms parmi les envois les plus nombreux et les plus intéressants : Mlle Amédée Combes, MM. Bruneau, Callaut, Castagnon, Chaillou, Chaussé, Delahaye, Dr Dezanneau, Duval, le commandant Duvaux, Dr Léger (de Corné), Dr Labesse, Laumonnier, pharmacien, Lévêque, herboriste, Mesfrey, pharmacien,

Digitized by Google

Pichery, Poutiers, Robert, Dr Topart, Ventrou, Viau, pharmacien, etc., etc.

Durant les trois premières semaines, le nombre des espèces primitivement exposées fut rapidement porté à plus de 200, puis brusquement survinrent les premières gelées : beaucoup d'espèces disparurent et ne purent être remplacées, la saison était terminée et, le 26 novembre, il ne restait plus qu'à clôturer.

Dans son ensemble, l'Exposition avait offert à ses visiteurs 270 espèces ou variétés, pouvant se répartir ainsi : 9 très vénéneuses, 23 vénéneuses, 60 suspectes, 92 comestibles, 50 indifférentes, 36 parasites.

C'était environ 50 espèces de plus que la moyenne obtenue dans les trois expositions précédentes, et cependant l'année 1906 peut être considérée comme l'une des plus mauvaises, tant au point de vue de la variété des espèces que de la valeur et de la beauté des échantillons.

Certaines espèces des plus communes aux environs d'Angers ont fait complètement défaut et beaucoup d'autres n'ont été représentées que par des échantillons mal venus et mal caractérisés. C'est ainsi que la Chanterelle comestible ou Gyrole (*Cantharellus cibarius*) n'a pas même été représentée par un seul échantillon et que les Amanites les plus vénéneuses, telles que la Phalloïde (*Amanita phalloides*) et la Panthère (*Amanita pantherina*), n'ont figuré qu'à l'état de spécimens de taille souvent très exiguë et parfois même à peine reconnaissables.

Citons, en revanche, comme raretés et beaux échantillons ayant attiré l'attention des visiteurs : un superbe lot d'Oronges blanches (*Amanita ovoidea*), récolté par MM. Bouvet et Préaubert dans les bois de Fontaine-Milon ; un splendide échantillon de Sparassis crêpu (*Sparassis crispa*), adressé par M. Leboucher, régisseur au château de Milon (par Mazé), à M. le Dr Labesse, qui voulut bien s'en dessaisir au profit de l'Exposition ; une Vesse-de-loup géante (*Cal-*

Digitized by Google

*vatia gigantea*), pesant 872 grammes et mesurant 72 centimètres de circonférence, adressée par M. le Dr Léger, de Corné (cette espèce atteint parfois jusqu'à 60 centimètres de diamètre) ; un bel Hydne hérisson (*Hydnum erinaceum*), recueilli à la Romanerie, commune de Saint-Barthélemy ; une touffe remarquable du Pholiote doré (*Pholiota aurea*), aux pieds singulièrement allongés et tordus, trouvée par M. Pichery sur du bois pourri, à 150 mètres de profondeur, dans l'obscurité la plus complète, entre les boisages d'un puits des ardoisières d'Avrillé.

Citons encore plusieurs beaux Polypores très intéressants et assez rares dans la région : un beau fragment de Poule des bois (*Polyporus frondosus*), envoyé par M. Mesfrey ; un Polypore écailleux (*Polyporus squamosus*) ; un fragment de Polypore géant ou Polypore en acanthe (*Polyporus acanthoides*) et un bel échantillon de Polypore du Bouleau (*Polyporus betulinus*).

Nous passerons sous silence toutes les autres espèces comestibles ou vénéneuses, car il serait fastidieux de les énumérer toutes et de dire un mot de chacune d'elles.

En terminant ce simple compte rendu, nous souhaiterons que, l'an prochain, une saison plus favorable nous permette d'offrir au public une exposition plus complète, où toutes les espèces qui peuvent intéresser les amateurs mycophiles soient mieux représentées que cette année. Nous demanderons aussi à la Municipalité de vouloir bien nous conserver le faible crédit qu'elle nous a généreusement alloué jusqu'à ce jour, à tous nos collaborateurs actuels de vouloir bien nous continuer leur bienveillant concours et à tous les visiteurs que notre Exposition a intéressés de vouloir bien devenir nos collaborateurs de demain.

P. F.

Membre de la Société Mycologique de France
et de la Société d'Études scientifique d'Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ORAGE DU 5 OCTOBRE 1906

## observé à la Baumette et à Angers

---

L'orage a commencé à 3 h. 55 m. du matin, pour finir à 4 h. 36 m. du matin, venant du S.-W. au N.-E. Les nuages venaient lentement du S.-W. et le vent faible du S.-W. ; un coup de vent s'est fait sentir à 3 h. 15 m., où la vitesse du vent a été de $11^{m}7$ par seconde pendant 4 minutes. L'intensité des éclairs était très vive et très blanche, l'intensité du tonnerre très forte. Pluie faible de 4 h. à 4 h. 15 m., donnant une hauteur d'eau de $4^{m},0$. Pression barométrique, $757^{m}23$.

A Angers, la foudre est tombée à 4 h. 10 m. sur un bâtiment de la communauté de l'Esvière. Le fluide s'est abattu sur la toiture, en détruisant 60 mètres carrés environ, traversant la soupente, a pénétré dans une cellule du troisième étage en faisant dans le plafond un trou de quelques centimètres de diamètre, puis s'est perdu sans laisser de trace. M. Collet, couvreur, donne les renseignements suivants : D'après l'aspect des ardoises criblées de trous, on aurait dit une véritable fusillade contre la toiture; bien plus, chaque ardoise était comme brûlée et se réduisait en poudre. Une couche de matière jaune avec points blancs, ayant l'odeur de soufre, recouvrait les ardoises et, dans les gouttières, cette poudre amoncelée formait des tas de 8 à 10 centimètres. A la même heure, une dame du quai du Roi-de-

Digitized by Google

Pologne (près l'Esvière) a distinctement vu un éclair en boule tomber dans la Maine.

A 3 h. 15 m., la foudre est tombée rue Sévigné, au-dessus d'une maison, frappant la cheminée et atteignant, au côté droit de la figure, une femme qui resta plus d'une heure sans connaissance. Deux jeunes filles couchaient dans la cuisine ; elles virent une énorme boule de feu et sentirent comme une odeur de soufre. L'une n'eut aucun mal, mais l'autre fut légèrement brûlée au visage.

Quant aux dégâts matériels, ils sont assez curieux. La cheminée a le sommet démoli dans la partie ouest et elle porte une longue fente un peu plus bas, en sens opposé. Dans le grenier, on voit un large trou. Dans la cuisine, les pierres et les briques sont disjointes irrégulièrement ; la chaux est tombée par plaques. Dans la chambre à coucher, la foudre a soulevé une large planche du plafond et fait sauter un éclat de pierre du mur où se trouve la cheminée.

La foudre est tombée en même temps rue de la Harpe, sur une maison dont le pignon a été foudroyé, et la foudre, en tombant sur le pavé de la rue, a produit un trou de 15 centimètres de profondeur, où l'on a trouvé plusieurs morceaux de soufre cristallisé.

A. Cheux.

---

Digitized by Google

# RÉSUMÉ

DES

# Observations météorologiques faites pendant l'année 1906

## à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

par M. OHEUX

---

Altitude, 30$^{m}$,52.

Pression barométrique moyenne, 759$^{mm}$,89 ; moyenne mensuelle la plus élevée, 762$^{mm}$,53 en janvier; la plus faible, 757$^{mm}$,01 en février; minimum absolu le 4 novembre à 8 h. du matin, 738$^{mm}$,89; maximum absolu le 20 janvier à 1 h. du soir, 774$^{m}$,17 ; écart extrême annuel, 35$^{m}$, 28.

Température moyenne de l'année, 12,32 ; moyenne des minima (sous l'abri), 7°,39 ; moyenne des maxima (sous l'abri), 16°,47 ; moyenne des minima (en plein air), 6°,99 ; moyenne des minima (sur le sol gazonné), 6°,43 ; moyenne des maxima (en plein air), 18°,76 ; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 21°,97 ; moyenne des maxima (sur le sol gazonné), 23°,68 ; moyenne de la température d'une eau de source, 10°,83.

Minimum absolu (sous l'abri), le 23 décembre, — 4°,9.

Minimum absolu (en plein air), le 23 décembre, — 6°,0.

Minimum absolu (sur le sol gazonné), le 24 décembre, — 6°,5.

Maximum absolu (sous l'abri), le 2 août, 37°,9.

Maxima absolu (en plein air), le 2 août, 41°,8.

Digitized by Google

Maxima absolu (boule noire en plein air), le 2 août, 47°,3.

Maxima absolu (sur le sol gazonné), le 2 août, 49°,4.

Humidité relative, moyenne de l'année, 72 ; moyenne mensuelle la plus élevée, 87 en novembre ; la plus faible, 59 en juillet et août ; minimum absolu, 16, le 1er septembre ; maximum absolu, 100, en janvier, février, mars, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre, décembre

Nébulosité moyenne de l'année, 6,19 ; moyenne mensuelle la plus élevée, 7,45 en février ; moyenne mensuelle la plus faible, 4,07 en septembre.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 307 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.953 heures environ.

Pluie. Hauteur totale de l'année, 512mm,9, tombée en 134 jours et 30 jours de pluie dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre a été observée au pluvioscope; mais le plus pluvieux, octobre, 77mm,4 ; mais le plus sec, juin, 9mm,2 (le maximum en un jour a été de 18mm,6 le 13 décembre).

Évaporation, 1.199mm,40 en 357 jours.

Nombre de jours de gelées, 37 ; dont 3 en janvier, 9 en février, 7 en mars, 4 en novembre, 14 en décembre ; de gelée blanche, 46 ; de rosée, 130 ; de brouillards, 32 ; de brouillards sur terre, 5 ; de neige, 8 ; de grêle, 8 ; de grésil, 3 ; d'orages, 14 ; d'éclairs (sans tonnerre), 4 ; de halos solaires, 30 ; de halos lunaires, 8 ; brûme sèche avec odeur d'ozone et bleuâtre à l'horizon les 14, 24 avril toute la journée, le 5 septembre toute la journée ; colonne lumineuse au-dessus du soleil, le 26 février à 5 h. 25 du soir, le 8 avril à 5 h. 27 du soir, le 17 mai à 7 h. 10 du soir.

Fréquence des vents, 27 jours du N ; 17 jours du NN-E ; 59 jours du N-E ; 23 jours de l'EN-E ; 6 jours de l'E ; 10 jours de l'ES-E ; 11 jours du S-E ; 4 jours du SS-E ; 10 jours du S ; 5 jours du SS-W; 45 jours du S-W; 50 jours de l'WS-W, 50 jours de l'W, 17 jours de l'W-N-W, 17 jours

Digitized by Google

du N-W, 14 jours du N N-W. Le vent a soufflé 157 jours du N au S en passant par l'E et 208 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètres, par seconde, $5^m,9$ ; moyenne mensuelle la plus grande, $7^m,7$ en mars ; la plus faible, $4^m,5$ en juillet ; plus grande vitesse du vent, en mètres, par seconde, $25^m,3$ le 4 novembre à 1 h. 45 du soir par vent S-W. Fort coup de vent du N-E le 6 novembre à 11 h. 10 du matin avec une forte oscillation du baromètre.

Le 4 mars, apparition du papillon Rhodocera rhamni et le 6 mars de la Vanessa polychloros.

Le 4 décembre à 7 h. du soir, passage d'oies sauvages du NN-E au SS-W.

Le 17 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 7 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 10 avril, arrivée des hirondelles.

Le 11 avril, arrivée du rossignol.

Le 18 avril, arrivée du coucou.

Le 23 avril, arrivée des martinets.

Le 11 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison le 13 avril, fin de la feuillaison le 15 novembre ; début de la floraison le 14 juin ; milieu de la floraison le 20 juin ; fin de la floraison le 24 juin ; début de la maturité le 17 août ; milieu de la maturité le 23 août.

Très belles taches solaires le 7 juillet.

La Maine charrie des glaçons le 24 décembre.

---



Digitized by Google

## Observations pluviométriques en 1906, faites à La Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par M. Robert.

| | La Baumette millimètres | La Frogeraie millimètres |
|---|---|---|
| Janvier | 71,0 | 91,3 |
| Février | 61,6 | 64,3 |
| Mars | 27,0 | 27,0 |
| Avril | 57,7 | 63,8 |
| Mai | 47,1 | 50,6 |
| Juin | 9,2 | 6,0 |
| Juillet | 30,9 | 5,3 |
| Août | 13,4 | 24,0 |
| Septembre | 14,6 | 22,5 |
| Octobre | 77,4 | 51,8 |
| Novembre | 51,1 | 78,5 |
| Décembre | 51,9 | 67,5 |
| Total de la pluie | mm 512,9 | mm 552,6 |

Digitized by Google

# Résumé des Observations météorologiques

## faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

---

### *Novembre 1906*

Moyenne barométrique : 759$^{mm}$,05; minimum le 21, à 8 h. du matin, 738$^{mm}$,89; maximum le 26, à 10 h. du matin, 774$^{mm}$02,; écart extrême, 35$^{mm}$,13. Forte oscillation du baromètre par un coup de vent du N-E le 6 à 11 h. 10 du matin.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 5°,34; des minima (sans abri), 4°,93; des minima (sur le sol gazonné), 4°,33; des maxima (sous l'abri), 11°,27; des maxima (sans abri), 11°,88; des maxima (boule noire, sans abri), 13°,72; des maxima (sur le sol gazonné), 13°,03; d'une eau de source, 9°,93; du mois, 8°,60.

Minimum absolu (sous l'abri), le 15, — 2°,3; minimum absolu (sans abri), le 15, — 3°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 14, — 5°,4; maximum absolu (sousl'abri), le 22, 16°,7; maximum absolu (sans abri), le 22, 18°,7; maximum absolu (boule noire sans abri), le 22, 24°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 7, 21°2.

Humidité relative moyenne du mois, 87; minimum, 53, le 20, à 4 h. du soir; maximum, 100, les 7, 13, 14, 15, 23, 24, 25, 26 à 7 h. et 10 h. du matin, 1 h. 4 h. et 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,01; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 12, 14; la plus forte, 10,0 les 17, 21, 23, 25, 26, 27, 29. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 69 h. 30 environ; fraction d'insolation, 0,25.

Pluie totale du mois, 51$^{mm}$,1, en 13 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 11$^{mm}$,4, le 18. Evaporation, 39$^{mm}$,20.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du NN-E; 6 jours du N-E ; 1 jour de l'E ; 2 jours de l'ES-E ; 3 jours du S-E ; 1 jour du S ; 1 jour de N-W; 7 jours du S-W; 5 jours de l'WS-W ; 2 jours de l'W ; 1 jour de l'WN-W ; 1 jour du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m},7$. Vitesse maximum du vent le 4, à 1 h. 45 du soir, $25^{m},3$, par seconde (vent du S-W).

Gelées les 12, 13, 14, 15; gelées blanches les 11, 12, 13, 14, 15, 20; rosée les 2, 5, 10, 20, 28; brouillards le 7, au matin, épais toute la journée les 23, 24, 25, 26; halo solaire les 5, 20; grêle forte le 18.

**Fin de la feuillaison** de la Vigne le 15.

## *Décembre 1906*

Moyenne barométrique : $760^{mm},57$; minimum le 26, à 2 h. du soir, $739^{mm},69$; maximum le 20, à 7 h. du matin, $772^{mm},04$ ; écart extrême, $32^{mm},35$.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), $1^{\circ},09$; des minima (sans abri), $0^{\circ},53$; des minima (sur le sol gazonné), $0^{\circ},26$; des maxima (sous l'abri), $5^{\circ},80$; des maxima (sans abri), $6^{\circ},09$; des maxima (boule noire. sans abri), $7^{\circ},61$ ; des maxima (sur le sol gazonné), $6^{\circ},16$; d'une eau de source, $6^{\circ}89$, ; du mois, $3^{\circ},95$.

Minimum absolu (sous l'abri), le 23, — $4^{\circ},9$ : minimum absolu (sans abri), le 23, — $6^{\circ},0$ ; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 24, — $6^{\circ},5$ ; maximum absolu (sous l'abri), le 5, $13^{\circ},0$; maximum absolu (sans abri), le 5, $12^{\circ},6$; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 5, $12^{\circ},8$; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 5, $12^{\circ},1$.

Humidité relative moyenne du mois, 85; minimum, 49, le 10, à 1 h. du soir ; maximum, 100, les 8, 16, 18, 28, à 7 h. du matin, 1 h., 4 h., 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,06 ; moyenne diurne la plus faible, 2,2, le 19 ; la plus forte, 10,0, les 13, 15, 16, 17, 18, 20, 28. Nombre de jours de soleil, 19 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 59 heures environ ; fraction d'insolation, 0,22.

Pluie totale du mois, $51^{mm},9$, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, $18^{mm},6$, le 13. Evaporation, $42^{mm},20$ en 25 jours.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 1 jour du N N-E; 4 jours de N-E; 3 jours de l'E N-S; 1 jour du S-E; 1 jour du S; 3 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 4 jours de l'W; 6 jours de l'W N-W; 1 jour du N-W; 2 jours du N N.-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,8$. Vitesse maximum du vent le 26, à 10 h. 7 du matin, $21^m,6$, par seconde (vent l'W N-W).

Gelées les 8, 9, 11, 20, 21, 22, 23, 24, 25. 27, 28. 29, 30, 31; gelées blanches les 2, 8, 20, 22, 23, 24, 27; rosée le 2; grêle le 26; neige les 28, 29 pendant la nuit; brouillard les 8, 28; halos solaires les 12, 24; halo lunaire le 30.

Passages d'oies sauvages le 4, à 7 h. du soir, du N-E au S-W. La Maine charrie des glaçons le 24.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

# CHRONIQUE

L'inauguration du salon des Amis des Arts d'Angers a été faite, le samedi 8 décembre, par M. Gilles Deperrière, président

Cette fête, qui réunit chaque année dans le Salon angevin l'élite intellectuelle et artistique de notre ville, a eu lieu en présence de MM. Morand, délégué de M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts ; Joxé, maire d'Angers, et Guindey, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet absent.

M. Deperrière a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Délégué,

« M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, en voulant bien m'écrire ses regrets de ne pouvoir assister, malgré les espérances qu'il nous avait données verbalement, à la cérémonie qui nous réunit en ce moment, ajoutait qu'il vous avait choisi pour le représenter.

« Vous voudrez bien le remercier chaleureusement pour nous et lui dire qu'à son défaut, son choix parmi les hautes personnalités que nous avions l'espoir de posséder aujourd'hui ne pouvait être plus délicatement fait.

« Vous êtes un lettré, un des auteurs du livret d'un opéra auquel Armand Silvestre et le musicien, le maître Massenet, ont apporté le concours de leurs grands talents.

« Vous êtes membre de la Commission des Travaux d'Art.

« Vous êtes conservateur des ouvrages d'Art appartenant à l'État, et vous venez au milieu de nous précisément le jour où celui-ci fait à notre chère Ville l'honneur du dépôt d'une gracieuse statue, œuvre d'un Angevin.

Digitized by Google

« Vous venez également quand nous recevons le prêt d'un groupe d'objets de la manufacture nationale de Sèvres.

« Vous arrivez au moment où nous sommes comblés des bienfaits de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de M. le Sous-Secrétaire d'État Dujardin-Beaumetz.

« Nous n'avons que des remerciements, que des paroles de reconnaissance à vous adresser. Nous nous en acquittons de grand cœur, en vous priant de transmettre les uns et les autres à M. le Ministre et à M. le Sous-Secrétaire d'État, les assurant que la continuation de nos efforts dans la voie de la diffusion du sentiment artistique en Anjou sera pour eux un témoignage qu'ils recevront de la sincérité de notre désir de travailler au bien, comme à la grandeur de notre pays.

« *Bacchante surprise*, acquise à notre ville, et que nous posséderons demain pour la durée de notre exposition, est sortie du ciseau d'un jeune maître, artiste s'il en fut, issu de la famille des de Manneville dont l'Anjou s'honore. Je manquerais plus encore aux sentiments personnels que j'éprouve pour lui qu'à mon devoir en ne le félicitant pas.

« La distinction de son caractère et de ses manières ajoute, chez lui, au sentiment artistique dont il est doué et au service duquel il met, par sa volonté, un travail incessant.

« Avoir l'âme haute, être artiste, être laborieux, sont des qualités qui conduisent à la renommée, que nous souhaitons à notre jeune compatriote.

« Les objets de la manufacture de Sèvres exposés dans nos galeries, sont des reproductions obtenues grâce aux moulages du temps conservés à la manufacture. Ils ont été choisis par nous, par M. Baugmard lui-même, le distingué autant qu'érudit et charmeur dans sa grande bienveillance qu'est M. le Directeur.

« Ils sont tous du XVIII^e siècle, de cette époque où toutes les grâces de la femme, toutes ses élégances, toutes ses formes souples et caressantes, ses charmes ont été compris avec toutes les ressources d'esprit et d'adresse de la pléiade d'artistes incomparables qui a illustré cette grande époque d'art.

« Des objets de ce temps sont signés, d'autres ne le sont pas : mais comment nier, à l'aspect de beaucoup d'entre eux, l'air de famille, les ressemblances avec des œuvres sorties des mains des Boucher, des Fragonard.

« En les voyant, on ne peut se défendre de la pensée que ces

Digitized by Google

grands peintres et dessinateurs ont bien pu donner des croquis au moins, sinon des dessins, qui ont guidé des modeleurs, de modestes artisans, artistes eux-mêmes.

« D'ailleurs, la manufacture de Sèvres possède un dessin attribué à Boucher, en même temps qu'une figure qui en est l'exécution modelée, et c'est là un point fort intéressant à rappeler à nos artistes modernes.

« Nous bénéficions encore, cette année, du prêt de tableaux acquis par l'État ; nous avons reçu, comme d'usage, les estampes à répartir par le sort entre les membres de notre Société, et nos subventions nous ont été maintenues.

« Nous sollicitons, Monsieur le Délégué, la continuation de tous ces bienfaits, et nous espérons que vous emporterez de votre visite l'impression que nous les méritons. »

Puis, s'adressant au représentant de M. le Préfet, M. le Président s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Secrétaire Général,

« C'est au dernier moment que nous avons appris que M. le Préfet, empêché, ne pouvait répondre à la pressante invitation que nous lui avions faite d'assister à l'inauguration de notre exposition, la première organisée depuis son arrivée à Angers.

« Je vous prie de lui transmettre ce que je regrette ne pouvoir lui dire à lui-même au cours de la fête qui nous réunit :

« Nous n'avons compté que des protecteurs parmi les prédécesseurs de M. Bascou à la Préfecture de Maine-et-Loire.

« Entre autres, MM. Hermann-Ligier, Delpech et de Joly, demeurés chacun plusieurs années à la tête de notre département, nous ont particulièrement témoigné leur haute bienveillance, Tous les trois, lettrés et artistes par tempérament, ont constamment encouragé nos efforts. Ils pensaient que l'Art, qui élève l'esprit, était un moyen d'union pour les cœurs et, s'en faisant gloire, nous ont toujours traités en amis que nous sommes du Beau, du Bien, de l'Utile.

« Belle devise que nous plaçons haut dans nos esprits, que nous désirons faire nôtre et qui nous vaudra, nous l'espérons, l'estime et la cordiale amitié de leur successeur. »

Digitized by Google

M. le Président, s'adressant à M. le Maire, a terminé ainsi :

« Monsieur le Maire,

« Vous vous êtes constamment montré l'ami bienveillant de notre Compagnie ; aussi, c'est avec un respectueux sentiment de reconnaissance et de joie que nous vous voyons toujours vaillant au milieu de nous, nous témoignant la sympathie que vous avez pour notre œuvre, et nous vous en remercions.

« Hier vous disiez un mot d'adieu à l'un de nos collègues, enlevé trop tôt à l'estime de ses concitoyens ; vous saluiez au bord de sa tombe un membre de votre Conseil municipal unanimement regretté, M. Gain.

« Il appartenait à notre Compagnie.

« Maître de la parole comme on l'est du pinceau, de l'ébauchoir ou du burin, c'était une âme merveilleusement douée, un artiste consommé.

« Je sais que ses préférences de lettré et ce que je veux appeler une coquetterie pour la branche de l'Art qu'il cultivait lui faisaient dire que la Peinture et la Sculpture l'impressionnaient peu.

« Nous le revendiquons quand même comme un membre distingué de la grande famille artistique à laquelle il appartenait, et la Société des Amis des Arts adresse un hommage à sa mémoire.

« Nul doute qu'il eût continué à nous soutenir dans vos Conseils. Nous aurons encore beaucoup à vous demander. Ne nous oubliez pas et, en attendant l'heure des sollicitations nouvelles, recevez, Monsieur le Maire, nos respectueux remerciements pour tout ce que nous devons à votre haute bienveillance personnelle et à votre administration. »

Au nom de la ville, M. le Maire s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Délégué,
« Monsieur le Secrétaire Général,
« Mesdames, Messieurs,

« Nous ne comptons plus, Monsieur le Président, le nombre des années qui se sont écoulées depuis votre première présidence de la très intéressante Société des Amis des Arts. Mais ce

Digitized by Google

que nous savons bien, c'est que nous vous retrouvons toujours actif, plein de zèle pour cette Société comme pour toutes celles, d'ailleurs, auxquelles vous vous intéressez.

« C'est surtout au moment de l'ouverture de votre Exposition que vous déployez toute votre activité et tous vos moyens de séduction pour obtenir les œuvres les meilleures de nos plus distingués artistes de toutes les écoles et de tous les arts.

« Cette année, comme les années précédentes, vous avez réussi à grouper dans ces galeries, au milieu des œuvres dont je viens de faire mention, les objets de la manufacture de Sèvres et la Bacchante surprise, que nous devons en grande partie à vos démarches. L'auteur, dites-vous, est issu de la famille de Manneville, dont l'Anjou s'honore.

« En entendant prononcer son nom et son origine, je me suis rappelé les conversations que j'ai eues jadis avec l'un de ses ancêtres dont j'ai conservé le souvenir.

« Ces conversations avaient pour objet les Sciences et les Arts. M. de Manneville venait de faire installer le télégraphe à la mairie de sa commune et le téléphone dans sa propre demeure, ce qui lui permettait, sans se déranger et sans déranger ses ouvriers, de correspondre avec eux.

« En faisant l'éloge du Télégraphe et du Téléphone et des progrès accomplis dans les sciences et les arts, il ajoutait mélancoliquement : Il est triste de penser à la mort en présence de toutes ces merveilleuses choses.

« Il y a donc atavisme puisqu'un descendant de la famille est l'artiste distingué dont vous venez de citer le nom.

« En terminant votre remarquable harangue, Monsieur le Président, vous faites appel à la générosité et à l'intérêt de l'administration municipale pour les arts et, en particulier, pour la Société que vous présidez.

« Vous pouvez être assuré que l'Administration et le Conseil vous aideront dans la mesure du possible à continuer à mener à bien l'œuvre de décentralisation entreprise et qui, jusqu'à ce jour, a donné et donne sans cesse des preuves éclatantes de sa vitalité. »

« Monsieur le Délégué,

« Par la visite que vous avez déjà faite des œuvres exposées, vous avez pu en apprécier la valeur. Nous sommes persuadés que, comme vos honorables prédécesseurs, vous emporterez le

Digitized by Google

meilleur souvenir de cette exposition et que, vous apprécierez d'une manière toute particulière le zèle, les connaissances artistiques et la compétence de M. le Président Gilles-Deperrière, sans oublier MM. les Membres de la Commission qui lui est adjointe et qui sont à un degré élevé de vrais amis des arts.

« Nous désirons vivement que le temps dont vous disposez vous permette de visiter nos musées. Ils sont tous très intéressants et ils sont placés sous la direction de conservateurs zélés, désintéressés et dévoués aux arts.

« Le conservateur du musée de peinture et de sculpture, M. Brunclair, donne tous ses soins à cet établissement d'une importance exceptionnelle par le nombre et la valeur des tableaux qu'il renferme, mais aussi par la galerie du grand artiste David d'Angers.

« Le conservateur du musée Pincé, M. Dussauze, a réussi à grouper dans les salles de cet hôtel un nombre important d'objets d'art. Il a organisé une salle d'architecture due au legs d'un de nos concitoyens.

« Enfin, le conservateur du musée d'archéologie, M. Michel, travaille depuis plus de vingt-cinq ans, à enrichir ce musée. Le nombre et la variété des objets qu'il contient sont considérables et attirent, comme M. le Conservateur lui-même, votre particulière attention, j'en suis persuadé. »

« Monsieur le Secrétaire Général,

« Nous eussions vivement désiré la présence de M. le Préfet à l'inauguration de cette exposition. Nous savons qu'il prend un intérêt marqué aux œuvres d'art. Nous vous prions donc, Monsieur le Secrétaire Général, de vouloir bien l'en remercier et aussi d'avoir bien voulu se faire représenter par vous à cette cérémonie.

« Au nom de la Ville d'Angers, je me joins à M. le Président pour vous prier, ainsi que M. le Préfet, de conserver votre bienveillant intérêt à cette décentralisation qui met les œuvres d'art à la portée d'un plus grand nombre de nos concitoyens. »

M. le Délégué de M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts a répondu ainsi :

Digitized by Google

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Mesdames,
« Messieurs,

« Après les très aimables paroles qui viennent d'être prononcées et qui sont, à l'entrée de l'Exposition que vous inaugurez aujourd'hui, comme un gracieux portique de courtoise bienvenue et de bon aloi, j'appréhenderais de prononcer quelques mots, si brefs soient-ils, si je ne parlais ici au nom de M. le Sous-Secrétaire des Beaux-Arts, qui me délègue auprès de vous pour vous apporter, avec les sentiments d'étroite sympathie qui l'animent à l'égard de votre Société, celle de ses regrets de ce que les devoirs parlementaires qui l'absorbent en ce moment le contraignent à se priver du vif plaisir qu'il aurait eu à se trouver au milieu de vous.

« Je me ferai, Monsieur le Président, un devoir, des plus agréables n'en doutez pas, de transmettre à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts les remerciements que vous venez de lui adresser avec une si parfaite bonne grâce au nom de la très distinguée Société des Amis des Arts de la ville d'Angers. Il y sera, croyez-le, particulièrement sensible, car nulle manifestation artistique n'échappe à son attentive clairvoyance ; il a suivi la marche constante de vos efforts et il sait mieux que personne quels éclatants services votre Société rend journellement à la cause de l'art. Et, connaissant votre Société, il sait aussi quel homme éminent vous avez appelé, Messieurs, à la présider, dont les connaissances ne sont point renfermées dans une étroite sphère, mais, répandues sur tout le vaste domaine des arts, donnent à votre effort commun une direction assurée.

« Qu'il me soit donc permis de saluer ici, en même temps que vous tous, Messieurs, qui faites voiles avec lui, votre très honoré Président, le bon veilleur de proue qui vous mène à tous les horizons de l'art, vers tous les rivages de beauté.

« L'État, Messieurs, ayez-en l'assurance, continuera d'être avec vous dans cette noble tâche.

« C'est pourtant une question qui a prêté à une controverse passionnée que celle de savoir si l'État doit ou non ses encouragements aux artistes. Beaucoup d'esprits violemment épris de liberté, craignant que par l'État protecteur des Arts ne soit

Digitized by Google

instaurée une conception officielle et tyrannique où le génie serait prisonnier, lui dénient le droit de les protéger. Cette crainte, Messieurs, n'est pas fondée. L'État ne prétend imposer aucune esthétique, et il le prouve tous les jours par les commandes et les acquisitions qu'il fait aux artistes ; il garde entre toutes les écoles une neutralité royale, à l'égard de toutes bienveillante. L'État ne réclame qu'un droit, celui que vous exercez si bien pour votre part, en attendant l'éclosion toujours assez rare des hommes de génie, de continuer à encourager les hommes de talent qui sont très nombreux.

« C'est également ce que vous faites, Messieurs, votre Exposition annuelle n'a pas d'autre but. En cela, vous continuez les traditions séculaires du pays d'Anjou, qui aima toujours les choses nobles et belles ; ce que les temps ont laissé d'intact à ces parures de pierre nous le prouve encore.

« En cela, vous, libres citoyens d'Angers, vous continuez aussi les traditions des rois, d'un René d'Anjou qui fut un bon roi, ce qui est déjà quelque chose, et en même temps un artiste, peintre et poète, ce qui est encore une royauté. C'est pourquoi l'État se fera un devoir de collaborer avec vous ; il le fait à l'Exposition présente, il le fera à vos Expositions futures, par le prêt ou, quand il le pourra, par l'envoi définitif d'œuvres acquises ou commandées par ses soins. Chaque fois, Messieurs, que vous ferez appel à l'Administration des Beaux-Arts par la voix de votre très distingué Président, vous pouvez être assurés que vous serez entendus.

« Je suis heureux, Monsieur le Maire, de pouvoir vous confirmer, à l'égard de la ville d'Angers, la même excellence des intentions administratives en vue d'aider autant qu'il sera possible à cette diffusion du sentiment artistique que souhaitait si justement tout à l'heure M. le Président de la Société des Amis des Arts.

« Messieurs, le roi René d'Anjou, dont je vous rappelais les qualités, avait parmi la noblesse de sa cour deux hérauts d'armes qui portaient les plus beaux noms du monde, des noms de contes de fées ; ils s'appelaient Fleur de Pensée et Ardent-Désir.

« Mesdames, Messieurs, l'Art a ici sa cour avec ses adhérents. J'y salue donc en vous, Mesdames, la fleur de la pensée d'Anjou ; en vous, Messieurs, les membres de la Société des Amis des Arts, l'ardent désir de tout votre pays pour toute la beauté. »

Digitized by Google

Comme tous les ans, un concours de composition artistique aura lieu, cette année, sous les auspices de la Société des Amis des Arts.

Les membres de la Société et les artistes nés dans le département ou y demeurant depuis le 1er janvier 1906 peuvent seuls y prendre part.

Voici le programme du Concours pour 1906-1907 :

Nos honorables sénateurs et députés ont en poche une belle médaille, qui leur permet de justifier d'un geste de leur qualité.

Pourquoi nos conseillers municipaux, à défaut d'une médaille, dont le prix pourrait être considéré comme une dépense à réserver, n'auraient-ils pas au moins un joli carton, artistiquement illustré, qui leur permettrait, eux aussi, de prouver *ipso facto* qu'ils appartiennent au corps municipal que nous nous sommes choisi pour administrer nos précieux intérêts?

Cette idée a donné à penser à la Société des Amis des Arts d'Angers qu'il lui appartenait de tenter de fournir à nos édiles le moyen de posséder une petite œuvre d'art qui, en leurs mains, serait la preuve des fonctions qu'ils remplissent, et elle adopte comme sujet de concours pour 1906-1907 : une carte illustrée qui serait remise à chaque conseiller municipal au moment de son entrée en fonctions, pour lui servir durant le temps de son mandat.

Cette carte serait prévue avoir les dimensions réduites de $0^{m}10$ sur $0^{m}07$.

Elle devrait être prévue à détacher d'un talon qui demeurerait aux archives de la municipalité, ce talon portant la signature du titulaire, comme la carte elle-même.

Sur la carte, la signature du conseiller pourrait se trouver au verso.

Les concurrents devront fournir deux dessins grandis, mesurant $0^{m}50$ sur $0^{m}35$, l'un pour le recto, l'autre pour le verso.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles Deperrière, président de la Société, sera distribuée en une ou plusieurs primes, qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du Jury.

Les projets ne seront pas signés ; ils devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, boulevard de la Mairie,

Digitized by Google

le samedi 9 février 1907, entre 9 heures et 11 heures du matin, délai précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'Agent général de la Société des Amis des Arts, boulevard de la Mairie, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du samedi 9 février au plus tard.

Le Jury doit être composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

Un imprimeur, ayant voix consultative seulement, pourra être désigné par la Société pour se joindre au Jury.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection des trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

Le 15 décembre, le Bureau de la Société des Amis des Arts a présenté au Conseil municipal la statue de M. de Manneville *Bacchante surprise*, que l'État destine au Musée de notre ville.

La séance fut tout intime. Y assistaient seulement M. Joxé, les membres du Conseil municipal et les membres du Bureau de la Société des Amis des Arts.

En présentant la statue de M. de Manneville, M. Gilles-Deperrière s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Maire,
« Messieurs les Conseillers municipaux,

« Le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers ont l'honneur de vous recevoir.

« Notre Société tout entière m'en voudrait si je ne vous remerciais pas tout particulièrement d'avoir bien voulu répondre à son respectueux appel, motivé aujourd'hui par le désir que nous avions tous de vous faire voir et juger, dès son arrivée sous notre toit, l'envoi que l'État vient de faire à notre petite patrie.

« *Bacchante surprise*, due au talent de notre compatriote M. André de Manneville, et que nous vous présentons, est sous vos yeux.

Digitized by Google

« Tant d'élégance et de grâces, répandues sur un beau marbre, retiennent l'attention, la captivent. L'objet est fait pour charmer tous les esprits, toutes les intelligences. Nous souhaitons que vous en soyez touchés, et nul doute que vos suffrages aillent au maître créateur, comme au ministre, comme au sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz, qui vous font, pour un temps indéfini, le dépôt gracieux d'un ouvrage distingué, appelé à plaire à tous ceux qui le verront.

« Je ne nie point que vous avez sous les yeux le spectacle d'une scène dont l'acteur ne mérite pas que des louanges !

« Mais nous sommes aux temps mythologiques. C'est une jeune Bacchante, surprise à la suite d'une de ces folles équipées chères à son dieu, qui s'offre à vos regards ; et cette jolie main qui, d'un geste plein de malice s'élève à hauteur du visage, le dissimulant mal entre des doigts légèrement écartés, et le regard un peu inquiet de la jeune prêtresse honteuse, et les objets tombés à terre, témoins de la fête qui vient de finir, ne forcent-ils pas au pardon de l'offense à des sentiments de retenue trop facilement oubliés ?

« Puis c'est un épisode historique qui a inspiré l'artiste.

« C'est tout un passé évoqué à nos souvenirs, un passé riche en conceptions de l'esprit humain, porté par tous les temps à oublier les misères et à poétiser jusqu'aux déchéances humaines.

« Au beau temps de l'artistique Grèce antique, les vieux montraient aux jeunes l'exemple de l'ivresse pour les moraliser, mais ils étaient loin de condamner les libations réservées pour honorer les dieux.

« Aussi c'est tout joyeux qu'imitant ceux qui nous ont immortellement précédés dans le culte de l'art, nous vous convions cordialement à porter à vos lèvres ces coupes pleines qui vous attendent, pour témoigner de la satisfaction que nous éprouvons tous ici à nous trouver réunis. »

M. Joxé prend ensuite la parole. Il s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président,
« Messieurs,

« En assistant à l'ouverture du salon des Amis des Arts nous nous attendions à voir au milieu des intéressantes œuvres exposées la statue *Bachante surprise* de M. Manneville.

« Elle n'était pas arrivée.



Digitized by Google

« Comme vous, Monsieur le Président, nous avions compté sans les incidents du trajet.

« Mais nous savions qu'avec vous ce qui est différé n'est pas perdu et votre lettre du 13 nous conviant à cette réunion nous en donne une nouvelle preuve.

« Nous vous remercions donc chaleureusement d'avoir bien voulu nous réunir aujourd'hui pour nous faire admirer cette œuvre de Maître.

« Je lève mon verre en votre honneur à tous, Messieurs, et je bois au succès toujours croissant des expositions des Amis des Arts. »

Très jolie soirée, le dimanche 16 décembre, aux Amis des Arts, avec un charmant programme. M. Paul Décard a eu un succès fou et très mérité dans divers monologues et, en compagnie de Mlle Marie-Thérèse Lorza, a interprété merveilleusement la saynète de Clairville, *Five o'clock*. Mlle Lorza a un jeu discrètement comique, si difficile à tenir et si rare chez une actrice jeune.

Du meilleur ton, la charmante saynète était très bien dans son cadre sur la petite scène de la Société et a été fort applaudie par l'élégant auditoire.

Dans ses monologues, Mlle Lorza a recueilli d'enthousiastes bravos. Le Comité des Amis des Arts avait eu la main heureuse. Le succès a récompensé ses efforts intelligents.

***

Troisième concert populaire (11 novembre 1906).

*Symphonie héroïque* (Beethoven) ; — Concerto en *ut* mineur pour piano (Mozart) ; — *Le chasseur maudit* (Franck) ; — Morceaux pour piano seul ; — *En automne* (Grieg).

L'*Angers-Artiste* de ce jour donne sur la *Symphonie héroïque* quelques appréciations « de l'époque » qui sont de nature à nous rendre méfiants à l'égard des jugements de l'esprit humain en matière d'art. Peut-être est-il vain de trop médire d'une forme d'art et plus vain encore de prétendre fixer l'immuable expression du beau. Chaque génération a sa manière à elle de comprendre le beau et il suffit peut-être qu'elle se soit efforcée vers un idéal de beauté. Les manifestations artistiques sont pourtant admirées et méprisées successivement, à travers les âges, et, quand nous croyons posséder là-dessus un jugement définitif, c'est souvent que notre esprit imparfait envisage des périodes

Digitized by Google

trop courtes et qu'il considère comme absolue la solution qui le satisfait dans le moment.

Quoi qu'il en soit, la *Symphonie héroïque* est depuis longtemps entrée parmi les belles choses et nous pouvons l'admirer sans choquer d'autre opinion que celle, très convaincue sans doute, qui dit de Beethoven « le Vieux Sourd ».

L'orchestre nous en a donné une très belle exécution dans le sentiment de douleur qui domine l'œuvre et la caractérise. Tristesse d'âme, tristesse d'une grande âme. L'expression s'égalise ici au plus profond des sentiments humains. Sans éclats, presque sans bruit, comme un cœur trop plein s'épanche, cette musique nous verse l'infini de la peine humaine, de cette peine que d'autres expriment par de longs pleurs, de bruyants gémissements et des gestes, plus vraie ici dans sa hautaine discrétion que dans les lamentos de Pelléas.

M^lle^ Lucie Caffaret, qui tenait le piano ce jour-là et qui nous a donné le concerto en *ut* mineur de Mozart, une étude de Chopin, un *Caprice* de Mendelssohn et la 12^e^ *Rapsodie* de Liszt, est encore une enfant, mais une merveilleuse enfant, auréolée de grands-prix déjà et, ce qui vaut mieux encore, éclairée déjà de la lumière des grands artistes. C'était d'une grâce touchante d'entendre interpréter Mozart par cette fillette aux boucles pendantes ; cette musique, jeune éternellement, émanait sans peine de cette artiste au frais visage et c'était, dans notre vieux cirque, comme une fête de la jeunesse à laquelle les cœurs étaient sensibles. Le succès de M^lle^ Caffaret a été considérable, très franc et très spontané ; la rapsodie de Listz elle-même n'a pas paru au-dessus de ce si jeune talent qui se tendait d'un vaillant effort vers la grandiloquence romantique du maître.

Il y a là étoffe d'artiste et, si la terrible vie des virtuoses ne l'use point avant le temps, nous retrouverons M^lle^ Caffaret

Le *Chasseur maudit* n'est pas ce qui nous plaît le mieux de l'œuvre de Franck ; nous n'y trouvons pas la clarté qui illumine la symphonie en *ré*, *Rédemption* et sa musique de chambre. L'agitation et l'obscurité, peut-être voulues par le sujet, conviennent mal à la sérénité de César Franck, dont la pensée s'épend, à l'ordinaire, en larges ondes, comme les harmonies de son grand orgue le long des voûtes de son église.

Les programmes symphoniques sont, d'ailleurs, plutôt une gêne pour l'auditeur. Nous sommes de ceux qui croient que la musique commence seulement là où finissent les mots et que

Digitized by Google

c'est une faute de vouloir la plier à la précision et à la bassesse du langage. Elle n'est point faite pour illustrer les mots et les images concrètes, mais pour prêter sa vie merveilleuse aux sentiments qui dorment, inexprimés le plus souvent, au cœur de chacun de nous.

Voici ce que nous avons trouvé là-dessus dans une plaquette assez rare où l'auteur paraît avoir sténographié des conversations familières entre Liszt, G. Sand et Musset :

« La musique, comme langage, a ceci de particulier que le « sens n'en est pas un et absolu et que chacun, pour le com- « prendre, doit en faire une traduction à son usage. C'est une « poésie éthérée, dégagée de toutes les entraves matérielles des « mots et du sujet. Son effet principal et caractéristique, c'est « d'enlever l'âme au monde positif et de la replacer dans ses « rapports universels, de la mettre face à face avec l'infini. De « là cette diversité des impressions réveillées par la même « musique chez des êtres diversement doués ; de là cette entière « absence de compréhension musicale chez ceux qui ne vivent « que de la vie extérieure. On peut donc dire que chacun ne sent « une belle musique qu'en raison de ce qu'il est lui-même, et le « charme particulier de ce divin langage dépend tout entier « de cet élan spontané qu'il imprime à la portion la plus élevée « de notre nature. — (Raoul PICTET. *Une course à Chamounix*). »

A l'*Automne* de Grieg nous n'avons pas compris grand'chose, ni peut-être l'orchestre lui-même. Tout cela finit par trop en grisaille et en brouillard et, si la brume est aimable quand elle laisse au moins transparaître les formes estompées des choses et des idées, elle est parfaitement ennuyeuse quand elle s'épaissit et tourne en pluie.

Quatrième concert populaire (25 novembre 1906).

Fragments de *Manfred* (Schumann) ; — *Concerto grosso* (Haendel) ; — Morceaux de chant (Berlioz et Chabrier) ; — *Lalla-Roukh* (Jongen) ; — *Siegfried-Idyll* (Wagner) ; — *Air de Suzanne* des *Noces de Figaro* (Mozart) ; — Ouverture du *Carnaval romain* (Berlioz).

Des trois fragments de *Manfred* qu'on nous donnait aujourd'hui, l'*Ouverture*, l'*Invocation à Astarté* et la *Fée des Alpes*, c'est dans le second que nous retrouvons le mieux le Schumann que

Digitized by Google

nous aimons, le tendre évocateur de rêve. Sans doute, le scherzo de l'apparition est paré de toutes les grâces, spirituel et fin, irisé comme l'arc-en-ciel du torrent, mais l'impression profonde nous vient de l'*Invocation*. Schumann n'est pas toujours clair, il se débat souvent dans une obscurité de sentiments et d'expression bien humaine ; mais, quand il arrive à vaincre sa faiblesse qui nous le rend plus cher, quand il réussit à libérer et à formuler l'idée qui bouillonne en lui, il touche aux plus hauts sommets de la musique, de cette musique créatrice d'idéal dont nous parlions il y a quinze jours.

En écoutant la délicieuse phrase de l'*Invocation*, nous n'y trouvions point l'idée douloureuse que le livret y met ; une douleur aussi paisible n'est plus qu'un souvenir où déjà l'espoir se mêle. Dans l'atmosphère de sérénité qui naissait en nous, c'est à la nature que nous songions, à la nature, inépuisable source de paix. En suivant les sons éthérés, nous montions vers la *Fée des Alpes* qui allait venir et nous goûtions déjà l'extase divine des sommets. Nous allions à travers les clairs mélèzes, dont le feuillage aérien ne cache ni les fleurs d'en bas, ni les fleurs qui épanouissent leurs blanches corolles au plus profond du ciel ; nous marchions sur le bleu des gentianes, dans le parfum des orchis suaves, et cette musique, que nous avions si souvent désirée là-haut, nous rendait ici le recueillement attendri, sans désir et sans regret, que la nature seule sait donner à qui veut l'entendre.

Le *Concerto grosso* de Haendel qu'on nous donne intéresse toujours le public de nos concerts. La sobriété, la clarté et l'émotion contenue du vieux maître, l'aimable bonne humeur de ses mouvements vifs et la mélancolie sans angoisse de ses *largos*, tout cela plaît sans fatiguer. Mais pourquoi nous donne-t-on toujours le même concerto? Haendel en a écrit d'autres, parmi lesquels on pourrait nous choisir une expression nouvelle des mêmes sentiments.

M^me^ Vicq-Challet était chargée de la partie vocale du concert ; elle a chanté en professeur avec style et autorité les strophes de Berlioz (*Roméo et Juliette*) et surtout l'*Air de Suzanne*, mais la voix a paru mince et froide. Le talent de M^me^ Vicq-Challet s'est mal accommodé de la musique de Chabrier. En somme, elle nous a laissé une impression de correction et d'honnêteté sans éclat, qui ne satisfait pas tout à fait l'esprit quand il s'agit d'une artiste en vedette.

Digitized by Google

*Siegfried-Idyll* est, à notre humble avis, une des meilleures pages symphoniques de Wagner. Le chroniqueur d'*Angers-Artiste* a constaté qu'elle ne porte pas sur le public angevin autant qu'il conviendrait ; la raison en est peut-être qu'elle provoque un peu d'étonnement. C'est du Wagner sentimental, bucolique et tendre ; or, il faut bien avouer que ce Wagner-là ne court pas les programmes de concerts. A tort ou à raison, à tort suivant nous, on a sur Wagner l'idée d'une vibration plus exaspérée et plus bruyante et, comme il nous arrive souvent de nous attacher aux gens par leurs défauts, nous en venons à ne pas comprendre chez lui cette poésie, ce charme de douceur qui nous frapperaient ailleurs délicieusement.

Il reste beaucoup à faire pour apprendre Wagner au public des concerts, même ailleurs qu'à Angers.

*Lalla-Roukh*, de Jongen, a déroulé ses allégories devant l'indifférence lassée de la salle ; l'œuvre est, paraît-il, bien construite ; elle a paru sans intérêt. Nous ne regrettons pas, cependant, qu'on nous l'ait offerte. Les subventions diverses qui sont données à nos concerts nous feraient un devoir, si, d'ailleurs, notre goût ne nous y invitait pas, de vulgariser, de produire au jour des œuvres nouvelles, et nous avons derrière nous un éclatant passé qui témoigne d'heureuses initiatives en ce sens. Peut-être pourrions-nous désirer que ces découvertes mettent en lumière des œuvres françaises, s'il en est qui vaillent la peine de nous être dites.

Le *Carnaval romain* de Berlioz ne vient jamais trop tard ; c'est une belle pièce de concert ; les uns en gardent la vie, le rythme et la gaîté ; les autres, la langueur mélodieuse de *Roméo*, et chacun y trouve à flatter sa manie, ce qui est une des formes du bonheur.

Cinquième Concert populaire (9 décembre 1906)

Symphonie en *ut* mineur (Brahms) ; — *Le Tasse* (Liszt) ; — Concerto en *ut* mineur pour piano (Saint-Saens) ; — *Albumblatt* (Wagner-Wilhemhmy) ; — Ouverture de *Phèdre* (Massenet).

Le cinquième concert est un concert gris, pauvre d'impressions, peu suggestif pour notre critique de sentiment.

Les symphonies de Brahms n'ont jamais figuré à nos programmes et nous désirions les connaître. Une seule audition ne permet guère de donner un jugement, même instinctif, sur une œuvre de cette nature. Brahms n'est pas seulement l'auteur de

Digitized by Google

danses fameuses ; c'est un écrivain musical de haute tenue qui se livre assez mal à nos esprits primesautiers et qui mérite une étude réfléchie. Nous nous réjouirions d'être à même de la faire.

La symphonie d'aujourd'hui, nous l'appellerions volontiers *La Résignation*. Elle nous a paru empreinte de tristesse, mais d'une tristesse résignée, comme faite d'un poids trop lourd ou plutôt d'un mal que les ans ont déjà ouaté d'apaisement.

La tristesse du *Tasse* est d'autre sorte, tragique et romantique, orgueilleuse et bruyante. Nous devons à M. Brahy la révélation de ces poèmes symphoniques de Liszt, fougueux, éclatants, pleins de fièvre ; notre jeune chef d'orchestre les interprète avec amour et il nous a appris à en goûter le charme passionné. Il convient de l'en remercier. C'est une forme d'art intéressante, mais elle porte sa date en elle, elle est née à l'époque des gilets rouges et du panache ; ses grands gestes ne sont point pour nous déplaire ; n'oublions pas cependant que ces effets-là frappent plus fort qu'ils n'entament profondément et hâtons-nous d'en jouir pendant qu'ils répondent à l'idéal momentané dont nous parlions tantôt.

Notre orchestre, entraîné par son chef, a donné du *Tasse* une exécution magnifique, d'une franchise merveilleuse et la salle les en a remerciés par une ovation enthousiaste qui prouve tout de même que nos Angevins ont quelquefois chaud au cœur. Seulement il leur déplaît de l'avouer.

Le concerto en *ut* mineur pour violon, de Saint-Saens, n'est pas très amusant et M^me^ Diot n'a pas su le vivifier. Ces œuvres-là ne valent guère que par l'exécution ; elles ont été faites pour le virtuose et c'est au virtuose à les animer ; il ne nous a paru que M^me^ Diot ait rien ajouté au concerto. C'est une violoniste gracieuse, aimable à entendre dans les pages de finesse et d'émotion comme l'*Albumblatt*, mais qui ne nous a pas donné l'impression de dominer son concerto. Or, un concerto qu'on subit est mortellement ennuyeux.

L'ouverture de *Phèdre* a ajouté au 5^e^ concert un peu de bruit sans grand profit. Cette musique est décidément maladive ou bien pâle jusqu'à l'anémie, ou bien boursouflée jusqu'à l'éclatement. Elle se sauve à la scène par des attendrissements faciles et non sans grâce, mais le jour cru du concert la sert mal.

Premier Concert extraordinaire (23 décembre 1906)

*Namouna* (Lalo) ; Concerto en *la* mineur pour piano (Grieg) ; — Air et récit du *Graal* (Wagner) ; — Airs de ballet (Gluck); —

Digitized by Google

Morceaux pour piano seul (Scarletti-Schumann-Chopin) ; — Morceaux de chant (Berlioz et Wagner) ; — Ouverture d'*Obéron* (Weber).

Le premier concert extraordinaire a fait salle comble. C'est un fait contre lequel il n'y a pas à argumenter, les concerts extraordinaires, les artistes en vedette attirent le public au Cirque. Et, comme la première chose est de vivre, il est peut-être oiseux de chercher trop profondément les raisons de cette affluence. Nous avons souvent entendu dire et nous répéterions volontiers que nos meilleurs concerts sont les concerts les moins extraordinaires. Il arrive trop souvent qu'il nous vient du dehors plus de désillusions que de jouissances. Mais il est impossible de ne pas tenir compte de ce fait que le concert extraordinaire et le virtuose emplissent la salle et, à ce titre, il convient de les accepter.

D'ailleurs, ils nous laissent quelquefois de bons souvenirs ; celui d'aujourd'hui nous a donné l'occasion d'entendre le pianiste Raoul Pugno et c'est un plaisir qui vaut bien quelque chose en ce monde où tout se compense et se paye.

Le Concerto de Grieg interprété ainsi s'éclaire, s'illumine et revêt un éclat inaccoutumé ; dans une exécution semblable, le virtuose ajoute à l'œuvre. La liberté et l'aisance de M. Pugno sont merveilleuses et jamais avec lui, aux moments les plus périlleux, l'auditeur n'est en proie à cette angoisse qui nous étreint devant un trait mal parti ou devant une phrase chancelante. La sérénité de la technique aide infiniment à la satisfaction de l'esprit, et nous l'avons senti une fois de plus en entendant M. Pugno. Il a laissé, dans la musique de Grieg, juste assez de fantaisie et de brume pour la rendre curieuse et attrayante ; il l'a, par ailleurs, si bien détaillée et presque commentée que nous y trouvions des choses insoupçonnées. C'est une impression dont l'auditeur est toujours reconnaissant.

Les morceaux pour piano seul ont été une joie pour les délicats et, si nous n'avons pas pu y prendre le plaisir très spécial et très intime d'entendre dire des œuvres familières, il nous est resté l'enchantement de tant de souplesse, de tant de légèreté que le clavier semblait s'animer d'un souffle plutôt que du choc brutal des doigts.

Le succès de M. Pugnot a été très grand ; il l'a accueilli en homme qui en a bien vu d'autres.

La partie vocale du concert était confiée à M. Dupeyron. Le

Digitized by Google

souci de dire toute notre pensée nous met ici dans l'embarras. M. Dupeyron nous a été présenté comme un chanteur wagnérien, auréolé de succès considérables ; *Angers-Artiste* constate qu'il s'est fait applaudir une fois de plus chez nous, et nous avons recueilli le bruit que M. Dupeyron était nommé professeur au Conservatoire !

A ce palmarès que pouvons-nous ajouter ?

M. Dupeyron, pour mériter ces compliments et ces faveurs, a dû faire montre ailleurs de qualités dont une mauvaise influence nous a privés. Car, en vérité, il nous a paru sur tous les points au-dessous de la médiocrité. Des bravos qu'il a recueillis mieux vaut ne point parler ; il a fallu au public angevin toute la patience et toute cette froideur sceptique qu'on lui reproche souvent pour ne pas manifester sa mauvaise humeur. L'intervention de M. Dupeyron est une faute qu'il convient seulement d'oublier, parce que les engagements hâtifs et sans auditions préalables sont difficiles.

Dans ce concert extraordinaire, le rôle de l'orchestre était plutôt limité.

Les extraits du ballet de *Namouna* sont un agréable spécimen de cette musique qui nous amuse sans nous faire réfléchir, suivant un mot de regret que nous avons retenu. Mon Dieu ne disons pas trop de mal de ce qui nous amuse ; il n'est pas mal de sourire sans contrainte et nous ne pensons pas que le vieux Gluck ait eu des intentions philosophiques en écrivant les airs dont on nous a régalés. Le ballet des « âmes heureuses » d'*Orphée* est assurément une chose aimable et dont il convient de jouir simplement comme nous jouissons d'un rayon de soleil sans penser à la théorie de la lumière.

L'orchestre a dit cette musique légère avec une grâce et un charme parfaits. Il a mis, dans l'ouverture d'*Obéron*, toute la fougue que son chef lui commande et c'est merveille de voir qu'à des allures pareilles la machine ne casse pas, si j'ose ainsi parler.

Sixième Concert populaire (6 janvier 1907)

Ouverture de *Coriolan* (Beethoven) ; — Symphonie en *mi bémol* (Énesco) ; — Air de *Samson et Dalila* (Saint-Saens) ; — *Enchantement du Vendredi-Saint* (Wagner) ; — Bacchanale du *Tannhauser* (Wagner) ; — *Chants tziganes* (Brahms) ; — *Espana* (Chabrier).

Digitized by Google

Cette chronique est déjà trop longue et trop dispersée ; mais, puisqu'il en est temps encore, nous ne remettrons pas à deux mois le compte rendu du concert de ce jour.

Il nous plaît de dire tout de suite le grand plaisir que nous avons eu à entendre la Symphonie de M. Énesco. Voilà vraiment une « œuvre de jeunesse » et nous donnons le mot sans y attacher le sens péjoratif qu'il a pris à cette heure où personne ne consent à être jeune. La jeunesse c'est l'entrain, l'exubérance, la vivacité, la variété, l'effort facile, et c'est aussi la rêverie sans amertume. Il y a de tout cela, dans la Symphonie qu'on nous a présentée. Très spontanée et moins complexe qu'elle n'en a l'air, c'est une œuvre de franchise et de gaieté que l'auteur a conduite dans l'esprit même où il l'a créée. C'était merveille de voir notre orchestre et son jeune chef d'un moment aux prises avec cette exécution mouvementée. « Chacun en a pour son grade », disait-on près de nous et les pupitres ne flânent guère.

Une bonne note à l'alto solo pour la façon dont il a laissé tomber la conclusion du second mouvement.

Dans l'avenir et dès avant l'importune vieillesse, M. Énesco s'assagira. Hélas ! Il nous donnera sans doute une musique plus parfaite et mieux pondérée, moins touffue ; il ménagera son inspiration et ses thèmes ; ses phrases seront moins longues, il épargnera ses richesses ; mais ceci restera l'œuvre de son âge heureux.

Le public lui a fait une belle ovation et, en l'applaudissant, nous nous associions d'avance au vœu que nous avons vu exprimer depuis, que M. Énesco nous remercie de notre sympathie en nous faisant entendre son violon.

M^lle^ Povla Frisch a chanté pour nous l'Air de Dalila : « Amour, viens aider ma faiblesse » et des airs tziganes de Brahms. Elle a été très supérieure à elle-même dans cette seconde partie de son audition où elle a beaucoup plu. L'air de Dalila, chanté dans un mouvement un peu lent et sans une suffisante chaleur, n'a pas porté. Les chansons de Brahms, très finement dites, surtout la troisième, spirituellement accompagnées par M. Énesco, a valu un grand succès à M^lle^ Povla Frisch.

De l'ouverture de *Coriolan* l'orchestre nous a donné une interprétation parfaite, ainsi d'ailleurs que des deux œuvres de Wagner, assez mal à propos accouplées sur le programme. Nous ne sommes pas de ceux qui « craignent » Wagner mais, à moins de parti-pris, on pourrait peut-être éviter le voisinage immédiat de deux ouvrages du même auteur.

Digitized by Google

Nous avons entendu avec recueillement l'*Enchantement du Vendredi-Saint.* Sans y démêler toutes les intentions mystiques que Wagner y a mises et qu'on s'est plu à y voir, il nous a suffi d'y trouver une élévation et une sérénité d'expression auxquelles il est impossible de n'être pas sensibles.

Nous n'avons pas de chance avec la *Bacchanale de Tannhauser.* M. Brahy, à bonne intention, a voulu nous la faire entendre à nouveau, à cause de la malencontreuse interruption du premier concert — mais, après l'*Enchantement du Vendredi-Saint*, notre attention fatiguée suivait mal. — Cette façon d'imposer Wagner aux esprits par superposition est aussi nuisible à l'auteur et aux œuvres que la plus importune grosse caisse.

L'*Espana* de Chabrier est toujours brillante et bruyante et colorée. Elle a toutes les quailtés qui attirent l'attention sans trop la retenir.

Nous permettra-t-on, pour finir, une observation d'ordre intérieur ?

Il est expressément interdit d'entrer pendant l'exécution des morceaux — et sans doute aussi de sortir. — Cette prescription parfaite est exécutée à toutes les places, excepté pour le promenoir sur lequel ouvrent les loges. Il y a là comme une manière de place publique, très bien fréquentée assurément, mais où il se fait parfois un bruit désobligeant et de mauvais exemple.

***

On sait que le Touring-Club a pris l'initiative de protéger, contre les menaces de destruction dont ils peuvent être l'objet, les sites et les beautés pittoresques de la France, qui constituent de puissantes attractions pour les voyageurs et qui intéressent à un si haut point l'avenir du tourisme.

Il a appelé sur ce point l'attention des administrations publiques ; son appel a été entendu et les ministres des travaux publics, de l'agriculture, des beaux-arts, les Compagnies de chemins de fer, etc., ont adressé à leurs agents des instructions les invitant à s'inspirer de la pensée qui a dicté cette initiative pour que, dans leurs projets de travaux, il soit tenu compte de la beauté du site et du respect du pittoresque.

Pour faire œuvre utile dans cet ordre d'idées, le Comité central a décidé d'instituer, dans chaque département, un Comité dans lequel ont pris place des savants, des artistes, des personnes capables d'apprécier avec compétence et de façon désintéressée, la valeur d'un site ou d'un monument.

Digitized by Google

Ces Comités départementaux ont pour mission :

1° De procéder à l'inventaire de tout ce que la France peut offrir de pittoresque ou de séduisant ;

2° De mettre en lumière, en les faisant connaître et en les rendant accessibles aux touristes, les beautés naturelles, sites intéressants ou monuments pittoresques de leur département ;

3° De veiller à leur conservation. — Ils seront une sorte de garde d'honneur établie près de tout ce que le pays renferme d'intéressant au point de vue du tourisme.

Des récompenses (sous forme de médailles ou de témoignages publics) seront attribuées aux personnes qui, par leurs actes, leurs écrits, leur propagande ou leurs libéralités, auront contribué d'une façon efficace à la mise en lumière ou à la conservation de sites ou de monuments ; aux ingénieurs ou architectes qui se seront préoccupés, dans l'établissement des plans de leurs constructions, travaux ou ouvrages d'art, du respect des sites et des paysages ; aux propriétaires ou agents qui auront aidé ou coopéré à la restauration des terrains en montagne, à la conservation des pelouses, pâturages et forêts.

Le Comité de Maine-et-Loire est constitué de la façon suivante :

*Président*, M. Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts ;

*Vice-président*, M. le chanoine Urseau, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique ;

*Secrétaire*, M. B. de Mensignac, commissaire de surveillance des chemins de fer, *délégué du Touring-Club ;*

Membres : MM. Le Cornec, ingénieur en chef des ponts et chaussées, délégué départemental ; Auger, inspecteur primaire, délégué ; Bodinier, sénateur, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts ; marquis de Dampierre ; Desmazières, percepteur, délégué par la Société d'Études Scientifiques d'Angers ; Dussauze, architecte des monuments historiques ; Maurice de Farcy, délégué; Labussière, agent-voyer de l'arrondissement, délégué ; Dr Lepage, secrétaire général du Syndicat d'initiative de l'Anjou ; Dr Motais, président du Syndicat d'initiative de l'Anjou ; Dr Thuau, délégué ; Vallée, agent-voyer en chef ; Velé, président de la Société des Architectes de l'Anjou ; Cuénot, ingénieur en chef de la navigation ; Dangin, délégué de l'Alliance scientifique ; Ducellier, garde général des eaux et forêts ; Klein, président de l'Alliance française à Saumur ;

Digitized by Google

Michaud, délégué de l'Alliance scientifique à Saumur ; Dr Pissot, délégué de l'Alliance scientifique à Cholet ; Saché, archiviste départemental à Angers.

***

Il y a environ six mois, M. Letourneux léguait à la ville d'Angers son importante collection malacologique, à la seule condition qu'elle soit exposée au public. En relation avec tous les savants s'occupant de mollusques : Bourguignat, Locard, J. Mabille, notre compatriote le docteur G. Servain, Péchaud, Hagenmuller, Jousseaume, etc..., en France; Nobre, Hidalgo, Castro, Clessin, A. Westerlund, etc..., à l'étranger, M. Letourneux recevait de ses correspondants de très nombreux échantillons. Il parcourut, en outre, non seulement toute l'Europe, mais encore une grande partie de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, recueillant partout les précieux matériaux qu'il mit en œuvre dans ses propres travaux ou que, plus souvent encore, il communiquait à son ami J.-R. Bourguignat. C'est dire l'importance d'une telle collection ; c'est aussi souligner l'intérêt tout spécial qu'elle présente : la plupart des échantillons qu'elle renferme sont, en effet, les *types* qui ont servi aux auteurs à décrire leurs espèces. C'est sur de tels types que les savants établissent leurs travaux descriptifs. Il en résulte que la collection Letourneux n'a pas seulement un intérêt de curiosité, mais encore et surtout une grande valeur scientifique.

La ville d'Angers a donc le devoir d'accepter avec reconnaissance le legs important qui lui échoit et qui comble une des lacunes de son Musée d'histoire naturelle. Or, le don est fait depuis le mois d'avril 1906 et il n'a pas encore été accepté. Pourquoi ?

Parce qu'il n'y a pas, paraît-il, une salle convenable pour l'exposer. Il est évident qu'il ne faut pas songer à placer cette collection dans le malheureux local, si encombré, du Logis Barrault ; le Musée paléontologique est lui-même fort à l'étroit et ne saurait recevoir de nouvelles vitrines que si on lui adjoint une ou deux salles. Dès lors on attend, ce qui n'est peut-être pas une façon très habile de provoquer de nouveaux dons à nos Musées. Il est absolument urgent que la ville d'Angers accepte la collection Letourneux : une partie des livres ont déjà pris le chemin de Nantes et il est à craindre que le tout nous échappe si l'on attend plus longtemps.

Digitized by Google

D'ailleurs, la réorganisation complète de nos Musées s'impose dès maintenant. Le Musée d'histoire naturelle ne peut rester au Logis Barrault, où il empêche l'extension des collections artistiques. La galerie David étouffe sous les œuvres, aujourd'hui presque complètes, du Maître. Au Musée paléontologique, il est impossible d'exposer la collection générale. Il y a donc fort à faire : le problème, cependant, n'est pas insoluble, mais je tenais seulement à montrer aujourd'hui la nécessité d'accepter, le plus tôt possible, et dès la première séance du Conseil municipal, les riches séries de mollusques qui nous sont offertes d'une manière si généreuse et si désintéressée par M. Letourneux. — Louis GERMAIN.

***

La Société de l'Internat des Hôpitaux de Paris fait appel, chaque mois, à l'un des savants les plus autorisés pour faire une conférence sur le sujet qu'il a particulièrement étudié.

Pour sa conférence de novembre, la Société s'est adressée à notre compatriote, M. le Dr Monprofit, qui présidait récemment le Congrès français de Chirurgie, et lui a demandé de traiter un sujet tout d'actualité : *La Chirurgie de l'Estomac.*

Les travaux du Dr Monprofit sur la chirurgie de l'estomac font autorité dans le monde savant, et nul n'était mieux indiqué pour traiter ce sujet.

C'est d'ailleurs la première fois que la Société de l'Internat fait appel à un chirurgien de province pour occuper la chaire de conférenciers qui, jusqu'à présent, a toujours été remplie par un professeur parisien.

La conférenec du Dr Monprofit a eu lieu le jeudi 22 novembre, dans la salle de l'Internat des Hôpitaux, à Paris, 12, rue de Seine.

Un nombre considérable d'auditeurs assistaient à cette intéressante conférence, parmi lesquels des étudiants, des médecins et des sommités du monde médical parisien, qui avaient tenu à manifester à M. le Dr Monprofit toute la sympathie et l'estime qu'ils professent pour son talent et pour sa personne.

M. Monprofit a préconisé, selon les principes qu'il a déjà exposés au Congrès, l'examen attentif du malade à une période aussi rapprochée que possible du début de la maladie, un diagnostic précoce, de façon à établir hâtivement un traitement utile.

Les opérations précoces pour le cancer de l'estomac, beaucoup moins graves et dangereuses qu'autrefois, permettent d'obtenir

Digitized by Google

une guérison radicale et définitive dans plus de la moitié des cas. Ces résultats si encourageants sont dus à la perfection technique moderne et à l'époque moins tardive à laquelle on pratique aujourd'hui ces opérations.

Les affections chroniques de l'estomac sont, elles aussi, tributaires de la chirurgie qui amène une rapide et définitive guérison dans presque tous les cas jugés jusqu'ici incurables par les traitements habituels.

Les souffrances prolongées de l'estomac, la difficulté de tolérer et de conserver les aliments, toutes ces misères qui désolent et désespèrent tant de malheureux peuvent être guéries en peu de jours par une opération qui est aujourd'hui sans gravité.

M. le Pr Monprofit a lutté en France depuis longtemps pour cette chirurgie ; il a déjà pratiqué plusieurs centaines de ces opérations qui donnent aujourd'hui les résultats les plus satisfaisants.

Il recommande beaucoup pour l'examen des malades, avant de se décider à une intervention, l'emploi des rayons X qui permet de voir l'estomac et d'apprécier, d'une façon précise, les troubles qu'il présente.

Telle est, résumée à grands traits, cette belle conférence qui a été très applaudie.

Une ovation a été faite à M. le Pr Monprofit que nous félicitons de ce nouveau succès. S.

***

Le 20 novembre a eu lieu, au restaurant Cardinal, à Paris, le dîner du Vin d'Anjou. Il fut des plus brillants ; nombreuse était l'assistance. Parmi les convives, on remarquait : M. Furet, président, ayant à sa droite M. René Gauvin, député de Maine-et-Loire, et à sa gauche M. E. Port, chef du cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique. Étaient en outre présents : MM. G. Richou, Cormeray, Peyssonnié, Durand, Dorvault, Mallet, Huré, Pujos, Plaçais, Boulin, Jaumette, Aret, Gablin, Jousselin, Dr Menière, Boisnard, Leroux-Cesbron, Mestayer, Gaucher, Martin René, Masson de Torcy, Popin, Texier, Lorin, Gournay, Gachet, Pilnin, Girard, Duranel, Assire, Cointreau, L'Hoest, Arnaudeau, Coualtier, Challins, Dr Laigre, Legludic frères, Loyer, Blachez, Chalton, Laurent, etc.

Est-il nécessaire de déclarer que la cordialité, la camaraderie, la franchise, qui président aux agapes des Angevins, furent la

Digitized by Google

caractéristique de cette fête ?... Aussi l'heure des toasts est vite arrivée.

M. Furet prend le premier la parole. Il excuse les absents, remercie les présents. Il souhaite la bienvenue à M. E. Port ; il annonce que le sculpteur L'Hoest a reçu la décoration du Mérite agricole et qu'il vient d'obtenir une bourse de voyage.

M. le Dr Furet adresse un souvenir ému à la mémoire de Louis Vétault. Il salue M. Coutant, qui a bien voulu assumer la tâche de diriger l'*Angevin de Paris ;* il annonce le décès de M. Sabatier, de Saumur ; puis, selon l'usage, propose l'élection du sympathique M. René Blachez comme président, de MM. Boutin, Guesdon, Gachet, Dr Menière, comme membre du Comité ; de M. Cormerais, comme trésorier ; de M. Leroux-Cesbron, comme secrétaire.

Tous ces messieurs sont élus à l'unanimité. M. Furet termine alors en buvant à la santé de tous les Angevins de Paris, aux destinées de l'Anjou !

M. Port prend ensuite la parole et remercie M. le Président des sympathies qui lui sont manifestées par les Angevins ; il fait l'éloge du vin d'Anjou, que deux de ses amis ont défini *un vin spirituel.* Il boit à l'Anjou et aux Angevins de Paris.

M. Blachez prend la parole. « J'ai, dit-il, subi déjà plusieurs « scrutins. Celui de ce soir m'est très flatteur, il s'ajoute aux « autres ; c'est à l'unanimité que les nouveaux membres du « bureau et moi sommes élus ! » En exprimant sa reconnaissance aux Angevins de Paris, M. Blachez fait l'éloge de M. Furet et boit à l'Anjou.

M. Gauvin parle à son tour et, en une improvisation heureuse, il fait l'éloge du pays angevin. Il porte un toast au président sortant, au nouveau président. Il termine en levant son verre :

« A la terre d'Anjou ! »

Tous ces toasts ont été très applaudis.

On se lève de table.

La séance musicale et littéraire commence. Elle comprenait une comédie en un acte, en prose, de MM. André de Lorde et Jean Massile, *Mariage d'Amour*, une partie de chant par Mlle Marguerite Bracks, des Concerts Colonne, des danses par Mme Marguerite Bracks, des Concerts Colonne, des danses par Mme Zeria. Le piano était tenu par Mlle Jane Bieru Bussière, lauréate du Conservatoire.

Digitized by Google

Puis, M. Peyssonnié a récité deux monologues de sa composition et, comme il se fait tard, on se sépare en emportant le meilleur souvenir de cette réunion amicale.

***

Nous lisons dans le *Siècle :*

« Le sculpteur René Grégoire, qui fit, voici trois ans, la plaquette offerte par le *Siècle* aux délégués du Parlement anglais venus à Paris sceller l'entente cordiale, a achevé, ces jours derniers, pour le Casino de Beau-Soleil, à Monte-Carlo, un fronton monumental, où six jeunes filles, aux boucles boticelliennes, se jouent avec un jeune bouc, parmi des guirlandes en fleurs. Composition élégante et gaie, qui fait honneur au talent souple de l'artiste. Ce bas-relief a 12 mètres de long sur 3m50 de hauteur. Il s'encadrera dans l'architecture de M. Niermans, auquel on doit le Casino de Nice. »

Nous rappelons, à ce propos, que M. Grégoire a obtenu à l'Exposition de Milan une médaille d'or.

Toutes nos félicitations à notre distingué compatriote.

***

Le 18 novembre a été inauguré, à Beaupréau, un monument élevé à la mémoire des enfants du canton de Beaupréau, morts pendant la guerre 1870-1871 et ayant appartenu aux deux premières compagnies du 3e bataillon du 29e régiment de mobiles de Maine-et-Loire.

Ce beau monument, admirablement placé sur le point culminant du cimetière, consiste en un élégant socle de granit, au devant duquel a été scellée une plaque de marbre où sont gravés, en lettres d'or, les noms des cinquante-six braves morts pour la patrie. Le tout est surmonté d'une blanche croix, dont la silhouette harmonieuse, visible de partout, attire l'attention du visiteur.

***

La messe, que la Société de secours aux blessés militaires, la Croix-Rouge Française, fait célébrer tous les ans à la Cathédrale, a eu lieu, cette année, le dimanche 25 novembre.

A cette occasion, l'église avait été ornée de drapeaux tricolores et de drapeaux russes, encadrant l'écusson de la Société.

La cérémonie a été présidée par Mgr l'Évêque. Le discours a



Digitized by Google

été prononcé par M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, qui, dans un patriotique langage, a rappelé les services rendus par la Croix-Rouge.

***

M. le général Bizot, commandant la 18e division d'infanterie, à Angers, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur.

MM. Delorme, capitaine instructeur au 25e dragons et Dubois, capitaine au 135e d'infanterie, ont été nommés chevaliers du même ordre.

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Lotz, le doyen des musiciens de notre ville, a été nommé officier d'Académie. M. Lotz a fait pendant de très nombreuses années partie de l'orchestre du Grand-Théâtre et de l'Association Artistique ; il est encore aujourd'hui membre de la Musique municipale.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Lotz, qui jouit à Angers de l'estime de tous, nos meilleurs compliments pour cette distinction si méritée.

***

L'Académie française, dans la séance solennelle du mois de décembre, a distribué les prix de vertu de la fondation Montyon et de la fondation Camille Favre.

Parmi les lauréats, on cite :

Mlle Françoise Couteau, de Champtocé, prix de 1.000 francs ;

Mme Marie Cadot, de Loiré, prix de 500 francs ;

M. François Denéchère, de la Tour-Landry, prix de 300 francs ;

Mme Marie Blouin, de Saint-Laurent-du-Mottay, et Évaristine Prudhomme, de Cholet, prix de 500 francs.

Mlle Française Couteau avait déjà obtenu, en 1904, de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, le prix de vertu fondé par Julien Daillière.

Dans son rapport, M. Paul Bourget, s'exprime ainsi au sujet de cette pauvre et courageuse fille :

« ...Même infortune et pire, même courage chez Mlle Françoise Couteau, de Champtocé, à laquelle vous attribuez un de vos prix Montyon. Oui, pire, car Françoise Couteau n'a jamais marché. Une atrophie des jambes survenue dès sa deuxième année la condamne à se traîner sur une chaise basse, quand elle veut aller d'un endroit à un autre.

« En 1887, elle avait quinze ans, sa mère était morte, puis son

Digitized by Google

père, la laissant orpheline avec deux petites sœurs, dont l'une avait huit ans et l'autre trois ans et demi. Elles étaient là toutes trois, dans la maison vide, au retour de l'enterrement de ce père. Les parents qui avaient suivi le corps étaient assis, à délibérer. Qu'allait-on faire de cette impotente et de ces deux enfants? Tous avaient leurs charges, et très lourdes. « Pauvres enfants, dit tout à coup une voix, il faudra les exposer. »

« C'était la fin de cette famille si éprouvée qu'annonçaient ces terribles paroles. Alors une vieille femme se leva. C'était une tante, Mme Fauché, simple laveuse à la journée : « Puisque personne n'en veut, fit-elle, moi je les prends. » Cri sublime dans sa spontanéité généreuse, et qui éveilla sans doute chez Françoise Couteau une de ces nobles émulations de sacrifice, la plus haute récompense de certains actes

« Les orphelines sont donc recueillies chez la tante, mais Françoise ne veut pas que la pauvre laveuse soit la victime de son magnanime élan. C'est elle qui élèvera les deux enfants, elle qui leur gagnera leur vie. Et elle le fait !... Les années passent. Les deux enfants sont devenues des femmes. C'est Françoise qui les marie. Une d'elles meurt laissant une petite fille. Françoise recueille cette nouvelle orpheline. Mme Fauché est frappée d'une attaque.

« Après avoir été une mère pour ses deux sœurs et pour sa nièce, Françoise redevient pour sa tante paralytique d'abord, puis démente, la plus tendre des filles. Son tabouret de souffrance ne cesse d'aller et de venir dans la maison et dans le village. Quelle leçon de piété domestique plus éloquente que tous les traités ! »

***

Dans la liste des médecins, vétérinaires et pharmaciens civils auxquels le ministre de la guerre a conféré, par décision du 14 décembre dernier, des récompenses honorifiques pour les soins ou les médicaments qu'ils donnent gratuitement, soit aux militaires de la gendarmerie et à leurs familles, soit aux chevaux de l'armée, nous relevons les noms suivants :

1° Lettre d'éloges officiels délivrées après dix années au moins de soins gratuits, à MM. Dupont, à Yzernay, et Tétau, à Gesté ;

2° Médaille de bronze accordée après 15 années au moins de soins gratuits, à M. Peysonnié, à Saint-Mathurin.

Digitized by Google

Une médaille d'argent a été accordée à M. Motais, à Angers ;

Une médaille de vermeil a été accordée pour 25 années de soins gratuits à M. le Dr Gaudrez, à Montreuil-Bellay et à M. le Dr Priou, à Quincé.

***

De l'*Intermédiaire des Chercheurs :*

« Le marquis de Carabas a existé : il s'appelait Robert.

« C'est la *Vendée historique* qui nous le révèle et qui en prend pour garants Célestin Port, Gilbert, secrétaire de Stofflet ; l'abbé Deniau, Edmond Biré.

« Ce marquis de Carabas n'est pas celui du conte de Perrault : il pourrait être celui de la chanson de Béranger.

« Tisserand ou cabaretier, avant les guerres de Vendée, ensuite petit propriétaire, affligé d'une certaine vanité, il avait pris lui-même le titre de marquis de Carabas.

« Ce fut lui qui aida à porter le corps de d'Elbée à la région occupée par Charette. Avec Cathelineau, il organisa la petite guerre et fit assez peur aux républicains pour que l'adjudant Savary écrivît à Canclaux :

« Le fameux marquis de Carabas rôde dans les environs de « Beaupréau ; j'écris au commandant de ce poste pour lui « recommander de le faire rechercher, afin de le réduire à l'impos- « sibilité de faire du mal. »

« Après la grande guerre, domicilié à La Poitevinière, il y vivait dans le besoin. M. Henri Bourgeois relève ses états de service en 1814 :

« Robert (dit *marquis de Carabas*), colonel, aide de camp, « propriétaire à La Poitevinière, blessé.

« *Etats de service.* — A fait toute la guerre de Vendée en qualité « d'aide de camp des généraux Stofflet et d'Autichamp ; s'est « toujours conduit avec bravoure et distinction.

« *Demande.* — Une pension dont il a grand besoin.

« *Observations.* — Aide-de-camp de MM. Stofflet et d'Auti- « champ, a très bien servi dès le commencement ; est dans le « besoin. »

« Aux Cents-Jours, il courut aux armes. Il devait être l'une des premières victimes de cette dernière et éphémère insurrection ; il fut tué dès le début, dans une rencontre avec les gendarmes, près de La Poitevinière.

« Une belle fin de héros. Chapeau bas devant le marquis de Carabas ! »

***

Digitized by Google

Sur un poème de notre sympathique concitoyen M. J.-M. Simon, intitulé : *Si tu voulais, enfant*, M. Camille Fichet, l'excellent professeur angevin, a composé une jolie musique, éditée par M. Léon Auffray, rue Saint-Aubin, 39, et qui est assurée d'un grand succès.

***

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Paul Turpault, président du Conseil d'arrondissement de Cholet.

Le jour de la sépulture, M. le Dr Coignard, conseiller général, a retracé en ces termes la vie de M. Turpault :

« Il y a neuf jours à peine, M. Paul Turpault, accablé de douleur, conduisait ici même l'une de ses petites-filles, charmante enfant de 4 ans, que la mort venait de lui ravir.

« Cette cruelle épreuve, succédant presque coup sur coup à plusieurs autres presque semblables, acheva de briser ses forces, depuis quelque temps affaiblies. Deux jours après il s'alitait pour ne plus se relever ; et, mardi soir, il rendait son âme à Dieu en bon chrétien, comme il avait vécu.

« L'amitié et la confiance dont il m'honora pendant les treize années que j'ai été son collègue au Conseil d'arrondissement, avaient fait naître entre nous une sympathie profonde et des relations suivies. J'ai pu, mieux que personne, le connaître et l'apprécier ; aussi ai-je accepté volontiers, sur le désir de nos amis communs, la mission de lui rendre un suprême hommage.

« Issu d'une famille vendéenne qui, bien avant la Révolution, jouissait déjà dans ce pays d'une grande notoriété, M. Paul Turpault garda toujours fidèlement les traditions monarchistes et religieuses de ses ancêtres.

« Sans remonter au-delà de 1793, son bisaïeul faisait alors partie du Comité vendéen. On connaît de lui un trait qui mérite d'être relaté.

« Après la première bataille de Cholet, les prisonniers républicains étaient renfermés dans l'église et menacés d'être fusillés par représailles. Comme un autre Bonchamps, il demanda et réussit à obtenir leur grâce.

« De son côté, sa femme, bien que mère de onze enfants, passait ses jours et ses nuits à panser les blessés, prodiguant à tous, républicains comme royalistes, les mêmes soins sans distinction de parti.

« Ce dévouement ne lui fit pas trouver grâce devant le Comité

Digitized by Google

révolutionnaire. Incarcérée d'abord à Cholet, puis à Saumur, enfin à Angers, elle fut, après six mois de prison, condamnée à mort et fusillée au Champs-des-Martyrs d'Avrillé, le 11 avril 1794

« Pendant ce temps, leur fils aîné, âgé de quinze ans à peine, s'était enrôlé dans l'armée vendéenne et se battait comme un brave. C est lui qui, plus tard, devint maire de Cholet, sous la Restauration, et eut l'honneur de recevoir sous son toit le duc d'Angoulême.

« Il avait épousé une demoiselle Gourand, appartenant à une honorable famille de La Tessoualle, dont les vaillantes femmes avaient, aux côtés de Mme de la Rochejacquelin, suivi sur les champs de bataille les combattants de la Vendée.

« De cette union naquit M. Auguste Turpault, que la plupart de nous ont connu, et qui fut le père de M. Paul. Vous vous rappelez également sa mère, cette grande et digne femme, de la famille Beaumont d'Anjou.

« Ils se distinguèrent l'un et l'autre par leur grande bienfaisance. On leur doit en partie la fondation de l'asile des orphelines de la Providence et la dotation de deux religieuses de Saint-François pour soigner les pauvres de Cholet, œuvres charitables, que leur fils a toujours continué à soutenir.

« Descendant d'une telle lignée, M. Paul Turpault ne pouvait mentir à ses aïeux. Il resta fidèle à leur foi monarchique, malgré les vicissitudes de la politique et de la marche des idées.

« Intransigeant sur les principes, il se montra toujours courtois avec ses adversaires et conciliant avec ceux de ses amis qui estimaient que des temps nouveaux pouvaient nécessiter des institutions nouvelles.

« Il consacra, d'ailleurs, une grande partie de sa vie aux affaires publiques.

« Conseiller municipal de Cholet pendant dix ans, de 1870 à 1880, puis maire de Nuaillé jusqu'à ce jour, il fut appelé, en 1886, au Conseil d'arrondissement, dont il devint le président après la mort de M. de la Vingtrie.

« S'il ne fut pas conseiller général à la retraite de M. Jules Baron, c'est que, se sentant déjà fatigué, il préféra décliner cet honneur.

« Dans sa vie privée, il se montra toujours exemplaire. Pour vous dépeindre l'homme, que vous dirais-je que vous ne sachiez tous?

« Ce qui le distinguait, c'était sa grande simplicité, son affa-

Digitized by Google

bilité pour tous, sa tournure d'esprit originale et gaie jointe à la bonhomie vendéenne. Habile observateur et fin critique, il excellait à caractériser d'un mot typique les hommes et les choses.

« Depuis quelque temps, le poids des années commençait à se faire sentir et avait alourdi les jarrets de l'intrépide chasseur. Ses cheveux et sa barbe opulente, devenus blancs comme la neige, avaient donné à sa physionomie un air patriarchal, aspect sous lequel elle restera fixée dans notre souvenir.

« Fervent catholique, il se livrait aux exercices de son culte sans respect humain ni ostentation, et son plus grand soin avait été de transmettre à ses enfants, par une éducation foncièrement chrétienne, les principes religieux qu'il avait reçus de sa famille. Cette tâche, du reste, lui était d'autant plus facile qu'il avait trouvé en Mlle Bry de la Châtaigneraie une épouse digne de lui.

« Marguillier de Notre-Dame depuis trente-huit ans, puis président du conseil de fabrique, il contribua, par ses connaissances variées et son habile administration, à embellir notre magnifique église.

« C'est avec beaucoup d'appréhension qu'il voyait arriver l'échéance du 11 décembre. En le rappelant à lui, Dieu lui a épargné d'être le témoin des tristes conséquences de la loi de Séparation.

« L'enlèvement du christ dans les écoles communales l'avait profondément affecté ; et, pendant la journée de samedi, sa dernière préoccupation fut de donner au crucifix, dans la mairie de Nuaillé, la place d'honneur.

« Il est mort en pleine connaissance, déclarant hautement qu'il était en communion avec le Pape et son évêque, faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, pour l'Église et pour la France, qu'il n'avait jamais séparées dans son affection.

« En embrassant une dernière fois celle qui avait été la compagne de sa vie, il lui dit que sa grande consolation, en mourant, était de laisser après lui des fils qui partageaient leurs idées.

« Tel fut l'homme de bien qui vient d'être enlevé si inopinément à notre affection.

« Cette grande affluence de concitoyens, de collègues et d'amis, venus de tous côtés pour l'accompagner à sa dernière demeure, nous donne la mesure de la haute estime dont il était entouré.

Digitized by Google

« Puisse ce témoignage de vive sympathie apporter quelque adoucissement à la douleur de sa famille.

« Puisse surtout la pensée que Dieu a déjà accueilli dans son sein celui qui fut toujours son fidèle serviteur atténuer pour elle l'amertume de la séparation.

« Cher Monsieur Paul Turpault, au nom de cette foule émue, je vous dis adieu, avec la douce espérance de vous revoir là-haut. »

***

On nous écrit de Cholet :

« La population entière de Cholet vient d'être douloureusement impressionnée par la nouvelle du décès de M. le Dr Léon Pissot qui s'est éteint le 30 novembre à la Chapelle-sur-Erdre où il vivait depuis qu'il avait cessé d'exercer la médecine.

« C'est une grande et noble figure qui disparaît et nous croyons être l'interprète de tous ceux qui l'ont connu en venant rendre un public hommage à sa mémoire.

« Le Dr Léon Pissot naquit à Saumur le 31 mai 1846 ; après de brillantes études au collège de sa ville natale, il vint à Angers pour y suivre les cours de l'École de Médecine.

« Doué d'une intelligence remarquable, il se fit recevoir interne puis il allait obtenir le diplôme de docteur, lorsque la guerre contre l'Allemagne éclata. Appelé sous les drapeaux, il suivit la campagne en qualité d'aide-major au 29e régiment de mobiles qui faisait partie de l'armée de la Loire. Là, il se trouva au milieu de jeunes gens de Cholet dont il partagea le sort jusqu'à la fin des hostilités ; à la bataille de Cercottes où le 29e mobiles fut si sérieusement éprouvé, on le vit, prodiguant ses soins aux blessés avec un zèle et un dévouement auxquels chacun de ceux qui ont survécu se plaît à rendre justice.

« La guerre terminée, il revint en Anjou, se fit recevoir docteur, puis, impatient d'utiliser son diplôme, il s'installa provisoirement à Brézé.

« Dix-huit mois après il arriva à Cholet, succédant au Dr Maudet ; si ses débuts ici furent immédiatement remarqués, c'est que le Dr Pissot, doué d'une activité incroyable et secondé par une énergie peu commune, se dépensa sans compter. Il sut rapidement, grâce à ses aptitudes professionnelles, acquérir l'autorité médicale qui s'attacha désormais à son nom ; en même temps, par la droiture de son caractère, sa franche bonhomie et son

Digitized by Google

inaltérable dévouement, il s'attira toutes les sympathies. Pendant les trente années qu'il passa à Cholet, il poursuivit sa carrière avec un désintéressement que chacun connaît ; c'est à la classe ouvrière surtout et aux déshérités de la fortune qu'il aimait à rendre service.

« Nommé médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu de 1872 à 1882, puis titulaire depuis 1882 à 1902, il avait été à même de soulager bien des misères ; les malheureux ne firent jamais en vain appel à son inépuisable bonté et nombreux sont les actes de charité accomplis par ce philanthrope.

« En 1894, malgré ses multiples occupations, le Dr Pissot n'hésita pas à accepter la mairie dans un moment difficile ; il remplit les fonctions de maire pendant dix-huit mois avec le même dévouement qu'il apportait dans l'exercice de sa profession.

« Son œuvre capitale fut la création du Musée de Cholet en même temps que l'organisation de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts ; loin de reculer devant les difficultés d'une aussi vaste entreprise,le Dr Pissot, plein d'une ardeur inlassable et confiant dans le résultat s'assura le concours de collaborateurs dévoués parmi lesquels on ne saurait oublier de citer le regretté François Delhumeau, dont la compétence artistique et l'érudition lui furent si précieuses. Il eut aussi la bonne fortune de s'adjoindre le capitaine Vigne, mort récemment et qui, pendant toute la durée de son séjour à Cholet,lui apporta avec un désintéressement sans bornes l'autorité de ses connaissances archéologiques.

« Le succès de l'œuvre ne se fit pas longtemps attendre ; le Dr Pissot sut par ses démarches, ses écrits, ses recherches personnelles, réunir les éléments de collections aussi curieuses que variées. Le public lui-même ne resta pas indifférent à la chose et suivit avec un vif intérêt les progrès de la Société naissante.

« Écrivain distingué, au style facile et concis, le Dr Pissot a fait l'historique du 29e régiment de mobiles, publié des bulletins scientifiques très intéressants sur la région choletaise, puis une étude sur le peintre Trémolière et enfin un ouvrage *Recherches sur l'origine de Cholet* qui sont des documents très précieux à consulter au point de vue local.

« Préoccupé d'entretenir avec ses confrères les plus cordiales relations, le Dr Pissot prit aussi l'initiative de l'organisation du Syndicat médical de Cholet et des environs ; son idée ne rencon-



Digitized by Google

tra que des sympathies et à l'heure actuelle, ce syndicat rend déjà les plus grands services.

« Toujours sur la brèche, surtout par une existence aussi active, le Dr Pissot sentit peu à peu s'ébranler son vigoureux organisme. Déjà, en 1891, à l'apparition de la première épidémie d'influenza, il fut atteint du germe de la maladie qui devait, plus tard, l'emporter ; depuis, sa santé subit de rudes alternatives. Ne voulant pas renoncer à la médecine avant de voir son fils aîné le remplacer, il lutta courageusement contre le mal qui le minait sourdement. En 1902, il eut la joie de voir sonner l'heure du repos, mais il était déjà trop tard ; l'homme de l'art se rendait bien compte que ses forces l'abandonnaient progressivement et il quitta aussitôt Cholet, espérant trouver à la Chapelle-sur-Erdre, au milieu d'une partie de sa famille, le calme de la retraite. C'est là que, pendant quatre années, vécut le Dr Pissot, profondément résigné au sacrifice de sa vie et attendant avec courage la fin de ses souffrances. Il s'est éteint pieusement, entouré des siens, estimé de tous les habitants de sa nouvelle résidence, et avec la satisfaction du devoir noblement accompli.

« Nous adressons à sa famille l'expression de nos plus sincères condoléances, nous saluons respectueusement la mémoire de cet homme de bien, et nous rendons hommage à cette existence faite de dévouement et d'abnégation.

« Nous avons dû, avec regret, nous incliner devant les dernières volontés du Dr Pissot qui, en déclarant d'avance vouloir refuser discours, fleurs et couronnes, a donné, par la simplicité de sa fin, l'exemple d'une vie très digne et tous ceux qui l'ont apprécié, aimeront à en conserver le fidèle souvenir.

« J. Charrier,
« *Président de la Société des Sciences,*
« *Lettres et Beaux-Arts.* »

***

Le 30 novembre, ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph d'Angers, les obsèques de M. Gain, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal d'Angers. Au cimetière, M. Morin, bâtonnier, a pris la parole et, dans un discours ému, que nous tenons à reproduire en entier, il a retracé la carrière de ce jurisconsulte éminent, dont toute la ville d'Angers a pleuré la perte.

Voici comment s'est exprimé M. Morin :

Digitized by Google

« MESSIEURS,

« La mort foudroyante de Me Gain a pris dans la ville d'Angers, qu'elle a si douloureusement émue, les proportions d'un deuil général.

« Elle constitue pour notre barreau, dont il était la gloire, une perte cruelle, irréparable ;

« Elle atteint la barre française et le monde judiciaire tout entier.

« L'admiration et la respectueuse estime de ses confrères l'avaient placé quatre fois à la tête de notre ordre. Il en demeurait toujours le chef par le caractère, l'autorité, la considération et la suprématie indéniée de ce talent incomparable qui faisait notre orgueil.

« Il meurt à la tâche, ayant usé sa vie à la défense du droit, à celle des intérêts dont il prenait charge, et au service du bien public.

« Pour remplir, comme il convient, le douloureux devoir qui m'incombe, pour élever simplement l'éloge de la grande personnalité de Me Gain à la hauteur de la vérité, il me faudrait emprunter un instant ce langage dont il emporte le secret.

« Dans le champ si vaste qu'ouvre un pareil éloge, je ne puis et ne veux retenir que la vie professionnelle du confrère éminent que nous pleurons, en rappelant la place prépondérante qu'il occupait depuis vingt-six ans en ce Palais dont il était l'âme, et qu'on n'imagine pas vide de sa voix !

Né à Angers, le 1er décembre 1841, Me Gain portait déjà un nom cher à notre Barreau, où son père avait tenu lui aussi le premier rang et reçut l'honneur du Bâtonnat.

« En continuant ces traditions de famille, notre confrère devait encore en grandir l'héritage.

« Inscrit au stage le 15 novembre 1862, Gain révélait, dès la première heure, ce talent qui ne fut jamais inférieur à lui-même : La magistrature devait d'abord en recueillir l'éclat.

« Il débutait comme substitut à Mayenne, le 11 février 1865 : S'il ne m'appartient pas de vous dire ce qu'il fut comme magistrat, il convient du moins de souligner deux dates dans cette première période de son existence.

« En septembre 1870, Me Gain était substitut au Mans. Il déposait volontairement sa robe qui couvrait une âme française, conscient qu'il aurait le lendemain à remplir le devoir que,

Digitized by Google

selon ses propres expressions, « les malheurs de la Patrie imposaient alors à tout homme de cœur ! »

« Ce devoir, il ne le comprenait que complet : Bien que capitaine-trésorier à la légion des Mobilisés de Maine-et-Loire, il n'entendait pas demeurer à l'abri à l'heure du danger et, le jour de la bataille de Monnaie, il était aux côtés de ses camarades, sous les balles.

— Que faites-vous là? lui dit son colonel.

— Je suis à ma place, répondit-il

« Le geste était beau, la réponse fière !

« En octobre 1873, il était procureur de la République à Angers. C'est là qu'il me fut donné, pour la première fois, de le connaître et de l'entendre. J'ai gardé très vive l'impression de l'exquise bienveillance que, par tradition comme par nature, il mettait à accueillir et encourager les jeunes stagiaires, et le charme enveloppant que dégageait déjà sa parole

« Lorsqu'en 1880 il abandonna le grand parquet de Bordeaux, sacrifiant sa carrière au respect de ses convictions, il reprit sa robe d'avocat et vint demander son inscription à notre tableau.

« Ce jour-là, il enrichit notre ordre de tout ce que la magistrature perdait en lui.

« Depuis cette date, 15 juin 1880, il a pris et gardé à notre barreau la première place.

« Elle revenait, sans conteste, à sa rare valeur et à l'élévation de son caractère.

« Il fut, pour tout résumer de suite, l'avocat complet, réunissant dans une exceptionnelle et merveilleuse synthèse toutes les qualités de l'orateur et du jurisconsulte : incomparable élégance du langage (qui ne connut pourtant jamais la préoccupation de la forme), science approfondie du droit, logique rigoureuse, lumineuse clarté, expérience pratique des affaires lui permettant de dégager avec sûreté sur toutes questions la solution juste, tout cela rehaussé par cette droiture, cette délicatesse, cette loyauté qui sont l'honneur de l'avocat et la garantie du juge !

« L'autorité qu'il avait ainsi acquise sur les magistrats se doublait de leur estime. Ils ont voulu l'affirmer dans l'hommage public qu'ils ont tenu à lui rendre.

« C'est qu'en effet nul n'a donné plus de relief à la profession dont il avait le culte.

Digitized by Google

« Depuis 26 ans, dans notre ressort et bien au-delà, son nom a été lié à toutes les grandes causes.

« Et si, dans les rencontres qu'il eut ainsi devant toutes les juridictions avec les représentants les plus éminents du Barreau français, l'admiration éprouva parfois l'embarras d'une préférence, le talent de Gain, on peut le dire, ne connut jamais une infériorité.

« Il a porté dans toute la France le renom du Barreau angevin, et sa notoriété personnelle s'imposait à ce point qu'en 1903 il était appelé à présider à Paris cette conférence des bâtonniers des départements dont il fut vraiment l'âme.

« Il répétait souvent « qu'il faut être sévère pour soi et indulgent pour les autres » et il avait réglé sur ce précepte l'impeccable dignité de sa vie.

« Bienveillant pour ses confrères, courtois envers tous, il était prêt à mettre au service de chacun sa haute expérience et son jugement toujours droit.

« Il aimait passionnément le Palais, les camaraderies qu'il y rencontrait et qui lui étaient si douces, et ces exquises causeries de la salle des Pas-Perdus qu'alimentait sa prodigieuse mémoire et qu'irradiait son étincelant esprit !

« Hélas ! Messieurs, la suprématie qu'assure une pareille maîtrise a ses cruels revers !

« Même facilité par cette intelligence si vive et si nette, malgré ses particulières facultés, le labeur que Gain s'imposait chaque jour devait ruiner la plus robuste santé.

« Depuis un certain temps, nous constations avec tristesse que chez lui l'énergie et la volonté survivaient aux forces.

« Ces forces il les avait épuisées au profit d'une cause particulièrement chère aux idées qu'il avait du droit et à ses principes de chrétien : je veux parler de la défense de la liberté individuelle, de la liberté d'association et du droit de propriété.

« Ils sont légion. Je ne les compte plus, disait-il, avec son fin sourire, ces religieux et religieuses, ces propriétaires et directeurs d'écoles que devant tous les tribunaux il a soutenus de sa parole, et auxquels son désintéressement n'a jamais permis que la reconnaissance.

« Le souvenir des émotions, qu'il a tant de fois communiquées à l'auditoire dans ces plaidoiries vibrantes où passait son cœur, demeure dans toutes les mémoires.

Digitized by Google

« Ils ont eu son dernier souffle ces religieux, au lendemain de ce jour où, au prix peut-être de son existence, il a voulu rendre le suprême devoir à cet ami d'enfance qu'il devait suivre de si près dans la tombe !

« Ses concitoyens ont reçu aussi une part de lui-même.

« Réfractaire à toute ambition, inhabile à l'intrigue, il ne voulut jamais accepter d'autres fonctions publiques que celles de conseiller municipal de sa ville natale.

« Toujours réélu depuis environ vingt ans, Me Gain a, tant dans les Commissions qu'aux séances du Conseil, apporté l'appui de son autorité morale et de sa connaissance complète du droit administratif.

« Son intervention a plus d'une fois suffi pour dissiper les erreurs et prévenir les conflits.

« Esprit vraiment libéral, conciliant la fermeté de ses opinions personnelles avec le respect de celles d'autrui, il sut imposer l'estime même à ses adversaires politiques, et partout ainsi il fut grand par le talent et par le cœur !

« Ce cœur il en gardait jalousement les bontés : il m'a pourtant permis de les pénétrer un jour, et je veux m'ensouvenir devant son cercueil !

« La mort, Messieurs, ne pouvait effrayer un pareil homme ! M. Gain l'a envisagée avec calme : fortifié par les secours de la Religion, qu'il avait réclamés dès la première manifestation de son état, il a fait le dur sacrifice de ses affections familiales, et il est allé à Dieu simplement, l'âme tout entière ouverte aux immortelles espérances qui avaient été le soutien de sa vie !

« En tout et jusqu'à la fin, il devait laisser un bel exemple.

« Impuissante à traduire l'écrasante douleur de Mme Gain et de ses enfants, ma parole est plus impuissante encore à la consoler.

« Respectueusement, l'ordre des avocats s'y associe.

« Adieu, mon cher Gain. Votre grande figure planera longtemps sur ce Bareau que nul n'a — plus et mieux que vous — si honoré et illustré, et où restera toujours vide la place que vous y laissez.

« Recevez de vos confrères, et pour la dernière fois, l'expression émue de leur reconnaissance et de leur affection.

« Ces sentiments sont vrais et ils seront durables, comme votre souvenir. »

***

Digitized by Google

La séance de rentrée de l'École de Médecine et Pharmacie a eu lieu le jeudi 8 novembre 1906, sous la présidence de M. F. Robert, inspecteur d'Académie.

M. l'Inspecteur d'Académie exprime les regrets de M. Olivier Bascou, préfet de Maine-et-Loire, empêché de présider cette séance de rentrée.

M. le Dr Legludic, directeur, présente le compte rendu de l'année scolaire 1905-1906.

Le nombre des étudiants s'est élevé à 114 ; 298 inscriptions ont été prises.

163 examens ont donné comme résultats : 127 admissions et 36 ajournements, d'où une proportion de 77 % de succès. Sur les 127 admissions, on relève 70 mentions.

Le Directeur fait connaître les résultats des divers concours destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat à l'Hôtel-Dieu et les divers emplois de l'École. Il signale les succès des anciens élèves de l'École : M. le Dr Picqué, médecin-major de deuxième classe, a été nommé professeur agrégé à l'École d'application du service de santé militaire ; M. Chené a été reçu interne des hôpitaux de Paris et MM. Écot, Teisset et Bénard ont été reçus externes ; M. Ratel a été admis à l'École du service de santé de la marine.

Il rappelle les événements qui ont touché le personnel ; la nomination de M. le Dr Papin à la chaire d'histologie et celle de M. le Dr Montier à la suppléance de la chaire d'histoire naturelle, la démission de M. le Dr Coudrain, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

Il signale les succès et nominations obtenues par ses collègues : M. le Dr Monprofit a été appelé à l'honneur de présider le XIXe Congrès français de chirurgie; M. le Dr Motais a été élu président du Syndicat général des oculistes français ; M. le Dr Tesson, atteint par la limite d'âge, a été nommé chirurgien honoraire des hôpitaux ; sa retraite a déterminé un mouvement dans le personnel des hôpitaux : M. le Dr Mâreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; M. le Dr Charier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu (service des enfants) ; et M. le Dr René Tesson, chirurgien adjoint des hôpitaux. M. le Dr Petrucci, chargé du cours de clinique des maladies mentales, a reçu la médaille d'honneur de l'assistance publique.

Il termine en faisant connaître que l'École, dans un an, comptera un siècle d'existence ; c'est une date qu'elle ne laissera pas passer sans la fêter.

Digitized by Google

M. le Dr Allanic, professeur suppléant, a pris pour sujet de sa leçon : *Ce qu'on mange, ce qu'on devrait manger*. Elle peut se résumer ainsi :

La première préoccupation de l'homme a été de se nourrir.

Aux âges préhistoriques, il a été carnivore, vivant des produits de sa chasse et de sa pêche ; puis, avec la civilisation, son goût s'est affiné : la cuisine prend même bientôt une telle importance que, dans la Rome de la décadence, on assiste à de véritables orgies culinaires. Le moyen âge également se fait remarquer par sa gloutonnerie, et il faut arriver au commencement du règne de Louis XV pour trouver une cuisine plus recherchée.

A l'heure actuelle, savons-nous manger?

« Avoir beaucoup et à bon marché », telle est la préoccupation de l'ouvrier moderne qui consacre à son alimentation une somme beaucoup plus faible que son ancêtre, manouvrier sous la Restauration.

La conséquence fatale de cet état d'esprit a été l'apport sur le marché soit de produits falsifiés, soit de denrées alimentaires de qualité inférieure.

La viande, les œufs, le beurre, le lait, le sucre, les épices... tout est le point de départ de falsifications nombreuses et variées. Aussi les Pouvoirs publics se sont-ils émus et la loi Ruau, votée récemment, permettra, en frappant énergiquement les fraudeurs, de mettre fin à cette chimie de mauvais aloi.

Ayant à sa disposition les denrées alimentaires naturelles, comment l'ouvrier s'arrangera-t-il pour manger rationnellement et au meilleur compte? C'est ce qu'on a oublié de lui apprendre jusqu'à présent. Il n'y a pas de catéchisme d'alimentation, a dit Landouzy.

Actuellement, nous connaissons — la physiologie nous l'apprend — la quantité rationnelle d'aliments (albuminoïdes, graisses, hydrates de carbone) nécessaires à l'entretien de la vie ; nous savons également que cette ration d'entretien varie avec la taille, l'âge, le climat... que les régimes exclusifs, carnivore, végétarien, ne sont que des régimes d'exception, ne convenant nullement à l'homme normal.

Mais nos connaissances ne vont pas plus loin. Le problème social de l'alimentation rationnelle et à bon marché n'est pas encore résolu; de tous côtés, d'ailleurs, on en cherche la solution, et la Société d'hygiène alimentaire, qui vient de tenir, le 6 octobre dernier, ses premières assises, fera certainement avancer la question.

M. Le Boulanger, secrétaire, proclame enfin les lauréats.

X***.

Digitized by Google

# A travers les Livres et les Revues

L'année dernière, un de nos compatriotes, dont je tairai le nom, m'apportait un manuscrit volumineux. Il venait d'écrire, en quinze jours, l'histoire des comtes d'Anjou et cherchait un éditeur complaisant. Je lui demandai ce qu'il pensait de l'origine satanique des Plantagenets. La question le déconcerta tellement qu'il reprit son cahier, disparut et renonça à son projet.

Écrire en quinze jours une histoire des comtes d'Anjou, c'est là, il faut l'avouer, une idée bizarre. Je sais que, depuis quelques années, bon nombre de documents ont été publiés, qui peuvent faciliter singulièrement l'étude de notre histoire provinciale. Des travaux remarquables à plus d'un titre ont jeté une lumière assez vive, même sur cette période difficile entre toutes qui correspond au règne des premiers Capétiens. L'histoire de l'Anjou au XIe siècle est connue dans les grandes lignes. Mais peut-on dire que, parmi les ouvrages qui ont paru, quelques-uns ne pèchent pas par un emploi défectueux des textes ? Sait-on exactement comment le comté d'Anjou s'est formé au XIe siècle ? A-t-on dit avec une précision suffisante ce qui le constituait au point de vue territorial et au point de vue interne ? Non certes ; et pour s'en convaincre il faut lire le travail exceptionnellement important et précis que M. Louis Halphen vient de publier sur *le Comté d'Anjou au XIe siècle* [1].

Cette magistrale étude est divisée en deux parties : le comté d'Anjou sous Foulque Nerra et Geoffroi Martel (987-1060) ; le

[1] *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, par Louis Halphen, archiviste paléographe, membre de l'Ecole frauçaise de Rome ; Paris, Picard, 1906 ; un vol. in-8° de XXIV-428 pages. Prix : 7 fr. 50.



Digitized by Google

comté d'Anjou sous Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin (1060-1109).

Dans la première partie, après avoir résumé les origines de la famille angevine et déterminé nettement les limites de l'ancien *pagus* d'Angers à la fin du xe siècle, M. Halphen montre comment, avec Foulque Nerra, commence pour le comté d'Anjou une longue période de développement intérieur et d'accroissement. Grâce aux coups vigoureux qu'il porte du côté de la Bretagne et de la Touraine, grâce aussi à la politique énergique et féconde qu'il sait employer dans ses rapports avec l'Aquitaine, le Vendômois et le Maine, Foulque Nerra agrandit l'état angevin et assure la paix à ses sujets. Alors les campagnes se repeuplent, les villes se reforment, la nécessité s'impose au comte d'administrer ou tout au moins d'exploiter ses domaines, et l'on voit les quelques restes surannés de l'administration carolingienne disparaître ou s'adapter aux nouveaux besoins et une organisation administrative très rudimentaire, mais plus pratique, poindre lentement. — Au nombre des agents de cette administration figurent les voyers, *vicarii*, et les prévots, *præpositi*, dont le rôle est, pour la première fois, élucidé très nettement par M. Halphen.

Foulque Nerra règne personnellement jusqu'au 21 juin 1040. Il laisse comme successeur un fils déjà mûri par l'âge et l'expérience, Geoffroi dit Martel. Si ce dernier n'avait pas été prématurément enlevé à la vie, le 14 novembre 1060, sans laisser d'héritiers directs, on ne peut dire jusqu'à quel degré de puissance les comtes d'Anjou seraient parvenus dès le xie siècle ; mais de 987 à 1060 leurs progrès furent assez considérables pour qu'on pût prédire à leur maison les destinées les plus brillantes.

Dans la seconde partie de son travail, M. Halphen nous fait assister à des luttes qui, après plusieurs années, diminuent et épuisent le comté d'Anjou. Les deux frères entre lesquels Geoffroi Martel avait partagé ses biens : Geoffroi le Barbu, à qui il avait donné l'Anjou et la Touraine, et Foulque le Réchin, qui avait reçu la Saintonge et la châtellenie de Vihiers, se font une guerre sans merci. Geoffroi le Barbu est trahi et vaincu. En 1068, Foulque le Réchin l'enferme dans le cachot du château de Chinon et prend le titre de comte.

A la faveur de ces luttes, une puissance nouvelle avait surgi en face de l'autorité comtale : l'autorité des barons. Les barons,

Digitized by Google

en effet, ne rencontrant en Foulque le Réchin qu'un homme sans prestige, dont la conduite privée était un sujet de scandale, avaient pris pied dans les châteaux qu'ils se transmettaient de père en fils et qui assuraient leur domination sur le pays environnant. Peu à peu, ces petites principautés avaient formé, à côté des domaines comtaux, comme autant de noyaux de résistance. Unis et vivants en bonne intelligence, les barons eussent été pour le comte un obstacle redoutable; mais, malgré les liens de plus en plus étroits qui les avaient rapprochés chaque jour davantage les uns des autres, la discorde n'avait cessé de régner entre eux à mesure que leur puissance avait grandi. Ils finirent par s'entre-déchirer et le terrain fut tout préparé pour que le comte pût prendre sa revanche. L'histoire du comté d'Anjou, de la mort de Foulque le Réchin au milieu du XIIe siècle, n'est que le récit des efforts tentés par Foulque le Jeune et Geoffroi le Bel pour reconquérir, pied à pied, jusqu'à la victoire définitive, une autorité partout menacée par la force croissante d'une nuée de petits châtelains.

Voilà, sèchement résumé, un travail qui laisse bien loin en arrière les livres que l'on avait publiés jusqu'ici sur l'histoire des comtes d'Anjou, sur les événements auxquels ils ont été mêlés et les institutions qu'ils ont utilisées ou transformées. Ce qui frappe dans cet ouvrage, et ce que je tiens surtout à signaler, c'est non seulement l'abondance et la précision des détails, mais encore l'emploi judicieux de sources imparfaitement connues ou mal interprétées, le rapprochement ingénieux de textes qui n'avaient été étudiés que séparés les uns des autres, la sûreté avec laquelle l'auteur rectifie des faits et des dates que tous nos historiens admettaient les yeux fermés et dont personne n'avait contrôlé l'exactitude.

« Les surnoms des comtes d'Anjou au XIe siècle, les pèlerinages de Foulque Nerra à Jérusalem, les chartes de fondation de l'abbaye de Beaulieu, près Loches, la date du mariage de la comtesse Berthe avec le roi Robert, le tombeau de Foulque Nerra » ont été rejetés en appendices et traités à part. L'ouvrage se termine par un catalogue critique des actes de Foulque Nerra, Geoffroi Martel, Goeffroi le Barbu et Foulque le Réchin; par sept pièces justificatives, particulièrement importantes, dont M. Halphen donne le texte intégral, et par une table alphabétique des noms de personnes et de lieux.

Digitized by Google

Au moment où paraissait ce volume, M. Halphen publiait aussi une *Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise* [1].

Dans son *Introduction* aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, Mabille a le premier étudié, d'une manière sérieuse, la composition des *Gesta consulum Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta Ambaziensium dominorum*. Il a montré combien un examen approfondi de ces chroniques et, plus encore, des manuscrits qui nous en ont transmis le texte, pouvait jeter de lumière sur l'histoire de nos comtes d'Anjou. Mais, même après sa dissertation, bien des points restent obscurs, bien des difficultés restent à résoudre. M. Halphen a voulu serrer la vérité de plus près que Mabille n'avait pu le faire. Il étudie les diverses rédactions des *Gesta consulum* et leurs rapports entre elles ; puis il détermine à quel auteur il faut les attribuer.

Mabille avait attribué la paternité de la plus ancienne rédaction existant aujourd'hui à Eude, abbé de Marmoutier de 1124 à 1137, et admis que cette rédaction avait été successivement remaniée, d'abord par Thomas de Loches, puis par Robin et Breton d'Amboise, enfin par Jean de Marmoutier. M. Halphen ne partage pas tout à fait cette manière de voir : il estime notamment qu'il ne subsiste plus aucun manuscrit de la rédaction de l'abbé Eude et pour lui, l'auteur des *Gesta consulum* est Thomas, prieur de Notre-Dame de Loches, notaire et sans doute chapelain de Foulque le Jeune et de Geoffroi le Bel.

Le *Liber de compositione castri Ambaziæ* constituerait, en réalité, la préface, non remaniée plus tard, des *Gesta Ambaziensium dominorum*.

J'aime à penser que cette étude de critique pénétrante et précise servira d'introduction à l'édition nouvelle des *Gesta consulum* que M. Halphen doit publier prochainement, en collaboration avec M. René Poupardin.

Quand, au mois de décembre dernier, M. Halphen voulut obtenir, de l'Université de Paris, le titre de docteur ès lettres, il présenta à la Faculté *Le comté d'Anjou au* XI^e *siècle*, comme thèse principale et l'*Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou*

[1] *Etude sur les Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, par Louis Halphen, archiviste paléographe, membre de l'Ecole française de Rome ; Paris, Champion, 1906 ; un vol. in-8° de 66 pages.

Digitized by Google

*et des seigneurs d'Amboise* comme thèse complémentaire. La soutenance fut extrêmement brillante et le candidat fut admis avec la mention « très honorable ». N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire de ces deux remarquables travaux et l'annonce du grand succès qui leur est réservé ?

A l'occasion du centenaire du Lycée David d'Angers, il a paru, à la librairie Germain et G. Grassin, un magnifique album de 28 phototypies, d'après les clichés de M. Ed. Cauville, photographe. Quelques exemplaires seulement de cette jolie publication sont en vente, au prix de 2 fr. 50. L'édition ne tardera pas à être épuisée. Avis aux collectionneurs.

Voici la liste des communications faites, en 1905, à la *Société d'Etudes scientifiques d'Angers* et qui figurent dans le dernier *Bulletin :* Diagnoses de Rubus nouveaux, par M. H. Sudre ; — Résultats d'herborisation en Anjou de 1902 à 1905 (Flore vasculaire), par É. Préaubert ; — Session extraordinaire de la Société d'Études scientifiques d'Angers à Chalonnes (13 et 14 juin 1906) ; compte rendu par M. O. Couffon ; — Note sur le Nabis Boops Schiœdt, par M. Abot ; — Une chaussée préhistorique dans le lit de la Loire, par P. Béziau ; — Les stations palustres préhistoriques en Anjou, par E. Préaubert ; — Catalogue raisonné des Ascomycètes, Oomycètes et Myxomycètes observés dans le département de Maine-et-Loire pendant les années 1899-1902, par M. Gaillard ; — Note sur la Flore de poche de la France, par H. Léveillé ; — Nécrologie : *MM. Lionel Bonnemère*, par M. Guittoneau, et *Edouard Piette*, par M. O. Desmazières.

A signaler encore :

Dans l'*Anjou historique* (novembre-décembre 1906) : *origine et description topographique d'Angers*, d'après Jacques Rangeard ; *les possessions des abbayes angevines en Angleterre au XI^e siècle*, d'après une étude de dom Guilloreau, publiée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1906, 4^e livraison ; les *rentrées publiques à Angers en* 1773, les *fêtes nationales à Angers sous le Directoire*, par M. l'abbé Uzureau ;

Digitized by Google

Dans les *Annales Fléchoises* (novembre-décembre 1906) : *les fêtes de la canonisation de saint François de Sales à La Flèche, en* 1667, par M. l'abbé Uzureau ; *Mémoire sur la navigation du Loir en* 1783, par M. Ém. Chambois ; *les fêtes de la canonisation de sainte Chantal à La Flèche, en* 1773, par M. l'abbé L. Calendini ;

Dans la *Province du Maine* (décembre 1906), *les Grottes de Saulges*, par M. l'abbé Uzureau ;

Dans la *Revue des Traditions populaires* (juillet 1906), une très curieuse note de notre sympathique collaborateur M. Queruau-Lamerie sur les *Croyances populaires dans le département de Maine-et-Loire.*

Ch. U.

---

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU CINQUANTE-TROISIÈME VOLUME

### JUILLET-AOUT

Pages

Notes sur les billets de confiance émis par la Municipalité d'Angers (1790-1793). — **E. Queruau-Lamerie** ..... 5

Deux feuillets d'un obituaire de la Cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau** ..... 23

Une estancia en Uruguay. — **J. de la Boulaye** ..... 35

L'Ordre du Croissant créé par René d'Anjou. — **Joseph Joûbert** ... 49

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (suite). — **L.-F. La Bessière** ..... 71

Le Musée d'histoire naturelle d'Angers (1791-1905) (suite et fin). — **Olivier Couffon** ..... 99

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** ..... 113

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet-août 1906). — **A. Cheux** ..... 129

Chronique ..... 133

Les statues de Fontevraud : les réclamations de l'Angleterre, protestation de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, réponse du ministre de l'Instruction publique. — Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement. — Les Monuments historiques au Conseil général, rapport de M. Bodinier. — Société des Amis des Arts d'Angers, composition du bureau et du comité pour l'exercice 1906-1907. — La Loire navigable, visite des délégués des Comités, protestation des mariniers. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole. — **X*****.

GRAVURES : Deux coupons d'assignats de la caisse patriotique d'Angers. — Plan du musée paléontologique.

### SEPTEMBRE-OCTOBRE

Au « Ryoria » Fuyankan. — **A. Sabatier** ..... 145

Sur les chemins de Vendée (suite). — **P. Gourdon** ..... 153

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite et fin). — **Abbé G. Hautreux** ..... 169

Le repos obligatoire sous la révolution et le calendrier républicain. — **J. Denais** ..... 197

Notes sur les billets de confiance émis par la Municipalité d'Angers (1790-1793) (suite et fin). — **E. Queruau-Lamerie** ..... 205

Un acte de fondation de lampe à l'église de Chanteloup en l'an 1280. — **G. Brémond** ..... 221

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle. Ecoles secondaires particulières : Pensionnat Louis, M. Joseph Meignan, M. Lemercier, Cours de M. Malinas (suite). — **L.-F. La Bessière** ..... 252

Souvenirs d'église (suite). — **A. Mauvif de Montergon** ..... 247

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1906). — **A. Cheux** ..... 265

Chronique ..... 269

Le 19e Congrès francais de chirurgie. — M. Hédelin, Président du Comité des Notaires des départements. — La Loire navigable.

Digitized by Google

— La fête de la Fédération des Sociétés d'anciens militaires. — La première assemblée des catholiques de l'Anjou. — Premier et deuxième concerts populaires. — Distribution des prix de l'Exposition d'Angers. — Distribution des prix de l'Ecole régionale des Beaux-Arts. — M. le Dr Labesse et la Commission nationale pour la propagation de l'étude des champignons. — Nécrologie : M. Louis Vétault. — X***.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : *Angers-Artiste, l'Eventail.* — Léopold Delisle, *les Chartes de Henri II Plantagenet.* — Chevalier d'Achon, *les Seigneurs de Courceriers.* — Dr Candé, *la Statue tombale du Lude.* — Paul Billaud, *Chricemidi.* — Revues diverses. — Le *Répertoire général des Collectionneurs.* — **Ch. U.**

GRAVURES : Billets de confiance émis par la Municipalité d'Angers

## NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796). — **Xavier de Pétigny** ..... 285

M. Théobald de Soland. — **H. Pasquier** ..... 351

Lycée David d'Angers. Fête du centenaire de la fondation (1806-1906). 377

Les objets mobiliers classés comme monuments historiques dans le département de Maine-et-Loire. — **Ch. Urseau** ..... 433

L'exposition de champignons du Jardin des Plantes. — **P. F.** ..... 435

Orage du 5 octobre 1906 observé à la Baumette et à Angers. — **A. Cheux** ..... 441

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1906 à l'observatoire de la Baumette, près Angers. — **A. Cheux** .... 443

Observations pluviométriques en 1906, faites à la Baumette, près Angers, par M. Cheux, et à la Frogeraie, près Champigné, par M. Robert ..... 446

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1906). — **A. Cheux** ..... 447

Chronique ..... 451

Aux Amis des Arts : Inauguration du Salon 1906-1907 ; Concours artistique ; Présentation de la statue *Bacchante surprise*, de M. de Manneville ; Soirée du 16 décembre. — Troisième, quatrième, cinquième et sixième concerts populaires. — Premier concert extraordinaire. — Touring-Club : Commission départementale des sites et beautés pittoresques de la France. — Legs Letourneux au Musée d'histoire naturelle. — Conférence de M. le Dr Monprofit à la Société de l'Internat des Hôpitaux de Paris. — Dîner du *Vin d'Anjou* à Paris. — Une œuvre de M. René Grégoire. — Le monument des enfants du canton de Beaupréau, morts en 1870-71. — Messe de la Société de la Croix-Rouge. — Légion d'honneur. — M. Lotz, officier d'Académie. — Lauréats de l'Académie française. — Récompenses honorifiques décernées à des médecins, vétérinaires et pharmaciens civils. — Le marquis de Carabas. — *Si tu voulais, enfant*, paroles de M. J.-M. Simon, musique de M. Camille Fichet. — Nécrologie : M. Paul Turpault, M. le Dr Pissot, M. Gain. — Rentrée de l'Ecole de Médecine et Pharmacie. — X***.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : L. Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle; Etude sur les Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise.* — Album du *Centenaire du Lycée David d'Angers.* — *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques d'Angers.* — Revues diverses. — **Ch. U.**

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 252-7.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01138 9791

Digitized by Google

Digitized by Google